La Cité épiscopale d'Albi

Tome I

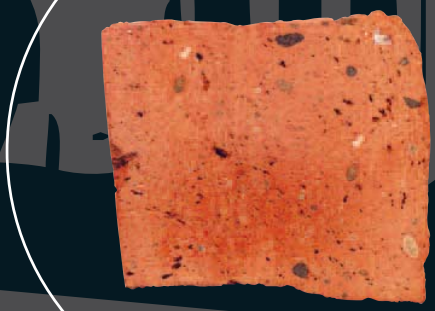

Proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial soumise par l'État français

Janvier 2009

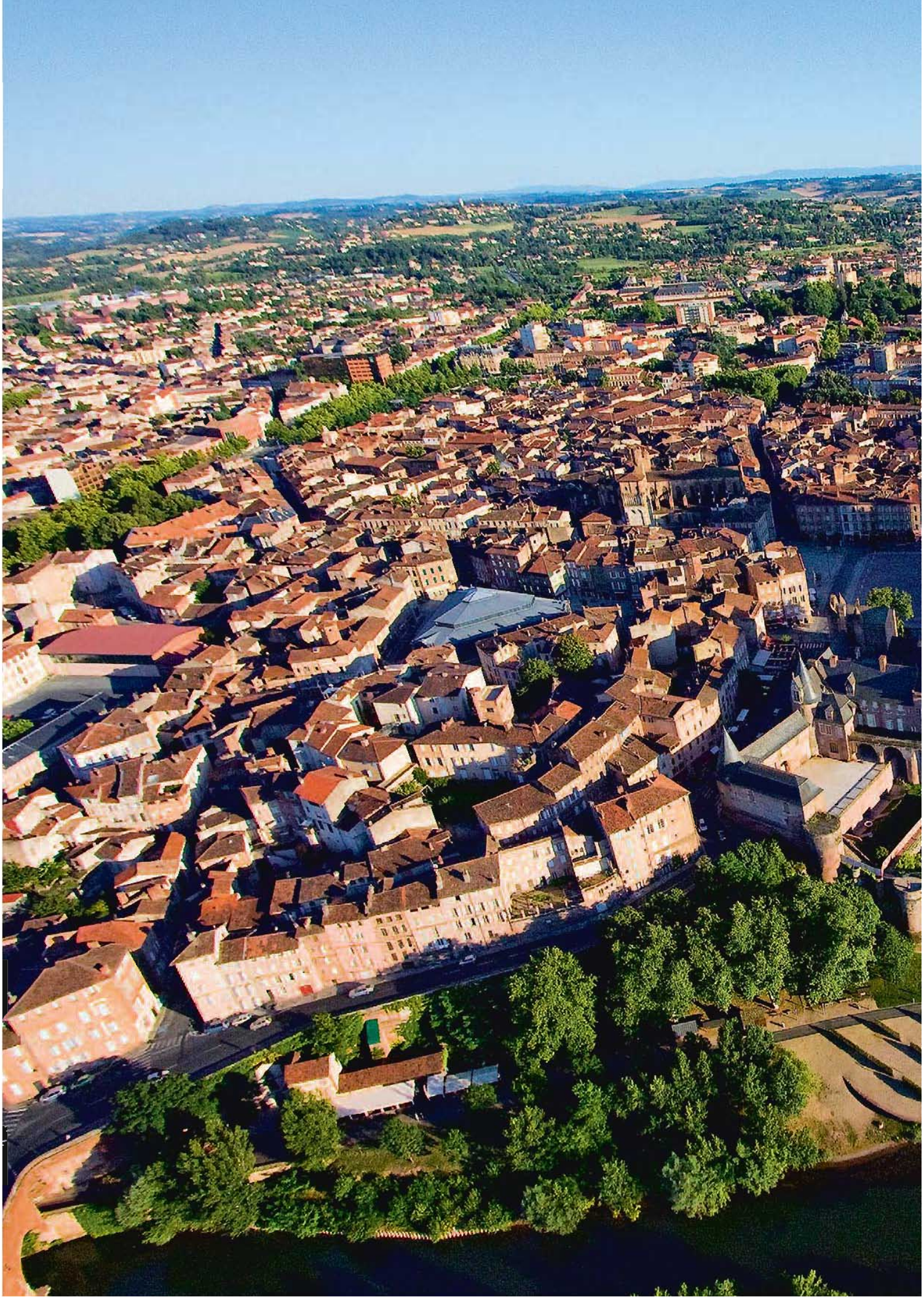

Ill. 1 : vue générale d'Albi, et sa Cité épiscopale

Avant-propos

La Cité épiscopale est le cœur d'Albi, notre richesse collective la plus précieuse, un lieu d'émotion, un véritable bien commun à partager.

Pièce maîtresse de cet ensemble, la cathédrale Sainte-Cécile domine un site épiscopal homogène, préservé du temps, qui demeure quasiment dans son état d'origine.

Bâtie au cœur de la ville à partir du XIIIe siècle, elle constitue avec le palais de la Berbie un groupe monumental de brique, qui demeure aujourd'hui sans équivalent en Europe et dans le monde.

Issue d'une architecture gothique méridionale, fruit d'un échange d'influences entre Albi, la France septentrionale et la Catalogne, dressée à partir d'un matériau universel – la terre – mais original dans cet état - la brique foraine. La brique était un matériau modeste par son coût de fabrication, mais tellement riche par l'intelligence de ceux qui l'ont mise en œuvre !

La cathédrale Sainte-Cécile se caractérise également par ses dimensions uniques. Plus grande cathédrale en terre cuite du monde, elle accueille un chœur éblouissant, intégralement conservé, qui appartient aux merveilles de l'art flamboyant. Riche d'une statuaire exceptionnelle qui conserve l'un des plus importants programmes de la fin du Moyen-Âge, elle présente un non moins remarquable jubé de pierre.

Elle comprend la plus grande surface de peintures murales en Europe. Seule cathédrale dont les murs et la voûte sont entièrement peints sur près de deux hectares, elle est un chef-d'œuvre absolu de la peinture monumentale dont nous célèbrerons dans quelques semaines le 500e anniversaire.

Cet ensemble exceptionnel, héritage du passé, dont nous profitons aujourd'hui encore pleinement, nous a été transmis génération après génération depuis sept siècles.

Depuis de nombreuses années, la ville d'Albi conduit une politique raisonnée pour protéger et valoriser son patrimoine.

Au sein d'une agglomération dynamique, cette cité vivante et animée bénéficie d'aménagements importants qui se conjuguent à l'histoire de la ville. Une rénovation identitaire, créatrice de lien social, écologique, ouverte à la diversité des usages, allie ces valeurs aux fonctions contemporaines d'une ville, fonctions à assumer

pleinement sans pour autant se laisser submerger. Ce respect des hommes et des lieux fonde un humanisme de ville.

Aujourd'hui, le visiteur peut connaître d'intenses sentiments au rythme de sa rencontre avec le site : éprouver intimement la force des monuments, ressentir la couleur chaude des briques et la déclinaison de la lumière, s'émerveiller à la découverte des richesses intérieures de la cathédrale, percevoir la puissance exceptionnelle du palais de la Berbie au gré de la visite du musée d'Henri de Toulouse-Lautrec installé en ses murs.

La Cité épiscopale d'Albi est assurément porteuse d'une communion universelle autour de sa valeur patrimoniale.

L'inclinaison naturelle au partage et à l'ouverture est inscrite dans l'histoire et la tradition albigeoise. Elle se retrouve dans le voyage de M. de Lapérouse, autre fierté d'Albi, expression du siècle des Lumières.

L'inscription de la Cité épiscopale par le centre du patrimoine mondial serait conforme à la vocation de ses principaux édifices, aux valeurs culturelles humanistes enracinées en ces lieux et aux talents des concepteurs, des bâtisseurs, des peintres, sculpteurs, connus ou inconnus.

Cette reconnaissance, construite grâce à un travail de fond de plusieurs années, s'inscrit dans une démarche de gestion à long terme qui se veut résolument porteuse des valeurs universelles de l'UNESCO. Les échanges internationaux sont à ce titre, à nos yeux, un élément constitutif de cette démarche.

Les générations à venir auront la responsabilité de poursuivre l'évolution de notre ville tout en continuant à chérir et protéger ce site unique. Mais surtout, elles pourraient dorénavant mieux le faire découvrir au monde et en partager avec passion les valeurs, le sens, l'universalité.

Que tous ceux qui le leur auront permis en soient chaleureusement remerciés.

Philippe Bonnecarrère
Maire d'Albi
Président de la communauté d'agglomération de l'albigeois

Sommaire

1- IDENTIFICATION DU BIEN ..... p. 008

1-a - Pays ..... p. 008

1-b - État, province ou région ..... p. 008

1-c - Nom du bien ..... p. 008

1-d - Coordonnées géographiques à la seconde près ..... p. 008

1-e - Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon p.008

1-f - Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares) ..... p. 008

2- DESCRIPTION ..... p. 022

2-a - Description du bien ..... p. 023

I Le contexte urbain ..... p. 023

II Les principaux monuments ..... p. 024

- *Le palais de la Berbie* ..... p. 024
- *La cathédrale Sainte-Cécile* ..... p. 038
- *La collégiale Saint-Salvi* ..... p. 081
- *Le cloître Saint-Salvi* ..... p. 085
- *Le Pont-vieux* ..... p. 086

III Description des quartiers environnant la cathédrale et le palais de la Berbie ..... p. 090

- *Le quartier Castelviel* ..... p. 093
- *Le quartier des Combes et des berges du Tarn* ..... p. 096
- *Le quartier de Saint-Salvi, « la roue de la place »* ..... p. 101
- *Le quartier du Castelnau* ..... p. 105

IV Quelques exemples de demeures albigeoises ..... p. 109

V Une mise en œuvre particulière de la brique ..... p. 116

2-b - Historique et développement ..... p. 120

I Un site exceptionnel ..... p. 120

II Les étapes du peuplement jusqu'au X^e siècle ..... p. 120

III L'essor de la ville (X^e-XIII^e siècle) ..... p. 121

IV Le temps des Albigeois : un grand siècle urbain (1190-11320) ..... p. 122

V La ville immobile ..... p. 127

VI Albi durant les XVII^e et XVIII^e siècles ..... p. 128

VII Albi, dans la la première moitié du XIX^e siècle ..... p. 134

VIII Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, développement économique et urbanisme tempéré ..... p. 135

IX Albi entre la fin du XIX^e siècle et 1930 ..... p. 136

X Après la seconde guerre mondiale, Albi bénéficie d'un secteur sauvegardé ..... p. 137

XI Le patrimoine au cœur du développement ..... p. 138

XII À la fin du XX^e siècle, le centre historique d'Albi est au cœur d'un programme de renouvellement urbain d'envergure ..... p. 139

3 - JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION ..... p. 144

3-a - Critères selon lesquels l'inscription est proposée et justification de l'inscription selon ces critères ..... p. 147

3-b - Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle ..... p. 148

3-c - Analyse comparative (mentionnant l'état de conservation de biens similaires) ..... **p. 162**
I Comparaisons avec d'autres biens construits en brique ..... p. 162
II Comparaisons avec d'autres cités historiques inscrites au patrimoine modial ..... p. 163
III Comparaisons avec d'autres cités épiscopales du sud de la france ..... p. 164
IV Des monuments épiscopaux uniques au monde ..... p. 165

3-d - Intégrité et/ou authenticité ..... **p. 171**
I Authenticité de la Cité épiscopale ..... p. 171
II Pérennité de la Cité épiscopale ..... p. 173
III Protection juridique ..... p. 174

4 - ÉTAT DE CONSERVATION DU BIEN ET FACTEURS AFFECTANT LE BIEN ..... **p. 176**

4-a - État actuel de conservation ..... **p. 177**

4-b - Facteurs affectant le bien ..... **p. 184**
I Pressions dues au développement ..... p. 184
II Contraintes liées à l'environnement ..... p. 184
III Catastrophes naturelles et planification préalable ..... p. 186
IV Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme ..... p. 191
V Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon ..... p. 195

5 - PROTECTION ET GESTION DU BIEN ..... **p. 196**

5-a - Droit de propriété ..... **p. 197**

5-b - Classement de protection ..... **p. 199**
I Protection juridique au titre des monuments historiques ..... p. 199
II Protection juridique au titre des monuments naturels et des sites ..... p. 200
III Le secteur sauvegardé d'Albi ..... p. 205

5-c - Moyens d'application des mesures de protection ..... **p. 207**
I Protection juridique au titre des monuments historiques ..... p. 207
II Gestion du secteur sauvegardé ..... p. 207

5-d - Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé ..... **p. 209**
I Plan local d'urbanisme (P.L.U.) et plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) ..... p. 209
II Plan lumière ..... p. 209
III Plan de développement touristique ..... p. 210

5-e - Plan de gestion du bien *ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé pour inscription au patrimoine mondial* ..... **p. 212**

5-f - Sources et niveaux de financement ..... **p. 213**
I Échelon auquel s'effectue la gestion, personnes responsables des budgets d'entretien ..... p. 213
II Un programme d'investissements exceptionnel ..... p. 215

5-g -Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion ..... **p. 218**

5-h - Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant ..... **p. 219**
I Fréquentation de la Cité épiscopale ..... p. 219
II Composition de la clientèle ..... p. 220
III Aménagements et accueil pour les visiteurs ..... p. 221

Sommaire

5-i - Politiques et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien ..... p. 227
I Une démarche de développement durable cohérente et partagée ..... p. 227
II La politique urbaine au service de la qualité de vie : le programme de renouvellement urbain ..... p. 227
III Programme d'amélioration de l'habitat ..... p. 235
IV Des nuanciers-conseils pour une meilleure réhabilitation ..... p. 236
V Une recherche de qualité urbaine cohérente : le projet de « charte de qualité urbaine » ..... p. 237
VI La politique touristique ..... p. 237
VII Promotion touristique ..... p. 240

5-j - Nombre d'employés ..... p. 243
I Ville d'Albi ..... p. 243
II Services de l'État affectés à la gestion du site ..... p. 245
III Édifices religieux : cathédrale Sainte-Cécile et église collégiale Saint-Salvi ..... p. 245
IV Établissements publics ..... p. 246

6 - SUIVI ..... p. 248
6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation ..... p. 249
6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien ..... p. 251
6.c Résultats des précédents exercices de soumissions de rapports ..... p. 252

7 - DOCUMENTATION ..... p. 254
7.a Photographies, diapositives, inventaires des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle ..... p. 255
7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien ..... p. 284
7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien ..... p. 285
7.d Adresse où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives concernant le bien ..... p. 287
7.e Bibliographie ..... p. 288
I Bibliographie récente sur la Cité épiscopale et ses principaux monuments (2004-2008) ..... p. 288
II Ouvrages sur la Cité épiscopale et ses principaux monuments ..... p. 289
III Ouvrages sur l'histoire d'Albi ..... p. 291
IV Ouvrages sur la brique ..... p. 292
V Sources ..... p. 292

8 - COORDONNÉES DES AUTORITÉS RESPONSABLES ..... p. 294
8.a Responsable de la préparation de la proposition ..... p. 295
8.b Institution / agence officielle locale ..... p. 296
8.c Autres institutions locales ..... p. 297
8.d Adresses internet officielles ..... p. 299

9 - SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE ..... p. 300

REMERCIEMENTS ..... p. 302

TABLE DES ABRÉVIATIONS ..... p. 304

ANNEXES ..... p. 306

Ill. 2 : cathédrale Sainte-Cécile, le clocher

I Identification du bien

I-a - Pays p.008

I-b - État, province ou région p.008

I-d - Coordonnées géographiques à la seconde près p.008

I-e - Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon p.008

I-f - Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares) p.008

a- Pays	FRANCE
b- État, province ou région	Région MIDI-PYRÉNÉES Département du TARN (81) Commune d'ALBI
c- Nom du bien	LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI
d- Coordonnées géographiques à la seconde près	Latitude comprise entre 2°8'18" E et 2°8'45" E Longitude comprise entre 43°55'37" N et 43°55'55" N **Coordonnées Lambert :** X = 584500 / Y = 181000
e- Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé pour inscription et celles de la zone tampon	**Localisation sur les cartes :** ill. 3 : *le monde : situation de la France.* *p. 009* ill. 4 : *la France : situation de la ville d'Albi* *p. 009* ill. 5 : *la France - région Midi-Pyrénées : situation de la ville d'Albi.* *p. 009* ill. 6 : *localisation de la Cité épiscopale : coordonnées géographiques* *p. 011* ill. 7 : *prise de vue IGN éch. 1/25 000e : localisation de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon (secteur sauvegardé)* *p. 013* ill. 8 : *carte IGN éch. 1/25 000e : localisation de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon (secteur sauvegardé)* *p. 015* ill. 9 : *carte IGN éch. 1/13 800e : limites de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon (secteur sauvegardé)* *p. 017* ill. 10 : *carte, éch. 1/7 500e : limites de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon (secteur sauvegardé)* *p. 018* ill. 11 : *carte, éch. 1/2 000e : la Cité épiscopale d'Albi.* Sections cadastrales concernées : AB, AC, AD, AE, AI, AH, AK *p. 019*
f- Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone tampon proposée (en hectares)	Surface du bien proposé : 19,47 ha (Tarn inclus) 13,35 ha (hors Tarn) Zone tampon : 64,09 ha (Tarn inclus) 51,38 ha (hors Tarn) Total : 83,56 ha (Tarn inclus) 64,73 ha (hors Tarn) (Surface totale de la commune d'Albi : 4 527 ha)

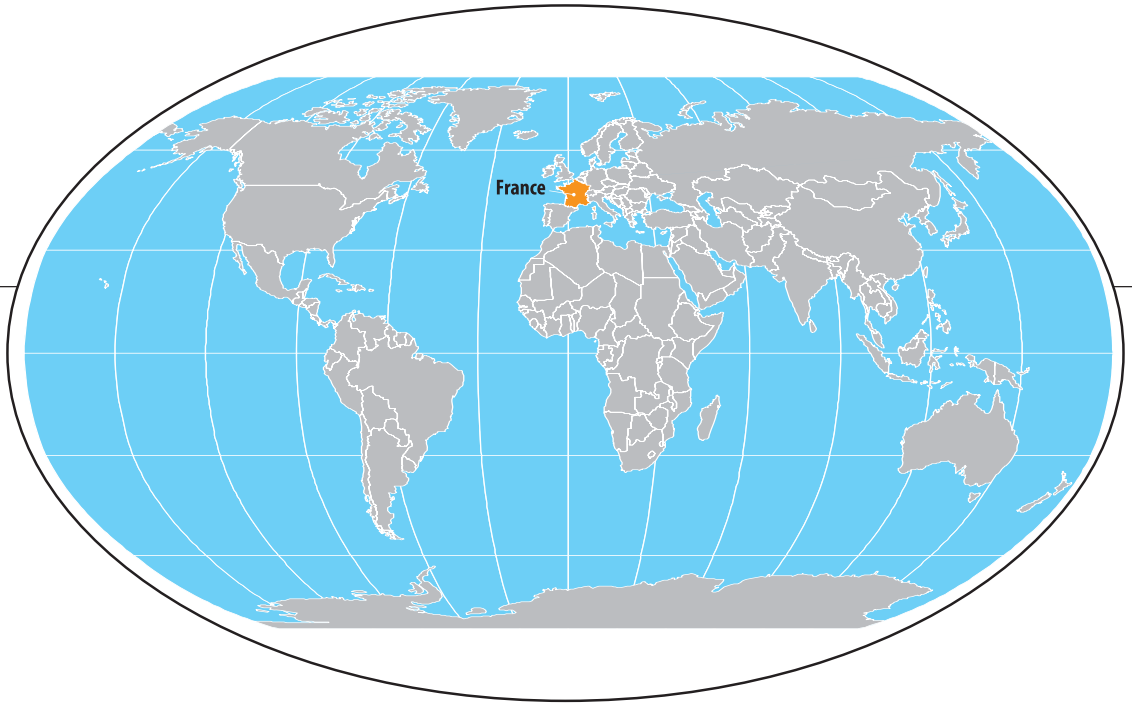

Ill. 3 - Le monde,
situation de la France

Ill. 4 - La France,
situation de la ville d'Albi

Ill. 5 - La France, région Midi-Pyrénées,
situation de la ville d'Albi

Identification du bien

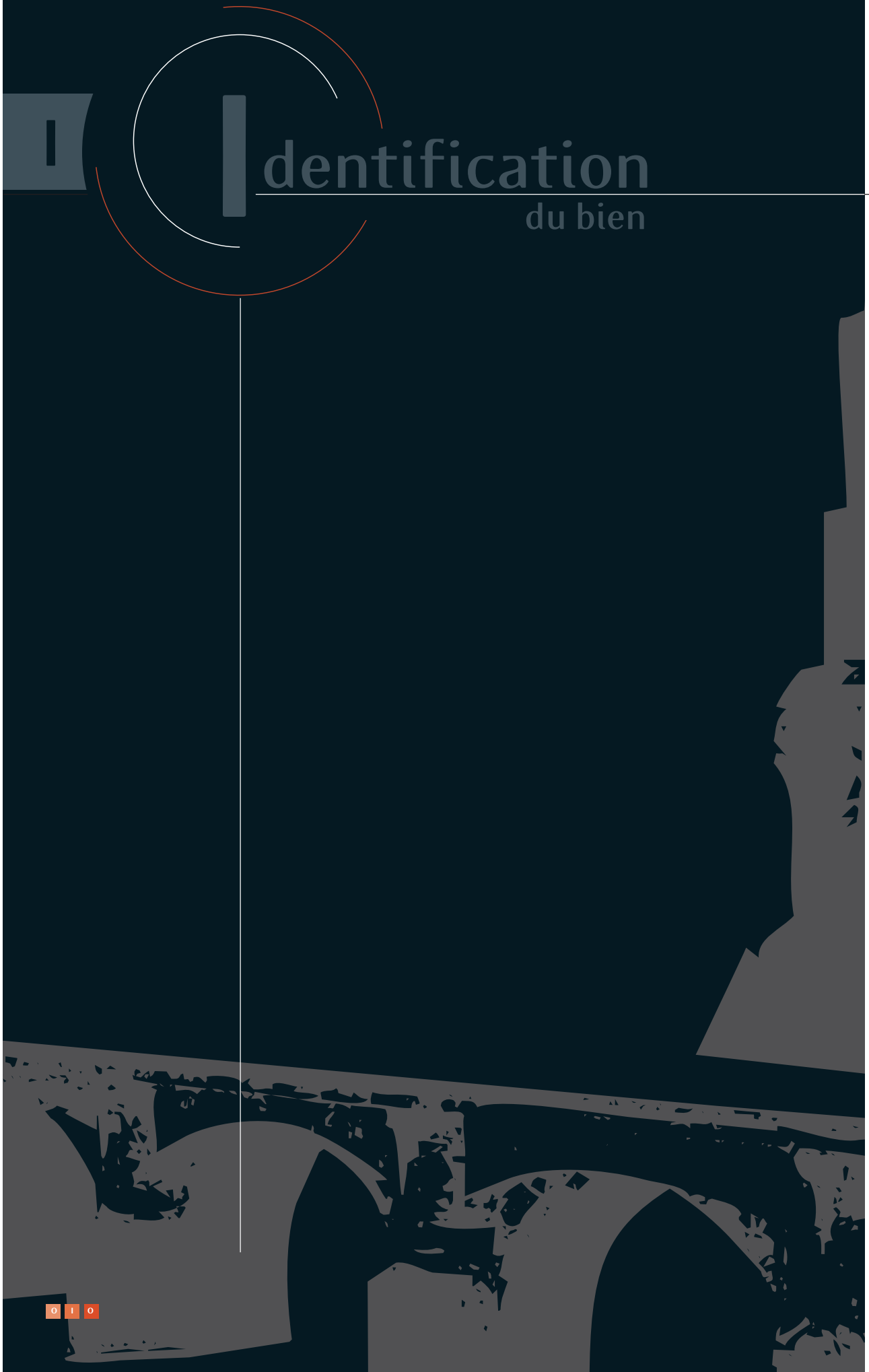

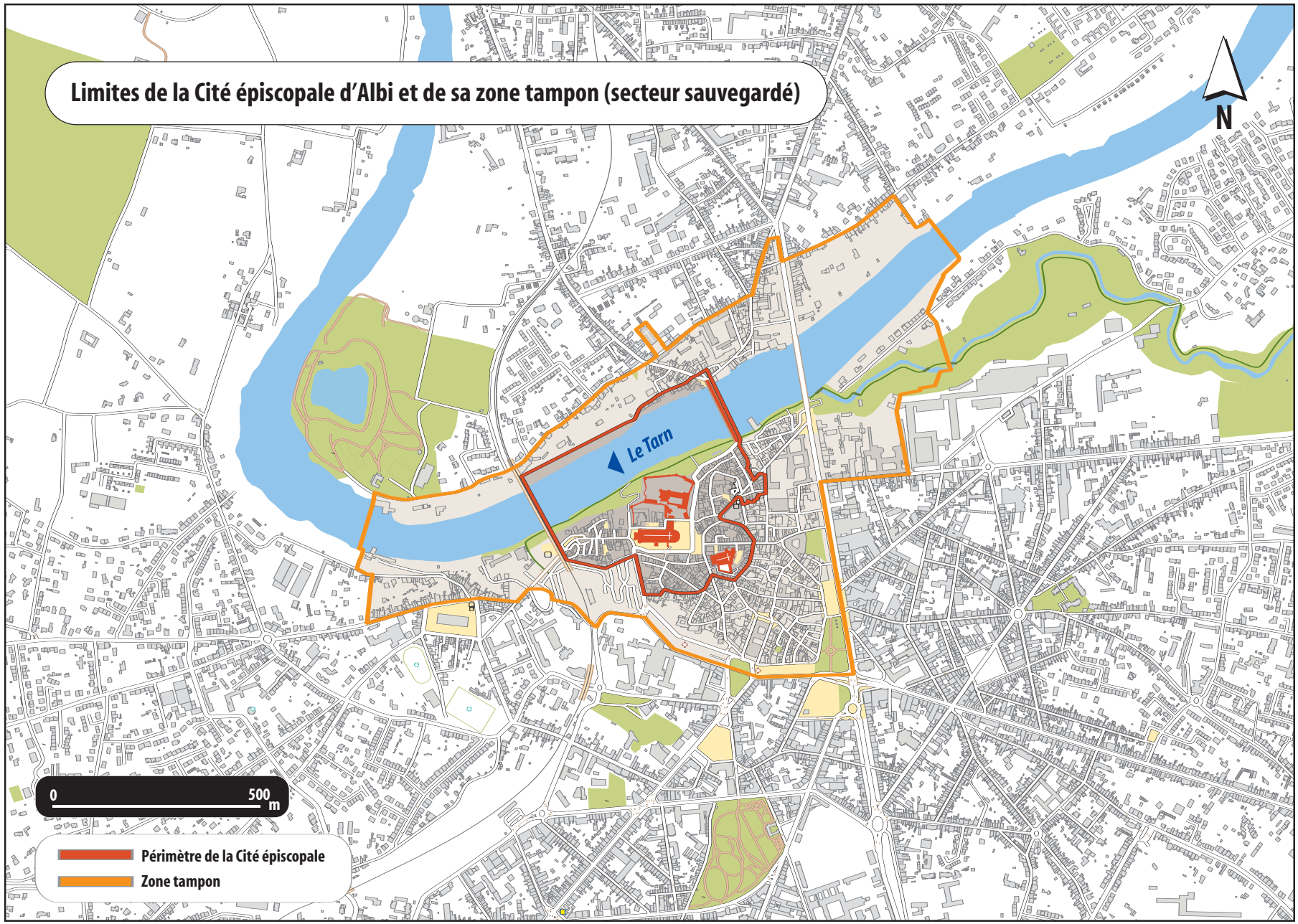

ILL. 9 : CARTE ÉCH.1/12 500e, LIMITES DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON (SECTEUR SAUVEGARDÉ)

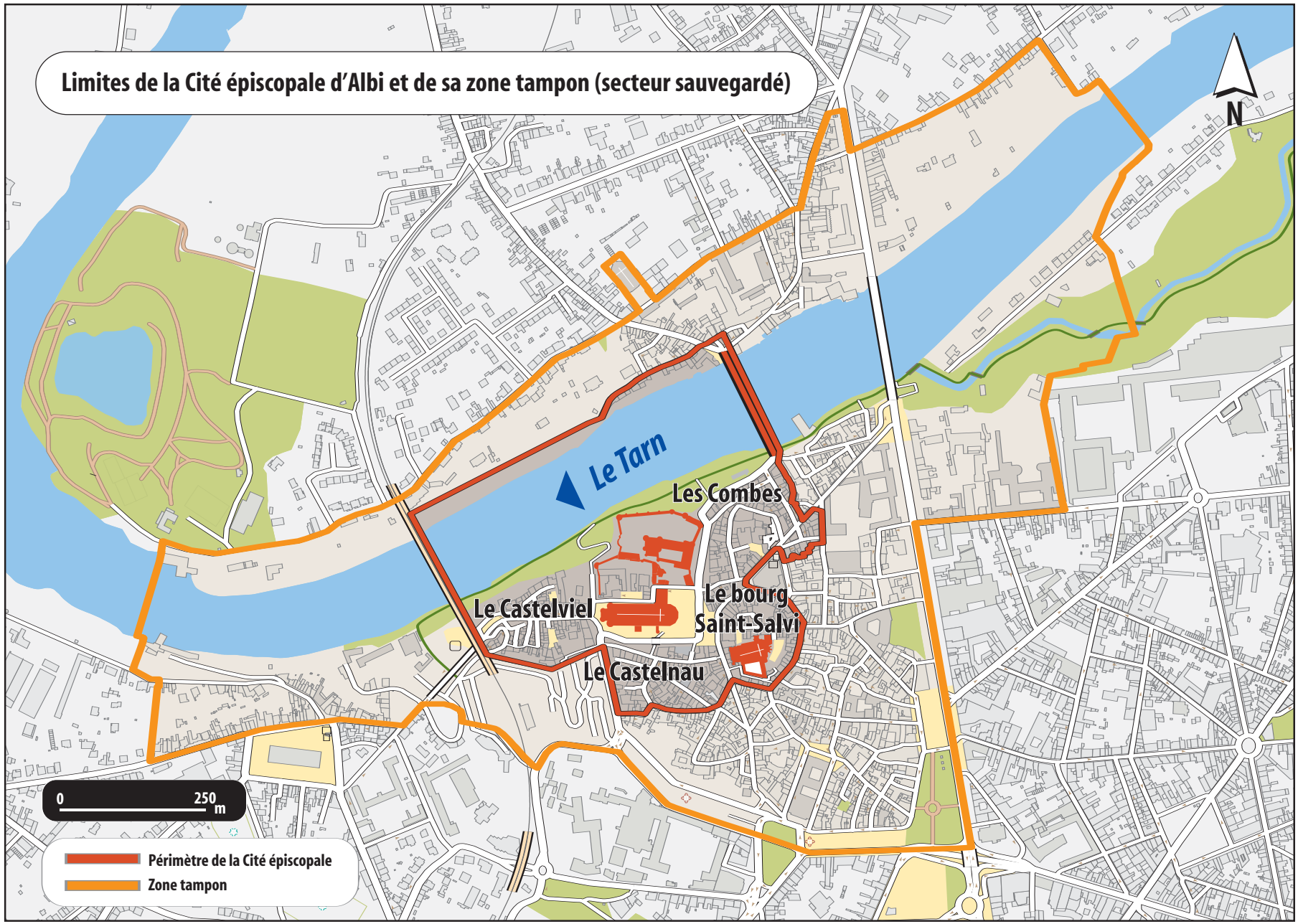

ILL. 10 : Carte éch. 1/7 500e, limites de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon (secteur sauvegardé)

I dentification du bien

2 Description du bien

2-a - Description du bien **p.023**
I - Le contexte urbain p.023
II - Les principaux monuments p.024
- Le palais de la Berbie p.024
- La cathédrale Sainte-Cécile p.038
- La collégiale Saint-Salvi p.081
- Le cloître Saint-Salvi p.085
- Le Pont-vieux p.086

III - Description des quartiers environnant la cathédrale et le palais de la Berbie p.090
- Le quartier du Castelviel p.093
- Le quartier des Combes et des berges du Tarn p.096
- Le quartier de Saint-Salvi, « la roue de la place » p.101
- Le quartier du Castelnau p.105

IV - Quelques exemples de demeures albigeoises p.109
V Une mise en œuvre particulière de la brique p.116

2-b - Historique et développement .. **p.120**
I - Un site exceptionnel p.120
II - Les étapes du peuplement jusqu'au X^e siècle p.120
III - L'essor de la ville (X^e-XIII^e siècle) p.121
IV - Le temps des Albigeois : un grand siècle urbain (1190-1320) p.122
V - La ville immobile p.127
VI - Albi durant les XVII^e et XVIII^e siècles p.128
VII - Albi, dans la première moitié du XIX^e siècle p.134
VIII - Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, développement économique et urbanisme tempéré p.135
IX - Albi entre la fin du XIX^e siècle et 1930 .. p.136
X - Après la seconde guerre mondiale, Albi bénéficie d'un secteur sauvegardé p.137
XI - Le patrimoine au cœur du développement p.138
XII - À la fin du XIX^e siècle, le centre historique d'Albi est au cœur d'un programme de renouvellement urbain d'envergure p.139

Lorsque l'on se place sur la rive droite du Tarn, la situation d'Albi en balcon sur la rivière apparaît magistrale. On s'aperçoit aisément que la Cité épiscopale a conservé sa physionomie ancienne et l'on y retrouve les fortifications qui longent le cours de l'eau, le donjon de la Berbie, les terrasses fleuries des jardins, puis l'altière cathédrale Sainte-Cécile qui domine l'ensemble.
De nos jours, l'harmonie subtile entre le noyau ancien de la ville et son site naturel persiste, et cet ensemble fait l'objet de toutes les attentions ; les aménagements qui s'y opèrent s'inscrivent dans une perspective de développement durable, visant à conserver et à rendre vivante la mémoire du passé.

Panorama d'Albi
Hier et aujourd'hui

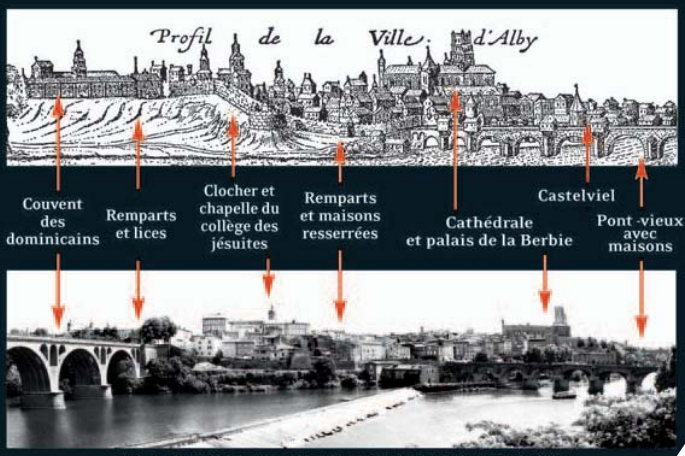

En haut : dessin de Tavernier · En bas : photographie de Michel Fabre © Mairie d'Albi

Ill. 12

2 a Description du bien

I Contexte urbain

La topographie de la zone sur laquelle se situe la Cité épiscopale est assez tourmentée. Elle est modelée par le Tarn, au nord, et le ravin creusé par le Bondidou, au sud-ouest. Le site se présente comme un promontoire parsemé de quelques buttes (le Castelviel : 173 m et Saint-Salvi : 174 m). Toutefois, pour l'essentiel, l'emprise de la Cité épiscopale correspond à un espace relativement plat, en légère pente vers le nord et vers le sud. La Cité épiscopale forme aujourd'hui le cœur de l'agglomération albigeoise. Cette situation explique la présence de nombreux commerces en rez-de-chaussée, le long des rues et sur la place Sainte-Cécile. Sa vocation résidentielle est importante. Le bâti est constitué d'immeubles de hauteur moyenne, établis en ordre continu à l'alignement des voies, assurant une réelle harmonie visuelle de la cité. De quelque côté que l'on approche celle-ci, c'est la cathédrale que l'on aperçoit de prime abord. Mais c'est de la place Sainte-Cécile, largement dégagée au XIX[e] siècle, que l'on prend mieux la mesure de l'ensemble étonnant que forment la cathédrale et le palais de la Berbie. Ils s'intègrent harmonieusement aux quartiers environnants, tels deux joyaux sertis dans un écrin. Les origines médiévales de la Cité épiscopale et la topographie des lieux se traduisent encore aujourd'hui par un réseau de voies tortueuses, étroites, partiellement piétonnières. Pour le promeneur, le charme commence dans la rue. La brique, partout présente, confère à ces vieux quartiers une douceur colorée, dont on ne sort pas tout à fait indemne : comme si quelque visiteur de l'ombre voulait vous garder prisonnier de ce charme. L'écrivain Henri Barbusse, mobilisé au début de la guerre, écrivait à son épouse en septembre 1914 : « Mon cantonnement est, ainsi que je vous l'ai dit… l'école de la Temporalité… Elle est à l'ombre de la belle cathédrale rose, en briques, dont je vous ai envoyé tout à l'heure le portrait. De la terrasse de la cour, il y a une très belle vue sur la ville qui est imprégnée d'une couleur rose sombre et ocre caractéristique, et dont les maisons ont des toits plats avec de grosses tuiles carminées qui rappellent les maisons italiennes… »

Ill. 13 : Pont-vieux et Quai choiseul

2 a Description du bien

De cet ensemble albigeois, comme dans les cités toscanes, émergent des clochers, des tours, des clochetons, et plus haut, la tour de la gâche de Saint-Salvi. Ces pointements dominent une succession de constructions qui s'harmonisent parfaitement, de matériaux mariant brique, colombages, pierre et enduits, couvertures aux ondulations variant du beige rosé au rouge profond. On y découvre des maisons médiévales et des constructions nées à l'ère de prospérité du pastel aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'architecture de cette époque est marquée par des formes de la Renaissance mais on y rencontre aussi des survivances du gothique et des édifices touchés par le souffle du baroque ou celui de l'époque classique aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. De manière générale, on peut distinguer deux catégories d'édifices :

- Des **maisons à colombages**, avec parfois des encorbellements. Ces maisons présentent souvent un dernier étage ouvert « le solelhier », propice au séchage des récoltes.
- D'autre part, on découvre de **belles demeures**, maisons patriciennes, hôtels Renaissance où domine la brique, souvent mariée à la pierre pour les encadrements des fenêtres et des portes... Ces hôtels abondent également dans tout le secteur sauvegardé retenu comme zone tampon.

Enfin, on remarque dans la Cité épiscopale des constructions des XIX^e^ et XX^e^ siècles que l'urbanisme de l'époque a généré à la faveur des alignements de rues, du dégagement de la cathédrale ou des percées de voies nouvelles, comme les rues Mariès, Émile-Grand ou Sainte-Cécile... Ces édifices, en général plus élevés, comportent deux ou trois étages et s'intègrent fort heureusement aux constructions plus anciennes. La brique en constitue le matériau fondamental, surtout pour les encadrements des ouvertures, plus larges et plus régulièrement réparties ; sur les façades, on remarque la quasi-absence de balcons que les urbanistes du XIX^e^ siècle se sont efforcés de proscrire, en réaction contre les encorbellements étagés des époques précédentes. Le visiteur est frappé par le côté agréable, vivant qui se dégage de ces quartiers, réhabilités depuis près d'un demi-siècle grâce aux actions multiples du secteur sauvegardé, ce qui en fait un écrin séduisant, évocateur du passé et digne d'environner la cathédrale et le palais de la Berbie.

Les principaux monuments

II LE PALAIS DE LA BERBIE

Le palais épiscopal d'Albi est couramment appelé la « Berbie », déformation du nom occitan *Bisbia* qui signifie évêché. Sa construction, que l'on avait attribuée en grande partie à Bernard de Castanet, évêque de 1276 à 1308, fut entreprise en réalité dès l'épiscopat de Durand de Beaucaire (1227-1254), pour ne s'achever que dans la première moitié du XIV^e^ siècle. Par la suite, le bâtiment connut des modifications, parfois importantes, aux XV^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Devenu le musée Toulouse-Lautrec, il fait aujourd'hui l'objet d'importants travaux de réaménagement.

Ill. 14 : Palais de la Berbie, cour d'honneur

Ill. 15 : Palais de la Berbie, côté Sud

2 a Description du bien

Ill. 17 : Palais de la Berbie, côté Sud

Le logement des évêques d'Albi fut des plus modestes jusqu'aux débuts de la construction de la Berbie. On sait que dans le deuxième tiers du XII[e] siècle, à la suite du schisme de l'antipape Anaclet auquel s'était rallié l'évêque d'Albi, Humbert Géraud, des rivalités entre ce dernier et le chapitre avaient entraîné la destruction de la maison épiscopale. Entre cette période et les débuts de la construction de l'actuel palais, l'évêque logea dans les maisons prêtées par les chanoines, sises entre la cathédrale romane et les remparts. C'est dire la relative précarité du logement des prélats albigeois pendant un siècle environ. Une telle situation ne pouvait être plus longtemps acceptée au XIII[e] siècle, par des hommes qui étaient devenus les véritables seigneurs de la ville. La dignité de la fonction, le développement de l'administration épiscopale impliquaient la construction de bâtiments plus propres à manifester leur puissance. Ce fut chose faite avec les premiers travaux entrepris par Durand de Beaucaire.

La construction, fruit de plusieurs campagnes de travaux s'échelonnant du XIII[e] au XVIII[e] siècle, s'organise autour d'une cour connue aujourd'hui sous le nom de « cour d'honneur » mais désignée au Moyen Âge du nom de *Plathea Palatii*. On y entre par une porte flanquée de deux contreforts hémicylindriques, percée dans la courtine qui en ferme le flanc méridional, du côté de la ville. Après l'avoir franchie, on découvre sur la gauche, à l'ouest, l'imposante tour Mage composée en réalité de deux tours accolées d'âge différent, la tour Saint-Michel et la tour Sainte-Catherine. La partie visible de ces deux tours depuis l'intérieur de la cour, et dans laquelle s'ouvre une petite porte du XV[e] siècle, correspond à la face orientale de la tour Saint-Michel. Sur le côté nord de la cour, c'est-à-dire du côté du Tarn, face à la porte d'entrée, se dresse le bâtiment connu, depuis la fin du XVII[e] siècle, sous le nom d'aile des Suffragants. Deux petits contreforts hémicylindriques en scandent la façade. L'aile orientale, enfin, est constituée par un corps de logis fortement remanié au XV[e] siècle par l'évêque Louis d'Amboise, puis au XVII[e] siècle, par Gaspard de Daillon du Lude qui y appuya une galerie de trois travées aux arcades classiques.

En ressortant de la cour, et en se retournant après avoir franchi la porte, on peut contempler la façade méridionale du palais, qui en est la partie la plus ancienne. Elle se compose de l'est vers l'ouest d'un corps de logis rectangulaire surmonté de

Ill. 16 : Palais de la berbie, tour Saint-Michel

2 a Description du bien

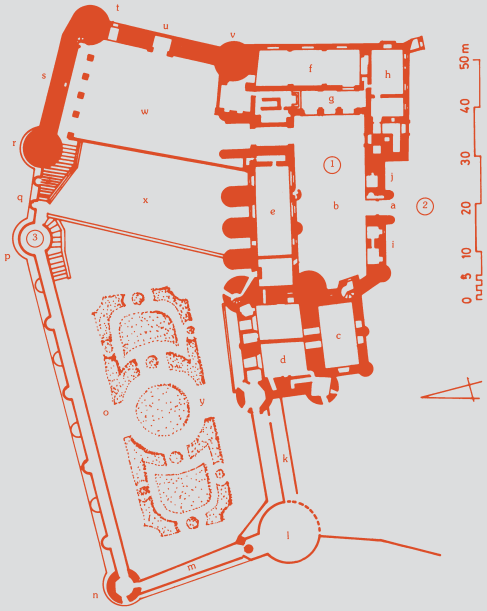

a - Porte d'accès à la cour d'honneur
b - Cour d'honneur (ancienne plathea Palatii)
c - Tour Saint-Michel (ancienne *Bisbia Vielha*)
d - Tour Sainte-Catherine
e - Aile des Suffragants
f - Aile d'Amboise
g - Portique de Mgr de Daillon du Lude
h - Logis de Durand de Beaucaire
i - Tour de Durand de Beaucaire
j - Courtine de Bernard de Combret
k - Rampe d'accès au jardin
l - Éperon à bec
m - Courtine de Bernard de Castanet
n - Tour de la rivière
o - Courtine du XIVe siècle
p - Tour de Dionysos
q - Courtine du XIVe siècle
r - Tour de la Bibliothèque
s - Courtine de Bernard de Castanet
t - Tour de l'Octogone
u - Courtine de Bernard de Castanet
v - Tour d'Amboise ou du Salon carré
w - Terrasse
x - Contre-Terrasse
y - Jardin

Ill. 18 : Palais de la Berbie, plan 1

deux tourelles d'angle en encorbellement, d'un massif carré, souche d'une ancienne tour, dans lequel s'ouvre actuellement la porte d'entrée du musée Toulouse-Lautrec, de la courtine dans laquelle s'ouvre la porte d'accès à la cour ; enfin vers l'ouest et en retrait par rapport à la courtine, d'une tour flanquée de contreforts hémicylindriques, la tour Saint-Michel.

Les travaux de Durand de Beaucaire

Le corps de logis constitué par un bâtiment rectangulaire et la souche de plan carré d'une ancienne tour furent entrepris par Durand de Beaucaire vers la fin de son épiscopat (1252), c'est-à-dire au moment même où les rapports se tendaient à l'extrême entre l'évêque et le sénéchal de Carcassonne. Ce prélat éprouva le besoin d'avoir une résidence lui appartenant en propre. Celle-ci, relativement modeste, se composa d'un corps de logis rectangulaire auquel fut appuyée une haute tour aujourd'hui découronnée. Le corps de logis se composait de trois salles superposées, charpentées, éclairées par des fenêtres en plein cintre. Au dernier étage était la chapelle, dédiée à Notre-Dame ; à l'étage noble, l'*aula,* salle réservée aux cérémonies officielles ; au rez-de-chaussée, une réserve ou une cave semi-enterrée.

À côté se trouvait la tour qui manifestait la réalité du pouvoir épiscopal au sein de la ville et dans laquelle logeait vraisemblablement l'évêque. Cette tour, dans sa plus grande hauteur, que l'on connaît par des gravures du XVIIe siècle, dut compter au moins quatre niveaux dont certains étaient sans doute voûtés, comme l'atteste la présence de la voûte sur croisée d'ogives que l'on y voit encore aujourd'hui. Cet ensemble ne fut pas terminé par

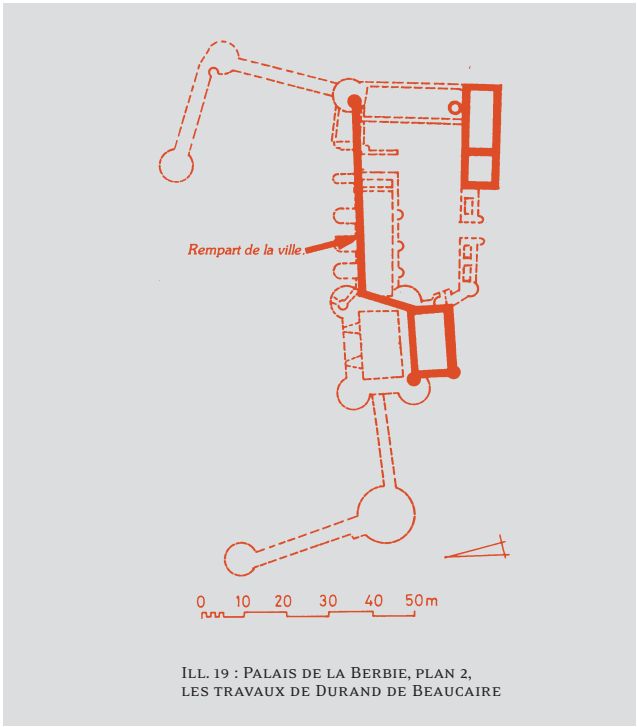

Ill. 19 : Palais de la Berbie, plan 2, les travaux de Durand de Beaucaire

Durand de Beaucaire qui mourut en 1254, mais par son successeur Bernard de Combret qui prit le parti de voûter les salles construites par son prédécesseur et de réduire à deux le nombre d'étages du corps de logis. Ce voûtement entraîna la fermeture des fenêtres primitives en plein cintre que l'on distingue encore à différents niveaux sur le mur sud. En même temps, la tour, laissée sans doute inachevée par Durand, était terminée.

Ce dernier avait également réaménagé les maisons que lui avaient cédées les chanoines et qui étaient connues au XIVe siècle sous le nom évocateur de *Bisbia Vielha*, c'est-à-dire « ancien évêché ». Les restes de celles-ci sont encore visibles dans les parties basses de la tour Saint-Michel où apparaissent des fenêtres en plein cintre murées, identiques à celles de l'*aula* primitive.

L'œuvre de Bernard de Combret

Bernard de Combret fut le premier à supporter la pression conjuguée des prétentions royales et des revendications populaires. Les deux bâtiments de Durand de Beaucaire, isolés l'un de l'autre par 25 mètres environ, ne lui permettaient pas de se sentir en sécurité. Les étages planchéiés pouvaient être incendiés en cas d'attaque. Il fallait renforcer les défenses de ces maisons épiscopales, comme on les appelait encore, pour en faire un ensemble cohérent et unitaire. Bernard de Combret fit donc voûter toutes les parties construites ou réparées par Durand de Beaucaire et surtout il transforma la résidence de l'évêque en une authentique forteresse. Ses travaux portèrent sur trois points :

- il tendit d'abord, entre la *Bisbia Vielha* et la nouvelle tour construite par Durand de Beaucaire, une courtine dans laquelle fut ménagée la porte d'entrée du palais. L'aspect fortifié de cette dernière, équipée d'un assommoir, surmontée de la chambre de la herse et flanquée de deux contreforts dont un abrite un escalier à vis, est assez révélateur des intentions défensives de l'évêque ;
- il fit ensuite surélever la *Bisbia Vielha* dont toutes les salles furent voûtées sur croisées d'ogives. À l'extérieur, il en renforça les murs par des contreforts semi-cylindriques dont celui du milieu vint en partie obturer les fenêtres antérieures datant de Durand de

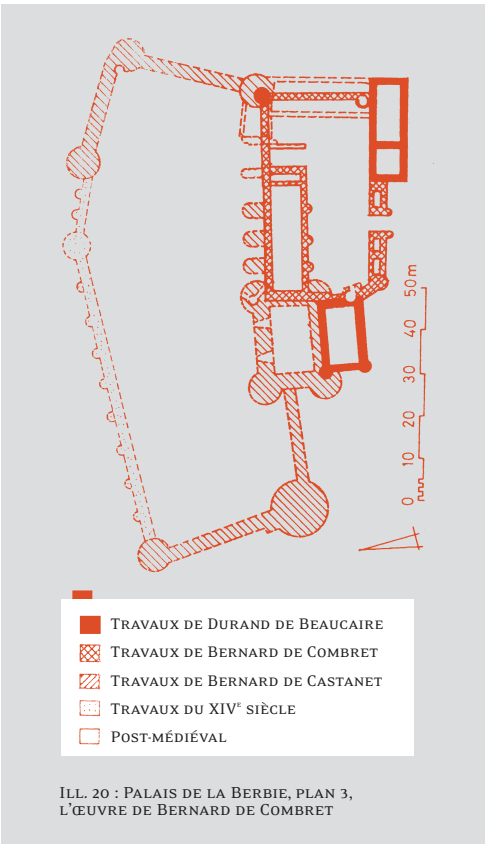

Ill. 20 : Palais de la Berbie, plan 3, l'œuvre de Bernard de Combret

2 a Description du bien

Beaucaire. Il lança entre ceux-ci des arcs qui pouvaient faire fonction de mâchicoulis. Ces travaux, les mieux conservés des constructions de Bernard de Combret, montrent l'apparition des contreforts hémicylindriques, nouveauté appelée à des développements considérables dans la deuxième moitié du XIII[e] siècle et au début du XIV[e] siècle, tant dans les agrandissements ultérieurs du palais que dans la cathédrale elle-même ;

- Il continua en faisant construire, au nord, le long du rempart, le corps de logis qui prit au XVII[e] siècle le nom d'aile des Suffragants. Les fenêtres et les parties supérieures en ont été fortement remaniées aux XVI[e] et XVIII[e] siècles, mais subsistent encore deux salles inférieures superposées, voûtées sur croisées d'ogives. Celles-ci étonnent par leur ampleur (25 x 7,60 m), leur unité de conception et leur majesté. L'une d'entre elles fut sans doute destinée à remplacer l'*aula* primitive de Durand de Beaucaire, jugée trop petite par le nouvel évêque.

Enfin Bernard de Combret éprouva le besoin de construire une courtine à l'est pour fermer cet ensemble et se mettre à l'abri de toute surprise. Il ne reste rien de cette dernière, car la construction de l'aile d'Amboise à la fin du XV[e] siècle en a fait disparaître les vestiges. Mais à sa mort en 1271, Bernard de Combret laissait un palais imposant, pratiquement terminé, protégé, organisé autour d'une cour dont l'aile nord s'appuyait au rempart de la ville et dont l'habitation principale se trouvait dans une puissante tour située à l'ouest, au point le plus éloigné de la ville.

Ill. 21 : Palais de la berbie, tour Saint-Michel

Les constructions de Bernard de Castanet

Nul besoin donc, pour son successeur, de le modifier ou de l'agrandir. C'était mal connaître le caractère impérieux de Bernard de Castanet. Sur de son bon droit, fermement résolu à le faire respecter par qui que ce fût, roi compris, cet évêque, lorsqu'il arriva sur le trône épiscopal albigeois en 1277, décida de faire valoir ses droits et de récupérer son pouvoir. Mais, conscient des difficultés qui allaient en découler, il résolut de se mettre rapidement à l'abri dans une forteresse imprenable dont les travaux furent à la fois considérables et grandioses.

À l'œuvre de Bernard de Combret, il ajouta la tour Sainte-Catherine, véritable donjon qu'il colla au flanc nord de la tour Saint-Michel. Pour mieux la contempler, il faut descendre par une rampe vers les jardins et les remparts médiévaux qui les protègent. On atteint un énorme bastion circulaire à éperon, puis, par le chemin de ronde occidental, la tour de la Rivière dont la voûte à six compartiments est timbrée aux armes de Bernard de Castanet. De cette tour, on se rend en passant sur une courtine du XIV[e] siècle jusqu'à la tour dite de

Ill. 22 : courtine de Bernard de Castanet, façade est

Ill. 23 : Palais de la berbie, tour Saint-Michel

Dionysos. C'est de celle-ci que l'on apprécie le mieux la construction du palais sur son flanc nord.

La tour Sainte-Catherine y apparaît malgré les mutilations et les aménagements qu'elle a subis au cours des siècles, comme une écrasante masse de brique. Ce donjon, de plan barlong, était flanqué aux angles d'énormes tours talutées au tiers de leur hauteur, entièrement pleines à l'exception de celle du nord-est, épaisse de sept mètres à la base et construite en briques appareillées. À chaque étage, les salles étaient voûtées sur croisées d'ogives aux profils fortement brisés comme l'attestent encore les restes de l'une d'entre elles qu'on tenta de détruire à une date inconnue. Des arcs en tiers-points très aigus, datant de la fin du XIII[e] siècle ou du début du XIV[e] siècle, y sont encore visibles, révélant ainsi les caractères architecturaux des constructions de Bernard de Castanet. L'édification de la tour Sainte-Catherine entraîna la surélévation de la tour Saint-Michel dans la partie supérieure de laquelle fut fondée une deuxième chapelle dédiée à l'archange.

Les autres travaux de Bernard de Castanet portèrent essentiellement sur la partie septentrionale du palais épiscopal. Sur le flanc nord de l'aile des Suffragants, il fit ajouter trois énormes contreforts qui furent tronqués au XVII[e] siècle par M[gr] Le Goux de la Berchère pour y aménager la terrasse d'agrément que l'on voit encore de nos jours[1]. Bernard de Castanet les avait fait construire pour un dessein tout différent, essentiellement défensif, pour supporter des mâchicoulis à arcs destinés à protéger le palais sur ce flanc. Un double souci le poussa également à construire les courtines et les tours embrassant la basse-cour. Outre la protection avancée du palais qu'elles permettaient sur son flanc nord, elles offraient l'avantage d'interrompre le tracé du rempart de la ville et de s'en approprier une partie afin d'avoir dans celui-ci une issue personnelle, indépendante de la juridiction des consuls de la ville devenus ses ennemis. Il fut donc à l'origine de la construction, à l'est, des tours d'Amboise et de l'Octogone ainsi que des courtines les reliant ; à l'ouest, de la tour de la Rivière, de l'éperon à bec, de la courtine les reliant l'une à l'autre, ainsi que de la courtine aujourd'hui transformée en rampe reliant l'éperon à bec à la tour Mage. Toute cette partie, construite avec le même soin et les mêmes procédés que la tour Sainte-Catherine, présente un caractère militaire identique. Ce fut plus tard, au cours du XIV[e] siècle, qu'un successeur de Bernard de Castanet lança la

Ill. 24 : Palais de la Berbie, côté nord

1 - *Le quatrième contrefort, à l'est, est l'œuvre de l'architecte diocésain César Daly qui le construisit au XIX[e] siècle pour ouvrir sur les jardins la chambre à coucher de l'évêque de l'époque, M[gr] de Jerphanion.*

courtine entre la tour de la Rivière et la tour de l'Octogone et rajouta la tour de Dionysos, fermant ainsi définitivement la basse-cour au nord et mettant le palais à l'abri de toute tentative venant de l'extérieur.

Les transformations de la période classique et les aménagements intérieurs

Cette courtine du XIV[e] siècle porte les traces de remaniements importants effectués aux XVII[e] et XVIII[e] siècles par les évêques d'Albi. En effet, entre la tour de la Rivière et la tour de Dionysos, la courtine fut transformée par M[gr] Charles Le Goux de la Berchère en une galerie surmontée d'un promenoir permettant de jouir du spectacle offert, d'un côté, par le Tarn, de l'autre, par les jardins aménagés à cette occasion. En effet, les jardins tels qu'ils se voient aujourd'hui sont le fruit de la transformation, entre 1687 et 1703, de l'ancienne basse-cour du palais en un lieu d'agrément. Trois étages y furent ménagés : la terrasse haute, la contre-terrasse et les jardins proprement dits dans la partie la plus basse. À la fin du XVIII[e] siècle, M[gr] de Stainville, frère de Choiseul, fit ajouter sur le promenoir les statues de marbre qu'on y voit encore, représentant les saisons. Dans un même but d'agrément, ces prélats firent tronquer les énormes contreforts du flanc nord de l'aile des Suffragants et utilisèrent les tours-contreforts talutées de la tour Sainte-Catherine pour installer de grandes terrasses destinées à ouvrir vers les jardins les salles de cette partie du palais réaménagées à l'occasion.

Depuis la courtine longeant le Tarn, on remonte, par une courte volée d'escaliers sur la terrasse haute, à l'est, pour y retrouver les restes de remparts médiévaux et des tours du XIII[e] siècle, dont les tours de l'Octogone et d'Amboise. Par la porte percée dans le corps de logis fermant la terrasse au sud, on retrouve la cour d'honneur. Les couronnements dans leur état actuel sont le fruit de remaniements survenus aux XVII[e], XVIII[e] et XIX[e] siècles. Rien ne nous a été conservé du Moyen Âge, mais les textes viennent ici au secours de l'archéologue. En effet, au début du XIV[e] siècle, au cours d'un procès contre Bernard de Castanet, des renseignements indirects sont donnés sur le palais. C'est ainsi qu'un texte nous permet de savoir que les murs de la tour Saint-Michel s'achevaient vers le haut par un crénelage et il y a fort à parier qu'il en était de même pour la plupart des autres parties du palais.

Nous sommes renseignés sur les dispositions intérieures du palais médiéval par les témoignages consignés lors de ce procès ainsi que par les inventaires après décès de deux évêques du XIV[e] siècle, Pierre de Via et Jean de Saye : la chambre à coucher de Bernard de Castanet se trouvait au moins au troisième étage de la tour Sainte-Catherine, sa fenêtre donnait sur la cour d'honneur et le volet qui la fermait était de couleur verte. On apprend également que Bernard de Castanet et ses successeurs logeaient essentiellement dans la tour Sainte-Catherine, où il y avait une salle de parement, la chambre à coucher, une garde-robe et une salle appelée *reyrecambra*.

Par ailleurs, la partie inférieure de la tour Saint-Michel abritait la prison de l'Inquisition et il est probable qu'une des salles de cette tour était utilisée par le tribunal de cette institution. Au-dessus se trouvait la chapelle Saint-Michel.

La plus grande partie de ces dispositions, qui restèrent invisibles au visiteur du XX[e] siècle, sont désormais accessibles grâce

aux aménagements en cours. En effet, les deux belles salles construites par Bernard de Combret dans la partie inférieure de l'aile des Suffragants avec leurs beaux volumes, couvertes de voûtes d'ogives, ont reçu de nouvelles affectations, visibles par le public ; il en va de même de la partie basse de la tour Saint-Michel, l'ancienne *Bisbia Vielha*, devenue prison de l'Inquisition puis réserve du musée. Elle offre au regard un magnifique espace, très élevé, couvert de voûtes d'ogives reposant sur des colonnettes s'arrêtant à leur tour sur des culots. On y retrouve les caractères architecturaux de la construction de Bernard de Castanet : croisée d'ogives montant très haut, arcs formerets fortement brisés, retombées sur des colonnettes qui s'amortissent sur des culots. Les salles du premier étage de la tour Sainte-Catherine sont visibles, mais entièrement badigeonnées. Elles abritent une partie des collections du musée.

Les travaux en cours ont permis de faire quelques découvertes d'importance dans le bâtiment. Ainsi, le puits qui alimenta le chantier puis le palais a été retrouvé sous la cour d'honneur, de même que le four dans lequel on fit cuire les briques destinées au chantier. Mais la découverte la plus intéressante est sans nul doute celle qui a amené la mise au jour, au sommet oriental de la courtine méridionale et au-dessus du dernier étage conservé après l'arasement au XVII^{e} siècle de la *turris* de Durand de Beaucaire, d'un pavement médiéval d'une superficie exceptionnelle dans le Midi de la France. Celui-ci, datant de la fin du XIII^{e} siècle ou du début du XIV^{e} siècle utilise deux types de carreaux : pour les bordures des carreaux ocre-rouge de 13 x 13 cm estampés de motifs divers de couleur jaune, les autres, jaune et noir, de 4,5 x 6,5 cm, aniconiques. Ces pavements sont semblables à ceux dont on connaissait déjà l'existence et qui recouvraient le sol de la salle située au-dessus de la chapelle Notre-Dame.

À l'occasion de ces travaux, les niveaux primitifs furent détruits et la tour fut découronnée sur une hauteur importante. L'étage noble du corps de logis construit par Durand de Beaucaire est toujours occupé par la chapelle Notre-Dame. Les voûtes sur croisée d'ogives construites par Bernard de Combret peuvent y être encore admirées, décorées de peintures du XIX^{e} siècle. Aux murs sont visibles des tableaux commandés au peintre Rousselet par M^{gr} Le Goux de la Berchère au cours de son épiscopat (1687-1703).

À la fin du XV^{e} siècle l'évêque, Louis d'Amboise remania l'aile orientale du palais afin d'y aménager des salles d'apparat. En cours de réaménagement à l'heure actuelle, elles permettent d'admirer deux belles cheminées du XV^{e} siècle. L'aspect de ce corps de logis fut transformé par Louis d'Amboise qui installa des lucarnes dans des toitures à la française couvertes d'ardoise, rompant ainsi avec les créneleges de l'époque médiévale et rappelant une façade de château de la Loire.

M^{gr} Gaspard de Daillon du Lude doubla en largeur le corps de logis et aménagea au premier étage une salle à manger appelée « Salon doré » et un salon de réception dit « salle de la Croix », décorés tous

Ill. 25 : palais de la Berbie

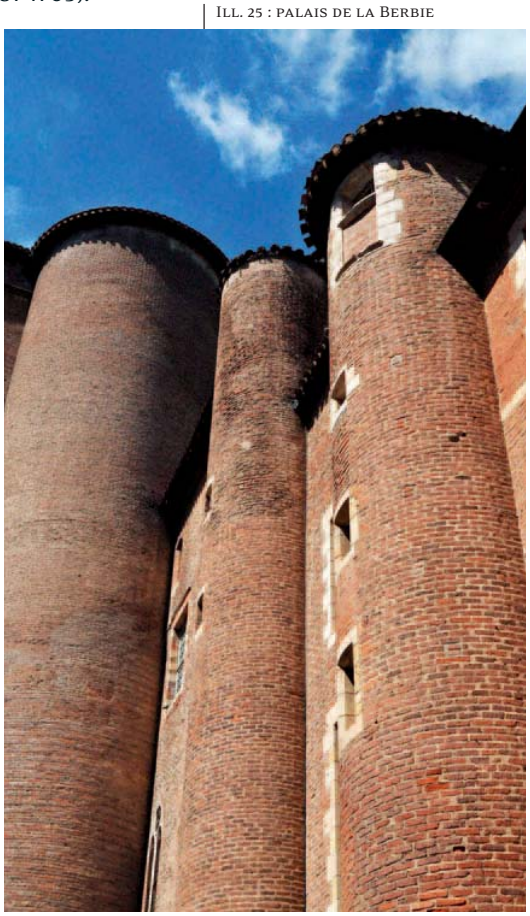

2 a Description du bien

deux par les soins du peintre Coupelet. Enfin dans les étages supérieurs de l'aile des Suffragants les dispositions médiévales ont été transformées par M^gr Hyacinthe Serroni au XVII^e siècle en grandes salles de réception et d'apparat qui abritent aujourd'hui une partie des collections du musée.

Les caractères architecturaux de la Berbie

Ainsi, commencé par Durand de Beaucaire au milieu du XIII^e siècle, le palais épiscopal de la Berbie a connu ses heures de gloire sous les épiscopats de Bernard de Combret et de Bernard de Castanet dans la deuxième moitié du XIII^e siècle. Les caractères de son architecture sont d'une grande originalité. L'emploi de contreforts hémicylindriques, pleins ou évidés, en aussi grand nombre, est un premier sujet d'étonnement, le caractère anachronique de la forteresse en est un second. Le plan révèle en effet des murs énormes, l'élévation, de hautes parois aveugles, défendues par des arcs-mâchicoulis et des créneaux. La défense qui s'exerce du haut des tours et s'appuie sur des murs massifs est une défense passive. On pourrait qualifier cette forteresse d'archaïque pour l'époque de sa construction, si l'on ne tenait compte de cet élément capital que constitue le matériau employé : la brique. Au choc, celle-ci ne transmet pas de vibrations au mur et au point d'impact, elle s'écrase sans que la paroi soit ébranlée. Par ailleurs, l'épaisseur des murs de la Berbie est une garantie de stabilité supplémentaire en même temps qu'une défense sans pareille contre la sape. En effet, la brique use prématurément les outils et étant donné que la construction de murs entièrement appareillés en brique parfois sur sept mètres d'épaisseur, ne laisse aucune place à un quelconque blocage, la tâche des sapeurs s'en trouve considérablement accrue.

Ill. 27 : palais de la Berbie, lucarne de l'aile d'Amboise

Ces caractères architecturaux contrastent avec ceux des grandes constructions contemporaines du Midi de la France. En effet, au moment où Bernard de Combret et Bernard de Castanet font édifier la Berbie, saint Louis, Philippe III et Philippe IV font construire Aigues-Mortes, Carcassonne et les forteresses des Corbières tournées contre l'Aragon. Or, il est étonnant de constater l'opposition de style entre les constructions de Carcassonne et celles d'Albi. D'un côté, toutes les techniques des ingénieurs du roi, toute la qualité d'un appareil soigné, tous les organes de défense d'une fortification moderne ; de l'autre, la fortification traditionnelle et l'emploi d'un matériau inhabituel.

Les prélats albigeois, en refusant les modèles royaux, manifestèrent doublement leur indépendance à travers la construction de la Berbie. C'est aux architectes de

Ill. 26 : tour Mage

ILL. 28 : PALAIS DE LA BERBIE, COUPE, RELEVÉ DE HARDY, 1880

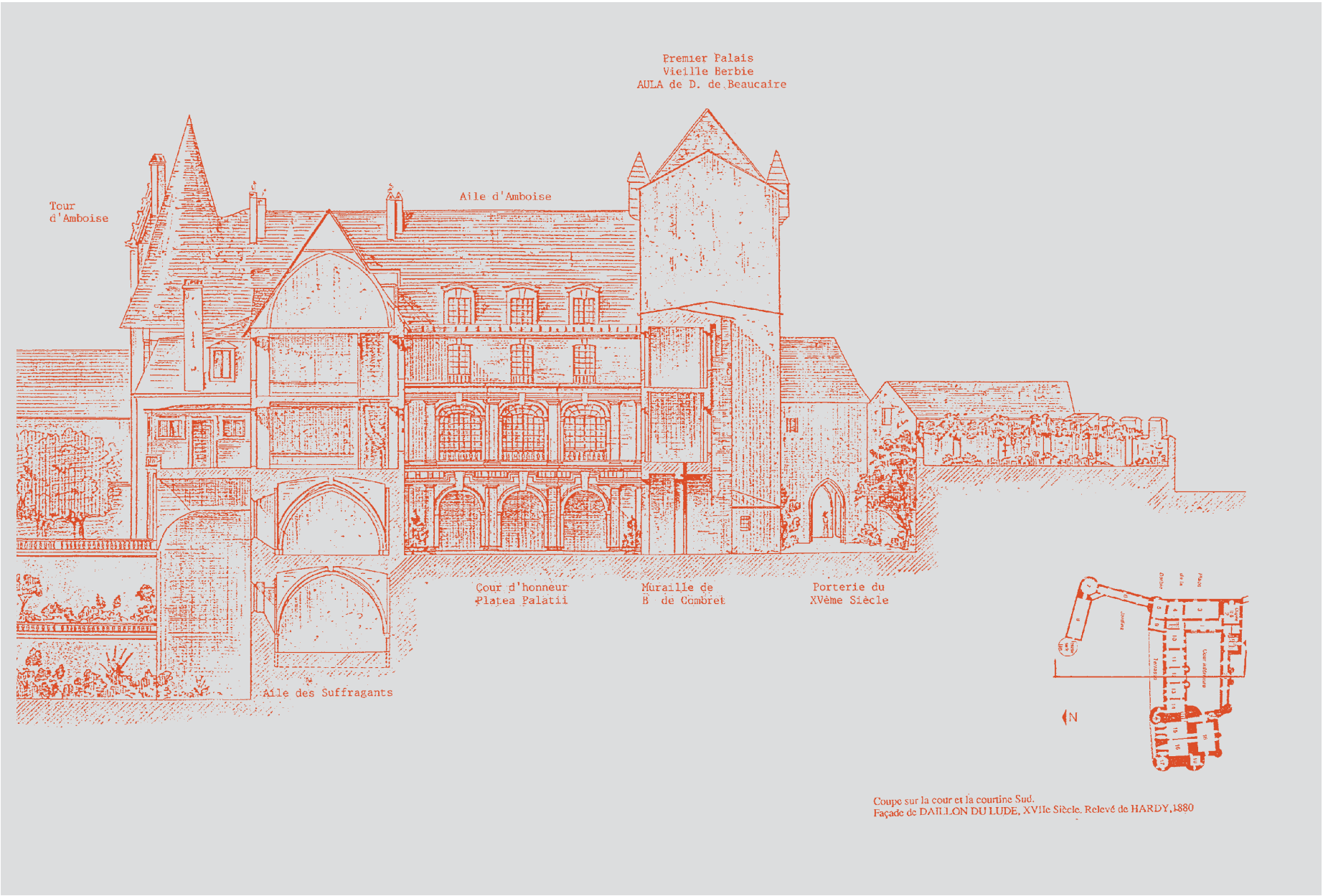

Coupe sur la cour et la courtine Sud.
Façade de DAILLON DU LUDE, XVIIe Siècle. Relevé de HARDY, 1880

ILL. 29 : PALAIS DE LA BERBIE, COUPE, RELEVÉ DE HARDY, 1880

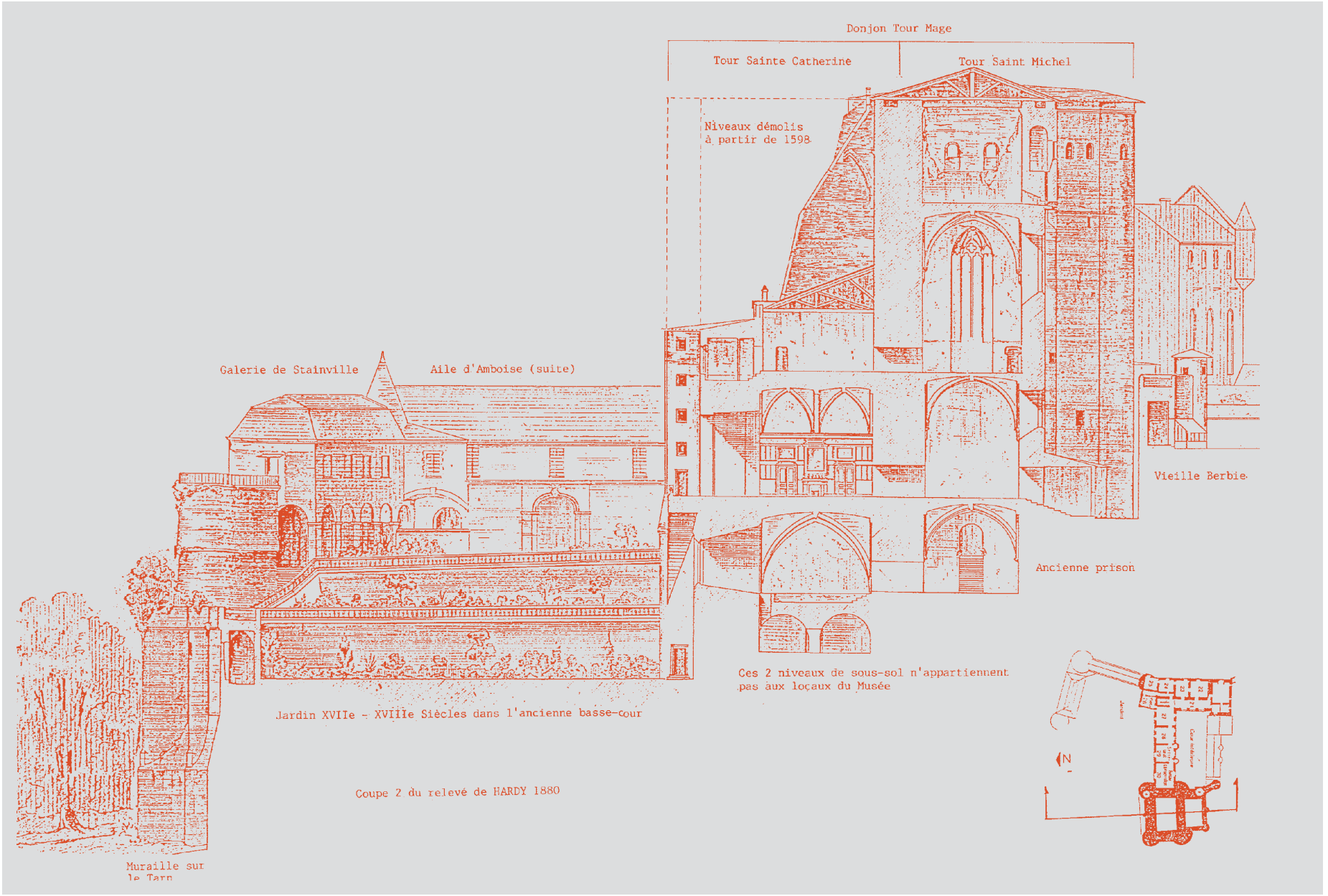

2a Description du bien

Bernard de Combret que revint le mérite de proposer des solutions originales, en partie enracinées dans les traditions locales. C'est à Bernard de Castanet que l'architecture, élaborée sous son prédécesseur dut d'atteindre l'ampleur, la grandeur, voire la démesure. Ces deux évêques avaient souhaité se mettre à l'abri, ils y ont réussi. Il suffit pour s'en convaincre de regarder depuis la cour d'honneur le sommet de la tour Mage. On éprouve alors devant cette masse aveugle une impression oppressante de puissance et d'écrasement qui dut saisir aux XIVe et XVe siècles tous les routiers de la guerre de Cent Ans, qui jamais n'osèrent s'attaquer à cette formidable construction, absolument unique en son genre.

Les jardins de la Berbie

Fruits de la volonté du premier archevêque d'Albi, Hyacinthe Serroni, les deux terrasses et le jardin « classique » du palais de la Berbie virent le jour à la fin du XVIIe siècle et orientèrent la vie du palais vers les rives du Tarn et ses perspectives, traduisant le goût pour la nature et le pittoresque qui se répandait à cette époque. Entretenu jour après jour, ce jardin est mis en scène tous les ans selon un thème de création décliné également sur l'ensemble de la ville. Au sud, le jardin de broderies, véritable travail d'orfèvre, témoigne de soins attentifs et de recherches qui ont permis de lui restituer tout son cachet et sa splendeur d'antan. Le « tout à la main » (arrosage, taille, nettoyage, harmonie des volumes et des couleurs) est imposé par la configuration du site, mais aussi par la volonté d'une recherche de qualité et de finition que mérite ce patrimoine végétal.

Ill. 30 : Les jardins de la Berbie

LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE

Visible de tous côtés à l'approche d'Albi, la cathédrale imposante par sa hauteur et la majesté de son clocher est comme un phare qui balise la route et invite à s'en rapprocher. Elle est ce lieu vivant où, chaque année, des centaines de milliers de personnes de toutes origines et confessions viennent admirer l'architecture et la décoration et font silence dans un espace porteur de sens. Nombreux sont les participants des diverses liturgies à exprimer leur émerveillement de se retrouver dans ce cadre, portés par la musique d'un orgue exceptionnel, réalisé en 1734 par le facteur d'orgues Christophe Moucherel, originaire de Toul, et les couleurs qui retracent l'aventure de la foi chrétienne.

La cathédrale forme avec la Berbie, l'ancien palais des évêques, une Cité épiscopale extraordinaire et un groupe monumental de brique sans équivalent. Ayant reçu dès le Ve siècle le patronnage de sainte Cécile, elle contraste fortement avec l'image que donnent Chartres,

Ill. 31 : cathédrale Sainte-Cécile, grand orgue, Jugement dernier

2 a Description du bien

Reims ou Amiens de « la » cathédrale. Pleinement gothique par sa structure, elle met en jeu un matériau spécifique, la brique, et des formes particulières qui la rendent unique.
Son décor intérieur, à nul autre pareil, accentue son caractère d'exception. Elle est en effet la seule cathédrale d'Europe dont les murs et les voûtes soient entièrement peints. Ce décor couvre environ 18 500 m². Il comporte un Jugement dernier qui est l'un des plus amples de la période médiévale ; ce dernier s'articule avec le plus grand et le plus précoce ensemble de peintures italiennes du début de la Renaissance en France ; les voûtes (1900 m²) constituent un chef-d'œuvre majeur de la peinture monumentale.
La cathédrale Sainte-Cécile abrite également un chœur qui appartient aux merveilles de l'art flamboyant et dont la clôture est peuplée d'une statuaire constituant l'une des principales expressions de l'art de cour français à la fin du Moyen Âge, dans sa version religieuse.

UNE ENVELOPPE AUSTÈRE

Un matériau original : la brique

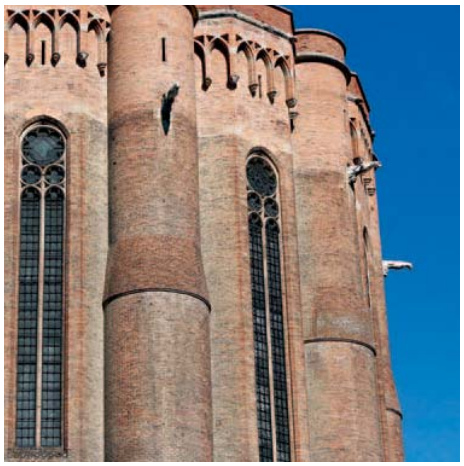

Ill. 32 : Chevet de la cathédrale Sainte-Cécile

L'originalité de la cathédrale d'Albi tient d'abord au matériau dont elle est bâtie : la brique. À la différence de la pierre qui requiert des spécialistes pour la taille et la pose, et implique parfois des transports onéreux, la brique, produite sur place, s'avère facile à mettre en œuvre du fait de ses dimensions standard ; en raison de son caractère modulaire, de simples manœuvres suffisent à faire progresser le chantier, et cela rapidement, bien que les murs de Sainte-Cécile soient appareillés dans toute leur épaisseur et ne comportent aucun blocage.
Le choix de la brique participe avant tout de motifs spirituels. Conçue comme une réponse au défi de l'hérésie, la cathédrale doit être édifiée rapidement ; en outre, par sa simplicité et sa sobriété, la brique exprime une conversion à la pauvreté qui répond aux critiques énoncées par les « ennemis » de l'Église contre le luxe des lieux de culte. D'une manière générale, le dépouillement et le caractère grandiose de l'architecture de Sainte-Cécile suggèrent, contre les hérétiques, que la matière peut évoquer l'Esprit.
La brique concourt également à cet effet par les variations chromatiques qu'elle engendre. La brique confère chaleur, couleur et mystère à la cathédrale où elle trouve sa gloire.

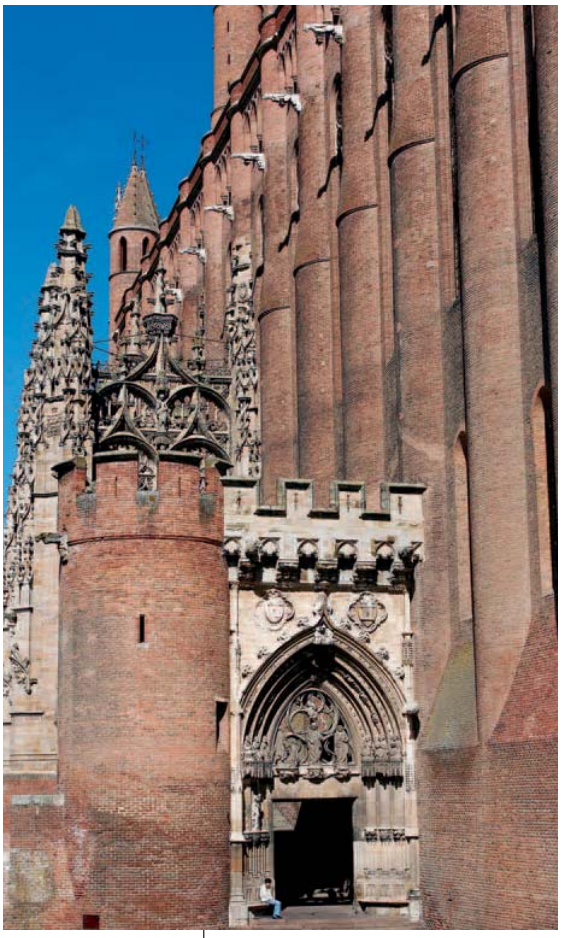

Ill. 33 : cathédrale Sainte-Cécile, porte Dominique de Florence

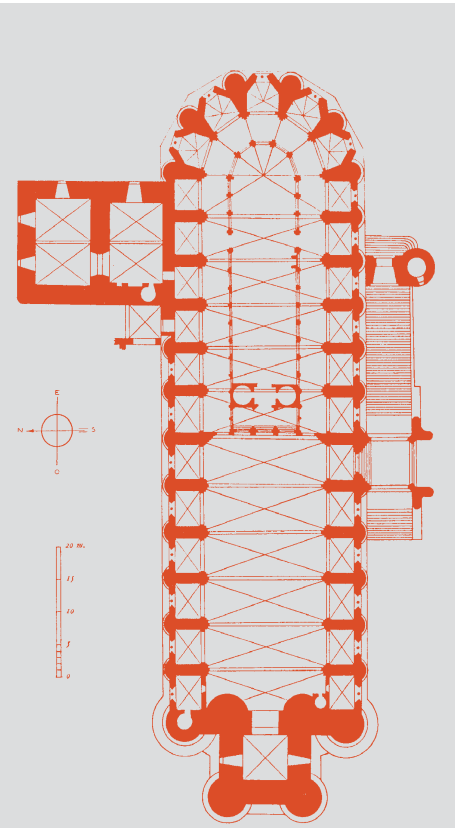

Ill. 34 : plan de la cathédrale Sainte-Cécile

Des formes et une esthétique particulières

L'architecture de Sainte-Cécile s'organise à partir d'un élément structural qui gouverne tous les autres : la nef unique. Ce parti exclut les arcs-boutants. Ceux-ci ont pour but de soutenir la voûte du vaisseau central et doivent enjamber les bas-côtés pour remplir ce rôle. L'absence de vaisseaux latéraux entraîne leur disparition : les contreforts, directement appliqués au mur, assument la fonction de soutien des voûtes. Il en résulte un dépouillement qui contraste avec l'environnement pittoresque des cathédrales du Nord, où l'espace, encombré de pinacles, se trouve sectionné par les arcs-boutants.
Cependant, du point de vue de sa structure, la cathédrale d'Albi s'avère pleinement gothique ; les éléments architectoniques se réduisent aux nervures des voûtes et aux contreforts. Ces derniers frappent par leur masse (chacun représente un volume de 432 mètres cubes). Les murs sont de simples écrans dépourvus de fonction portante ; toutefois, ils gardent une grande importance et ne sont pas évidés comme dans l'art du Nord ; ils conservent leur pleine valeur, leur fonction de limite.
À Albi, l'architecture gothique s'avère très éloignée du graphisme propre à l'art de France ; elle donne la priorité à l'agencement des plans sur le jeu des lignes, au volume sur le dessin, à la netteté sur le contraste. Elle porte à son plus haut degré la simplicité austère qui oppose le gothique toulousain à l'exubérance de l'architecture française. Le mur s'élève d'un seul jet, les voûtes des chapelles logées entre les contreforts étant portées à la racine de celles de la nef. L'arrondi des contreforts, originalité propre à Albi et qui la rend unique, (le maître d'œuvre a repoussé la brutalité des angles vifs) vient rythmer la nudité des surfaces

Ill. 35 : coupe transversale et vue axonométrique de la cathédrale Sainte-Cécile

2 a Description du bien

murales et leur enlever toute sécheresse. La paroi verticale, encadrée par des demi-cylindres qui s'affinent vers le haut, rend ainsi parfaitement l'élan et « la tension » du gothique.
C'est au chevet sans doute que s'exprime le mieux la mise en œuvre de surfaces à valeur quasi tactile. Une géométrie subtile combine de manière tout à fait remarquable les cylindres des contreforts et de vastes plans obliques d'où surgissent les polygones des chapelles, qui reprennent avec un décalage de quelques mètres la verticale du socle. Le soleil engendre des ombres portées qui animent l'ensemble et viennent affirmer sa puissance massive.

Contre l'hérésie, une forteresse de la foi

Les raisons d'un parti aussi original résident dans le contexte politique et religieux propre à Albi à la fin du XIII[e] siècle. L'hérésie des « cathares » est présente dans la ville depuis les années 1140 au moins. Le nom d'« Albigeois » sert depuis la croisade de 1209, conduite par Simon de Montfort, à désigner génériquement les ennemis des croisés et ceux de l'orthodoxie. Des hérétiques se manifestent à Albi à travers tout le XIII[e] siècle, si l'on en juge d'après les archives de l'Inquisition. Une véritable flambée du catharisme se produit entre 1280 et 1303 ; elle entraîne un conflit très violent entre l'oligarchie urbaine et l'évêque Bernard de Castanet, fondateur de la cathédrale actuelle. Les heurts religieux se doublent d'une opposition politique, car depuis la croisade, l'évêque est devenu le seigneur de la cité. Or les élites urbaines cherchent à conquérir leur autonomie et à gouverner la ville sans contrainte, mais toute avancée des prérogatives du consulat entraîne l'abrègement du pouvoir seigneurial.
La cathédrale et le palais de la Berbie sont une réponse au défi cathare et aux prétentions politiques des Albigeois. La première est un monument emblématique du catholicisme et rappelle encore aujourd'hui de manière très consciente le conflit qui l'a fait naître. Il n'y a aucun doute que son fondateur Bernard de Castanet l'a conçue comme une forteresse de la foi. Il s'agit d'un évêque de combat. Juriste, clerc de la curie romaine à partir du pontificat de Clément IV, son compatriote languedocien, il s'est comporté longtemps en « soldat de la papauté », imposant le pouvoir de l'Église aux villes lombardes en 1266-1267. Puis chargé de mission par le souverain pontife en Rhénanie entre 1268 et 1270, désigné et consacré par le premier pape dominicain, Innocent V, il devient évêque d'Albi pour restaurer l'ordre dans les âmes et dans le clergé. Il établit dans son diocèse une véritable monarchie épiscopale sur le modèle de la *plenitudo potestatis* que revendiquent les papes dans l'ensemble de la chrétienté.
Ce prélat d'exception, associé aux inquisiteurs, conduit deux grands procès d'hérésie contre les Albigeois en 1286-1287 et 1299-1300 ; il entend terrasser le catharisme dans son diocèse ; de même, il veut anéantir les adversaires de son pouvoir temporel. Au demeurant, il n'opère sans doute aucune distinction entre ses ennemis politiques et les ennemis spirituels de l'Église, et d'autant moins que les uns et les autres se confondent. Aussi bien, pour affirmer la pérennité du magistère de l'Église et

Ill. 37 : cathédrale Sainte-Cécile, le clocher

Ll. 36 : cathédrale Sainte-Cécile, contreforts

2 a Description du bien

du sien propre, se fait-il le promoteur d'une architecture de proclamation. Dès son entrée à Albi, il décide l'érection d'une nouvelle cathédrale et il fait compléter et renforcer par des tours le château des évêques, réunissant les deux monuments en une Cité épiscopale exemplaire, affirmant sa présence et dominant la ville.

Du point de vue de la structure et de l'effet, il existe sans conteste des liens étroits entre la cathédrale et le palais épiscopal. Les deux édifices présentent des parentés formelles évidentes, car les flancs de Sainte-Cécile revêtent l'aspect de courtines à la base munie d'un talus incliné et d'un empattement épais. Ces ressemblances tiennent assurément au contexte où furent construits les éléments jumeaux de la Cité épiscopale, mais ils tiennent peut-être également à l'unité de conception et à l'utilisation d'un module de base identique. Quoi qu'il en soit, Bernard de Castanet a choisi pour sa cathédrale une architecture militante en réponse à l'hérésie.

La nef unique est conçue pour l'exercice de la nouvelle prédication ; elle fait de Sainte-Cécile une maison de la parole. Son espace désencombré permet également à chaque fidèle de participer directement au culte et notamment au rite de l'Élévation. Le dogme de la Présence réelle et la dévotion à l'Eucharistie s'opposent au dualisme cathare, qui nie la réalité de l'Incarnation et déclare la matière abandonnée au mal.

D'une manière générale, par son dépouillement et sa simplicité, l'architecture de Sainte-Cécile retourne contre l'hérésie certains de ses atouts les plus forts : l'austérité et une certaine prise de distance à l'égard du monde sensible ; elle manifeste clairement l'évolution du culte divin et de la pastorale au XIII[e] siècle, ainsi que les progrès de la personnalisation et de l'intériorisation du sentiment religieux. Elle réduit le rôle de la sensibilité dans la connaissance de Dieu, que l'âme doit approcher par un retournement intérieur ; elle constitue la cathédrale en lieu clos, strictement défini, qui invite à la « rentrée en soi » et à la méditation du sacré. Réduite à ses formes essentielles, elle doit exprimer le divin par son harmonie épurée. La multiplication des chapelles au pourtour de la cathédrale traduit aussi la volonté de réintégrer dans l'Église des élites acquises au catharisme. Elle offre en effet à celles-ci des espaces clairement identifiés pour des fondations pieuses, qui constituent une garantie pour l'au-delà.

À bien des égards, l'architecture de Sainte-Cécile propose donc une réponse au catharisme et la permanence de ce dernier à Albi à la fin du XIII[e] siècle explique en grande partie l'originalité de la cathédrale de Bernard de Castanet.

Étapes de la construction

Comme beaucoup d'autres, la cathédrale Sainte-Cécile s'élève grâce à dans la prospérité des campagnes. L'évêque, et secondairement le chapitre, en financent la construction grâce aux dîmes, l'évêché d'Albi s'avérant de ce point de vue l'un des plus riches du royaume. Sainte-Cécile atteint une longueur hors-œuvre de 113,50 mètres (97 mètres dans œuvre pour la nef). La largeur dans œuvre est de 28 mètres (19,20 mètres pour la nef seule). Les clés des voûtes se situent à 30 mètres.

Ill. 38 : cathédrale Sainte-Cécile, le clocher

Il a fallu plus d'un siècle pour construire la cathédrale :

- En janvier 1277, Bernard de Castanet et les chanoines décident l'édification d'une nouvelle cathédrale.
- Le 15 août 1282, pour l'Assomption, jour symbolique, est posée la première brique.

Des documents écrits permettent ensuite de définir les différentes étapes de la construction, en concordance avec les données archéologiques (amortissement des contreforts à l'intérieur de la nef, évolution du décor qui souligne la retombée des différents arcs au sommet des piliers, modifications de la forme et des sculptures des clés de voûte, transformation du réseau des fenêtres hautes). La construction s'effectue d'est en ouest par tranches verticales :

- De 1282-1284 à 1300 sont édifiés les murs gouttereaux de l'abside et les deux dernières travées droites.
- Entre 1310 et 1322, les chapelles de l'abside et les travées précédemment construites sont voûtées ; les travaux progressent vers l'ouest jusqu'à la travée du portail.
- Entre 1322 et 1335-1340, deux travées supplémentaires (la neuvième et la huitième) sont voûtées et les murs gouttereaux avancent d'une travée vers l'ouest.
- De 1355 à 1365-1366, on construit la base du clocher et l'on voûte la quatrième travée. Le clocher prend l'allure d'un donjon, parce qu'il fait alors saillie hors des murailles de la ville qui s'appuient sur lui. Il doit donc être aveugle et massif.
- Vers 1380-1390, on construit, on voûte et l'on raccorde au clocher les trois premières travées de la nef.
- Vers 1400, l'évêque Dominique de Florence fait élever le portail qui donne accès à la cathédrale depuis la ville. Il s'agit avant tout d'un arc triomphal qui porte des sculptures intéressantes : Calvaire et Couronnement de la Vierge à l'est ; clé pendante figurant l'Assomption et culots ornés d'anges musiciens à l'ouest (ces sculptures sont aujourd'hui, sauf exception, fortement dégradées).
- Pendant trois quarts de siècle, le chantier de Sainte-Cécile demeure ensuite inactif. Cette époque correspond au temps où l'Albigeois traverse une crise multiforme très grave, suite aux pestes, à la guerre et à la fiscalité monarchique. La reprise économique qui coïncide avec la fin de la guerre de Cent Ans, ramène une certaine prospérité dans l'Albigeois. De nouvelles dîmes (pastel, safran) procurent des ressources importantes à l'évêque. Un grand personnage, proche conseiller du roi, Louis d'Amboise, accède au siège épiscopal en 1473. Il entreprend l'achèvement extérieur et intérieur de sa cathédrale, qu'il consacre le 23 avril 1480. Les croix posées lors de cette cérémonie demeurent visibles de part et d'autre de la grande ouverture qui troue le Jugement dernier et sur les piles de la travée d'entrée.
- Entre 1485 et 1492, Louis d'Amboise fait construire les trois étages supérieurs du clocher, qui culmine à 78 mètres au-dessus du sol. Des arcs en plein cintre, bandés entre les tours d'angle, marquent le départ de cette reprise.
- Les tribunes qui partagent en deux la hauteur des chapelles sont installées à la fin du XV^{e} siècle, et, en tout cas, avant 1509, peut-être pour étrésillonner les contreforts.
- À la même époque, très probablement, sont percées les fenêtres basses qui éclairent le pourtour du chœur.

Il convient ici de remarquer que, malgré des campagnes de construction multiples, la cathédrale d'Albi manifeste dans son architecture une profonde unité et constitue sans conteste l'expression majeure d'un gothique spécifique, celui du Midi toulousain. Né dans la nef « raimondine » de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, développé

dans les couvents mendiants de cette ville, mais aussi en Albigeois, à Rabastens, Gaillac et Lavaur, ce gothique, après un siècle d'expériences, trouve son épanouissement et son couronnement à Sainte-Cécile d'Albi.

La cathédrale, carrefour d'influences

La cathédrale Sainte-Cécile, du point de vue de son architecture, se situe à un carrefour d'influences. En premier lieu, celles de la France septentrionale. Elle est pleinement gothique dans sa structure, malgré son apparence. En effet, le gothique toulousain, dont elle constitue l'expression la plus achevée, exalte ses caractères propres et notamment le choix d'un espace intérieur unifié et dégagé, grâce à la mise en œuvre de la croisée d'ogives, élaborée dans la France du Nord et diffusée dans le Midi par les cisterciens. Le voûtement d'une nef unique de grande ampleur s'opère par le recours à cette technique. En l'accueillant, l'architecture toulousaine donne à ses valeurs classiques le goût des volumes simples et la prédilection pour les plans muraux, plus de force et d'expression aussi. Ensuite, la cathédrale doit beaucoup à la Catalogne. En effet, le maître d'œuvre qui en a défini le parti sous la tutelle de Bernard de Castanet, semble avoir été le Catalan Pons Descoyl ou Descoll. Originaire du Roussillon, il travaille à Perpignan en 1277 et il se trouve encore dans cette ville à la fin de 1283 et au début de 1284. L'année suivante, intervient la croisade contre l'Aragon et Pons Descoyl disparaît de la documentation catalane jusqu'en 1303, époque où il travaille à Ciutadella avec le titre de maître d'œuvre du roi de Majorque. Aucune donnée connue ne s'oppose donc à sa présence sur le chantier d'Albi en 1294, voire de manière continue entre 1285 et 1303 ; il a même pu diriger la construction de la cathédrale dès l'origine, sa présence à Perpignan n'étant pas contradictoire avec cette tâche.

S'il n'existe aucune preuve certaine de l'existence de l'activité de Pons Descoyl à Albi, il faut noter des parentés formelles assez nettes entre son art et Sainte-Cécile ; ainsi, les vastes plans nus du soubassement de l'abside de la cathédrale de Palma et la sévérité des faces externes du cube de la chapelle royale à Perpignan évoquent-ils le chevet d'Albi. En outre, la base talutée et empattée des murs de Sainte-Cécile assimile cette dernière à une forteresse, or Pons Descoyl, à Perpignan, à Minorque et à l'Almudaina de Majorque, fut au premier chef un architecte militaire.

Un architecte catalan, Josep Carrasco i Hortal, a effectué une recherche sur les systèmes de mesures et de proportions du gothique catalan. Il a établi que le module de base de la cathédrale Sainte-Cécile ne correspondait pas aux mesures locales et régionales, canne d'Albi ou de Toulouse, mais bien à la canne catalane (1,555 m). Cela, aussi bien pour la définition du plan au sol que pour l'élévation de la nef et la largeur des chapelles. Cette donnée confirme peut-être que les proportions de Sainte-Cécile ont été définies par un maître catalan. Elle atteste également l'existence, à la fin du XIII^{e} siècle et au début du XIV^{e} siècle, d'une certaine unité catalano-languedocienne pour ce qui concerne l'architecture monumentale. Cette aire culturelle correspond au demeurant à une aire déterminée par de fortes parentés linguistiques et des échanges de tous ordres.

Le recours de l'évêque d'Albi à un maître catalan s'inscrit dans cette logique. Il peut en outre s'expliquer par le petit nombre d'architectes à cette époque et par les racines personnelles de Bernard de Castanet. Ce dernier est en effet issu de Montpellier, où il fut professeur de droit. Or, le seigneur de Montpellier n'est autre que le roi de Majorque, fils ou petit

Ill. 39 : cathédrale Sainte-Cécile

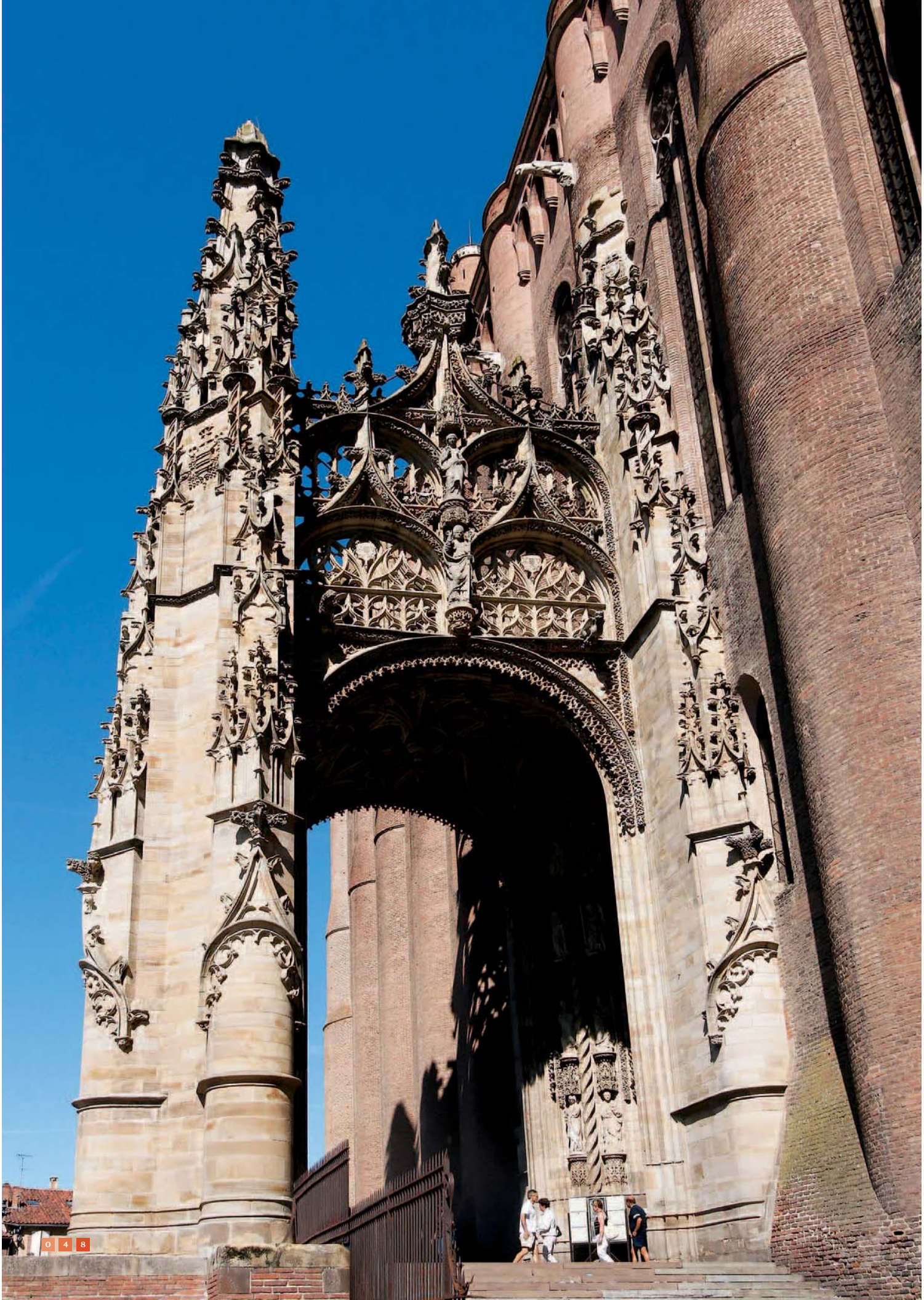

2 a Description du bien

fils de Marie de Montpellier. Le retour de Pons Descoyl en terre catalane après 1300 peut également s'expliquer par le blocage du chantier, suite à la crise que traverse alors la société albigeoise.
Le sanctuaire albigeois exprime ainsi l'unité de culture et de civilisation associant le Languedoc et la Catalogne à travers les siècles et plus particulièrement à l'époque gothique.

Le porche méridional ou « baldaquin »

La tradition locale désigne par le nom de « baldaquin » le porche grandiose qui signale l'entrée méridionale de la cathédrale, la seule ouverte aux fidèles jusqu'au XIX[e] siècle. Initialement à ciel ouvert, il donne accès à un portail luxueusement orné et à un vestibule couvert d'une voûte somptueuse, réalisée entre 1510 et 1515 à l'initiative de Charles de Robertet, dont il porte les armes.
Le baldaquin et le portail présentent des assises appareillées en continuité, tant dans les piédroits que dans les voussures. La chronologie de leur construction se déduit des blasons qui les timbrent. On élève les piliers sous l'épiscopat d'Adrien Gouffier (1519-1523) ; on élabore les arches et leurs réseaux au temps de son frère Aymard (1523-1528) ; on termine l'ensemble à l'époque d'Antoine Duprat (1528-1535).
Larges de 6 mètres, les grandes arcades culminent à 12,80 mètres ; un couronnement de 12,50 mètres les surmonte. Ces dimensions traduisent une recherche d'harmonie et d'équilibre, très sensible à l'œil. L'appareil en pierre, particulièrement soigné, correspond à une construction de luxe fort onéreuse. Il montre des assises régulières de même épaisseur, sauf à la base des piliers et en des points particulièrement névralgiques où l'on remarque des mœllons plus hauts.
Le sommet des piliers s'incline vers la cathédrale et les faces latérales s'écartent légèrement vers l'extérieur à l'appui des murs. Ce dispositif trapézoïdal garantit la stabilité de l'édifice. La dentelle de la partie supérieure se trouve renforcée par des tirants de fer qui passent dans les traverses rectilignes recoupant à trois niveaux la complexité du réseau flamboyant. L'évolution du style, qui permet les horizontales, offre ainsi des commodités à la technique. Le baldaquin présente des torsades, des chapiteaux plats et des écus concaves qui

Ill. 41 : cathédrale Sainte-Cécile, détail du baldaquin

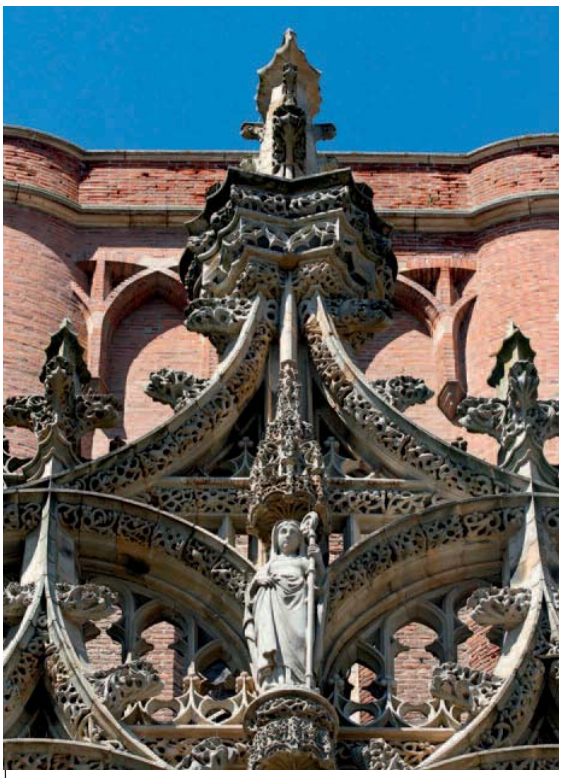

Ill. 42 : cathédrale Sainte-Cécile, détail du baldaquin

Ill. 40 : cathédrale Sainte-Cécile, le baldaquin

2 a Description du bien

Ill. 43 : cathédrale Sainte-Cécile, le baldaquin

renvoient à l'art portugais du temps de Manuel le Fortuné. Ils suggèrent des influences ibériques.

La floraison pétrifiée porte sens. Elle annonce, de manière sensible, le sacré. Le baldaquin et le portail de la cathédrale Sainte-Cécile participent d'une réponse active à la Réforme protestante, à l'époque où elle se développe. Les prélats qui occupent le siège épiscopal d'Albi, issus du cercle monarchique, opposent, longtemps avant le concile de Trente, la richesse du sensible à l'iconoclasme et à la rigueur monumentale. Au-delà de ce contexte, le baldaquin marque le passage du monde profane à l'univers du sacré ; porte vers la Jérusalem céleste, il introduit à la cathédrale, manifestation physique d'une communauté à la fois institutionnelle et mystique, celle de l'Église. Il indique la voie de l'invisible, du mystère, de la vérité et du Salut. Cette fonction initiatique se trouve renforcée par le fait que, bâti en pierre blanche et revêtu d'une ornementation exubérante, il tranche fortement sur des murs de brique puissants et nus.

Ill. 44 : cathédrale Sainte-Cécile, détail du baldaquin

Travaux et reprises ultérieurs

La vie d'une cathédrale à travers les siècles implique des transformations successives. Depuis le XVI^e^ siècle, celle d'Albi en a connu un certain nombre, certaines secondaires, d'autres plus importantes.

Transformations de l'époque moderne :

- après 1693, l'archevêque Le Goux de la Berchère (Albi est devenu archevêché sous Louis XIV) fait percer le mur occidental de la nef pour établir à la base du clocher une chapelle dédiée à saint Clair, supposé depuis le XII^e^ siècle avoir été le premier évêque d'Albi ;
- vers 1735, le facteur lorrain Christophe Moucherel installe de nouvelles orgues, dont le buffet présente de belles statues en bois de tilleul ;
- au XVIII^e^ siècle encore, la chapelle d'axe est totalement remaniée par des Italiens, Mazetti et Maderni, auxquels on doit également la chaire de marbre et de stuc. Ces œuvres illustrent les pompes du baroque finissant.

La Révolution française passe sans trop nuire à la cathédrale (sauf pour les statues de la face externe du jubé), mais après 1830 une urgence s'impose : la réfection de la toiture, afin de protéger les peintures de la voûte. Le toit repose alors sur celle-ci et déborde des murs juste au-dessus des fenêtres.

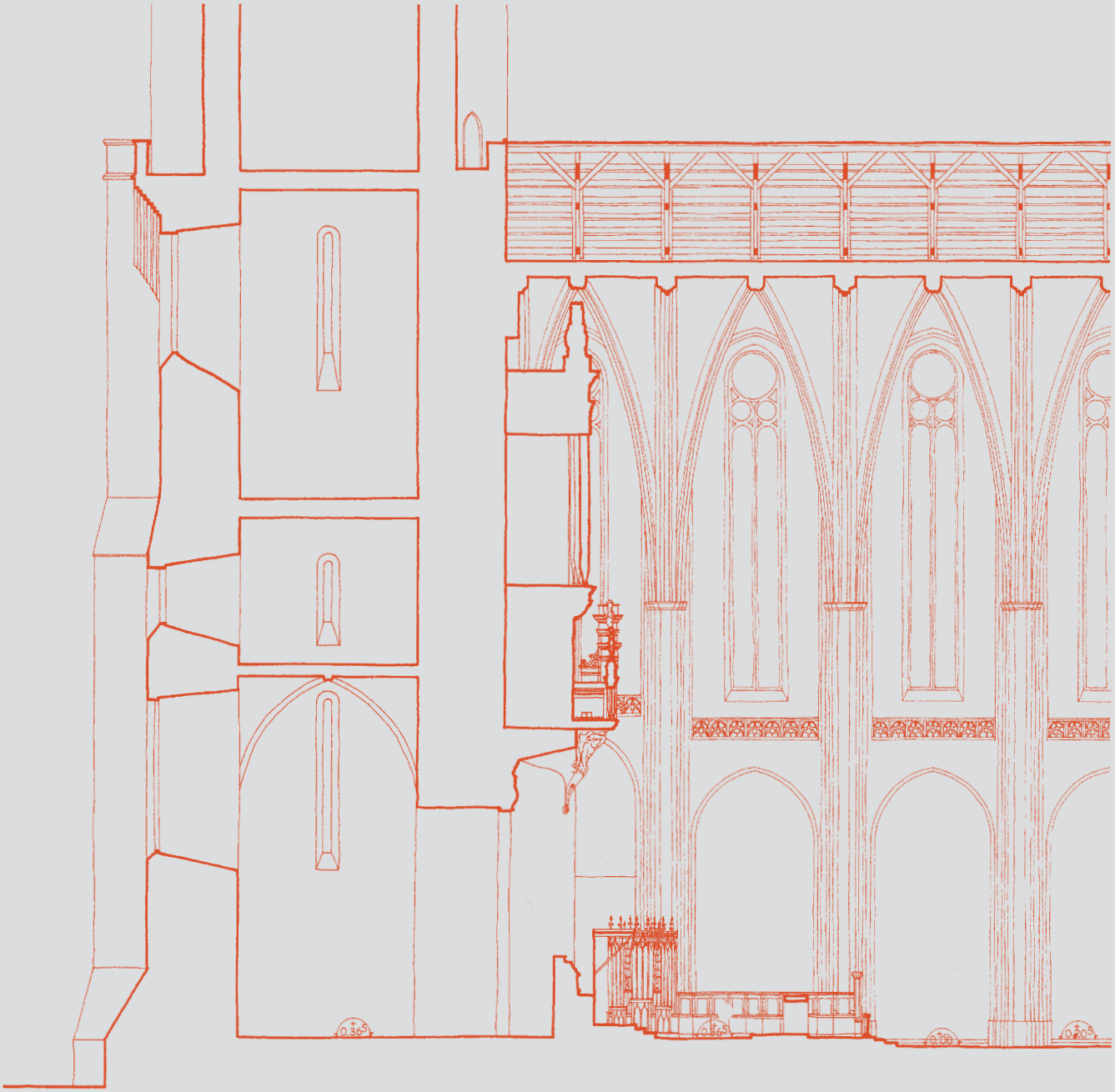

Ill. 45 : Cathédrale Sainte-Cécile, élévation,
Y. Boiret, Architecte en chef des monuments historiques, 1971 (archives du S.D.A.P.)

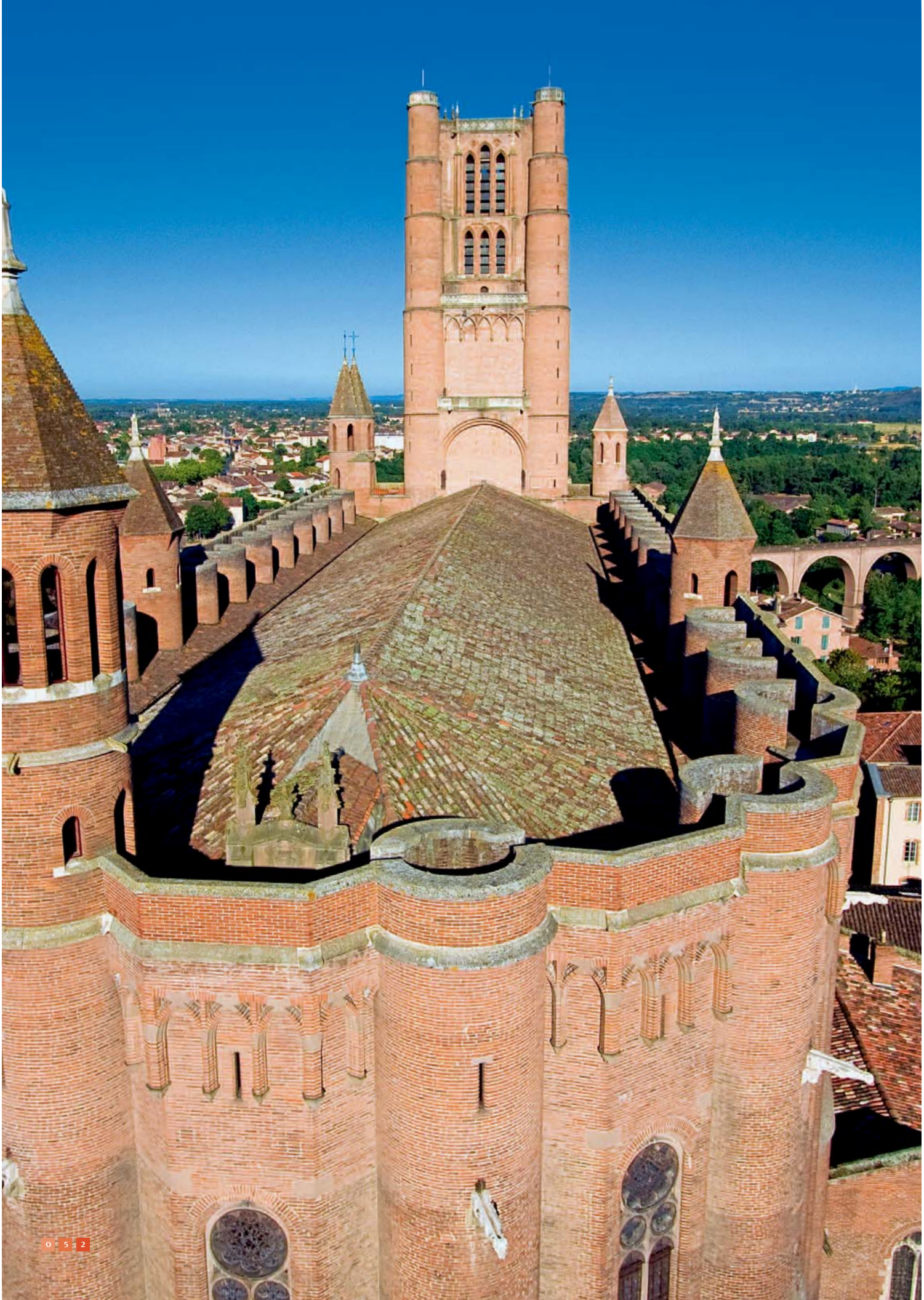

2 a Description du bien

Après des péripéties multiples, la direction des travaux est confiée à l'architecte français César Daly (1811-1893), homme d'influence en tant que directeur d'une revue qui tient une place essentielle dans la définition de l'architecture au temps de l'expansion industrielle, la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*. Il choisit de surhausser le toit de la cathédrale Sainte-Cécile en le réduisant à la largeur de la nef et en établissant des terrasses sur les chapelles. Ce choix entraîne la nécessité de masquer la surélévation par un surhaussement des murs et des contreforts. Ce dernier, effectué sur 5,50 mètres, demeure bien visible du fait de la différence chromatique entre la brique ancienne et la brique plus récente. Il a modifié l'équilibre des masses entre le clocher et la nef.
Avec l'appui de M^gr^ de Jerphanion, archevêque acquis au gothique « troubadour », Daly entreprend de compléter l'édifice en construisant sur chacun des contreforts une tourelle de 12 mètres, terminée par une croix de 2,50 mètres. L'édification de ce hérissement de clochetons est finalement arrêté après 1870, après avoir fait l'objet de vives oppositions, de polémiques virulentes et d'interventions jusqu'au Sénat. Par déférence pour Daly, c'est seulement après sa mort, en 1894, que ses successeurs Hardy et Bodin-Legendre sont autorisés à détruire cette œuvre ; seul le plus occidental des clochetons a été conservé, sa flèche ayant été recouverte de briques.

On doit également à César Daly l'introduction de gargouilles sur tout le pourtour de la cathédrale. Il dirigea aussi la réfection du baldaquin, jadis à ciel ouvert, en agrémentant ce dernier d'une voûte dont le dessin est assez réussi. À cette campagne conduite entre 1858 et 1872, appartient la statuaire du baldaquin, œuvre d'Édouard Nelli sur des modèles de Pierre Prouha. Elle applique le néo-classicisme à l'art religieux et se range dans les produits de l'esthétique académisante propre à la période du second Empire. Toutefois, elle ne manque pas d'une « grâce sérieuse », expressive des standards catholiques du XIX^e^ siècle, ainsi

Ill. 47 : Élévation originelle de la cathédrale Sainte-Cécile, extrait de J. Laran, *La Cathédrale d'Albi*, H. Laurens, n.d.

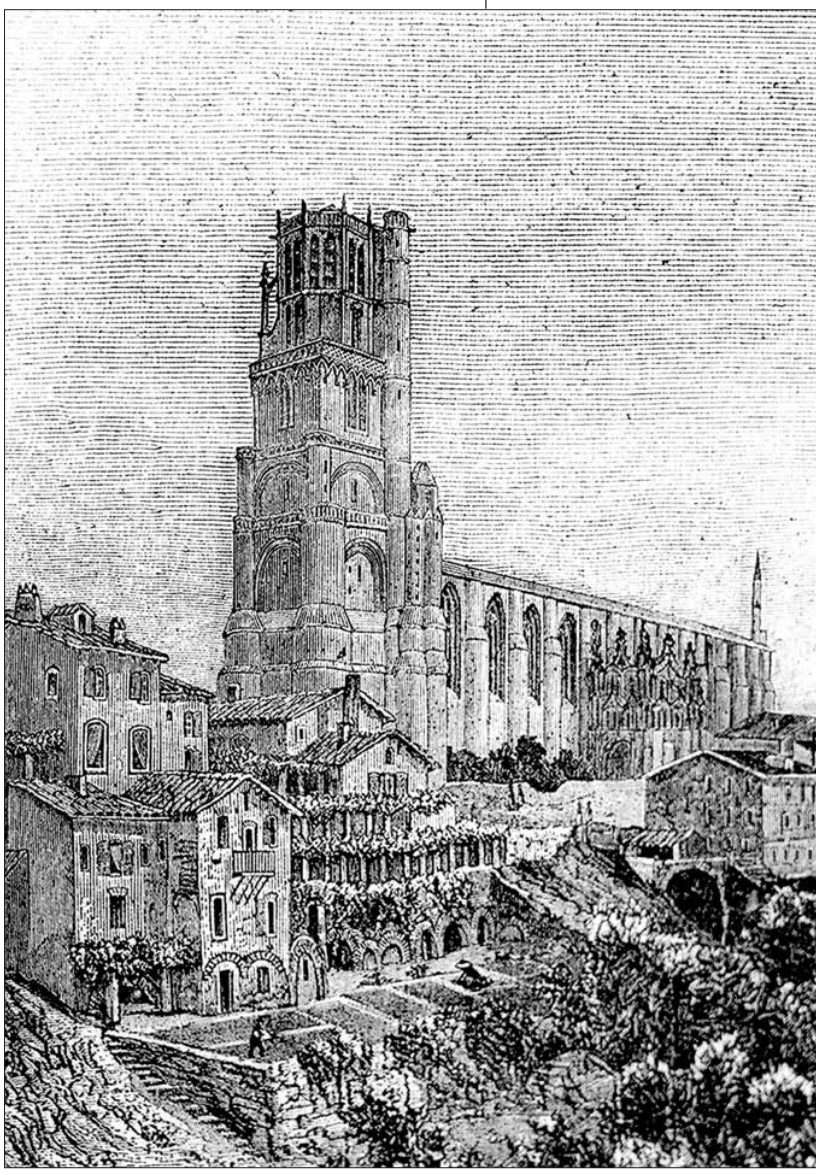

Ill. 46 : toiture et surélévation de la cathédrale réalisées par César Daly

2 a Description du bien

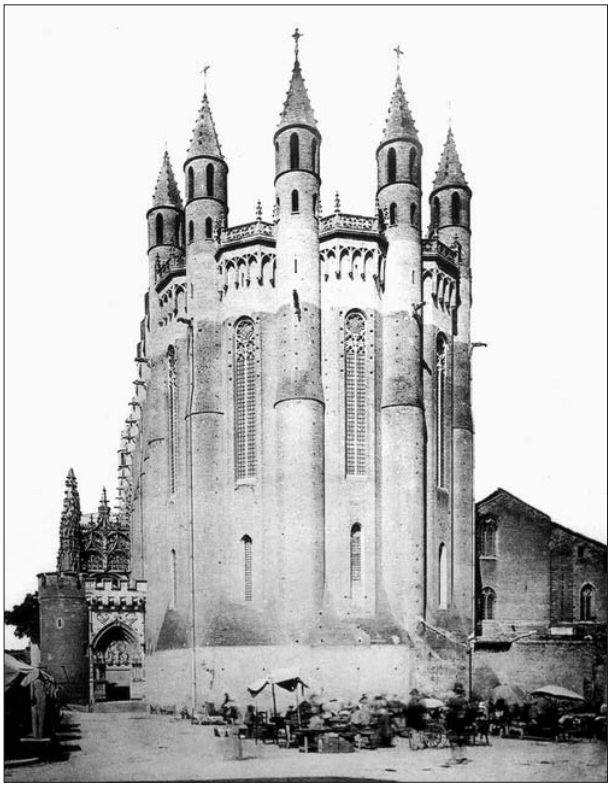

Ill. 48 : la cathédrale Sainte-Cécile
après les restaurations de César Daly, fin XIXe siècle

que le montrent, notamment, la Vierge à l'Enfant et la Madeleine du portail. Ce dernier comporte aussi, à gauche, les statues de sainte Anne, saint Pierre et saint Benoît, à droite, celles de saint Joseph, saint Paul et saint Alain. Aux faces du baldaquin, on voit, de l'est à l'ouest, les saints traditionnels du diocèse d'Albi : Carissime et Salvi, Sigolène et Amarand, Martiane et Eugène. Le portail, dû à Dominique de Florence, a fait aussi l'objet d'une restauration entre 1865 et 1875. La tour d'appui, ramenée au niveau de la porte, a reçu un couronnement crénelé. Les niches des piédroits, qui avaient perdu leur statuaire, ont été pourvues de sculptures exécutées par Jean-Isidore Nelli.

Restaurations récentes, état actuel

Depuis la fin du XIXe siècle, la cathédrale Sainte-Cécile n'a pas subi de transformations importantes. L'administration des monuments historiques s'est bornée à des opérations relativement discrètes de restauration et de conservation.
Peu avant 1970, le système de terrasses bétonnées et bitumées établi par Daly au-dessus des chapelles, qui s'était révélé mal adapté au climat albigeois, celui du Midi atlantique, a dû céder la place à des toits à simple pente orientés vers des chéneaux communs au toit de la nef. L'écoulement des eaux vers le sol s'effectuant désormais par les conduits situés à l'intérieur des murs, on en a profité pour supprimer les tuyaux de descente relativement disgracieux, qui, depuis le second Empire, nuisaient à l'unité de l'enveloppe externe de Sainte-Cécile.

- Au cours des années 1980-1995, le clocher a fait l'objet d'une restauration complète.
- Entre 1995 et 2002, le baldaquin, attaqué par les eaux acides et le gel, a été entièrement repris.
- Dans le courant de l'année 2002, certaines briques du chevet qui s'effritaient, on été remplacées.

Ill. 49 : cathédrale
Sainte-Cécile, vue depuis
le chemin de ronde

Ill. 50 : cathédrale Sainte-Cécile, vue depuis le clocher

La masse puissante de la cathédrale d'Albi a donc conservé, à travers les siècles, son unité initiale et sa profonde originalité. Expression emblématique d'une architecture militante et d'un style particulier, dépouillé mais coloré, elle représente la synthèse grandiose de la rigueur structurelle du gothique et d'une rigueur formelle qui lui est propre. Elle touche l'esprit et la sensibilité à la fois par sa puissance et sa profonde harmonie.

UN DÉCOR INTÉRIEUR ÉBLOUISSANT

Un contraste saisissant oppose l'austérité extérieure de la cathédrale d'Albi et son intérieur. Ce dernier présente un décor exceptionnel de variété et de luxuriance, qui juxtapose plusieurs chefs-d'œuvre. Il a été élaboré à la fin du XV^{e} siècle dans un contexte bien différent de celui qui avait motivé le choix du parti architectural. Francis Jammes (1868-1938), dont la famille avait des racines albigeoises, a bien exprimé l'opposition des deux aspects de Sainte-Cécile, dans le troisième tome de ses Mémoires : « J'aime Albi pour sa cathédrale massive et fortifiée à l'extérieur, mais éclatante à l'intérieur comme un fruit merveilleux, grenade dont la pulpe se transforme en cristaux et en mousselines pétrifiées. »

LE CHŒUR, EXPRESSION RAFFINÉE DE LA SPIRITUALITÉ DU MOYEN ÂGE FINISSANT

Sainte-Cécile d'Albi est la seule cathédrale de France à conserver intégralement son chœur ; dans les autres en effet le jubé a disparu, pour des motifs divers. Cet ensemble exceptionnel comporte deux registres : un cadre architectural, la clôture, et un ensemble de statuaire très fourni, qui comptait à l'origine 280 statues, dont 150 restent aujourd'hui en place.

Ill. 51 : vue générale du jubé

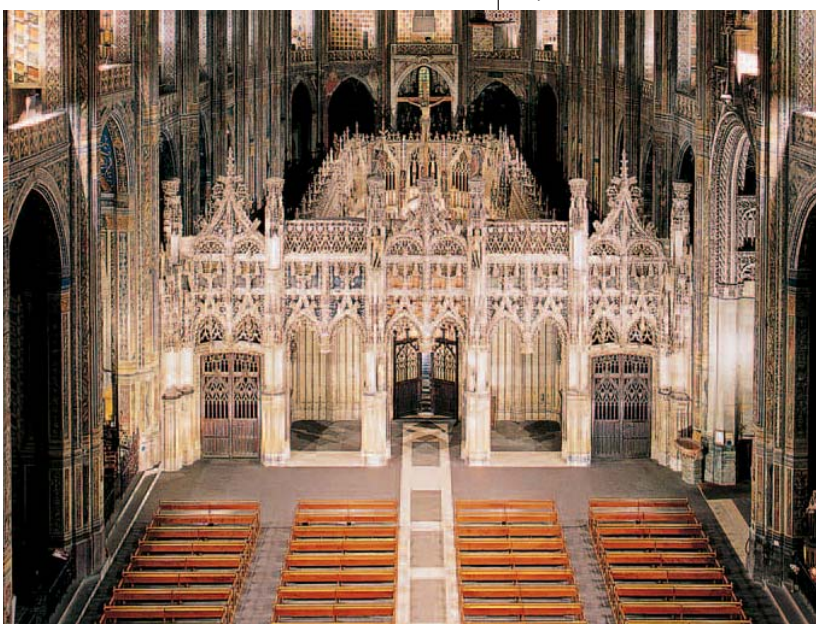

2 a Description du bien

La clôture, chef-d'œuvre de l'art flamboyant

Les baies du tour de chœur présentent un réseau à l'allure de flammes ; par ailleurs, la façade externe du jubé expose tous les éléments fondamentaux du gothique tardif : arcs en accolade et contre-courbes qui suscitent un dynamisme architectural renforcé par des verticales bien marquées ; elle intègre également des arcs en plein cintre et des horizontales qui tempèrent l'élan vertical. Les voûtes en éventail, à clés pendantes, sur lesquelles repose la tribune, illustrent le très grand savoir-faire des ateliers engagés pour édifier le chœur. Ils connaissaient la technique des couvrements complexes et les procédés de construction les plus évolués. Dans l'ensemble du chœur, la qualité de la stéréotomie s'avère exceptionnelle. Aucune structure, dais, socle ou autre n'est un monolithe ; toutes se composent de plusieurs éléments ; l'assemblage de ces derniers, recouverts d'un décor complexe, a requis une grande précision dans leur façonnement, cela d'autant que les joints sont rarement visibles.

Ce raffinement met en exergue la virtuosité des tailleurs de pierre engagés par Louis d'Amboise. Leur grande maîtrise a, seule, permis la floraison des merveilles du flamboyant, surabondantes au chœur d'Albi, où l'ornement foisonne en une sorte de jubilation créatrice. La pierre, guillochée comme un objet d'orfèvrerie, ajourée et présentant des motifs détachés du fond qui les porte, se résout en filigranes et devient dentelle. Les formes de l'architecture : arcs, pinacles, remplages, se démultiplient de manière étonnante. On a pu dire à cet égard que le dais de la chaire épiscopale constituait à lui seul un résumé de l'art flamboyant. À la féérie de la pierre se conjugue celle des ouvrages de bois et de fer qui sont magnifiques, façonnés par des huchiers et des ferronniers d'un talent remarquable. La richesse de la clôture fait du chœur une châsse de pierre qui souligne l'importance essentielle du sacrifice eucharistique opéré dans le sanctuaire, et celle de l'office, prière d'adoration et de requête, chantée dans le chœur proprement dit. Son architecture luxuriante exprime le sacré et se veut une ouverture sur l'infini. Par son irréalité, son mouvement, son élan, la variété et la profusion de son ornementation, elle exprime de façon à la fois incorporelle et concrète la présence et la transcendance divines, un être-là et un au-delà. Dans sa matérialité immatérielle, dans la félicité qu'il procure par sa simple vue, le chœur annonce un autre monde.

L'intérieur, en particulier, offre un véritable éblouissement. Il frappe par son caractère précieux. Les dais qui dominent les stalles et les anges qui les encadrent composent une extraordinaire « forêt ». La ciselure de la pierre blanche s'enlève

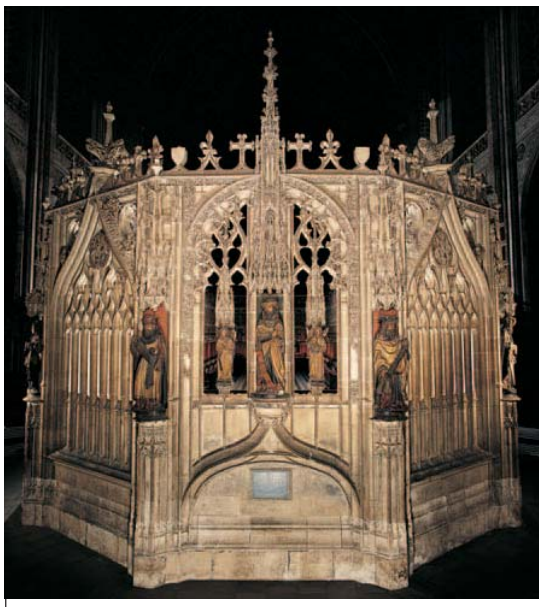

Ill. 53 : clôture du chœur de la cathédrale

Ill. 52 : vue générale du jubé

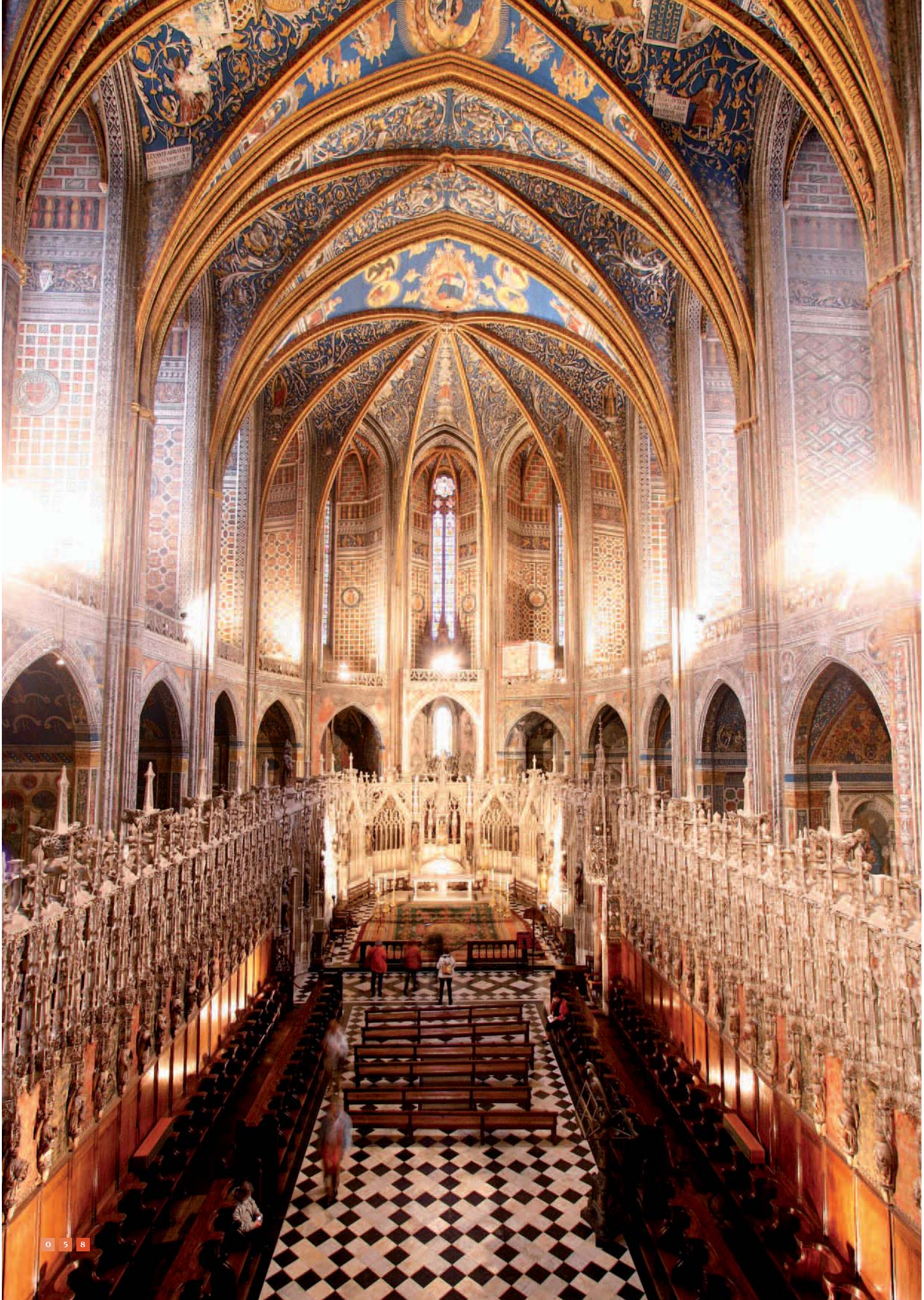

2 a Description du bien

sur des panneaux rouges et bleus et cet éclat chromatique se trouve encore renforcé par les motifs de grotesques dorés qui animent chacun de ceux-ci. L'ensemble de la clôture manifeste une profonde unité dont la finalité est sans doute d'exprimer

Ill. 55 : vue intérieure de la clôture du chœur

l'harmonie du ciel et de l'ordre divin. Tous les détails de la clôture s'avèrent signifiants. On y observe, notamment, l'expression de bien des données de l'arithmétique sacrée du Moyen Âge. Entre autres faits, la clôture comporte trente-trois panneaux, autant que d'années dans la vie terrestre du Christ, et la voûte de la chaire épiscopale compte sept roses et repose sur douze culots. De même, les feuillages qui courent en maints endroits possèdent un sens profond. Le chêne renvoie à la Première Alliance, conclue par Dieu avec Abraham sous le chêne de Mambré ; la vigne, quant à elle, symbolise la Nouvelle Alliance par le sacrifice eucharistique. Tous ces détails ont donc fait l'objet d'une réflexion attentive. Le cycle de la statuaire présente une cohérence identique.

Une statuaire exceptionnelle par son importance et sa qualité

Le chœur d'Albi conserve l'un des plus importants programmes de statuaire de la fin du Moyen Âge. La polychromie qui recouvre cette statuaire est celle des origines. Elle témoigne que la mise en peinture des statues était fondamentale durant la période médiévale et que les hommes de ce temps concevaient et exprimaient l'univers céleste à travers une gamme de couleurs vives et non par la forme nue et le volume pur. La couleur, comme les dais qui les surmontent, manifeste la sainteté, l'appartenance au monde divin des personnages représentés.

Ill. 56 : vue extérieure de la clôture du chœur : les grands personnages

Ill. 54 : vue intérieure du chœur

Ihremias

2 a Description du bien

Les grandes statues du pourtour et de l'intérieur du chœur se caractérisent par la diversité des physionomies et des attitudes ; cheveux et barbes les individualisent nettement ; les costumes suivent la mode ; ils manifestent le penchant pour les draperies aux plis profonds qui marquent l'œuvre des imagiers français au XV[e] siècle. Avec le rendu des vêtements, les phylactères ou les attributs des personnages jouent un rôle déterminant : en venant souligner les mouvements des étoffes ou s'opposer à eux, ils contribuent à l'équilibre d'ensemble des personnages. Cette statuaire montre une exigence étonnante de vérisme et le goût d'une véritable esthétique du détail. Ils s'affirment dans le réalisme des bijoux, des boutons, des ceintures, des cordelières, des chaussures, des fourrures et dans le traitement, exact et violent, des instruments du martyre des apôtres : scie, doloire, hache ou coutelas. Un même souci s'applique aux visages : un grain de beauté marque par exemple celui de Daniel ou de Sophonie et l'on aperçoit les dents de Baruch dans sa bouche entrouverte.

Ill. 58 : détail des mains de Jérémie

Les mains font l'objet d'une application particulière. Le travail des peintres donne toute leur présence aux personnages. Et l'on note des incrustations (sur le corsage d'Esther en particulier) ou bien la réalisation, tantôt au pinceau, tantôt au pochoir, des motifs ornant les étoffes. La création de cet ensemble considérable a provoqué la venue de nombreux imagiers sur le chantier du chœur. Une thèse récente a défini quatre manières principales :

- l'une correspond à un atelier du jubé (Ève, la Vierge de l'Annonciation, Cécile), qui aurait également produit les anges du côté sud de la clôture ;
- une deuxième est celle du « maître des visages jeunes » (Esther, Judith, Habacuc et Jean) ; la plupart des anges situés du côté nord du chœur s'y rattachent ;
- une troisième se définit comme celle du « maître des personnages aux épaules étroites » (Baruch, Tobie, Ézéchiel, entre autres) ;
- la dernière apparaît comme celle d'un très grand maître, auteur notamment des statues de Jérémie, Jude, Isaïe et Michée ;
- quelques artistes indépendants ont pu également travailler pour le chœur, ainsi l'auteur de la Vierge à l'Enfant qui préside le collège apostolique.

La même thèse montre qu'il existe une certaine correspondance entre ces manières et les différentes parties que l'on discerne dans la clôture, à partir de détails secondaires qui ne contreviennent pas à sa très grande unité (forme des socles des statues, hauteur des dais, par exemple). Quatre parties s'individualisent de la sorte de l'est vers l'ouest : l'abside et la travée 14, les travées 13 à 11 (qui comportent beaucoup d'animaux, réels ou fantastiques, dans la décoration végétale), puis les travées 10 à 3, enfin les deux premières travées et le jubé. Il semble donc que quatre

Ill. 57 : clôture du chœur de la cathédrale, Jérémie

ateliers aient travaillé simultanément au chœur d'Albi, chacun d'eux s'occupant à la fois d'un secteur de la clôture et d'une part de la statuaire. Malheureusement, aucun document écrit ne précise le nom des imagiers qui sont venus à Albi construire et orner le chœur. Toutefois, la qualité exceptionnelle de la majeure partie des statues, la personnalité de Louis d'Amboise, à la fois très proche conseiller du souverain et prince de l'Église, disposant de la capacité matérielle et politique de mobiliser à son service les plus grands artistes, des parentés stylistiques fortes enfin, suggèrent que les plus fameux imagiers français de la fin du Moyen Âge, Michel Colombe et Antoine Le Moiturier, voire « le maître de Biron », ont participé au chantier de Sainte-Cécile.
Que le chœur de la cathédrale se rattache à l'art de cour français de l'époque est également attesté par certains motifs : la floraison des fleurs de lys et la présence, au sommet des portes du sanctuaire, de Constantin et Charlemagne, figurés là comme prédécesseurs des rois de France. Ces deux personnages, dont la présence confère un rôle éminent aux souverains dans le salut de leurs sujets et vaut révérence à la monarchie, rappellent que l'époque est celle du gallicanisme, où le roi contrôle étroitement l'Église de France.

Une conservation satisfaisante

Le chœur et sa statuaire ont évidemment subi les injures du temps et des hommes. Des éléments de la clôture ont été bûchés ou cassés (en particulier les blasons ou les fleurs de lys à la Révolution, qui a également entraîné la disparition des statues de la façade extérieure du jubé). Certaines statues ont été partiellement mutilées. D'autres, mineures et peu nombreuses, ont été remplacées par des œuvres maladroites. La polychromie a pu s'altérer (écailles enlevées, égratignures).

Ill. 60 : clôture du chœur de la cathédrale, Charlemagne

Enfin, le chœur a souffert du « vandalisme officiel. » Au XIX[e] siècle, son pavement a été repris et remplacé par un damier de marbre noir et blanc ; ensuite le niveau du sanctuaire a été abaissé, contre toute logique.
Malgré ces transformations et dégradations, le chœur de la cathédrale Sainte-Cécile conserve son unité et sa splendeur et demeure un chef-d'œuvre de l'art flamboyant.

Histoire conjuguée de l'humanité, de l'Alliance, de l'Église et du Salut

Bâti pour la gloire et la louange de Dieu, le chœur, châsse de pierre, veut approcher un autre monde. La statuaire reprend cette

Ill. 59 : intérieur du chœur, Sainte-Cécile

annonce, de manière historique et humanisée. Elle incarne un discours du Salut, montrant que l'Ancienne Alliance s'épanouit dans la Nouvelle, dont l'Église constitue la manifestation terrestre.
On ne sait rien du programme initial de la façade extérieure du jubé, les statues qui le garnissaient ayant disparu sans qu'il en existe aucun relevé. Adam et Ève ont seuls survécu à la destruction. Au revers de la porte méridionale du jubé figure la Vierge de l'Annonciation ; l'archange Gabriel se trouve situé sur le pilier médian de la travée correspondant à la tribune. L'Annonciation prélude fortement à la narration sacrée qui rappelle dans le tour du chœur les promesses de l'Ancien Testament, pour en montrer l'épanouissement dans le sanctuaire.

Ill. 61 : jubé, Vierge de l'Annonciation

À l'extérieur, une procession de personnages inspirés, messagers de Dieu, chemine de l'âge de la Loi vers le temps de la Grâce. Ce sont des prophètes annonçant la venue du Christ ou des préfigures de ce dernier ; à cette théorie participent Judith et Esther, comme préfigures de Marie.

Ill. 62 : clôture du chœur, Judith

Ces statues tiennent des phylactères présentés de manière très variée. Cette recherche ne vise pas le pittoresque pour lui-même, mais ressort de la mise en scène des textes bibliques. Les versets, inscrits en lettres dorées de fort relief, donnent à lire l'Écriture et révèlent l'incarnation historique de la Parole de Dieu. L'annonce de l'Incarnation, de la Passion et de la Rédemption montre comment la Loi ancienne est le premier état de la Loi révélée.
Le passage de l'Ancienne à la Nouvelle Alliance s'effectue dans l'axe du chœur (est-ouest), travée à l'architecture particulièrement aérienne, avec un tympan ajouré surmonté d'un pinacle extraordinaire et orné d'une frise de pampres. Le vieillard Siméon, qui reconnaît le Messie dans l'Enfant Jésus, occupe le centre de la travée, mais la Vierge à l'Enfant est placée à l'intérieur du sanctuaire qui évoque l'accomplissement des Écritures. La dévotion intimiste à Marie, qui se développe à la fin du Moyen Âge, s'exprime dans le motif du rosaire (d'une part, on voit ce dernier à la base de sa couronne ; d'autre part, il est porté par des anges qui se trouvent l'un près de Siméon, l'autre en position symétrique dans le sanctuaire).

Auprès de la Vierge figurent deux témoins privilégiés de la Bonne Nouvelle : Jean-Baptiste, le précurseur, et saint Paul. Viennent ensuite les douze apôtres, qui selon la parole de saint Paul, sont « les ministres d'une alliance nouvelle. » Avec eux commence une nouvelle étape de l'histoire du salut, « le temps de l'Église ». La maternité divine de Marie se prolonge dans la maternité spirituelle de l'Église qui enfante sans cesse les chrétiens dont est formé le corps mystique du Christ.

La répétition dans le chœur des monogrammes IHS et AM (« Jésus sauveur des hommes » et « Ave Maria ») renvoie à des cultes familiers et intimistes, celui voué à Marie naturellement, mais aussi la dévotion au nom de Jésus, propagée par l'Observance franciscaine. Toutefois, au-delà de la piété populaire, ces motifs (parfois entrelacés) veulent signifier l'union profonde du Christ et de l'Église. La statuaire établit que cette dernière est l'héritière directe du collège apostolique. Chacun des apôtres tient en effet un phylactère sur lequel figure un article du *Credo*, expression des vérités de foi essentielles professées depuis le concile de Nicée (325), où il a été formulé.

Ill. 63 : clôture du chœur, Vierge à l'Enfant

Cette mise en scène affirme l'apostolicité de l'Église. Au-delà, elle marque la continuité entre celle-ci et le temps de la Loi : chacun des personnages de l'Ancien Testament placé à l'extérieur du sanctuaire énonce un verset prophétique correspondant à l'article du *Credo* dit par l'apôtre auquel il s'adosse. L'Ancien Testament témoigne ainsi que l'Église accomplit en totalité les promesses divines et qu'elle est, seule, instrument de l'Alliance. La statuaire du chœur manifeste et enseigne donc avec force et insistance que Dieu poursuit dans l'Église ce qu'il a jadis ébauché avec Israël, construit avec le Christ, affirmé dans les apôtres. Elle proclame qu'en elle et par elle se construit le Royaume où les hommes retrouvent la communion divine.

Un des moyens de cette construction est la prière célébrée dans le sanctuaire et le chœur. Les liens entre la liturgie céleste et la liturgie terrestre sont mis en évidence par le « chœur des anges » qui encadre les stalles. Sainte Cécile, patronne de la cathédrale et de la musique, préside leur assemblée. Dans l'Église et sa fonction salvatrice, l'évêque tient le premier rôle.

L'emplacement de la chaire épiscopale à la jonction du sanctuaire et du chœur, son importance et la luxuriance de son décor, rendent visible une donnée fondamentale, celle de la lignée apostolique. Tout le dispositif de la statuaire du chœur converge vers la chaire, afin d'exalter l'évêque, successeur des apôtres. Le caractère essentiel - au sens fort - de son ministère s'exprime dans la chaire *(cathedra)*, d'où il fait rayonner l'enseignement du Christ. Avec l'autel, cette chaire est le cœur de l'église-mère du diocèse, qui porte de façon significative le nom de « cathédrale » depuis le milieu du XIII^{e} siècle.

2 a Description du bien

Ainsi le chœur d'Albi, approche du divin par ses couleurs son ornementation exubérante, et son raffinement, montre-t-il le Ciel ouvert à tous par les célébrations de l'Église diocésaine et par l'entremise de son chef. La qualité esthétique des œuvres authentifie la grandeur du mystère et confère une très grande force à la narration spirituelle. On comprend bien que Louis d'Amboise ait eu recours, à cette fin, aux meilleurs artistes de l'époque. Le chœur de la cathédrale Sainte-Cécile constitue ainsi l'expression magnifique de la manière dont ce grand prélat conçoit et donne à voir la mission de l'Église, au moment où s'affirme la Pré-Réforme.

LE JUGEMENT DERNIER : UNE ŒUVRE FORTE

Une fois bâti le chœur qui instaure dans la cathédrale comme un « saint des saints », Louis d'Amboise entreprend de revêtir les murs intérieurs de Sainte-Cécile d'un nouveau décor peint. Cet ambitieux projet trouve sa première réalisation sur le mur qui ferme la nef à l'occident, où il fait peindre un Jugement dernier de 300 mètres carrés. Cette grande page a perdu sa partie centrale, détruite à la fin du XVII[e] siècle. On y voyait sans doute le Christ-Juge et l'archange saint Michel, peseur d'âmes. Elle conserve néanmoins une grande force. Elle s'inscrit dans la suite

Ill. 65 : le Jugement dernier

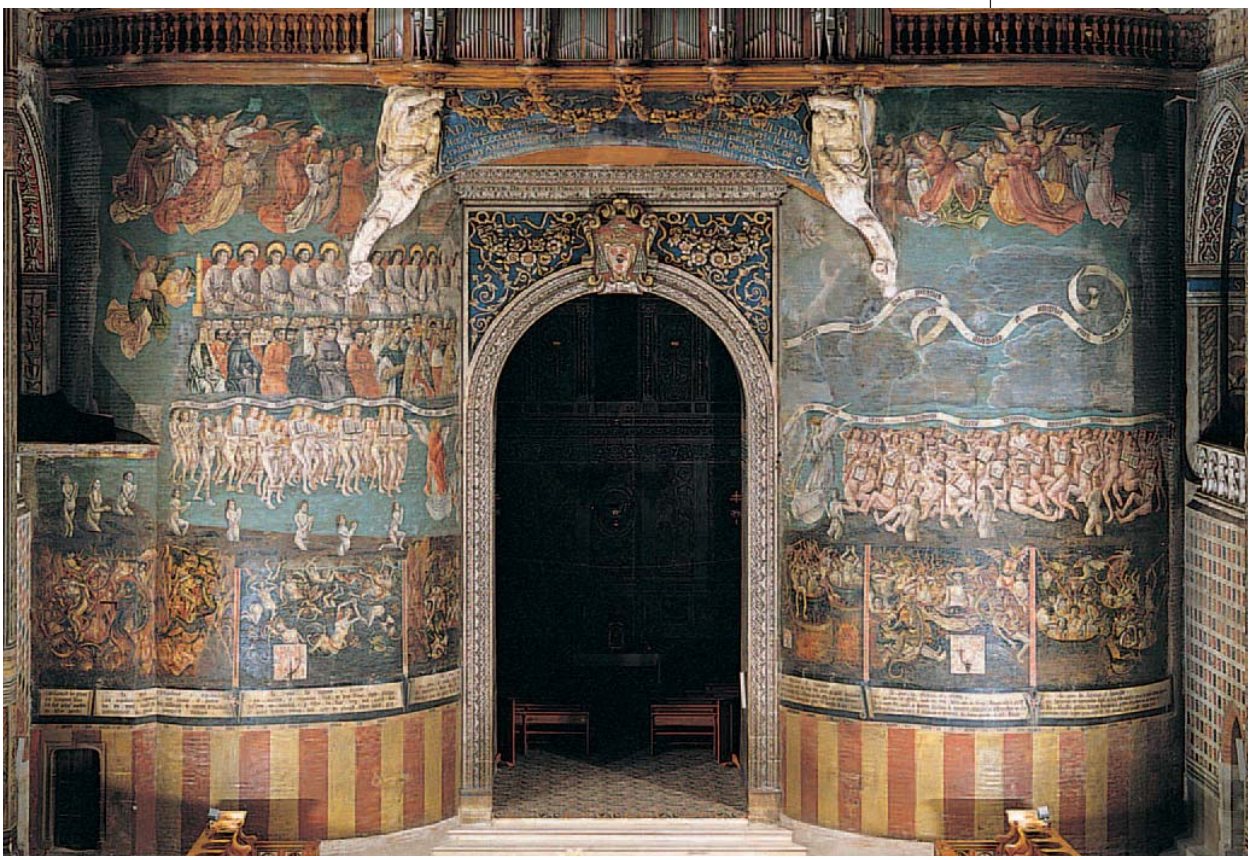

Ill. 64 : le Jugement dernier, détail

2 a Description du bien

d'œuvres italiennes et flamandes, mais elle est la plus importante de France par son ampleur et elle est la première du royaume à mettre l'enfer en scène selon le septénaire des péchés capitaux.

Au registre médian, des anges sonnent de la trompette annonçant la Résurrection et le Jugement. Les morts surgissent de leur tombeau. La cour céleste occupe le registre supérieur ; au sommet, un groupe d'anges aux ailes éployées ; à la droite du Christ, les apôtres dominent le cortège des élus ; au-dessous d'eux, la société céleste conserve l'ordre des préséances terrestres. La composition marque avec force la rupture entre le Christ et les réprouvés, séparés par un ciel verdâtre et lugubre. L'épouvante qui saisit les damnés à la conscience de leur malédiction irrémédiable provoque leur gesticulation frénétique, alors que les élus s'avancent paisiblement. Les uns et les autres portent au cou le livre de leurs actions bonnes et mauvaises ; ce trait signale que chacun sera jugé selon le bilan de ses œuvres terrestres et que la Grâce ne suffit pas, seule, à assurer le Salut.

L'enfer, placé dans des lieux souterrains, éloignés de Dieu, apparaît comme le monde de la désespérance. Le désordre, le chaos, en constituent la structure fondamentale ; le grouillement, la promiscuité, le tohu-bohu, les odeurs fétides et nauséabondes, le vacarme y règnent. Les monstres y prolifèrent, démons hideux, pourvus de pattes griffues et de chairs molles qui suscitent la répulsion et l'effroi. Certains ont la tête du bouc, animal puant et diabolique, qui symbolise la luxure.

Immense jardin des supplices, l'enfer est d'abord une fournaise : des zébrures de couleur montrent l'omniprésence du feu, qui brûle les damnés sans les consumer ; d'autres châtiments transposent ceux d'ici-bas : la roue, l'immersion dans l'eau, le pal, l'ingestion forcée, la cuisson dans des marmites géantes. Dans ce monde de terreur, la souffrance physique (des bouches pathétiques profèrent des cris d'horreur) s'accompagne de la souffrance morale, car le séjour en enfer comporte la peine du dam, la séparation éternelle d'avec Dieu.

Ill. 66 : le Jugement dernier, les damnés

Cependant, il existe dans ce désordre un ordre qui émane de la volonté divine régissant tout l'Univers. L'enfer s'organise en sept compartiments, autant que de péchés capitaux. Le premier à gauche, dans le sens normal de la lecture, correspond à l'orgueil, la présomption, qui a conduit Ève et Adam à manger le fruit de l'arbre de la Science et les a fait tomber dans la luxure, dont le châtiment figure à l'extrême droite. Entre les deux, on voit successivement les peines dévolues aux envieux, aux coléreux, aux avares et aux gloutons ; les paresseux et leur punition ont disparu au XVII[e] siècle.

Le chef-d'œuvre d'artistes français ou flamands

Les créateurs de cet ensemble ont utilisé la technique de la détrempe, qui consiste à fixer les couleurs avec une colle à l'œuf ou à la résine ; ils ont intégré à cette matière des éléments gras : les touches y gagnent en épaisseur et fluidité. Ils ont mis en œuvre une palette étendue et savaient rendre parfaitement les drapés ; ils avaient le goût des étoffes de luxe. Ils ont figuré de trois quarts la plupart des élus ; cela leur a permis d'échelonner les personnages sur plusieurs lignes et d'en montrer un grand nombre. Ils ont donné aux réprouvés et aux damnés des mimiques et des attitudes clairement expressives de l'épouvante et de l'horreur. Ils connaissaient bien l'anatomie. Ils ont su conférer aux nus du volume par le modelé et ils pratiquaient l'art difficile du raccourci. Ils ont excellé dans la composition anarchique et pullulante, manifestant une verve extraordinaire, et même une jubilation dans les scènes infernales, où la couleur s'avère la plus dense et la plus brillante et où les formes sont rendues dans leur pleine consistance. Ils ont eu le génie de pourvoir le monde des cauchemars de la qualité picturale généralement dévolue à la beauté et à la réalité dans la peinture flamande du XV^{e} siècle, d'où une force d'expression particulière.

On ignore malheureusement quels furent les peintres talentueux appelés à Sainte-Cécile pour peindre le Jugement dernier. Leur manière se situe d'évidence dans la ligne de Van Eyck et de Van der Weyden, mais au-delà d'une parenté stylistique générale, le mystère de leur origine et de leur identité reste entier.

Une pastorale articulée sur le thème de la souffrance et de la mort

Aux portails des cathédrales du XIII^{e} siècle, la figuration du Jugement dernier demeure

Ill. 67 : Jugement dernier, détail de l'enfer, la gourmandise

réduite et l'enfer est tout juste suggéré. La dilatation prodigieuse de leur représentation à Sainte-Cécile est une nouveauté dans la France des années 1490. L'ampleur de cette mise en scène exprime une angoisse existentielle et spirituelle, que traduit aussi la prolifération des monstres. Elle tient au changement du rapport des hommes à la mort. Longtemps, celle-ci n'a suscité aucun effroi ; on la considérait comme un fait naturel, intégré au cosmos, car l'individu ne s'éprouvait pas comme personne ; la socialisation du trépas et la certitude que leur mémoire ferait l'objet d'un culte apportaient aussi l'apaisement aux mourants ; mais, dans les derniers siècles du Moyen Âge, un véritable traumatisme de la mort se développe dans tous les milieux, parce que des épidémies ravageuses et la mobilité des survivants disloquent la société traditionnelle. On a désormais peu de chances de mourir entouré de ses parents et de ses voisins ; en outre le culte des morts n'est plus assuré, car la longévité des familles n'excède guère une génération et les communautés territoriales sont devenues évanescentes.

À cela s'ajoute l'individualisme qui progresse dans les élites, où chacun découvre « la mort de soi », selon l'expression de Philippe

2 a Description du bien

Ariès. La mort devient un fait personnel et le Salut un problème individuel, comme en témoignent les livres que les défunts d'Albi portent à leur cou, au jour de la Résurrection. En parallèle sont apparus dans les classes aisées une certaine joie d'être au monde et un plaisir de vivre qui font de la mort un arrachement douloureux d'avec le corps.
Cette page immense participe aussi d'évidence, en raison de son lieu et de son promoteur, d'une pastorale articulée sur le sentiment tragique qui a saisi les chrétiens à la perspective de la plongée vertigineuse dans l'au-delà dont ils seront les acteurs. L'Église met alors en place une pédagogie spirituelle qui se résume en formules simples : *Memento mori*, « Souviens-toi que tu vas mourir », et *Memento novissima tua*, « Souviens-toi de tes fins dernières » (la mort, le Jugement, le Ciel, l'enfer) ; elle s'exprime aussi dans les images fortes du Jugement dernier de Sainte-Cécile. Ce dernier rappelle que la mort engage l'éternité et propose une règle de vie. En exposant les peines de l'enfer, il confère une visibilité aux péchés et il invite à s'en écarter. La violence du châtiment doit faire craindre la faute. L'identification des péchés capitaux à travers les supplices appliqués aux pécheurs est suffisamment claire pour ne laisser aucune place à l'incertitude. Chacun, grâce au compartimentage et à la représentation ordonnée de l'enfer, peut connaître les conduites qu'il doit éviter. Tout le monde est concerné par l'anonymat des réprouvés, et l'absence quasi totale de décor évite que l'attention soit détournée de la géhenne et que le spectateur puisse croire ce monde étranger à lui. L'absence de Satan doit faire comprendre aux fidèles que le péché ne résulte pas de la malice du diable, mais de leur responsabilité personnelle. Chacun doit savoir que Satan est en lui.

Ill. 68 : le Jugement dernier, détail de l'enfer, la luxure

La représentation de l'enfer correspond également à une offensive contre les croyances populaires héritées des temps préchrétiens et toujours vivaces. Elle rejette en effet les démons du côté de Satan, elle proclame qu'il n'en existe pas qui soient bons ; tous sont des créatures du mal. Ces démons diaboliques apparaissent fréquemment avec des attributs féminins, des seins lourds et pendants, qui renvoient aux déesses de la fécondité. De telles figurations dénoncent au peuple le caractère satanique de sa culture ; elles ont pour fin de l'amener à renoncer aux cultes païens traditionnels et à rejeter leurs agents essentiels, les sorcières.
Le Jugement dernier d'Albi, œuvre remarquable par sa qualité picturale, témoigne ainsi de manière forte de la spiritualité de la fin du Moyen Âge et de la pastorale mise

en œuvre par l'Église pour christianiser tous les territoires de la croyance. Au demeurant, si la figuration du Jugement dernier et de l'enfer se veut impressionnante, elle est loin d'être absolument négative. Au contraire, elle confère à l'angoisse existentielle des hommes du XV^e^ siècle finissant une cause identifiable et qu'il est donc possible de réduire : le péché. Elle est ainsi libération. Elle montre aussi des élus glorieux pour l'éternité. Et puis elle n'est que le premier volet d'un diptyque, dont l'autre partie, les voûtes, donne les clés du Salut.

LES VOÛTES, CHEF-D'ŒUVRE ABSOLU DE LA PEINTURE MONUMENTALE

Décor peint des chapelles et des tribunes

Les peintres émiliens qui ont travaillé à la cathédrale Sainte-Cécile entre 1509 et 1512 ont orné les voûtes et l'ensemble des murs. Le décor des chapelles basses ne s'inscrit pas dans un programme d'ensemble. Il a été déterminé par le vocable que portait chacune des chapelles au moment où il a été élaboré. Ses caractères généraux sont ceux du décor de la voûte. Les différences qu'on y relève tiennent avant tout à des différences de main. Il manifeste un faire expéditif, une grande franchise de tons et tout le vocabulaire ornemental de l'époque (génies, rinceaux, obélisques, par exemple) s'y retrouve. L'œuvre des peintres de la Renaissance a subi dans cette zone des transformations et de nombreuses restaurations à travers tout le XIX^e^ siècle.

Une chapelle fort intéressante est celle de la Croix (4 nord) qui abritait la sépulture de Jean Jouffroy, évêque d'Albi de 1462 à 1473. Il avait fait peindre sur les murs l'histoire de la Croix selon *La Légende dorée*. Ce décor a été réalisé par des artistes italiens, mais d'un atelier différent de celui qui a travaillé dans les autres chapelles et aux voûtes. Il se situe dans les prolongements péninsulaires de l'art courtois et se caractérise avant tout par la grâce linéaire et la joie de la couleur. Il est un agrément pour l'œil et exalte à merveille les mystères glorieux et joyeux attachés à la Croix.

Le décor des tribunes a été peint très rapidement pour agrémenter les vastes surfaces murales de l'étage. Il témoigne du métier exceptionnel des peintres venus de l'Émilie.

Des médaillons figurent les armes des mécènes (le chapitre, Louis II d'Amboise, puis Charles de Robertet). Autour d'eux se développe un décor géométrique. Il est fait pour donner au visiteur l'illusion d'un parement de marbre. Son organisation d'ensemble évoque les marqueteries

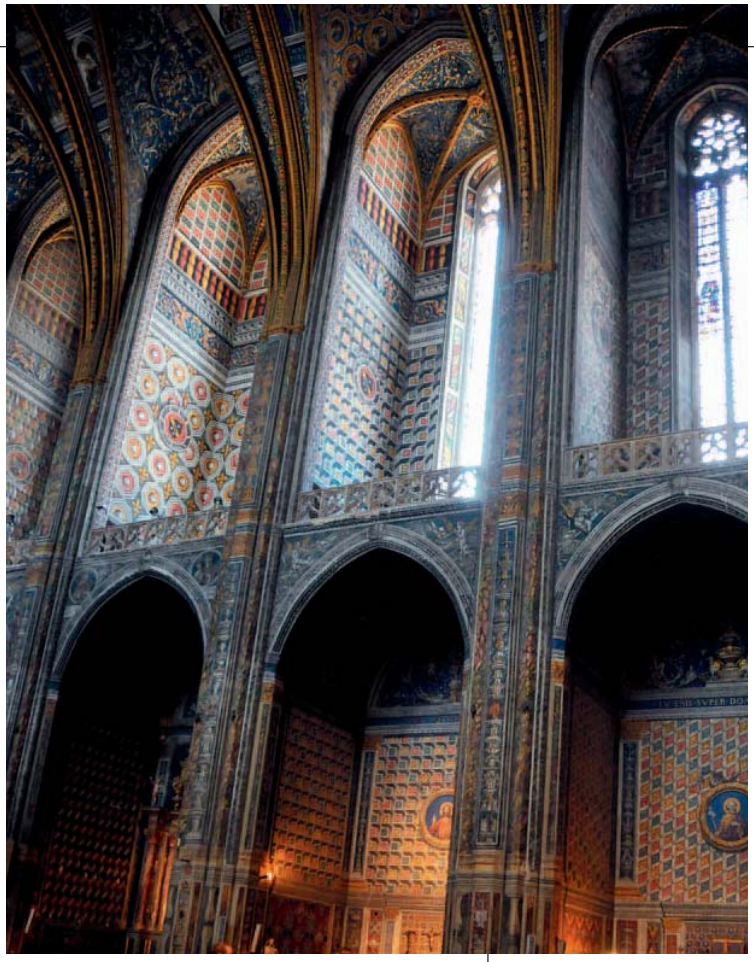

Ill. 69 : Cathédrale Sainte-Cécile, les chapelles

2 a Description du bien

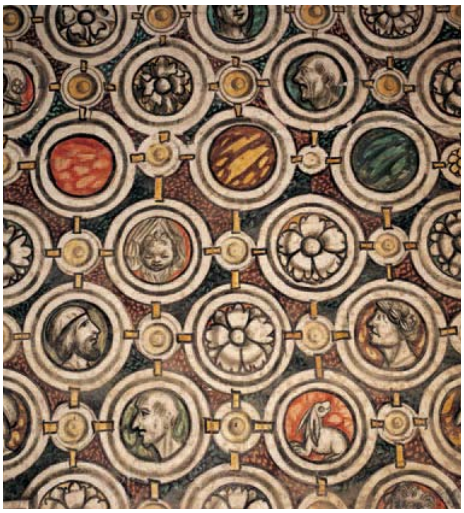

Ill. 71 : détail des motifs géométriques des tribunes

colorées ornant les grandes églises d'Italie à la fin du Moyen Âge. Les artistes ont exercé dans ce cadre une fantaisie débridée, déployant sur les parois toutes sortes de motifs secondaires, invisibles depuis le pavé de la nef. Ils s'inscrivent dans la ligne des carnets d'atelier, comme les têtes à l'antique, ou bien dans l'histoire des grotesques.

Les voûtes

Entre le décor des tribunes et celui des voûtes, où dominent l'or et l'azur, se manifeste une forte rupture. Elle a été voulue afin que les voûtes paraissent flotter dans l'espace pour mieux évoquer le ciel des élus. Bien qu'il existe également un contraste stylistique entre le Jugement dernier et les voûtes, celles-ci constituent le second volet d'un diptyque de la catéchèse et de la pastorale dont l'évocation du dernier jour forme le premier. À l'angoisse, elles font en effet succéder l'espérance. Aucune équivoque sur leur sens : elles figurent le paradis, puisque l'on voit à l'abside la session glorieuse du Christ à la fin des temps : la parousie.

C'est la promesse faite à ceux qui auront vaincu le péché : la gloire, une fois le temps résorbé dans l'éternité. Le paradis n'est pas figuré comme un lieu corporel de délices et de beauté, mais comme un état plus spirituel que matériel : l'union glorieuse de Dieu et des hommes. Pour évoquer les félicités célestes et le corps mystique de l'Église triomphante, les peintres ont écarté le naturalisme ; ils n'ont pas représenté le jardin d'Éden, le printemps perpétuel avec des fontaines et une végétation toujours verte. Ils ont suggéré le paradis par des couleurs en

Ill. 72 : détail des voûtes de la cathédrale

Ill. 70 : vue générale des voûtes de la cathédrale

aplat, sans profondeur : l'or et l'azur. La végétation, fortement stylisée, tend à l'abstraction et ne comporte qu'un seul motif de rinceaux argentés. La répétition de ce motif et des couleurs dominantes traduit de manière évocatrice l'infini céleste.
La lumière qui émane de Dieu et emplit le ciel est d'abord évoquée par les ors qui font étinceler la nef ; elle l'est aussi par un luminaire de grands candélabres abondamment répétés. Ils sont particulièrement nombreux à l'abside, autour de la parousie. Ainsi les peintres ont-ils su, par des signes concrets, renvoyer à des réalités plus hautes et plus parfaites.

Ill. 73 : peintures des voûtes, les anges musiciens

Cependant, les candélabres ne sont qu'un élément de la liturgie céleste évoquée par l'Apocalypse. La liesse du paradis ne se borne pas à l'infini de la clarté. Le ciel retentit d'hymnes joyeuses et de musiques particulièrement éclatantes. Les peintres sont parvenus à faire entendre ces sonorités par l'image ; ils ont figuré des anges et des séraphins qui poussent des cris de jubilation, et des chérubins qui jouent d'instruments très variés. La suavité des parfums accompagne celle des sons : odeur délicieuse des lys, qui parsèment la demeure des saints, fragrances puissantes de l'encens répandu par des anges thuriféraires.

Un programme exemplaire

Les voûtes mettent d'abord en scène un véritable *Te Deum*, où les anges, les séraphins, les chérubins, les prophètes, les apôtres et les martyrs clament la louange de Dieu. Toutefois, la thématique générale exposée est celle de l'histoire du Salut. Elle reprend sous une autre forme la narration sacrée de la statuaire du chœur.
Le cortège des élus manifeste la continuité de l'Alliance de Dieu avec l'humanité ; il est présenté dans un ordre rigoureux qui articule l'Histoire avec l'Éternité. Le mouvement du temps converge vers la parousie ; les patriarches, les prophètes puis l'Église, dépositaire de la communion des saints, en marquent les différentes époques.

Ill. 74 : personnage de l'Ancien Testament (Moïse)

Un cortège de personnages de l'Ancien Testament figure au plus haut des voûtes, dans une zone de moindre éclairage où ils sont représentés hors de tout réalisme en gris sur fond d'azur, car s'ils en ont pressenti l'éclat, ils n'ont pas connu la vraie

lumière. Ce sont les préfigures du Christ : Jacob, Joseph, Moïse ou Jonas entre autres et puis des prophètes, hérauts du Messie, qui est venu « accomplir » leur annonce : Isaïe, Michée, Osée, Daniel, Aggée.

Ill. 75 : peintures des voûtes, sibylle Frigia

On aperçoit également avec eux trois Sibylles, car à la fin du Moyen Âge, l'humanisme chrétien opère un syncrétisme entre la sagesse de l'Antiquité païenne et le christianisme. L'idée s'affirme que les sibylles ont promis le Messie aux païens, tandis que les prophètes l'annonçaient aux juifs ; ainsi s'exprime l'œcuménisme du message divin ; de ce fait, Anne la prophétesse, qui reconnaît Jésus pour le Messie lors de la Présentation au Temple, est logiquement associée aux sibylles. Plus près de la parousie, se trouvent Ézéchiel, qui décrit le Messie comme le Bon Pasteur, et le vieillard Siméon, le premier à avoir vu le Sauveur dans l'Enfant de Joseph et Marie.

Une troisième série de personnages montre comment la Bonne Nouvelle s'enracine dans l'Ancien Testament, comment l'Ancienne Alliance et l'Ancienne Loi se

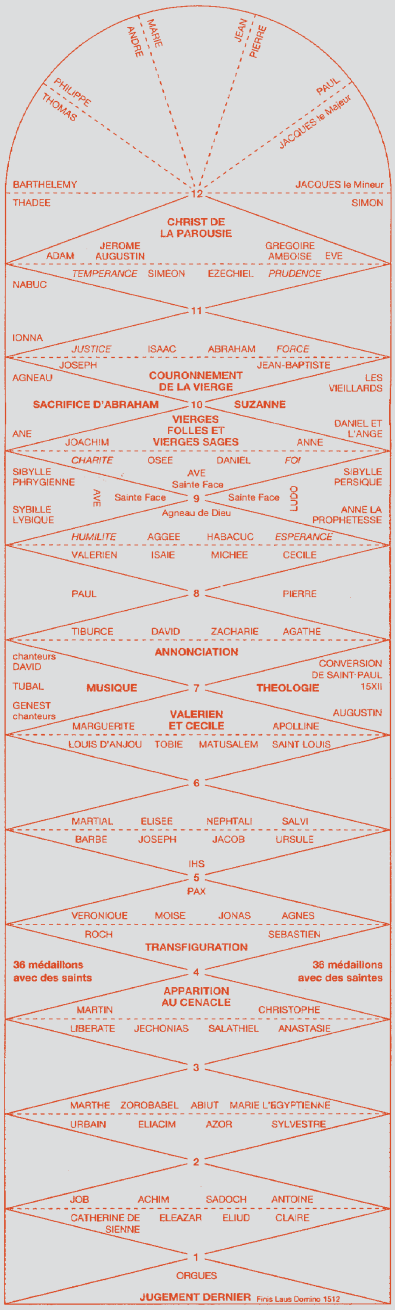

Ill. 76 : schéma de distribution des peintures de la voûte

SNĀ CE
CILIA

continuent dans la Nouvelle Alliance et la Nouvelle Loi. Ils constituent « la maison de David », la lignée des rois de Juda, qui aboutit au Christ. Le ciel des élus est aussi le royaume des saints qui ont témoigné pour le Christ par leur martyre, par leur vie vertueuse (les confesseurs) ou par leur enseignement (les docteurs). Ils participent déjà de l'Église triomphante.

Ill. 78 : peinture des voûtes, personnage du Nouveau Testament, saint Louis

Ces héros de l'âge de la Grâce sont, eux, peints avec réalisme ; ils sont représentés avec des vêtements colorés, au sein d'architectures soignées, et portent un nimbe qui souligne leur participation à la gloire lumineuse de Dieu.
Une nouvelle phase de l'histoire du Salut s'est ouverte avec la Révélation et la vie publique du Christ. Dans la pérégrination du Calvaire à la Jérusalem Céleste, l'Église, corps spirituel que Jésus a laissé sur terre, guide désormais l'humanité : c'est le sens des grandes scènes présentes aux voûtes.
À la quatrième travée, la Transfiguration et l'Incrédulité de saint Thomas affirment la gloire du Christ et Sa Résurrection. La Transfiguration révèle aux disciples que l'Église est fondée comme instrument de l'Alliance Nouvelle. L'Apparition au Cénacle fait des apôtres les premiers témoins du mystère de la Résurrection, la première Église. Celle-ci est voie pour le Salut : les sacrements ouvrent aux chrétiens les voies de l'éternité. D'abord la pénitence instaurée au soir de Pâques, quand Jésus a donné aux apôtres le pouvoir de remettre les péchés. Comme le montrent les médaillons des saints et des saints figurés dans la même travée, l'Église offre à tous les hommes le pouvoir de se sanctifier eux-mêmes dans la communion des saints. Par ailleurs, la présence aux voûtes de certains intercesseurs qui permettent d'éviter la mort subite, sans sacrements, tels Christophe, Antoine, Barbe ou Marguerite, met en exergue l'importance de l'extrême-onction et du viatique.

Ill. 79 : peintures des voûtes, la musique

Ill. 77 : peintures des voûtes, sainte Cécile

2 a Description du bien

La septième travée évoque la maternité spirituelle de l'Église qui enfante à Dieu de nouveaux fils. Elle représente d'une part l'Annonciation, avec Gabriel et Marie et, d'autre part, sainte Cécile et son mari Valérien. Par son adhésion entière à la volonté du Père et par le *fiat* qu'elle prononce, Marie devient la mère de tous les humains dans l'ordre de la Grâce. Elle est, dans la symbolique médiévale, la figure de l'Église qui engendre des fils pour Dieu par les sacrements. Sainte Cécile, patronne de la cathédrale, a converti par sa parole son mari, Valérien, et beaucoup de Romains. Elle leur a fait quitter la nuit de l'âme pour la musique du cœur et la lumière du ciel. Elle est aussi une figure de l'Église, qui conduit les hommes au Salut par la théologie et la musique liturgique, évoquées dans les deux autres voûtains de la travée.

La dixième travée figure le Couronnement de la Vierge, expression de l'union au Christ de l'Église, qui libère les âmes (Suzanne, dont l'histoire est voisine, est une figure de l'âme libérée) en célébrant l'eucharistie évoquée par le sacrifice d'Abraham. L'union des chrétiens au Christ passe évidemment par l'adhésion à ce dernier et à son Église, comme le rappelle la parabole des Vierges folles et des Vierges sages, incarnant les réprouvés et les élus. On se prépare au Salut en pratiquant les vertus, aussi bien les théologales, Foi, Espérance et Charité, que les cardinales, Prudence, Justice, Force et Tempérance.

Le magistère de l'Église se trouve rappelé avec force à l'abside. Aux angles de la voûte, Adam et Ève contemplent la parousie. Auteurs de la faute originelle, ils sont aussi l'image de l'humanité rachetée et sauvée. Leur présence dans l'éternité céleste forme pour tous les pécheurs une proclamation d'espérance. Toutefois, entre Adam et Ève et la parousie s'interposent

Ill. 80 : peintures des voûtes, Christ de la Parousie

les quatre grands docteurs de l'Église latine : Jérôme, Augustin, Ambroise et Grégoire le Grand. Cela signifie très clairement que l'Église, seule, conduit à la Vérité et au Christ.

La valorisation du magistère ecclésiastique n'a rien d'anormal ; elle s'inscrit dans le droit fil de la doctrine et s'effectue dans l'église-mère du diocèse, dont le chef est le successeur des apôtres. Cependant, cette représentation exaltante et justificatrice s'inscrit aussi dans un temps d'incertitudes où la pré-Réforme met en cause l'Église. Ce miroir de la doctrine, qui la résume magnifiquement, apparaît à la fois comme le produit d'une tradition millénaire et comme une réponse offensive aux problèmes du siècle.

Ainsi que dans le chœur, la monarchie est associée à l'Église dans le plan du Salut. L'alliance du trône et de l'autel se donne à voir très clairement. Les fleurs de lys, symbole marial et symbole royal, sont présentes dans les peintures. Les saints dynastiques (le roi saint Louis et son petit-

neveu Louis d'Anjou) figurent dans la travée d'entrée de la cathédrale, avec le saint « gallican », Martial, et le saint local, Salvi. Autant de gardiens du sanctuaire.

L'union magistrale de la forme et du sens

Les peintres de Carpi (Giovanni Francesco Donnela, Orsini, qui ont inscrit leur identité dans la cathédrale, et d'autres, restés anonymes) ont réalisé les peintures des voûtes en travaillant sur des plates-formes et dans des nacelles suspendues à la voûte, grâce à des trous aménagés pour laisser passer des cordages. Habilement dissimulés dans le décor, ces trous restent visibles, cependant.

Ill. 81 : peintures des voûtes, masque

Une véritable culture de l'ornement s'exprime dans les voûtes, où s'affirme le répertoire du quattrocento. Rinceaux et candélabres abritent une prodigieuse variété d'éléments secondaires qui traduit une jubilation créatrice et aboutit à une féerie « céleste ». Elle emprunte beaucoup de ses éléments aux grotesques. Bien d'autres motifs procèdent d'une veine antiquisante. Les animaux sont nombreux. Les peintres se délectent à varier les attitudes des anges. Tout cela traduit une allégresse créative.

Les architectures peintes contribuent à structurer et à rythmer les surfaces ; elles permettent également de creuser l'espace. Elles servent à l'exaltation des saints et leur diversité prévient la monotonie qui résulterait de la répétition des mêmes éléments tout au long des voûtes. Dans les grands tableaux, elles marquent l'opposition entre la Terre et le Ciel. L'Apparition au Cénacle et la suite des Vierges sages et des Vierges folles se trouvent de la sorte ancrées ici-bas, tandis que l'absence d'architectures fait de la Transfiguration, du Couronnement de la Vierge et de la parousie, l'expression de la Transcendance.

Les peintures des Émiliens venus à Albi n'ont pas la finesse d'exécution d'un tableau de chevalet, mais elles ont été faites pour être vues depuis le sol, qui se trouve à 30 mètres au-dessous d'elles. Si l'on tient compte de cette donnée, le décor peint des voûtes de Sainte-Cécile constitue un chef-d'œuvre sans égal. La virtuosité des artistes en ce terrain, à tous égards difficile, et l'exacte réponse donnée au but qui leur fut fixé, confinent au génie absolu. Si les peintures de l'enfer font craindre et détester le péché, celles des voûtes et des tribunes transportent véritablement au Ciel. Elles en traduisent magnifiquement l'allégresse, la félicité, la jubilation et la gloire. Elles constituent une réussite absolue, le chef-d'œuvre unique de la peinture monumentale du début de la Renaissance en France, en même temps que l'expression sublime et forte des vérités et des mystères du christianisme, exposés dans un programme qui s'avère cohérent jusque dans moindres détails.

2 a Description du bien

La salle du trésor

Éblouissante par ses briques et sa luminosité, cette chapelle haute de la sacristie abrite aujourd'hui des objets sacrés de grande qualité qui se répartissent sur une période allant du XIII[e] au XIX[e] siècle. Les travaux d'aménagement ont dévoilé sous les décors du XIX[e] siècle, une salle voûtée du XIV[e] siècle, qui se révéla être l'ancienne salle du trésor et des archives. La salle a ainsi été restaurée dans sa configuration initiale. Les niches, conservées, abritent les vitrines destinées à montrer les objets du culte les plus précieux.

Le trésor comprend des objets médiévaux ; ainsi une crosse épiscopale limousine du XIII[e] siècle, un anneau épiscopal en or et saphir du XIV[e] et une châsse de sainte Ursule de la même époque ; il comporte également des éléments du XVIII[e] siècle, comprenant notamment des reliquaires et le pontifical de M[gr] Le Goux de la Berchère ; enfin sont exposés tous les objets commandés par la fabrique au XIX[e] siècle afin de reconstituer le trésor : ostensoirs, croix de procession, encensoirs, calices, ciboires, châsse de sainte Cécile et crosse épiscopale.

À noter, la présence d'un polyptyque italien de 1345, attribué au maître de Lavagnola, et donné à la cathédrale par la famille de Charles Boriés qui l'avait acquis au XIX[e] siècle. Ce tableau, d'une facture remarquable, a pu être complété en 2001 : son couronnement a été acheté par l'État pour la cathédrale d'Albi lors d'une vente aux enchères, preuve de l'enrichissement permanent de ce trésor.

LA COLLÉGIALE SAINT-SALVI

La haute tour de brique de la collégiale Saint-Salvi, contrepoint marquant à la cathédrale, contribue à définir le paysage du cœur d'Albi et renforce sa tonalité médiévale.

Ill. 83 : chevet de l'église collégiale Saint-Salvi

Jusqu'à la Révolution française, la collégiale abritait la sépulture de Salvi, évêque albigeois dont Grégoire de Tours fait le modèle de la sainteté aristocratique ; elle en porte le titre, depuis ses origines, sans doute. Elle constituait le lieu spirituel le plus vénérable de la ville. À leur entrée, les évêques et tous les personnages importants venaient se recueillir sur le tombeau de saint Salvi. Les processions générales se rassemblaient sur son parvis et les cloches de ses tours jouissaient du privilège de sonner les premières en de nombreuses occasions.

La collégiale est attestée dès le X[e] siècle. Durant les années qui vont de 940 à 1040, temps de multiples croissances, elle génère un bourg dont l'empreinte s'exprime encore aujourd'hui dans la topographie urbaine.

L'église actuelle présente une architecture complexe, qui manifeste une longue suite de campagnes de construction. Les parties les plus anciennes remontent au XI[e] siècle.

Ill. 82 : clocher de l'église collégiale Saint-Salvi

2 a Description du bien

Ill. 84 : travée romane vue du cloître

Elles se localisent à la base de la tour septentrionale qui porte des bandes lombardes, caractéristiques du premier art roman méridional. Aux alentours de 1100, cette tour s'intègre dans une reprise d'ensemble du transept et du chœur, avec construction d'un clocher méridional. De cette campagne ne restent que ce dernier et deux absidioles orientées. Dans toute cette partie se remarque l'emploi fréquent de l'arc outrepassé, élément autochtone de l'art albigeois de l'époque. Une nouvelle campagne, conduite entre 1100 et 1120, permet l'érection d'une nef de sept travées à collatéraux. L'église possède désormais une longueur de 67 mètres, pour une largeur totale de 22,50 mètres (chapelles ultérieures exclues). Cette extension en fait le plus vaste des édifices romans de l'Albigeois ayant subsisté jusqu'au XXIe siècle. Les voûtes primitives de la nef s'élèvent à 16 mètres et celles des bas-côtés à 11 mètres ; l'éclairage s'effectue par l'intermédiaire des fenêtres des collatéraux. Les murs de la nef romane sont dans un bon état de conservation, aux flancs nord-ouest et sud-ouest de l'église ; l'appareil et l'entourage des baies apparaissent particulièrement soignés.

Les premières travées (à l'ouest) conservent des supports romans ; ces piliers cruciformes, à colonnes engagées, reposent sur des tambours circulaires, communs en Rouergue et dans le Toulousain au début du XIIe siècle.

L'église romane ouvrait son portail à l'ouest ; il est masqué depuis le XIVe siècle, quand les chanoines ont fait construire, près de la place du marché, des boutiques cédées à bail emphytéotique. Le portail

Ill. 85 : cloître Saint-Salvi

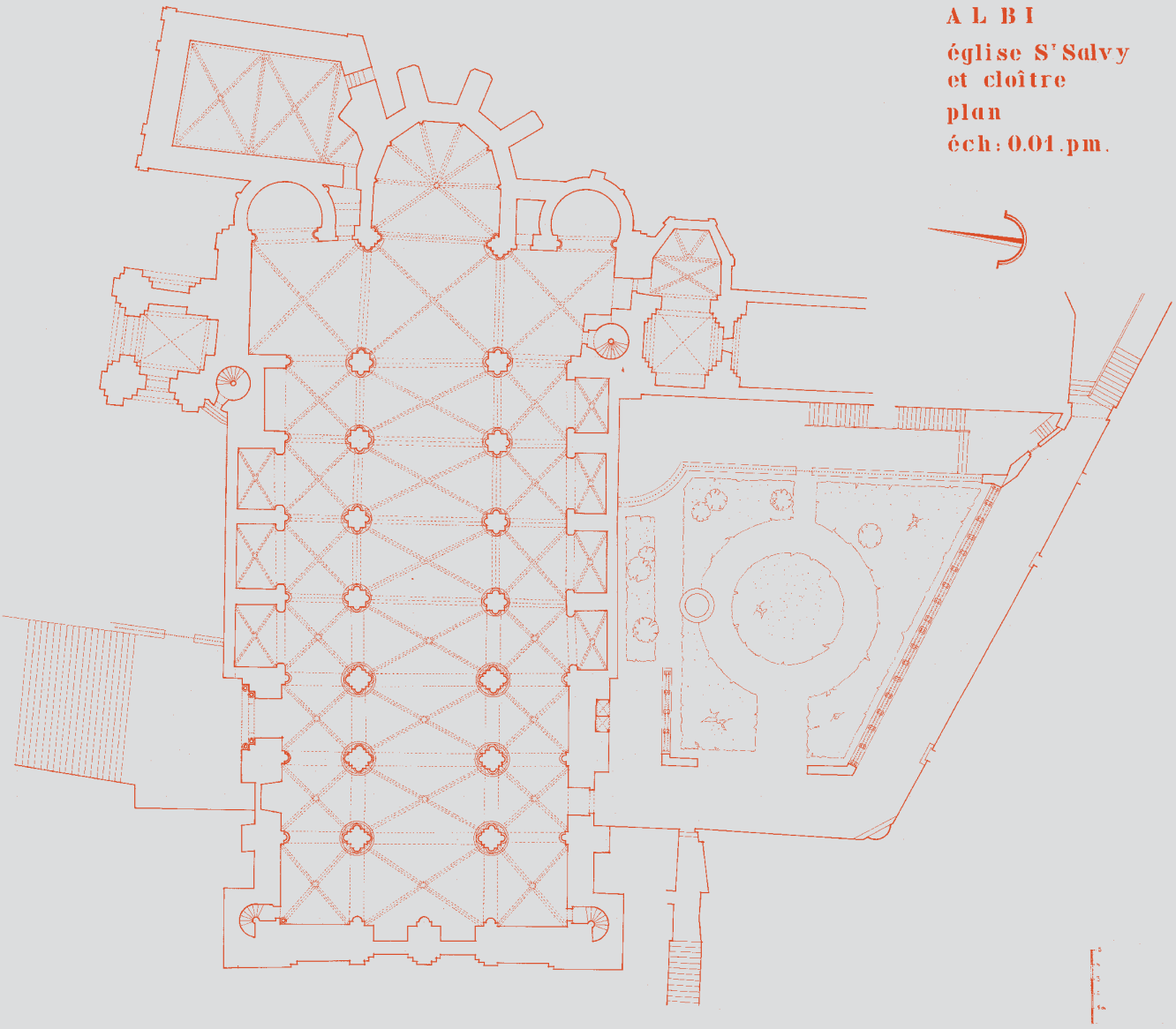

Ill. 86 : Église Saint-Salvi et cloître, plan, n.d. (archives du S.D.A.P.)

septentrional, mutilé à l'époque moderne, présente malgré les dégradations causées par le temps des voussures en arc outrepassé, avec les restes d'une ornementation sculptée très délicate et de grande qualité, qui se place dans la suite de Saint-Sernin de Toulouse.
Entre 1220 et 1240, on entreprit de surélever le clocher nord. Une suite d'arcs brisés, qui reposent sur des colonnettes longues et minces, marque cette adjonction. Au XIVe siècle, on établit des chapelles latérales tout au long de la nef, puis le clocher nord fut surmonté d'une tourelle carrée, couronnée d'une échauguette cylindrique crénelée, où se tenait alors le guetteur de la ville. Ce fut l'avènement de la brique à la collégiale.
Après la crise des années 1350-1450 intervinrent de grands travaux. On reprit les travées orientales de la nef, le transept et le chœur ; les colonnes engagées des supports reposent ici sur de hautes bases cylindriques et les arcs pénètrent directement dans les piles ; les murs latéraux furent exhaussés en brique ; on y ouvrit des fenêtres hautes aux remplages flamboyants ; des arcs-boutants vinrent équilibrer les voûtes nouvelles, portées à 20 mètres de haut. Au transept, où la brique surmonte également la pierre, de longues baies prirent place au-dessus des absidioles romanes.

On reprit le sanctuaire dans le style gothique méridional ; d'épais contreforts font saillie à l'extérieur du mur, au chevet ; ils reçoivent les arcs de la voûte qui rayonnent autour d'une clé centrale ; des fenêtres longues et étroites, au nombre symbolique de sept, s'étirent dans les pans coupés. Cette mutation formelle, achevée aux alentours de 1490, fut accompagnée par la construction d'une sacristie au nord de l'abside. Les difficultés des XVIe et XVIIe siècles empêchèrent les travaux de rénovation de se poursuivre à

Ill. 87 : église collégiale Saint-Salvi

Saint-Salvi. Ils reprirent seulement en 1720. On creusa une crypte en forme de chapelle à la place du caveau abritant les restes de saint Salvi ; un baldaquin à colonnes de marbre, imitant les modèles parisiens de Saint-Germain-des-Prés et du Val-de-Grâce, fut installé au-dessus du maître-autel. Enfin, l'on acheva les dernières travées de la nef, en attente depuis le XVe siècle. On suréleva – toujours en brique – les grandes arcades et les murs latéraux, en aménageant dans ces derniers des baies typiques du goût classique. Des contreforts massifs vinrent contrebuter les voûtes, terminées en 1737.
L'église souffrit beaucoup de la Révolution où elle fut transformée en magasin à fourrage. Rendue au culte, elle fut restaurée en plusieurs campagnes au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. On reconstruisit alors les toitures, ainsi que les arcs-boutants et les contreforts servant d'appui aux voûtes. À partir de 1873, le conseil de fabrique prit l'initiative d'une rénovation intérieure qui aboutit, notamment, à la mise en place systématique par Nelli de nouveaux chapiteaux, dans la nef comme dans les bas-côtés.

Aujourd'hui, l'église Saint-Salvi juxtapose ainsi des structures liées à quatre grandes phases d'élaboration. La première unit un premier âge roman tardif au second. Il en reste la base des clochers nord et sud, les absides du transept, les murs gouttereaux des bas-côtés au sud-ouest et au sud-est et les vestiges de deux portails (le principal restant masqué). La période classique du gothique a laissé peu de traces à Saint-Salvi, aussi bien est-ce la fin du XV^e^ siècle qui marque le deuxième grand moment de la genèse de l'église ; il marie le flamboyant aux caractéristiques propres du gothique toulousain, mais réduit en quelque sorte la collégiale à un grand chœur. C'est entre 1720 et 1750 seulement que la vieille nef romane est portée à la hauteur des constructions flamboyantes ; parallèlement, des modifications profondes touchent le sanctuaire et le mobilier de l'église se transforme, avec l'apparition d'un baldaquin au-dessus du maître-autel, de retables dans plusieurs chapelles et l'installation au mur occidental d'un grand orgue. Le XIX^e^ siècle, enfin, donne au monument son apparence et son cadre actuels en opérant quelques transformations et en assurant sa conservation. Saint-Salvi témoigne donc à merveille de la vie monumentale d'une collégiale à travers plus de dix siècles.

La collégiale comporte un mobilier non négligeable. L'essentiel réside dans un bel ensemble de sculptures locales de la fin du Moyen Âge : une Pietà, conservée à la sacristie, mais aussi un crucifix, un calvaire, un Christ aux liens et six prophètes. Les deux dernières œuvres évoquent la continuité fondamentale de l'Ancienne Loi et de la Nouvelle, la première annonçant la seconde : le sacrifice de Jésus - qui opère le rachat de l'humanité - accomplit la parole des prophètes. La polychromie de ces sculptures a été reprise plusieurs fois. Le mobilier de l'église se complète de trois retables du XVIII^e^ siècle et de quelques peintures, dont six grandes toiles offertes par les consuls vers 1725. Quatre d'entre elles évoquent la vie de saint Salvi. Une autre commémore un vœu fait en 1720 par les consuls à saint Roch pour qu'il écarte d'Albi la peste ravageant alors Marseille. La dernière figure la légende de l'évangélisation d'Albi par saint Clair.

LE CLOÎTRE SAINT-SALVI

Sur le flanc sud de la collégiale se trouvait un cloître dont trois galeries ont été détruites sous la Révolution et l'Empire. Seule la galerie méridionale subsiste. Édifiée à partir de 1270, elle associe des formes encore romanes (arcades en plein cintre) et des éléments gothiques évolués (gables aigus sur les piliers des angles et sur l'arcade médiane). Par leur décor bien

ILL. 88 : JARDIN DU CLOÎTRE SAINT-SALVI

2 a Description du bien

dégagé du fond, les chapiteaux s'avèrent franchement gothiques. La construction du cloître fut dirigée par Vidal de Malvesi, que les chanoines autorisèrent à faire bâtir pour sa sépulture un enfeu très original, dont le parti est celui d'une chapelle (à ce titre, il figure au tome IX du *Dictionnaire raisonné de l'architecture* de Viollet-le-Duc).
Le jardin du cloître Saint-Salvi constitue au cœur de la ville un asile verdoyant de quiétude et de retraite. Chaque année, il s'habille de blanc et se pare de touches délicates ou de larges taches de floraisons blanches, ponctuées de feuillages verts, fins et légers qui lui apportent une douce sérénité. Du cloître, un passage couvert permet de gagner une place située au chevet de la collégiale. Elle était le cœur de la « canourgue », c'est-à-dire des demeures où habitaient les chanoines, après qu'ils eurent abandonné la vie commune au XV[e] siècle.

LE PONT-VIEUX

Le Pont-vieux s'associe harmonieusement au Tarn, aux maisons qui bordent ce dernier et à la Cité épiscopale, pour générer un panorama urbain tout à fait exceptionnel. Son allure médiévale et son étroitesse marquent son ancienneté. Il a joué un rôle essentiel dans le développement d'Albi et les éléments qui le composent témoignent de l'évolution de la circulation à travers les âges.

Il a été bâti au XI[e] siècle, vers 1040, à une époque où l'essor économique entraînait une plus grande mobilité des hommes et l'accroissement du trafic commercial. Grâce à ce pont, Albi devint au XII[e] siècle un carrefour important sur les routes de la Méditerranée vers l'Atlantique, du Pays basque et de Toulouse vers Lyon, ainsi que de la Catalogne vers Paris. Il a rapidement joué un rôle dans la croissance urbaine,

Ill. 89 : Pont-vieux

car avant 1150 déjà il avait suscité, à son débouché vers le nord, la naissance d'un faubourg, *lo cap del pont*, aujourd'hui nommé Le Bout-du-Pont. Il a longtemps concouru à stimuler la circulation régionale et interrégionale. Aussi bien a-t-il été reconstruit au XIII[e] siècle, entre 1220 et 1240 probablement, ainsi que le montrent les arches gothiques en grès qui forment son noyau.
D'une longueur totale de 151,44 mètres, il présente aujourd'hui sept arches en tiers-point dont l'ouverture varie de 9,75 à 16 mètres. Elles reposent sur des piles épaisses de 5,60 à 6,75 mètres. Ces dernières présentent, vers l'amont, un avant-bec triangulaire qui fend le courant, et vers l'aval, des talons rectangulaires. Au niveau de leur tympan, les voûtes comportent des creux masqués par un parement de maçonnerie ; ils ont l'avantage d'alléger la charge morte de l'ouvrage pour ne laisser subsister que la partie dynamique de l'architecture. La largeur moyenne des voûtes appareillées en grès avoisine 4,20 mètres, ce qui - compte tenu des parapets - déterminait à l'origine une chaussée de 3,60 à 3,80 mètres.

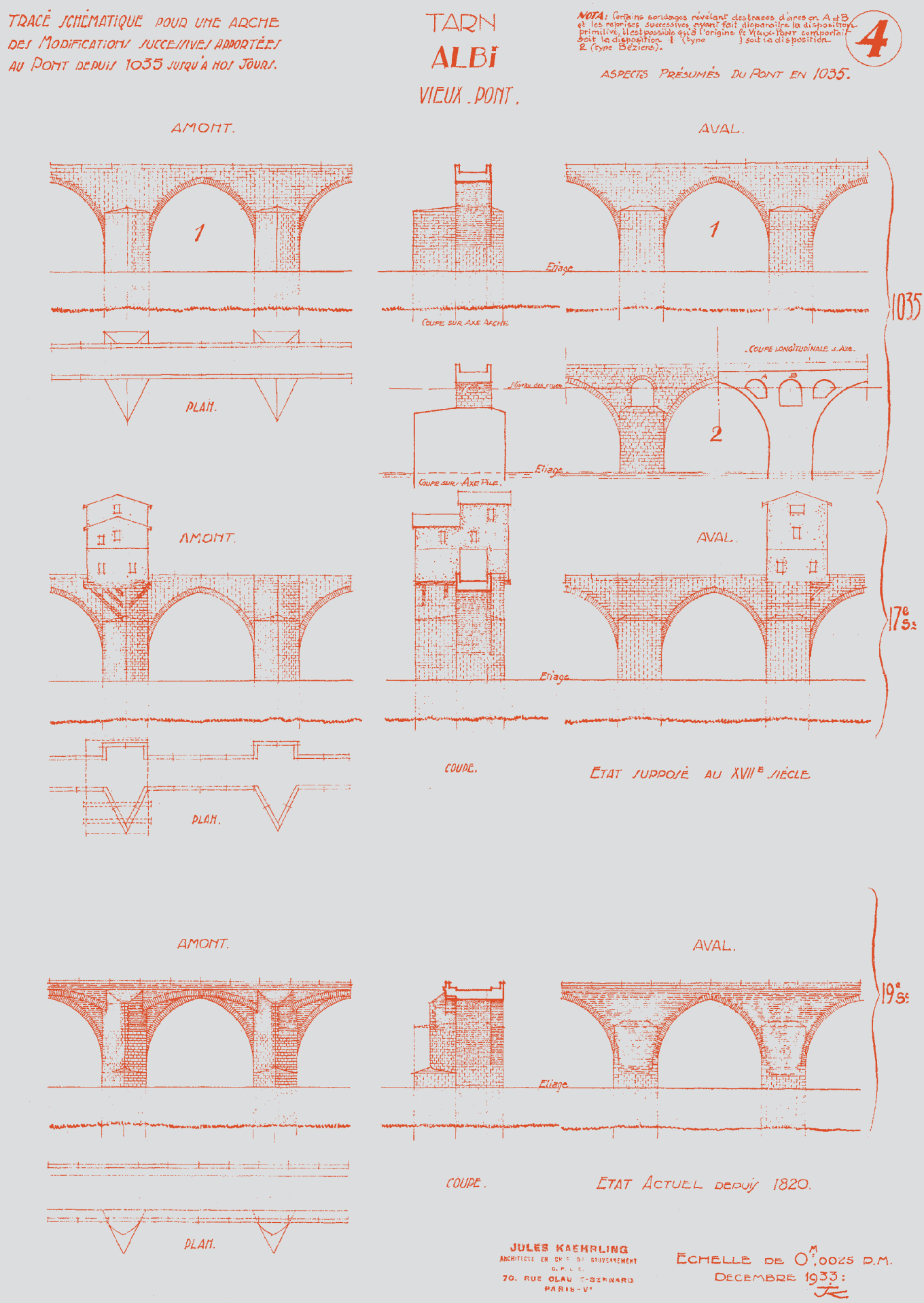

Ill. 90 : Tracé schématique des modifications successives apportées au pont depuis 1035, J. Kaehrling, 1933 (archives du S.D.A.P.)

2 a Description du bien

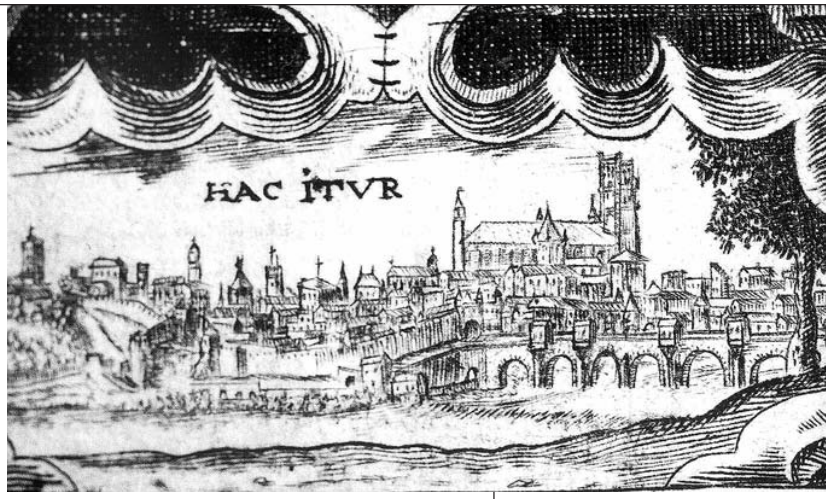

Ill. 92 : vue générale d'Albi, 1674, Extrait de *Dictionnaire de Pierre Delbrun*, Albi, François Patron, 1674

Point de passage obligé, le Pont-vieux permettait de prélever un péage. Il constituait aussi un lieu stratégique, défendu en son centre par une tour-porte fortifiée. À ses extrémités, se trouvaient des ponts-levis. Du XV[e] au XVIII[e] siècle, il portait aussi des maisons sur cinq de ses piles. Au temps de la monarchie unificatrice, l'affirmation de la sécurité intérieure rendit obsolètes ses fortifications au profit des citadelles établies aux frontières du royaume de France. Dès le XVII[e] siècle, les ponts-levis furent remplacés par des arcs en plein cintre et la tour centrale fut détruite.

Après 1766, année marquée par une crue du Tarn très violente, les maisons édifiées sur les piles, plus ou moins ébranlées, furent rasées et la chaussée élargie pour répondre à l'accroissement de la circulation. Parallèlement, le pont fut mis en relation par la rue de la Rivière avec la voie créée sur l'emplacement des anciennes murailles et des lices qui les bordaient d'une part, et, d'autre part, avec la place du marché par le quai Choiseul.

Cependant, le pont restait mal adapté aux transports des débuts de la révolution industrielle et les charrettes timonières à quatre roues ne pouvaient s'y croiser. Aussi décida-t-on après 1820 de reprendre et de modifier l'ouvrage. Jusque-là, le tracé de la chaussée n'épousait pas la ligne droite pour aller d'une rive à l'autre ; en effet, au Moyen Âge, les moyens techniques et financiers imposaient aux constructeurs des ponts d'utiliser au maximum les données naturelles pour implanter les piles (c'est également la raison pour laquelle l'ouverture des arches varie). Il fallut attendre le XVIII[e] siècle pour qu'il devînt possible de s'affranchir des contraintes du site et de bâtir des ponts avec des arches toutes égales, conformes à une épure conçue dans l'abstraction.

Pour redresser la chaussée du Pont-vieux et l'élargir, on modifia ses appuis. On prolongea vers l'aval, l'arrière-bec des deux piles voisines de la rive gauche. On construisit un caisson composé d'une file

Ill. 93 : Pont-vieux

Ill. 91 : Pont-vieux, détail des arches

de pieux et de palplanches dans lequel on déversa un blocage de galets et de mortier de chaux et de sable. Sur ce soubassement, on mit des madriers surmontés d'un plancher destiné à supporter une maçonnerie de brique accolée aux arches de pierre, dont elle épousa le contour ; dans le cas des autres piles, l'arc en brique vint prendre appui sur les arrière-becs. Du côté de l'amont, on adopta une solution tout autre ; on retailla les avant-becs, conservant à ceux-ci un plan triangulaire dans leur partie inférieure, mais donnant une forme nouvelle à leur partie supérieure, entièrement reconstruite ; comme on le voit aujourd'hui, ils supportent sur leurs flancs des arcs de brique en encorbellement très surbaissés. Ces travaux modifièrent sensiblement la structure et l'apparence du Pont-vieux, mais le revêtant d'un masque de brique, ils lui permirent de mieux s'inscrire dans son environnement. Depuis le XIX[e] siècle, il n'a subi aucune transformation, même s'il a fait l'objet de consolidations attentives (seules sont visibles, au pied des piles du côté de la rive droite, des enceintes de palplanches en acier, remplies de béton, établies après la crue ravageuse de 1930 pour éviter les affouillements).

Ill. 94 : Pont-vieux, détail des arches

Comme le signalait dès 1879 la municipalité, le Pont-vieux d'Albi est « sinon le doyen des ponts à voûtes ogivales, du moins l'un des plus anciens ». Témoin de huit siècles d'histoire, il a été l'un des facteurs déterminants de la prospérité urbaine. À l'époque de la révolution automobile, ce monument historique participe encore à la vie de la cité, car il écoule chaque jour une large fraction du trafic intra-urbain.

III Description des quartiers environnant la cathédrale et le palais de la Berbie

Ces quartiers sont le témoignage de vingt siècles d'histoire : ici brûlaient des fours de potiers gallo-romains, tout près du sanctuaire que les Albigeois élevèrent plus tard, en l'honneur de leur évêque saint Salvi ; dans ces rues qui ont souvent gardé leur aspect médiéval, sont passés saint Bernard et Simon de Montfort et les évêques, devenus seigneurs d'Albi, après la croisade des Albigeois. Dans les rues défilèrent avec leur cortège, Richelieu et Molière, et aussi des prélats fastueux : les Daillon du Lude, Choiseul, Bernis… Plus près de nous, traversèrent ces quartiers les deux enfants d'Albi les plus illustres : le navigateur Lapérouse (1741-1788) et le peintre Toulouse-Lautrec (1864-1901), ainsi que deux Albigeois de cœur et d'adoption : les hommes politiques français Jean Jaurès (1859-1914) et Georges Pompidou (1911-1974). L'écrivain académicien Pierre Benoît (1886-1962), lui aussi originaire d'Albi, écrivit à propos de la ville : « Être né à Albi, avoir été baptisé dans le plus extraordinaire sanctuaire du monde, voilà un titre de noblesse dont je ne devrais pas m'enorgueillir puisque je ne le dois qu'au hasard, et auquel cependant je tiens tout autant que s'il était issu des plus savantes préméditations… »

Ill. 95 : vue aérienne d'Albi

2 a Description du bien

LE QUARTIER DU CASTELVIEL

Ill. 97 : quartier du Castelviel

À l'ouest de la cathédrale, près du clocher, s'étend le quartier triangulaire du Castelviel. Son nom rappelle qu'à la pointe de ce promontoire, se dressait dès le début du Moyen Âge le château des comtes de Toulouse, les tout-puissants seigneurs d'Albi. Ce promontoire qui s'avance comme une proue entre les escarpements des vallées du Tarn et du Bondidou, offrait un site défensif, propice à l'établissement d'un refuge fortifié : un oppidum.
Des vestiges archéologiques révèlent son occupation dès l'âge du bronze (remontant à 4000 ans), puis à l'époque gallo-romaine ; aussi bien le Castelviel est-il regardé comme le berceau d'Albi.
Longtemps séparé d'Albi par la nature et par l'histoire, il a constitué une sorte d'îlot, quelque peu isolé du reste de la ville. Après la croisade des Albigeois, qui entraîne l'effacement des Trencavel, vicomtes devenus principaux seigneurs de la ville au XII[e] siècle, le Castelviel devient possession des Montfort et forme une communauté

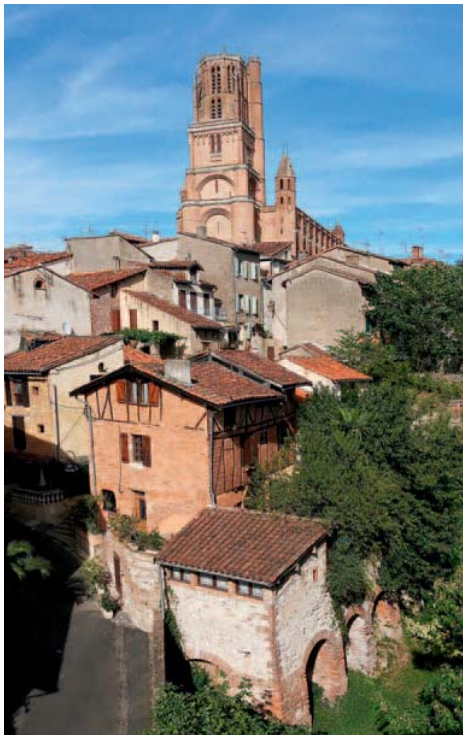

Ill. 98 : quartier du Castelviel, arcades du Bondidou

séparée avec ses consuls. Ce n'est qu'à la Révolution que s'opère la réunification des deux parties de la cité albigeoise. Mais en 1818, le maire d'Albi regrette encore que le Castelviel apparaisse « comme une autre ville isolée et étrangère à celle d'Albi ».

Ill. 99 : quartier du Castelviel

Ill. 96 : quartier du Castelviel, place du château

2 a Description du bien

Ill. 100 : quartier du Castelviel, place Savène

Cet isolement durable explique que le Castelviel ait conservé l'apparence d'un village d'autrefois. Sa forte identité tient à la configuration du parcellaire qui s'organise à partir d'un axe principal, la rue du Castelviel. De cet axe partent des rues étroites qui desservent des îlots aux parcelles extrêmement exiguës puisqu'un quart des maisons ont une surface au sol comprise entre 18 et 30 m². Ces maisons sont modestes, étagées sur la butte ; des placettes pittoresques offrent des vues superbes sur la cathédrale. L'histoire semble être restée immobile, avec des noms de rues qui fleurent bon le temps passé : rue du Paradis, rue des Orfèvres, rue du Théron (nom de la fontaine), rue Bouscaylet... un havre de paix et de sérénité où survivent cadre et traditions d'antan.
On prend mieux connaissance du Castelviel en l'abordant par le côté sud, depuis le clocher de la cathédrale, tout en suivant le sentier des arcades. On découvre ses maisons pittoresques, disposées en étages, avec des jardins en terrasses... Ce cheminement permet de bien apprécier la dénivellation qui surplombait le fond du ravin du Bondidou ainsi que les arcades des murs de soutènement qui consolidaient les versants et supportaient les remparts (démolis au

Ill. 101 : Quartier du Castelviel, place Savène

XVII[e] siècle). Le ravin du Bondidou, actuellement aménagé en parking paysager, a bien conservé l'escarpement originel surplombé par le Castelviel et la cathédrale.
En arrivant près du pont de la République qui enjambe le Bondidou, on peut remonter facilement vers la place du Château, emplacement de l'ancien château, démoli au XVII[e] siècle, au temps de Richelieu ; de là, on peut apercevoir le Tarn qui coule au pied d'un versant abrupt, trente mètres plus bas, et juger de l'importance stratégique du site. On n'a plus qu'à suivre la rue du Castelviel, sorte d'épine dorsale du quartier ; s'en détachent une série de ruelles et deux rues plus importantes qui conduisent à deux placettes ; la place Savène, pleine de charme et de pittoresque, évoque une place de village, entourée de petites maisons construites en brique et colombages.

Ill. 102 : quartier du Castelviel, place Savène

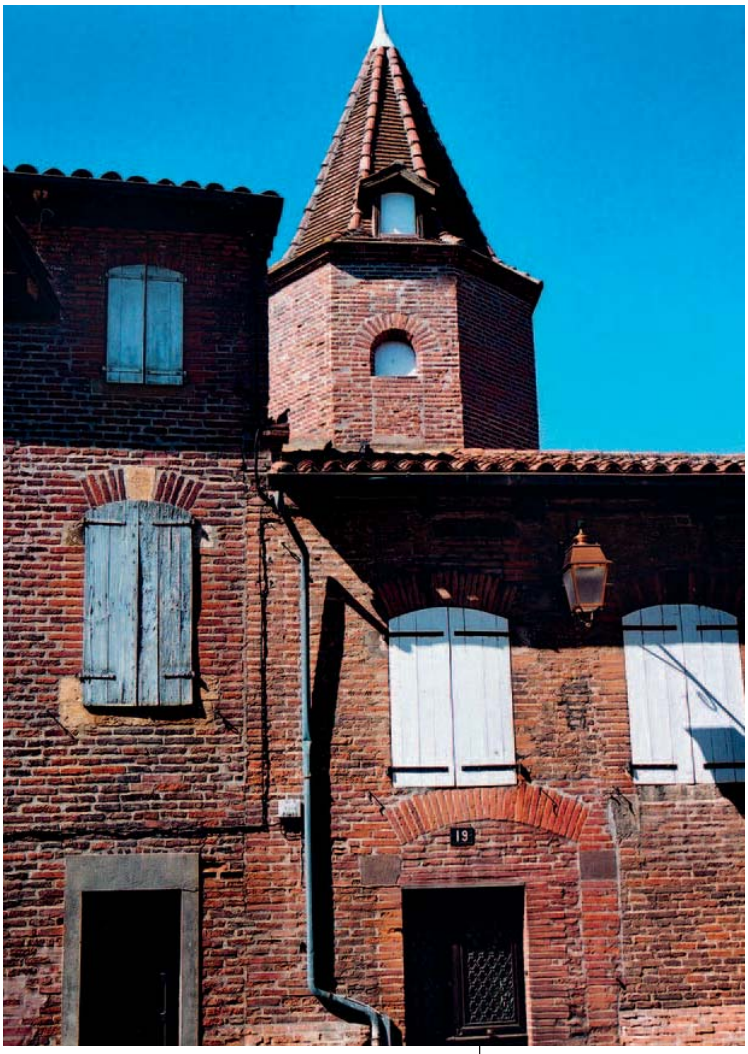

Ill. 103 : quartier du Castelviel, église Saint-Loup

La petite place Saint-Loup, près de l'église du même nom, devenue propriété privée à la Révolution, offre un séduisant point de vue sur le clocher de la cathédrale. Il en est de même de la rue du Castelviel qui s'ouvre sur la cathédrale et offre une belle suite de maisons à colombages et encorbellements, dont une maison aux murs de torchis, portant le n°13, récemment restaurée. D'heureuses réhabilitations ont donné à ce quartier un aspect attrayant.

LE QUARTIER DES COMBES ET DES BERGES DU TARN

Ill. 104 : Quartier des Combes et des berges du Tarn

La place de la Trébalhe rappelle le nom d'une ancienne porte fortifiée, située au sud du clocher de la cathédrale et à laquelle venait s'accrocher la muraille dite « des chanoines », qui séparait le Castelviel du reste d'Albi. Il subsiste une partie de ce mur, renforcé d'une tour, bordant l'est de la place. La présence de ce mur contre le clocher explique qu'on n'ait pu placer là le porche d'entrée de la cathédrale, face à la nef. Depuis cette place, on peut gagner les rives du Tarn par un sentier plein d'ombrages et d'agrément et suivre sur les berges l'ancien chemin de halage. Il permet de découvrir les formidables fortifications qui ceinturent la Berbie et les ponts qui enjambent la rivière dans un magnifique panorama urbain.

Ill. 105 : Quartier des Combes et des berges du Tarn

Le Tarn traverse l'ensemble du territoire albigeois. Ses rives verdoyantes, régulièrement inondées, gardent une forme « sauvage » contribuant à leur charme et en font un espace naturel qui privilégie le développement harmonieux des espèces végétales endémiques, en favorisant l'équilibre de la faune. Les arbres (aulnes, frênes, érables) s'accommodent des débordements de la rivière ; ici la balsamine sauvage ou l'ortie accueillent des papillons, la ronce tient quelques talus et donne des mûres, les bambous voisinent avec les cornouillers, sureaux, troènes et autres viornes.

Ill. 106 : Quartier des Combes et des berges du Tarn

Ill. 107 : Berges du Tarn, rive droite

Utilisé pour la navigation dès l'Antiquité, le Tarn a été rendu navigable entre Albi et Gaillac grâce à un système d'écluses réalisé entre 1820 et 1830. Deux de ces écluses subsistent, ainsi que la maison éclusière, près du Pont-vieux. Un service de gabarres (bateaux à fond plat) permet aujourd'hui de découvrir d'anciens moulins, des quais

Ill. 108 : Quartier des Combes
et des berges du Tarn, rue d'Engueysse

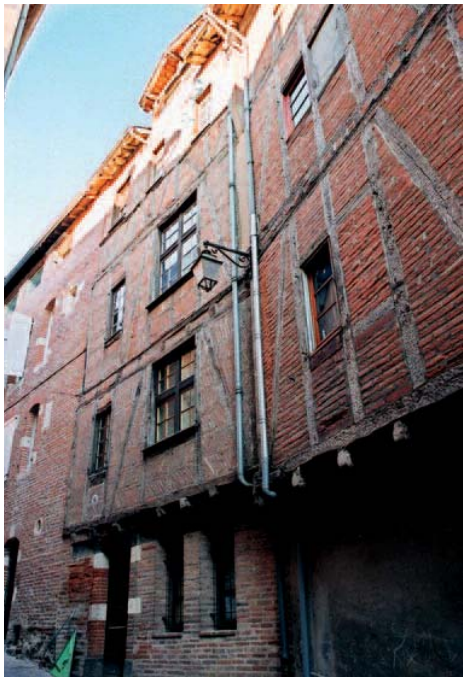

Ill. 109 : quartier des Combes
et des berges du Tarn, rue d'Engueysse

témoins de cette activité fluviale (jusqu'à 50 000 tonnes de charbon de Carmaux transitaient annuellement ici entre 1835 et 1865), ainsi que les emplacements où se sont développées autrefois les activités industrielles qui animaient cette rive droite, quartier appelé du « Bout-du-Pont » : avec ses teintureries, ses tissages, ses briqueteries et ses chapelleries au XIX^{e} siècle...

Aujourd'hui ces activités ont disparu, et la rive du Tarn entre le Pont-vieux et le viaduc conserve des demeures tranquilles agrémentées de bosquets, de cyprès et de pins parasols qui leur donnent un air méditerranéen.

Jusqu'au milieu du XVIII^{e} siècle, deux rues permettaient la circulation du trafic provenant du pont vers la ville et la place de la Pile : la rue de la Grand'Côte et la rue d'Engueysse.

2 a Description du bien

L'activité commerciale explique la présence de belles et solides maisons qui bordent ces deux artères : maisons de riches commerçants et de banquiers et demeures des Albigeois les plus fortunés. Les deux édifices placés à l'entrée de la rue de la Grand'Côte, les n° 1 et 2 en offrent de bons exemples ; surtout le n°1, classé M.H., ancienne demeure du maire d'Albi Delecouls, avant la Révolution, puis du banquier Lacombe.

La rue de la Grand'Côte montre aussi des maisons à pans de bois avec des façades bien conservées, ainsi au n° 11 et au n° 8, cette dernière étant classée M.H. Vers le haut de la rue existaient des maisons médiévales avec des baies romanes ; à l'angle des rues Saint-Étienne et des Foissants, il en reste un bel exemple avec un imposant édifice du XII[e] siècle, demeure d'un riche banquier : Guillaume Fenasse, un cathare, puis du sénéchal de Toulouse, le baron de Paulin : elle comporte une fenêtre romane, encadrée de deux colonnes surmontées de chapiteaux. Il existait une maison romane un peu semblable au n° 3 de la rue de la Grand'Côte. Elle a été démolie lors du percement de la rue Émile-Grand, vers 1900. Deux de ses fenêtres ont pu être conservées et déposées au musée d'Albi.

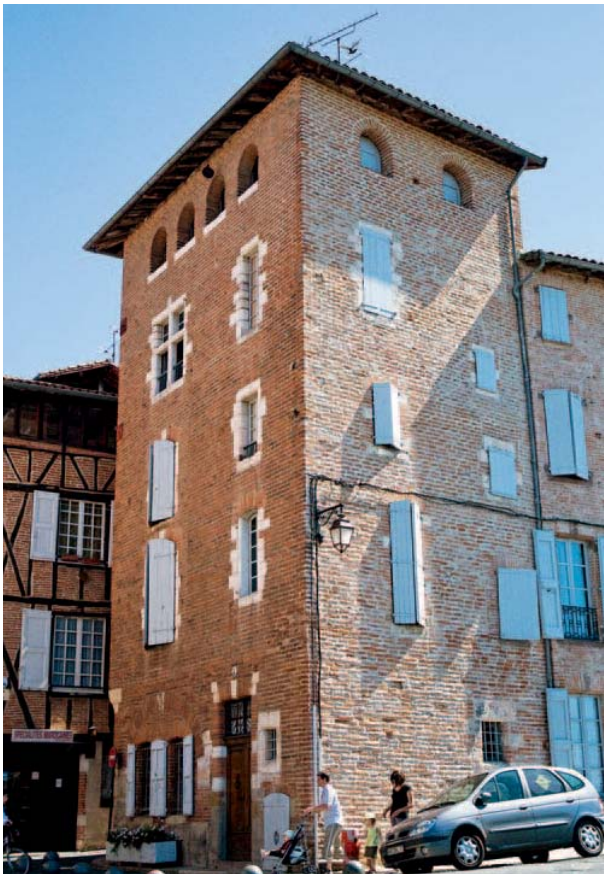

Ill. 110 : quartier des Combes et des berges du Tarn, n° 2, rue de la Grand'Côte

Ill. 111 : quartier des Combes et des berges du Tarn, terrasses de la Grand'Côte

Ill. 112 : maison romane

La rue d'Engueysse, du nom d'une famille, les Gueysse, était également une rue commerçante donnant accès au Pont-vieux ; les maisons aux belles façades de brique ont été parfaitement restaurées ; le n° 10 dispose d'un monumental portail Louis XIII, les n° 14 et 12 ont de belles façades à colombages. Le n° 12, classé M.H., porte une inscription sur le linteau de la porte d'entrée : « *Deum cole, tecum habita* » (« Honore Dieu, médite sur toi-même »).

Ill. 113 : quartier des Combes et des berges du Tarn, n° 12, rue d'Engueysse

Ces maisons ont développé de belles façades et des terrasses sur le quai Choiseul, qui a remplacé le rempart et la ruelle qui le longeait, lorsque l'archevêque Choiseul-Stainville fit aménager cet accès plus commode vers le Pont-vieux ; alors que les deux rues précédentes présentaient de fortes rampes.

Jean Jaurès, homme politique français (1859-1914) qui fut professeur au lycée d'Albi, avait été séduit par le panorama qu'offrait ce quai et son environnement. C'est ce que traduit un passage du discours qu'il prononça lors de la distribution des prix aux lycéens d'Albi en 1887 : « Il n'est rien de plus beau, quand vers le soir, on rentre par le pont, que ces quais silencieux qui montent vers la cathédrale… Et, là-haut, la puissante cathédrale fait amitié avec le soleil couchant… Il y a entre sa couleur de brique et les rayons jaunissants ou pourpres du soir, de merveilleuses harmonies »…

Le quai Choiseul aboutit à la place de l'Archevêché, classée parmi les sites inscrits, avec les façades des édifices qui la bordent à l'est, dont le plus notable forme angle avec la rue de Fargues. Là, existait un ancien prieuré fondé au XIVe siècle par l'évêque Béraud de Fargues, neveu du pape Clément V ; il fut transformé, au XVIe siècle, en couvent de l'ordre des Annonciades. Aujourd'hui, on remarque une tour découronnée, témoin du clocher de l'ancienne chapelle. Dans la rue de Fargues et dans celle de la Souque, on retrouve des édifices qui dépendaient à l'origine du couvent et de l'école des Annonciades. La rue de la Souque comme celle de la Buade, qui la prolonge, sont bordées de maisons bien restaurées, qui alternent façades à pans de bois, façades de brique nue ou de brique enduite, dans un havre de tranquillité.

2 a Description du bien

LE QUARTIER SAINT-SALVI, « LA ROUE DE LA PLACE »

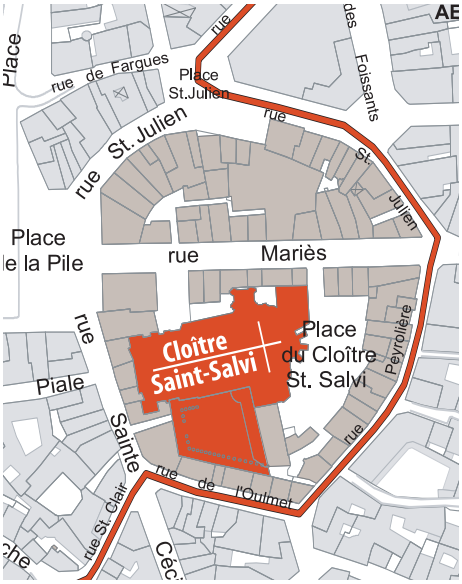

Ill. 115 : quartier Saint-Salvi

Ce bourg s'est développé dès le X^e siècle, autour de la collégiale Saint-Salvi, seconde puissance ecclésiastique albigeoise, après celle de l'évêque. Il se rattachait au reste de la Cité par la place de la Pile, véritable centre de la vie albigeoise. La place de la Pile ou Piale (du nom de l'édifice renfermant les mesures à grains et à liquides) occupait une position stratégique et constituait le lieu des échanges ordinaires.
Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, elle se présentait entourée de couverts et de maisons pittoresques se pressant autour de l'abside de Sainte-Cécile. Entre 1860 et 1884, on démolit ces maisons pour dégager la cathédrale et élargir la place. Sur les côtés sud et est, on l'a bordée d'édifices bien alignés, à trois étages, avec des ouvertures régulières encadrées de brique, à la mode des constructions albigeoises du XIX^e siècle.

Autour du bourg de Saint-Salvi, depuis la place de la Pile, s'était développé un anneau de rues commerçantes appelé en occitan *roda de la plassa*, « **la roue de la place** » ; des commerces et des activités artisanales se regroupaient dans ces rues aux noms expressifs : *pelissaria* (rue des fourreurs), *cotelaria* (rue de la coutellerie), *sabataria* (rue des savetiers), *galinaria* (rue des vendeurs de poules), *payrolaria* (rue des chaudronniers).
La rue Saint-Julien conserve des maisons ressemblant à celles qui entouraient la place de la Pile : celles des n° 16, 14, 12, et 10, sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques. Elles conservent d'amples encorbellements avec de grosses poutres et des façades en brique avec colombages ; les magasins occupent le rez-de-chaussée, les habitations les étages, et au dernier niveau est établi le grenier ouvert, le « **solelhier** » (ou soleihou), utilisé jadis

Ill. 116 : l'ancienne place de la Pile, extrait de Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, Firmin-Didot, 1833

Ill. 114 : quartier Saint-Salvi, vue générale

2 a Description du bien

Ill. 117 : grenier ouvert (Solelhier)

pour faire sécher les récoltes. Ce dernier élément se rencontre dans nombre de maisons albigeoises.

La petite place Saint-Julien, qui vient ensuite, appartient à un site inscrit, ainsi que les maisons qui la bordent au sud et à l'est. Dans la zone tampon, à proximité immédiate, se trouve la halle du marché, dessinée par André Michelin, et installée en 1901-1902. Sa création a entraîné la disparition de maisons semblables à celles de la rue Saint-Julien, mais elle s'intègre aujourd'hui harmonieusement dans le patrimoine et possède un certain intérêt architectural.

Au carrefour des rues Saint-Julien et Mariès, on peut voir un exemple d'haussmannisation du XIXe siècle : la rue Mariès a tranché dans le quartier Saint-Salvi en ménageant une percée pour unir la place aux Lices et au Vigan ; elle a remplacé un lacis de rues qui escaladaient le puech de Saint-Salvi, entre les églises Sainte-Martiane et Saint-Salvi.

L'ensemble de maisons qui entourent la collégiale, **la Canourgue**, était constitué par les demeures des chanoines. Ces maisons sont souvent remarquables, comme celles des n°14 et 12, du passage Saint-Salvi, qui s'ouvrent aussi sur la rue Peyrolière ; certaines conservent des plafonds peints ; ces peintures, de la fin du XVe siècle, figurent des animaux, des végétaux, des personnages de l'époque ; on y voit souvent des motifs grotesques, des personnages allégoriques, inspirés par les fabliaux de l'époque médiévale, on y découvre également une danse macabre. Ces plafonds peints se retrouvent aussi dans divers hôtels particuliers, situés en périphérie dans le secteur sauvegardé, comme l'hôtel de Saunal, demeure d'un riche marchand de pastel qui borde l'angle des rues Peyrolière et de l'Oulmet ; au début du XVIe siècle, Simon

Ill. 118 : quartier de Saint-Salvi, la place des Chanoines

Ill. 119 : quartier Saint-Salvi,
galerie des maisons de la Canourgue

Saunal possédait la troisième fortune d'Albi ; il a fait décorer les plafonds de sa demeure d'animaux, de végétaux et de son sigle, accompagné d'inscriptions : « Vive le roi François » et « Vive Simon Saunal ».

Les maisons bordant la rue Peyrolière et la rue de l'Oulmet (l'ormeau) correspondent aux anciennes maisons de commerçants et d'artisans. Ces maisons aujourd'hui très remaniées, offrent en général des façades élevées, souvent à trois étages, bien restaurées, où règne souverainement la brique.
Une autre percée a été réalisée au XIX^e siècle vers l'est, pour unir la place du marché à la rue de Verdusse : la rue Sainte-Cécile. Elle comporte des maisons qui masquent le portail occidental de Saint-Salvi ; ces constructions se sont accolées à l'édifice au XIV^e siècle, après que les chanoines de Saint-Salvi eurent vendu ces terrains, en raison de nécessités financières. Cette façade de la collégiale n'a pas été dégagée, malgré un projet formulé par les monuments historiques au XIX^e siècle. La dernière maison de la rue Sainte-Cécile, au n° 1, est l'ancienne demeure d'un riche marchand de pastel, Bertrand Reynès ; elle conserve des baies à meneaux vers la place et des colombages sur l'autre façade, qui s'élève au-dessus de l'escalier conduisant à Saint-Salvi. Depuis cette maison, au débouché de la rue Sainte-Cécile, s'offre une belle perspective sur la cathédrale et le palais de la Berbie.

Ill. 120 : quartier Saint-Salvi,
détail d'une porte de la Canourgue

2 a Description du bien

LE QUARTIER DU CASTELNAU

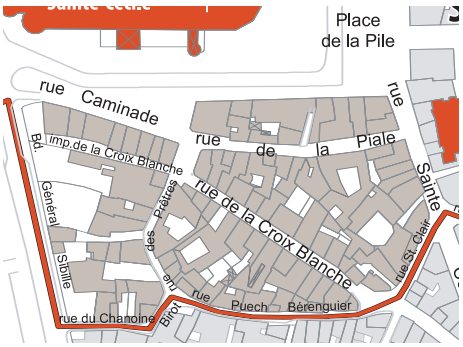

Ill. 122 : Quartier du Castelnau

Ce quartier borde la place Sainte-Cécile, au sud. Il s'est développé aux XII[e] et XIII[e] siècles, avec les faubourgs du Puech Bérenguier, du Puech Amadenc et de Verdusse. Il est né d'un urbanisme concerté à la suite d'accords entre le comte de Toulouse, l'évêque d'Albi et le vicomte Trencavel qui se sont partagés les droits pour développer un nouveau bourg sur des terrains encore vacants. Le tracé des rues, plus régulier, révèle un urbanisme plus ordonné, avec des rues plus droites et plus spacieuses, comme la rue Caminade, la rue de la Piale (ou Pile) ou celle du Bourguetnau, ancien nom de l'actuelle rue Croix-Blanche. Le Bourguetnau (ou bourg neuf) porte aussi l'appellation de Castelnau par opposition au Castelviel, le site primitif et oppidum, constituant la Cité au milieu du Moyen Âge.

Le quartier du Castelnau rassemblait beaucoup de demeures aristocratiques. On y trouve, à la fin de l'époque médiévale, les Albigeois les plus imposés, les plus fortunés. Aujourd'hui, c'est l'un des quartiers du centre ancien qui renferme les édifices les mieux conservés et les mieux restaurés.

Sur la plate-forme qui domine le croisement des rues de la Piale, Caminade et des Prêtres, s'offre un remarquable point de vue sur la façade méridionale de la cathédrale avec son porche et son clocher. Le boulevard Sibille occupe l'emplacement des anciens remparts qui longeaient le versant du ruisseau du Bondidou. Au début du boulevard Sibille, à l'entrée de la rue Caminade, se dressait une des six portes de la ville, celle de la Trébaille. Le Castelnau conserve de belles demeures et offre des perspectives sur le clocher de la cathédrale qui se détache sur les toitures.

Ill. 123 : quartier du Castelnau, vue générale

Ill. 121 : rue du quartier du Castelnau

2 a Description du bien

Ill. 124 : quartier du Castelnau, rue Puech Bérenguier

Rue Caminade, on longe l'ancien mur d'enceinte de la cathédrale, qui venait se raccorder à la porte Dominique de Florence, et dont on a fort bien conservé le soubassement ainsi que la tour d'angle. La rue de la Piale, conduisant vers l'ancienne place, correspond à l'emplacement du ruisseau de la Barrière, marquant peut-être les limites entre la Cité et les faubourgs nouveaux de Verdusse et du Castelnau. Parmi les belles façades de cette rue, on remarque le n° 7, avec façade et colombages bien restaurés, tandis qu'au n° 5, une imposante façade de brique cache une superbe cour d'allure classique. On aboutit au début de la rue Sainte-Cécile, bordée sur le côté ouest par de belles façades à pans de bois et à larges encorbellements, avec les n° 6, 8, 10 et 12 ; après le n° 12, dans une petite impasse, on découvre une belle porte Renaissance, surmontée d'une tourelle en échauguette.

Rue Saint-Clair, l'hôtel de Rivières conserve une tour et deux élégantes portes Renaissance ; dans la cour, on peut voir les remaniements et les ouvertures dans le goût classique qui triomphe aux XVII[e] et XVIII[e] siècles et qui enveloppe ces témoignages de la Renaissance d'un cadre somptueux, parfaitement restauré. Cet hôtel possède aussi une vaste cave voûtée en brique ; nombreuses sont ces caves voûtées dans le Vieil Alby, une des caractéristiques des maisons albigeoises ; aujourd'hui elles sont souvent aménagées par les restaurants, les commerces ou les galeries d'art.

Ill. 125 : quartier du Castelnau, hôtel de Rivières, impasse Sainte-Cécile

Ill. 126 : quartier du Castelnau, hôtel de Rivières, cour intérieure

2 a Description du bien

Ill. 127 : quartier du Castelnau, rue de la Croix-Blanche

Par la rue Saint-Clair, on aboutit au triangle que dessinent les rues Croix-Blanche, des Prêtres et Puech Bérenguier ; triangle pittoresque qu'affectionnent les photographes, les artistes et les peintres, qui découvrent ici les demeures à pans de bois ou en brique et les perspectives séduisantes sur la cathédrale.
La rue de la Croix-Blanche offre un bel alignement de façades parfaitement restaurées où la brique domine. Le n° 9 abrite la « Forge du Vieil Alby » et conserve des éléments Renaissance. Au fond de la rue, l'immeuble du « Castelnaou », au 19, rue Croix-Blanche et n° 1 rue des Prêtres, regroupe deux hôtels avec des éléments Renaissance. C'est une parfaite restauration de l'Office des H.L.M. qui a aménagé dans ces deux édifices une résidence très agréable, en mettant en valeur arcades, galeries, cours intérieures : un des plus beaux aménagements effectués dans le secteur sauvegardé.

Ill. 128 : quartier du Castelnau, n° 14, rue du Puech Bérenguier

La rue Puech Bérenguier (du nom d'une famille médiévale) conserve beaucoup de façades à encorbellements, à pans de bois et briques. Elle offre une bonne représentation de l'aspect général des rues médiévales albigeoises. Les façades ont été restaurées, la rue aménagée avec des pavés artistiquement disposés, encadrés de cailloux roulés sur les bords, et un éclairage par le sol.

IV Quelques exemples de demeures albigeoises

La maison romane ou hôtel Fenasse XII[e] siècle - (quartier des Combes)

Ill. 129 : maison romane ou hôtel Fenasse

Cette demeure appelée «maison romane » ou hôtel Fenasse date du XII[e] siècle et se situe à l'angle des rues Saint-Étienne et des Foissants, au débouché de la rue de la Grand'Côte. Elle fait partie des rares édifices civils romans de la région Midi-Pyrénées. Elle appartenait à l'origine à une riche famille d'Albi, les Fenasse. Vers 1 300, Guillaume Fenasse fut condamné pour catharisme et son hôtel fut confisqué. Il devint ensuite propriété d'un frère de l'évêque Béraud de Fargues, puis passa à Pierre-Raymond de Rabastens, vicomte de Paulin, sénéchal de Toulouse, et pour finir devint la propriété d'Étienne Lacombe, riche négociant albigeois.

Cette demeure présente un caractère monumental sous les traits d'une vaste demeure bourgeoise (19/23 mètres), qui occupe trois parcelles de l'actuel plan cadastral. Bien que remaniée en brique au cours des siècles, elle témoigne de l'utilisation de la pierre calcaire en albigeois à la période romane, pour des édifices de qualité. À l'intersection de deux rues, le bâtiment comportait trois étages avec un dernier niveau à colombages. La façade la plus importante sur la rue Saint-Étienne témoigne d'un souci décoratif : le rez-de-chaussée se compose de deux grandes arcades, l'une en brique et l'autre en pierre aujourd'hui partiellement murée.

Ces deux arcs étaient probablement tous deux en pierre à l'époque médiévale et s'ouvraient sur un espace commercial (boutique ou atelier) donnant sur la rue Saint-Étienne, qui était alors une artère commerciale importante.

Ill. 130 : baie romane de la Maison romane ou hôtel Fenasse

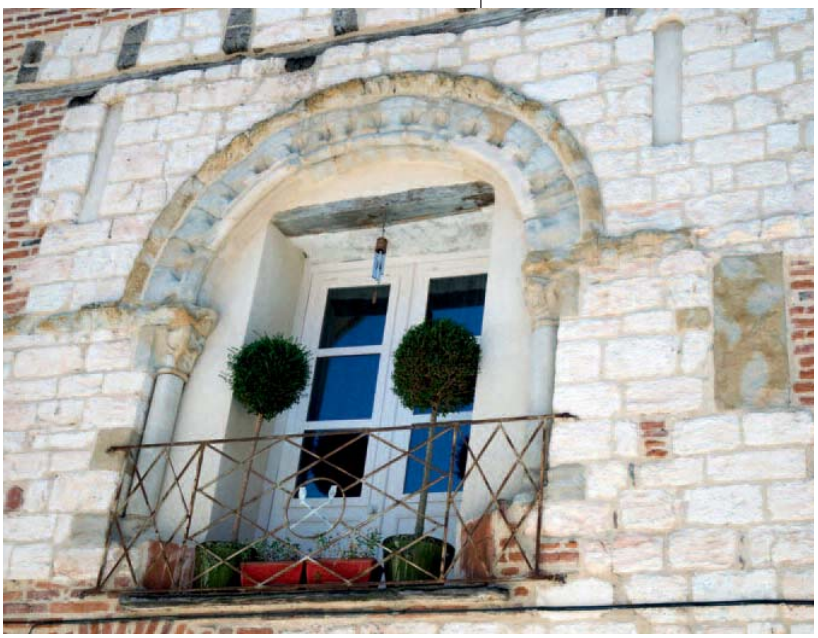

2 a Description du bien

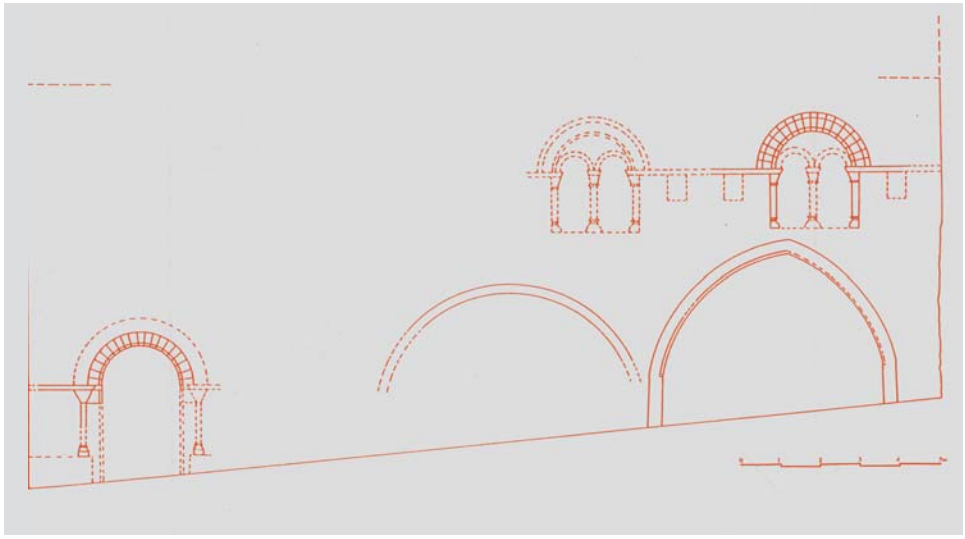

Ill. 131 : relevé de façade de la maison romane

À l'étage, la baie romane qui subsiste témoigne d'un certain luxe. Elle appartenait à une série de baies qui éclairaient la pièce principale d'habitation, l'*aula*, et qui étaient reliées entre elles par un cordon mouluré. Cette baie comprend une large voussure amortie en boudin et en bandeau, qui fait apparaître les vides laissés par des éléments sculptés aujourd'hui disparus. L'archivolte comporte une moulure biseautée ornée de palmettes et de rinceaux. Deux colonnettes à chapiteaux et bases attiques supportent l'arc en pleincintre. Le soin accordé au décor de cette partie de l'édifice traduit une certaine volonté de magnifier la puissance et la richesse du propriétaire.

À l'inverse, la partie qui s'ouvre rue des Foissants se caractérise par la sobriété du décor. La seule ouverture conservée, une porte donnant sur une artère secondaire, n'a reçu aucun soin particulier. Cette demeure répond à un type de « maison polyvalente » conçue pour répondre aux deux fonctions dominantes : résidentielle et professionnelle.

La maison romane ou hôtel de Fenasse est un exemple des belles demeures du quartier des Combes et des berges du Tarn. La plupart des habitations de ce quartier, qu'elles soient en pierre comme la maison romane ou à pans de bois, font preuve d'une certaine opulence, car elles se dressaient sur des axes essentiels de la cité telles la rue de la Grand'Côte ou la rue Saint-Étienne. Ces rues situées au débouché du Pont-vieux, seul accès à la rive droite du Tarn, desservaient le centre commercial de la cité, en menant vers les couverts de l'ancienne place de la Pile, vers Sainte-Cécile et Saint-Salvi.

Dans ce même quartier, on a fait une découverte inattendue en 2007 lors de travaux de réfection au n° 11 de la rue Saint-Étienne, dans un quartier où une O.P.A.H. et une série de restaurations ont permis de réhabiliter la plupart des édifices. Ces travaux ont révélé une poutre d'encorbellement ornée d'un décor à dents d'engrenage rarissime à Albi ; il était dissimulé jusqu'à ce jour sous un enduit. L'habitation a fait partie d'une série d'édifices pour lesquels

une analyse de datation par dendrochronologie fut réalisée dans le courant de l'année 2004 (*cf.* annexes III-2).

Ill. 132 : détail de décor à dents d'engrenage

N° 13, rue du Castelviel - XIVe siècle - (quartier du Castelviel)

Ill. 133 : n° 13, rue du Castelviel

Des travaux menés en 2003 ont permis de mettre à jour l'ossature d'une habitation située au n° 13 rue du Castelviel, et placer en lumière un exemple de maison à pans de bois antérieure à 1400. Elle est implantée dans le quartier du Castelviel, devenu une communauté distincte d'Albi ceinturée de murailles, après la croisade contre les Albigeois. L'exiguïté de ce quartier explique la présence d'îlots aux parcelles extrêmement petites et imbriquées. Face à une telle densité d'occupation l'utilisation de l'encorbellement, permettait d'obtenir une extension de la surface habitable des étages en surplomb sur la rue.

Cet édifice occupe une parcelle étroite qui s'enfonce dans un îlot entièrement bâti. Il s'agit d'une habitation modeste, à corps unique, sans cour et à un seul étage. Elle est construite exclusivement en brique pour la cave et le rez-de-chaussée, et en pans de bois et en brique pour la partie en encorbellement. L'encorbellement du premier étage est établi sur une pièce de bois prise dans la maçonnerie sur laquelle reposent des solives à intervalles réguliers. Il présente une saillie de 55 centimètres par rapport au rez-de-chaussée.

Le soin porté à la façade qui donne sur la rue du Castelviel annonce la façade principale. On y remarque la présence d'un cordon régnant sur toute la longueur. Il offre un effet décoratif depuis la rue, mais il est surtout un élément important de l'ossature, car il sert de relais pour l'assemblage des poteaux verticaux entre les poutres horizontales. Cet élément architectural semble être l'une des caractéristiques des maisons à pans de bois antérieures à 1400.

Une fenêtre à meneau central ouvre largement l'étage sur la rue. Ses montants intérieurs ont été taillés en colonnettes. Cette fenêtre répond aux règles esthétiques prévalant au XIVe siècle, où des colonnettes et de faux arcs en bois cherchent à imiter la structure des baies géminées maçonnées, alors qu'à partir des XVe et XVIe siècles, la croisée s'imposera dans les constructions de fenêtres. Sur le côté ouest en revanche, l'absence d'éléments décoratifs indique une façade secondaire annonçant une rue de moindre importance.

Comme la maison romane, cette habitation médiévale de brique et pans de bois illustre combien la distinction d'ornement entre les façades principale et secondaire était importante, y compris pour des maisons étroites.

2 a Description du bien

N° 20, rue Peyrolière - XIII[e] - XIV[e] siècle - (Bourg Saint-Salvi ou *Roda de la Plassa*)

Ill. 134 : N° 20, rue Peyrolière, trace d'arcades

Cet édifice fait partie des habitations qui ceinturent l'église Saint-Salvi en formant un anneau de rues commerçantes. L'emprise de ce quartier correspond à celle de l'ancien « bourg », cœur de la ville marchande. La dénomination « Peyrolière » rappelle dans cette rue l'activité des chaudronniers, les fabricants de *payrols*. L'ensemble de maisons ceinturant ce quartier est appelé la « canourgue », qui désigne la résidence des chanoines séculiers ; en occitan, *canouge*. L'édifice occupe une parcelle s'étendant entre la rue Peyrolière et la place du cloître Saint-Salvi. Comme dans l'habitation voisine, située au n° 22, le premier étage abrite un magnifique plafond peint, daté du XV[e] siècle. L'héraldique a permis de reconnaître dans ces habitations des logis canoniaux.

Cette habitation est construite en briques, posées en assises régulières. Il s'agit d'un bâtiment à corps unique, qui présente une différence de niveau entre la façade principale donnant sur la rue Peyrolière et l'arrière de l'édifice donnant sur la place du cloître : la façade principale possède deux étages et un demi-étage sous comble, tandis que la façade postérieure en compte seulement deux. Le rez-de-chaussée de celle-ci correspond ainsi au premier étage de la façade principale.

Le rez-de-chaussée sur la rue abritait un espace commercial ouvert par deux grandes arcades, partiellement visibles aujourd'hui, qui occupaient toute la façade. Elles étaient séparées par un important trumeau de brique dont la largeur permettait probablement de compenser l'absence d'un solide trumeau de pierre ; ce procédé se retrouve dans d'autres constructions de l'époque. La façade arrière donnant sur la place du cloître comporte des couverts jusqu'à la hauteur du premier niveau. L'entrée principale des maisons canoniales de ce quartier se trouvait du côté de la place ou du côté du cloître de Saint-Salvi, permettant un accès aisé à la collégiale.

Cette demeure, tout comme ses voisines, illustre la fonctionnalité d'un quartier canonial ouvert sur la collégiale, et situé au cœur d'un anneau de rues commerçantes, dont l'évocation demeure forte à travers les noms des rues. Ces deux caractéristiques font du bourg Saint-Salvi un quartier bien délimité au sein de la cité.

Au premier étage, se trouve un remarquable plafond peint, le plus ancien connu à Albi (fin du XV[e] siècle). Ces peintures ont été mises au jour en 1972 à l'occasion de travaux, et classées le 28 septembre 1972 dans le cadre du mobilier historique.

Ill. 135 : relevé de façade du n°20, rue Peyrolière

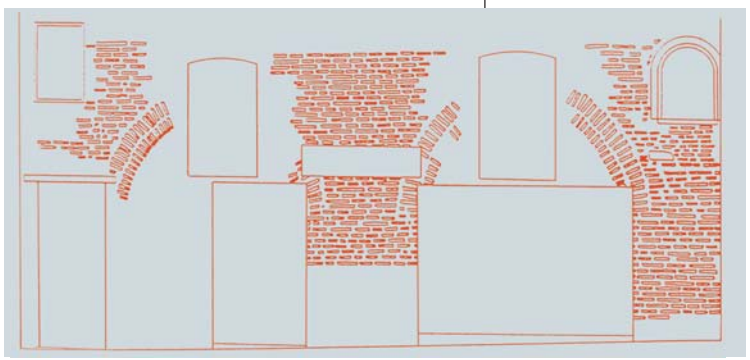

Ill. 136 : plafond peint de la Canourgue

Ce plafond occupe une vaste pièce de 35 m², donnant sur le passage Saint-Salvi par deux portes. Quelques travaux furent entrepris en 1973 pour nettoyer les peintures qui recouvrent toute la surface du plafond, poutres, solives, merrains et métopes. Le rapprochement des scènes de danse macabre avec les reproductions d'un livre de Guyot Marchant, évoquant le même thème et paru en 1475, ainsi que l'examen des blasons, des costumes et des personnages permettent de placer cette réalisation dans la deuxième moitié du XV^e siècle.

Ill. 137 : détail du plafond peint de la danse macabre

Les peintures se déploient sur les deux faces des deux poutres, elles représentent divers motifs, dont la représentation de l'une des rares danses macabres encore existantes : sous les arceaux d'une galerie sont figurés des couples en procession, comprenant un mort, un chanoine et un avocat. Faisant face à cette scène macabre, le plafond comporte aussi la figuration de fêtes champêtres, de scènes de bal, rappelant les festivités du cycle de mai et du Carnaval. Le tout s'accompagne de textes en lettres gothiques, en occitan, parmi lesquels on peut relever celui-ci :

Dame Mort, vous êtes fort diablesse ;
vous ne pardonnez point aux bons,
pas plus qu'aux méchants…
Vous ne cessez de ruiner la nature…
Vous êtes laide et avez mauvaise figure…

Ces peintures offrent aussi une grande variété de décors avec de nombreux personnages vêtus de costumes d'époque, ainsi un bourgeois ou un marchand, un évêque avec sa crosse ou bien encore un curieux Janus coiffé d'une coule à oreilles d'âne. On y voit également beaucoup de décors floraux et d'animaux : un chien de chasse au repos qui révèle une grande maîtrise du dessin, deux chiens s'opposant, des poissons, des oiseaux… Ce plafond et d'autres qui se localisent dans le secteur sauvegardé, offrent un magnifique ensemble figurant parfaitement l'évolution artistique des plafonds peints entre les XV^e et XVIII^e siècles.

2 a Description du bien

Ill. 138 : maison du Vieil Alby

La maison du Vieil Alby

Cette maison typique du Vieil Alby se situe dans le quartier du Castelnau, au carrefour stratégique des rues Croix-Blanche et Puech Bérenguier. Ce quartier présente le plus bel ensemble de demeures réhabilitées. Visiteurs et artistes ne s'y trompent d'ailleurs pas, ils marquent un temps d'arrêt pour réaliser photos, croquis ou tableaux de cette maison encadrée par deux des plus belles rues que domine, en toile de fond, le clocher de la cathédrale.

Cette demeure offre un bel exemple de maison albigeoise telle qu'elle se rencontre habituellement dans les quartiers anciens. Elle marie colombage et brique, et comporte deux étages : le premier déborde en encorbellement sur la rue, et le second comporte un espace ouvert évoqué plus haut, que l'on rencontre fréquemment à Albi : le solelhier, utilisé jadis pour stocker des marchandises ou sécher du linge.

Dans les années 1960, cette maison menaçait ruine. Certains projets préconisaient sa démolition, ce qui aurait entraîné l'apparition d'un mur aveugle dans l'un des plus beaux panoramas d'Albi. L'Association du Vieil Alby, qui venait de naître, a proposé sa réhabilitation, après son acquisition par la ville. Elle a ainsi pu être restaurée avec soin en 1968-70, en sauvegardant ses éléments pittoresques et en soignant le rejointoiement des briques. À chaque étage, l'unique grande pièce a été maintenue comme à l'origine.

Cette maison abrite aujourd'hui le siège de l'Association pour la sauvegarde du Vieil Alby et d'autres associations culturelles, et sert de cadre à la présentation d'expositions et de diaporamas sur le patrimoine tarnais. Elle offre l'exemple d'une des premières restaurations conduites après la création du secteur sauvegardé et attire de nombreux visiteurs toute l'année.

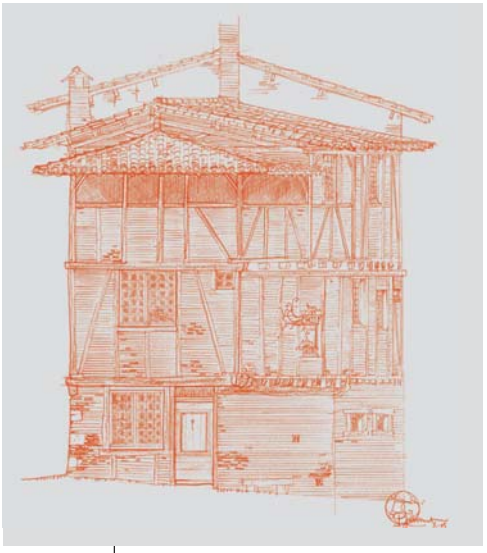

Ill. 140 : relevé de façade de la maison du Vieil Alby

Ill. 139 : maison du Veil Alby, avant les travaux de rénovation

L'hôtel de Gorsse

Ill. 141 : tour de l'hôtel de Gorsse

Cette vaste demeure se situe dans le quartier des Combes et des rives du Tarn. Entre cour et jardin, elle est ceinturée par les rues de la Buade et de la Souque et s'ouvre par un grand portail sur la place Henri-de-Gorsse. L'hôtel de Gorsse fait partie des nombreuses constructions des XV[e] et XVI[e] siècles. Les divers compoix renseignent sur les propriétaires successifs de ces lieux : en 1525, la demeure était la propriété d'Ignace de Braudouin, puis en 1550 de la famille de Clari. Par la suite sont mentionnées des familles marquantes dans l'histoire d'Albi et du Languedoc, les Ciron, les marquis de Panat, et surtout au XVIII[e] et XIX[e] siècles, la famille de Gorsse qui a joué un grand rôle dans l'histoire d'Albi, en donnant naissance à des notaires, des viguiers, des maires, des administrateurs, un général, un député-maire...

L'hôtel de Gorsse s'ouvre sur une vaste cour avec deux élégantes façades à colombages dominées par une imposante tour quadrangulaire qui loge un escalier à volées droites. À l'origine, l'entrée de cet hôtel devait se faire par la rue de la Souque, à l'ouest ; il existe encore un passage aboutissant sous une galerie à une porte, surmontée d'une arcature en pierre, avec un décor flamboyant.

On remarque particulièrement la partie occidentale, avec ses deux corps de bâtiment, disposés en angle droit ; ils comportent deux étages, où se marient harmonieusement briques et colombages. Cette partie devait à l'origine être bordée de galeries-loggias qui desservaient les différentes pièces des étages. Une visite à l'intérieur de la demeure permet de mieux comprendre la structure du bâti. L'aile occidentale, avec colombages et briques, conserve des formes du dernier art gothique : pinacles à crochets, colonnettes à baguettes torses ; on remarque des sculptures sur ces bois : tête de bélier, visages de deux personnages (peut-être une représentation des constructeurs, en habits d'époque, à manches et collerette en hermine) et aussi une tête d'enfant. L'hôtel possède une imposante et élégante tour qui sert de cadre à un magnifique escalier à volées droites, surmonté, sur les paliers, de croisées d'ogives à nervures pénétrantes. Nous avons là un parfait

Ill. 142 : cour intérieure de l'hôtel de Gorsse

exemple du triomphe de la brique, mariée en l'occurrence au bois et à la pierre.
La tour comporte sur la façade sud deux portes jumelées avec la date de 1670 ; elle indique sans doute le moment du percement des ouvertures qui ont probablement été réalisées lorsque l'on a démoli divers bâtiments se trouvant en avant, ce qui a élargi la cour. Cette tour élégante symbolise le prestige que tenaient à affirmer ses promoteurs.
Cet hôtel construit vraisemblablement au début du XVI[e] siècle, offre un bel exemple du mariage harmonieux des formes gothiques et de l'art de la Renaissance. Il est un beau témoignage de cet âge d'or du pastel entre 1450 et 1560 qui a vu la ville d'Albi se parer d'un cortège d'hôtels Renaissance, construits par les familles albigeoises enrichies par la prospérité que connut alors le « pays de Cocagne ».
Depuis près d'un demi-siècle, les propriétaires n'ont cessé de restaurer avec soin et patience ce beau joyau de la Renaissance albigeoise qui figure en bonne place à côté d'une longue suite d'autres hôtels situés à l'intérieur du périmètre de la Cité épiscopale, mais également dans ses abords immédiats en secteur sauvegardé : hôtels Reynès, des Ambassadeurs, de Saunal, Decazes, du Castelnau, de Rivières, maison Enjalbert...

V Une mise en œuvre particulière de la brique

La profusion naturelle d'argile dans le bassin du Tarn et de la Garonne a fait de la mise en œuvre de la brique un langage commun aux cités languedociennes qui s'étalent au long des vallées. Au nord-ouest de la région, ce sont Montauban, Toulouse et ses alentours qui ont adopté la construction en brique. Selon la cuisson, la teinte de la brique varie : assez claire dans la région de Salvagnac, elle est presque fuchsia autour de Lavaur, Gaillac et Giroussens et devient rouge à Albi et Rabastens. Depuis le clocher de la cathédrale d'Albi, les maisons recouvertes de tuiles canal offrent un spectacle d'épidermes authentiques. La Cité épiscopale d'Albi présente un ensemble exceptionnellement cohérent composé de façades aux parements de brique parfois enduite à la chaux. L'usage de la brique à Albi tient aux conditions géologiques locales, et à la rareté des carrières de pierre.
À l'époque romane, pourtant, on construisait en pierre à Albi, comme en témoigne la base du clocher nord et les murs latéraux de Saint-Salvi, par lesquels a commencé l'édification de la collégiale. On trouve également cette mise en œuvre au n° 1 de la rue des Foissants, avec la maison romane. Les carrières de proximité rapidement épuisées, les coûts engendrés par les transports pour les gisements plus éloignés, et les difficultés de tous ordres liées à la guerre de Cent Ans et à la crise de la société féodale expliquent l'abandon précoce de la pierre dès la fin du XII[e] siècle.

Ill. 143 : appareil de brique en arête de poisson

À la suite des guerres, on avait besoin de construire très vite avec des matériaux disponibles et peu chers. L'art de construire en brique est donc avant tout le résultat de la recherche d'un dispositif ingénieux de construction rapide, solide et économique, qui offrait des commodités de stockage et de manutention sur le chantier. Le plus rapide pour la construction était le pan de bois : on montait très vite la structure en bois que l'on remplissait de briques.
L'argile était foulée et malaxée aux pieds ou à la main. Après être devenue homogène, elle était moulée dans des cadres de bois, lissée à la main, puis séchée pendant plusieurs semaines avant la cuisson.

Ill. 144 : briques, traces de doigts

Certaines briques portent d'ailleurs encore des traces de doigts dues à leur préhension avant le passage au four. Ceux-ci étant de grandes constructions, la cuisson des briques n'était pas homogène, ce qui explique que l'on rencontre des palettes de ton rouge clair, rosé, beige-rosé, jusqu'au noir pour les briques les plus cuites. Il était essentiel de savoir bien répartir les briques de qualité différente pour s'assurer de la bonne cohésion des éléments structurels ; ainsi, les meilleures briques étaient-elles réservées pour les appareillages de façade et les ornements.

La brique est aussi un matériau très esthétique qui engendre des variations chromatiques selon la lumière et les saisons. On trouve à Albi l'emploi d'un module particulier que l'on nomme « **brique foraine** ». Ces termes proviendraient du fait que la brique était cuite dans un four, et de meilleure qualité par opposition aux briques crues, ou bien du fait qu'on la vendait essentiellement dans les foires. La brique foraine répond à un module harmonieux, facilement manipulable (de 8 à 9 kg), de plus, ses dimensions moyennes (5,5 x 22 x 37 cm) en font un module approchant du nombre d'or (environ 1,618) correspondant à une recherche d'équilibre des proportions. La brique foraine avait une surface de portance très importante, qui permettait de monter des maçonneries complètes en se passant de tout élément de chaînage en pierre.
L'usage de la brique était lié à l'esprit du gothique mettant en valeur la pensée technique et la structure. L'architecture gothique était une recherche dans la décomposition des différentes fonctions techniques, donnant à voir les éléments porteurs : arcs, piliers, murs. Dans les édifices religieux, le triomphe de la brique se justifie pleinement car il va de pair avec le dépouillement et la simplicité des formes et des volumes. La cathédrale Sainte-Cécile est ainsi la démonstration exemplaire de l'art de bâtir en brique. Le colombage était aussi une manière de découper la structure entre les éléments porteurs et le remplissage.
La qualité des parements médiévaux a permis de conserver un épiderme de matériaux apparents avec un rejointoiement qui était approprié à l'étanchéité nécessaire. Les mortiers de cette époque étaient en général de bonne qualité. Le mélange de matériaux solides, tels que graviers, sable, cailloux du Tarn et chaux

aérienne additionnée d'eau permettait de régulariser l'épaisseur des joints et de contrôler les tassements, dus aux charges progressives que supportait le bâtiment.

Ill. 145 : lit de pose

Au fil des siècles, le jointoiement lui-même devint un élément de décor creusé ou mis en relief selon l'effet recherché. De cette manière, à la période médiévale on utilisait des jointoiements serrés au plat de la truelle formant un chanfrein ; ils apportaient une certaine finition visuelle et une meilleure portance au bâtiment. À la Renaissance en revanche, on trouve une technique de jointoiement en relief particulièrement élaborée. Elle témoigne du soin accordé au montage des murs de brique et produit un effet visuel des plus décoratifs selon l'inclinaison de la lumière.

Ill. 146 : lavoir du Bondidou

Ill. 147 : encadrement de porte

L'emploi de la brique seule ne permettait évidemment pas d'offrir de riches éléments sculptés ; le recours au grès et au calcaire s'est donc naturellement imposé pour souligner les temps forts d'architectures telles que les chaînages d'angles, les linteaux, les remplages des baies, les cordons d'appui... À la brique apparente du Moyen Âge ont succédé des enduits ayant vocation à protéger la maçonnerie des intempéries, et aussi parfois à constituer un parement à caractère décoratif. C'est surtout le XVIII[e] siècle qui a mis en avant l'art

des enduits et des badigeons à la chaux. La rue Mariès témoigne de cette évolution ; elle présente des façades maçonnées avec des briques foraines de second choix, qui étaient jadis masquées par les enduits, tandis que les briques de meilleure qualité restaient apparentes aux chaînages d'angles ou aux encadrements de fenêtres, donnant l'illusion d'une maçonnerie de grande qualité.

Ill. 148 : façade de la rue Mariès

Le XIX^e^ siècle a redonné à la brique sa fonction décorative en harmonie avec des jointoiements, qui sont souvent constitués d'un mortier fin de ton rosé, avec badigeonnage très léger à l'eau de chaux colorée à la poudre de brique.
De nos jours, le choix de restauration et la sensibilité de notre époque tendent à privilégier la conservation de la brique apparente, en harmonie avec le maintien d'une mise en œuvre des enduits talochés traditionnels formant des nuances harmonieuses et équilibrées caractéristiques du paysage de la Cité épiscopale.

2 b Historique et développement

I Un site exceptionnel

Le Tarn débouche du Massif Central et du Ségala cristallin, où il circule dans une gorge, à quatre kilomètres en amont d'Albi. Le lit de la rivière s'est enfoncé entre des berges escarpées. Avec l'un de ses affluents, il a découpé un plateau triangulaire qui s'effile vers l'ouest en un éperon, et qui culmine à 30 mètres au-dessus des eaux. En amont de ce promontoire, les rives du Tarn s'abaissent au point de rendre possible la traversée de la rivière par un gué. Celui-ci est encore signalé par la chaussée des moulins. Un site commode à défendre, au cœur d'une plaine fertile et près d'un passage aisé du Tarn, au centre de régions diverses (terres froides du Ségala, petits causses du Cordais, collines du Terrefort...) tels sont les avantages naturels qui, sans doute, ont provoqué l'établissement des hommes.

II Les étapes du peuplement jusqu'au X^e^ siècle

À l'âge de la pierre, la cuvette albigeoise reste déserte ; les sites humanisés s'établissent de préférence sur les coteaux et les terrasses plus élevées. Cependant, dès l'époque du bronze, le triangle appelé plus tard « Castelviel » semble former un oppidum, refuge pour les populations sédentaires dispersées dans la plaine. Diverses nécropoles à incinérations d'époque protohistorique (fin VI^e^, début V^e^ siècle avant l'ère chrétienne) ont été découvertes à la Maladrerie, rue de l'Ort-en-Salvy, et plus récemment, au Vigan. Vers 250 avant J.-C., les Ruthènes recouvrent cette culture : on a retrouvé des traces importantes de la civilisation celtique au Castelviel, à la Rivière et au Patus Cremat.

Pour les temps gallo-romains, l'information demeure exclusivement d'ordre archéologique. La découverte de tessons de céramique, et la localisation de fours de potiers, de tombes et de puits funéraires indiquent une occupation assez large du site d'Albi, mais s'organisant en ordre lâche et discontinu. Les fouilles effectuées en 1999 à l'occasion de la rénovation de la place du Vigan ont montré que l'occupation devenait plus importante et mieux structurée entre 50 av. J.-C. et 50 ap. J.-C. Le fait se manifeste par l'existence de bâtiments en dur, protégés contre les eaux de ruissellement par des caniveaux et associés à un puits, un foyer et un four, ainsi que par la présence d'une voirie souvent refaite et bordée par un trottoir. Cependant, l'absence de thermes, d'amphithéâtre, de temples et de monuments propres aux villes de cette époque, atteste qu'Albi demeure alors une bourgade, un modeste *vicus*, effacé derrière une campagne prospère.

Pourtant, cette agglomération s'avère suffisamment importante dans le désert urbain qui s'étend alors entre Toulouse et Rodez pour devenir, au IV^e^ siècle, le chef-lieu d'une *civitas* et, du même coup, la tête d'un évêché. Ce rôle politique et religieux assure sa permanence au cours du haut Moyen Âge. Vers 655, elle demeure toutefois une *civitatula* dominée par la grande famille des Desiderii-Salvii, qui donne au Quercy saint Didier et saint Salvi à l'Albigeois. Dans la *Vie de saint Didier*, rédigée à la fin du VIII^e^ siècle, Albi reste qualifiée d'« oppidum » par opposition à Cahors et à Rodez, désignées comme *urbes*. Protégée par une muraille, la ville de ces siècles obscurs coïncide certainement avec la pointe occidentale du plateau isolé par le Tarn et le Bondidou, le petit ruisseau de la Barrière jouant le rôle de fossé à l'emplacement actuel de la rue de la Piale et de l'impasse de la Croix-Blanche. Son emprise couvre trois hectares ; à côté

de ce noyau aristocratique et clérical, qui prend dès le IXe siècle le nom de « cité », existe un faubourg à la Rivière ; il escalade la rive jusqu'au voisinage de l'église Saint-Affric ; cet îlot suburbain, attesté au VIIe siècle, l'est également en 878.

III L'essor de la ville (Xe-XIIIe siècle)

L'essor d'Albi est tout à fait concomitant du développement économique et commercial qui caractérise le temps de la société féodale. **Un second noyau de peuplement** est mentionné hors les murs vers 940 ; il se développe autour de la **collégiale Saint-Salvi**, qui apparaît alors pour la première fois dans la documentation bien que sa fondation remonte probablement au VIIe ou au VIIIe siècle. On y constate l'existence d'une église paroissiale dédiée à sainte Martiane. Dès 950, Albi possède sa monnaie et vers 1040, un pont est jeté sur le Tarn. Il fait de la ville le carrefour des routes du Quercy vers le Bas-Languedoc et de Toulouse et de la Catalogne vers le Limousin. Son ouverture provoque bientôt l'essor d'un faubourg sur la rive droite, « **Lo Cap del Pont** ».

Au milieu du XIe siècle, Albi est entrée dans la catégorie des villes doubles : **elle juxtapose un bourg à la cité**. Ce bourg correspond à la zone d'habitat dont Saint-Salvi forme le pôle. La topographie urbaine conserve encore aujourd'hui la marque de ce noyau. L'espace resté libre entre la rivière et lui se peuple progressivement. Vers 1130, deux églises paroissiales s'y dressent : Saint-Estèfe et Saint-Julien.

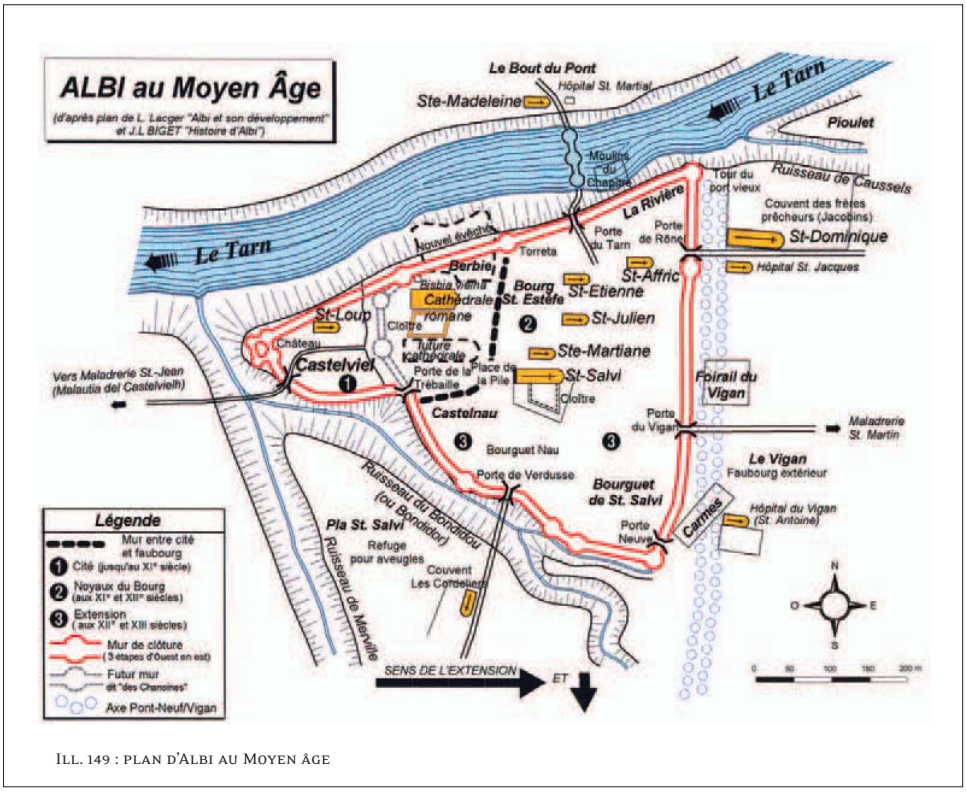

Ill. 149 : plan d'Albi au Moyen Âge

Ainsi les différents noyaux du faubourg ont-ils fusionné par coalescence. Entre eux et la cité subsiste une zone indécise qui localise ultérieurement le quartier des Combes ; elle correspond à une légère dépression, révélée par le toponyme. Parallèlement aux transformations du *suburbium*, le bourg des clercs, autour de la cathédrale Sainte-Cécile (localisée alors entre l'emplacement de la cathédrale actuelle et celui du futur palais de la Berbie), se modifie. Le groupe épiscopal qui rassemblait vers 970 à côté de l'église-mère un baptistère dédié à saint Jean et deux églises, vouées l'une à saint Pierre et l'autre à Notre-Dame, se concentre pour faire place à un seul édifice pourvu d'un cloître sur son flanc méridional.

Le XII[e] siècle inaugure une nouvelle phase de l'expansion, que la topographie oriente vers le sud et vers l'est. La nouvelle auréole de croissance correspond aux quartiers de Verdusse et du Vigan et à la partie orientale de ceux de Sainte-Martiane et de Saint-Affric. On y constate une planimétrie régulière, contrastant avec la structure relativement anarchique des bourgs plus anciens. Des rues, au nom significatif, manifestent cette donnée : ainsi la rue droite de Ronel et la rue droite du Vigan (aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville). On perçoit dans ces quartiers nouveaux une organisation volontaire de l'espace et une entreprise de peuplement menée par les seigneurs du sol : les chanoines de Saint-Salvi dans la zone orientale, le vicomte Trencavel et l'évêque à l'ouest, où s'établit le Castelnau.

L'affirmation de ce dernier, dans le premier tiers du XII[e] siècle, entraîne un reclassement toponymique ; la part de la vieille cité, qui échappe au domaine ecclésiastique et reste l'apanage des chevaliers vassaux des comtes de Toulouse, puis des vicomtes, devient **le Castelviel**. Après 1180, la dualité cité-bourg disparaît car une muraille vient unifier l'espace urbain progressivement défini depuis 950. Son tracé, particulièrement rectiligne à l'est, montre qu'elle embrasse dans ce secteur des zones encore vides, qui ne se peuplent qu'à partir du XIII[e] siècle.

IV Le temps des Albigeois : un grand siècle urbain (1190-1320)

Le siècle le plus marquant de l'histoire albigeoise est à coup sûr un long XIII[e] siècle, débutant vers 1190 et se terminant après 1300. Une dissidence religieuse naît au XII[e] siècle dans les régions de Toulouse et d'Albi, de Carcassonne et de Foix. Les chroniqueurs de l'époque médiévale désignent ses adhérents du nom d'« **Albigeois** ». À cette dénomination traditionnelle a été substituée, depuis 1960, l'appellation « **cathares** », vocable générique qui oblitère la place essentielle du pays albigeois dans l'histoire des années 1130-1330.

La dissidence des Albigeois doit son existence à la discordance qui s'établit après 1100 entre l'Église et la société. La capacité de lire s'élargit alors à certains laïcs, dans le milieu de l'aristocratie, mais aussi dans les villes ; une forme de personnalisme s'affirme également dans les élites ; il en résulte des demandes spirituelles neuves : la requête d'une religion moins rituelle et davantage vécue, simple et conviviale, pratiquée sur le mode du partage plus que sur celui de l'autorité, le souci d'un contact direct avec la Parole de Dieu. Ces exigences des laïcs menacent l'unité de foi et le pouvoir des clercs qui les condamnent. Il en résulte, vers 1140, une rupture plus marquée entre la dissidence et l'institution ecclésiastique.

Au nom du littéralisme évangélique, les dissidents rejettent totalement cette dernière, et la médiation obligée des prêtres entre les

fidèles et Dieu ; ils proclament l'inutilité des sacrements comme celle du culte des morts et des saints. Les « bons hommes » se qualifient « bons chrétiens », signifiant par là qu'ils n'ont d'autre référence que l'Évangile.

La dissidence trouve d'abord ses racines dans un anticléricalisme généré par la réforme ecclésiastique du XI[e] siècle ; elle surgit comme une protestation contre la cléricalisation promue par cette réforme, qui bouscule les traditions religieuses de l'aristocratie (en instaurant le mariage indissoluble, en la privant du patronage des églises) et contrarie les aspirations du nouveau laïcat (en imposant la médiation des clercs pour l'ensemble de sa vie spirituelle). À partir de 1160 la rupture entre l'Église et la dissidence entraîne celle-ci vers le dualisme.

Jouent sans doute une situation existentielle difficile, les persécutions, l'expérience d'une contradiction entre l'évangélisme et le monde ; une opposition vécue entre le bien et le mal fait glisser la dissidence vers un dualisme ontologique. Ce glissement ne fait que radicaliser des tendances très sensibles dans le christianisme de l'époque romane, qui cultive le mépris du monde comme fondement de l'élévation spirituelle et conçoit l'univers comme le champ clos d'un combat entre les forces sataniques et les héros de Dieu.

Le dualisme des bons hommes tient également à l'épanouissement de la logique et de la dialectique dans les écoles. Des clercs, nourris de l'enseignement qui fleurit dans ces dernières, élaborent la doctrine de la « scission de l'universel ». Ainsi le moine Henri, contre lequel saint Bernard vient prêcher en Toulousain et en Albigeois en 1145. Dès cette époque, la dissidence paraît avoir des adhérents à Albi, où le légat précédant l'abbé de Clairvaux est fort mal reçu. Toutefois

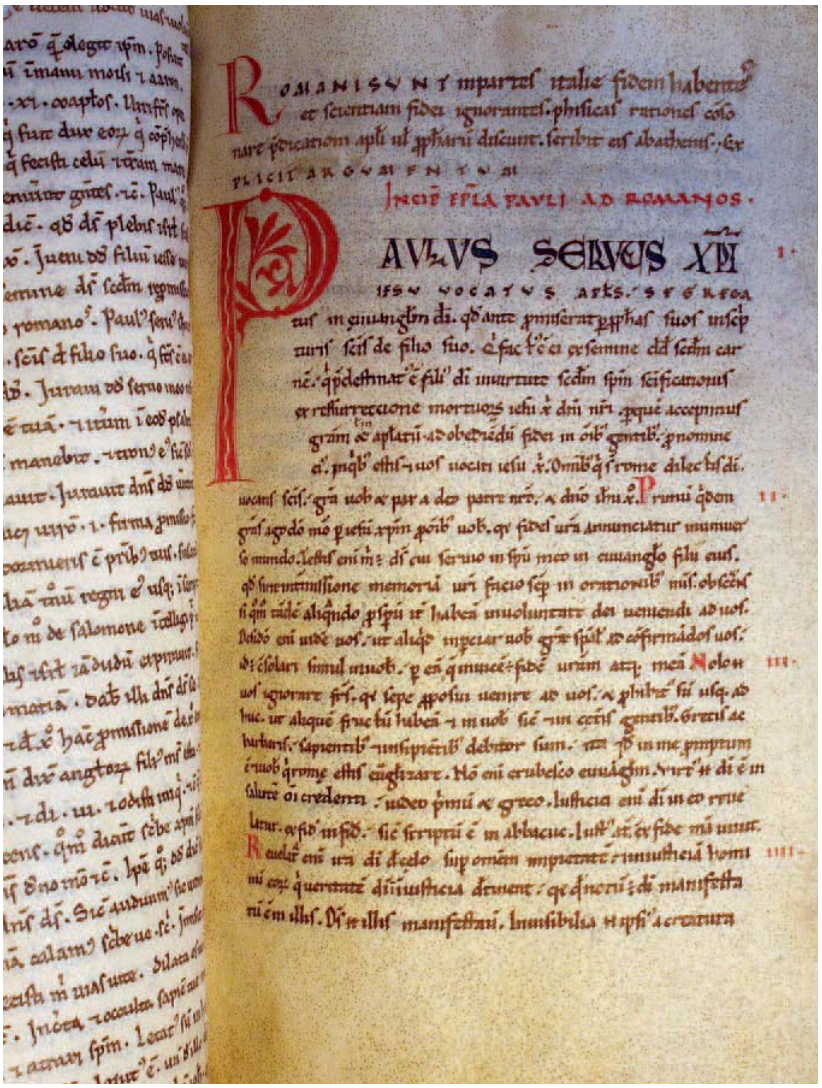

Ill. 150 : Summa auctoritatum contra manicheos. – [Albi ? : fin du XII[e] siècle-début du XIII[e] siècle] Les documents originaux relatifs à la dissidence « albigeoise » sont d'une insigne rareté.

La bibliothèque d'Albi conserve dans les collections du chapitre de la cathédrale Sainte-Cécile, un recueil d'autorité. Une étude de l'historien italien Raoul Manselli a montré que ce manuscrit contenait le plus ancien texte de la Somme des autorités, instrument indispensable des défenseurs de l'orthodoxie romaine dans leur polémique antihérétique. L'auteur anonyme de ce document, composé vers la fin du XII[e] siècle ou dans les premières années du XIII[e] siècle, réfute avec aisance toutes les croyances hétérodoxes et tout particulièrement une vingtaine de fausses doctrines attribuées aux hérétiques qu'il désigne lui-même sous le nom de bonihomines ou de manichei.

(Biblio : R. Manselli, « Una « Summa auctoritatum » antiereticale (Ms. 47 della Bibliothèque municipale di Albi) », dans Atti della Accademia nazionale dei Lincei, 1985, vol. XXVIII, p. 324-397)

c'est en 1165, dans une assemblée tenue dans le *castrum* de Lombers, à une quinzaine de kilomètres au sud de la ville, que les bons hommes sont attestés pour la première fois. Albi et sa région constituent dès lors un des épicentres de la contestation religieuse.
À ses adhérents, dont chacun peut suivre l'Évangile là où il vit, par une discipline personnelle, la religion des bons hommes offre une approche directe de la Parole du Christ, énoncée en occitan et une prédication adaptée, ainsi qu'une sociabilité religieuse faite de rencontres et d'agapes fraternelles. Bien adaptée aux demandes spirituelles nouvelles, c'est une religion qui rejette la passivité à laquelle le rituel liturgique condamne les fidèles et qui offre une approche de Dieu plus directe et plus personnelle.

La dissidence recrute ses adhérents parmi les élites. De ses origines, au XII[e] siècle, à sa fin vers 1330, les élites urbaines du savoir et de la richesse en constituent l'effectif principal. À Albi, les croyants des bons hommes comptent surtout des marchands, des notaires et des juristes. À leurs côtés, de petits nobles, faisant résidence en ville et liés souvent par des mariages aux familles de la nouvelle aristocratie. Cette élite de la naissance penche en bonne part pour la dissidence, parce qu'elle connaît depuis 1130 une grave crise de ses revenus et de sa fortune, et se trouve dans une situation existentielle difficile. En outre, les clercs lui disputent les dîmes qu'elle détient depuis la fondation des églises paroissiales. Elle incline naturellement vers un clergé détaché des biens de ce monde et annonçant une Église véritablement spirituelle, qui répond en outre à sa demande religieuse, voisine de celle du patriciat bourgeois.
L'aspect élitiste de la religion des bons hommes s'exprime bien dans ses caractères fondamentaux. C'est en effet une religion abstraite. Le refus de toute fête, de tout bâtiment liturgique, des images et des chants, ainsi que le rejet du culte des saints et des morts, en font une religion dépouillée, à l'opposé de la religion populaire qui s'attache à des lieux, à des représentations figurées, à des personnes, ainsi qu'à la pompe et aux mystères du rituel. La dissidence religieuse s'avère donc un fait minoritaire. Elle ne touche jamais plus de 5 % de la population citadine, ainsi à Albi. Toutefois, le haut niveau social de ses fidèles la rend redoutable pour les pouvoirs établis.
La dissidence apparaît, en dernière analyse, comme une offensive des élites pour conquérir leur autonomie religieuse, comme elles s'efforcent de gagner ou de préserver leur indépendance politique (les bourgeoisies urbaines cherchent à gouverner leur ville, la petite aristocratie défend ses alleux contre les princes, comtes de Toulouse ou de Foix et vicomte d'Albi, Carcassonne et Béziers).

Évangélique dans ses principes, la dissidence s'avère d'une violence inouïe dans ses conséquences. Le fondamentalisme évangélique ruine en effet l'Église et la société féodale.
Il défend de juger, alors que le pouvoir de justice, le ban, constitue le cœur de la puissance seigneuriale ; il interdit de tuer, quand la protection militaire offerte par la chevalerie justifie celle-ci ; il proscrit le serment, nœud de toutes les relations sociales aux siècles féodaux.
En outre, récusant l'Église, il met en cause l'instance régulatrice de la société. Dans une époque où le pouvoir se trouve dispersé entre une multitude de cellules plus ou moins autonomes et concurrentes, l'Église, en raison même de sa fonction religieuse, constitue la seule institution dont l'autorité stabilisatrice soit partout reconnue. Puisque la religion s'avère coextensive à la société, elle forme la structure englobante qui règle les rapports et les conduites. Vouloir l'anéantir, ou simplement réduire son rôle, c'est mettre en cause

tous les pouvoirs établis, d'ailleurs explicitement rejetés du côté de Satan.
La dissidence s'avère donc subversive, religieusement et socialement. Il est donc logique que s'exerce contre elle une répression rigoureuse.

Cette dernière prend en premier lieu la forme d'une croisade, dirigée d'abord contre les domaines de Trencavel, vicomte d'Albi, Carcassonne et Béziers ; c'est alors – à partir de 1209 – que les opérations reçoivent le nom de « croisade contre les Albigeois ». Cette expédition militaire, qui rassemble de nombreux barons sous l'autorité du pape, ne cause aucun préjudice à Albi, malgré le nom qu'elle porte. La disparition de Trencavel, seigneur direct de la ville, et le refoulement du comte de Toulouse au nord du Tarn après 1229, permettent à l'évêque de constituer la ville en seigneurie épiscopale indépendante. Bien qu'une partie de la bourgeoisie citadine soit de longtemps gagnée à la dissidence, les Albigeois soutiennent cette usurpation ; ils y trouvent en effet de grands avantages et, notamment, le droit de s'administrer eux-mêmes par l'intermédiaire de consuls élus.
La croisade ne triomphe que lorsqu'elle cesse d'être baronniale et devient royale après 1226. Le recul manifeste de l'autorité du pape est compensé, à partir de 1233, par la mise en place de l'Inquisition, tribunal en matière de foi ne relevant que du souverain pontife. Cette justice redoutable déroge à tous les droits et franchises ; elle anéantit les privilèges urbains ; aussi bien un inquisiteur manque-t-il d'être jeté au Tarn en 1234. L'échec de l'émeute indique toutefois que la population albigeoise demeure fidèle à l'Église dans son énorme majorité.
L'Inquisition se révèle bien plus efficace que l'armée des croisés dans la répression de la dissidence. Elle détruit les solidarités : opérant en quelque sorte des « frappes chirurgicales », elle ne met en cause que certaines familles et certaines personnes, dont les autres se désolidarisent, sous l'effet de la crainte sans doute, mais aussi, comme l'ont conclu plusieurs anthropologues, parce que l'exclusion des perturbateurs renforce la cohésion des groupes attachés à l'orthodoxie et favorables aux pouvoirs.
Cependant, d'autres facteurs que la répression inquisitoriale interviennent dans le dépérissement de la dissidence. Au premier chef, l'installation de la domination capétienne en Languedoc. La monarchie ne peut tolérer la diversité religieuse, dans la mesure où la religion constitue le lien social essentiel et l'Église la seule structure d'encadrement des régnicoles. Elle soutient l'action des inquisiteurs.
En outre, la modification des cadres politiques du Midi entraîne l'effritement de la base sociale de la dissidence. La chevalerie des bourgs achève au XIII[e] siècle d'être laminée par l'évolution économique et l'inflation qui abrègent ses revenus. Ou bien elle retombe dans la roture, ou bien elle trouve sa planche de salut dans l'accès aux offices royaux et aux bénéfices ecclésiastiques. Ainsi, après 1290, pour la solde, affluent à la guerre de Gascogne bien plus de chevaliers que nécessaire. Les citadins des couches les plus élevées se rallient également à la monarchie ; celle-ci leur offre des perspectives de promotion sociale, car elle a besoin de spécialistes du droit, de l'écrit et de la finance.
Les élites désertent donc progressivement l'obédience des bons hommes, d'autant que l'Église opère un aggiornamento important. Une révolution pastorale se développe au XIII[e] siècle. D'une part, de nouveaux ordres, les mendiants, apportent une réponse appropriée aux demandes spirituelles qui ont, pour partie, engendré la dissidence. D'autre part, la vie paroissiale se transforme et la multiplication des confréries offre un cadre à la piété des fidèles. Révolution silencieuse, mais fondamentale.

2 b Historique et développement

Cependant, à Albi, la répression inquisitoriale nourrit longtemps la dissidence, qui se prolonge jusque vers 1300. Après 1250, les élites albigeoises souhaitent élargir les prérogatives du consulat. Leurs intérêts s'opposent alors à ceux de leur évêque et seigneur. Bernard de Combret lance à ce moment le chantier d'un puissant château destiné à le protéger des révoltes de ses dépendants.

Les tensions entre les Albigeois et leur évêque se font plus vives quand, en 1277, accède au siège épiscopal Bernard de Castanet, prélat rigoureux et soucieux de défendre le magistère de l'Église et sa puissance temporelle. Oppositions politiques et religieuses s'associent pour susciter dans la ville une vive recrudescence du catharisme, quelque peu en sommeil jusque-là et qui s'éteint définitivement à Albi après cette dernière fièvre.

En effet, contre ses adversaires politiques, compromis avec l'hérésie, Bernard de Castanet a recours à l'Inquisition qui en jette une trentaine dans les geôles de Carcassonne. Puis il décide de donner **une réponse monumentale écrasante** à ses ennemis. Il rassemble dans une Cité épiscopale magistrale deux constructions jumelles : **la Berbie**, le château dont il poursuit l'édification, et une **nouvelle cathédrale** dont il inaugure la mise en chantier.

Ces monuments, formidables par leur masse, leur austérité et leur puissance, deviennent alors et pour toujours les points majeurs du paysage urbain. Au voisinage s'installe aussi vers 1320 une autre église, celle du prieuré de Fargues fondé par l'évêque Béraud, neveu de Clément V. Après les premiers temps de la croisade des Albigeois, Simon de Montfort a détaché d'Albi son noyau originel, le **Castelviel**, pour le confier à son frère, seigneur de Castres ; ce quartier de la ville forme alors une **communauté distincte** de celle du reste d'Albi, ce qui fossilise sa structure et sa dénomination.

Dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle, l'essor continu de la population fait naître des faubourgs, à Ronel, au Vigan et à Verdusse. Les ordres mendiants installent leurs couvents hors les murs, où le terrain reste disponible à des prix assez bas. Les traces de cette autre donnée importante de l'urbanisme albigeois au XIII^e^ siècle ont totalement disparu avec la Révolution française. Dans les années 1320-1340, la construction de la cathédrale est avancée et la ville fortement peuplée. Les rues sont étroites et la densité générale du bâti s'avère forte, malgré quelques jardins et vergers instaurant de petits îlots de verdure dans l'enceinte. « **La Place** » constitue le centre de la vie citadine. Elle paraît résulter à l'origine de l'installation spontanée du foyer des échanges dans un espace libre, au contact des trois grands ensembles urbains : **le noyau ancien de la cité, le bourg, les quartiers plus récents.** Elle se localise également au cœur religieux d'Albi, entre la cathédrale Sainte-Cécile et la collégiale Saint-Salvi. Proche de la Berbie, où siège la cour temporelle de l'évêque, et de la cour du roi, elle focalise également la vie politique de la cité. Mais si la place est le centre essentiel de la sociabilité albigeoise, c'est avant tout parce qu'elle est le lieu privilégié des échanges. Des couverts la bordent, qui se prolongent dans les rues des quartiers adjacents (ils ont malheureusement disparu dans les siècles ultérieurs) ; en outre, en son centre se dresse « **la Pile** », édifice abritant les auges à mesurer les grains et les liquides. Ses dimensions restreintes ne permettent pas l'accueil de grands rassemblements : ils ont lieu sur des foirails situés hors les portes, au Vigan ou bien au Castelviel.

De même l'artisanat « lourd » se trouve rejeté *extra muros*. Tuileries et briqueteries occupent de vastes espaces dans le quartier auquel elles donnent son nom (la

Teularia), au Bout-du-Pont ; il en va de même des entreprises se consacrant au travail du bois, concentrées dans la même zone, à la Fustaria. Les *tendas* destinées à étirer les draps de laine après le foulage se dressent à Prat Graussals sur la rive nord du Tarn ou bien à la porte de la Trébalhe. Les activités consommatrices d'eau, teintureries ou tanneries, se localisent en amont du pont ou dans le ravin de Verdusse. Au bord du Tarn on trouve en outre de nombreux moulins, moulins bladiers pour moudre les céréales, moulins à foulon et moulins à battre le métal avec des martinets. La rivière porte aussi des *molis navencs*, moulins au fil de l'eau, établis sur des barques.

V La ville immobile

Albi renforce ses murailles à partir de 1345-1350, en raison des opérations liées à la guerre de Cent Ans. La ligne des fortifications passe à l'ouest, entre le Castelviel et la cathédrale, et englobe le clocher de cette dernière. Les structures internes de l'enceinte se figent alors et ne subissent plus que des modifications de détail jusqu'en 1750. Une stagnation de quatre siècles succède à une croissance de même durée. La ville connaît une succession de famines et de pestes particulièrement meurtrières. La population albigeoise chute, passant de 10 000 personnes en 1343 à 3200 en 1483. Il faut établir un cimetière hors les murs, au sud-est de l'enceinte, le cimetière neuf, pour accueillir les morts. Une reprise démographique partielle se produit au début du XVI^e^ siècle, elle précède une nouvelle régression qui survient très tôt et se poursuit jusqu'à la peste de 1630.

Dès le XIV^e^ siècle, la mortalité et les guerres ont pour conséquence la rétraction des faubourgs de Ronel, de Verdusse et du Vigan. De 1340 à 1740, la ville végète, étroitement enfermée dans ses murailles. Elle subit cependant quelques transformations, encore repérables aujourd'hui. À la faveur d'une reprise conjoncturelle après 1475, au moment où la production de **pastel** et de **safran** pour le grand commerce international ramène une certaine prospérité dans l'Albigeois, l'évêque Louis d'Amboise, homme de confiance de Louis XI, puis de Charles VIII et de Louis XII, pourvoit la cathédrale des étages supérieurs de son clocher, du Jugement dernier et du chœur. Un peu plus tard, son neveu, Louis II, appelle à Albi les peintres italiens qui décorent les voûtes de Sainte-Cécile.

En outre, la dépopulation survenue à partir de 1348 favorise à l'intérieur des murs une détente financière et spatiale sur le foncier urbain. Cela permet une floraison d'hôtels aristocratiques. Enrichis par le commerce du pastel durant le siècle (1460-1560) où le trafic s'avère porteur, des marchands, bientôt anoblis par l'exercice des offices royaux, font construire de belles demeures, signalées par des tours jouissant de la meilleure exposition, principalement le long du rempart méridional, à Verdusse ou bien le long de la rue du Vigan, artère de la parade urbaine qu'empruntent tous les cortèges solennels.

Les espaces libérés par la déflation démographique permettent aussi la reconstruction à l'intérieur des remparts de l'hôpital Saint-Jacques et plus tard, du couvent des Carmes, puis de nouvelles institutions religieuses. La monarchie contribue également à la modification du panorama de la cité : Henri IV fait découronner la tour Sainte-Catherine du palais épiscopal, puis en 1624, dans le temps de la révolte de Rohan, le Parlement de Toulouse fait raser la maison forte située à la pointe occidentale du Castelviel, ancienne demeure des comtes de Toulouse et de leurs feudataires. Il faut toutefois attendre le règne

de Louis XIII pour que se manifestent les débuts d'une politique encore timide d'aménagements orientés vers l'agrément général et la commodité de la circulation.

VI Albi durant les XVII[e] et XVIII[e] siècles

Des évêques seigneurs, toujours influents

Jusqu'à la Révolution française, les évêques d'Albi, promus archevêques à la fin du XVII[e] siècle, restent les seigneurs d'Albi, grands acteurs dans la vie de la cité et mécènes de premier plan. Ils sont choisis par le roi dans les familles de la haute noblesse et conservent des liens étroits avec la cour royale ; leur séjour à Albi n'est souvent qu'une étape vers de plus grandes destinées. Dans la lignée des Bernard de Castanet et Louis d'Amboise, viennent au XVII[e] siècle des prélats fastueux comme Daillon du Lude, les archevêques Serroni, Le Goux de la Berchère ; puis au XVIII[e] siècle, Choiseul-Stainville, frère du ministre du roi Louis XV, enfin, le dernier avant la Révolution, le célèbre cardinal de Bernis, ancien ministre du roi Louis XV, puis archevêque d'Albi et ambassadeur à Rome. À leur entrée à Albi, les évêques sont reçus en grande pompe par les Albigeois ; les consuls leur offrent des cadeaux et leur remettent symboliquement les clés de la ville. Avant leur installation, les consuls prêtent serment entre les mains de leur évêque. S'il y a eu de graves conflits entre les Albigeois et les prélats, notamment avec l'ombrageux Daillon du Lude, dans la première moitié du XVII[e] siècle, les rapports s'améliorent sous les successeurs de ce dernier et deviennent même très confiants. Désormais les archevêques, Choiseul ou Bernis, jouent les intermédiaires entre les Albigeois et les autorités, et se font intercesseurs auprès du roi, de son intendant ou des États du Languedoc pour obtenir avantages

ILL. 151 : PORTRAITS DES CONSULS, EXTRAIT DU MANUSCRIT AA7, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

et subsides... Au XVIIIe siècle, les Albigeois se déclarent même « les très humbles, très obéissants, très soumis et très fidèles vassaux et serviteurs » de leur archevêque.

Ces prélats sont à la fois chefs spirituels et administrateurs temporels du diocèse et de la ville d'Albi ; ils président les « États albigeois », assemblée qui répartit les impositions ; ils soutiennent la vie économique, encouragent les travaux d'urbanisme, s'occupent d'enseignement, d'assistance... Aux évêques d'Albi sont dues la fondation de l'Hôpital général en 1689, l'installation du collège des jésuites en 1623, et en 1750, la venue à Albi des Frères des Écoles chrétiennes, qui donne un élan considérable à l'enseignement primaire.
Les évêques disposent des revenus d'un des évêchés les plus riches de France, auxquels s'ajoutent de solides fortunes personnelles. Aussi, ces riches prélats, personnages puissants et influents, bien en cour, continuent la tradition des grands mécènes, introduisant, à la mode de Versailles, les goûts du Classicisme, soit à la cathédrale ou à la Berbie, tout en favorisant l'ouverture de la cité à un urbanisme nouveau.

Au XVIIe siècle, une ville encore corsetée de remparts

Albi conserve l'allure d'une cité médiévale, entourée de remparts, resserrée sur un triangle étroit d'une trentaine d'hectares. Au centre domine la Cité épiscopale, telle une citadelle impressionnante entourée elle aussi de murailles, et le Pont-vieux continue à porter des maisons sur ses piles comme le Ponte Vecchio à Florence. Dans cet espace réduit, entouré de trois kilomètres de fortifications, vivent 8 000 à 9 000 Albigeois jusqu'au milieu du XVIIIe siècle ; ils doivent cohabiter avec leurs morts qu'on ensevelit dans les cimetières jouxtant les sept églises paroissiales. Les Albigeois du XVIIe siècle continuent à vivre dans la hantise de la disette, de l'épidémie et de la peste, dont les retours - comme en 1630-1632 - font des ravages dans la population.

Le déclin de la culture du pastel et du safran, le marasme du commerce après la construction du canal du Midi, qui détourne une partie du trafic passant par Albi vers le Bas-Languedoc, l'endettement croissant de la ville, la multiplication des mauvaises récoltes expliquent la série d'épreuves qu'affrontent les Albigeois de ce temps ; et pourtant ce siècle a vu se multiplier les changements, surtout dans la Cité épiscopale, et concernent essentiellement le palais de la Berbie. Ce dernier se métamorphose alors en somptueuse résidence princière :
Gaspard Daillon du Lude, évêque de 1635 à 1676, prélat fastueux, abandonne quelque peu le donjon de la tour Mage pour s'installer dans l'aile récente de Louis d'Amboise. Il y fait aménager de grandes salles de réception, comme le Salon doré, qu'il fait richement orner de peintures dans le goût de l'époque. Il installe sa chapelle privée dans la chapelle Notre-Dame. Pour desservir ce nouvel ensemble, il fait construire un passage supporté par les arcades d'un portique et installer un escalier monumental à balustres dans une ancienne tour découronnée. Abandonnant aussi l'ancien château de Combefa, il fait construire en bordure d'Albi un palais d'été, le petit Lude, agrémenté d'un jardin dans le style de celui de Versailles.

Son successeur entre 1678 à 1687, **l'évêque Hyacinthe Serroni**, né à Rome, premier archevêque d'Albi continue les transformations, aménageant une grande bibliothèque, faisant des courtines un promenoir et des tours d'angle des belvédères sur la rivière.

Dans les cours extérieures, il fait établir des parterres étagés, soutenus par des murs ornés de balustrades qui encadrent des jardins à la française. Au-dessus du Tarn, la Berbie prend alors les atours d'un palais italien. Le **Goux de la Berchère**, qui succède à Serroni, complète la décoration de la chapelle Notre-Dame et aménage l'aile dite « des suffragants ».

Au XVIIIe siècle, Albi devient ville ouverte et ville en chantier

Toutes ces transformations de la Berbie sont les manifestations d'un urbanisme qui modèle un nouveau visage d'Albi sous l'impulsion des archevêques, en plein accord avec les consuls. Des changements démographiques encouragent ces transformations. La dernière menace de peste date de 1720 et heureusement épargne Albi. Dès lors, la population albigeoise progresse, pour approcher les 10 000 habitants à la veille de la Révolution, retrouvant ainsi le niveau de population du milieu du XIVe siècle, avant la Peste noire. Aussi, les Albigeois se sentent-ils à l'étroit dans ce corset de fortifications médiévales, dont ils ne voient plus la nécessité dans un XVIIIe siècle pacifique.

Dès les années 1720, on assiste aux premiers **démantèlements des fortifications** ; d'abord au Castelviel, puis autour de la ville, surtout avec l'arrivée de la nouvelle route Toulouse-Rodez, à laquelle on fait suivre l'ancien emplacement des fossés à l'est d'Albi. Entre 1758 et 1789, la ville devient alors un véritable chantier.

Deux hommes sont les artisans de ces grands travaux d'urbanisme : **l'archevêque Choiseul** et **l'ingénieur Laroche**, chargé de la construction de la route royale et des plans d'urbanisme pour Albi. L'archevêque Choiseul participe grandement à ces réalisations d'urbanisme en accord avec les consuls ; il fait démolir la porte du Tarn et réaliser le quai portant aujourd'hui son nom, construit sur les anciens remparts entre le Pont-vieux et la Berbie. Ce quai facilite beaucoup l'accès du pont, ainsi que la circulation de la place de la Pile vers la nouvelle route passant par les Lices, sorte de rocade albigeoise du XVIIIe siècle. Les Albigeois, reconnaissants, donnent le nom de Choiseul au jardin d'agrément aménagé en bordure des Lices, dans la continuité de la place du Vigan.

Ill. 152 : plan Laroche, 1771, médiathèque d'Albi

Curieusement, le siècle des Lumières voit naître la même année à Albi deux grands navigateurs :

- l'amiral **Henri-Paschal de Rochegude** (1741-1834), marin mais aussi homme politique et homme de lettres, il légue à sa mort son exceptionnelle bibliothèque privée à la ville. Elle constitue aujourd'hui une part importante du fonds ancien de la médiathèque d'Albi.
- **Jean-François Galaup de Lapérouse** (1741-1788), capitaine de vaisseaux du roi Louis XVI, se voit confier une grande

expédition autour du monde : Cap Horn, Chili, Île de Pâques, Alaska, Californie, Asie, Kamtchatka, Australie... L'immense travail de recherches scientifiques à travers le monde mené sous l'égide de Lapérouse, s'achève en 1788 avec le naufrage des deux frégates la Boussole et l'Astrolabe, sur les récifs de Vanikoro dans le Pacifique sud. Le lieu du naufrage ne sera retrouvé qu'en 1827 et depuis, les recherches se poursuivent pour retrouver trace de ce qui fut une expédition majeure du XVIII[e] siècle[1]. Aujourd'hui, le musée Lapérouse situé rive droite du Tarn (zone tampon), relate tout à la fois les grandes expéditions du XVIII[e] siècle, le voyage de Lapérouse et les expéditions menées à sa recherche depuis sa disparition.

Ill. 154 : Lapérouse exposant son voyage au roi Louis XVI

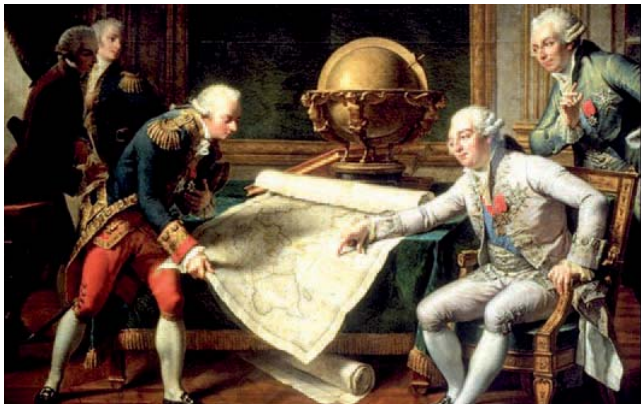

Les grands travaux d'urbanisme se poursuivent jusqu'en 1789, avec le soutien du successeur de Choiseul, le **cardinal de Bernis**. Ils ont impliqué des sommes considérables, dans une période de marasme économique, que soulignent les rapports de l'intendant Basville : « le diocèse d'Albi a beaucoup souffert de l'établissement du canal du Languedoc... » Les archevêques ont contribué à ces réalisations par leurs dons et par leurs interventions influentes afin d'obtenir des subsides royaux.

Ill. 155 : plan Mariès, 1839, extrait de *Atlas de la ville d'Albi*, 1839 par Jean-François Mariès, médiathèque d'Albi

Albi est alors avec Toulouse et Narbonne la troisième ville du Languedoc à disposer d'un plan géométrique. Il est dressé dans les années 1776-1780 par l'ingénieur Laroche, qui a dirigé les travaux d'urbanisme. Ce plan, dédié au cardinal de Bernis, fournit une bonne figuration d'Albi à la veille de la Révolution. Il présente une ville débarrassée de ses remparts, sauf autour de la cathédrale et de la Berbie ; le centre ancien, ses rues enchevêtrées, ses églises nombreuses, ses places resserrées, contrastent fortement avec les faubourgs, plus aérés, avec l'axe nouveau établi par Laroche, et avec les éléments de l'urbanisme nouveau : Lices, Vigan, jardin Choiseul, allées de Verdusse... Toutefois, la Révolution, puis l'Empire, suspendent pour longtemps les travaux d'urbanisme et bousculent la finalité des édifices de la Cité épiscopale.

Des destructions irréparables évitées au temps de la Révolution

Nombre d'églises paroissiales d'Albi, comme Saint-Affric, Saint-Julien ou les chapelles des couvents, nécessitaient dès avant la Révolution des réparations urgentes.

1 - *Depuis plus de trente ans, des missions scientifiques sont organisées par l'association Salomon, avec le soutien de l'Etat, de la Marine nationale et de la ville d'Albi au large de Vanikoro, lieu du naufrage de Lapérouse. Des émissions télévisées (magazine Thalassa) sont régulièrement consacrées à cette aventure autour du monde du siècle des Lumières et aux expéditions scientifiques actuelles menées à Vanikoro. « Le mystère Lapérouse » a également fait l'objet d'une grande exposition au musée national de la Marine à Paris (mars à octobre 2008).*

La vente des biens nationaux hâta leur démolition ou leur transformation en édifices privés, ainsi pour l'église Saint-Loup du Castelviel. Saint-Salvi, la cathédrale, l'église de la Madeleine restèrent les seules églises paroissiales.

Aux moments cruciaux de la Terreur, ces édifices furent transformés en magasins à fourrages, comme Saint-Salvi, ou en temple de la Raison, comme la cathédrale ; en ce dernier cas, les droits de l'homme furent affichés sur la chaire, surmontée du drapeau tricolore. Au moment de la tempête révolutionnaire, on envisagea de démolir le jubé et le chœur de la cathédrale et de badigeonner les peintures, symboles du « fanatisme et de la superstition ». L'ingénieur Mariès les sauva du vandalisme. Il écrivit à Roland, ministre de l'Intérieur et des Cultes, qui lui répondit rapidement et demanda aux administrateurs du département de surseoir aux projets de destruction. L'incident met en valeur un bel exemple d'engagement de la part d'un Albigeois pour protéger le patrimoine. La Révolution entraîna, malgré tout, la disparition de nombreuses statues du jubé et du porche, la perte de reliquaires, de croix, d'objets d'orfèvrerie envoyés à la monnaie, ainsi que la fonte des plates-tombes de bronze. Le palais de la Berbie, quant à lui, abrita des administrations durant la Révolution, et à partir du Consulat et de l'Empire, les services de la préfecture. La Berbie redevint palais épiscopal lorsque le diocèse du Tarn fut rétabli, en 1823.

VII Albi dans la première moitié du XIX[e] siècle

Albi a connu, au XIX[e] et au début du XX[e] siècle, une période de grand développement économique, avec une forte progression de sa population et l'extension territoriale de son agglomération. De nombreux plans d'urbanisme furent dressés pour accompagner ce développement. Comme par le passé, les Albigeois ont su écarter ce qui risquait de défigurer leur patrimoine et retenir ce qui convenait le mieux au centre historique, pour mettre en valeur le « cœur du cœur d'Albi », la cathédrale et le palais de la Berbie, avec leur environnement immédiat.

Une période d'atonie

À la suite de l'ère troublée de la Révolution et de l'Empire, Albi traverse une période d'atonie ; c'est une ville qui sommeille, modeste cité peuplée de 10 000 à 13 000 habitants. On n'y entreprend pas de grands travaux ; on élargit seulement le Pont-vieux (1818-1822) et l'on améliore la navigation entre Albi et Gaillac, autour des années 1830.
La ville d'Albi offre alors un double visage que soulignent des contemporains… On vante les belles promenades des Lices, l'agrément du Jardin national, ex-jardin Choiseul, le bel alignement des quartiers qui s'amorcent vers l'est, résultat de l'urbanisme du XVIII[e] siècle qui donne à la ville « l'allure d'une petite capitale ». À cela s'oppose la Cité médiévale aux rues étroites et tortueuses, souvent mal pavées, mal éclairées la nuit, et encombrées de détritus et d'animaux en liberté. En 1813, on ne trouve qu'une trentaine de réverbères avec lampes à huile. De plus, le maire indique encore en 1842, qu'on « n'éclairera que quatre mois… et que le reste de l'année, on verra selon l'économie… » Plusieurs architectes proposeront des plans pour améliorer cette situation.

Des projets d'urbanisme « haussmannien » judicieusement écartés

Berbigié, ancien chef de travaux et géomètre, fut chargé de lever un plan général pour Albi après 1807, un « plan d'alignement et d'embellissement ». Il était conscient des améliorations à apporter :

« les rues ne sont pas alignées et les maisons sont ridiculement construites », mentionnait-il dans les commentaires de son plan. Ses propositions, en grande partie, ne furent pas retenues, ainsi celle qui aurait contribué à défigurer la cathédrale. Berbigié proposait de démolir les maisons qui encombraient l'espace autour de Sainte-Cécile et l'enserraient du côté de l'abside ; mais il suggérait de construire sur l'espace ainsi dégagé, tout contre le chevet, une halle couverte pour le marché. Ce projet revint d'actualité à plusieurs reprises, mais sans être jamais réalisé.

Dans les années 1820, un autre projet fut formulé par le préfet du Tarn, **Joseph-Léonard Decazes**, futur député du Tarn, frère de Elie Decazes, ministre du roi Louis XVIII. Pour réaliser la liaison entre la place de la Pile et le Castelviel, il envisagea de faire démolir la porte Dominique de Florence et de faire passer une rue le long de la cathédrale, entre les piliers du baldaquin, pour rejoindre la rue du Castelviel. Aucune suite ne fut donnée à ce projet.

Au cours du XIX^{e} siècle, des projets visèrent à remodeler les noyaux centraux des villes par des rues au tracé rectiligne et par la démolition de quartiers entiers, souvent sans épargner des édifices pittoresques ou historiques. C'est alors qu'Albi a connu son plus grand plan d'urbanisme, élaboré par l'ingénieur Mariès entre 1820 et 1839. **Jean-François Mariès** (1758-1851) était un ingénieur formé par les Ponts et Chaussées et par Laroche. Il s'illustra, nous l'avons vu, en écrivant pendant la Révolution au ministre Roland pour sauver le chœur de la cathédrale. Après une brillante carrière, il revint à Albi pour sa retraite. Il proposa pour la ville un plan grandiose d'urbanisme, auquel il travailla pendant vingt ans, minutieusement et bénévolement. Mais Mariès est un « Haussmann albigeois » qui précède le véritable Haussmann : il veut des tracés rectilignes, réalisés à la règle et à l'équerre ; il sacrifie des maisons pittoresques, des quartiers anciens et des monuments historiques ; il proposa le démantèlement de l'aile orientale de la Berbie, le quadrillage du Castelviel, l'installation d'une halle face à Saint-Salvi, ainsi que des percées destructrices dans le bâti ancien.

De ses propositions, seules quelques-unes donnèrent lieu à réalisation. Ainsi furent créées la rue Mariès, unissant en une heureuse perspective le porche de la cathédrale et le portail de la préfecture, la jonction de la rue Sainte-Cécile et de la rue de Verdusse ou encore la future rue Émile-Grand. Les Albigeois ont su utiliser le plan Mariès avec discernement et adresse. Tout en rendant hommage à Mariès, « dont le zèle et le talent sont parfaitement connus de tous », comme le proclamait le maire d'Albi, ils ont écarté les projets outranciers ou négatifs.

VIII Dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle, reprise du développement économique et urbanisme tempéré

Albi redevient un chantier

Avec le second Empire, Albi connaît un développement industriel important et une forte progression démographique. La ville natale de Toulouse-Lautrec se transforme en véritable chantier : jamais on n'a autant construit, entrepris et restauré en si peu de temps.

On réalise les percées des rues Mariès et Sainte-Cécile. Cette ville de taille moyenne entreprend au même moment la réalisation de trois grands ouvrages : l'actuel lycée Lapérouse (1864-1867), le Pont-neuf (1862-1868) et le viaduc du chemin de fer (1864). Il convient de préciser que ces ouvrages furent réalisés avec le souci de les intégrer parfaitement au cadre urbain. De plus, s'ouvre un autre chantier considérable qui

dure près d'un demi-siècle, celui de la restauration de la cathédrale et de l'élargissement de la place Sainte-Cécile.

Dégagement des abords de la cathédrale

Les abords de la cathédrale, entièrement bâtis et occupés par des maisons et des constructions diverses, ont subi dans la seconde moitié du XIX[e] siècle une transformation radicale. En effet, à Albi comme ailleurs, l'urbanisme « haussmannien » qui caractérise l'époque du développement industriel, se manifeste par une prédilection pour les espaces dégagés et les perspectives rectilignes. Isoler Sainte-Cécile sur un « parvis », pour mieux la faire admirer, pour mettre en « lumière et honneur » cette « magnifique cathédrale », tel est alors le but des édiles albigeois. En outre, la nécessité se fait jour d'élargir la place du marché, trop étroite dans son cadre médiéval, et d'établir une liaison commode entre le centre de la ville et les quartiers occidentaux en pleine croissance.

Aussi bien a-t-on fait disparaître tous les îlots localisés sur le site de la place Sainte-Cécile actuelle et tous les bâtiments qui gênaient la circulation au nord et au sud de la cathédrale, où l'on a établi deux rues. En particulier entre 1880 et 1892, on a détruit les maisons qui s'appuyaient au secteur nord du chevet et à la sacristie. Cette dernière, dont la structure intérieure correspond à un parti du XIII[e] siècle, reçut alors une nouvelle enveloppe à l'est et au nord. On démolit aussi l'ancienne enceinte au pied du clocher. En isolant la cathédrale au milieu d'un espace nu, les travaux de dégagement ont d'évidence renforcé sa puissance et son affirmation monumentales. Dès lors, on a pu tracer une large voie unissant la place Sainte-Cécile au boulevard Sibille et à la rue du Castelviel.

La seconde moitié de XIX[e] siècle, voit la naissance à Albi d'**Henri de Toulouse-Lautrec** (1864-1901) à l'hôtel du Bosc. Descendant de l'illustre famille des comtes de Toulouse, ce célèbre peintre français, frappé d'une pathologie osseuse congénitale s'éloignera d'une vie tracée de grand hobereau de province, pour faire du dessin et de la peinture, le cœur de sa vie. Après une enfance passée à Albi, il s'installera à Paris dans le quartier de Montmartre, où il deviendra le peintre des bals populaires, des café-concerts, des filles de joie, des artistes de cabarets et l'un des plus grands peintres affichistes de la Belle Epoque, considéré aujourd'hui comme l'un des pères de la publicité moderne.

IX Albi entre la fin du XIX[e] siècle et 1930

Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle et au début du XX[e], Albi connaît un grand développement économique et un net accroissement démographique, accompagnés de grands aménagements urbains. Cette période de développement et de grands travaux d'urbanisme se poursuit jusqu'aux années 1930. Elle est marquée par le triomphe de la chapellerie, l'ouverture des mines d'Albi-Cagnac (1890), la réalisation de la Verrerie ouvrière (1896), la construction du théâtre (1892), de la poste (1900), du marché couvert (1902) et l'inauguration du musée Toulouse-Lautrec (1922). En effet, après la mort de l'artiste en 1901, sa mère, la comtesse Adèle Tapié de Celeyran, ayant essuyé le refus des musées nationaux, décide de léguer les œuvres de son fils à la ville d'Albi (donation du 31 juillet 1922). Le palais de la Berbie, ayant déjà été relevé du siège archiépiscopal en 1823, perdit définitivement sa fonction primitive en 1905, sous l'effet de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Il devint alors l'écrin de la plus grande collection au monde des

œuvres de Toulouse-Lautrec. Cette période 1850-1930 constitue incontestablement un des grands moments de l'histoire d'Albi.

X Après la Seconde Guerre mondiale, Albi bénéficie d'un secteur sauvegardé

Tout en s'adaptant aux nouvelles mutations, Albi a su protéger son centre historique et mettre en valeur son patrimoine, en bénéficiant des avantages d'un secteur sauvegardé.

Après la guerre, la reprise économique favorise des élans nouveaux

La guerre n'entraîna pas de funestes destructions ; seules la Poste et quelques maisons eurent à souffrir du passage d'une colonne allemande battant précipitamment en retraite (août 1944). S'ensuivit une période de croissance, comme pour le reste de la France, qui favorisa une ère de transformations. Les mines de charbon de Carmaux-Cagnac, la métallurgie du Saut-du-Tarn, la Verrerie ouvrière, les Chaux et Ciments et autres industries connurent une activité nouvelle. En même temps, le secteur tertiaire bénéficiait d'une forte augmentation. Parallèlement, Albi a connu la plus forte progression démographique de son histoire, doublant presque sa population en un tiers de siècle, entre 1945 et 1975, passant de 34 000 à près de 50 000 habitants.

Développement de nouveaux quartiers, le centre-ville est délaissé

Le développement économique et cette forte progression démographique expliquent l'apparition de nouveaux quartiers qui s'installent à la périphérie. La ville d'Albi s'est dilatée dans la plaine du Tarn jusqu'à atteindre les hauteurs environnantes. En revanche, le centre ancien connaît une vague de dépopulation. Dans les années 1960-1970, on assiste, comme dans les villes moyennes comportant un centre ancien, à une désaffection croissante, à l'abandon progressif de ces quartiers. Les recensements, entre 1954 et 1975, révèlent que la population du Vieil Alby a perdu près de 40 % de ses habitants, alors que la population totale progresse nettement.
Un autre facteur défavorise alors le centre ancien : l'inconfort des logements. Le Vieil Alby, dans les années 1960-70, comportait bien des maisons délabrées sans le moindre confort, des façades lépreuses, des ruelles désolées... Les statistiques de 1975 mettaient en relief les racines du mal : 40 % des logements de ces quartiers étaient sans confort ou insalubres. Ce pourcentage était de 56 % pour le Castelviel. On estimait que la moitié des logements dans ce secteur ancien nécessitaient une réhabilitation. Ceci explique la grande vacance de ces logements : un tiers de ceux du Vieil Alby étaient inoccupés au recensement de 1975.

Le centre ancien échappe à des démolitions aveugles

Après la Seconde Guerre mondiale, la tendance générale était favorable à une modernisation radicale du centre des villes, avec le remplacement des quartiers anciens par des immeubles modernes bien alignés ; table rase était faite des anciennes constructions, comme en témoignent de multiples exemples ici et là. Certains plans et projets pour Albi, dans les années 1955-1960, préfiguraient ce que l'on se proposait de réaliser : seules la Berbie, la cathédrale et Saint-Salvi auraient subsisté et les quartiers environnants, au centre-ville, auraient laissé place à des immeubles-barres en béton. Heureusement, dès les années 1960, quelques Albigeois attachés à l'héritage de vingt siècles d'histoire, réagirent rapidement contre ces projets destructeurs et contribuèrent fortement à la création d'un **secteur sauvegardé**.

XI Le patrimoine au cœur du développement

Après la création du secteur sauvegardé, des études pour l'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur ont été conduites sous la direction de l'architecte en chef des monuments historiques. Ces études ont donné lieu à la réalisation d'un projet approuvé par le conseil municipal en décembre 1973, qui a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission nationale des secteurs sauvegardés en 1974.
Il fallut attendre le décret en Conseil d'État du 21 janvier 1993 pour que le plan de sauvegarde et de mise en valeur mis à jour, entre en vigueur.
Pour autant, la ville d'Albi, dès 1978, dans le cadre d'un contrat « ville moyenne », lança les premières opérations de réhabilitation du centre ancien qui devint dès lors l'espace prioritaire d'application de la politique urbaine.
En 1979, la Caisse locale d'aide au logement (C.L.A.L.) fut créée avec pour mission principale de conduire les réhabilitations. La ville usa de son droit de préemption pour acquérir des immeubles dont elle confia la réhabilitation à l'Office départemental des H.L.M.(O.P.D.H.L.M.), afin de créer des logements sociaux en centre-ville.

Ill. 156 : Cour intérieure du Castelnau réhabilitation par l'office HLM Tarn Habitat

L'objectif de la ville était double :
- mettre en valeur les secteurs les plus dégradés ;
- maintenir l'habitat dans le centre ancien par la création de logements sociaux et attirer une population nouvelle garantissant la mixité sociale.

Cet effort se traduisit également par un traitement des îlots dans leur globalité, avec la réfection des réseaux, la réorganisation de la circulation et l'aménagement des espaces publics. Cette opération, jumelée aux interventions d'aménagement du domaine public et aux restaurations voisines des riverains, permit ainsi de réaliser un « curetage » des cœurs d'îlots insalubres et d'aménager plus de 44 logements sociaux attractifs dans le périmètre aujourd'hui retenu pour la proposition d'inscription au patrimoine mondial.

Aménagement des berges du Tarn

Espace oublié depuis plus d'un siècle, les berges du Tarn, dans le secteur sauvegardé, ont fait l'objet d'aménagements paysagers. Ces derniers ont permis aux Albigeois de redécouvrir un lieu de « flânerie » et de détente.
De gros travaux d'aménagement de protection et de sauvegarde des berges du Tarn ont été effectués entre 1988 et 1992 :
- consolidation, élargissement et stabilisation, puis création d'accès aux berges par des sentiers et des escaliers ;
- travaux de sauvegarde et de débroussaillement ;
- travaux de confortement d'ouvrage (pile n°1 du Pont-vieux, réfection d'accès), et aménagement des quais ;
- installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, garde-corps).

Parallèlement, l'aménagement des berges du Tarn rendait également possible l'animation touristique du site :

- transformation de l'ancienne maison éclusière en restaurant en 1989 ;
- reprise de la navigation de deux gabarres (bateaux à fond plat identiques à ceux qui circulaient sur la rivière du XVII^e au XIX^e siècle) à partir de 1997, permettant de proposer des croisières fluviales de mai à octobre ;
- inauguration en juin 2004 d'un sentier de randonnée urbaine de 4 kilomètres « l'Échappée verte » (emprunté par le GR 36), le long du Tarn au pied des fortifications du palais de la Berbie, puis le long du ruisseau du Caussels, dans une nature authentique et préservée. Ce parcours offre des panoramas remarquables et une approche inattendue du patrimoine et de la biodiversité de la cité ;
- animation estivale, « Les Rendez-vous des Berges », organisée au bord du Tarn depuis 2006 : il s'agit d'une invitation à la détente au cours de siestes musicales et littéraires au pied des fortifications du palais de la Berbie ;
- enfin, d'autres animations prennent régulièrement place le long des berges depuis les aménagements : projection de films en plein air, rassemblements populaires et festifs, concerts, etc.

XII À la fin du XX^e siècle, le centre historique d'Albi fait l'objet d'un programme de renouvellement urbain d'envergure

Au XX^e siècle, dans la continuité des rythmes d'évolution urbaine, un programme ambitieux de revalorisation du centre échelonné sur plusieurs années a été définit, afin d'embellir, de réinvestir et de redonner à la Cité épiscopale sa juste place dans ses fonctions principales et identitaires.

Ill. 157 : la place du Vigan au XIX^e siècle

Ill. 158 : la place du Vigan au XX^e siècle

Ill. 159 : la place du Vigan au XXI^e siècle

2 b Historique et développement

Le point de départ de ce programme d'envergure fut donné en 1996, avec l'aménagement du secteur du Vigan. A la charnière entre le noyau médiéval et les extensions modernes (en zone tampon), ce quartier était bordé par les fortifications de la ville, jusqu'à ce que le XVIII[e] siècle ne les rase et ne transforme ce secteur en un espace dédié à la convivialité, où chacun venait « faire le Vigan », expression consacrée pour désigner la promenade sur la place et les lices. Au fil du temps, les véhicules ayant remplacé les promeneurs, divers travaux d'aménagement urbains entre 1996 et 2003, permirent non seulement de réorganiser la circulation et d'augmenter la capacité de stationnement, mais aussi de restituer au Vigan sa fonction de promenade et de lieu majeur de la vie Albigeoise.

C'est dans la poursuite de ce programme d'aménagement que fut confiée la définition d'un projet de renouvellement urbain sur 35 hectares, à une équipe pluridisciplinaire composée notamment de l'architecte Olivier Bressac et de la S.A.R.L. Bernard Huet, aujourd'hui agence « Ville et architecture ».

L'aménagement de la place Sainte-Cécile et ses abords, achevé en 2007, a constitué la première réalisation de ce grand projet. Par un traitement des espaces au coeur même de la Cité épiscopale, il a permis de dégager et de mettre en scène la monumentalité et la beauté de la cathédrale et du palais de la Berbie.
Il s'agissait :

- d'insérer les aménagements des espaces publics dans une perspective patrimoniale ;
- de restituer le coeur de la cité et son patrimoine aux Albigeois ;
- de recoudre et de fédérer les divers composants du centre historique et les éléments constitutifs autour de la cathédrale ;

Ill. 160 : la place Sainte-Cécile au XIX[e] siècle

Ill. 161 : la place Sainte-Cécile au XX[e] siècle

Ill. 162 : la place Sainte-Cécile au XXI[e] siècle

- de mettre en valeur les éléments structurants du paysage urbain ;
- d'ouvrir la ville sur le paysage et le Tarn.

Cette réalisation a pris en compte les complexités des usages actuels et futurs du secteur tels que : l'activité commerciale, la fréquentation touristique, la vie quotidienne des mille résidents de la cité, les déplacements de tous les usagers (véhicules, piétons, modes de déplacements doux), le travail quotidien d'entretien et enfin la gestion des animations et manifestations ponctuelles qui s'y déroulent depuis.
Ainsi, les places de stationnement qui encombraient l'espace ont été supprimées, des espaces ombragés ont été disposés autour de la place de la Pile, tandis qu'un passage permet l'accès du Castelnau vers la place et le parvis du baldaquin. Le dégagement et le nouveau marquage de la place de la Pile ont permis une réappropriation des usages festifs et manifestations ponctuelles sans interrompre la circulation. Près du massif occidental de la cathédrale, place de la Trébaille, la suppression du stationnement de cet espace en impasse surplombant le Tarn, a permis d'ouvrir les perspectives sur le paysage de la rivière et du quartier de la Madeleine, encadrées par trois arcades provenant de l'ancien cloître roman de la cathédrale. Dans leur prolongement, c'est le clocher de la cathédrale qui se reflète sur la table d'eau aménagée à ses pieds.

Des éléments d'agrément tels que la fontaine en pierre calcaire disposée face au baldaquin, fonctionnent désormais comme des relais visuels entre la monumentalité de la cathédrale et l'échelle des promeneurs. De même, les pavés de granit gris clair, les calades traditionnelles de galets, les dallages en grès brun beige clivés, les barrettes en granit rouge disposées en chevron au pied du chevet, les bandes structurantes en granit gris ou en pierre bleue de Belgique ou bien encore l'alignement de bornes monolithiques en grès jaune ciselé pourvues d'un éclairage, délimitent, ponctuent et caractérisent la diversité des espaces autour de la cathédrale tout en préservant son unité essentielle.
(cf. 5-i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien – II La politique urbaine au service de la qualité de vie : le programme de renouvellement urbain)

Ill. 163 : table d'eau place de la Trébaille

Par ailleurs, la requalification de la place Sainte-Cécile a été menée de concert avec la restructuration d'un autre site majeur de la Cité épiscopale : le musée Toulouse-Lautrec, situé dans l'ancienne résidence épiscopale *(cf. 2.b Historique et développement – IX Albi entre la fin du XIX^e siècle et 1930).*
Le millier d'œuvres du peintre albigeois constitue une collection remarquable et exceptionnelle qui attire chaque année

plus de 160 000 visiteurs, parmi lesquels un nombre important d'étrangers. Le musée possède également un fonds d'art moderne, qui offre un parcours artistique depuis la fin du XIX[e] siècle jusqu'au milieu du XX[e] siècle. Afin d'accompagner l'entrée cet établissement dans la modernité du XXI[e] siècle, le musée s'est donc lui aussi engagé dans un projet ambitieux d'extension et de restructuration muséographique, qui a été confié par le syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec (S.M.A.M.T.L.) à l'architecte Philippe-Charles Dubois en 1997.

Cet impressionnant projet muséal, validé par la Direction des Musées de France, a pour finalité d'intégrer les exigences techniques d'un grand musée contemporain de renommée internationale, d'assurer une meilleure conservation de l'ensemble des collections et de les mettre en valeur tout en soulignant la qualité architecturale de l'édifice. *(cf. Plan de gestion Action II-3 Restructuration du musée Toulouse-Lautrec - palais de la Berbie-)*

Bien que la dernière phase démarre, les deux premières ont déjà permis de définir une nouvelle configuration muséographique mettant en scène les œuvres sous une approche thématique et chronologique. Outre un nouveau contact avec l'œuvre du peintre, ces travaux ont également permis d'optimiser l'accueil du public, d'offrir des espaces pédagogiques et d'accroître la capacité du musée à proposer des activités de découverte culturelle et de formation.

- durant la période 2001-2004 (phase 1), de nouveaux espaces furent réalisés, tels l'accueil aménagé dans un vaste espace accessible depuis la cour d'honneur, la boutique et les vestiaires. Le parcours muséographique démarre depuis lors dans les salles basses consacrées à Toulouse-Lautrec ; il propose une première salle dédiée aux portraits du peintre par ses amis, à ses œuvres de jeunesse et aux premières étapes de sa formation. Une seconde salle est consacrée aux portraits des proches de l'artiste. Enfin, un dernier espace situé à la base du donjon présente la thématique des maisons closes.

Ill. 164 : Salle du parcour Toulouse-Lautrec, ouverte au public dans le cadre des travaux de restructuration

Ces nouveaux lieux, amples et généreux avec leur voûte en ogive, étaient jusqu'à lors inaccessibles au public ;

- de 2006 à 2008 (phase 2), de nouveaux espaces furent créés en infrastructure : auditorium d'une capacité de 180 places sous la cour d'honneur, locaux techniques et deux niveaux de salle d'expositions temporaires sous la terrasse de Bernis, ateliers pédagogiques en rez-de-jardin de l'aile des Suffragants.

En raison du caractère exceptionnel de l'architecture du palais de la Berbie classé monument historique, ce chantier de grande envergure s'est appuyé sur la concertation constante entre l'architecte en chef des monuments historiques, garant de l'intégrité de l'édifice et l'architecte en charge de la conception muséographique. C'est ainsi, par exemple, que l'une des salles prévues pour être recouvertes d'un enduit, révéla au cours des travaux la maçonnerie inachevée de la voûte du XIII[e] siècle, qui fut conservée apparente à la demande de l'architecte en chef des monuments historiques, comme un témoin des méthodes constructives de l'époque.

Le redéploiement de la collection offre déjà une présentation exceptionnelle des œuvres majeures de Toulouse-Lautrec au cœur d'un véritable écrin de briques : images de vedettes du Paris de la fin du XIX[e] siècle (Yvette Guilbert, Jane Avril), évoquées d'un trait incisif et brillant, scènes des cafés-concerts de Montmartre ou de théâtres des boulevards parisiens, ainsi que les affiches qui ont fait la célébrité de Lautrec.
La restructuration du musée Toulouse-Lautrec s'inscrit désormais dans une double logique : celle d'affirmer son positionnement parmi les grands musées contemporains et de mettre en valeur l'exceptionnelle qualité architecturale du palais de la Berbie. *(cf. plan de gestion Action II-3 Restructuration du musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie)*

Ill. 165 : salle du parcour Toulouse-Lautrec, ouverte au public dans le cadre des travaux de restructuration

Ainsi, en ce début de XXI[e] siècle, Albi l'historique se tourne résolument vers l'avenir. Un projet de ville se dessine, enraciné dans le patrimoine de la Cité épiscopale.

3 Justification de l'inscription

3-a - Critères selon lesquels l'inscription est proposée et justification de l'inscription selon ces critères p.147

3-b - Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle p.148

3-c - Analyse comparative (mentionnant l'état de conservation de biens similaires) p.162

I - Comparaisons avec d'autres biens construits en brique p.162
II - Comparaisons avec d'autres cités historiques inscrites au patrimoine mondial p.163
III - Comparaisons avec d'autres cités épiscopales du sud de la France p.164
IV - Des monuments épiscopaux uniques au monde p.165

3-d - Intégrité et/ou authenticité p.171
I - Authenticité de la Cité épiscopale p.171
II - Pérennité de la Cité épiscopale p.173
III - Protection juridique p.174

Albi forme un ensemble monumental et urbain unique par sa couleur, sa puissance et son harmonie. La ville apparaît comme l'une des capitales mondiales de la brique, dont la chaleur aux mille nuances fait sa parure et son originalité. Ce matériau trouve sa gloire dans la cité épiscopale, témoigne d'un fait majeur de l'histoire universelle, qui s'inscrit dans le prolongement de la croisade contre les hérétiques, les cathares, surnommés « Albigeois ».

Elle comporte l'un des plus grands ensembles monumentaux de brique au monde avec une cathédrale qui jaillit comme la proclamation de l'autorité des évêques à la fin de la croisade contre les Albigeois, à côté d'un palais-forteresse massif. Ce cœur architectural s'enchâsse dans des quartiers anciens plus humbles, qui se sont structurés progressivement, et qui offrent une gamme de maisons traditionnelles où palpite encore aujourd'hui la vie quotidienne.
Avec la Cité s'étageant par paliers vers la coulée verte de la rivière, le Tarn compose un panorama envoûtant qui conjugue beauté, majesté et couleurs.

Une mémoire historique essentielle, des monuments sans équivalents, une expression architecturale multiple et originale d'un matériau particulier et un site d'une qualité esthétique rare se conjuguent ainsi pour constituer la Cité épiscopale en un lieu à nul autre pareil.

Ill. 166 : vue de la Cité épiscopale

Ill. 167 : cathédrale Sainte-Cécile et palais de la Berbie, rive droite

3 a Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

La Cité épiscopale d'Albi est proposée à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre d'ensemble urbain selon les critères suivants :

■ Critère (IV) : exemple éminent d'un type de construction

Le site offre l'exemple éminent d'un type de construction en brique dite « foraine », caractéristique de la physionomie urbaine de la cité depuis le Moyen Âge. Il illustre une mise en œuvre particulière de ce matériau universel dans les divers monuments ou édifices à travers les époques.

■ Critère (II) : témoignage d'un échange d'influences considérable

Le palais de la Berbie et la cathédrale témoignent d'un échange d'influences architecturales considérable entre Albi, le nord de la France et la Catalogne, qui aboutit à la création d'une architecture propre au Midi de la France. Le site témoigne également d'un échange d'influences artistiques avec diverses régions de France, les Flandres et l'Italie entre le XV^{e} et le XVI^{e} siècle, à travers les sculptures du chœur de la cathédrale parfaitement conservées, et le plus grand décor peint qui soit dans une cathédrale d'Europe.

■ Critère (V) : exemple éminent d'établissement humain

Le site offre l'exemple éminent d'un établissement humain qui s'est structuré progressivement pour former une Cité épiscopale ; il témoigne d'un noyau urbain en symbiose avec un groupe épiscopal monumental. L'identité du site est extraordinaire car son cadre naturel, son matériau, ses richesses artistiques et son histoire lui confèrent une unicité mondiale.

■ Critère d'authenticité

Au fil des siècles, le site a su éviter les destructions importantes, occasionnées par les guerres ou par les mutations de l'urbanisme. La qualité de la mise en œuvre a permis à cet ensemble de traverser le temps en gardant toute son authenticité.

■ Critère d'intégrité

Les divers monuments du site bénéficient d'une protection juridique, et l'ensemble de la Cité épiscopale fait l'objet d'une législation de protection, du fait de sa situation au cœur d'un secteur sauvegardé, retenu comme zone tampon du site pour la proposition d'inscription. Des dispositions administratives et une forte implication de la population locale contribuent à préserver l'intégrité du patrimoine de la Cité épiscopale.

Reine parmi les cités de brique et originale parmi les cités épiscopales, Albi fait corps avec son terroir et son histoire. Au fil du temps, le profil général de la Cité épiscopale n'a guère varié ; elle demeure un centre de vie et garde avec son âme l'essentiel de sa structure du passé, tout en se préparant pour un parcours serein dans le troisième millénaire. Aussi, c'est au nom des critères évoqués plus haut et du caractère unique au monde de sa Cité épiscopale, qu'Albi tient à poursuivre son engagement dans la mise en valeur du patrimoine, en sollicitant aujourd'hui son inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

3 b Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

Le caractère unique et exceptionnel de la Cité épiscopale d'Albi saisit tout voyageur, à l'instant même où il franchit le Tarn par le pont du XI^e siècle. Quelles que soient ses origines, sa culture ou sa sensibilité, il ressent et perçoit immédiatement la force extraordinaire qui se dégage de la cathédrale Sainte-Cécile et du palais de Berbie, architectures massives et puissantes, enchâssées dans un ensemble de maisons resserrées et étagées au-dessus de la rivière.

Le sentiment d'être face à un ensemble unique est renforcé par l'homogénéité que confère l'emploi de la brique dans les monuments majeurs, comme dans les ouvrages techniques de soutènement, et le pont vieux, ou les simples maisons d'habitation. La force de son emprise sur le paysage évoque le travail de l'homme et sa marque sur le monde à travers les siècles.

Ainsi, avant toute chose, c'est par la puissance qu'elle dégage et par l'homogénéité de son ensemble urbain, que la Cité épiscopale d'Albi possède déjà une valeur universelle exceptionnelle.

Il faut cependant aller au-delà d'une première impression pour comprendre la portée et la dimension réelles de cette valeur.

La Cité épiscopale d'Albi est un ensemble urbain de brique, où s'affirme la prééminence d'un groupe épiscopal monumental du XIII^e siècle. Ce dernier manifeste le croisement de nombreuses influences entre la France du nord, la France méridionale et la Catalogne, aboutissant à la définition d'une architecture gothique profondément originale. Face à la dissidence religieuse des « Albigeois », aujourd'hui dénommés « cathares », la puissance de la cathédrale Sainte-Cécile et du château des évêques, proclame l'autorité et la pérennité de l'Église. Cette pastorale démonstrative fait suite à un événement marquant de l'histoire universelle : la croisade contre les « Albigeois ».
Issue de secousses historiques majeures, la Cité épiscopale offre également un témoignage essentiel sur l'art, le pouvoir et la spiritualité de la fin du Moyen Âge européen. Les évêques des années 1470-1515 ont en effet sollicité tous les foyers artistiques des dernières décennies du XV^e siècle et du début de la Renaissance pour établir dans la cathédrale trois chefs-d'œuvre :

- une peinture monumentale représentant le jugement dernier, la plus grande réalisation médiévale, œuvre sans comparaison qui, présente des parentés stylistiques avec la peinture flamande du XV^e siècle ;
- un immense ensemble de fresques ornant les voûtes et les murs, réalisé par des peintres venus d'Italie. Il fait de Sainte-Cécile la seule cathédrale entièrement peinte en Europe ;
- un choeur intégralement conservé où se déploie une statuaire prodigieuse par son abondance et sa qualité, et qui associe les manières stylistiques des principaux imagiers français de l'époque.

Héritage et adaptation d'un des savoir-faire communs à une grande, partie de l'humanité, la Cité épiscopale offre l'**exemple éminent d'un type de construction**. L'utilisation de la brique pour matériau fondamental caractérise en effet la physionomie urbaine de la Cité depuis le Moyen Âge. Il s'agit d'une brique d'un module spécifique. Cette brique, de grand format et de dimension

originale (37 x 22 x 5,5 cm), nommée *brique foraine*, ne se rencontre que dans le Midi toulousain. Sa tonalité chromatique, qui décline uniformément le rouge, confère à la Cité une harmonie puissante, suscitant généralement une forte émotion esthétique.
L'unité du site réside également dans sa maçonnerie, car la mise en œuvre de la brique s'avère, elle aussi, tout à fait exceptionnelle: elle est utilisée en grands plans uniformes sans aucun ornement, sous la forme de remplissage pour les murs à l'armature de pans de bois, en soubassement, en dallage ou comme élément de modénature pour dessiner les encadrements des baies, aussi bien que des bandeaux et des corniches.

La Cité épiscopale d'Albi, tant pour des habitations communes que pour les édifices monumentaux, expose ainsi une forme particulièrement originale d'utilisation du matériau universel que constitue la terre.
En raison de sa sobriété et de ses qualités constructives, la brique a logiquement été utilisée comme composante fondamentale du gothique méridional, qui a trouvé au XIII[e] siècle en pays albigeois son expression la plus achevée et la plus originale.

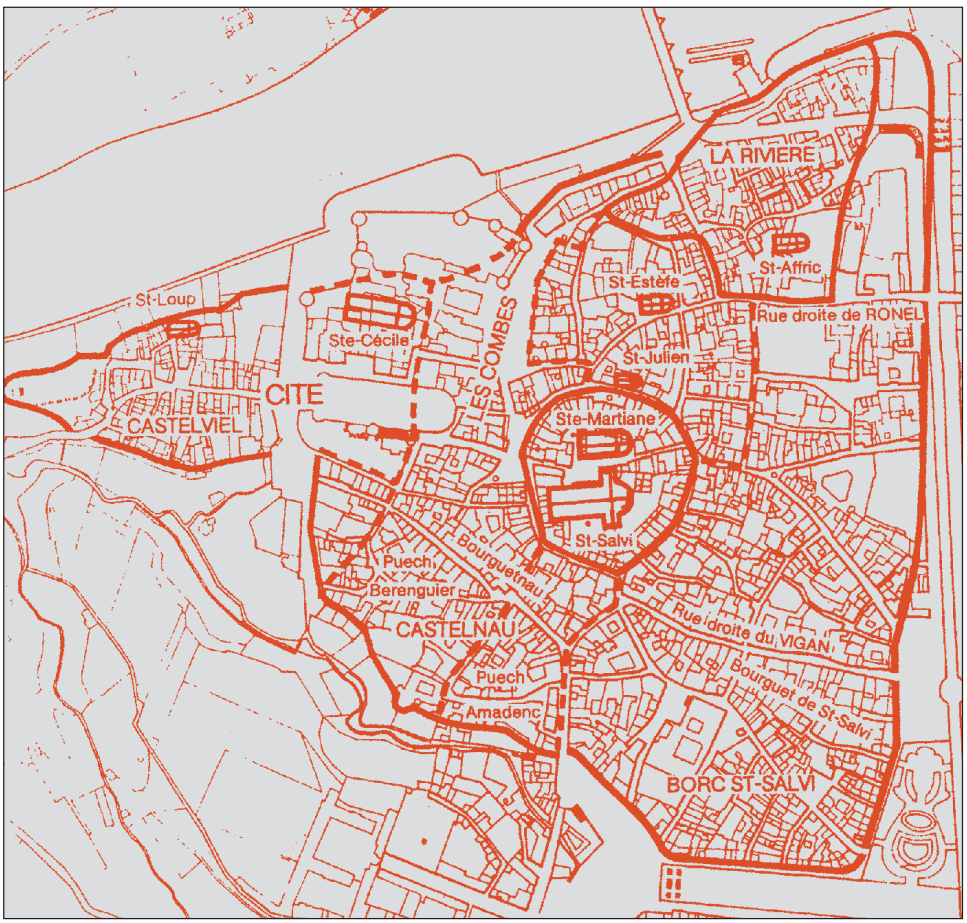

Ill. 168 : la croissance urbaine d'Albi, V[e], XII[e] siècle

3 b Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La Cité épiscopale d'Albi se présente comme **un confluent remarquable d'échanges artistiques**.
La cathédrale Sainte-Cécile, aboutissement parfait du style gothique méridional, retourne contre la dissidence cathare les principes de cette dernière : rigueur et austérité. Sa grammaire formelle particulière se trouve cependant associée à des structures dérivées du gothique européen. La cathédrale et le palais de la Berbie participent aussi d'une architecture militaire fondée sur la défense passive par la hauteur et l'épaisseur des murs, scandés par de puissants contreforts hémicylindriques. L'utilisation de la *canne catalane* (1,555m) comme unité modulaire de l'architecture souligne la participation de maîtres catalans à leur construction.
La Cité épiscopale d'Albi abrite également au sein de la cathédrale Sainte-Cécile un décor unique au monde, fruit de la volonté de deux mécènes, Louis I^{er} et Louis II d'Amboise. D'une part, un ensemble de peintures d'une ampleur extraordinaire : 18 500 m^2. Le Jugement dernier révèle des parentés stylistiques avec la peinture flamande, alors que les fresques des voûtes et des tribunes constituent la plus somptueuse et la plus vaste composition de peintures italiennes réalisées en France au début de la Renaissance.
D'autre part, un chœur, dont la clôture, exceptionnellement, se présente dans son intégralité. Chef-d'œuvre absolu du gothique flamboyant, elle est travaillée comme un objet d'orfèvrerie. Une statuaire de pierre polychrome, prodigieuse et abondante, l'anime. Elle associe des œuvres où se conjuguent les influences stylistiques de la plupart des principautés françaises de la fin du XV^e siècle. Comme les peintures, le chœur donne un aperçu complet de la doctrine et de la spiritualité chrétiennes à l'aube de la Renaissance.

La Cité épiscopale s'offre aux regards comme le joyau central **d'un exemple éminent d'établissement humain**.
Elle s'est organisée autour du groupe *palais-forteresse / cathédrale*. Cette gémellité monumentale correspond d'ordinaire à la concurrence des pouvoirs temporel et spirituel. Mais à Albi, elle s'unit dans un pôle, qui affiche de manière spectaculaire la détention des deux pouvoirs par les évêques.
La ville s'est progressivement mise en place, quartier par quartier, autour de cet ensemble majeur. Le Castelviel, le faubourg des Combes, le Castelnau et le Pont-vieux marquent les étapes successives de l'essor urbain. Un bourg nettement individualisé s'est développé autour de la collégiale Saint-Salvi, mais il s'est très tôt fondu dans l'espace de la cité.

Son unité chromatique, son regroupement harmonieux autour d'un pôle monumental fortement affirmé, et la confluence majeure d'influences artistiques participant d'une aire très large, spécificités dont chacune est en elle-même exceptionnelle, donnent à la Cité épiscopale d'Albi une dimension humaine, monumentale et artistique tout à fait unique.

La Cité épiscopale d'Albi présente également une **authenticité** remarquable dont l'**intégrité** est assurée par des mesures réglementaires strictes.
Au cours de son histoire, elle a évité les destructions importantes occasionnées par les guerres ou par les mutations de l'urbanisme. Aujourd'hui, les quartiers qui la composent s'appréhendent encore visuellement, ce qui atteste de leur forte identité. En outre, l'usage prépondérant de la brique dans l'ensemble des édifices et la qualité de sa mise en oeuvre ont perduré jusqu'à nos jours. L'intégrité de chacune des com-

posantes publiques ou privées de cet ensemble est assurée par des dispositions impératives et des règlements stricts. Notamment, depuis 1968, a été établi pour les quartiers anciens de la ville, un « secteur sauvegardé », dont le plan de protection et de mise en valeur a été approuvé par un décret du Conseil d'État en 1993.
La Cité épiscopale d'Albi, dans un périmètre enfermant 13,33 hectares, comporte 4 édifices classés monuments historiques, 10 édifices inscrits, 1 site classé et 8 sites inscrits. L'ensemble cathédrale-palais de la Berbie a fait l'objet d'un classement au titre des monuments historiques dès 1862, en même temps que de grands édifices marquants du midi de la France.

Les structures de gestion pour la protection et la conservation de la Cité épiscopale d'Albi conjuguent les responsabilités réciproques et partagées tant de l'Etat français que des collectivités locales. En témoignent la multiplicité des partenariats instaurés et la diversité des actions présentées dans le plan de gestion à travers sept orientations (gouvernance du bien ; protection, conservation du patrimoine ; aménagements et usages des espaces publics ; actions culturelles, médiation et approches scientifiques ; développement et gestion du tourisme ; coopération décentralisée et partage des valeurs universelles ; promotion de la Cité épiscopale).

Ill. 169 : cathédrale Sainte-Cécile

Ill. 170 : cathédrale Sainte-Cécile, contreforts

Ill. 171 : le Jugement dernier

Dei Cultum
Et Munificentia Illus-
Landi Petri de La Croix de
Albiensis, Regii Ordinis Sancti
Anno Domini 1736
Christophle Moucherel Natif De Toul 1736
Iudicium datum est libris secundum opera ipsorum apocalipsis vicesimo
Et qui non inventus est in libro vitae missus est in stagnum ignis ubi bestia et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in saecula saeculorum apocalipsis vicesimo
Et diabolus qui seducebat eos missus est in stagnum ignis et sulphuris ubi et bestia et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in saecula saeculorum apocalipsis vicesimo

Ill. 172 : cathédrale Sainte-Cécile, grand orgue, Jugement dernier

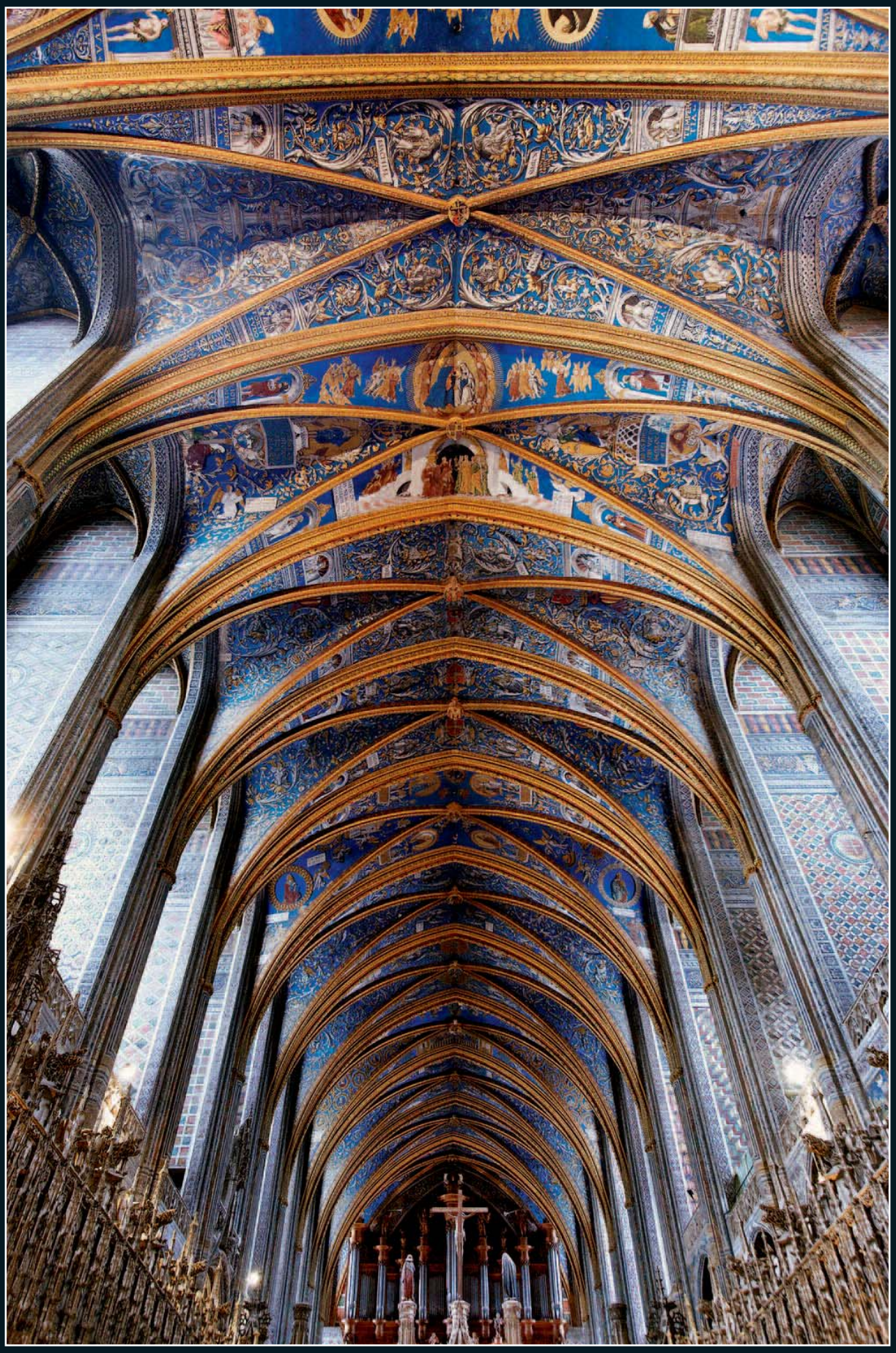

Ill. 173 : VUE GÉNÉRALE DES VOÛTES DE LA CATHÉDRALE

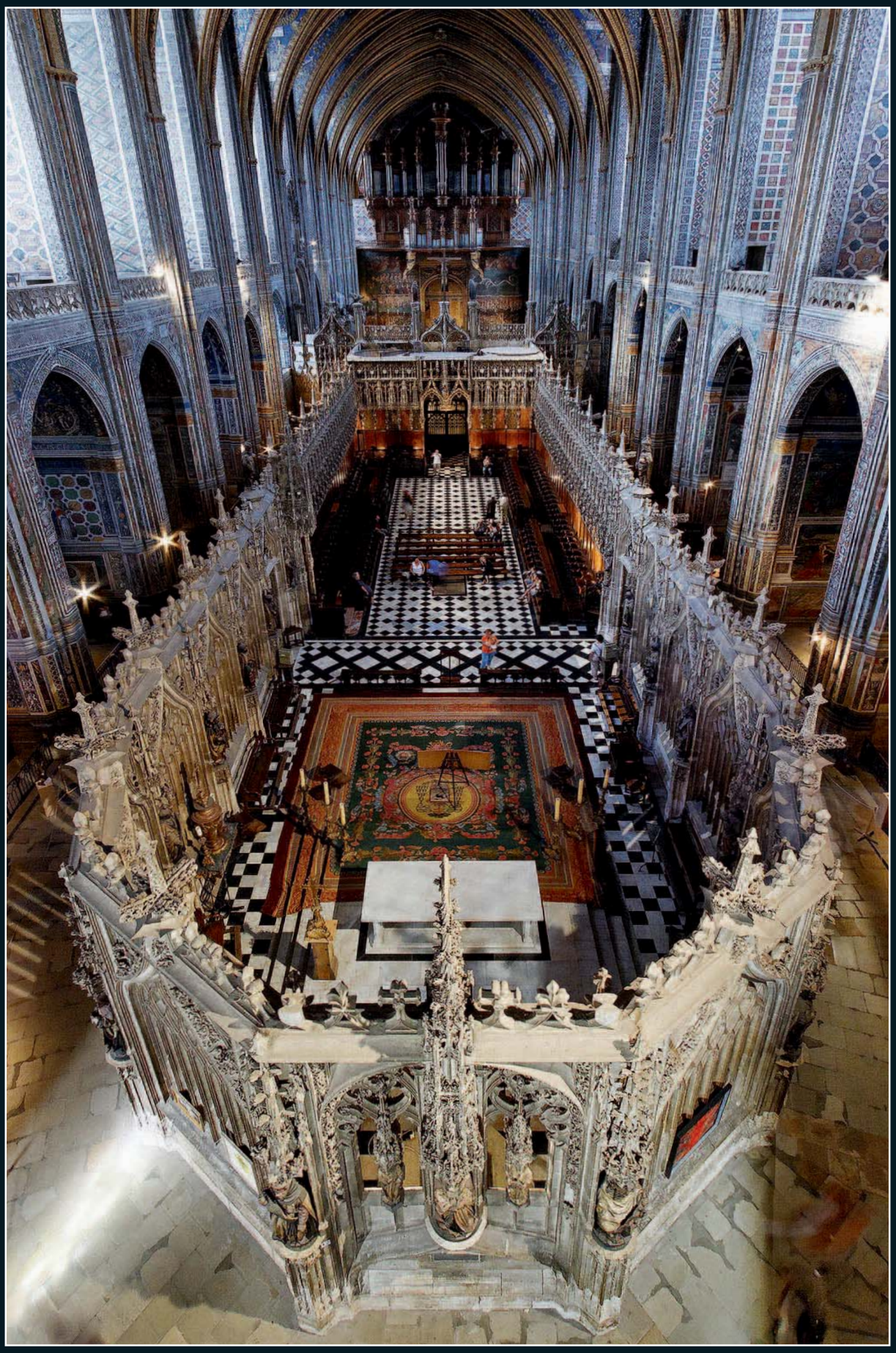

Ill. 174 : VUE GÉNÉRALE DU CHŒUR

Ill. 175 : LE PALAIS DE LA BERBIE

Ill. 176 : quartier des Combes et des berges du Tarn, hôtel de Gorsse

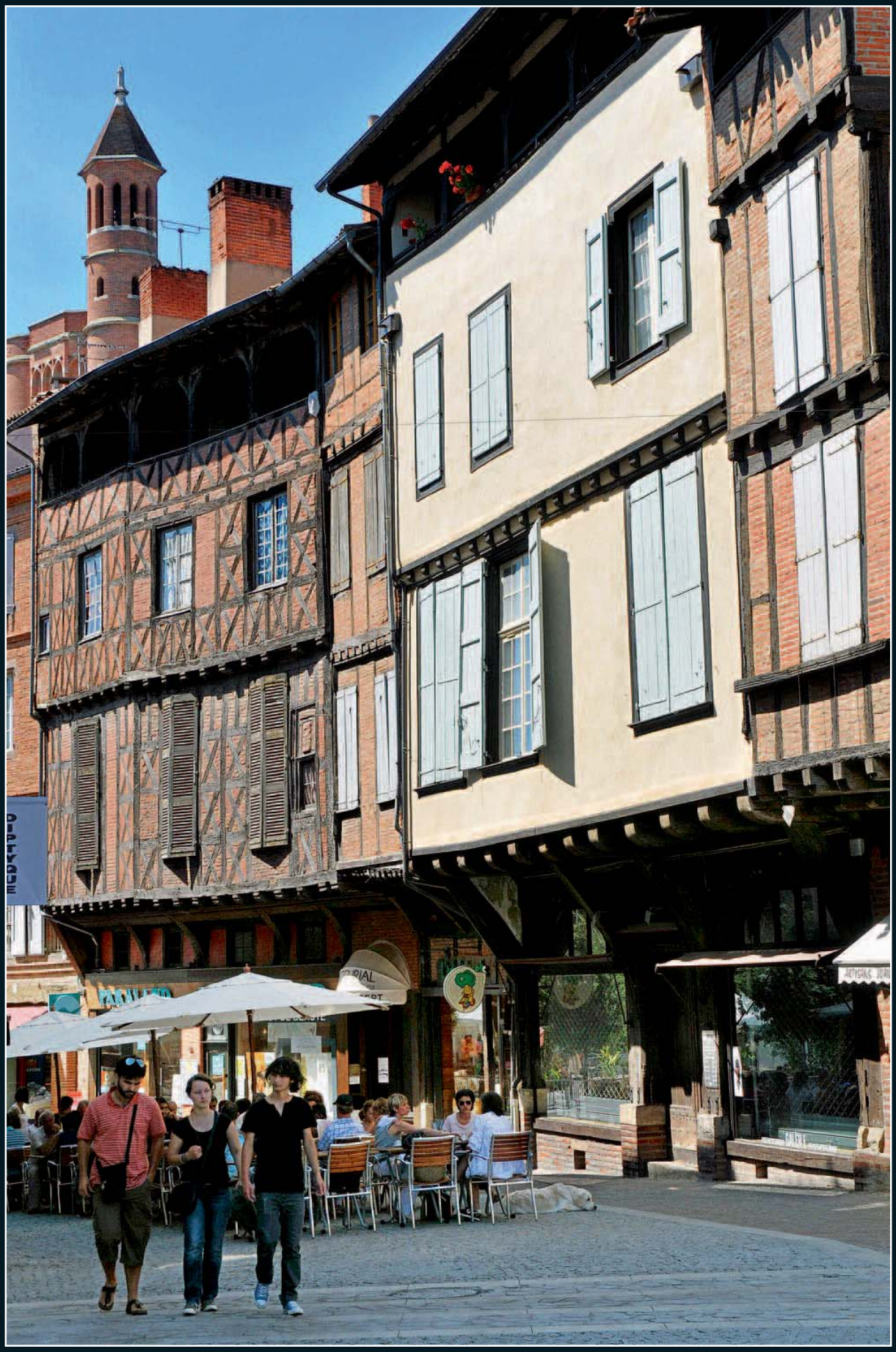

Ill. 177 : QUARTIER DES COMBES ET DES BERGES DU TARN, RUE SAINT-JULIEN

3 C Analyse comparative

(mentionnant l'état de conservation de biens similaires)

I Comparaisons avec d'autres biens construits en briques

La terre, cuite ou crue, est un matériau de construction qui se rencontre presque partout sur la planète et sous tous les climats. Un tour d'horizon des régions de **la vallée du Tigre et de l'Euphrate** en **Irak**, le long du **Nil** en Égypte, de **l'Indus** en **Inde** et des rives du fleuve **Huang** en **Chine**, révèle l'usage abondant de la terre comme matériau de construction depuis l'aube des civilisations. En effet, dans l'état actuel des connaissances, la brique de terre crue est reconnue comme étant associée aux premiers développements de type urbain (à partir du VIII[e] millénaire av. J.C. en Mésopotamie). La brique, contrairement à d'autres techniques semble avoir favorisé la division du travail, une certaine hierarchie et la production de masse, permettant des réalisations programmées et à grande échelle depuis cette époque. Parmi les sites bâtis en terre et inscrits sur la liste du patrimoine mondial, on peut notamment citer **l'ancienne ville d'Alep** (République arabe syrienne), **la cité fortifiée de Bakou** (Azerbaïdjan), la ville de **Khiva** (Ouzbekistan), exemple de transition entre la brique crue et la brique cuite, **les villes de Sana'a et de Shibam** (Yemen) surnommée la « Manhattan du désert », le **ksar d'Aït-Ben-Haddou** (Maroc), **Pueblo de Taos** (États-Unis), **Quito** (Equateur), **Cuzco** (Pérou), **Coro** (Vénezuela), **Ouro Petro** (Brésil)... Mais ces sites sont issus de civilisations qui sont sans analogie avec la Cité épiscopale d'Albi et témoignent d'une mise en œuvre de la terre crue, encore appelée adobe, tandis qu'Albi offre le témoignage de l'utilisation de la brique cuite.

Si les traces d'utilisation de la brique cuite se retrouvent dès le V[e] millénaire millénaire av. J.C. en Mésopotamie, les utilisations en Chine ou en Europe sont toutefois beaucoup plus récentes (période Antique pour l'Europe). La brique cuite mise en œuvre en Europe du nord est très foncée voire souvent violacée, alors qu'au centre de l'Europe, elle est plus orangée. La tonalité chaleureuse de la brique cuite se rencontre abondamment dans les villes italiennes telles que **Sienne, Pienza ou Urbino**. Cependant à Albi, la couleur varie selon la lumière et se marie avec la coulée verte du Tarn, donnant à l'ensemble une puissance esthétique incomparable. En outre, la brique règne véritablement sans partage puisqu'on la retrouve aussi bien dans de simples habitations que dans les monuments majeurs. Albi possède toute la gamme de mise en œuvre de ce matériau avec des maisons à pans de bois et brique apparente, des maisons à pans de bois et brique enduite, des maisons soignées entièrement en brique apparente et des hôtels mariant la brique et la pierre. Mais son originalité s'exprime surtout dans la présence dominante d'un groupe épiscopal sans pareil, à la puissance et au caractère exceptionnels, qui se trouve entièrement constitué de briques.

Les moyens constructifs qu'offre ce matériau ont permis ailleurs dans le monde d'ériger de grandes constructions, comme le minaret de **Jam** (Afghanistan), haut de 65 mètres, ou comme la cathédrale gothique de **Roskilde** (Danemark), tous deux inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Mais les comparaisons ne peuvent guère s'engager au-delà, la cathédrale d'Albi étant parmi les édifices catholiques d'une part la plus grande cathédrale entièrement bâtie de brique au monde, et d'autre part, l'expression la plus aboutie d'une

architecture gothique originale qui se distingue de l'architecture gothique européenne par une recherche d'harmonie dans l'austérité.

Alors que dans la plupart des sites inscrits au patrimoine mondial, la brique est ornée par un choix de pose décorative, comme le minaret de **Jam** (Afghanistan), remarquable par la qualité de ses décors, ou bien encore à **Samarkand** ou **Boukhara** (Ouzbékistan) où l'appareil est orné de dessins géométriques et de motifs de brique cuite ou émaillée. La brique est au contraire employée en grands plans uniformes, sans aucun ornement, à la cathédrale d'Albi, dans une recherche de simplicité. Le matériau se met ainsi au service d'un parti architectural voulu par l'Église catholique pour retourner contre les hérétiques, dits « cathares », les bases mêmes de leur croyance : l'austérité et un certain détachement à l'égard du sensible.

Si l'on assiste à un essor des constructions en brique dans le nord de l'Europe et dans la France sept entrionale au Moyen Âge, il faut noter que le midi Toulousain constitue une exception pour l'architecture de brique dans le sud de la France. Par ailleurs, si l'on compare l'ensemble cathédral toulousain avec celui de la Cité épiscopale, Albi offre une plus grande cohérence, car la cathédrale y est totalement en brique, ce qui n'est pas le cas à Toulouse, où de plus, le palais épiscopal médiéval a complètement disparu.

Des tailles standard de brique varient d'un pays à un autre, mais de manière générale, c'est la dimension maximale de ce qu'une main peut saisir qui détermine la largeur, soit environ 11,5 centimètres. Les maçonneries romaines mettaient en œuvre des briques dont la largeur équivalait aux deux tiers de la longueur. De la même manière, la maçonnerie albigeoise, probable résurgence de la culture constructive romaine, se distingue par l'utilisation d'un module particulier de brique dit « brique foraine ». La brique foraine se caractérise par ses dimensions : grande et plate, elle mesure 37 centimètres de longueur pour 22 centimètres de largeur et environ 5,5 centimètres d'épaisseur. Ce matériau présente des avantages particuliers de résistance. En outre, il permettait d'exclure les problèmes délicats de taille pour l'ajustage, et ne nécessitait pas de spécialistes qualifiés pour la construction des murs. Ainsi, à l'époque où dans les cathédrales du nord de la France, comme **Reims** ou **Amiens**, on standardise les éléments d'architecture prétaillés dans les carrières, à la cathédrale d'Albi l'on utilise la brique foraine, matériau structurellement standardisé.

La brique foraine confère une parenté certaine aux cités qui s'étalent le long du Tarn et de la Garonne, mais parmi toutes, Albi fait figure d'exception. La Cité épiscopale d'Albi, dans des monuments extraordinaires, porte à son plus haut point l'expression architecturale et esthétique d'un matériau pourtant universel.

II Comparaisons avec d'autres cités historiques inscrites au patrimoine mondial

La Cité épiscopale présente une singularité très forte qui la distingue des autres cités inscrites sur la liste du patrimoine mondial. Elle forme au-dessus du Tarn l'un des paysages urbains les plus beaux et les mieux préservés d'Europe. Elle rassemble des

quartiers qui se sont développés au Moyen Âge et dont les rues conservent leur parcours sinueux des origines, définissant un parcellaire complexe qui contraste avec celui, beaucoup plus ordonné, de **Split** (Croatie) ou de **Florence** (Italie), ville d'origine romaine dont les artères conservent le tracé rectiligne des voies antiques.
Parente de **Sienne** (Italie) par la brique, la Cité épiscopale d'Albi en diffère très largement par son organisation spatiale. À Sienne domine une architecture civique dont les éléments majeurs résident dans la piazza del Campo et le palazzo pubblico d'où jaillit la Torre del Mangia, tandis que la cathédrale, inachevée, se trouve excentrée par rapport au centre du pouvoir urbain.
Florence, quant à elle, se caractérise par une multipolarité. À la dualité nettement affirmée du Palazzo Vecchio, prolongé à l'époque moderne par les Offices et Santa Maria dei Fiori avec son campanile altier, se superpose une multiplicité d'églises et de palais, dont la dispersion liée à l'extension de la ville crée autant de pôles secondaires, en deçà et au-delà de l'Arno.
À **Salamanque**, la cathédrale surplombe l'espace urbain ; elle est flanquée du palais épiscopal, mais ce dernier s'avère très modeste et l'ensemble est bâti en pierre blonde. Le centre civique se situe à l'autre extrémité de la rue principale, avec la Plazza Mayor où se dresse l'hôtel de ville. En outre, l'unité du bâti médiéval a été bouleversé par la floraison des collèges à partir du XVI^{e} siècle et la reconstruction de nombreuses églises depuis le Siècle d'or.
L'ensemble cathédral de **Porec** (Croatie) diffère profondément de celui d'Albi.
Il montre les vestiges d'édifices sacrés des IV^{e} et V^{e} siècles, sur lesquels ont été édifiés au VI^{e} siècle de nouveaux bâtiments à l'initiative de l'évêque Euphrasius. La basilique, précédée d'un baptistère, d'un atrium et d'un narthex, évoque les églises de Ravenne, construites à la même époque. Elle présente des chapiteaux, des mosaïques et des stucs tout à fait remarquables. L'ensemble appartient à une époque et à un style radicalement différents de ceux d'Albi.
En France, la Cité épiscopale d'Albi tranche fortement sur les villes déjà inscrites au patrimoine mondial ou situées dans la France méridionale que l'on peut lui comparer. **Arles** présente des monuments avant tout antiques, dispersés en plusieurs endroits. **Avignon** et **Narbonne** se rapprochent davantage d'Albi. Mais à **Avignon**, le palais des Papes écrase la cathédrale et les quartiers qui l'entourent n'ont pas conservé la forte unité de ceux d'Albi. À **Narbonne**, la cathédrale se limite au chœur et le site s'avère pratiquement plat. Quant à la cité de **Carcassonne**, sa double ligne de remparts correspond aux défenses extérieures de la ville. Tous ces ensembles urbains, au demeurant, se composent de pierre.

III Comparaisons avec d'autres cités épiscopales du sud de la France

La Cité d'Albi tranche fortement sur les villes épiscopales situées dans la France méridionale que l'on peut lui comparer. Avignon et Narbonne présentent, à première vue, des points communs importants avec Albi : existence d'un vaste palais épiscopal médiéval fortifié (**Palais des Papes en Avignon**, **Palais des Archevêques à Narbonne**), jouxtant ou situé à proximité d'une cathédrale (Notre Dame des Doms et Saint-Just-Saint-Pasteur).
Toutefois, **Avignon** se distingue d'Albi par la disproportion importante du Palais des Papes, qui écrase la cathédrale romane.

Elle se justifie par l'importance politique de l'ancienne cour papale, qui a en quelques sortes, absorbé le quartier cathédral provençal. De plus, l'étalement des constructions au cours du temps (la cathédrale remonte au XII[e] siècle alors que le palais a été construit en plusieurs tranches à partir de 1316), confère à l'ensemble une certaine confusion stylistique et architecturale, que la topographie particulière du rocher des Doms souligne.

La cité épiscopale de Narbonne est plus proche de celle d'Albi. L'ensemble cathédral se compose d'un vaste palais fortifié, organisé autour de multiples cours et couronné d'un impressionnant donjon (la tour Gilles Aycelin), qui s'articule au chœur de la cathédrale par le biais d'un petit cloître. La plupart des campagnes de constructions s'étalent, comme à Albi, entre la fin du XIII[e] et le XV[e] siècle. Seuls quelques vestiges antérieurs (tour de Théodard et tour de la Madeleine) attestent de l'occupation romane et préromane du site. Comme à Albi, la construction de la cathédrale gothique (à partir de 1272) a épargné la cathédrale antérieure, située plus au sud. Celle-ci ne sera détruite qu'au milieu du XV[e] siècle, lors de l'édification du cloître. La différence majeure avec Albi, en dehors du recours à la pierre calcaire comme matériau de construction, réside dans l'adoption d'un style gothique dans la droite lignée des grandes œuvre du nord de la France. En effet, la cathédrale Saint-Just-Saint-Pasteur relève, par son chœur à bas-côtés, déambulatoire et chapelles rayonnantes, son élévation à trois niveaux (grandes arcades, triforium, clair-étage) et par sa structure à arcs-boutants et contreforts, de l'art gothique francilien. Le choix stylistique, et symbolique, des archevêques de Narbonne est donc aux antipodes de celui que commandité Bernard de Castanet à Albi à la même époque. Enfin, l'inachèvement de la cathédrale narbonnaise, qui se limite à un chœur grandiose et une ébauche de transept, contraste avec la masse complète de Sainte-Cécile d'Albi.

Ill. 178 : cathédrale Saint-Just Saint-Pasteur de Narbonne

IV Des monuments épiscopaux uniques au monde

Originalité du palais de la Berbie

Le contexte de la fin du XIII[e] siècle explique le caractère unique de l'architecture du château épiscopal. La seigneurie de l'évêque sur la ville étant contestée par les officiers du roi et les bourgeois d'Albi, la défense du pouvoir temporel et spirituel des prélats exigeait une manifestation de puissance sans égale. En même temps, le refus des constructions militaires « françaises », donc royales, fit naître, pour abriter l'évêque, ses gens, son tribunal (l'officialité), ses prisons et celles de l'Inquisition, une construction d'un style exceptionnel, reposant sur des traditions régionales portées à leur paroxysme.

Les tours énormes de la Berbie et leurs murs extraordinairement épais manifestent le choix d'un type de défense passive, fondée sur la hauteur et la masse ; la mise en œuvre du matériau local, la brique, donne à ce monument un caractère puissamment

original. L'originalité du palais tient en outre aux dispositions intérieures.
L'édifice conserve en effet une multitude de salles voûtées d'ogives, dont certaines d'une grande ampleur ; elles montrent l'importance prise par l'administration épiscopale et le souci des prélats de multiplier à leur profit des retraits pour leur usage privé. Deux chapelles gothiques confèrent au monument le caractère religieux que l'on retrouve dans toute construction palatine. Par la multiplication des salles, le palais de la Berbie annonce avec pratiquement un demi-siècle d'avance, ce que sera à partir du pontificat de Benoît XII (1334-1342) **le palais des Papes d'Avignon**, classé au patrimoine mondial, et édifié comme la Berbie par étapes successives, au gré des besoins des pontifes. Mais la ressemblance s'arrête là, car la Berbie constitue une construction totalement exceptionnelle.
À l'extérieur, l'emploi en grand nombre de contreforts hémicylindriques, pleins ou évidés, constitue une particularité signalétique dans l'architecture militaire méridionale de l'époque. Il, faut pour bien le saisir, comparer le monument aux grandes fortifications royales édifiées par les Capétiens dans le Languedoc en cours d'annexion :
À **Carcassonne**, site inscrit au patrimoine mondial, dans les parties construites par saint Louis et Philippe III le Hardi, toutes les techniques modernes de la construction militaire sont employées par les ingénieurs du roi : meurtrières à tous les niveaux, appareil à bossage, tours à becs, fossés, lices, défense active. Aucun de ces procédés ne se retrouve à la Berbie, qui est pourtant érigé à la même époque.
La comparaison avec les monuments contemporains édifiés par d'autres prélats méridionaux accuse encore davantage l'originalité du palais de la Berbie.
À **Narbonne** (sud-ouest de la France), au palais des archevêques, Pierre de Montbrun projette de modifier la chapelle du palais à partir des années 1270 en imitant la Sainte-Chapelle de Paris ; puis Gilles Aycelin construit à l'angle sud-est de son palais archiépiscopal une tour puissante à bossages, dans la plus pure tradition carcassonnaise. Un de ses successeurs, Pierre de la Jugie, édifie des salles aux toits pentus participant davantage de l'architecture française que des traditions méridionales.
Au pied des Pyrénées, saint Louis et Philippe le Hardi font construire, selon les usages de la fortification française, une ligne de forteresses tournées contre l'Aragon, que l'on nomme aujourd'hui « châteaux cathares ».

La cathédrale d'Albi : une forteresse de l'orthodoxie, expression achevée d'un gothique spécifique

La cathédrale Sainte-Cécile possède une identité forte et particulière. Elle manifeste à leur plus haut degré les caractères spécifiques du gothique toulousain. Sa construction fut entreprise au moment où s'achevait celle des grandes cathédrales gothiques classées au patrimoine mondial que sont **Chartres**, **Bourges**, **Reims** et **Amiens**. Elle en ignora ostensiblement le matériau, les techniques et l'esthétique, adoptés sur les chantiers voisins des cathédrales de **Carcassonne**, **Rodez**, **Narbonne** et au chœur de Toulouse. Ce rejet aboutit à une architecture singulière qui exalte à leur plus haut degré l'austérité et le dégagement de l'espace intérieur.
La cathédrale Sainte-Cécile est souvent représentée, conjointement avec l'église des **Jacobins** de Toulouse, comme le chef-

d'œuvre de l'art gothique méridional. Elle serait l'édifice type d'une variante particulière de l'art gothique, développée en Languedoc, Gascogne et Catalogne, dont elle présenterait les caractères principaux : une large nef unique flanquée de chapelles latérales, une expression architecturale marquée par une grande austérité et une forte muralité, un éclairage réduit.
Au-delà de ces poncifs, il convient en fait de souligner le caractère exceptionnel de la cathédrale d'Albi dans la sphère du gothique méridional. En effet, si Sainte-Cécile relève par essence d'une expression du gothique bien différente de celle des grandes cathédrales du nord (**Chartres**, **Reims**, ou **Bourges**), elle n'en reste pas moins un unicum au sein même de sa famille.

Des dimensions considérables

La cathédrale d'Albi est sans aucun doute le plus grand édifice relevant du gothique méridional. Par ses dimensions, elle s'inscrit en effet dans la lignée des grandes cathédrales du nord, avec une nef voisinant une centaine de mètres de longueur. La hauteur de sa voûte, 30 mètres, ne lui permet pas de rivaliser avec les géants du nord comme **Beauvais** ou **Amiens** (respectivement 46 et 42 mètres) mais s'inscrit totalement dans la moyenne des grands édifices

Ill. 179 : cathédrale Saint-Fulcran de Lodève

Ill. 180 : vue aérienne de la cathédrale Sainte-Cécile

du gothique rayonnant (32 mètres pour **Strasbourg**, 30 pour **Soissons** et **Auxerre**, 28 pour **Rouen**).
Ces proportions s'apparentant au gothique septentrional démarquent la cathédrale d'Albi des principales églises du gothique méridional. En effet, aucun autre vaisseau ne dépasse une soixantaine de mètres de longueur (cathédrales de **Lavaur**, **Saint-Bertrand de Comminges**, **Lodève**, **Augustins de Toulouse**, **Saint-Jacques de Montauban**) à l'exception de Saint-Etienne de Toulouse, construction hybride sans unité, et de **Saint-Jean-Baptiste de Perpignan**. La hauteur maximale des voûtes de ces églises culminent à 28 mètres à Saint-Bertrand de Comminges, mais la hauteur moyenne se situe entre 20 et 25

Analyse comparative

(mentionnant l'état de conservation de biens similaires)

Ill. 181 : Les Jacobins de Toulouse

mètres (**Notre-Dame de la Dalbade**, **Jacobins et Augustins de Toulouse**, **cathédrales de Lavaur** et **Lodève**, églises de la ville basse de Carcassonne). En somme, il apparaît que les proportions uniques de Sainte-Cécile correspondent à celles d'une grande cathédrale gothique du nord appliquées à une architecture d'esprit méridional.

Une structure unique au service d'une plastique originale

La monumentalité du gothique méridional se caractérise, comme l'a bien définie Vivan Paul, par un jeu savant de volumes simples et fortement démarqués, habilement articulés. Les jeux d'ombre et lumière soulignent la rigueur de ces compositions volumétriques, bien opposées à la recherche de diaphanéité du gothique septentrional. L'art gothique méridional a donc fortement valorisé la saillie des puissants contreforts qui épaulent les nefs uniques : ces éléments de rythmiques verticales sont souvent soulignés de larmiers horizontaux scandant leur élévation. De même, la ceinture des chapelles latérales constituent un premier plan généralement fortement détaché du volume dominant de la nef unique. A Albi, les élévations de la cathédrale se démarquent de cette tradition architecturale. En effet, la hauteur des chapelles latérales étant équivalente à celle de la nef, l'ensemble apparaît comme un vaisseau unitaire, sans véritable scansion horizontale. De la même manière, la hauteur conséquente des chapelles latérales a englobé la majorité du volume des contreforts à l'intérieur de l'édifice ; il n'y a guère que les têtes de mur qui saillent sur le plan des murailles. Le marquage verticale de l'édifice en est réduit, d'autant que la saillie des contreforts est traitée d'une manière hémicylindrique, en écho aux fortifications du palais de la Berbie. Les jeux d'ombres et lumière sont donc fortement adoucis, le maître d'œuvre ayant préféré valoriser un subtil dégradé plutôt que le contraste violent de plans verticaux éclairés différemment. Le talutage des parties basses du monument souligne lui aussi la volonté d'éviter toute rupture de plan violente. Cette expression architecturale si puissante trouvera son plein achèvement au niveau des étages bas du clocher, qui est cantonné de gigantesques tourelles circulaires.
Cette formule si habile, étrangère aux traditions plastiques locales héritées des conceptions romanes, ne fera curieusement pas école. Seuls les étages hauts du clocher de la cathédrale de **Lavaur** réinterprètent, d'une manière bien affadie, la puissance de la composition albigeoise.

Un volume intérieur original

Le choix de chapelles latérales hautes a eu pour conséquence, comme à l'extérieur, le bouleversement de la plastique habituelle du gothique méridional. En effet, dans les édifices « classiques » du Midi, la volumétrie générale de la nef unique est magnifiée par la très forte présences de murs gouttereaux, qui ne sont que ponctuellement percés par l'arcade des chapelles latérales, qui n'apparaissent que comme des loges

voûtées au pied du vaisseau. Le contraste est donc fort entre les pleins (murs) et les vides (chapelles) et la voûte s'ancre solidement sur ses murailles. L'éclairage est direct dans la nef, dont les murs latéraux sont percés en partie haute par des fenêtres souvent réduites, accentuant encore les jeux de contraste. A Albi, dans la conception initiale du monument, les vides dominent largement : la voûte ne semble reposer que sur des piliers indépendants, comme dans une église-halle. La disparition du mur gouttereau implique aussi un éclairage indirect du vaisseau, qui ne prend jour qu'au travers du filtre des chapelles. A l'intérieur aussi, le maître d'œuvre de la cathédrale d'Albi a donc cherché a minimisé les contrastes violents de plans. La recherche d'une volumétrie non cloisonné, d'un espace grandiose et unifié, complexifié par un éclairage théâtrale a été préféré à l'expression formelle plus austère du gothique méridional.
On ne retrouve cette ambiance particulière des églises à chapelles hautes que dans de rares édifices méridionaux (chœur des **Cordeliers de Toulouse**, détruit ; chevet de **Notre-Dame de la Dalbade** ; nef de **Moissac**). Il conviendrait d'étudier précisément les liens plastiques que de tels structures entretiennent avec le parti à double nef (**Jacobins de Toulouse, cathédrale de Lombez, église de Verdun-sur-Garonne**) ou église-halle (**Grenade-sur-Garonne**). Peut-être faut-il voir dans la présence d'un plus grande nombre d'église à chapelles hautes en Catalogne une preuve confirmant l'origine du maître d'œuvre de la cathédrale (**St Jean-Baptiste de Perpignan, Balaguer, Montblanc...**).

La cathédrale Sainte-Cécile et le château des évêques d'Albi, édifices parfaitement jumeaux, rassemblent en un seul pôle à l'affirmation très forte, les centres politique et religieux de la cité, dans un contexte encore seigneurial. La Cité épiscopale d'Albi offre le spectacle de quartiers lovés autour de ce pôle unifié. Cette polarité centrale et la monochromie due à la brique lui confèrent une dimension urbanistique et monumentale exceptionnelle. Cet ensemble s'inscrit en outre dans une histoire spécifique, dont il donne le témoignage permanent. Les monuments qui en forment le centre ont été construits en réponse à la dissidence spirituelle et politique des cathares, appelés « Albigeois », lors de la croisade lancée contre eux en 1209, car la région d'Albi semblait alors le sanctuaire principal de la contestation religieuse. C'est cette histoire qu'évoque pour le visiteur placé sur la rive droite du Tarn, au-delà du Pont-vieux, le formidable ensemble architectural qui ponctue la silhouette de la cité, dont la beauté propre frappe dès le premier regard.
En Europe, la Cité épiscopale d'Albi n'a pas d'équivalent. Affirmation d'une architecture militaire particulière et d'un gothique spécifique, elle est une expression majeure du Moyen Âge européen. À ce titre, elle ne possède pas non plus d'équivalent dans les pays du reste du monde, où villes et monuments présentent une expression propre à ceux-ci et une signification historique et humaine particulière. La Cité épiscopale d'Albi constitue un ensemble incomparable, et par là même, unique.

3 d Intégrité et/ou authenticité

I Authenticité de la Cité épiscopale

La Cité épiscopale s'est progressivement organisée entre le IVe siècle de notre ère et le milieu du XIVe siècle. La stagnation de la ville pendant les trois siècles qui se sont écoulés de 1340 à 1740 a globalement protégé la structure médiévale de l'agglomération. Les travaux d'urbanisme exécutés entre le milieu du XVIIIe siècle et la fin du XXe siècle s'étant déroulés davantage dans la périphérie de la cité médiévale que dans son centre historique, celui-ci s'est trouvé protégé des grands bouleversements qui ont pu toucher d'autres villes d'Occident. Quelques maisons ont bien été remplacées au fil du temps, mais le parcellaire d'origine n'en a pas pour autant été affecté en profondeur. C'est ce qui fait tout l'intérêt de la cité, puissamment dominée par son grand ensemble religieux.

Certes, la cathédrale a connu quelques transformations au XIXe siècle sous l'influence de César Daly, à qui revient la réalisation de la voûte du baldaquin et surtout, plus voyant, la surélévation des murs de la nef et l'introduction des gargouilles à cette occasion. Il faut toutefois rappeler que l'édification de clochetons qu'il réalisa sur le pourtour de la nef, rencontra à l'époque une telle opposition de la part des Albigeois, déjà soucieux de préserver l'intégrité et l'authenticité de leur patrimoine, que tout fut détruit après sa mort en 1894. (*cf.* chapitre 2.a Description du bien - II. Les principaux monuments - La cathédrale Sainte-Cécile)

En outre, l'utilisation du module de la brique foraine (37 x 22 x 5,5 cm), déjà évoqué, a été constante, malgré l'adaptation locale d'autres gabarits pour d'autres constructions. De ce fait, la Cité épiscopale s'avère

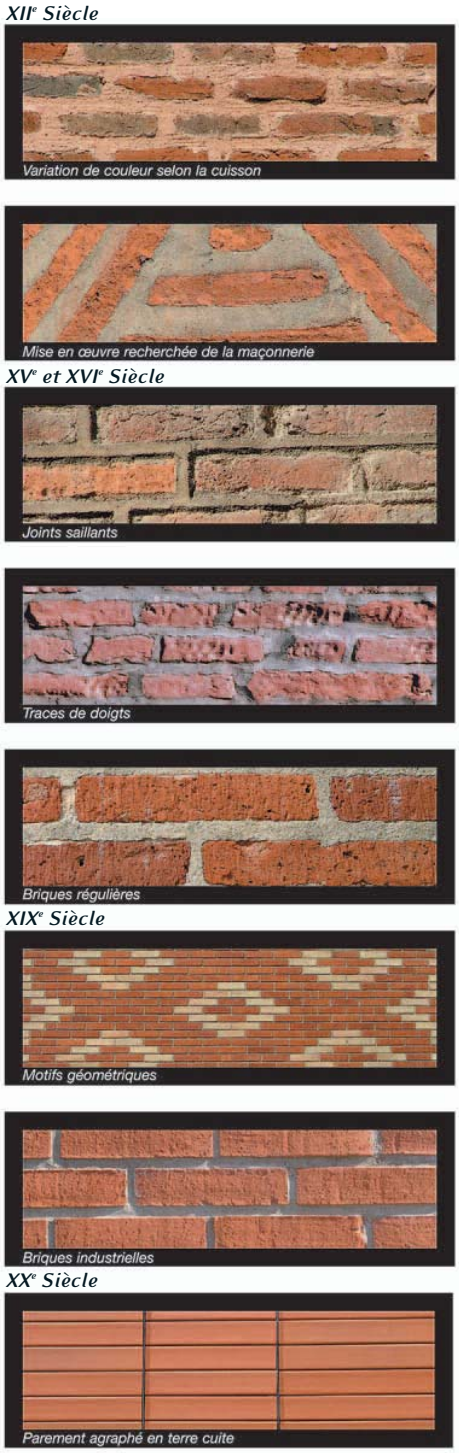

Ill. 183 : Évolution des maçonneries

Ill. 182 : Mur de briques

dans un état de conservation satisfaisant, grâce à la mise en œuvre de techniques qui ont perduré jusqu'au XIXe siècle. Depuis la période gothique, dans les principaux édifices comme dans les simples habitations particulières, on a toujours privilégié l'emploi de cette brique pour les réparations, puisque son utilisation était à la base des savoir-faire. Ce processus de réparations effectuées au cours des siècles passés a constitué un véritable corpus patrimonial.

II Pérennité de la Cité épiscopale

L'excellente qualité de cuisson a assuré la bonne conservation de l'ensemble, car seules les briques bien cuites avaient droit à l'appellation de « foraines » ; ce gage de qualité et de solidité continue de faire ses preuves aujourd'hui. Au XIXe siècle, une nouvelle amélioration des techniques de fabrication et de cuisson a permis d'obtenir une grande régularité de production.

Ce matériau s'avère particulièrement robuste ; il explique que les bâtiments aient survécu jusqu'au XXIe siècle. En effet, les murs possèdent une certaine plasticité, permettant d'éviter les fissures qui apparaîtraient dans les maçonneries trop rigides. Pour atteindre ce résultat, les maçons déposaient des lits de graviers au milieu du mortier composé de gros sable du Tarn et d'un peu de chaux. Une telle mise en œuvre continue d'assurer un certain jeu entre les assises de brique, et ce phénomène de tassement contribue à la solidité du monument. De plus, il s'agissait d'une maçonnerie détrempée, car les briques étaient mouillées avant l'assemblage, provoquant un phénomène de cristallisation au contact de la chaux du mortier, et créant de la sorte une adhérence supplémentaire.

Par ailleurs, il faut noter que la Cité épiscopale d'Albi, bien qu'elle ait connu des transformations urbaines au cours des siècles (percement de la rue Mariès, élargissement de l'ancienne place du marché, la place de la Pile), a échappé à des projets d'urbanisme inadaptés, comme le démantèlement de l'aile orientale du palais de la Berbie ou le quadrillage du Castelviel ; ainsi un ensemble harmonieux et cohérent par sa morphologie et sa couleur a-t-il été préservé jusqu'à nos jours.

C'est dans cette continuité que s'inscrivent les grands aménagements en ce début de XXIe siècle qui, non contents de s'appuyer sur le patrimoine existant, s'attachent à le révéler, à l'embellir et le valoriser.

Preuve en est le réaménagement (2004-2005) de la place Sainte-Cécile et de ses abords, dont la surface jadis encombrée de véhicules a été transformée en espace dédié aux piétons. Cet aménagement souligne la puissance de l'ensemble cathédrale-palais de la Berbie et met en valeur le cadre bâti qui l'entoure *(cf. chapitre 2.b partie XII* et *chapitre 5. i partie II)*. De la même manière, le palais de la Berbie voit se dérouler en ses murs depuis 2001, un très important chantier de restructuration pour le musée Toulouse-Lautrec qu'il abrite. Ici aussi, la restructuration muséographique de cet établissement de renom international, dialogue avec les exigences de conservation et de mise en valeur de l'édifice *(cf. chapitre 2.b partie XII)*. Ces programmes d'envergure ont reçu l'avis favorable de la commission des monuments historiques, garantissant de fait le parfait respect de l'authenticité et de l'intégrité du patrimoine.

Ill. 184 : vue sur la cathédrale Sainte-Cécile et le quartier du Castelviel, depuis le Bondidou

3 d Intégrité et/ou authenticité

III Protection juridique

La Cité épiscopale, par la richesse de son histoire et la qualité de l'ensemble architectural et paysager qui la compose, bénéficie d'une protection juridique multiple qui s'est progressivement renforcée :

- La loi du 3 décembre 1913 sur les monuments historiques vise à établir un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques. Elle permet de protéger la relation entre les édifices de la Cité épiscopale et leur environnement.

- La loi du 2 mai 1930 sur les sites protège l'écrin paysager des monuments de la Cité épiscopale, pour lesquels la seule protection des abords serait insuffisante ou inadaptée.

- La loi du 4 août 1962 (dite « loi Malraux ») sur les secteurs sauvegardés, qui permet de préserver, au-delà des seuls monuments et de leurs abords, des ensembles urbains constitués. Ainsi, le secteur sauvegardé d'Albi (64,2 ha), délimité en 1968 et approuvé en 1993, a-t-il été choisi pour son intérêt historique, esthétique et culturel et au regard de sa qualité architecturale et urbaine.

Le secteur sauvegardé qui englobe la Cité épiscopale a été retenu comme zone tampon pour le montage de ce dossier de demande d'inscription sur la liste du patrimoine Mondial, car la politique urbaine qui s'y rattache permet d'assurer la conservation du bien, tout en alliant une utilisation conforme aux conditions de vie actuelle. Par ailleurs, au sein du secteur sauvegardé, il existe un certain nombre de monuments et de mobiliers classés ou inscrits, de même que des sites classés à l'inventaire des monuments historiques.

Ill. 185 : vue générale sur la Cité épiscopale d'Albi

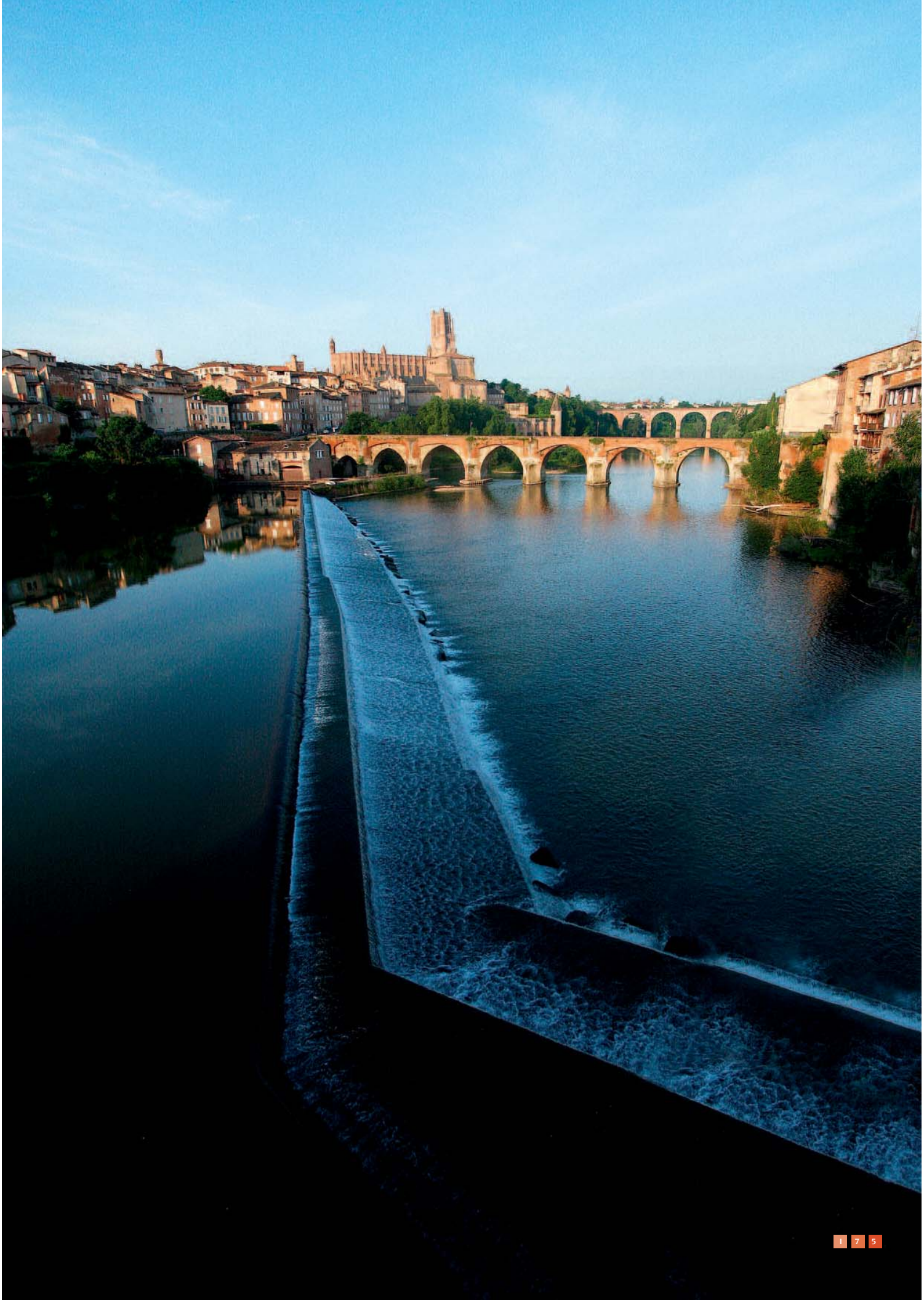

4 État de conservation

du bien et facteurs affectant le bien

4-a - État actuel de conservation p.177

4-b - Facteurs affectant le bien p.184

I - Pressions dues au développement p.184
II - Contraintes liées à l'environnement p.184
III - Catastrophes naturelles et planification préalable p.186
IV - Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme p.191
V - Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon p.195

La Cité épiscopale d'Albi demeure dans un état de conservation assez exceptionnel au regard des différentes époques artistiques qui la caractérisent, depuis le Moyen-Âge jusqu'à nos jours.

La richesse et l'esthétique remarquables du patrimoine religieux, militaire et civil, ont favorisé depuis ces trente dernières années, la mise en place de mesures de sauvegarde adaptées. Les servitudes de protection au titre des monuments historiques, des sites et du secteur sauvegardé permettent de conseiller, d'inciter, de poursuivre et de contrôler des travaux de restauration et de mise en valeur de qualité.

La Cité épiscopale d'Albi doit sa préservation à la présence et à l'activité continue de l'homme et au fait qu'elle n'ait jamais subi de faits destructeurs marquants, qu'il s'agisse de guerre ou d'épisode insurrectionnel. Aujourd'hui, l'affectation du patrimoine à des usages publics ou privés se veut respectueux du caractère historique et artistique singulier de la Cité épiscopale. Une vigilance particulière est accordée aux dégradations que pourraient causer les conditions de la vie moderne ou les effets de la pollution.

Ill. 186 : maison de brique à pan de bois

4 a État actuel de conservation

L'héritage des siècles

La diversité des époques de construction et les richesses artistiques sont indentifiées et inventoriées. La plupart des édifices remarquables sont des monuments historiques qui font l'objet de programmations annuelles d'entretien et de restauration. Les édifices de caractère, publics ou privés, sont restaurés et réhabilités grâce à divers programmes d'aide financière de l'État et des collectivités territoriales.

La Cité épiscopale, théâtre de restauration et de mise en valeur

L'état actuel de conservation de la Cité épiscopale présente une grande homogénéité entre les principaux monuments que sont la cathédrale, le palais de la Berbie, la collégiale Saint-Salvi, le Pont-vieux et les divers quartiers. Cette homogénéité se retrouve à travers les différentes époques de construction :

- **période médiévale** : cathédrale Sainte-Cécile, palais de la Berbie, collégiale Saint-Salvi et son cloître, Pont-vieux, maison romane en brique et pierre, maisons à pans de bois ;
- **période Renaissance** : hôtels particuliers avec tours d'escalier, maisons à pans de bois ;
- **période classique** : maisons maçonnées « brique et pierre », maisons maçonnées de brique foraine, maisons à pans de bois ;
- **période moderne** : maisons en brique, pierre et enduit.

Les grandes étapes de la piétonnisation (P) ou semi-piétonnisation (SP) des espaces publics :

1983 :	rue Sainte-Cécile (P) rue Mariès (P&SP)
1985 :	chemin piétonnier du Bondidou (P)
1988 :	cloître Saint-Salvi (P) rue de l'Oulmet (SP)
1990 :	rue Saint-Julien (tronçon SP) rue Peyrolière (SP)
1992 :	rue Saint-Clair (SP)
1998 :	rue de la Piale (P)
1996-2000 :	rue d'Engueysse (SP)
2000 :	rue Caminade (SP)
2002 :	rue Puech Bérenguier (SP) rue du Chanoine-Birot (SP)

2003 : rue des Prêtres (SP)

2004 : rue de la Croix-Blanche (SP)

2005 : place Sainte-Cécile (SP)
place de la Trébaille (P)
place Monseigneur-Mignot (P)
rue de la Maîtrise (P)
rue de la Temporalité (P)
place de la Pile (P)
rue Saint-Julien, *entre la place de la Pile et la place Saint-Julien* (P)

2007 : rue Saint-Julien, *entre la place Saint-Julien et la rue des Catherinettes* (P)
rue Saint-Julien, *entre la rue des Catherinettes et la rue Mariès* (SP)
rue des Foissants (SP)
rue Émile-Grand (SP)
rue des Fargues (SP)

Récapitulatif des principaux travaux réalisés dans la Cité épiscopale :

Travaux concernant le bâti

1978-1979 : contrat de ville moyenne avec volet consacré à la réhabilitation des logements anciens situés en secteur sauvegardé : réhabilitation des îlots du Castelviel, terrasses de la Grand'Côte, rues Rinaldi, du Tendat et Porta (quartier des Combes)

Avril 1979 : création d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) sur l'ensemble du secteur sauvegardé de la ville, dans le cadre du contrat de villes moyennes

Bilan O.P.A.H. 1979-1982 :
Au total, se sont 477 logements locatifs privés qui sont réhabilités, parmi lesquels on compte :
- 257 logements locatifs privés réhabilités
- 70 logements privés occupés par les propriétaires
- 150 logements sociaux locatifs (opérations H.L.M)

1987 : réhabilitation de la maison éclusière sur les berges du Tarn en vue de son exploitation en restaurant

1988 : fin de l'intervention sur l'îlot Engueysse - Grand'Côte (quartier des Combes), dans le cadre du contrat de ville (dernier îlot du programme de 1979)

2001 : convention État - ville d'Albi - Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.) pour le lancement d'une O.P.A.H centre-ville. Initialement prévue pour une durée de 3 ans, elle sera prolongée jusqu'au 31 décembre 2005

Bilan de l'O.P.A.H. 2001-2005 «rouvrir les volets en centre-ville » :

- 364 logements locatifs privés ont été réhabilités, parmi lesquels 120 logements conventionnés, 181 logements remis sur le marché locatif (au-dessus des commerces) et 10 immeubles insalubres
- 119 façades d'immeubles ont fait l'objet d'une réfection

2001 : début des travaux de restructuration du palais de la Berbie (*cf.* plan de gestion, chapitre I, action 3 et annexe n° V)

2001-2004 : réalisation de la phase 1

2006-2008 : réalisation de la phase 2

2006 : travaux de rénovation sur la maison éclusière (berges du Tarn)

Travaux concernant les espaces publics

1982 : - aménagement des berges du Tarn, du Pont-vieux au pont de chemin de fer, avec création d'un espace vert de 4 ha doté d'aires de promenade et de repos
- aménagement d'accès aux berges, depuis divers points du centre-ville (3 accès possibles) : quai Choiseul, parking du Bondidou, place de la Trébaille

1983 : - réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : rue Sainte-Cécile, rue Mariès
- nettoyage des berges du Tarn

1984 : - réfection de la chaussée du quai Choiseul
- réfection de la pile n° 3 du Pont-vieux

1985 : - aménagement du chemin piétonnier en pierre naturelles du Bondidou rejoignant les berges au Boulevard-Sibille

1987 : - réfection de chaussées : rues des Fargues, Émile-Grand et Saint-Étienne (quartier des Combes) ; réalisation d'éclairage public et feux : rue du Castelviel

1988 : - réfection de trottoirs rue Saint-Julien (quartier Saint-Salvi) ; réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : cloître Saint-Salvi et rue de l'Oulmet

1989 : - travaux d'éclairage public : quai Choiseul et place Sainte-Cécile

4 a État actuel de conservation

1990 : - réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : rue Saint-Julien et rue Peyrolière ; installation de mobilier urbain dans les rues piétonnes ; aménagement de la Place Savène (quartier du Castelviel) ; construction de chaussées : Pont-vieux, quai Choiseul et rue Porta ; réfections de chaussées : rues Théron et Bouscaylet (quartier du Castelviel)

1991 : - travaux d'éclairage public : quai Choiseul

1992 : - réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : rue Saint-Loup (quartier du Castelviel) et rue Saint-Clair (quartier du Castelnau) ; travaux d'éclairage public ; réfection de chaussée : rue de la Grand'Côte (quartier des Combes)

1993 : - réfection de chaussée : impasse des Prêtres (quartier du Castelnau)

1994-1995 : - travaux d'éclairage public parking de la cathédrale et place Sainte-Cécile

1995 : - installation de mobilier urbain dans les rues de la Trébaille et de la Croix-Blanche (quartier du Castelnau)

1996 : - extension du parking de la cathédrale (revêtement et éclairage inclus) ; construction de chaussée rue d'Engueysse (quartier des Combes) ; installation de signalisation lumineuse et de mobilier urbain en centre-ville (programme non-voyants) ; opération globale d'aménagement de l'îlot Sainte-Marie : de nouveaux espaces publics sont créés et ouverts au public

1997 : - rénovation d'éclairage public : quai Choiseul, rue de la Rivière (quartier des Combes) ; réfection de revêtement : rue Croix-Blanche (quartier du Castelnau)

1998 : - travaux d'éclairage public (plan Lumière) : place Sainte-Cécile, rues Sainte-Cécile, Saint-Étienne, Émile-Grand, Saint-Julien, des Foissants et rue des Fargues (quartier des Combes) ; travaux d'éclairage public : musée Toulouse-Lautrec ; requalification de l'entrée du quartier de la Madeleine (rue Rinaldi) ; réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : rue de la Piale

2000 : - travaux d'éclairage public : berges du Tarn, impasse Peyrolière (quartier Saint-Salvi) ; réfection de revêtement : rue de la Souque (quartier des Combes) ; réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : rue d'Engueysse et rue Caminade

2001 : - travaux d'éclairage public (plan Lumière) : impasse Sainte-Cécile, rues Sainte-Cécile, de l'Oulmet
- rue Peyrolière (quartier Saint-Salvi), accès place Saint-Salvi, impasse Sainte-Martiane (quartier Saint-Salvi)

2002 : - travaux d'éclairage public (plan Lumière) : place du Château, rues du Castelviel, Saint-Loup, des Orfèvres, du Paradis, du Théron et place Savène (quartier du Castelviel) ; aménagement du parking de Lamothe (rive droite) ; construction de chaussées et trottoirs rues Puech Bérenguier et Chanoine-Birot

2003 : - travaux d'éclairage public (plan Lumière) : rues du Chanoine-Birot, des Prêtres, Puech Bérenguier, Puech Amadenc, de la Croix-Blanche, de la Piale, Caminade et rue Saint-Clair (quartier du Castelnau) ; construction de chaussée et trottoirs : rue des Prêtres

2004 : - construction de chaussée et trottoirs : rue de la Croix-Blanche (quartier du Castelnau)

2005 : - travaux de revêtement : rue de Lamothe ; réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : place Sainte-Cécile, place de la Trébaille, place Monseigneur-Mignot, rue de la Maîtrise, rue de la Temporalité, place de la Pile, rue Saint-Julien (entre la place de la Pile et la place Saint-Julien)

2007 : - réfection du revêtement de surface en pierres naturelles : rues Saint-Julien (entre la place Saint-Julien et la rue Mariès), des Foissants, Émile-Grand et rue des Fargues

Travaux de restauration prévus ou en cours de réalisation

Cathédrale

Comme c'est le cas pour la plupart des grands monuments nationaux, la cathédrale connaît chaque année une campagne de travaux d'entretien, qui visent à assurer la conservation de l'édifice. Il s'agit surtout de vérifier régulièrement les couvertures et les chéneaux, d'entreprendre de petits ouvrages de maçonnerie ou de sécurité. Cet entretien est assuré par le S.D.A.P. (service départemental de l'architecture et du patrimoine) sous la direction de son chef de service l'architecte des bâtiments de France, conservateur de l'édifice, Patrick Gironnet. En parallèle, l'A.C.M.H. Patrice Calvel (architecte en chef des Monuments historiques) est chargé des gros travaux de restauration, nécessitant d'importantes études préalables. Ces dernières années, ont été notamment réalisés :

- l'aménagement d'une première salle du trésor dans une salle médiévale construite sur la sacristie (E.P. - étude préalable - remise le 15-09-1994, P.A.T. - projet architectural et technique - remis le 11-07-1996).
  Ce chantier a permis la restauration et la valorisation d'une très belle pièce gothique ainsi que la présentation au public d'un remarquable ensemble d'art religieux (1996 - 350 632, 73 euros) ;
- la restauration du baldaquin méridional (E.P. remise le 17-07-1991, P.A.T. remis le 17-12-1997).
  Ce chantier important a nécessité une consolidation de la structure et la reprise d'éléments décoratifs altérés (1996-2001 : 1 030 177, 40 euros). À cette campagne s'est ajoutée au printemps 2008 la restauration des deux cadrans solaires situés sur les piles méridionales du baldaquin ; les ouvrages, dont les peintures ont été ravivées, ont été remis en état de fonctionnement par la pose de styles en fer forgé ;
- la restauration des parements du clocher (E.P. remise le 01-03-1992, P.A.T. remis le 15-04-1993 – chantier 1993-1996 - 1 372 041,10 euros) ;
- la restauration des peintures murales de deux tribunes, côté nord (E.P. sur la restauration générale des peintures murales des 29 tribunes remise le 15-03-1999, P.A.T. sur la première tranche remis le 25-07-2001).
  La réception de cette première tranche de restauration des peintures italiennes

4 a État actuel de conservation

a été l'occasion de manifestations culturelles destinées à faire partager l'intérêt exceptionnel de l'ouvrage (2003-2004 - 379 995, 85 euros).

Actuellement, sont en cours (second semestre 2008) :

- l'aménagement de la salle haute du trésor (mobilier) / étude n° 81/038, P.A.T. en cours. Les travaux en cours de réalisation permettront l'adjonction d'une seconde salle à l'actuelle salle du trésor de la cathédrale. Elle permettra l'exposition de nouveaux objets, en particulier de précieux ornements liturgiques. Des pièces provenant des collections de la collégiale Saint-Salvi seront exposées dans cette salle dont l'inauguration devrait avoir lieu à l'automne 2008 ;

- la mise aux normes électriques / étude n° 81/034, P.A.T. en cours.
Cette campagne de travaux, commencée au début de l'année 2008, vise à la fois la mise en conformité de l'installation électrique et la valorisation de l'intérieur de la cathédrale par une nouvelle mise en lumière. La tranche actuelle concerne l'enfouissement des réseaux dans le sol des tribunes et dans les maçonneries du clocher ;

- des pathologies récentes ont été identifiées à la cathédrale. Il s'agit principalement de problèmes de charpente (développement d'un champignon), de structure du beffroi et de décollement ponctuel des enduits de la voûte. La D.R.A.C., l'A.C.M.H. et le S.D.A.P. étudient les modalités d'intervention et la répartition des différentes maîtrises d'œuvre pour résoudre ces problèmes.

Palais de la Berbie

- poursuite et achèvement de la restructuration du musée Toulouse-Lautrec / étude n° 81/035, approuvée le 22/02/2000.

Église Saint-Salvi

L'église Saint-Salvi fait l'objet depuis plusieurs années de travaux réguliers d'entretien et de rénovation. Ces interventions portent sur les couvertures en tuile et les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales concernant la nef, le transept, les chapelles latérales, la tour carrée et la sacristie. Des grilles anti volatiles ont été installées dans les mirandes des parties hautes. Des programmes successifs de travaux, sur une période de 7 ans et pour un montant de 288 287 euros T.T.C., ont été réalisés en concertation avec le S.D.A.P. et ont bénéficié de participations financières de la D.R.A.C.
À la suite d'une visite générale de l'édifice en avril 2008, les représentants de la ville d'Albi et l'A.B.F. ont décidé de renforcer cette politique d'entretien régulier.
Ont ainsi été programmées pour 2008 la poursuite de la révision des couvertures (transept, côté est), la mise en peinture des portes principales, la consolidation du clocheton de la sacristie ainsi que la révision ou le complément des dispositifs antivolatiles.
De plus, la municipalité a décidé, sur les recommandations de la commission de sécurité, d'engager des mesures d'urgence afin de mettre en conformité l'installation électrique de la collégiale. Ces travaux débuteront avant la fin de l'année 2008 (coût prévisionnel des travaux : 470 000 euros T.T.C., valeur 2003).
En parallèle, comme à la cathédrale, l'A.C.M.H. est chargé d'étudier les travaux de restauration de plus grande importance. Ont ainsi été réalisées la restauration de l'absidiole sud du chevet (1995-1997) et l'installation d'un équipement intégré de chauffage (2006). Les programmes de travaux envisagés sont :

- la restauration des peintures murales, la réfection des toitures et la consolidation

des enduits / délibération C.M. du 24 septembre 2001 : arrêté de l'État du 19 décembre 2001 ;

- la restauration de la façade nord, y compris le portail /délibération C.M. du 21 mai 2001 / convention État n° 56.20.62.2001/35 du 17 octobre 2001 (coût prévisionnel des travaux : 505 000 euros T.T.C., valeur 2003) ;
- La mise en valeur intérieure / étude préalable n° 81/013, approuvée le 07/01/93. (coût prévisionnel des travaux : 850 000 euros T.T.C., valeur 1992).

Pont-vieux

- restauration de la croix du Pont-vieux, 2007-2008 (2 590 euros T.T.C) ;
- travaux de restauration des parements (enlèvement des végétations, restauration des deux avant-becs est) / étude n° 81/016, approuvée le 27/04/94.

ILL 187 : LA CROIX DU PONT-VIEUX

4 b Facteurs affectant le bien

I Pressions dues au développement

De manière générale, les percées effectuées au XIX[e] siècle dans le tissu urbain ont été à l'origine de l'édification de très nombreux immeubles dont le matériau, la brique foraine, a permis une intégration aisée dans l'ensemble existant.

Plus de trente années de gestion du plan de sauvegarde et de mise en valeur, complétées par un contrat de ville moyenne, se sont traduites par une volonté de réhabilitation, accompagnée d'un respect rigoureux du bâti existant, conformément aux dispositions réglementaires. Elles se sont également traduites par une recherche pour rendre la vie des habitants plus agréable en réduisant au maximum le nombre de voitures à l'intérieur du secteur. Cette gestion se poursuit avec rigueur, à travers les travaux de rénovation ou d'aménagement divers, en cours de réalisation, qui se réfèrent à la réglementation du plan de sauvegarde et de mise en valeur.

En outre, Albi, ville-préfecture du Tarn, joue un rôle administratif important et a essentiellement développé des activités liées au secteur tertiaire. Ainsi, la Cité épiscopale, juridiquement bien protégée, subit une pression limitée. Elle est au contraire au cœur d'un processus de valorisation par le biais des aménagements urbains réalisés (aménagement de la place Sainte-Cécile), en cours (restructuration du palais de la Berbie) ou en projet. Tous ces aménagements participent d'une réflexion sur le patrimoine, le respect des structures, des matériaux ou des couleurs et s'inscrivent dans une volonté affirmée de transmission intégrale aux générations futures et de mise en conformité avec la vie moderne.

Héritage d'une histoire séculaire, la question du portail occidental de la collégiale Saint-Salvi mérite d'être évoquée. Cet ensemble roman a été masqué, à partir du XIV[e] siècle, par la construction d'immeubles relevant du chapitre collégial : les chanoines tiraient profit de la location des boutiques situées au rez-de-chaussée, tout en conservant la jouissance des étages supérieurs. Ces édifices ont été vendus à des particuliers à la Révolution. Si l'existence du portail a été brièvement évoquée dans diverses publications au cours des deux derniers siècles, ce n'est que récemment que des études ont permis d'en relever l'intérêt artistique. Alertés sur l'état de conservation du portail par une doctorante en histoire de l'art travaillant sur les quartiers canoniaux d'Albi (qui a pu avoir accès aux étages des immeubles particuliers), la ville et le S.D.A.P. ont débuté en mars 2008 une démarche commune de sensibilisation auprès des propriétaires pour assurer un contrôle régulier de cet ensemble exceptionnel de l'art roman.

II Contraintes liées à l'environnement

La Cité épiscopale ne subit pas de contraintes particulières liées à l'environnement. Cependant, la vigilance reste de mise. La politique globale de la ville en matière d'environnement entend donner l'exemple en appliquant un certain nombre de mesures (collecte sélective des déchets, valorisation des matières recyclables, économies d'énergie, réduction de la pollution...) qui permettent d'anticiper les effets de la pollution sur la conservation des bâtiments.

Dans le cadre d'un Agenda 21 local (*cf. plan de gestion, action I-3)*, un ensemble d'actions destinées à limiter et réduire les émissions polluantes est engagé :

- en matière de déplacements, par le développement des déplacements « doux » (piétons et vélos) et la réduction de la circulation motorisée, l'équipement du

parc automobile municipal et du réseau de transport en commun de « véhicules propres » *(cf. plan de gestion action III-3)* ;

- en matière énergétique, par la sensibilisation de l'ensemble des propriétaires aux déperditions de chaleur de leurs bâtiments avec une incitation à procéder aux travaux d'isolation nécessaires *(cf. plan de gestion action II-5)*;
- depuis 1994, cette démarche s'accompagne d'une surveillance de la qualité de l'air avec l'O.R.A.M.I.P. (Observatoire régional pour la qualité de l'air en Midi-Pyrénées), grâce à l'installation de capteurs qui permettent de réaliser une étude complète et très fine de l'air albigeois. Selon les experts, les résultats sont de bonne qualité ; ils sont diffusés auprès de la population par le biais d'un relevé quotidien de l'indice de la qualité de l'air (indice ATMO) ;
- en matière de qualité des eaux, des travaux importants de collecte des eaux usées dans le périmètre proposé pour inscription, dans la zone tampon et plus largement sur le territoire de la commune, ont permis d'améliorer la qualité des ruisseaux et de la rivière Tarn et ainsi de contribuer au développement d'une biodiversité remarquable ; un premier recensement de la faune et de la flore a été réalisé au mois de juin 2004 sur les berges du Tarn et le long de la coulée verte du ruisseau de Caussels, conduisant à l'observation d'une faune et d'une flore riches et variées dont la protection et la mise en valeur sont aujourd'hui assurées par une gestion spécifique du patrimoine naturel.

En dehors de ces aspects environnementaux, les principales sources de détérioration pouvant affecter le patrimoine bâti sont les suivantes :

Risques d'érosion du Pont-vieux

Dans la traversée de la Cité épiscopale, le Tarn franchit la chaussée du moulin du Chapitre puis le Pont-vieux. Le Tarn, qui a un régime pluvio-nival, peut avoir un comportement torrentiel : les crues fréquentes ont alors une action d'érosion sur tous les ouvrages de protection des berges, sur le Pont-vieux et ses abords.

Mesures mises en œuvre :

- *l'ensemble des fondations des piles a fait l'objet de travaux de confortement et de protection. Pour prévenir les risques dus au travail de la rivière, la ville d'Albi fait procéder régulièrement à des visites et des inspections détaillées du Pont-vieux et de ses abords ;*
- *une réflexion est en cours afin de définir une gestion globale de l'ouvrage, au travers d'un programme pluriannuel d'entretien, de maintenance et de restauration.*

Risques liés aux embâcles du Pont-vieux

Régulièrement, lors des crues de la rivière Tarn, des embâcles, essentiellement du bois, s'accumulent sous une arche du pont, rive droite. Leur importance varie au gré du régime de la rivière. L'accumulation régulière de bois contre les piliers crée une pression supplémentaire pouvant altérer mécaniquement l'ouvrage.

Mesures mises en œuvre :

- *l'enlèvement des embâcles est réalisé lorsque ceux-ci présentent un volume conséquent pouvant avoir une incidence sur l'ouvrage. La dernière intervention a été réalisée en juin 2003 pour un volume de 280 m³.*

Circulation dans la Cité épiscopale, la zone tampon et sur le Pont-vieux

La Cité épiscopale via le Pont-vieux supporte un flux de circulation de 11 000 véhicules par jour. Ce pont constitue aujourd'hui un axe de circulation indispensable pour la ville d'Albi.

Dans le cadre de l'aménagement urbain de la place Sainte-Cécile et de ses abords, la circulation sur l'axe Pont-vieux, place de l'Archevêché et place Sainte-Cécile a été limitée à une voie de circulation de 6 mètres, en zone 30 km/h.

Mesures mises en œuvre :

- *l'objectif à terme est de restituer la place Sainte-Cécile aux piétons. Le délestage, voire la suppression de la circulation place Sainte-Cécile ne pourra s'effectuer qu'avec la réalisation d'un nouveau pont de franchissement du Tarn. Celui-ci relierait les quartiers nord et sud de la ville, permettrait d'évacuer le trafic de transit et privilégierait ainsi les déplacements doux place Sainte-Cécile ;*
- *la ville d'Albi a amélioré la gestion de la circulation par l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords, notamment en :*
  - *supprimant l'arrêt et le stationnement entre le boulevard Sibille et le Pont-vieux ;*
  - *interdisant le « tourne à gauche » rue des Fargues ;*
  - *piétonnisant la rue de la Temporalité.*

Afin de poursuivre les objectifs relatifs à la circulation, des études environnementales et techniques pour vérifier la faisabilité d'un nouveau pont sont d'ores et déjà prévues. En outre, dans le cadre des études de programmation d'équipements culturels (projet des Cordeliers et de la rue de la République), une étude de circulation et de stationnement dans le centre-ville sera menée. Le périmètre de la Cité épiscopale et de la zone tampon, l'axe boulevard Sibille-place Lapérouse-Jardin national, font partie du secteur étudié.

Stationnement dans la Cité épiscopale et la zone tampon

Avant l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de la halle du marché couvert, le stationnement s'agrégeait aux abords des principaux édifices du site : cathédrale, palais de la Berbie, halle du marché couvert.

Mesures mises en œuvre :

- *aux abords de la Cité épiscopale, un parking souterrain de 250 places sous l'emprise de la halle du marché couvert a été créé afin de pallier la suppression du stationnement de surface place Sainte-Cécile ;*
- *la configuration des entrées-sorties du parking de la cathédrale (situé dans le ravin du Bondidou) a été modifiée grâce à la suppression de l'accès le plus proche de la cathédrale. De manière générale, les accès aux aires de stationnement ont été éloignés de la place afin de limiter les flux de circulation qu'elles génèrent ;*
- *enfin, un système de contrôle de gestion des accès permet d'assurer l'approvisionnement quotidien des commerces et l'accès des riverains à leur garage.*

III Catastrophes naturelles et planification préalable

Bien que les catastrophes naturelles ne constituent pas de réelles menaces pour la Cité épiscopale, sa situation au fond d'une cuvette traversée par le Tarn, vers lequel confluent plusieurs ruisseaux, soumet parfois les abords immédiats du site aux aléas de la rivière et notamment aux risques d'inondation et d'effondrement des berges. Une politique de protection vise à réduire et à prévenir les risques.

Risques d'inondation

Dans la traversée de la Cité épiscopale, le Tarn présente un lit large à écoulement lent.

La plus grande partie de la zone tampon (secteur sauvegardé) se trouve sur un plateau. Le Tarn, en période de crue, inonde les zones situées immédiatement de part et d'autre de son lit.

Plusieurs types d'inondations touchent le territoire albigeois :

- des inondations rapides dues aux ruissellements des eaux sur les bassins versants et à la montée des eaux des ruisseaux, en cas d'épisodes pluvieux locaux de forte intensité ;
- les crues du Tarn, provoquées par des pluies sur les bassins versants situés à l'amont ;
- la concomitance des deux phénomènes précédents.

Pour cette raison, les berges du Tarn, qui peuvent servir de promenades, demeurent une zone naturelle inondable de la rivière. La période des hautes eaux se situant plus généralement en hiver, l'ensemble du mobilier (bancs, poubelles, kiosque) est enlevé à l'approche de cette saison par mesure de précaution ; les gabarres cessent leur navigation dès l'automne.

Mesures mises en œuvre :

- *le schéma directeur d'assainissement de la ville d'Albi a permis d'élaborer une politique préventive à l'égard des inondations en localisant les principales zones inondables et en prévoyant un ensemble de travaux (bassins et canalisations) permettant de limiter l'impact des ruissellements. Des prescriptions de limitation des ruissellements pluviaux ont également été définies à la parcelle pour toute création d'imperméabilisation ;*
- *sur la rivière Tarn et les ruisseaux de la commune, un plan de prévention des risques d'inondation a été élaboré par l'État et approuvé par arrêté préfectoral le 18 mai 2004 ;*
- *pour prévenir le risque d'inondation, la ville d'Albi applique une politique globale dans l'aménagement de son territoire et dans l'information et la sensibilisation de sa population :*
  - *réalisation à terme d'un ensemble de bassins d'orage sur le territoire ;*
  - *gestion renforcée de l'entretien des ruisseaux par les services de la ville dans le cadre d'un dossier d'intérêt général (D.I.G. de novembre 2004) ;*
  - *réglementation des débits et rejets d'eaux pluviales et de ruissellement lors de création d'imperméabilisation ;*
- *limitation de la construction en bordure des ruisseaux inscrite dans le règlement du plan local d'urbanisme ;*
- *information de la population et sensibilisation aux comportements à adopter en cas d'inondations par le document d'information communal sur les risques majeurs (janvier 2007) publié sur le site Internet de la ville, édition de plaquettes (« Inf'eau » du premier semestre 2007) ;*
- *application d'une procédure de gestion de crise inondation spécifique dans le cadre du service d'astreinte et du plan communal de sauvegarde.*

NB : Des extraits du plan de prévention des risques (P.P.R.) sont reportés en annexe.

Risques d'effondrement des berges du Tarn

La zone considérée pour la demande d'inscription au Patrimoine mondial est une zone d'épandage naturelle de la rivière, qui n'est pas directement concernée par le risque d'effondrement des berges du Tarn. Toutefois, toute la ligne des berges de la zone tampon (le secteur sauvegardé) est relativement escarpée en amont et en aval et rencontre ponctuellement des problèmes de stabilité. Ces zones sont incluses dans le périmètre du plan de prévention des risques d'effondrement des berges.

Mesures mises en œuvre :

- *un plan de prévention des risques concernant l'effondrement des berges du Tarn a été élaboré par l'État ; il a été approuvé par un arrêté préfectoral du 14 novembre 2000. Ce plan permet de définir deux types de zones à risque :*
  - *une zone directement exposée au risque d'effondrement et où tout type de construction est interdit ;*
  - *une seconde zone qui n'est pas directement exposée, mais qui fait l'objet de mesures de prévention.*

NB : Un extrait de ce plan de prévention des risques (P.P.R.) est reporté en annexe.

Risques de retrait-gonflement des argiles

Les sols argileux se rétractent en période de sécheresse, ce qui se traduit par des tassements différentiels qui peuvent occasionner des dégâts parfois importants aux constructions.

Mesures mises en œuvre :

- *le 3 septembre 2003, le préfet du Tarn a prescrit un Plan de prévention des risques pour ce phénomène sur l'ensemble du département du Tarn. La carte des aléas présente un « retrait-gonflement » faible sur la zone du périmètre proposé pour inscription.*

Risques d'incendie

Pour limiter au maximum les conséquences d'un éventuel incendie **dans la cathédrale Sainte-Cécile**, le S.D.A.P. et le S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours) se sont engagés à partir de 2007 dans une démarche de planification des interventions. Elle a abouti à la rédaction d'un cahier à l'intention des sapeurs-pompiers, qui est en cours de validation définitive. Celui-ci permet de localiser les différents accès au monument et à ses parties hautes, de hiérarchiser les évacuations d'œuvres d'art, de graduer les moyens d'intervention au regard des priorités de la conservation patrimoniale. Le S.D.A.P. effectue actuellement des travaux d'amélioration de l'accessibilité au monument afin de faciliter la rapidité d'intervention des pompiers (mise en place d'une clef-passe unique dans le clocher, panonceau de localisation dans les escaliers, etc.).
Par ailleurs, dans le courant de l'été 2008, des visites du monument ont été organisées à l'intention des équipes d'intervention afin de parfaire leur connaissance de la cathédrale. L'opportunité d'un dépôt de matériel de secours (lances, tuyaux) a été validée à cette occasion. Enfin, l'A.C.M.H. a été chargé d'étudier, en lien avec les préconisations de la commission de sécurité, l'installation d'une colonne sèche desservant les combles de la nef.

Le palais de la Berbie (musée Toulouse-Lautrec) est doté d'un plan d'évacuation d'urgence qui a reçu l'avis favorable de la commission de sécurité et fait l'objet d'une actualisation régulière selon la progression du chantier et l'ouverture de nouvelles salles ; la dernière actualisation date de mars 2008.
Il existe un poste de sécurité localisé dans les anciens bâtiments de la Temporalité : il s'agit d'un bureau centralisant tous les reports d'alarmes de détection et de contrôle de bon fonctionnement des équipements de sécurité. Un agent de sécurité qualifié en assure la veille et la permanence. Il est épaulé par divers agents de sécurité. Ce poste possède une « main courante » sur laquelle figurent tous les événements (défauts de fonctionnement, alarmes, prises et arrêts des tours de garde, permis de feu et plans d'intervention des entreprises de maintenance, etc.).

Mesures mises en œuvre :

- *d'après le règlement de sécurité incendie du 25 juin 1980 article MS41, la déclaration d'un foyer de feu est prise en compte automatiquement par le matériel incendie mis à disposition du personnel du musée. Une procédure d'urgence a été établie.*

Le plan d'évacuation d'urgence de **l'église Saint-Salvi** est en cours de rédaction.
Dans l'attente de ce plan d'évacuation, l'affectataire vérifie avant chaque ouverture au public que les équipements techniques et de sécurité sont opérationnels, que les issues de secours sont déverrouillées et dégagées.
Durant l'exploitation du monument, il veille à ce que la capacité d'accueil du monument soit respectée (500 personnes au même instant).
Dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, la ville d'Albi envisage les mises en conformité suivantes :

- réfection des installations électriques ;
- installation d'un équipement d'alarme ;
- mise en place d'un éclairage de sécurité ;
- vérification des récentes installations de chauffage.

Autres risques

En dehors des points évoqués plus haut, la Cité épiscopale n'est pas concernée par d'autres risques naturels même s'il a été noté par le passé la présence d'une faible activité sismique (XV[e] siècle).
Le risque de subir les dommages d'une situation exceptionnelle imprévisible reste présent. Ces dommages peuvent être liés à trois sortes de facteurs :

- des événements climatiques exceptionnels : sécheresse, tornades ou vents violents, grêle, foudre, pluies abondantes.

Exemples :

- 29 juillet 2005 : mini-tornade (chute d'arbres et de branches occasionnant des dégâts) ;
- 15 septembre 2005, décembre 2006 : dégâts des eaux au musée Lapérouse (zone tampon) ;
- 22 au 23 octobre 2005 : dégâts des eaux dans des habitations privées.
- 11 juin 2007 : foudre sur l'église Saint-Salvi occasionnant des dégâts électriques (équipement campanaire endommagé) ;
- 17 septembre 2007 : orage de grêle (rosace ouest de l'église Saint-Salvi endommagée, destruction des vitraux nord de l'église de la Madeleine - zone tampon -, dégâts divers dans les immeubles de la Cité épiscopale) ;

- des événements accidentels : incendies, accidents suite à des travaux, accrochages de véhicules sur des éléments de patrimoine ou de mobilier urbain, etc.
- des événements intentionnels : incendies criminels, vandalisme, vols avec effraction, etc.

Exemples :

- novembre 2004 : vandalisme sur le mur du musée Lapérouse ;
- 29 septembre 2005 et 6 juin 2006, mai 2008 : vandalisme sur les berges du Tarn (dégradation de biens publics) ;
- 7 février 2008 : vol au musée Lapérouse (zone tampon).

De façon globale et pour l'ensemble des risques majeurs, la préfecture du Tarn a élaboré en décembre 2004 le document synthétique des risques majeurs de la commune d'Albi et a listé quatre types de risques majeurs pour le territoire :

- le risque inondation
- le risque mouvement de terrain
- le risque industriel
- le risque accident de transport de matières dangereuses.

4 b Facteurs affectant le bien

Mesures mises en œuvre :

- *le document d'information communal sur les risques majeurs réalisé par la ville d'Albi en janvier 2007 a repris l'ensemble des données du Document synthétique en ajoutant le risque climatique (tempêtes, grêles, orages, neige, froid...) pour :*
  - *informer la population sur les risques encourus ;*
  - *indiquer les actions mises en place par la ville pour réduire l'impact de ces risques sur les personnes, les biens et l'environnement ;*
  - *informer sur les consignes de sécurité à respecter ;*
  - *un document d'astreinte des services de la ville d'Albi et le plan communal de sauvegarde définissent l'organisation opérationnelle de la gestion de crise quelle que soit la nature de la crise.*

La faible fréquence de ces événements implique de contribuer à développer une véritable culture du risque qui permettra de garantir une réponse individuelle et collective efficace.

NB : Le document d'information communal sur les risques majeurs est joint en annexe.

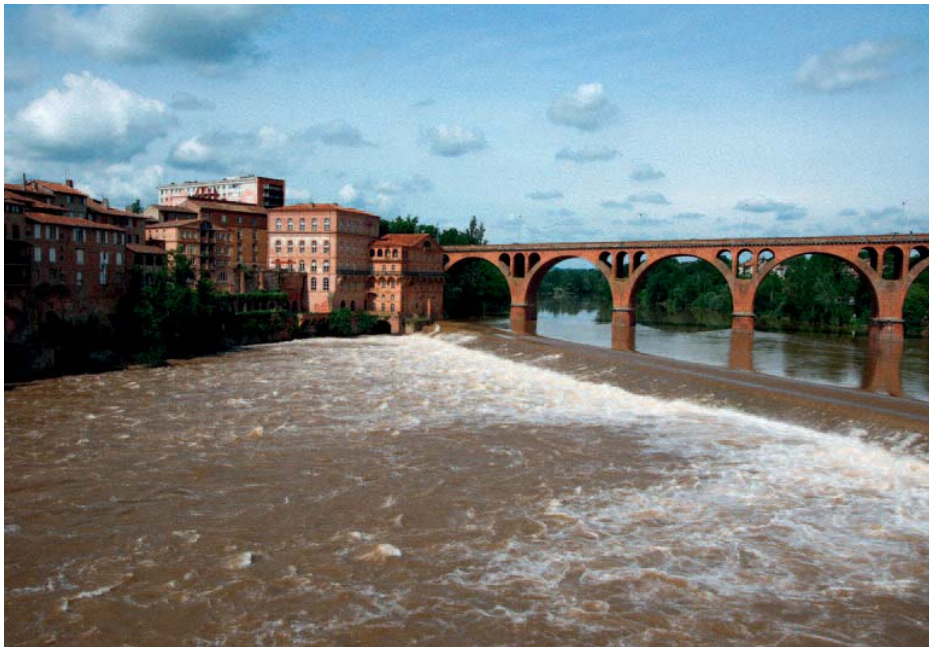

Ill. 188 : le Tarn en crue

Récapitulatif des arrêtés de catastrophes naturelles sur Albi de 1994 à 2008 :

Nature de la catastrophe naturelle	*Période*	*Date de l'arrêté*
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	Les 17 et 18 juin 1992	**16 octobre 1992**
Sécheresse	Mai 1989 à décembre 1991	**6 novembre 1992**
Inondations et coulées de boue	Du 24 au 25 avril 1994	**6 septembre 1994**
Inondations et coulées de boue	Du 4 au 6 novembre 1994	**21 novembre 1994**
Inondations et coulées de boue	Les 17 et 18 septembre 1995	**8 janvier 1996**
Inondations et coulées de boue	Du 22 au 25 janvier 1996 (crue du Tarn)	**3 avril 1996**
Sécheresse	Janvier 1992 à décembre 1995	**9 décembre 1996**
Inondations et coulées de boue	Du 6 au 8 décembre 1996 (crue du Tarn)	**11 février 1997**
Sécheresse	De janvier 1996 à août 1998	**19 mars 1999**
Sécheresse	De septembre à décembre 1998	**27 décembre 2000**
Sécheresse	De janvier à septembre 2002	**3 octobre 2003**
Inondations et coulées de boue	Les 1er et 4 décembre 2003 (crue du Tarn)	**19 décembre 2003**
Sécheresse	Sécheresse 2003	**25 août 2004**

IV Contraintes dues aux visiteurs / au tourisme

La ville d'Albi accueille chaque année environ 650 000 visiteurs, parmi lesquels 600 000 en moyenne pénètrent dans la cathédrale et 150 000 dans le musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie). Cette fréquentation, déjà importante pour une ville de 50 000 habitants, est aujourd'hui gérée dans des conditions très satisfaisantes.
En effet, la Cité épiscopale n'étant pas ceinturée de remparts, elle constitue un espace ouvert sur la zone tampon (secteur sauvegardé). Elle comporte également une majorité de rues piétonnes et commerçantes qui permettent de rejoindre les parcs de stationnement. Ainsi, les visiteurs se dispersent et circulent aisément dans l'ensemble du centre-ville.

■ La présence d'hôtels particuliers des XVe et XVIe siècles autour du périmètre de la Cité épiscopale, le musée Lapérouse

Facteurs affectant le bien

rive droite, la place du Vigan et le Jardin national, autres pôles d'attractivité de la ville, sont autant de sites que les visiteurs parcourent en complément de la visite de la Cité épiscopale.

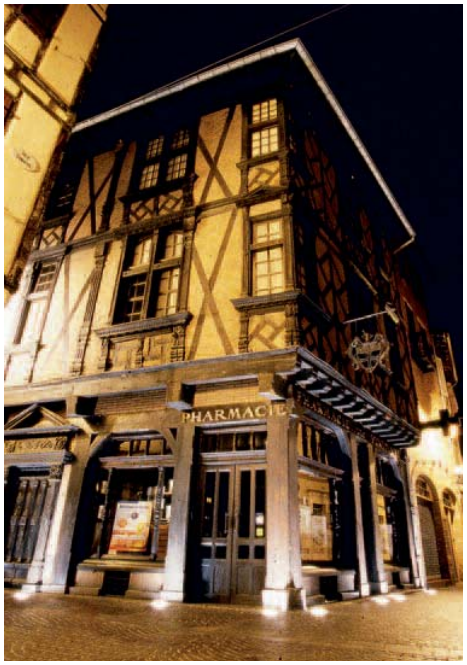

Ill. 189 : maison Enjalbert, hôtel particulier du XVI^e siècle (zone tampon)

■ La signalétique touristique piétonne, réactualisée en septembre 2008, se déploie sur l'ensemble de la zone tampon et contribue à une bonne répartition des flux. Six secteurs ont été identifiés pour faire l'objet d'une présentation par le biais de ces éléments de valorisation. Ils ont ainsi été dénommés : Cité épiscopale, Castelviel, Castelnau, bourg Saint-Salvi, berges du Tarn, Lices-Vigan.

C'est également dans l'optique du classement au Patrimoine mondial que la ville d'Albi a conduit en 2004-2006 une étude pour la réalisation d'un schéma directeur piétonnier.

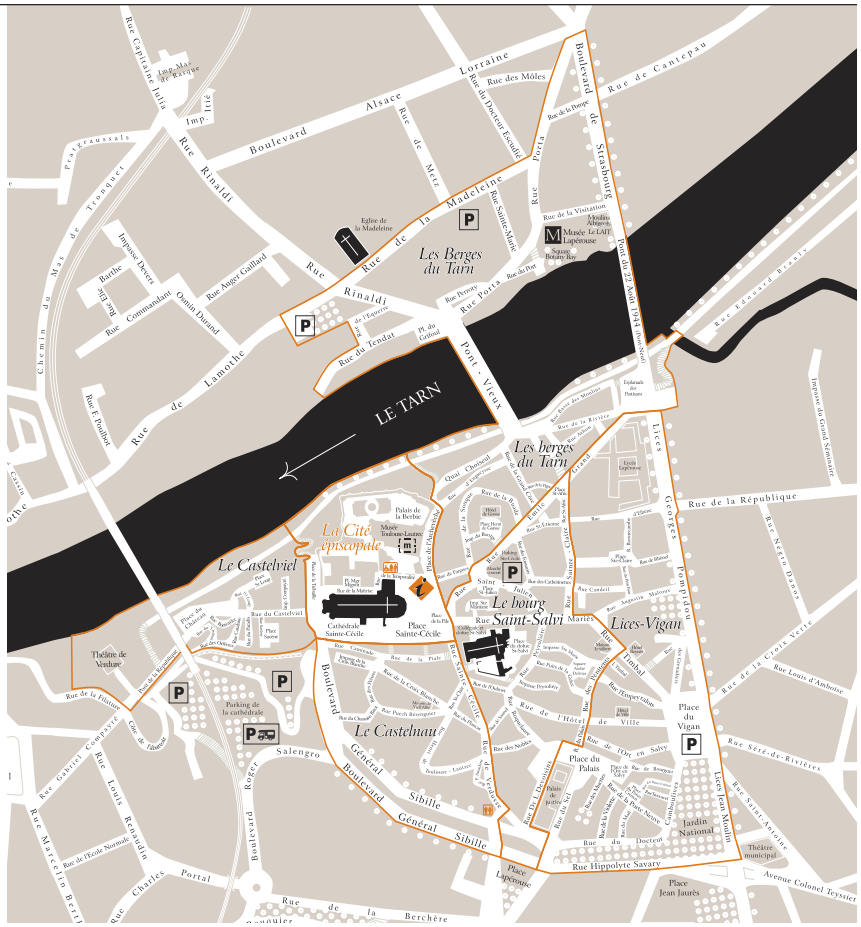

Ill. 190 : plan de signalétique touristique

Cette étude a clairement mis en évidence les principaux axes de pénétration piétonniers et a défini en conséquence le positionnement de panneaux directionnels fléchant les monuments principaux et les quartiers à visiter.

■ Les berges du Tarn, au pied des fortifications du palais de la Berbie, se

Ill. 191 : panneau de signalétique touristique

prolongent par un sentier de randonnée urbain le long du ruisseau du Caussels, l'Échappée verte. Cette promenade s'étend sur 4 kilomètres dans un espace naturel inséré en milieu urbain. Véritable écrin de verdure, très appréciée des visiteurs et des Albigeois, elle permet de relier en une vingtaine de minutes la Cité épiscopale à un hébergement de plein air (camping de Caussels), des équipements commerciaux et au principal axe routier de desserte d'Albi, la RN 88.

■ Les berges du Tarn constituent également un point d'attractivité touristique avec l'organisation de mini-croisières en gabarres sur le Tarn (embarcations à fond plat utilisées autrefois pour le commerce), qui participent modestement à fluidifier la présence des visiteurs. Depuis 2006, en lien avec l'activité des gabarres, « Les Rendez-vous des berges », organisés les samedis de juillet, proposent gratuitement au public des siestes musicales, un espace de jeu et de lecture sur les bords du Tarn.

Par ailleurs, la mise en œuvre de grands événements générateurs de foules sur la place Sainte-Cécile (événements culturels et parfois sportifs ou télévisés), confirme la capacité du site de la Cité épiscopale à absorber une très forte affluence. La capacité d'accueil de l'ensemble de la Cité épiscopale est estimée à un nombre supérieur à 40 000 personnes.

En effet, si l'envergure de ces événements s'accompagne de dispositifs particuliers de sécurité et d'évacuation, une fois l'événement terminé, la foule se disperse sans encombre dans les rues de la Cité épiscopale (12 000 personnes ont assisté à la manifestation télévisée « Albi en fête », en juillet 2007 au pied de la cathédrale ; environ 6 250 personnes sont présentes chaque soir durant le festival Pause-Guitare organisé au mois de juillet aux abords de la cathédrale).

Ill. 192 : sentier de l'Échappée verte

La ville d'Albi est cependant consciente que la hausse de la fréquentation touristique, induite par le classement au Patrimoine mondial, pourrait produire des effets néfastes et engendrer des contraintes, ce, particulièrement en terme de stationnement ou de propreté urbaine. Les mesures prévues pour y répondre sont exposées dans le plan de gestion.

La taille importante des édifices joue également en faveur d'une bonne fluidité des visiteurs.

■ **La nef unique de la cathédrale** permet d'accueillir de nombreuses personnes ; les grandes célébrations (messe de Noël, Pâques, communions) regroupent un nombre important de fidèles. Toutefois, un seuil maximal de 500 personnes présentes au

même instant a été fixé par la commission de sécurité à partir d'une estimation du nombre de personnes pouvant franchir les deux portes en cas d'évacuation d'urgence. Pour optimiser la sécurité du public dans la cathédrale et assurer des activités cultuelles dans les meilleurs conditions, le S.D.A.P. a pour mission de rédiger un cahier des charges d'exploitation du monument. Ce document, dont la rédaction sera encadrée par un bureau d'études, a pour but de définir les exigences de sécurité en fonction des différentes manifestations qu'accueille la cathédrale. Ce cahier des charges doit être validé par la préfecture du Tarn, le S.D.I.S., le clergé et la ville d'Albi. Il devrait être opérationnel en 2009. L'orientation opposée des principaux éléments de décor de la nef que sont le Jugement dernier (à l'ouest), le chœur (à l'est) et les fresques (dans les chapelles et sur la voûte) implique une visite en plusieurs temps et dicte la circulation des visiteurs :

- les peintures de la voûte sont contemplées depuis la nef ;
- le Jugement dernier est observé en faisant le tour de l'autel selon un sens de visite sud-nord ;
- une fois franchi le jubé, l'accès à la salle du trésor dans la chapelle haute et à l'intérieur du chœur dans la partie est de la nef est contrôlé par une billetterie commune.

À ce jour, les dégradations liées à la fréquentation touristique se concentrent sur la clôture du chœur. Il s'agit de dégradations volontaires telles que graffitis, grattage des joints de mortier et tentative d'arrachage de petits éléments sculptés.

■ **La visite du palais de la Berbie** se décompose en deux temps, l'extérieur et l'intérieur :

- à l'extérieur, le chemin de ronde qui offre un très beau panorama sur la rive droite du Tarn et sur les broderies végétales des jardins permet une circulation aisée. Il permettra, après la troisième phase de travaux, de réaliser une boucle complète en ressortant par les terrasses réaménagées, qui communiqueront elles-mêmes avec l'intérieur et la sortie du musée ;

Ill. 193 : Nouvelles salles du musée Toulouse-Lautrec

- à l'intérieur, le réaménagement du musée Toulouse-Lautrec ainsi qu'une signalétique efficace vers les salles et les nouveaux espaces, contribuent à bien répartir les flux. Le nouveau parcours muséographique offre une progression dans l'œuvre du peintre Toulouse-Lautrec au fil du monument. Le circuit est linéaire et étudié pour être sans double passage.

Ainsi, du fait de la taille du monument, des espaces de circulation et d'un parcours muséographique savamment étudié, la fréquentation se dilue très correctement. Aucune dégradation particulière n'est constatée, y compris les jours de pics de fréquentation (1 792 visiteurs le 7 août 2007).

■ **L'église Saint-Salvi** reçoit environ 120 000 visiteurs par an. Sa capacité d'accueil a été fixée par la commission de sécurité à 500 visiteurs présents au même instant.
L'édifice bénéficie d'une porte au nord et une au sud, qui établissent une liaison entre la rue Mariès (côté nord) et le cloître (côté sud).
Outre sa liaison avec l'intérieur de l'église, le cloître est quant à lui accessible par trois passages piétonniers donnant respectivement sur la rue Sainte-Cécile, la rue Peyrolière et la place Saint-Salvi au chevet de l'église.
À ce jour, les seules dégradations constatées et liées à la fréquentation touristique sont des graffitis sur les colonnes du cloître.
Il est à noter que la cathédrale Sainte-Cécile et l'église Saint-Salvi, en tant que lieux affectés au culte, n'autorisent pas les visites de groupes durant les célébrations. L'office de tourisme organise ses visites en fonction du planning des célébrations et s'adapte, le cas échéant, aux célébrations supplémentaires (obsèques).

Des compteurs à cellules photoélectriques sont aujourd'hui placés à chacune des entrées des monuments et utilisés pour dresser des statistiques. Ces compteurs, accompagnés d'un dispositif de contrôle des entrées, pourront être utilisés pour réguler le nombre de visiteurs si la capacité maximale d'accueil du monument est atteinte.

Les services de l'État, la ville d'Albi, le clergé et la conservation du musée ont conscience des mesures qui doivent être envisagées pour anticiper un afflux important.

V Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

Estimation de la population dans :

- l'aire proposée pour inscription : **950 habitants**
- la zone tampon : **3 500 habitants**
- **Total : 4 450 habitants**

Année : 1999 (données INSEE recensement général de la population).
(La population de la commune d'Albi est évaluée à 50 000 habitants.)

Remarque :
Les données du recensement INSEE qui seront connues fin 2008, devraient permettre de constater que la population à l'intérieur du périmètre UNESCO a franchi les 1 000 habitants, témoignant du dynamisme démographique et urbain retrouvé du site.

5 Protection et gestion du bien

5-a - Droit de propriété **p.197**

5-b - Classement de protection **p.199**
I - Protection juridique au titre des monuments historiques p.199
II - Protection juridique au titre des monuments naturels et des sites ..... p. 200
III - Le secteur sauvegardé d'Albi ..... p. 205

5-c - Moyens d'application des mesures de protection **p.207**
I - Protection juridique au titre des monuments historiques p.207
II - Gestion du secteur sauvegardé p.207

5-d - Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé **p.209**
I - Plan local d'urbanisme (P.L.U.) et plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) p.209
II - Plan lumière p.209
III - Plan de développement touristique p.210

5-e - Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé pour inscription au patrimoine mondial **p.212**

5-f - Sources et niveaux de financement **p.213**
I - Échelon auquel s'effectue la gestion, personnes responsables des budgets d'entretien p.213
II - Un programme d'investissements exceptionnel ..... p. 215

5-g -Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion **p.218**

5-h - Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant **p.219**
I - Fréquentation de la Cité épiscopale p.219
II - Composition de la clientèle p.220
III - Aménagements et accueil pour les visiteurs p.221

5-i - Politiques et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien **p.227**
I - Une démarche de développement durable cohérente et partagée p.227
II - La politique urbaine au service de la qualité de vie : le programme de renouvellement urbain p.227
III - Programme d'amélioration de l'habitat p.235
IV - Des nuanciers-conseils pour une meilleure réhabilitation p.236
V - Une recherche de qualité urbaine cohérente : le projet de « charte de qualité urbaine » p.237
VI - La politique touristique p.237
VII - Promotion touristique p.240

5-j - Nombre d'employés **p.243**
I - Ville d'Albi p.243
II - Services de l'État affectés à la gestion du site p.245
III - Édifices religieux : cathédrale Sainte-Cécile et église collégiale Saint-Salvi p.245
IV - Établissements publics p.246

La Cité épiscopale d'Albi est largement protégée, d'un point de vue réglementaire et juridique. Ses quatorze hectares situés au cœur d'un secteur sauvegardé concentrent un nombre significatif d'édifices et de sites classés ou inscrits monuments historiques.
Plus de trente années de gestion du plan de sauvegarde et de mise en valeur, complétées par la réalisation d'un contrat ville moyenne en 1978, ont permis d'enclencher une véritable politique d'aménagements et de réhabilitations. Celle-ci a été réactualisée depuis 2002 par une nouvelle programmation à long terme des aménagements, inscrivant ainsi la Cité épiscopale au cœur d'un plan global de renouvellement urbain programmé sur plusieurs générations.

Cette politique urbaine d'envergure est complémentaire à d'autres actions visant à protéger le patrimoine. Ainsi, la création de nouvelles mesures réglementaires, l'instauration d'une gouvernance pérenne du bien, la conduite d'opérations de restructuration participent à cette démarche globale, qui tient compte de la complexité des usages présents et à venir. La vie quotidienne du millier de résidents de la Cité épiscopale, l'amélioration de l'habitat, le maintien des activités commerciales, la maîtrise de la fréquentation touristique et des déplacements des usagers, la gestion des animations et manifestations ponctuelles qui s'y déroulent, le travail quotidien d'entretien, sont autant d'enjeux auxquels le plan de gestion apporte des réponses concrètes.

La Cité épiscopale bénéficie donc dès à présent d'une protection et d'une gestion pérennes également inscrites dans une démarche de développement durable labellisée « Agenda 21 local » par le gouvernement français en 2007.

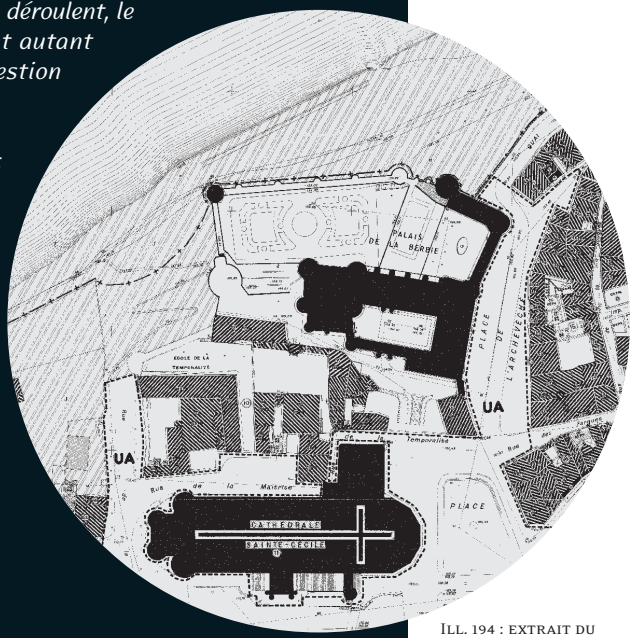

Ill. 194 : extrait du plan de sauvegarde et de mise en valeur

5 a Droit de propriété

La grande majorité des bâtiments de la Cité épiscopale appartiennent à des propriétaires privés. Les bâtiments publics appartiennent aux collectivités locales ou à l'État qui en assurent la gestion. Les monuments ou sites principaux relèvent des propriétaires suivants :

■ **État français :**

- cathédrale Sainte-Cécile
  (ministère de la Culture et de la Communication, 3, rue de Valois - 75042 Paris Cedex 1)
- berges du Tarn et maison éclusière
  (ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, 92055 - La Défense Cedex)

■ **Conseil général du Tarn :**

- palais de la Berbie et jardins de la Berbie
  (hôtel du département - 81013 Albi Cedex 9)

■ **Mairie d'Albi :**

- église collégiale Saint-Salvi
- Pont-vieux
- collection des œuvres de Toulouse-Lautrec par donation de la mère de l'artiste du 31/07/1922
  (16, rue de l'Hôtel-de-Ville - 81023 Albi Cedex 9)

■ **Tarn Habitat** *(2, rue du Maréchal-Galliéni – 81011 Albi Cedex 9)* :

- ensemble d'habitat social.

5 a Droit de propriété

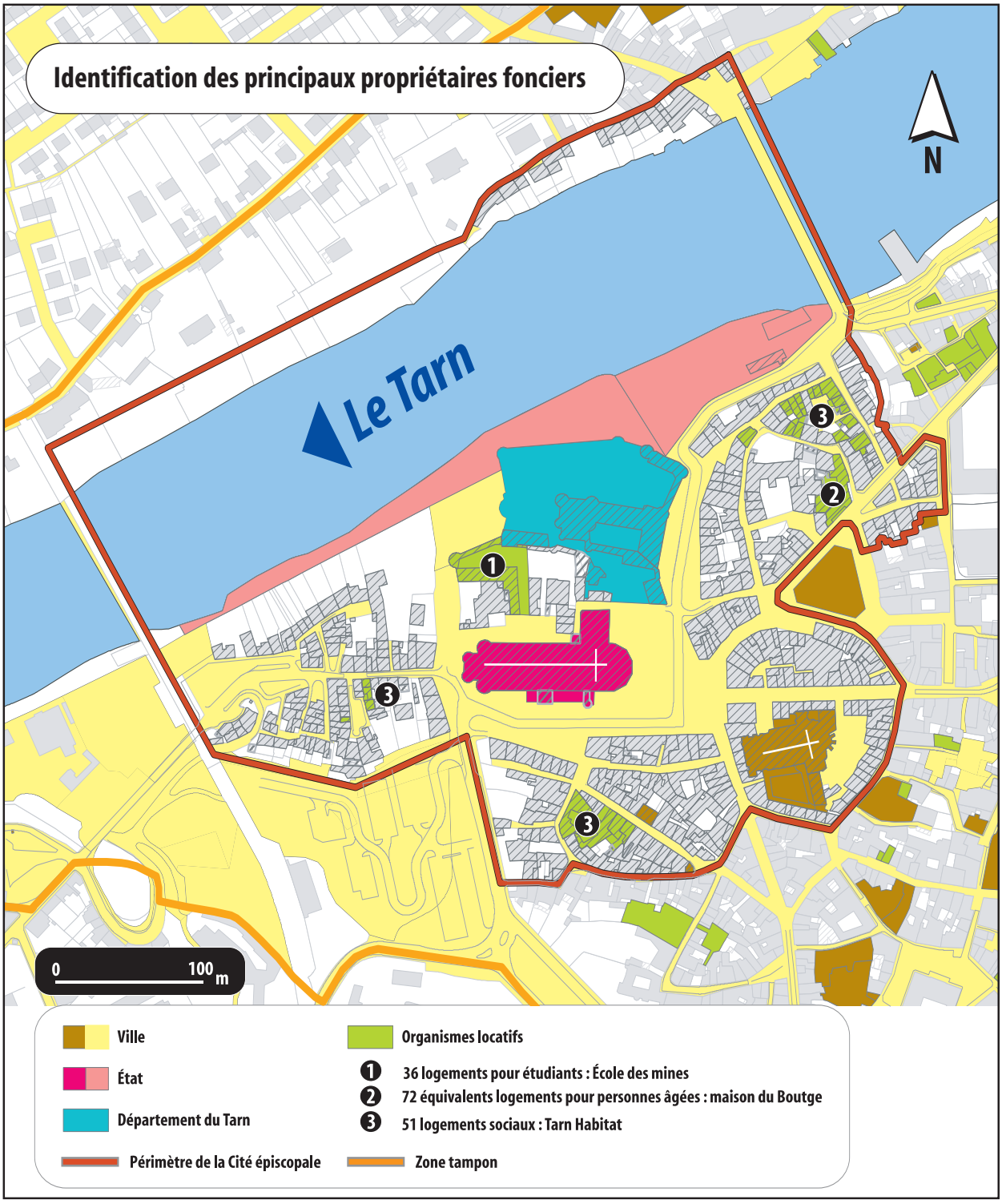

ILL. 195 : IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

5 b Classement de protection

Différents mécanismes de protection permettent aux administrations (ville d'Albi, ministère de la Culture au travers du S.D.A.P. et de la D.R.A.C.) d'assurer la conservation des monuments, de contrôler les chantiers projetés et d'assurer le suivi régulier d'un centre historique intégré dans la vie quotidienne de l'agglomération albigeoise.

I Protection juridique au titre des monuments historiques

La loi du 31 décembre 1913 modifiée assure la protection des immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public, par leur protection en tant que monuments historiques. Cette loi permet à l'État français de reconnaître à un édifice le statut de « monument historique classé » (art. L 621-1 à L 621-22 du code du patrimoine) ou « inscrit » (art. L 621-25 à L 621-29 du code du patrimoine).
La protection génère un périmètre de 500 mètres dans lequel toute transformation des immeubles situés dans la zone de visibilité du monument est soumise à l'accord de l'architecte des bâtiments de France (art. L 621-30-1 et L 621-31 du code du patrimoine). Cependant, dans la Cité épiscopale d'Albi, à cette servitude d'utilité publique a été substituée l'application du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du secteur sauvegardé. En dehors du secteur sauvegardé, le périmètre est maintenu. Des dispositions spécifiques sont aussi prévues pour les immeubles adossés à des édifices classés monuments historiques (art. L 621-30), comme c'est le cas à Albi autour de la collégiale Saint-Salvi.
Les diverses procédures administratives régissant les demandes d'autorisation de travaux sur les monuments historiques ont été révisées et précisées récemment, à l'occasion de la réforme des codes de l'urbanisme et du patrimoine (mise en application à partir d'octobre 2007). L'accord du ministre de la Culture, représenté par le directeur régional des affaires culturelles, est requis après consultation de la conservation régionale des monuments historiques, de l'architecte en chef des monuments historiques et de l'architecte des bâtiments de France. Les autorisations ne sont délivrées qu'à condition que les travaux projetés garantissent ou favorisent la conservation de l'édifice de façon durable et qu'ils ne compromettent pas son authenticité.
Le périmètre délimitant la Cité épiscopale compte quatre édifices classés monuments historiques et dix édifices inscrits monuments historiques.

Monuments historiques classés

Dans la Cité épiscopale, sont classés les monuments suivants :

- **la cathédrale Sainte-Cécile**
  (Cl. MH : liste de 1862) et partie instrumentale de l'orgue (Cl. MH : 17/05/1974)
- **le palais de la Berbie**
  (Cl. MH : liste de 1862) et le décor de la chapelle Notre-Dame (XVIII[e] siècle), les boiseries du salon dit « de Bernis », le décor intérieur avec son plafond peint du grand salon dit de « Daillon du Lude » (XVII[e] siècle), la cheminée et son trumeau de la salle basse voûtée (Cl. MH : 14/09/1965)
- **l'église collégiale Saint-Salvi**
  (Cl. MH : liste de 1846) et la galerie du cloître (Cl. MH : 16/10/1922)
- **le Pont-vieux**
  (Cl. MH : 16/03/1921)

Monuments historiques inscrits

Sont inscrits les monuments suivants :

- **12, rue d'Engueysse :**
  façade (Inv. MH : 20/12/1924)
- **1, rue des Foissants et rue Saint-Étienne :**
  façades et toitures sur rues (Inv. MH : 09/06/1971)
- **1, rue de la Grand'Côte :**
  façade et toiture (Inv. MH : 18/05/1971)
- **8, rue de la Grand'Côte :**
  les deux façades sur rue (Inv. MH : 25/01/1940)
- **30, place Henri de Gorsse :**
  tour du Boutge, façade et toiture (Inv. MH : 13/10/1971)
- **1, rue Sainte-Cécile et rue Mariès :**
  façade et toiture sur rue (Inv. MH : 09/06/1971)
- **10, rue Saint-Julien** (Inv. MH : 20/12/1924)
- **12, rue Saint-Julien** (Inv. MH : 20/12/1924)
- **14, rue Saint-Julien** (Inv. MH : 20/12/1924)
- **16, rue Saint-Julien** (Inv. MH : 20/12/1924)

II Protection juridique au titre des monuments naturels et des sites

Inspirée par la prise de conscience, au sein du milieu associatif et parmi les artistes et les gens de lettres, de la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels ou pittoresques, la protection des sites et monuments naturels a été instituée par la loi du 21 avril 1906, modifiée par la loi du 2 mai 1930 qui lui a donné sa forme définitive. Cette loi est désormais codifiée aux articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement. Ses décrets d'application y sont codifiés aux articles R. 341-1 à 31.

Comme pour les monuments historiques, cette loi permet au monument naturel ou au site objet de l'étude d'être classé ou inscrit. Les deux procédures se distinguent par le degré de protection qui s'y rattache. Le périmètre délimitant la Cité épiscopale comprend un site classé et sept sites inscrits :

Sites classés

En site classé, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale du préfet ou du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun.

Dans la Cité épiscopale, est classé le site suivant :

- **Boulevard du Général-Sibille**
  (S. Cl : 24/03/1925)

Sites inscrits

En règle générale, en site inscrit, les demandes d'autorisation de travaux susceptibles d'affecter l'espace sont soumis à l'architecte des bâtiments de France qui émet un avis simple sauf pour les travaux de démolition qui sont soumis à un avis conforme. Cependant, les sites inscrits inclus dans les limites de la Cité épiscopale sont tous localisés dans le secteur sauvegardé d'Albi ; l'application du P.S.M.V. se substitue donc à la gestion habituelle des sites (avis conforme de l'architecte des bâtiments de France).

Sont inscrits les sites suivants :

- aîtres du cloître de l'église Saint-Salvi : sol de la place, acacia, couverts, galeries, élévations, façades et toitures des immeubles alentour situés sur les parcelles n° 1295 à 1298, 1300 à 1302, 1304, 1307, 1309, 1311 à 1317, 1319, 1320, 1330, 1331, 1337, 1338, section H du cadastre (S. inscrit : 03/07/1942) ;
- quartier Puech Bérenguier : sol des rues, places et impasses, façades, élévations et toitures des immeubles qui les bordent portant les n° 1, 3, 5, 7, 16, 18, 20, rue des Prêtres - 2 à 14 et 1 à 23 rue Puech Bérenguier - 1, rue de Toulouse-Lautrec - 8, 10, 12, rue du Plancat - 5 rue Sainte-Claire - 1 à 21, 2 à 22 rue de la Croix-

Blanche, jardins et plantations visibles de ces rues (S. inscrit : 03/07/1942) ;
- places Sainte-Cécile et de l'Archevêché ainsi que les abords de la cathédrale et du palais de la Berbie : parcelles n° 300, 303, 304, 307, 309, 315, 316, 319, 322, 323, 324, 326 à 332, 334, 335, 336, 409 à 414, 417, 418, 420, 431 à 435, 446, 447, 449, 450, 452, 458, 459, 460, 1184 à 1191, 1269, 1270 section H du cadastre (S. inscrit : 21/12/1943) ;
- rue Sainte-Cécile : sol de la rue ainsi que les façades, élévations et toitures des immeubles bordant la rue et portant les n°2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16 et 3, 5, 7, 9, 11, 13, y compris entre les n°14 et 16 la petite impasse avec tour d'angle et fenêtre à meneaux (S. Inscrit : 03/07/1942) ;
- rue Saint-Étienne : sol de la rue et façade, élévations et toitures des immeubles bordant cette rue et la rue des Foissants (parcelles n°518, 519, 524, 549 et 559, 570, 575, 581, 582, section H du cadastre (S. inscrit : 03/07/1942) ;
- place Saint-Julien avec ses deux érables ainsi que les façades, élévations et toitures des maisons portant les n° 1, 3, 5, 7, sur la place et 19 et 21 sur la rue Saint-julien. (S. inscrit : 03/07/1942) ;
- ensemble constitué par le plan d'eau du Tarn, ses berges, ponts et barrages, ainsi que par tous les éléments nus ou bâtis (élévations et couvertures seulement), situés à l'intérieur du périmètre délimité comme suit : moulin de la Mothe, rive droite du Tarn jusqu'à l'angle sud-ouest de la parcelle n° 763, section J3, limite ouest des parcelles n° 763 et 762, section J3, chemin du moulin de la Mothe, rue de la Madeleine, rue de Carmaux, rue de la Visitation, rue de Strasbourg, rue de Cantepau jusqu'à l'angle nord-est de la parcelle n° 654, section J2, limite est de cette parcelle, ligne imaginaire prolongeant par-dessus et au-delà du Tarn, la limite est de cette parcelle jusqu'à son point de rencontre avec le ruisseau de Caussels, limite sud du lotissement « Immobilière albigeoise », limite est de la parcelle n° 215, section J1 et de la parcelle n° 18, section I, ruisseau de Caussels jusqu'au, Pont-neuf, boulevard des Lices de Ronel, rue d'Elbène, rue Saint-Étienne, rue Émile-Grand, place Sainte-Cécile, rue de la Piale, rue Caminade, boulevard Général Sibille, ruisseau du Bondidou, avenue rue et place du Foirail, limite sud des parcelles n° 22, 21, 20, section G3, jusqu'à la rive gauche du Tarn, cette rive jusqu'au moulin de Gardès inclus, barrage sur le Tarn entre le moulin de Gardès et de la Mothe, origine du périmètre (S. inscrit : 30/06/1942).

III Le secteur sauvegardé d'Albi

La Cité épiscopale d'Albi est située au cœur d'un « secteur sauvegardé », zone urbaine soumise à des règles particulières en raison de son « caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non » (art. L 641-1 du code du patrimoine, reprenant les art. L 313-1 à L 313-3 et L 313-11 à L 313-15 du code de l'urbanisme).

Dans les années 1960, en réaction aux ravages du modernisme des Trente Glorieuses, la France prenait conscience de l'intérêt exceptionnel que présentaient les ensembles urbains dans les centres historiques et manifestait la volonté d'assurer la protection de ces quartiers, tout en les revitalisant. Dans cet esprit, la loi Malraux du 4 août 1962 créait les secteurs sauvegardés, destinés à favoriser la restauration patrimoniale dans une perspective d'aménagement et d'adaptation harmonieuse à la vie contemporaine. C'est dans ce contexte qu'à Albi, des études conduites

en 1967 aboutirent à proposer la création d'un secteur sauvegardé, qui fut approuvé par arrêté interministériel du 19 janvier 1968.
Dès lors, fut préparé un plan de sauvegarde et de mise en valeur, élaboré par l'architecte en chef des monuments historiques Yves Boiret, approuvé par le conseil municipal qui reçut en 1974 l'avis favorable de la commission nationale des secteurs sauvegardés. Ce plan et son règlement fixent, pour chaque parcelle, les règles de conservation et de mise en valeur. Ils définissent la valeur patrimoniale des immeubles et précisent les espaces publics à améliorer, les espaces verts à réaliser, les directives à respecter pour les réhabilitations. Ils permettent également, pour les immeubles à conserver, le maintien et la restauration des éléments de décor intérieur (escaliers, plafonds, cheminées, etc.) en fonction de l'expertise de l'architecte des bâtiments de France.
À partir de 1978, le plan connaît une mise en œuvre plus importante avec la réalisation d'un contrat ville moyenne. Dans les années 1984-1985, il fut complété et réactualisé pour aboutir à un plan soumis à enquête publique et rendu public en octobre 1988, puis finalement approuvé par décret en Conseil d'État du 21 janvier 1993.

Le secteur sauvegardé s'étend sur soixante-quatre hectares, emprise de la rivière Tarn non comptabilisée dans cette surface. Il comprend l'ensemble du centre historique d'Albi, dans la délimitation de ses anciens remparts, auquel ont été ajoutées les rives du Tarn et le quartier de la Madeleine, situé rive droite. La réglementation du P.S.M.V. permet d'assurer un suivi, un contrôle et une exigence de qualité en matière de restauration ou d'aménagement, tant dans la Cité épiscopale proposée pour classement au patrimoine mondial que dans sa zone tampon, entièrement couverte par le secteur sauvegardé.
Le plan de sauvegarde et de mise en valeur et des extraits du plan local d'urbanisme sont joints en annexe.

5 C Moyens d'application des mesures de protection

L'application des principales mesures de protection juridique est assurée par l'État et par la ville d'Albi, qui travaillent en étroite relation pour assurer la restauration des monuments ou espaces publics et encadrer les initiatives privées dans un objectif commun de valorisation du patrimoine.

I Protection juridique au titre des monuments historiques

Le ministère de la Culture est le garant de la conservation des édifices protégés au titre de la loi de 1913 modifiée. Il est représenté à l'échelle locale par la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C., 32, rue de la Dalbade BP 811, 31080 Toulouse cedex) et le service départemental de l'architecture et du patrimoine (S.D.A.P. 81, 13, rue du sel, 81000 Albi) :

- le financement des travaux sur la cathédrale Sainte-Cécile, propriété de l'État français, relève exclusivement des crédits du ministère de la Culture. Les interventions sur les autres monuments historiques situés dans la Cité épiscopale dépendent de la maîtrise d'ouvrage des propriétaires, qu'ils soient publics (ville d'Albi, conseil général du Tarn) ou privés. L'État participe cependant au financement des travaux, dans une proportion variable en fonction du statut du bâtiment (jusqu'à 25 % pour un immeuble inscrit, 50 % pour un édifice classé). Ces subventions, associées aux interventions des architectes du ministère (A.C.M.H. ou A.B.F.), permettent de garantir une qualité certaine dans la réalisation des chantiers, dans le strict respect des règles de restauration patrimoniale ;
- la D.R.A.C., au travers de la conservation régionale des monuments historiques (C.R.M.H.), assure une partie du financement annuel des travaux de restauration (confiés aux architectes en chef des monuments historiques) ou d'entretien (confiés aux S.D.A.P.) sur les monuments historiques classés. Elle recueille les avis des différents intervenants (A.C.M.H., I.G.M.H.) afin d'instruire les demandes d'autorisation de travaux sur les monuments historiques ;
- le S.D.A.P., sous la direction de l'architecte des bâtiments de France, est chargé d'une mission de surveillance quotidienne des monuments historiques, facilitée par son échelle départementale d'intervention. Il a en charge la réception des demandes d'autorisation de travaux relatifs aux monuments historiques classés, inscrits ou aux immeubles adossés, qu'il transmet à la D.R.A.C. et sur lesquels il est amené à émettre un avis technique. Il est aussi responsable, en tant que maître d'œuvre, des travaux d'entretien effectués sur les monuments historiques classés et assure une mission de contrôle sur les édifices inscrits. Enfin, le chef du S.D.A.P. est aussi conservateur de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi.

II Gestion du secteur sauvegardé

La commune d'Albi, autorité compétente en matière d'urbanisme, et le S.D.A.P., au travers de l'intervention de l'architecte des bâtiments de France, assurent la gestion courante du secteur sauvegardé.
Tout projet de travaux est soumis à l'avis conforme et au contrôle de l'architecte des bâtiments de France, qui applique les dispositions du P.S.M.V. Le service urbanisme de la ville ne délivre les autorisations de travaux qu'après avoir reçu l'avis du S.D.A.P.
L'architecte des bâtiments de France assure

Moyens d'application des mesures de protection

le suivi technique et vérifie la conformité des travaux réalisés par rapport à l'autorisation délivrée. La ville est associée à cette démarche : ainsi, de nombreuses réunions de chantier sont organisées tout au long de l'année.
Dans le cas d'infraction, la municipalité et le S.D.A.P. dressent conjointement les procès verbaux qui sont transmis au procureur de la République.
Afin de faciliter la gestion commune du secteur sauvegardé et des autorisations d'urbanisme en secteurs protégés, mutualiser les expériences et favoriser l'émergence d'une politique d'intervention concertée, la ville d'Albi (au travers des élues à l'urbanisme et au patrimoine) et l'architecte des bâtiments de France ont décidé depuis mars 2008 d'organiser des réunions mensuelles de travail. Elles sont l'occasion d'échanges fructueux sur les projets d'aménagement, de restauration ou de construction et permettent l'affichage d'une position politique commune, associant la ville et l'État sur les questions liées au patrimoine.
Ces réunions ont notamment été à l'origine de l'intervention auprès des propriétaires des immeubles adossés au portail roman de Saint-Salvi ou de la planification d'une campagne de travaux d'entretien sur les toitures de la collégiale Saint-Salvi.

5 d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé

Divers plans sont adoptés concernant la Cité épiscopale et ont une influence sur la manière dont elle est développée, conservée ou visitée :

I Plan local d'urbanisme (P.L.U.) et plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.)

Dans le cadre de la loi S.R.U. du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain, la ville d'Albi s'est dotée en 2003 d'un P.L.U. (plan local d'urbanisme) en remplacement de l'ancien P.O.S. (plan d'occupation des sols). Ce document de planification urbaine permet de fonder une politique locale ayant pour objectif l'aménagement solidaire des territoires autour des activités humaines, en recherchant la densification de l'espace urbain et en respectant les impératifs d'environnement. Les plans de prévention des risques (inondation, effondrement des berges du Tarn) font partie des servitudes d'utilité publique annexées au P.L.U. de la commune d'Albi.

Toutefois, conformément à la loi, c'est le plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) qui est en vigueur sur le périmètre de la Cité épiscopale et sur celui de sa zone tampon : le P.L.U. couvre l'intégralité du territoire d'une ou plusieurs communes à l'exception des parties de ces territoires qui sont couvertes par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (art. L.123-1). Les dispositions réglementaires prévues sur cette zone visent notamment à sauvegarder le patrimoine ancien en le mettant en valeur et en restituant son identité. Il s'agit également de développer et de renforcer le centre ancien en maintenant un équilibre entre ses diverses fonctions : habitat, commerces, activités tertiaires, tourisme.

Tout projet de travaux, quelle que soit sa nature, est soumis à l'avis et au contrôle de l'architecte des bâtiments de France, qui vérifie sa conformité avec les dispositions du plan. Ces dernières fixent parcelle par parcelle les règles de conservation et de mise en valeur. Quatre catégories ont ainsi été définies :

1. immeubles de grande qualité architecturale, classés, inscrits ou méritant une protection au titre des monuments historiques ;
2. immeubles intéressants par leur architecture ou pittoresques, devant à tout prix être maintenus ;
3. immeubles sans intérêt particulier pouvant être maintenus, remaniés ou reconstruits selon les cas et les souhaits des propriétaires ;
4. immeubles inesthétiques dont la présence est nuisible à la qualité du paysage urbain.

NB : Le plan de sauvegarde et de mise en valeur et des extraits du plan local d'urbanisme sont joints en annexe.

II Plan lumière

En 1996, la ville s'est dotée d'un « schéma directeur lumière » portant sur la qualité de l'éclairage général des rues d'Albi et plus particulièrement du centre ancien, ainsi que sur la mise en valeur nocturne des principaux monuments.
Cette étude a été confiée à la société Light Cibles et à son concepteur lumière Louis Clair.
Ce schéma lumière définit des niveaux de « luminance » différents, hiérarchise les

voies, les températures et les indices de rendu de couleurs, en accord avec une recherche d'ambiance et la solennité des lieux. Il précise les matériels d'éclairage à employer, ainsi que leur hauteur d'implantation. C'est ainsi qu'a été retenue, pour le centre ancien, une déclinaison de lanternes de style suspendues. Certaines d'entre elles sont équipées de projecteurs dans leur chapeau afin de mettre en valeur, ponctuellement, des détails d'architecture. D'autres projecteurs, encastrés dans le sol, permettent de souligner des porches d'immeubles privés.
De 1999 à 2003, selon les prescriptions de ce plan lumière et avec l'assistance de Louis Clair, la ville d'Albi a mis en œuvre un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public de l'ensemble des rues du cœur historique. A notamment été réalisée la mise en lumière des rues commerciales Sainte-Cécile, Verdusse, Hôtel-de-ville (avec traitement spécifique de l'hôtel de ville), Timbal (avec traitement spécifique de l'hôtel Reynès et l'immeuble Enjalbert), de l'Oulmet, ainsi que l'accès au cloître Saint-Salvi et les rues des Prêtres, Caminade, Croix-blanche, Puech Bérenguier et le quai Choiseul (budget municipal consacré à ce programme pluriannuel de rénovation d'éclairage public et de mise en valeur du patrimoine : 763 600 euros)
L'harmonisation des sources lumineuses (sodium de luxe) et l'abaissement de la hauteur d'implantation des lanternes ont souligné la prédominance de la brique tout en améliorant le confort visuel et la sécurité nocturne.
La mise en valeur par des sources de lumière diversifiées de détails remarquables d'architecture, de statues, de fontaines, de placettes ou d'espaces verts crée aujourd'hui une ambiance nocturne attractive qui donne une vision complémentaire du centre ancien. Le promeneur découvre ainsi de nouveaux aspects de sa richesse patrimoniale.
En 1999/2000, dans le périmètre de la Cité épiscopale, ont également été réalisés l'éclairage des berges du Tarn et la mise en valeur nocturne des contreforts en brique du palais de la Berbie (coût de l'opération : 205 000 euros, valeur 2000).

Ill. 198 : plan lumière, berges du Tarn

III Plan de développement touristique

La ville d'Albi et l'office de tourisme d'Albi élaborent depuis mars 2008 une stratégie marketing basée sur l'identification d'un territoire « Albi » dans laquelle la promotion de la valeur patrimoniale de la Cité épiscopale a une place prépondérante.

Cette stratégie est bâtie en cohérence avec le schéma de développement et le plan de stratégie marketing 2008-2011 défini par le Comité départemental du tourisme.
Ce plan s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

(cf. le schéma de développement et le plan de stratégie marketing 2008-2011 du Comité départemental du tourisme du Tarn joint en annexe.)

1. Objectifs généraux :

- en majeur : développement économique, pérennisation des entreprises et développement des emplois du territoire ;
- en connexe : aménagement du territoire et plus largement développement durable et amélioration de la qualité de vie des Tarnais.

2. Objectifs marketing :

- développer la notoriété du Tarn ;
- poursuivre la progression des nuitées sur le hors-saison et soutenir le maintien des volumes d'activité en saison ;
- améliorer le taux de satisfaction de la clientèle, viser l'excellence ;
- favoriser la circulation et la consommation des touristes sur la plus large partie du territoire possible.

3. Alliances et territoires :

- renforcer les alliances territoriales existantes et développer de nouveaux partenariats.

4. Cibles prioritaires :

Profils	*Marchés*
- Développer une approche spécifique vers la cible des familles et enfants. - Prendre en compte certaines cibles dans la politique d'offre thématique et construction de la gamme de produits : clientèle urbaine à fort pouvoir d'achat, seniors, personnes handicapées. - Développer une approche volontariste vers les groupes (agréments et affaires).	- Poursuivre le travail réalisé ces dernières années sur les cibles de proximité (accès en moins de 3h par route) : Montpellier, Bordeaux, Toulouse, etc. - Maintenir les actions vers les cibles nationales plus éloignées. - Renforcer les efforts sur les clientèles étrangères.

5. Positionnement de la destination :

- poursuivre le positionnement actuel autour de la signature «le Tarn éclats de vie, éclat d'envie », sans mise en exergue d'une image forte et unique, en cohérence avec la diversité des attraits touristiques du département.

5e

Plan de gestion du bien

ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé à l'inscription au patrimoine mondial

cf. Tome 2 : plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi et annexes.
(la numérotation des pages ci-dessous est celle du tome 2)

INTRODUCTION ..... p. 003

I- GOUVERNANCE DU BIEN ..... p. 004

Action I-1 : Comité de bien ..... p. 006

Action I-2 : Implication des habitants, des propriétaires et des professionnels ..... p. 010

Action I-3 : Agenda 21 local ..... p. 014

Action I-4 : Adaptation de l'organisation et des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux ..... p. 019

Action I-5 : Mobilisation des ressources et mécénat ..... p. 023

II- PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE ..... p. 028

Action II-1 : Renforcement des mesures de protection ..... p. 030

Action II-2 : Perspectives de restauration des monuments historiques ..... p. 038

Action II-3 : Restructuration du musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie) ..... p. 044

Action II-4 : Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé ..... p. 049

Action II-5 : Incitation à l'éco-gestion du patrimoine bâti ..... p. 057

III- AMÉNAGEMENTS ET USAGES DES ESPACES PUBLICS ..... p. 062

Action III-1 : Programme d'aménagement du secteur UNESCO ..... p. 064

Action III-2 : Programme d'aménagement de la zone tampon ..... p. 071

Action III-3 : Accessibilité et déplacements ..... p. 081

Action III-4 : Écogestion des espaces publics ..... p. 087

Action III-5 : Programme d'aménagement pour un projet de ville ..... p. 094

IV- ACTIONS CULTURELLES, MÉDIATION ET APPROCHES SCIENTIFIQUES ..... p. 104

Action IV-1 : Réseau national des villes et pays d'art et d'histoire ..... p. 106

Action IV-2 : Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ..... p. 111

Action IV-3 : Club UNESCO d'Albi ..... p. 115

Action IV-4 : Recherche et communication scientifiques ..... p. 117

Action IV-5 : Médiation culturelle ..... p. 127

Action IV-6 : Événements culturels ..... p. 134

V- DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU TOURISME ..... p. 142

Action V-1 : Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale ..... p. 144

Action V-2 : Office de tourisme d'Albi ..... p. 152

Action V-3 : Services et produits touristiques ..... p. 156

Action V-4 : Dynamique touristique d'agglomération ..... p. 161

VI- COOPÉRATION ET PARTAGE DES VALEURS UNIVERSELLES ..... p. 164

Action VI-1 : Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin) ..... p. 166

Action VI-2 : Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe ..... p. 188

VII- PROMOTION DE LA CITÉ ÉPISCOPALE ..... p. 194

Action VII-1 : Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale ..... p. 196

Action VII-2 : Site Internet Cité épiscopale d'Albi ..... p. 202

SYNTHÈSE DE L'ÉCHÉANCIER DU PLAN DE GESTION ..... p. 204

AUTEURS DU PLAN DE GESTION ..... p. 210

5 f Sources et niveaux de financement

I Échelon auquel s'effectue la gestion, personnes responsables des budgets d'entretien

■ Intervention de la ville d'Albi

La ville d'Albi en la personne de son maire (M. Philippe Bonnecarrère) est responsable de la gestion urbaine de la Cité épiscopale.

Le budget global de la ville d'Albi est de plus de 100 M€.

En 2007, hors opérations de remboursement de dette et opérations d'ordre (dotation aux amortissements) :

- les dépenses de fonctionnement ont représenté 53 M€ dont 11,5 % affectés à la culture et 15,8 % à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement ;
- les dépenses d'équipement ont représenté 25 M€ dont 9,6 % affectés à la culture et 39,2 % à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement.

La bonne santé financière de la ville (sa capacité d'autofinancement, après remboursement de la dette, est au-dessus de la moyenne nationale) lui permet d'investir dans la mise en valeur de son patrimoine.

Les directeurs des divers services de la ville (patrimoine et tourisme, architecture, infrastructure, urbanisme, environnement, espaces verts, entretien des ruisseaux, propreté, etc.) sont responsables d'un budget d'entretien alloué à leur domaine. En fonction des priorités d'intervention, une gestion transversale concertée permet de mobiliser des moyens humains, techniques et financiers importants.

Quelques lieux de la Cité épiscopale dépendent plus précisément de certains services :

- église collégiale Saint-Salvi : service architecture ;
- Pont-vieux : services techniques municipaux, pôle infrastructure ;
- jardins de la Berbie : service parcs et jardins (entretien).

■ Autres intervenants participant à l'entretien, la conservation, la maintenance, la surveillance et la gestion du bien

Concernant le palais de la Berbie, c'est le syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec (S.M.A.M.T.L.), représenté par son président en exercice (président du conseil général du Tarn), qui fait office de propriétaire. En effet, ce syndicat, constitué à parts égales du département du Tarn et de la ville d'Albi, a contractualisé un bail emphytéotique avec le département du Tarn, propriétaire de l'édifice.
Les occupants du palais de la Berbie sont le musée Toulouse-Lautrec et l'office du tourisme.

L'État, ainsi que d'autres collectivités et établissements publics, sont également concernés soit en qualité de propriétaires et/ou d'occupants, soit au titre des services publics dont ils ont la charge.

5 f Sources et niveaux de financement

De nombreux autres organismes et personnes publics ou privés engagent des moyens financiers : les associations confessionnelles, les mécènes, les commerces et services, les associations culturelles, caritatives, de loisirs et de quartier, les chambres consulaires...

Entité	*Qualité / domaine d'intervention*
État	Propriétaire de la cathédrale
Diocèse d'Albi	Affectataire de la cathédrale et de l'église collégiale Saint-Salvi
Ville d'Albi	- Gestionnaire du domaine public - Propriétaire de l'église Saint-Salvi - Gestionnaire des jardins du palais de la Berbie - Gestionnaire des berges du Tarn - Culture et animation du site
Département du Tarn	Propriétaire du palais de la Berbie
Musée Toulouse-Lautrec	Locataire principal du palais de la Berbie et gestionnaire du musée
Office du Tourisme	Locataire d'une partie du palais de la Berbie
Communauté d'agglomération de l'albigeois	Collecte des déchets
S.D.I.S. (Service départemental d'incendie et de secours)	Contrôle et conseil à la gestion des E.R.P. (établissements recevant du public) : édifices religieux, musée, commerces et services, locaux associatifs, maison de retraite...
Syndicat de la rivière Tarn	Études, conseils et surveillance de la qualité de l'eau, des activités liées à la rivière et des berges
Associations	- Vie de quartier - Soutien de la candidature UNESCO - Promotion du musée Toulouse-Lautrec - Organisation de concerts - Animation commerciale

II Un programme d'investissements exceptionnel

La perspective pour la ville de déposer un dossier pour l'inscription de la Cité épiscopale sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité, a renforcé son choix d'investir massivement sur le centre.
Au cours des 7 dernières années, les principaux travaux et aménagements consacrés à la conservation, à la valorisation et à la réhabilitation du patrimoine bâti ainsi qu'à l'embellissement du patrimoine naturel et aux espaces publics de la Cité épiscopale ont représenté un investissement financier public et privé global de plus de 43 M€.

N.B. : Les travaux et aménagements réalisés antérieurement à la date de dépôt de la candidature sont rappelés dans la partie 2-b « historique et développement » .

Principaux travaux réalisés au cours des sept dernières années sur le périmètre de la Cité épiscopale :

Travaux et opérations principales	*Période/ Date*	*Montant (TTC)*	*Maître d'ouvrage*	*Financeurs*
Interventions sur bâtiments publics (cathédrale Sainte-Cécile, église Saint-Salvi, palais de la Berbie)				
Cathédrale Sainte-Cécile : - restauration peintures murales - mise en conformité électrique - aménagement de la salle du trésor	 2003-2004 2008 2001-2008	 0,38 M€ 0,52 M€ 0,81 M€	 État État État	 État État État
Église Saint-Salvi : programme de travaux	2001-2007	0,29 M€	Ville	Ville État
Palais de la Berbie : phase 1 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec	2001-2006	12 M€	S.M.A.M.T.L.	État Région S.M.A.M.T.L.
Palais de la Berbie : phase 2 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec	2004-2007	13,7 M€	S.M.A.M.T.L.	État Région S.M.A.M.T.L.
Interventions sur patrimoine privé				
O.P.A.H. (364 logements concernés), rénovation de façades	2001-2005 2008	6,7 M€	Propriétaires privés	Propriétaires A.N.A.H. Ville
Interventions sur ouvrages et espaces publics				
Programme d'aménagement de rues piétonnes et semi-piétonnes et d'aménagement des berges du Tarn	2001-2007	0,42 M€	Ville	Ville
Programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public et de mise en valeur nocturne du patrimoine (partie comprise dans secteur UNESCO)	2001-2003	0,25 M€	Ville	Ville État (F.I.S.A.C.)
Aménagement de la place Sainte-Cécile et ses abords (y compris enfouissement des réseaux France Télécom et réseau fibre optique)	2001-2005	8,3 M€	Ville	F.E.D.E.R. État Région Département Ville
Aménagement rue et place Saint-Julien (partie comprise dans secteur UNESCO)	2006-2007	0,86 M€	Ville	F.E.D.E.R. État Région Département Ville
Programme d'enfouissement des réseaux E.D.F. et de containers enterrés (verre, ordures ménagères)	2001-2008	0,33 M€	E.D.F C2A	E.D.F C2A
TOTAL	2001-2007	44,66 M€		

5 f Sources et niveaux de financement

Travaux prévus à partir de 2009 :

Travaux	Période/ Date	Montant (TTC)	Maître d'ouvrage	Financeurs
Interventions sur bâtiments publics (cathédrale Sainte-Cécile, église Saint-Salvi, palais de la Berbie) *cf.* I -3 plan de gestion				
Cathédrale Sainte-Cécile : programme de restauration	Planification pour fin 2008	À définir[1]	État	État
Église Saint-Salvi : travaux «monuments historiques » et de mise en valeur	Planification pour fin 2008	À définir[1]	Ville	Ville État
Église Saint-Salvi : illumination	Planification pour fin 2008	À définir[1]	Ville	Ville État
Palais de la Berbie : phase 3 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec	2008-2013	9,2 M€	S.M.A.M.T.L.	État Région S.M.A.M.T.L.
Palais de la Berbie : travaux « monuments historiques » - restauration des toiture et de la chapelle Notre-Dame - phase 2 : restauration des façades, remise en état des salles - phase 3 : restauration des décors intérieurs	À planifier À planifier À planifier	0,1 M€ 0,62 M€ 1,2 M€	S.M.A.M.T.L.	État Région S.M.A.M.T.L.
Palais de la Berbie : travaux de gros entretien	À planifier	À définir[1]	S.M.A.M.T.L.	S.M.A.M.T.L
Palais de la Berbie : travaux d'aménagement du bâtiment situé sur la terrasse du bastion	À planifier	À définir[1]	S.M.A.M.T.L.	S.M.A.M.T.L.
Palais de la Berbie : travaux d'aménagement de l'office du tourisme	2011-2012	0,8 M€	Ville	État S.M.A.M.T.L. ou Ville
Palais de la Berbie : illumination (à concevoir en lien avec l'illumination du Pont-vieux)	Après 2014	À définir[1]	S.M.A.M.T.L.	État Région S.M.A.M.T.L.
Palais de la Berbie et cathédrale Sainte-Cécile : installation de caméras de vidéoprotection aux entrées et abords immédiats	2009 - 2010	0,4 M€	Ville	État Ville

Travaux prévus à partir de 2009 (suite):

Travaux	*Période/ Date*	*Montant (TTC)*	*Maître d'ouvrage*	*Financeurs*
Interventions sur patrimoine privé				
Programme exceptionnel de réhabilitation de façades, place et abords de la cathédrale Sainte-Cécile	2007-2013	Subventions ville de 100 K€/an	Propriétaires privés	État (conseil) Ville Propriétaires privés
Interventions sur ouvrages et espaces publics				
Pont-vieux, murs de soutènement en brique du quai Choiseul ; travaux de confortement et de mise en valeur : - Études de programmation et de maîtrise d'œuvre - Travaux	À définir [2] 2010	À définir	Ville	F.E.D.E.R. État Région Département Ville
Programme pluriannuel de renouvellement urbain (partie spécifique à la Cité épiscopale) : - rue de la Grand'Côte et rue Saint-Étienne ; - place de l'Archevêché ; - poursuite de l'aménagement de la roue de Saint-Salvi ; - quai Choiseul ; - axe rue Mariès ;	2009 Après 2014[3]	0,7 M€ À définir[1]	Ville Ville	Ville À négocier
Programme d'enfouissement des réseaux France Télécom	2008-2009	À définir	France Télécom	Ville France Télécom Propriétaires privés
Travaux d'assainissement (suppression des réseaux d'eaux usées dans le Tarn)	2008-2009	2 M€	C2A / Ville	Agence de l'eau Adour-Garonne C2A Ville

1 - L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération sera définie en fonction du programme des aménagements et travaux envisagés.

2 - L'importance de l'ouvrage au regard des critères d'inscription du site, la spécificité et la complexité des travaux à entreprendre et la fonction actuelle du pont nécessitent un engagement urgent des partenaires financiers à hauteur de 80 % du coût de l'opération, que la ville réalisera comme maître d'ouvrage.

3 - La ville prévoit d'engager ces opérations après 2014, sauf engagement spécifique de ses partenaires (F.E.D.E.R., État, Région, Département...).

5 g Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

En matière de techniques de conservation interviennent des services de l'État et des personnes agréées :

- la direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées, (32, rue de la Dalbade, BP 811, 31080 Toulouse Cedex 6) ;

- la conservation régionale des monuments historiques, maître d'ouvrage des monuments historiques, (L. Allemant, C.R.M.H., B. Ducourau, C.M.H., J.-M. Calmettes, Ingénieur du patrimoine) sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques (M. Patrice Calvel, architecte en chef des monuments historiques, 7, rue Pasteur, BP 28, 91801 Brunoy Cedex) ;

- le service départemental de l'architecture et du patrimoine pour le suivi du secteur sauvegardé et pour les travaux d'entretien et de réparations ordinaires (S.D.A.P. du Tarn, MM. Patrick Gironnet et Laurent Barrenechea, architectes des bâtiments de France, 13, rue du Sel, 81000 Albi) ;

- divers artisans et hommes de l'art interviennent ensuite en matière de techniques de restauration (les travaux sur les monuments historiques sont confiées à des entreprises spécialement qualifiées. Dans certains cas, la ville s'adjoint également les compétences d'un bureau d'études spécialisé ou d'un architecte urbaniste conseil, comme ce fut le cas dans le cadre de l'étude de programmation du projet de renouvellement urbain (Marc Aubry, architecte D.P.L.G., programmateur en architecture et en aménagement urbain, 13, rue de Mont-Louis, 75011 Paris) ;

- les services de la ville, quant à eux, assurent l'entretien général de la Cité épiscopale, parfois en liaison avec les services de l'État : préfecture, service de l'architecture et du patrimoine, direction départementale de l'équipement, etc. Pour chacun des bâtiments, des visites périodiques sont effectuées par les organismes compétents (monuments historiques ou laboratoire des Ponts et Chaussées pour le Pont-vieux, par exemple).

Dans l'ensemble, les ressources permettant la conservation du bien sont compatibles avec l'entretien courant. Cependant, la ville d'Albi est amenée à rencontrer des difficultés croissantes pour réaliser les travaux de confortement des berges du Tarn et de restauration des murs de soutènement en brique, en particulier lorsque ceux-ci surviennent à la suite de « catastrophes » ou doivent être engagés en application des plans de prévention des risques.

5 h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Le tourisme joue un rôle important dans l'économie locale. Albi est l'une des images emblématiques du tourisme en Midi-Pyrénées et apparaît comme le deuxième pôle touristique urbain de la région après Toulouse. La Cité épiscopale attire chaque année plus de 650 000 visiteurs et enregistre un pic de fréquentation en période estivale (juillet, août et septembre).

I Fréquentation de la Cité épiscopale

Principaux sites	*2002*	*2003*	*2004*	*2005*	*2006*	*2007*
Cathédrale Sainte-Cécile	633 596	621 374	518 435	532 119	542 517	600 867
Musée Toulouse-Lautrec	147 248	131 984	128 935	133 177	137 614	145 627
Maison du Vieil Alby	2 125	3 488	2 747	2 568	2 573	3 200

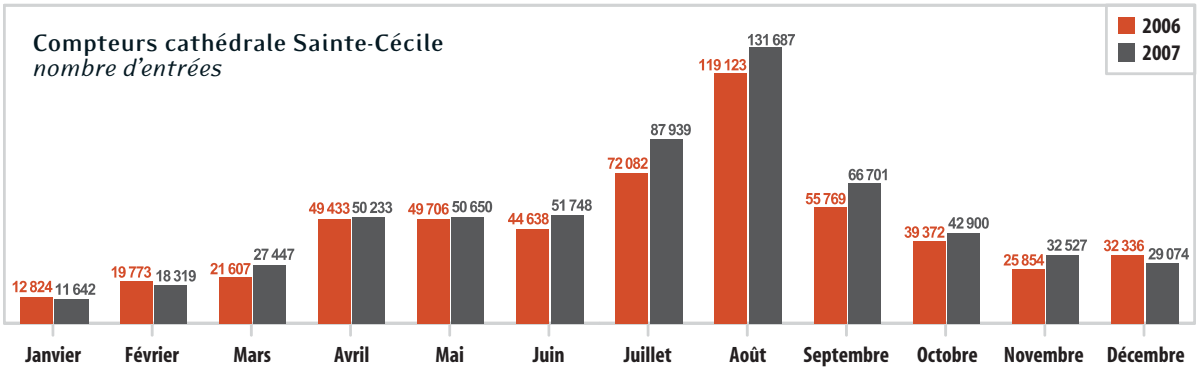

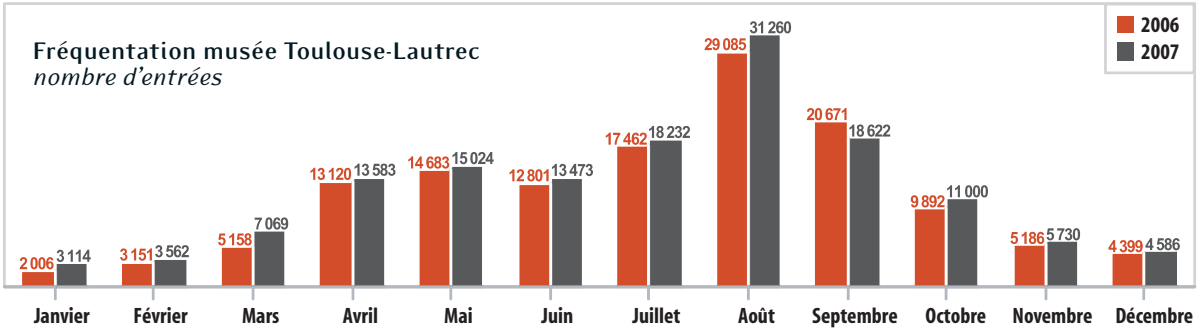

5h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

Office de tourisme
Nombre d'entrées (2007) : **203 176**
Nombre de contacts au comptoir (2007) : **31 831**

Les nuitées (2007)
224 236 nuitées
Taux d'occupation : 53 %
56 % de nuitées d'affaires
44 % de nuitées d'agrément

Durée moyenne du séjour (2007)
Clientèle française : 1,5 jour
Clientèle étrangère : 1,7 jour

II Composition de la clientèle

La clientèle française est majoritaire, elle est dominée par des visiteurs venant de la région Midi-Pyrénées, puis des résidents de l'Île-de-France.
On constate depuis quelques années une nette progression de visiteurs originaires d'autres pays, en tête desquels se trouvent : l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, les États-Unis, le Japon, l'Italie et les Pays-Bas.

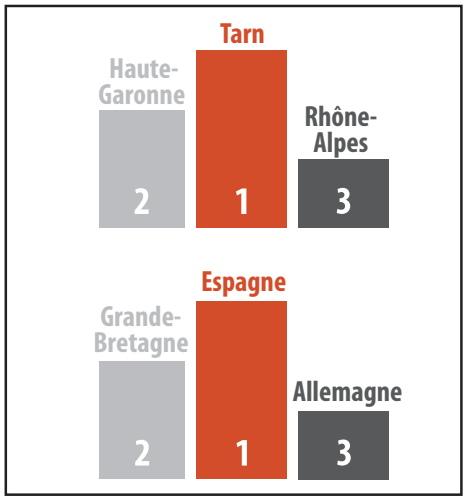

57 % de Français 43 % d'étrangers

Profil de la clientèle touristique dans le Tarn[4]
Couples et familles : 3/4 de la clientèle
Moyenne d'âge : 46,6 ans
Les actifs, notamment des classes moyennes, sont prépondérants
28 % des vacanciers sont accompagnés d'enfants

Pratiques de la clientèle touristique à Albi
On peut à ce jour établir une distinction entre deux catégories de clientèle[5] :

1. Une clientèle d'affaires, qui loge sur Albi et utilise des produits touristiques tels que visites guidées (cathédrale Sainte-Cécile, musée Toulouse-Lautrec, centre ancien) et des prestations associées « à la carte » vendues sous forme de « package » telles que des concerts privés, des excursions dans les environs, des activités sportives (golf, kayak, VTT dans les vignobles, etc.). L'organisation de congrès sur Albi est actuellement en expansion : une vingtaine de congrès a été organisée depuis 2006, dont certains d'envergure nationale (exemples : congrès national des pharmaciens - mai 2006 : 600 participants ; congrès national de génétique et de pathologie osseuse - novembre 2007 : 200 participants ; congrès sur les enjeux pédagogiques et les pratiques sociales en matière de développement durable de l'école au campus - juin 2008 : 450 participants, etc.).

2. Une clientèle d'agrément, dont la pratique se décompose comme suit :
64 % viennent pour visiter
72 % intègrent Albi dans une offre découverte plus globale
25 % viennent rendre visite à la famille ou à des amis

4 - Source : étude réalisée en 2007 par le cabinet Jousset consultant pour le Comité départemental du tourisme.
5 - Enquête réalisée dans le cadre de la commission promotion de la Conférence nationale permanente du tourisme urbain (C.N.P.T.U.) d'avril à juillet 2006, dans huit villes de France (Albi, Angers, Lille, Nancy, Nantes, Rennes, Saint-Brieuc, Troyes).

Les pratiques de découverte dépendent de la durée du séjour et de leur fréquence :

- Les visites guidées et les visites de sites sont le fait de « primo visiteurs »
- Le shopping, les promenades et la découverte de la région sont le fait de « répétiteurs »

III Aménagements et accueil pour les visiteurs

Du fait de sa forte fréquentation touristique, la Cité épiscopale dispose d'un certain nombre d'aménagements et de dispositifs en faveur des visiteurs, à savoir :

Trois lieux de renseignement :

- un office de tourisme, classé trois étoiles et certifié NF service accueil et information des offices de tourisme (NF X 50-730). Il est situé place de la cathédrale dans l'enceinte du palais de la Berbie et reçoit environ 200 000 personnes par an ;
- un lieu d'information, l'Espace Randos et Paysages, qui dépend du comité départemental et offre toutes les informations nécessaires pour préparer des randonnées dans le département du Tarn ;
- une borne interactive située a l'extérieur de la halle du marché couvert, accessible aux handicapés, permet de délivrer aux visiteurs 24h/24 des informations touristiques sur la commune et le département (que voir, que faire, où dormir, où manger, comment se rendre à ...).

Des parcs de stationnement :

- **pour les cars de tourisme :**
  huit emplacements sont situés en bordure de la zone tampon, place de l'Amitié entre les peuples, soit à une dizaine de minutes à pied de la Cité épiscopale ;
- **pour les automobiles :**
  du fait d'une volonté délibérée de réduire la place de la voiture dans le centre ancien et plus particulièrement à l'intérieur du

Ill. 199 : Office de tourisme

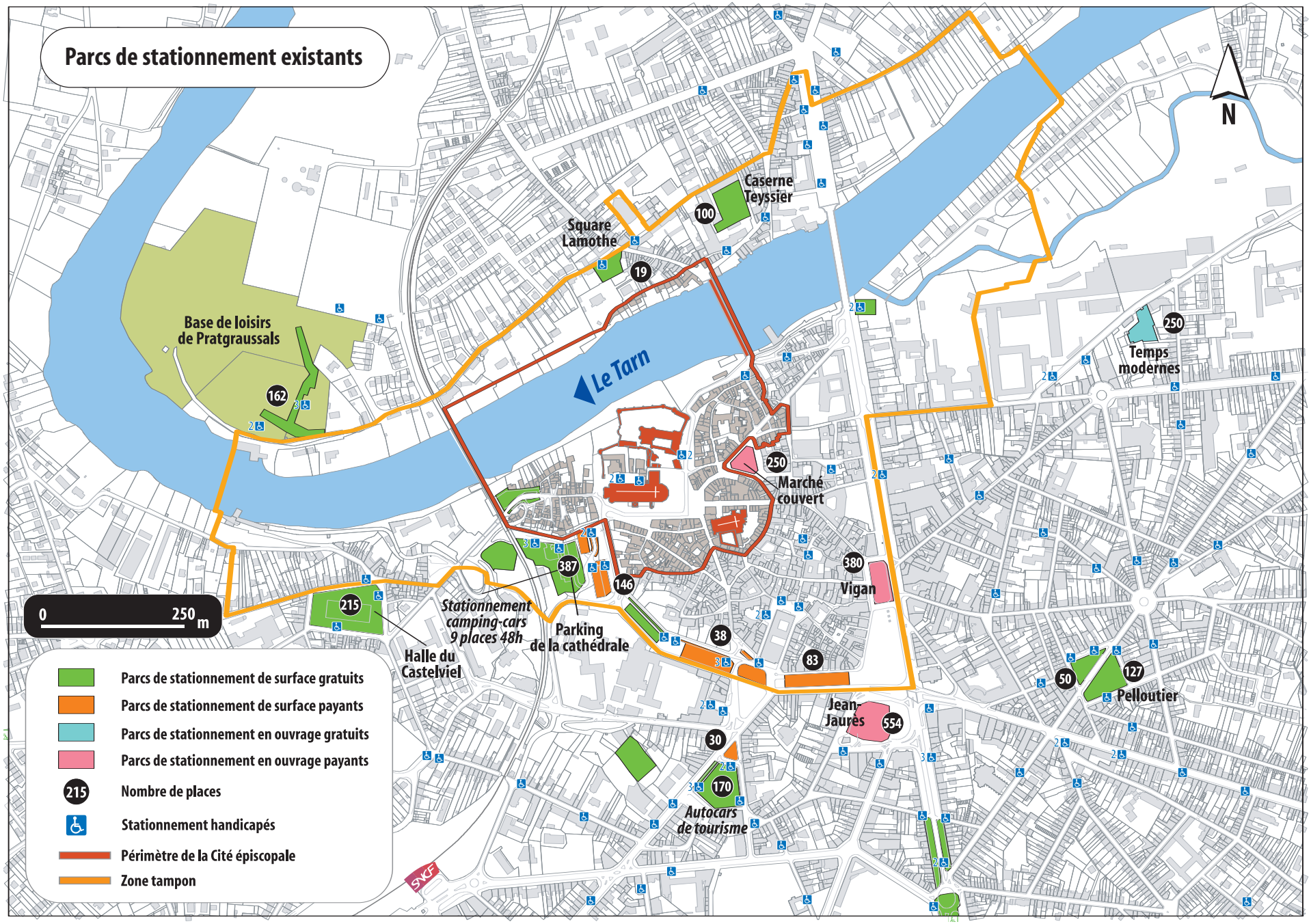
Parcs de stationnement existants
N
Le Tarn
Base de loisirs de Pratgraussals
162
Square Lamothe
19
Caserne Teyssier
100
250
Temps modernes
250
Marché couvert
380
Vigan
387
146
215
Stationnement camping-cars 9 places 48h
Parking de la cathédrale
38
83
Halle du Castelviel
50
127
Pelloutier
Jean-Jaurès
554
30
170
Autocars de tourisme
0
250 m
Parcs de stationnement de surface gratuits
Parcs de stationnement de surface payants
Parcs de stationnement en ouvrage gratuits
Parcs de stationnement en ouvrage payants
215
Nombre de places
Stationnement handicapés
Périmètre de la Cité épiscopale
Zone tampon

5h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

périmètre UNESCO, il ne subsiste plus dans ce dernier qu'un espace limité de stationnement (60 places) situé place du Château. Ce parking sera supprimé lors de l'aménagement de ce secteur prévu dans le projet de renouvellement urbain du centre ancien *(cf. plan de gestion : action III - 1 programme d'aménagement du secteur UNESCO).* **À terme, à l'intérieur du périmètre UNESCO, ne seront conservés que les stationnements réservés aux handicapés.**

Les principales zones de stationnement sont donc localisées :

■ dans la zone tampon :
Ce secteur offre 1 504 places de stationnement comprenant 874 places en parking de surface, dont 532 payantes et 342 gratuites, et 630 places en parking souterrain payantes.
Cette offre est constituée pour l'essentiel de quatre unités :
- le parking paysager de la cathédrale d'une capacité de 533 emplacements (payant : 146 places, gratuit : 387 places) ;
- le parking souterrain du marché couvert, d'une capacité de 250 emplacements (payants) ;
- le parking souterrain du Vigan, d'une capacité de 380 emplacements (payants) ;
- le parking du square Lamothe, rive droite, d'une capacité de 19 places dont 1 pour handicapés ;
- le parking de la caserne Teyssier, rive droite, d'une capacité de 100 emplacements dont 3 pour handicapés.

■ en périphérie de la zone tampon :
- le parking Jean-Jaurès (en surface et souterrain), d'une capacité de 554 emplacements ;
- le parking pour partie souterrain des Temps modernes d'une capacité de 250 places (gratuites).

- **pour les camping-cars :**
Neuf emplacements de durée limitée à 48 h par arrêté municipal, au parking paysager de la cathédrale (proximité immédiate de la Cité épiscopale et du quartier du Castelviel).

- **pour les vélos :**
Quatorze emplacements sont aménagés place Sainte-Cécile.

Une offre commerciale importante :
- l'occupation commerciale est importante dans la Cité épiscopale, du fait de l'attractivité que représentent le centre historique et le secteur piétonnier ;
- les commerces liés à l'équipement de la personne sont majoritaires et sont principalement localisés rue Mariès et rue Sainte-Cécile ; ils sont suivis par les cafés-restaurants et les commerces d'équipements de la maison.
  Deux boutiques-souvenirs sont situées sur la place Sainte-Cécile ; l'office de tourisme et le musée Toulouse-Lautrec disposent également d'une boutique

Ill. 201 : terrasse de café place Sainte-Cécile

5 h Aménagements pour les visiteurs et statistiques les concernant

présentant des ouvrages spécifiques sur Albi et des produits divers relatifs à la culture locale (affiches, cartes postales, artisanat, etc.). On peut également acquérir des ouvrages sur la Cité épiscopale (histoire, art, architecture, photos, dessins et peintures) dans les trois librairies situées dans la zone tampon.

Nombre de commerces
- au sein de la Cité épiscopale : **138**
- au sein de la zone tampon : **240**

Nombre de services
- au sein de la Cité épiscopale : **35**
- au sein de la zone tampon : **145**

(chiffres 2008)

Une offre d'hébergement et de restauration adaptée :
- hébergement sur la commune d'Albi : **669 chambres (836 dans le Grand Albi), soit 21 hôtels et un camping** d'une centaine d'emplacements, directement relié à la Cité épiscopale par le sentier de randonnée l'Échappée verte. La ville d'Albi a procédé en juillet 2008 à une mise en concurrence pour trouver un investisseur-exploitant afin de concevoir sur le site un hébergement de plein air de qualité en adéquation avec l'offre touristique générale de la ville, et qui soit susceptible de correspondre aux attentes d'une clientèle plus importante ; les différentes catégories d'hébergement sont bien représentées sur l'ensemble de la commune et permettent de satisfaire à la diversité des budgets familiaux ;
- offre de restauration sur la commune d'Albi : **140 restaurants.**

Offre d'hébergement et de restauration propre au périmètre de la Cité épiscopale :
- 1 hôtel (15 chambres) ;
- 23 restaurants dont 1 pourvu d'une étoile au guide Michelin ;
- 2 points de restauration rapide.

Des toilettes publiques :
À proximité immédiate de la cathédrale Sainte-Cécile (rue de la Temporalité), ont été aménagées des toilettes publiques accessibles aux handicapés.
D'autres toilettes publiques sont situées à l'intérieur de la zone tampon dans différents secteurs :
- rue de Verdusse à l'entrée du centre ancien avec un espace « bébés » ;
- à l'intérieur du parking souterrain du marché couvert, accessibles, aux handicapés ;
- à l'intérieur du parking souterrain du Vigan, accessibles aux handicapés ;
- boulevard de Strasbourg (rive droite).

Des aménagements pour personnes handicapées :
- sept emplacements de stationnement sont réservés dans la Cité épiscopale et 40 dans la zone tampon ;
- l'office de tourisme est équipé d'un dispositif auditif pour les non-voyants ;
- quatre panneaux en braille sont situés au cœur de la Cité épiscopale (palais de la Berbie et cathédrale) ;
- des visites guidées en langage des signes sont organisées par l'office du tourisme ;
- des toilettes publiques accessibles aux handicapés.

Une signalétique touristique de trois types :
- une signalétique directionnelle piétonne pour guider les visiteurs vers les principaux sites ;
- une signalétique directionnelle spécifique aux hôtels et restaurants classés tourisme ;
- une signalétique touristique de découverte du patrimoine, réalisée en septembre 2008 en remplacement de sentiers découverte du patrimoine devenus obsolètes.
  Cette nouvelle signalétique incite à une découverte par quartiers et présente aux visiteurs des lieux remarquables pour des raisons patrimoniales ou historiques.

La définition des couleurs utilisées pour l'ensemble de ces signalétiques se fait en étroite collaboration avec l'architecte des bâtiments de France.

Des explications sur la Cité épiscopale :

- la signalétique touristique permet de comprendre la structuration urbaine de la Cité épiscopale, son caractère exceptionnel et l'architecture de ses monuments quartier par quartier ;
- les éditions touristiques disponibles à l'office de tourisme ont été refaites en 2008, de manière à communiquer sur la candidature au patrimoine mondial, sur les valeurs de la Cité épiscopale, le dynamisme culturel et « l'esprit de ville » intimement lié aux récents aménagements urbains. Ces documents s'adressent aux professionnels du tourisme ou organisateurs de congrès d'une part, au grand public d'autre part ;
- l'office de tourisme édite un guide-découverte illustré pour les 6/12 ans, *Le Petit Albigeois* ;
- Albi figure dans les guides touristiques habituellement utilisés pour découvrir la France (*Guide Gallimard, Guide Bleu, Guide Vert, Guide du Routard, Petit Futé,* etc.). La ville d'Albi veille chaque année à l'actualisation des données qui y figurent ;
- divers ouvrages art et histoire sont également disponibles dans les librairies de la zone tampon ainsi qu' à la boutique de l'office de tourisme et du musée Toulouse-Lautrec.

Une offre touristique complémentaire et diversifiée pour découvrir la Cité épiscopale :

- des sites de visite à proximité de la Cité épiscopale, comme le musée du navigateur albigeois, explorateur du Pacifique Jean-François Galaup de Lapérouse, ou le Centre d'art contemporain (le LAIT, exposition 2008 : Daniel Buren « À contre-courant, travail *in situ* et en mouvement »), tous deux situés rive droite à l'intérieur de la zone tampon ;
- la médiathèque Pierre Amalric qui, outre le fait d'être ouverte aux visiteurs pour profiter des espaces lecture ou des animations, conserve des collections importantes estimées à 300 000 volumes, parmi lesquels 14 000 livres anciens, 463 manuscrits, 71 incunables et près de 275 éditions du XVI^{e} siècle ;
- des visites guidées des principaux sites (cathédrale, musée Toulouse-Lautrec, centre ancien) en français et en langues étrangères proposées par l'office de tourisme via son service réceptif. En 2007, 46 793 personnes ont ainsi été guidées, parmi lesquelles 24 % d'étrangers et 12 % de scolaires ;
- des visites à thèmes tout au long de l'année ainsi que des visites pour enfants et des ateliers patrimoine ;
- des excursions en gabarre (embarcation à fond plat utilisée autrefois pour effectuer le commerce sur le Tarn) de mai à octobre pour des sorties d'une demi-heure ou une demi-journée, départ berges du Tarn au pied du palais de la Berbie ;
- un sentier de randonnée urbaine l'Échappée verte, de 4 kilomêtre en cœur de ville, permet d'appréhender le patrimoine naturel. Ce parcours démarre au pied des fortifications du palais de la Berbie, longe les berges du Tarn et remonte le ruisseau du Caussels dans un environnement naturel préservé.

Les aménagements et dispositifs d'accueil touristiques que la ville d'Albi envisage, comme la création d'un lieu dédié à la Cité épiscopale, sont exposés dans le plan de gestion, chapitre V.

1 Cathédrale Sainte-Cécile

- Juin à septembre : **9h>18h30**
- Octobre à mai : **9h>12h / 14h>18h30**

Choeur
- +12 ans : **2 euros**
- Forfait scolaire : **8 euros**

Trésor
- 12 à 25 ans : **2 euros**
- +25 ans : **3 euros**

5, boulevard Sibille - 81 000 Albi - Tél. 33 (0)5 63 43 23 43
Fax : 33 (0)5 63 43 23 44 - paroisse.ste.cecile@wanadoo.fr

2 Musée Toulouse-Lautrec / palais de la Berbie

- Novembre à février : **10h>12h / 14h>17h***
  (*17h30 en mars et octobre - 18h en avril et mai)
- Juin et septembre : **9h>12h / 14h>18h**
- Juillet et août : **9h>18h**
  Fermé les mandi du 01/10 au 31/03 et les 01/01, 01/05, 01/11,25/12.

- Adultes : **5 euros**
- Etudiants/groupes : **2,50 euros**

Jardins du palais de la Berbie
- Juin et septembre : **8h>18h*** (*19h d'avril à septembre)

Palais de la Berbie - BP 100 - 81 003 Albi cedex - Tél. 33 (0)5 63 49 48 70
Fax : 33 (0)5 63 49 48 88 - musee.toulouselautrec@fr.oleane.com

3 Maison du Vieil Alby

- **10h30-12h30/15h-19h**
  Fermé le dimanche, le lundi matin et les jours fériés.

- Adultes : **2 euros**
- -12 ans : **gratuit**

1, rue de la Croix Blanche - 81 000 Albi
Tél. 33 (0)5 63 54 96 38

4 Musée Lapérouse

- Mars à juin et septembre à octobre : **9h>12h / 14h>18h** (fermé le lundi)
- Juillet et août : **9h>12h / 14h>18h** (du lundi au vendredi)
  10h>12h / 14h>19h (samedi et dimanche)
- Novembre à février : **10h>12h / 14h>17h** (fermé le lundi)
  Fermé les 01/01, 01/05, 01/11, 25/12.

- Adultes : **3 euros**
- -18 ans, demandeurs d'emploi : **gratuit**
- Etudiants/groupes : **3 euros**

Rue Porta - Square Botany Bay - 81 000 Albi - Tél. 33 (0)5 63 46 01 87
musee-laperouse-albi@orange

5 Collégiale Saint-Salvi

- Juin à octobre : **8h30>12h / 14h>17h**
  (8h30-19h le mardi et 8h30-10h30/14h-17h le dimanche)
- Juillet à septembre : **8h30>12h / 14h>18h**
  (8h30>18h le mardi et 8h30>10h30/14h>18h le dimanche)

Cloître Saint-Salvi
- **7h>20h**

Rue Mariès - 81 000 Albi

6 Promenades en gabarre

- Du 15 juin au 15 septembre : **11h>18h**

Croisières coeur de ville
- Adultes : **6 euros**

Albi/Aiguelèze
- Adultes : **15 euros**

Midi croisières
- Adultes : **12 euros**

Embarcadère Berges du Tarn - Accès par le quai Choiseul

7 LAIT, Centre d'art contemporain

Laboratoire artistique international du Tarn

- Avril à octobre : **14h-19h** Fermé les mardi et jours fériés
- Adultes : **2 euros**
- Etudiants, demandeurs d'emploi : **gratuit**

41, rue Porta - 81 000 Albi - Tél. 33 (0)5 63 38 38 91
Bureau : 8, rue Jules-Verne - 81 000 Albi - Tél. 33 (0)5 63 47 14 23

8 Médiathèque Pierre Amalric

- Du lundi au samedi : **10h>12h / 13h>18h** (19h le mardi)
- Jeudi : **10h>18h** Fermé les lundi et mardi matin, jeudi et dimanche

Avenue Charles-de-Gaulle - 81 000 Albi - Tél. 33 (0)5 63 38 56 10
mediatheque@mairie-albi.fr

5 Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

I Une démarche de développement durable cohérente et partagée

Depuis une quinzaine d'années, la ville d'Albi intègre les principes du développement durable dans ses orientations et ses réalisations. L'adoption du projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) en 2003, dans le cadre de la révision du P.L.U., a permis à la municipalité de formaliser un premier cadre d'action. Le premier axe d'action du P.A.D.D. indique la priorité donnée à l'action sur la ville actuelle et explicite, en premier chapitre, son projet de développement pour le centre-ville et le cœur historique.

En 2005, la ville d'Albi, s'appuyant sur la formule « Penser globalement, agir localement », a initié deux démarches qui ont été menées de façon parallèle et simultanée :

- un Agenda 21 qui consigne l'engagement de la ville sur des actions concrètes pour un développement durable du territoire. *(cf. Agenda 21 local joint en annexe VI-2.)*

- la mise en œuvre d'une importante consultation à l'échelle des quartiers baptisée « Projets de quartier - projets d'avenir ». Pour ce faire, douze quartiers ont été identifiés sur l'ensemble de la ville d'Albi ; pour garantir l'approche la plus globale qui soit, la Cité épiscopale et la zone tampon ont été appréhendées au cœur d'un secteur délibérément plus vaste, dénommé « grand centre ». L'objectif est d'améliorer la qualité et le cadre de vie des quartiers quelles que soient leurs spécificités historiques, urbaines et sociales. Des contrats de quartier ont été établis en coproduction avec les habitants. Ils seront évalués et actualisés grâce aux conseils de quartier créés en 2008.

(cf. Documents relatifs à la démarche « Projets de quartier - projets d'avenir », joints en annexe.)

Un double niveau de réflexion pour un même objectif :

L'intérêt et la force de ces initiatives sont à considérer au travers des échelles spatiales adoptées.

À l'échelle du quartier, les « projets de quartier - projets d'avenir » répondent à un souci de proximité et de mise en œuvre de la démarche de développement durable. Engager une action participative au niveau du quartier permet de s'appuyer sur le vécu et la connaissance des habitants.

À l'échelle communale, l'Agenda 21 assure la durabilité des « projets de quartier - projets d'avenir » et leur cohérence sur le territoire communal.
Ces initiatives font du développement durable non plus une finalité mais un fil conducteur. Il permet de considérer la vie et l'accueil dans la cité à la lumière des impératifs d'un développement équilibré, solidaire et garant de l'intégrité du patrimoine transmis aux générations futures.

II La politique urbaine au service de la qualité de vie : le programme de renouvellement urbain

Aujourd'hui, le bon fonctionnement et l'attractivité d'une ville passent par la qualité des aménagements et la prise en compte de la diversité des besoins de ses habitants et usagers. Forte de son passé et confiante en son avenir, Albi sait évoluer avec son temps. La collectivité mène une action continue de requalification des espaces publics pour renforcer l'identité et la qualité du cadre de vie de tous les quartiers.

ILL. 203 : DÉCOUPAGE DES DOUZE QUARTIERS D'ALBI

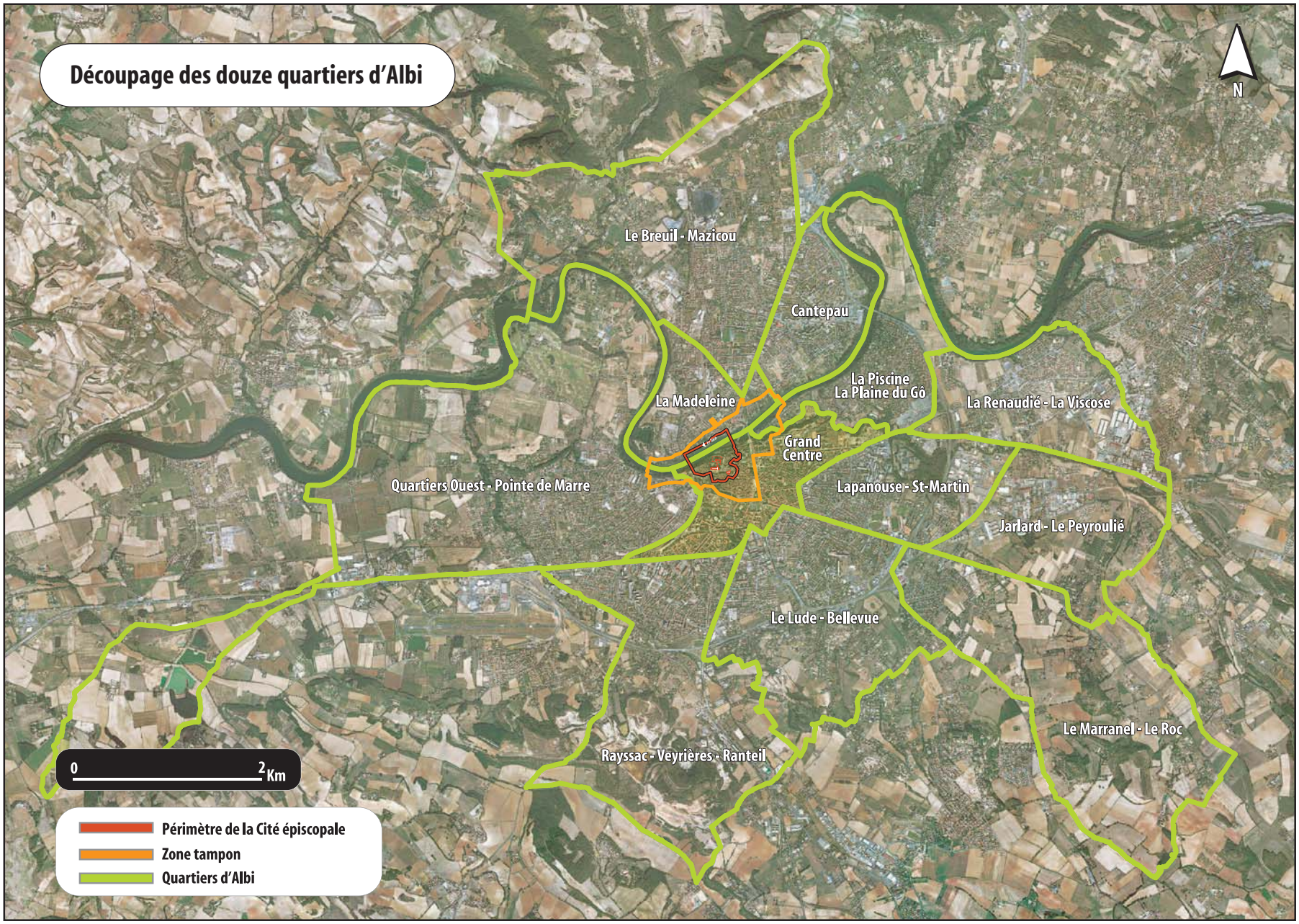

5 Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

Dans la continuité des rythmes d'évolution urbaine, la collectivité s'attache depuis 1996 à réinvestir et à embellir la ville ancienne pour lui redonner sa juste place dans ses fonctions principales et identitaires.

Afin de revitaliser et de développer ses potentialités dans toutes les dimensions urbaines, économiques et touristiques à l'image de sa notoriété, la ville d'Albi a ainsi entrepris un programme ambitieux de revalorisation de son centre urbain échelonné sur plusieurs années.

Un plan de référence pour les générations à venir :
Ce programme a été initié dès 1996 avec la mise à l'étude de l'opération du Vigan, opération d'aménagement et de restructuration urbaine d'envergure traitant l'axe majeur du centre-ville et la place du Vigan avec la création d'un parking souterrain. L'ensemble de cette opération avec pour maître d'œuvre l'architecte-urbaniste Bernard Huet, a été achevé en 2003.

Ce programme a été poursuivi avec la définition d'un projet de renouvellement urbain du centre ancien, dont l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords constitue le point d'ancrage. *(Cf. 2.b Historique et développement - XII)*

Dès 2000, la ville d'Albi a confié au Cabinet Aubry et Guiguet Programmation (Paris) une étude complète de programmation urbaine.

À l'issue d'un concours européen d'architecture lancé en 2002, un jury compétent[6] a choisi à l'unanimité le projet de renouvellement urbain proposé par l'équipe pluridisciplinaire dirigée par les architectes Olivier Bressac et la S.A.R.L. Huet.

Olivier Bressac collabore depuis 1991 avec le cabinet Bernard Huet[7] (sous la direction duquel il a suivi de nombreux projets d'aménagement d'espaces publics et de bâtiments tels l'avenue des Champs-Élysées, les abords de la cathédrale de Bourges ou la place de la Victoire à Bordeaux.). David Bigelman et Jean-Baptiste Suet, chefs de projet auprès de Bernard Huet depuis 1989, ont maintenu l'activité de l'Agence Huet devenue Ville et Architecture SARL en 2005. Ce projet urbain concernant un périmètre de 35 ha permet de bâtir un véritable plan de référence pour les générations à venir. Sa qualité traduit un véritable travail pluridisciplinaire alliant aux compétences de plusieurs architectes le travail de paysagistes, de bureaux d'études techniques, voire d'artistes pour dessiner le détail des fontaines et des mobiliers urbains. Il témoigne surtout d'une véritable culture de ville en cohérence avec la mémoire du lieu et traite avec élégance et sobriété un espace public destiné au bien-être de tous et à la mise en scène des monuments emblématiques de la cité qui font sa réputation internationale : la cathédrale Sainte-Cécile et le palais de la Berbie. Ce projet entend apporter modernité et fonctionnalité à la ville ancienne, classée en secteur sauvegardé, en s'appuyant sur les qualités de son patrimoine urbain.

L'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords
Dans ce cadre, l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords entre 2004 et 2005 avait pour objectifs de :
- mettre en valeur le patrimoine historique et architectural de la ville et de le faire partager par tous ;
- permettre aux Albigeois de se réapproprier les espaces publics de leur ville en améliorant leur cadre de vie ;

6 - Le collège des personnes qualifiées comprenait notamment Patrice Calvel, architecte en chef des monuments historiques, Emmanuel Pouille, architecte urbaniste, historien, membre de l'Institut parisien de recherche en architecture urbanistique et la société (I.P.R.A.U.S.),

7 - Bernard Huet (1932-2001) a étudié l'architecture à l'École nationale supérieure des beaux-brts dans l'atelier Louis-Arretche. Diplômé architecte DPLG en 1962, il poursuit ses études au Politecnico de Milan puis à l'université de Pennsylvanie à Philadelphie auprès de Louis Kahn où il obtient un Master of Architecture en 1964. De retour en France en 1968, il fonde l'Unité pédagogique 8, l'actuelle École nationale d'architecture de Paris-Belleville, où il enseigne jusqu'en 1998. Il y prône notamment le « retour à la ville historique » par opposition à la « ville fonctionnelle » du mouvement moderne. Il est également rédacteur en chef de la revue *L'Architecture d'aujourd'hui* de 1974 à 1977. Parmi ses principales réalisations il faut noter particulièrement le réaménagement des Champs-Élysées en 1994, de la place des Fêtes en 1996, du parc de Bercy en 1997 à Paris.

5 Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

Ill. 204 : place Sainte-Cécile, avant travaux (2003)

Ill. 206 : place Sainte-Cécile, avant travaux (2003)

Ill. 207 : place Sainte-Cécile, après travaux (2008)

Ill. 205 : place Sainte-Cécile, après travaux (2008)

Ill. 208 : place Sainte-Cécile, détail de sculpture en feuilles de choux enroulées, extrémité de parement

Ill. 209 : table d'eau, place de la Trébaille

5 Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

Ill. 210 : place Sainte-Cécile réaménagée

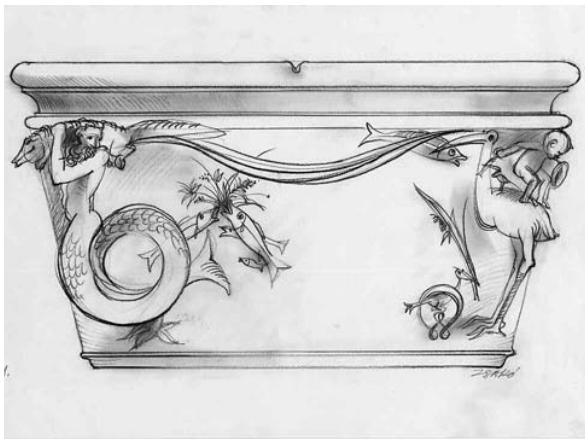

Ill. 212 : fontaine de la Pile, esquisse préparatoire

Ill. 213 : fontaine place de la Pile

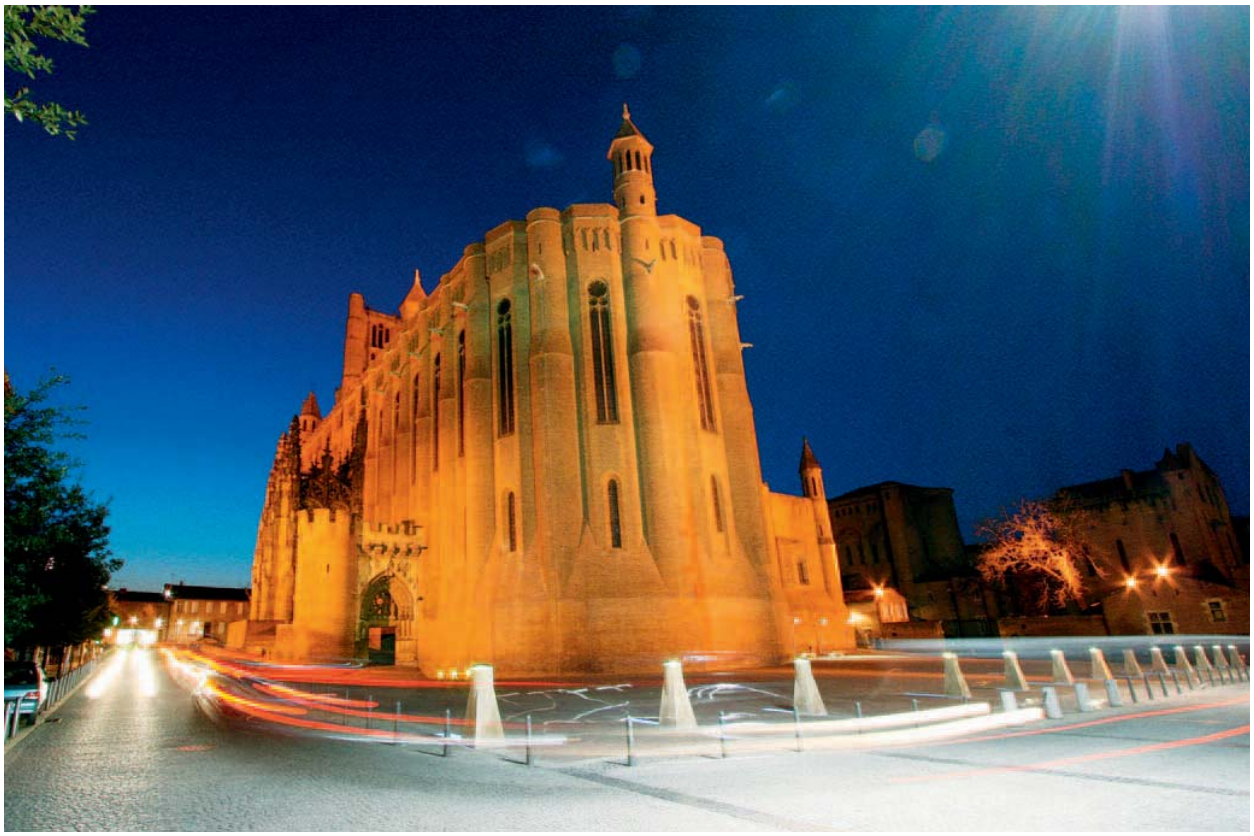

Ill. 211 : mise en lumière de la place Sainte-Cécile

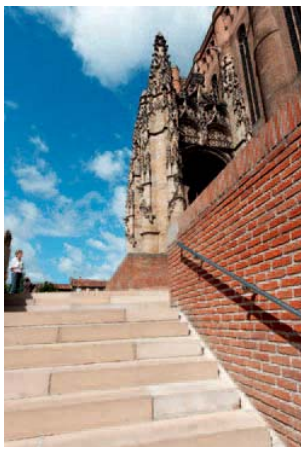

Ill. 214 : escalier passage Castelnau

Ill. 215 : espace face au baldaquin

Ill. 216 : fontaine face au baldaquin

5 Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

- renforcer la dynamique économique et optimiser les fonctionnalités du cœur de ville notamment par un embellissement de qualité, par la réduction du trafic automobile et l'offre d'un stationnement maîtrisé.

En complément de cet aménagement, la vitalité commerciale du centre a été renforcée par la réhabilitation, terminée en 2007, de la halle du marché couvert sur deux niveaux et l'ouverture d'un parking souterrain de 250 places sous l'emprise du bâtiment (qui libère la place Sainte-Cécile du stationnement). Ces réalisations ont été complétées par l'aménagement urbain des abords de la halle, à proximité immédiate de la place Sainte-Cécile et dans le même esprit architectural. Cet aménagement constitue une seconde tranche de travaux du programme d'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords.

Dans sa conception d'ensemble, cette réalisation a permis de rendre toute sa cohérence à un site éclaté, à des espaces délaissés, écrasés par la monumentalité de la cathédrale et envahis par la voiture. La place Sainte-Cécile offre aujourd'hui un ensemble unifié qui respecte l'identité et la mémoire de chacun de ses éléments constitutifs.

La mise en valeur des monuments remarquables que sont la cathédrale Sainte-Cécile et le palais de la Berbie, ainsi que des différents espaces constituant l'unité de la place (place de la Pile, Monseigneur-Mignot, de la Trébaille, parvis, baldaquin, chevet de la cathédrale, roue de la butte Saint-Salvi), a été assurée par un traitement des revêtements de sol parfaitement cohérent tant dans sa conception (emmarchements intégrés dans le calepinage) que soigné dans sa réalisation (précision des détails d'exécution).

Privilégiant les pierres naturelles, essentiellement le grès et le granit choisis pour leur qualité esthétique et leur pérennité, cet aménagement fait la part belle au piéton. Il propose une articulation de niveaux qui structurent l'espace : mise en scène de la déclivité de la place vers le baldaquin, élargissement de l'entrée du passage souterrain du Castelnau depuis le parvis de la cathédrale. Un choix de calepinages variés marque la singularité de chacune des composantes.

Ill. 217 : marché couvert

Ainsi, le tapis au pied du baldaquin de la cathédrale est constitué de dalles de grès brun-beige. Place Monseigneur-Mignot et place de la Trébaille, le long de la table d'eau, il s'agit de pavés gris clair en grès de Fontainebleau. La place de la Pile est quant à elle constituée de pavés « mosaïque » en granit éclaté posés en queue-de-paon.

Le long des façades XIX^{e}, ce sont des dalles de format variable en granit gris clair flammé qui ont été choisies alors que le parvis de la cathédrale a été traité avec des barrettes en granit rose flammé, posées en chevrons (à l'identique de la place du

Vigan) et qui rappellent le format et la couleur de la brique foraine.

Quant à la rue Saint-Julien, partie intégrante de la « roue de la butte Saint-Salvi », l'intérieur et l'extérieur de la voie sont respectivement différenciés par des pavés « mosaïque » en granit et en porphyre.

Enfin, sur les parties ouvertes à la circulation comme l'extrémité du boulevard Sibille, la place de la Trébaille, les rues de la Maîtrise et de la Temporalité et la voie circulée de la place Sainte-Cécile, des pavés « mosaïque » en granit éclaté ont été privilégiés.

Étroitement associé au minéral, le végétal, constitué par des essences telles que le chêne vert, le marronnier et le frêne, participe pleinement à la géométrie de la place et à son agrément.

Ces réalisations ont été complétées par des jeux d'eau et des fontaines à boire : la table d'eau de la place de la Trébaille (évocation de la présence du Tarn), la colonne des brumes dans l'axe du baldaquin, la fontaine-vasque en vis-à-vis du baldaquin

Ill. 218 : détail de calepinage

et enfin la fontaine-sculpture de la place de la Pile (évocation de l'emplacement d'un ancien puits).
L'ensemble du mobilier urbain a été soigneusement choisi et implanté en prenant en compte l'échelle de la place et des monuments tout en répondant aux nouvelles fonctionnalités.

D'un espace envahi par les voitures, la place Sainte-Cécile est devenue lieu de vie et d'échanges. Chacun prend plaisir à la promenade, à la contemplation ou aux loisirs avec notamment l'organisation d'événements nouveaux à Albi sur cet espace réaménagé (festivals de musique, de cultures urbaines, marché de Noël...). Dynamisée par cet aménagement, l'activité commerciale et touristique a été renforcée par l'ouverture de nouveaux établissements et la mutation de plusieurs commerces en activité de restauration (création de terrasses).

III Programme d'amélioration de l'habitat

Dès 1978 et la signature du contrat ville moyenne, le centre ancien devient une priorité de la politique urbaine municipale avec des dispositifs visant l'amélioration de l'habitat. Une convention tripartite, ville-État-A.N.A.H. est signée pour l'engagement de la première opération programmée de l'habitat (O.P.A.H.).
En 1979, la ville d'Albi décide de créer un organisme local, la caisse locale d'aide au logement (C.L.A.L.), chargée de la conduite et de l'animation de cette O.P.A.H.

Parallèlement, la ville d'Albi a engagé une action spécifique sur plusieurs îlots insalubres. Pour ce faire, une politique volontariste d'action foncière a été mise en œuvre. Plusieurs immeubles ont ainsi été

acquis par la ville pour être ensuite rétrocédés à l'O.P.D.H.L.M., chargé de la réhabilitation de ces immeubles et de la création de logements sociaux.

L'objectif de la ville était double :
- réhabiliter et mettre en valeur les secteurs les plus dégradés ;
- favoriser le maintien et le retour des habitants dans le centre ancien.

Cet effort s'est également traduit par un traitement des îlots dans leur globalité avec une requalification en profondeur des espaces publics (aménagement urbain, réfection des réseaux, réorganisation des circulations).
Ces actions conjuguées ont permis d'obtenir un « curetage » en profondeur et une mise en valeur remarquable du cadre bâti.
Après le succès de cette première opération, la ville a poursuivi sa politique d'amélioration de l'habitat en engageant d'autres O.P.A.H.

La dernière, sur le centre-ville, initiée en 2001, s'est terminée en 2005 et a permis, en partenariat avec l'A.N.A.H. et l'État, d'intervenir sur 364 logements.

En accompagnement et pour favoriser l'initiative privée, la ville d'Albi a mis en place un nouveau programme pluriannuel de financement de rénovation des façades autour et aux abords de la place Sainte-Cécile, pour la période 2007-2013.

Ce programme d'accompagnement se décompose en plusieurs îlots d'intervention, chaque périmètre pouvant bénéficier d'une aide sur une période de 12 mois.

IV Des nuanciers-conseils pour une meilleure réhabilitation

Depuis 1979, le C.A.U.E. du Tarn (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) informe et conseille gratuitement les particuliers qui souhaitent construire, agrandir ou réaménager leurs immeubles.
Une étude sur les nuances et l'harmonie des couleurs dans le patrimoine avait été confiée au C.A.U.E. par la ville d'Albi en 1992. Cette étude a donné lieu à la création de nuanciers, mis à la disposition des propriétaires. Les documents de diffusion grand public sont aujourd'hui épuisés. Aussi, il est programmé en 2009 un travail conjoint ville/architecte des bâtiment de France afin de réexaminer, d'actualiser et de rééditer ces nuanciers.
Cette action permet à la ville et à l'architecte des bâtiments de France d'expliciter la démarche patrimoniale conduite et de sensibiliser les particuliers à l'amélioration de la qualité architecturale et à la mise en valeur du patrimoine.

Le fleurissement au service de la mise en valeur

Chaque nouvelle saison et chaque année, la Cité épiscopale se dote d'un nouveau fleurissement qui est décliné à partir d'un thème depuis 2001 :

Ill. 219 : jardin du palais de la Berbie, détail

- **2005 :** « De Brique et d'Or »
- **2006 :** « (H)auteurs et couleurs »
- **2007 :** « Le Japon »
- **2008 :** « Jean-François Galaup de Lapérouse »

Ces efforts d'embellissement ont été récompensés en 2002 par l'obtention du prix national de la Quatrième Fleur placé sous l'égide du ministère du Tourisme. Ce prix est confirmé chaque année depuis cette date. Dans le centre ancien, le patrimoine végétal se met véritablement au service du bâti. Tout rajout surabondant de mobilier urbain tel que des jardinières est évité afin de préserver le domaine public et le cadre architectural. Dans le cloître Saint-Salvi et dans les jardins de la Berbie, les plantes sont sélectionnées pour la particularité de leur couleur ou de leur forme, de manière à créer au sein du patrimoine bâti un décor vivant et coloré.

V Une recherche de qualité urbaine cohérente : le projet de « charte de qualité urbaine »

L'aménagement des abords de la cathédrale Sainte-Cécile achevé en 2005 a permis à la ville d'Albi d'élargir la réflexion urbaine sur l'ensemble des espaces publics du centre-ville historique.
C'est au sein de ce territoire de réflexion que se mettra en place la charte de qualité urbaine. Son objectif est de préserver et de dynamiser la qualité urbaine du centre historique, élargi aux premières parties des rues Séré-de-Rivière et Croix-Verte, ainsi qu'au boulevard de Strasbourg et à la rue de la Madeleine sur la rive droite du Tarn. L'harmonie des rues et des places et le respect des architectures seront toujours recherchés.
Les prescriptions proposées dans cette charte permettront une évolution du centre-ville et de ses fonctionnalités avec une prise en compte des exigences actuelles de commodité tout en évitant la « muséification ».

Il s'agit :
- de valoriser le patrimoine albigeois, à l'origine de l'attractivité du centre-ville, en respectant l'architecture des bâtiments ;
- d'assurer une gestion adaptée du domaine public à travers la qualité du mobilier, de la signalétique, des terrasses et de la mise en lumière ;
- d'harmoniser l'ensemble des rez-de-chaussée des commerces et services, à travers la garantie d'un équilibre entre les différentes devantures et en proscrivant la surenchère, puis en intégrant les magasins franchisés à la spécificité du centre ancien.

Cette charte guidera le professionnel dans :
- le traitement des façades commerciales ;
- les modalités d'occupation du domaine public.

Cette charte entrera en application dès le début de l'année 2009.
(cf. le document « Projet : charte de qualité urbaine » joint en annexe.)

VI La politique touristique

La politique touristique s'inscrit dans une politique globale de ville qui associe de manière transversale les composantes :
- culturelles (variété et richesse de la programmation culturelle, diversité de l'offre touristique) ;
- économiques et sociales (prise en compte des différentes catégories socio-professionnelles, politique tarifaire, prise en compte des handicaps) ;

- environnementales (propreté, qualité de l'air, valorisation des espaces naturels...) ;
- urbaines (embellissement du cadre de vie, qualité des aménagements, éclairage...).

La transversalité de cette approche est en cohérence avec les actions définies dans l'Agenda 21 local.

Ainsi, à l'heure où le secteur du tourisme s'organise au niveau national pour répondre aux nouveaux enjeux liés à l'intensification de la concurrence internationale et aux nouveaux comportements de consommation, la ville d'Albi inscrit elle aussi sa politique de développement touristique dans cette dynamique.

Cette politique touristique est le fruit d'un travail collectif issu d'une réflexion engagée en mars 2008 avec l'office du tourisme, le comité départemental du tourisme et des représentants du secteur hôtelier. Afin de placer le tourisme au cœur du développement économique de la ville, elle s'articule autour de cinq objectifs prioritaires, qui sont :

1. La professionnalisation de l'accueil :

- développement de formations spécialisées en langues étrangères pour inciter les commerçants à accueillir le touriste étranger en anglais ou en espagnol. Les commerçants qui s'engagent ainsi à soigner la qualité d'accueil sont identifiés par un autocollant aux couleurs de l'opération baptisée « *You're Welcome / Bienvenido* ». Initiée en 2006 par la ville d'Albi, l'office de tourisme et la chambre de commerce et d'industrie, cette opération a connu un succès grandissant (112 participants en 2007) au point de se développer en 2008 sur le secteur nord du département du Tarn ;
- amélioration de la qualité d'accueil par la certification *NF service accueil et information des offices de tourisme* (norme NF 50-730) ;
- concertation régulière entre les commerçants et leurs instances représentatives (fédération des commerçants, chambre de commerce et d'industrie, chambre des métiers, syndicat de l'hôtellerie et de la restauration), l'office de tourisme et les services de la ville : service patrimoine, tourisme et manager de centre-ville, pour une collaboration étroite et une coordination de l'activité touristique.

2. La modernisation de l'offre touristique :

- augmentation de la pratique des nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.) et développement de « l'e-tourisme » :
  - actualisation régulière du site Internet de l'office de tourisme, qui a enregistré 422 190 connections en 2007, soit 177 190 supplémentaires par rapport à 2006 ;
  - développement de la centrale de réservation hôtelière et de spectacles de l'office de tourisme, sur le modèle de celle existant au comité départemental du tourisme ;
  - développement de l'e-mailing et du téléchargement de brochures et dossiers de presse sur les sites officiels de l'office de tourisme et de la ville ;
  - mise en ligne de vidéos et de visites virtuelles ;
  - installation de bornes de renseignement interactives ;
  - modernisation de l'offre d'hébergement (projet d'évolution d'un camping de standing, création de nouveaux hôtels) ;

- diversification et adaptation de l'offre touristique aux nouveaux profils de clientèles : clientèles urbaines, seniors, célibataires avec enfants, seniors avec petits-enfants, etc.

- adaptation aux nouvelles demandes des touristes, qui recherchent une découverte « active et participative » : authenticité à travers la participation à des ateliers de cuisine locale, œnologie, artisanat, ou des séjours combinant découverte du patrimoine et activités culturelles (conférences, colloques, concerts, expositions, festivals, visites à thèmes, etc.), sportives (golf de Lasbordes, canoë sur le Tarn, VTT dans les vignobles, grands événements ou rencontres sportives (Grand Prix automobile d'Albi, championnats de France de moto, marathon, matchs de rugby, etc.) ;

- multiplication et diversification des produits touristiques (visites guidées thématiques pour les individuels, visites pour enfants, visites spécifiques pour les malentendants, séjours « combinés » associant une offre de découverte sportive, gastronomique, culturelle ou de détente sur Albi et ses environs) ;

- création d'une signalétique touristique adaptée aux nouvelles pratiques de découverte des visiteurs, susceptible d'intéresser les familles et les personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances ;

- actualisation de documents touristiques en cohérence avec le dynamisme de la ville.

3. La logique de développement durable :

- prise en compte des divers handicaps (panneaux en braille, accessibilité pour personnes à mobilité réduite, visites pour malentendants) dans une perspective de labellisation Tourisme et Handicap ;

Ill. 220 : musée Toulouse-Lautrec, panneaux en braille

- incitation à un comportement de « touriste responsable » (respect des lieux de culte, de la propreté, etc.) ;

- propreté des espaces publics ;

- maîtrise des modes de consommation énergétique (illuminations de Noël, par exemple) ;

- valorisation des modes de transports non polluants ;

- création d'emplois par le développement d'une activité pluri-saisonnière ;

- valorisation du patrimoine naturel et végétal, notamment le long des berges du Tarn avec la promenade de 4 kilomètres de l'Échappée verte (GR 36), le balisage de nouveaux sentiers de randonnée sur la commune (Canteperlic, le Gô, Lasbordes) ;

- développement des pistes cyclables.

4. L'optimisation du territoire :

Albi constitue aujourd'hui la porte d'entrée des autres villes du département du Tarn et se positionne comme un point de rayonnement vers d'autres sites touristiques tels que le canal du Midi et les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle (classés au patrimoine mondial), la Cité de l'espace et l'aérospatiale de Toulouse, le pays des bastides, le viaduc de Millau, les gorges du Tarn, le Sidobre, etc.

- instauration d'une logique partenariale avec les aéroports voisins de Toulouse, Castres, Rodez et Carcassonne ;

- développement des partenariats avec le comité départemental du tourisme, le comité régional du tourisme, les sites classés au patrimoine mondial de la région Midi-Pyrénées (canal du Midi, chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, Le Mont Perdu, cité de Carcassonne) ;

- renforcement d'actions à destination du public catalan majoritaire à Albi, appuyées sur le jumelage entre Albi et la ville de Gérone (Catalogne) et la proximité de ces deux territoires (360 km de distance).

5. La promotion de la marque « Albi » :

Accompagnée d'un logo et de la signature « Albi Label Vie », cette marque incarnera les valeurs d'accueil et de qualité ; elle doit permettre de concentrer la communication de tous les acteurs à travers une stratégie de communication organisée et déclinable par thème.
(cf. la documentation touristique jointe en annexe.)

Pour appliquer la politique touristique ainsi définie, la ville d'Albi délègue quatre missions principales à l'office de tourisme par le biais d'une convention triennale :

- l'accueil et l'information ;
- l'animation ;
- la promotion ;
- l'observatoire de la vie touristique.

Au sein de l'équipe municipale, un maire adjoint au tourisme fixe les grandes orientations de la politique touristique en cohérence avec la politique globale de ville. Le maire adjoint au tourisme fait partie du bureau de l'office de tourisme et siège au conseil d'administration aux côtés de six autres élus de la ville, parmi lesquels la maire adjointe au patrimoine. La ville d'Albi dispose par ailleurs d'un service « patrimoine et tourisme » dont l'une des missions consiste à coordonner la mise en œuvre de l'action touristique. La responsable de ce service et la directrice de l'office de tourisme se rencontrent au minimum une fois par mois pour dégager une vision commune de l'actualité touristique et mettre leurs actions en cohérence.

VII Promotion touristique

La promotion touristique est une mission déléguée à l'office de tourisme par la ville.

Elle s'effectue en partenariat avec les institutions touristiques départementales et régionales. L'image de la Cité épiscopale est ainsi diffusée par le biais de divers canaux :

- des salons touristiques en France ou à l'étranger, ouverts à des professionnels ou au grand public (participation de l'office de tourisme à cinq salons en 2007) ;

- des opérations de « micro-marchés » en France ou à l'étranger, ouverts à des professionnels ou au grand public, fondées sur une mise en scène de l'offre générale, grâce entre autres à la documentation et aux

dégustations de produits locaux qui y sont proposées (trois micro-marchés en 2007 à Marseille, Barcelone et Montpellier) ;

- des opérations de relations publiques ;

- des « éductours » qui permettent aux professionnels du tourisme de découvrir le patrimoine et les infrastructures de la ville, en vue de futurs séjours ;

- des mailings et des e-mailings ciblés ;

- des démarchages dans des opérations de prestige, auprès des V.I.P. ou prospects (123 contacts en 2007) ;

- des prospections via des réseaux existants tels que Promotoulouse, Culture et Tourisme, les réseaux de villes Albi-Castres-Mazamet - Grand-Rodez, « Toulouse - Lourdes - Carcassonne - Albi », Congrès-cités : (Vannes, Troyes, Cherbourg, Nevers, Albi), des clubs d'affaires, le Club de la communication du Tarn ;

- des spots publicitaires à destination du public de proximité pour promouvoir des excursions à la journée ou au week-end.

La promotion s'exerce selon des zones de chalandise bien définies :
- le grand sud de la France (de Marseille à Bordeaux) ;
- les pays européens limitrophes : Espagne (avec une attention soutenue à la Catalogne du fait d'un jumelage entre Albi et Gérone), Grande-Bretagne, Bénélux et Allemagne ;
- trois destinations lointaines : Japon, USA, Chine.

Elle s'appuie sur l'image emblématique de la Cité épiscopole et sur les personnages célèbres que sont : le peintre Henri de Toulouse-Lautrec et le navigateur Jean-François Galaup de Lapérouse.

La promotion est ciblée en fonction des catégories de publics :
- le grand public (individuels) : adultes et enfants ;
- le public groupes d'agrément ;
- le public groupes d'affaires ;
- le public scolaire.

La promotion s'exerce également grâce à divers partenaires locaux, comme les hôteliers qui contribuent à diffuser l'image de la ville et au-delà grâce au relais assuré par d'autres offices de tourisme ou par des organismes professionnels du tourisme comme Maison de la France à Paris.

Depuis 1992, les acteurs du tourisme albigeois (musée Toulouse-Lautrec, municipalité, office de tourisme, chambre de commerce et d'industrie, comité départemental du tourisme) s'associent aux échanges culturels internationaux du musée Toulouse-Lautrec et s'appuient sur la notoriété dont jouit incontestablement le peintre albigeois à l'étranger.
Les opérations qu'ils conduisent alors leur permettent de contacter les professionnels du tourisme ainsi que la presse spécialisée. Mieux faire connaître, promouvoir, voire commercialiser Albi, l'albigeois et le département du Tarn, telle est leur ambition.
Cette association peut revêtir différentes formes selon les lieux ou pays :
- rencontres avec des professionnels ;
- rencontres avec la presse (103 contacts en 2007) ;
- workshops ou rencontres professionnelles ;
- démarchages auprès des professionnels ;
- tirages d'éditions spéciales ;
- accueil des membres du Club France ;
- partenariat avec Maison de la France.

5 Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

Une visite privée de l'exposition « Toulouse-Lautrec » suit généralement ces rencontres, en présence du conservateur du musée Toulouse-Lautrec. Les retombées de chaque échange se mesurent sur l'année, voire sur les deux années qui suivent.

5 j Nombre d'employés

I Ville d'Albi

Tous les services municipaux concourent à la gestion, à la maintenance, à l'entretien et à la surveillance de la Cité épiscopale. Les services de la ville sont regroupés au sein de pôles de compétences, garants d'une mise en œuvre cohérente et transversale des politiques urbaines et patrimoniales.

L'effectif total comprend 900 agents municipaux, qui interviennent sur le site en fonction des périodes de l'année et des besoins.
À défaut de prétendre à une rigueur scientifique, le tableau présenté ci-dessous offre une bonne indication de l'implication des différents services dans la Cité épiscopale.

Pôle ou services	*Effectif total*	*Spécificités*
a – Entretien - maintenance - gestion du bien		
Entretien et maintenance des bâtiments	**41 agents**	Réalisation de travaux concernant l'église collégiale Saint-Salvi. *NB :* certains travaux sont réalisés en interne (régie bâtiment) par des agents spécifiquement formés pour intervenir sur le patrimoine ancien : - 4 maçons - 3 menuisiers - 2 serruriers-métalliers - 3 couvreurs
Propreté	**44 agents**	Nettoyage quotidien du domaine public, des allées du palais de la Berbie, enlèvement des tags, entretien des corbeilles, etc. *NB :* - cinq circuits de balayage manuel sur le site, dont un spécifique au secteur cathédrale-berges - six circuits de balayage et lavage mécanique, dont un passage quotidien sur les secteurs de la cathédrale et de la collégiale Saint-Salvi
Voirie - signalisation	**35 agents**	Entretien de la signalisation, réfection du pavage, surveillance quotidienne de la Cité épiscopale et intervention rapide en cas de dégradation de mobilier urbain, dissimulation de coffrets de distribution électrique, etc.
Fontaines et bassins	**1 agent + 1 saisonnier période estivale**	Entretien et maintenance des bassins et fontaines de la Cité épiscopale (nettoyage, plomberie, traitement des eaux.)
Espaces verts	**58 agents**	Fleurissement du site, entretien des jardins de la Berbie et des berges du Tarn. *NB :* - 1 agent à temps complet affecté à l'entretien des jardins de la Berbie - une équipe de 7 agents affectée à l'entretien hebdomadaire des berges du Tarn en saison estivale et mensuel hors saison
Éclairage public	**9 agents**	Entretien et maintenance des dispositifs d'éclairage – gestion des points de fourniture électrique sur domaine public

5 j Nombre d'employés

Pôle ou services	Effectif total	Spécificités
b - Surveillance du bien et protection		
Police municipale	22 agents	Respect des zones de stationnement autorisées pour garantir l'accès des secours et respect de la limitation de la circulation en zone piétonne. 2 brigades (14 agents) sont plus particulièrement affectées à la surveillance du centre-ville et du cœur historique.
Gestion du domaine public	3 agents	Gestion des terrasses commerciales, enseignes, foires et marchés
Droit de place	3 agents	Gestion des autorisations d'occupation du domaine public, arrêtés de circulation
Environnement	2 agents	Gestion des plans de prévention des risques (P.P.R. inondations, effondrement des berges), suivi de la qualité de l'air et de la qualité des eaux, suivi des actions de l'Agenda 21 local
c - Moyens d'ingénierie		
Développement Local	34 agents	Études et suivi projets urbains, mise à jour et suivi du règlement du secteur sauvegardé, suivi et révision du P.L.U., autorisations droit des sols (permis de construire, déclaration préalable), mise en place et suivi des O.P.A.H. et du programme de subventions de façades 2007-2013, recherches et communications scientifiques, etc. *NB :* ce pôle comprend des services affectés au patrimoine et tourisme, aux études et projets urbains, à l'action foncière, au droit des sols, à la vie des quartiers, aux relations avec les commerçants. À noter particulièrement : - 1 agent affecté à la candidature au patrimoine mondial et au suivi du plan de gestion - 1 manager commerces - un service études et projets urbains composé d'une équipe pluridisciplinaire de chargés de mission (technique, juridique, administratif) - la coordination de l'ensemble des démarches de concertation sur le quartier Grand-Centre
Service information géographique	7 agents	Gestion des données numérisées des différents services de la ville, gestion plans de ville, cartographie, développement des applicatifs optimisant la gestion urbaine à partir du S.I.G.
Bureau d'études génie urbain	10 agents	Maîtrise d'œuvre pour la rénovation / requalification qualitative de rues piétonnes du Castelnau, du bourg Saint-Salvi, la mise en place d'un éclairage de style (lanternes en cuivre), la mise en place de conteneurs enterrés, etc.
Construction aménagement bâtiments	10 agents	Conduite d'opération et maitrise d'œuvre sur travaux de bâtiment et notamment pour l'église collégiale Saint-Salvi

Pôle ou services	Effectif total	Spécificités
d - Vie et animation de la Cité épiscopale : animation du patrimoine, manifestations culturelles, animations, mise en valeur, tourisme, culture, communication, fêtes populaires...		
Affaires culturelles Service culture et animation	8 agents	Organisation de festivals et manifestations culturelles diverses dans la Cité épiscopale
Tourisme et patrimoine	3 agents	Relations avec les différents intervenants pour la mise en valeur du site (État, musée Toulouse-Lautrec, office de tourisme), animation du patrimoine (journées du patrimoine, actions de médiation, inventaires du patrimoine, suivi de restaurations...), développement touristique (relations avec l'office de tourisme, signalétique touristique...), etc.
Communication	10 agents	Promotion de la ville, relations presse, relations publiques, organisation d'événementiels et publications sur la Cité épiscopale
Vie des quartiers	9 agents	Relations avec les associations du quartier Grand Centre

II Services de l'État affectés à la gestion du site

Dans le cadre de la gestion des monuments classés et incrits ainsi que la gestion du secteur sauvegardé, interviennent pour les services de l' État :

- le conservateur régional des monuments historiques (Bertrand Ducourau)
- l'architecte en chef des monuments historiques (Patrice Calvel) ;
- les architectes des bâtiments de France : le directeur du service départemental de l'architecture et du patrimoine (Patrick Gironnet) et l'A.B.F. délégué sur la commune d'Albi (Laurent Barrenechea). Le S.D.A.P. du Tarn compte 9 agents.

III Édifices religieux : cathédrale Sainte-Cécile et église collégiale Saint-Salvi

La cathédrale et l'église collégiale Saint-Salvi disposent de 10 personnes affectées à l'entretien, à l'accueil et à l'administration des deux monuments qui sont épaulées par une trentaine de bénévoles :

- 2 secrétaires ;
- 6 gardiens-agents d'accueil ;
- 1 personne chargée de l'entretien des locaux paroissiaux ;
- 1 permanent.

5 j Nombre d'employés

IV Établissements publics

Le palais de la Berbie (musée Toulouse-Lautrec) dispose de 25 personnes affectées à son activité de musée :
- 1 conservateur en chef ;
- 1 responsable des publics ;
- 1 documentaliste ;
- 1 responsable des finances ;
- 1 attaché de direction ;
- 2 secrétaires ;
- 3 responsables de surveillance ;
- 1 technicien ;
- 3 agents « boutique » ;
- 1 régisseur ;
- 1 concierge ;
- 9 gardiens.

L'office de tourisme d'Albi, classé en catégorie trois étoiles, représente un effectif de 12 personnes parmi lesquelles :
- 1 directrice ;
- 5 agents d'accueil ;
- 2 personnes au service réceptif-groupe ;
- 2 secrétaires ;
- 1 webmaster ;
- 1 comptable.

NB : L'office de tourisme s'adjoint également les compétences d'une dizaine de guides vacataires.

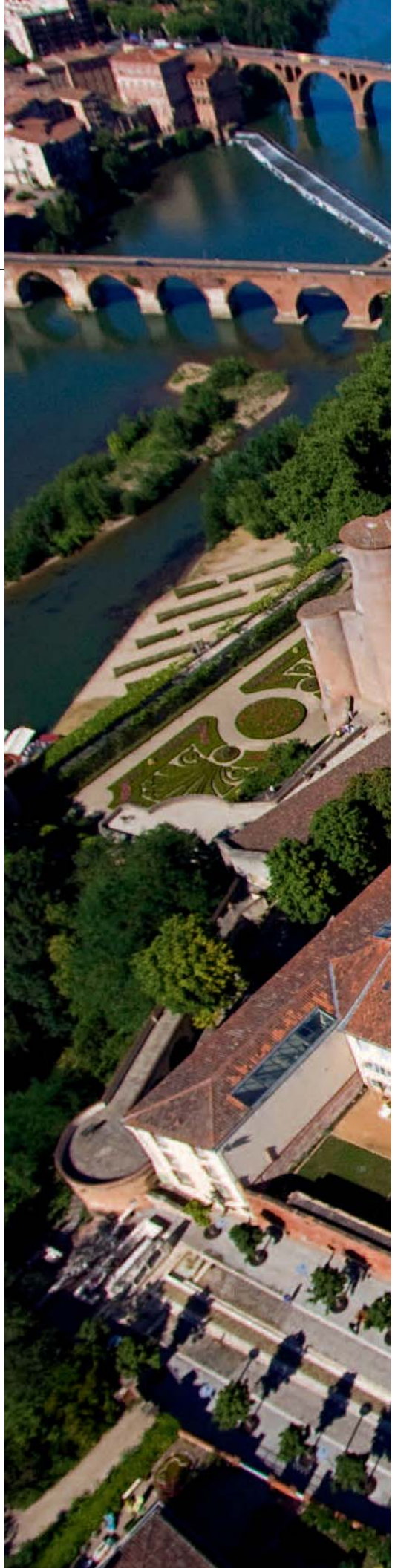

Ill. 221 : vue de l'ouest de la cathédrale et du palais de la Berbie

6 Suivi

6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation p.249

6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien p.251

6.c Résultats des précédents exercices de soumissions de rapports p.252

L'état général de conservation de la Cité épiscopale est aujourd'hui bien connu, mais il ne repose pas encore sur des indicateurs établis permettant de mesurer et d'évaluer dans le temps avec précision son état de conservation.

Les vingt-neuf actions annoncées dans le plan de gestion de la Cité épiscopale seront évaluées par un nombre important d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs déjà mentionnés. Ces nouveaux éléments de mesure contribueront utilement et avec précision à l'élaboration des diagnostics de conservation. De plus, ils permettront aux intervenants scientifiques et techniques de disposer d'outils de suivi.

Enfin, le comité de bien aura pour mission principale d'assurer le suivi des indicateurs du plan de gestion. Il disposera pour cela d'un tableau de bord général. Isolément, chaque monument majeur fera lui-même l'objet d'un suivi, à partir d'une méthodologie spécialement adaptée pour chacun, basée sur les connaissances scientifiques et techniques d'experts qualifiés et reconnus.

Ill. 222 : vue de l'est, cathédrale et place Sainte-Cécile

6 a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Les monuments :

À ce jour, les monuments principaux de la Cité épiscopale d'Albi ne font pas l'objet d'un suivi par indicateurs pour mesurer précisément leur état de conservation.

Plusieurs raisons expliquent qu'il n'a pas été fait appel jusqu'à présent à ce mode de suivi :

- l'état de conservation générale des édifices est sain, à l'exception du Pont-vieux, qui est confronté aux effets conjugués de la circulation et des crues du Tarn.
  En effet, outre le vieillissement habituel des couvertures ou l'encrassement des décors, la cathédrale, le palais de la Berbie et la collégiale Saint-Salvi ne connaissent pas de pathologies importantes qui justifieraient la mise en place d'un système contrôlant l'évolution de leurs altérations. On peut donc apprécier la qualité du mode constructif en brique maçonnée, qui a pérennisé le gros œuvre des monuments dans leur intégrité ;
- les monuments font l'objet, depuis plusieurs décennies, de visites, de campagnes régulières de restauration et d'entretien, qui préviennent tous dommages importants (*cf.* partie 4). Ce suivi s'articule à partir d'études préalables et de relevés qui permettent d'établir une planification et une hiérarchisation des interventions.
  Ces études et relevés contribuent également à une meilleure connaissance de l'évolution des monuments au fil du temps ;
- l'architecte en chef des monuments historiques et l'architecte des bâtiments de France assurent notamment plusieurs visites de contrôle annuelles des édifices. Ces dernières font l'objet de rapports qui garantissent le suivi administratif et technique de la vie du monument ;
- à moyen terme, l'installation progressive et la mise en réseau du logiciel AGREGEE, développé par le ministère de la Culture comme lien interactif entre les S.D.A.P. et les D.R.A.C., favorisera la mutualisation des données administratives, financières mais aussi techniques relatives aux monuments historiques.

L'ensemble urbain :

Le centre historique d'Albi, au travers des différentes politiques urbaines qui l'ont concerné (secteur sauvegardé, contrat ville moyenne, O.P.A.H., etc.), a fait l'objet d'études permettant d'observer l'évolution de son tissu depuis quarante ans.

L'analyse élaborée en 1967 lors de la délimitation du secteur sauvegardé et complétée en 1974, se fondait sur les éléments d'appréciation suivants :

- caractéristiques et qualité des immeubles et fronts bâtis (intérêt et valeur architecturale et patrimoniale, esthétique, altimétrie, etc.) ;
- typologie et état de conservation du bâti ;
- affectation des parcelles ;
- démographie et occupation des logements ;
- structure et qualité de l'équipement commercial ;
- espaces publics, stationnement et circulation.

Ces éléments ont été en partie repris et enrichis au fil du temps dans le cadre des études d'O.P.A.H. et plus récemment, en juillet 2003, dans le cadre de l'étude d'impact du projet d'aménagement et de mise en valeur de la place Sainte-Cécile et de ses abords. Cette dernière étude avait pour objectif d'identifier les incidences du projet sur son environnement et notamment

6a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

sur les milieux humain, physique et naturel, ainsi que sur le paysage et le patrimoine.

De même, les statistiques issues des études régulières de l'I.N.S.E.E. (recensement) permettent d'établir une « carte d'identité » du centre historique et de mesurer, au travers de différents indices (augmentation de la population, diminution de la vacance, amélioration des conditions d'habitabilité...), la restauration progressive des constructions anciennes et l'évolution urbaine de ce secteur.

Depuis plusieurs décennies, l'aménagement et la réhabilitation du centre ancien ainsi que l'entretien régulier de ses monuments historiques se poursuit.

Dans ce cadre, la réalisation de l'inventaire prévu dans le plan de gestion permettra de synthétiser, pour chaque monument ou immeuble de la Cité épiscopale, un état de conservation et d'en assurer un suivi régulier.
À cette banque de données s'ajouteront des indicateurs liés à l'ensemble du quartier ancien (pollution, circulation, etc.), offrant ainsi une vision statistique précise et transversale des monuments et de leur environnement.

6 b Dispositions administratives pour le suivi du bien

Cf :
- Partie précédente : partie 5 - protection et gestion du bien
- Plan de gestion de la Cité épiscopale : chapitres I et II

6 C Résultats des précédents exercices de soumission de rapports

Les nombreuses études et évaluations réalisées sur le centre ancien, au sein duquel se trouve la Cité épiscopale, ont été ménées en fonction de besoins précis, conduisant pour chacune à définir un périmètre d'analyse et des indicateurs spécifiques. Depuis la création du secteur sauvegardé, il n'a pas été établi de rapport général considérant la globalité des différents aspects d'intervention et de suivi de la Cité épiscopale.
Il n'est donc pas présenté de résultat des précédents exercices de soumission des rapports d'ensemble. La mise en œuvre de ces modalités de suivi est développée dans le plan de gestion de la Cité épiscopale.

Ill. 223 : palais de la Berbie, porte d'accès à la cour d'honneur

7 Documentation

7.a Photographies, diapositives, inventaires des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle p.255

7.b Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien p.284

7.c Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien p.285

7.d Adresse où sont conservées l'inventaire, les dossiers et les archives p.287

7.e Bibliographie p.288

I - Bibliographie récente sur la Cité épiscopale et ses principaux monuments (2004-2008) p.288

II - Ouvrages sur la Cité épiscopale et ses principaux monuments p.289

III - Ouvrages sur l'histoire d'Albi p.291

IV - Ouvrages sur la brique p.292

V - Sources p.292

Ill. 224 : feu d'artifice du 14 juillet

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

Les coordonnées des détenteurs du copyright figurent en fin de tableau

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 1	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE D'ALBI, ET SA CITÉ ÉPISCOPALE	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 2	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, LE CLOCHER	06/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 3	CD .pdf	LE MONDE, SITUATION DE LA FRANCE	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 4	CD .pdf	LA FRANCE, SITUATION DE LA VILLE D'ALBI	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 5	CD .pdf	LA FRANCE, RÉGION MIDI-PYRÉNÉES, SITUATION DE LA VILLE D'ALBI	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 6	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/35 000e, LOCALISATION DE LA CITÉ ÉPISCOPALE, COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 7	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/25 000e, LOCALISATION DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 8	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/25 000e : LOCALISATION DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON (SECTEUR SAUVEGARDÉ)	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 9	CD .pdf	CARTE ÉCH.1/12 500e, LIMITES DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON (SECTEUR SAUVEGARDÉ)	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 10	CD .pdf	CARTE ÉCH. 1/7500e, LIMITES DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON (SECTEUR SAUVEGARDÉ)	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 11	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/2 000e, LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 12	CD .pdf	PANORAMA D'ALBI HIER ET AUJOURD'HUI	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 13	CD .jpg	PONT-VIEUX ET QUAI CHOISEUL	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 14	CD .jpg	PALAIS DE LA BERBIE, COUR D'HONNEUR	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 15	CD .jpg	PALAIS DE LA BERBIE, CÔTÉ SUD	07/05	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 16	CD .jpg	PALAIS DE LA BERBIE, TOUR SAINT-MICHEL	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 17	CD .jpg	Palais de la Berbie, côté Sud	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 18	CD .pdf	Palais de la Berbie, plan 1	N.D.	Henri Pradalier	Henri Pradalier	oui
Ill. 19	CD .pdf	Palais de la Berbie, plan 2, les travaux de Durand de Beaucaire	N.D.	Henri Pradalier	Henri Pradalier	oui
Ill. 20	CD .pdf	Palais de la Berbie, plan 3, l'œuvre de Bernard de Combret	N.D.	Henri Pradalier	Henri Pradalier	oui
Ill. 21	CD .jpg	Palais de la Berbie, tour Saint-Michel	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 22	CD .jpg	courtine de Bernard de Castanet, façade est	09/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 23	CD .jpg	Palais de la Berbie, tour Saint-Michel	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 24	CD .jpg	Palais de la Berbie, côté nord	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 25	CD .jpg	Palais de la Berbie	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 26	CD .jpg	tour Mage	N.D.	Philippe Poux	Apa Poux	oui
Ill. 27	CD .jpg	Palais de la Berbie, lucarne de l'aile d'Amboise	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 28	CD .jpg	Palais de la Berbie, coupe, relevé de Hardy, 1880	1880	-	-	-
Ill. 29	CD .jpg	Palais de la Berbie, coupe, relevé de Hardy, 1880	1880	-	-	-
Ill. 30	CD .jpg	Les jardins de la Berbie	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 31	CD .jpg	cathédrale Sainte-Cécile, grand orgue, Jugement dernier	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 32	CD .jpg	Chevet de la cathédrale Sainte-Cécile	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 33	CD .pdf	cathédrale Sainte-Cécile, porte Dominique de Florence	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 34	CD .jpg	plan de la cathédrale Sainte-Cécile	N.D.	D'après César Daly	-	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 35	CD .pdf	COUPE TRANSVERSALE ET VUE AXONOMÉTRIQUE DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE	N.D.	-	Extrait de Dumeges, histoire du Languedoc, tome 6, Toulouse, Paya, MDCCCXLIII	oui
Ill. 36	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, CONTREFORTS	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 37	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, LE CLOCHER	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 38	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, LE CLOCHER	08 /03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 39	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 40	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, LE BALDAQUIN	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 41	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, DÉTAIL DU BALDAQUIN	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 42	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, DÉTAIL DU BALDAQUIN	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 43	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, LE BALDAQUIN	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 44	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, DÉTAIL DU BALDAQUIN	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 45	CD .pdf	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, ÉLÉVATION, Y. BOIRET, ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES, 1971 (ARCHIVES DU S.D.A.P.)	1971	-	Y. BOIRET	non
Ill. 46	CD .jpg	TOITURE ET SURÉLÉVATION DE LA CATHÉDRALE RÉALISÉES PAR CÉSAR DALY	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 47	CD .jpg	ÉLÉVATION ORIGINELLE DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, EXTRAIT DE J. LARAN, *LA CATHÉDRALE D'ALBI*, H. LAURENS, N.D.	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 48	CD .jpg	LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE APRÈS LES RESTAURATIONS DE CÉSAR DALY, FIN XIX^{E} SIÈCLE	08/03	Michel Fabre d'après illustration du XIX^{e} siècle	Médiathèque Pierre Amalric	oui
Ill. 49	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, VUE DEPUIS LE CHEMIN DE RONDE	11/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 50	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, VUE DEPUIS LE CLOCHER	02/97	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 51	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE DU JUBÉ	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 52	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE DU JUBÉ	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 53	CD .jpg	CLÔTURE DU CHŒUR DE LA CATHÉDRALE	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 54	CD .jpg	VUE INTÉRIEURE DU CHŒUR	10/09	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 55	CD .jpg	VUE INTÉRIEURE DE LA CLÔTURE DU CHŒUR	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 56	CD .jpg	VUE EXTÉRIEURE DE LA CLÔTURE DU CHŒUR : LES GRANDS PERSONNAGES	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 57	CD .jpg	CLÔTURE DU CHŒUR DE LA CATHÉDRALE, JÉRÉMIE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 58	CD .jpg	DÉTAIL DES MAINS DE JÉRÉMIE	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 59	CD .jpg	INTÉRIEUR DU CHŒUR, SAINTE-CÉCILE	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 60	CD .jpg	CLÔTURE DU CHŒUR DE LA CATHÉDRALE, CHARLEMAGNE	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 61	CD .jpg	JUBÉ, VIERGE DE L'ANNONCIATION	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 62	CD .jpg	CLÔTURE DU CHŒUR, JUDITH	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 63	CD .jpg	CLÔTURE DU CHŒUR, VIERGE À L'ENFANT	02/97	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 64	CD .jpg	LE JUGEMENT DERNIER, DÉTAIL	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 65	CD .jpg	LE JUGEMENT DERNIER	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 66	CD .jpg	LE JUGEMENT DERNIER, LES DAMNÉS	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 67	CD .jpg	JUGEMENT DERNIER, DÉTAIL DE L'ENFER, LA GOURMANDISE	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 68	CD .jpg	LE JUGEMENT DERNIER, DÉTAIL DE L'ENFER, LA LUXURE	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 69	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, LES CHAPELLES	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 70	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE DES VOÛTES DE LA CATHÉDRALE	08/08	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 71	CD .jpg	DÉTAIL DES MOTIFS GÉOMÉTRIQUES DES TRIBUNES	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 72	CD .jpg	DÉTAIL DES VOÛTES DE LA CATHÉDRALE	09/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 73	CD .jpg	PEINTURES DES VOÛTES, LES ANGES MUSICIENS	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 74	CD .jpg	PERSONNAGE DE L'ANCIEN TESTAMENT (MOÏSE)	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 75	CD .jpg	PEINTURES DES VOÛTES, SIBYLLE FRIGIA	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 76	CD .jpg	SCHÉMA DE DISTRIBUTION DES PEINTURES DE LA VOÛTE	N.D.	Jean Louis Biget	Jean-Louis Biget	oui
Ill. 77	CD .jpg	PEINTURES DES VOÛTES, SAINTE CÉCILE	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 78	CD .jpg	PEINTURE DES VOÛTES, PERSONNAGE DU NOUVEAU TESTAMENT, SAINT LOUIS	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 79	CD .jpg	PEINTURES DES VOÛTES, LA MUSIQUE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 80	CD .jpg	PEINTURES DES VOÛTES, CHRIST DE LA PAROUSIE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 81	CD .jpg	PEINTURES DES VOÛTES, MASQUE	08/08	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 82	CD .jpg	CLOCHER DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-SALVI	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 83	CD .jpg	CHEVET DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-SALVI	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 84	CD .jpg	TRAVÉE ROMANE VUE DU CLOÎTRE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 85	CD .jpg	CLOÎTRE SAINT-SALVI	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 86	CD .jpg	ÉGLISE SAINT-SALVI ET CLOÎTRE, PLAN, N.D. (ARCHIVES DU S.D.A.P.)	-	-	-	-

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 87	CD .jpg	ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-SALVI	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 88	CD .jpg	JARDIN DU CLOÎTRE SAINT-SALVI	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 89	CD .jpg	PONT-VIEUX	07 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 90	CD .pdf	TRACÉ SCHÉMATIQUE DES MODIFICATIONS SUCCESSIVES APPORTÉES AU PONT DEPUIS 1035, J. KAEHRLING, 1933 (ARCHIVES DU S.D.A.P.)	1933	J. Kaehrling	J. Kaehrling	non
Ill. 91	CD .jpg	PONT-VIEUX, DÉTAIL DES ARCHES	07 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 92	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE D'ALBI, 1674, Extrait de *Dictionnaire de Pierre Delbrun*, ALBY, FRANÇOIS PATRON, 1674	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 93	CD .jpg	PONT-VIEUX	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 94	CD .jpg	PONT-VIEUX, DÉTAIL DES ARCHES	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 95	CD .jpg	VUE AÉRIENNE D'ALBI	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 96	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL, PLACE DU CHÂTEAU	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 97	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 98	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL, ARCADES DU BONDIDOU	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 99	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 100	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL, PLACE SAVÈNE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 101	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL, PLACE SAVÈNE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 102	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL, PLACE SAVÈNE	08 /03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 103	CD .jpg	QUARTIER DU CASTELVIEL, ÉGLISE SAINT-LOUP	08 /03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 104	CD .jpg	QUARTIER DES COMBES ET DES BERGES DU TARN	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 105	CD .jpg	Quartier des Combes et des berges du Tarn	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 106	CD .jpg	quartier des Combes et des berges du Tarn	11/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 107	CD .jpg	Berges du Tarn, rive droite	08 /03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 108	CD .jpg	quartier des Combes et des berges du Tarn, rue d'Engueysse	08 /03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 109	CD .jpg	quartier des Combes et des berges du Tarn, rue d'Engueysse	08 /03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 110	CD .jpg	quartier des Combes et des berges du Tarn, n° 2, rue de la Grand'Côte	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 111	CD .jpg	quartier des Combes et des berges du Tarn, terrasses de la Grand'Côte	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 112	CD .jpg	maison romane	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 113	CD .jpg	quartier des Combes et des berges du Tarn, n° 12, rue d'Engueysse	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 114	CD .jpg	quartier Saint-Salvi, vue générale	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 115	CD .pdf	Quartier Saint-Salvi	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 116	CD .jpg	l'ancienne place de la Pile, extrait de Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Paris, Firmin-Didot, 1833	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 117	CD .jpg	grenier ouvert (solelhier)	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 118	CD .jpg	quartier de Saint-Salvi, la place des Chanoines	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 119	CD .jpg	quartier Saint-Salvi, galerie des maisons de la Canourgue	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 120	CD .jpg	quartier Saint-Salvi, détail d'une porte de la Canourgue	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 121	CD .jpg	rue du quartier du Castelnau	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 122	CD .pdf	Quartier du Castelnau	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 123	CD .jpg	quartier du Castelnau, vue générale	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 124	CD .jpg	quartier du Castelnau, rue Puech Bérenguier	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 125	CD .jpg	quartier du Castelnau, hôtel de Rivières, impasse Sainte-Cécile	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 126	CD .jpg	quartier du Castelnau, hôtel de Rivières, cour intérieure	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 127	CD .jpg	quartier du Castelnau, rue de la Croix-Blanche	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 128	CD .jpg	quartier du Castelnau, n° 14, rue du Puech Bérenguier	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 129	CD .jpg	maison romane ou hôtel Fenasse	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 130	CD .jpg	baie romane de la Maison romane ou hôtel Fenasse	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 131	CD .jpg	relevé de façade de la maison romane	N.D.	Catherine Guiraud	Catherine Guiraud	non
Ill. 132	CD .jpg	détail de décor à dents d'engrenage	07 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 133	CD .jpg	n° 13, rue du Castelviel	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 134	CD .jpg	n° 20, rue Peyrolière, trace d'arcades	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 135	CD .jpg	relevé de façade du n°20, rue Peyrolière	N.D.	Catherine Guiraud	Catherine Guiraud	non
Ill. 136	CD .jpg	plafond peint de la Canourgue	02/03	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 137	CD .jpg	détail du plafond peint de la danse macabre	02/03	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 138	CD .jpg	maison du Vieil Alby	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 139	CD .jpg	maison du Veil Alby, avant les travaux de rénovation	N.D.	Maurice Charbonnières	Maurice Charbonnières	oui
Ill. 140	CD .jpg	relevé de façade de la maison du Vieil Alby	N.D.	Patrick Gironnet	Patrick Gironnet	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 141	CD .jpg	TOUR DE L'HÔTEL DE GORSSE	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 142	CD .jpg	COUR INTÉRIEURE DE L'HÔTEL DE GORSSE	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 143	CD .jpg	APPAREIL DE BRIQUE EN ARÊTE DE POISSON	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 144	CD .jpg	BRIQUES, TRACES DE DOIGTS	07/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 145	CD .jpg	LIT DE POSE	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 146	CD .jpg	LAVOIR DU BONDIDOU	N.D.	Patrick Gironnet	Patrick Gironnet	oui
Ill. 147	CD .jpg	ENCADREMENT DE PORTE	N.D.	Patrick Gironnet	Patrick Gironnet	oui
Ill. 148	CD .jpg	FAÇADE DE LA RUE MARIÈS	09/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 149	CD .jpg	PLAN D'ALBI AU MOYEN ÂGE	N.D.	H.Bru C.Bou/Mairie d'Albi	H.Bru/ C.Bou/Mairie d'Albi	oui
Ill. 150	CD .jpg	SUMMA AUCTORITATUM CONTRA MANICHEOS. - [ALBI ? : FIN DU XII[E] SIÈCLE-DÉBUT DU XIII[E] SIÈCLE] LES DOCUMENTS ORIGINAUX RELATIFS À LA DISSIDENCE « ALBIGEOISE » SONT D'UNE INSIGNE RARETÉ.	N.D.	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 151	CD .jpg	PORTRAITS DES CONSULS, EXTRAIT DU MANUSCRIT AA7, ARCHIVES DÉPARTEMENTALES	N.D.	-	Archives départementales	oui
Ill. 152	CD .jpg	PLAN LAROCHE, 1771, MÉDIATHÈQUE D'ALBI	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 153	CD .jpg	ALBI AU XVIII[E] SIÈCLE	N.D.	Jean Louis Biget	Jean-Louis Biget	oui
Ill. 154	CD .jpg	LAPÉROUSE EXPOSANT SON VOYAGE AU ROI LOUIS XVI	-	-	-	non
Ill. 155	CD .jpg	PLAN MARIÈS, 1839, extrait de *Atlas de la ville d'Albi*, 1839 PAR JEAN-FRANÇOIS MARIÈS, MÉDIATHÈQUE D'ALBI	08/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 156	CD .jpg	COUR INTÉRIEURE DU CASTELNAU - RÉHABILITATION PAR L'OFFICE HLM TARN HABITAT	08 /03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 157	CD .jpg	LA PLACE DU VIGAN AU XIX[E] SIÈCLE	1900	-	Apa Poux	non

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 158	CD .jpg	LA PLACE DU VIGAN AU XXE SIÈCLE	05/98	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 159	CD .jpg	LA PLACE DU VIGAN AU XXE SIÈCLE	05/01	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 160	CD .jpg	LA PLACE SAINTE-CÉCILE AU XIXE SIÈCLE	1900	A. Baron	A. Baron	non
Ill. 161	CD .jpg	LA PLACE DU VIGAN AU XXE SIÈCLE	06/99	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 162	CD .jpg	LA PLACE DU VIGAN AU XXE SIÈCLE	08/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 163	CD .jpg	TABLE D'EAU PLACE DE LA TRÉBAILLE	01/05	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 164	CD .jpg	SALLES DU PARCOURS TOULOUSE-LAUTREC, OUVERTES AU PUBLIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	01/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 165	CD .jpg	SALLES DU PARCOURS TOULOUSE-LAUTREC, OUVERTES AU PUBLIC DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 166	CD .jpg	VUE DE LA CITÉ ÉPISCOPALE	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 167	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE ET PALAIS DE LA BERBIE, RIVE DROITE	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 168	CD .jpg	LA CROISSANCE URBAINE D'ALBI, VE, XIIE SIÈCLE	N.D.	Jean Louis Biget	Jean-Louis Biget	oui
Ill. 169	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE	01 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 170	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, CONTREFORTS	08 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 171	CD .jpg	LE JUGEMENT DERNIER	02/95	Michel Escourbiac	Michel Escourbiac	oui
Ill. 172	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, GRAND ORGUE, JUGEMENT DERNIER	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 173	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE DES VOÛTES DE LA CATHÉDRALE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 174	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE DU CHŒUR	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 175	CD .jpg	LE PALAIS DE LA BERBIE	08/07	Ludovic Blatgé	Ludovic Blatgé	oui
Ill. 176	CD .jpg	QUARTIER DES COMBES ET DES BERGES DU TARN, HÔTEL DE GORSSE	06/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 177	CD .jpg	QUARTIER DES COMBES ET DES BERGES DU TARN, RUE SAINT-JULIEN	09/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 178	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINT-JUST SAINT-PASTEUR DE NARBONNE	01/08	Laurent Barrenechea	Laurent Barrenechea	oui
Ill. 179	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINT-FULCRAN DE LODÈVE	01/08	Laurent Barrenechea	Laurent Barrenechea	oui
Ill. 180	CD .jpg	VUE AÉRIENNE DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE	09/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 181	CD .jpg	LES JACOBINS DE TOULOUSE	01/08	Laurent Barrenechea	Laurent Barrenechea	oui
Ill. 182	CD .jpg	MUR DE BRIQUES	08/09	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 183	CD .jpg	ÉVOLUTION DES MAÇONNERIES	05/05	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 184	CD .jpg	VUE SUR LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE ET LE QUARTIER DU CASTELVIEL, DEPUIS LE BONDIDOU	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 185	CD .jpg	VUE GÉNÉRALE SUR LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI	07/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 186	CD .jpg	MAISON DE BRIQUE À PAN DE BOIS	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 187	CD .jpg	LA CROIX DU PONT-VIEUX	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 188	CD .jpg	LE TARN EN CRUE	05/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 189	CD .jpg	MAISON ENJALBERT, HÔTEL PARTICULIER DU XVI^{e} SIÈCLE (ZONE TAMPON)	01/03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 190	CD .jpg	PLAN DE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE	07/08	Alliance Consultants Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 191	CD .jpg	PANNEAU DE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE	07/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 192	CD .jpg	SENTIER DE L'ÉCHAPPÉE VERTE	06/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 193	CD .jpg	NOUVELLES SALLES DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC	03/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 194	CD .jpg	EXTRAIT DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR	N.D.	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 195	CD .pdf	IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 196	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/2 500e PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 197	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/2 500e, PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS NATURELS ET DES SITES	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 198	CD .jpg	PLAN LUMIÈRE, BERGES DU TARN	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 199	CD .jpg	OFFICE DE TOURISME	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 200	CD .pdf	PARCS DE STATIONNEMENT EXISTANTS	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 201	CD .jpg	TERRASSE DE CAFÉ PLACE SAINTE-CÉCILE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 202	CD .jpg	PRINCIPAUX SITES TOURISTIQUES D'ALBI	05/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 203	CD .jpg	DÉCOUPAGE DES DOUZE QUARTIERS D'ALBI	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 204	CD .jpg	PLACE SAINTE-CÉCILE, AVANT TRAVAUX (2003)	08/03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 205	CD .jpg	PLACE SAINTE-CÉCILE, APRÈS TRAVAUX (2008)	01 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 206	CD .jpg	PLACE SAINTE-CÉCILE, AVANT TRAVAUX (2003)	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 207	CD .jpg	PLACE SAINTE-CÉCILE, APRÈS TRAVAUX (2008)	01 /08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 208	CD .jpg	PLACE SAINTE-CÉCILE, DÉTAIL DE SCULPTURE EN FEUILLES DE CHOUX ENROULÉES, EXTRÉMITÉ DE PAREMENT	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 209	CD .jpg	TABLE D'EAU, PLACE DE LA TRÉBAILLE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 210	CD .jpg	PLACE SAINTE-CÉCILE RÉAMÉNAGÉE	07/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive
Ill. 211	CD .jpg	MISE EN LUMIÈRE DE LA PLACE SAINTE-CÉCILE	N.D.	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 212	CD .jpg	FONTAINE DE LA PILE, ESQUISSE PRÉPARATOIRE	08/08	Zoltan Zsako	Zoltan Zsako	non
Ill. 213	CD .jpg	FONTAINE PLACE DE LA PILE	02/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 214	CD .jpg	ESCALIER PASSAGE CASTELNAU	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 215	CD .jpg	ESPACE FACE AU BALDAQUIN	01/06	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 216	CD .jpg	FONTAINE FACE AU BALDAQUIN	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 217	CD .jpg	MARCHÉ COUVERT	02/08	Luc Casagande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 218	CD .jpg	DÉTAIL DE CALEPINAGE	01/06	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 219	CD .jpg	JARDIN DU PALAIS DE LA BERBIE, DÉTAIL	02/03	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 220	CD .jpg	MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC, PANNEAUX EN BRAILLE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 221	CD .jpg	VUE DE L'OUEST DE LA CATHÉDRALE ET DU PALAIS DE LA BERBIE	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 222	CD .jpg	VUE DE L'EST, CATHÉDRALE ET PLACE SAINTE-CÉCILE	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 223	CD .jpg	PALAIS DE LA BERBIE, PORTE D'ACCÈS À LA COUR D'HONNEUR	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 224	CD .jpg	FEU D'ARTIFICE DU14 JUILLET	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 225	CD .jpg	LE CLOCHER VU DU CASTELVIEL	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Plan de gestion						
Ill. 01	CD .jpg	HALLE DU MARCHÉ COUVERT, VUE INTÉRIEURE	01/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 02	CD .jpg	PANNEAU EN BRAILLE, PALAIS DE LA BERBIE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 03	CD .jpg	FAUCON PÈLERIN SUR UNE GARGOUILLE DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE	01/08	L.P.O. du Tarn	L.P.O. du Tarn	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 04	CD .jpg	VOÛTES RESTAURÉES DES TRIBUNES DE LA CATHÉDRALE, INAUGURATION EN 2006 (FINANCEMENT : CRÉDIT D'ÉTAT, MÉCÉNAT FONDATION GAZ DE FRANCE)	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 05	CD .jpg	CADRANS SOLAIRES DU BALDAQUIN DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, RESTAURÉS EN MAI 2008 (FINANCEMENT : MÉCÉNAT PRIVÉ D'ENTREPRISES LOCALES)	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 06	CD .pdf	PRÉSERVATION DES PAYSAGES URBAINS	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 07	CD .jpg	81, RUE DE GARDÈS, ÉTAT ACTUEL	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 08	CD .jpg	81, RUE DE GARDÈS, SIMULATION APRÈS TRAVAUX	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 09	CD .jpg	81, RUE DE GARDÈS, VUE ÉLARGIE ÉTAT ACTUEL	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 10	CD .jpg	81, RUE DE GARDÈS, VUE ÉLARGIE SIMULATION APRÈS TRAVAUX	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 11	CD .jpg	PARC AVRIL, ÉTAT ACTUEL	07/08	Laurent Barrenechea	Laurent Barrenechea	oui
Ill. 12	CD .jpg	PARC AVRIL, SIMULATION APRÈS TRAVAUX	07/08	Laurent Barrenechea	Laurent Barrenechea	oui
Ill. 13	CD .jpg	47, LICES POMPIDOU, ÉTAT ACTUEL	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 14	CD .jpg	47, LICES POMPIDOU, SIMULATION APRÈS TRAVAUX	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 15	CD .jpg	ÉGLISE SAINT-SALVI, TEST DE NETTOYAGE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 16	CD .jpg	EXEMPLE DE FICHE INFORMATISÉE DE SUIVI D'O.P.A.H.	N.D.	Mairie d'Albi Pôle Développement Local	Mairie d'Albi	oui
Ill. 17	CD .jpg	RESTAURATION DE LA TOITURE DE LA COLLÉGIALE SAINT-SALVI	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 18	CD .jpg	PROJET DE RESTRUCTURATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC, CABINET DUBOIS ET ASSOCIÉS	N.D.	Cabinet Dubois et associés	Dubois et associés	oui
Ill. 19	CD .jpg	SALLE DES PORTRAITS, MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC	01/06	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 20	CD .jpg	AUDITORIUM, PROJET DE RESTRUCTURATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC, CABINET DUBOIS ET ASSOCIÉS	N.D.	Cabinet Dubois et associés	Dubois et associés	oui
Ill. 21	CD .jpg	AUDITORIUM	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 22	CD .jpg	HALL D'ACCUEIL, PROJET DE RESTRUCTURATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC, CABINET DUBOIS ET ASSOCIÉS	N.D.	Cabinet Dubois et associés	Dubois et associés	oui
Ill. 23	CD .jpg	HALL D'ACCUEIL	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 24	CD .pdf	PHASAGE DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC	N.D.	Cabinet Dubois et associés	Dubois et associés	oui
Ill. 25	CD .pdf	O.P.A.H. CENTRE-VILLE 2001-2005 : RÉFECTION DE FAÇADES SUBVENTIONNÉES	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 26	CD .jpg	FAÇADE SUBVENTIONNÉE PAR L'O.P.A.H., PLACE DE L'ARCHEVÊCHÉ	N.D.	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 27	CD .jpg	FAÇADE SUBVENTIONNÉE PAR L'O.P.A.H., 6-8, RUE SAINT-ÉTIENNE	N.D.	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 28	CD .pdf	O.P.A.H. CENTRE-VILLE 2001-2005 : IMMEUBLES TRAITÉS	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 29	CD .jpg	LOGEMENT LOCATIF SUBVENTIONNÉ DANS LE CADRE DE L'O.P.A.H.	N.D.	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 30	CD .jpg	LOGEMENT LOCATIF SUBVENTIONNÉ DANS LE CADRE DE L'O.P.A.H.	N.D.	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 31	CD .jpg	EXEMPLE D'APPARTEMENTS RÉHABILIÉS DANS LE CADRE DE L'O.P.A.H	N.D.	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 32	CD .pdf	PROGRAMME PLURIANNUEL 2007-2013 DE RÉFECTION DES FAÇADES PLACE SAINTE-CÉCILE	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 33	CD .jpg	FAÇADE RÉNOVÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURI ANNUEL. ÎLOT PLACE DE LA PILE, AVANT	03/03	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 34	CD .jpg	FAÇADE RÉNOVÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLURI ANNUEL. ÎLOT PLACE DE LA PILE, APRÈS	06/08	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 35	CD .jpg	AVION SPÉCIALISÉ DANS L'ANALYSE THERMIQUE, JANVIER 2008, AÉROPORT D'ALBI	01/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 36	CD .pdf	CARTOGRAPHIE DE LA THERMOGRAPHIE AÉRIENNE	08/08	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 37	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/2 250e, PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR UNESCO	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 38	CD .jpg	RENOUVELLEMENT URBAIN ET REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE D'ALBI	10/02	S.A.R.L. Huet	Bressac/Huet SARL Olivier Bressac	oui
Ill. 39	CD .jpg	PLACE DE L'ARCHEVÊCHÉ, IMAGE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT	10/02	S.A.R.L. Huet	Bressac/Huet SARL Olivier Bressac	oui
Ill. 40	CD .jpg	RUE MARIÈS, IMAGE DE SYNTHÈSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT	10/02	S.A.R.L. Huet	Bressac/Huet SARL Olivier Bressac	oui
Ill. 41	CD .jpg	MATÉRIALISATION DE LA ROUE DE SAINT-SALVI PAR L'ÉCLAIRAGE NOCTURE	01/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 42	CD .jpg	HALLE TYPE BALTARD, MARCHÉ COUVERT RÉHABILITÉ	09/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 43	CD .jpg	HALLE TYPE BALTARD, DÉTAIL D'ARCHITECTURE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 44	CD .jpg	HALLE TYPE BALTARD, DÉTAIL D'ARCHITECTURE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 45	CD .jpg	HALLE TYPE BALTARD, DÉTAIL D'ARCHITECTURE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 46	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/4 500e, PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE TAMPON	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 47	CD .jpg	BOULEVARD SIBILLE AVEC MONUMENT AUX MORTS	08/08	Pierre Béhar - Balloïde et Christophe Bouthé	Pierre Béhar Sarl « À vol d'oiseau »	oui
Ill. 48	CD .jpg	HÔTEL SAINTE-CLAIRE EN COURS DE RÉHABILITATION	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 49	CD .jpg	CHAPELLE DES JÉSUITES DU LYCÉE LAPÉROUSE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 50	CD .jpg	TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES FONDATIONS DU MARCHÉ COUVERT	09/05	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 51	CD .jpg	PARKING COLONEL TEYSSIER, RIVE DROITE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 52	CD .jpg	BORNE ESCAMOTABLE SITUÉE DEVANT L'OFFICE DE TOURISME (PALAIS DE LA BERBIE)	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 53	CD .pdf	SERVICES ET MOBILIER URBAIN (ÉTAT ACTUEL)	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 54	CD .jpg	MARCHÉ DE NOËL, PLACE SAINTE-CÉCILE	12/06	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 55	CD .jpg	LESSIVEUSE PLACE SAINTE-CÉCILE	03/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 56	CD .jpg	RUE DE LA CROIX-BLANCHE	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 57	CD .jpg	RUE CAMINADE, CONTAINER ENTERRÉ	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 58	CD .jpg	ÉGLISE DE LA MADELEINE, RIVE DROITE	08/07	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 59	CD .pdf	CARTE, ÉCH. 1/7 500e, PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT POUR UN PROJET DE VILLE	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 60	CD .jpg	VUE AÉRIENNE DU PÉRIMÈTRE DU PROJET DES CORDELIERS	07/08	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 61	CD .jpg	PROJET DE QUARTIER - PROJET D'AVENIR, ATELIER DE QUARTIER GRAND CENTRE	06/06	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 62	CD .jpg	ÉCOLE DES MINES D'ALBI-CARMAUX	09/02	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 63	CD .jpg	COLLOQUE « COULEURS », 2003	05/03	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 64	CD .jpg	DATATION PAR DENDROCHRONOLOGIE, 2004	04/04	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 65	CD .jpg	INCUNABLE	10/05	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 66	CD .jpg	FLACON DU SAINT CHRÊME, COLLÉGIALE SAINT-SALVI (INVENTORIÉ EN 2008)	11/07	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 67	CD .jpg	AUDITORIUM DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 68	CD .jpg	RECONSTITUTION D'UNE « CAGE À ÉCUREUIL », JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2007	09/07	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 69	CD .jpg	ANIMATION PÉDAGOGIQUE, OBSERVATION DES FAUCONS PÉLERINS DE LA CATHÉDRALE SUR INTERNET	01/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 70	CD .jpg	ATELIER « CHAHUT-COULEUR » AU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC	09/07	Michel Fabre	Mairie d'Albi	oui
Ill. 71	CD .jpg	FESTIVAL PAUSE GUITARE, SCÈNE PLACE SAVÈNE, QUARTIER DU CASTELVIEL	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 72	CD .jpg	FESTIVAL PAUSE GUITARE (CHANTEUSE ROSE)	07/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 73	CD .jpg	HISTOIRES D'UN SOIR, THÉATRE DE RUES	07/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 74	CD .jpg	CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, CONCERT	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 75	CD .pdf	STATIONNEMENT, DÉPLACE-MENTS DOUX, PROJETS	07/08	Jean-Pierre Étienne	Mairie d'Albi	oui
Ill. 76	CD .jpg	STATIONNEMENT EN BORDURE DE LA ZONE TAMPON	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 77	CD .pdf	LES CHEMINEMENTS CULTURELS URBAINS	N.D.	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 78	CD .jpg	RESTAURANT L'ASTROLABE - ANCIENNE MAISON ÉCLUSIÈRE (BERGES DU TARN)	08/08	François Guibilato	Mairie d'Albi	oui
Ill. 79	CD .jpg	PHILIPPE BONNECARRÈRE, MAIRE D'ALBI, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ-RATION DE L'ALBIGEOIS ET BLAISE O. AHANHANZO GLÉLÉ, MAIRE D'ABOMEY, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN (ABOMEY, DÉFILÉ MILITAIRE RÉCAMP IV, 2004)	12/04	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 80	CD .jpg	PALAIS ROYAUX D'ABOMEY	08/03	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 81	CD .jpg	VESTIGES DU PALAIS D'AGADJA ET MUR D'ENCEINTE DU PALAIS TEGBESSOU (SITE PATRIMOINE MONDIAL)	03/08	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 82	CD .jpg	DÉTAIL DE BAS-RELIEFS, PALAIS ROYAUX D'ABOMEY	08/03	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 83	CD .jpg	RÉHABILITATION DU MUR D'ENCEINTE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY	11/07	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui

N° d'id.	Format (diapo/ épreuve/ vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/ Réalisateur	Détenteur du copyright	Cession non exclusive des droits
Ill. 84	CD .jpg	ACTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, POSE DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE - (MARS 2008)	03/08	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 85	CD .jpg	ACTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE, TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - (NOVEMBRE 2007)	11/07	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 86	CD .jpg	CÉRÉMONIE VAUDOU, CULTE AUX ANCÊTRES	02/06	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 87	CD .jpg	FESTIVAL DU DANHOMEY, DANSE DES AMAZONES	12/07	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 88	CD .jpg	REVENANT (CULTE KOUVITO)	12/07	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 89	CD .jpg	CÉRÉMONIE VAUDOU, CULTE NINSOUHOUE	12/04	Marie-Ève Cortés	Mairie d'Albi	oui
Ill. 90	CD .pdf	LES 22 PAYS ARABES MEMBRES DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE	08/08	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 91	CD .jpg	ÉMISSION TÉLÉVISÉE EN DIRECT	07/07	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui
Ill. 92	CD .jpg	FÊTE DE LA PÂTISSERIE	09/05	Mairie d'Albi	Mairie d'Albi	oui
Ill. 93	CD .jpg	DÉPART DU TOUR DE FRANCE PLACE SAINTE-CÉCILE, 2005	07/05	Luc Casagrande	Mairie d'Albi	oui

7 a Photographies, diapositives, inventaire des images et tableau d'autorisation de reproduction, et autre documentation audiovisuelle

Coordonnées des détenteurs du copyright

Archives départementales
1, avenue de la Verrerie
81013 Albi Cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 36 21 00
Courriel : archives.tarn@cg81.fr

Pierre Béhar
Sarl « À vol d'oiseau »
Les Restanques de Fabron
26, chemin de l'Arieta - 06200 Nice
Tél : 33 (0)4 93 21 21 19
Courriel : p.behar@balloide-photo.com

Jean-Louis Biget
21, rue Emile Jolibois - 81000 Albi
Tél : 33 (0)5 63 54 27 69

Ludovic Blatgé
Lotissement des Berges
9, allées des Pêcheurs - 81390 Briatexte
Tél : 33 (0)6 22 62 20 04
Courriel : ludo.blatge@yahoo.fr

Bressac/Huet SARL
Olivier Bressac
2, rue François Hanin
76430 Saint-Romain de Colbos
Tél : 33 (0)2 35 30 01 84
Fax : 33 (0)2 35 30 01 84
Courriel : obressac@aol.com

H.Bru/C.Bou/Mairie d'Albi
11, rue de l'Hôtel-de-ville
Annexe Toulouse-Lautrec - 81000 Albi
Tél : 33 (0)5 63 49 10 92

Michel Escourbiac
Imprimerie Escourbiac
Route de Lavaur
BP 171 - 81304 Graulhet cédex
Tél : 33 (0)5 63 42 84 00
Courriel : escourbiac@escourbiac.com

Patrick Gironnet
Service départemental
de l'architecture et
du patrimoine, S.D.A.P.
13, rue du Sel - 81000 Albi
Tél : 33 (0)5 63 38 57 00

Catherine Guiraud
5, impasse Francisque Sarley
31000 Toulouse
Tél : 33 (0)5 61 22 40 33

L.P.O. du Tarn
Place de la Mairie
Aile du Château, BP 27
81290 LABRUGUIERE
Tél. : 05 63 73 08 38
Courriel : tarn@lpo.fr

Mairie d'Albi
16, rue de l'Hôtel-de-ville - 81000 Albi
Tél : 33 (0)5 63 49 10 10
Fax : 33 (0)5 63 49 10 51
Courriel :
secretariat.general@mairie-albi.fr

Médiathèque Pierre Amalric
Avenue Charles-de-Gaulle - 81000 Albi
Tél : 05 63 38 56 10
Courriel : mediatheque@mairie-albi.fr

Mopy / Maurice Charbonnières
Photographe et journaliste
correspondant départemental AFP
9, rue André Schneider - 81 000 Albi
Tél : 33 (0)5 63 54 15 46
Courriel :
maurice.charbonnieres@wanadoo.fr

Henri Pradalier
« Les Rivals » - 11410 Saint Michel de Lanes
Tél : 33 (0)4 68 60 36 20

Philippe Poux
8, rue Justin Alibert - 81000 Albi
Tél : 33 (0)5 63 43 20 90

Zoltan Zsako
4, rue Henri Feulard - 75010 Paris
Tél : 33 (0)1 42 38 30 63

AUTORISATION

Je, soussigné (e). Marie-Eve CORTÉS, demeurant à ..Puygouzon....., déclare sur l'honneur être l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à .....Albi....., le .....18./12./.03...
Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

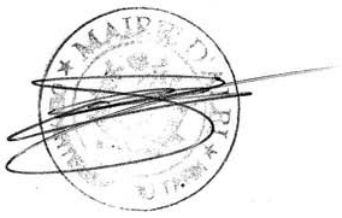

AUTORISATION

Je, soussigné (e) J.J. Maria Français demeurant à 157 chemin de Saint Sabre, déclare sur l'honneur etre l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à Nice, le 20.08.08,
Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

Photographe Mairie de Nice

AUTORISATION

Je, soussigné (e) Michel FABRE, demeurant à ALBI, déclare sur l'honneur être l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à ALBI, le 15 Décembre 2003

Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

Photo
Michel FABRE
Mention obligatoire

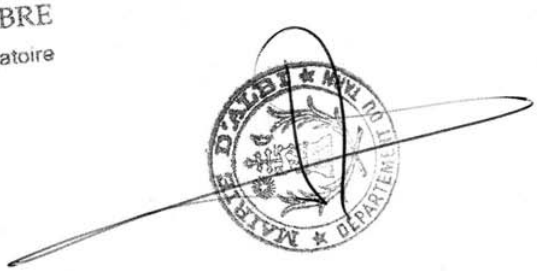

AUTORISATION

SAS des cartes postales ATA à 81000 ALBI

Je, soussigné (e)....., demeurant à ....., déclare sur l'honneur être l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications* de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à Albi, le 6 novembre 2003

Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

le président directeur général

* à caractère non commercial

AUTORISATION

Je, soussigné (e) Laurent Barrenechea demeurant à 3 rue du Paradoux 31000 Toulouse déclare sur l'honneur etre l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à Albi, le 13.11.08,
Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

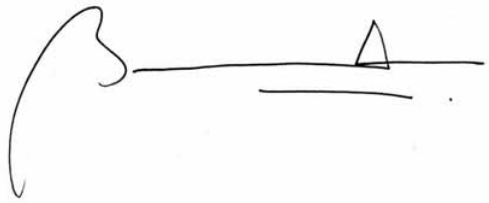

AUTORISATION

Je, soussigné (e) ESCOURBIAC Michel demeurant à ..93 06 GRAUHET....., déclare sur l'honneur être l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à ..... le ..18../..12../..03
Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

AUTORISATION

Je, soussigné (e) Casagrande Luc, demeurant à Rivières,
déclare sur l'honneur être l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à Albi, le 21/12/03
Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

Photographe

AUTORISATION

Nous, soussignés, Pierre BEHAR, demeurant 26 Chemin de l'Ariéta – 06200 NICE et Christophe BOUTHÉ, demeurant 310 Impasse des Althaeas – 83700 SAINT RAPHAEL, déclarons sur l'honneur être les auteurs des photographies mentionnées en annexe.

Par la présente, nous accordons à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales les photographies telles que décrites en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de ces photographies aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité des auteurs des photographies sera préservée au moyen de la mention de crédit photo suivant : « Pierre BEHAR Balloïde Photo - Christophe BOUTHE ».

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement les auteurs de ces photos d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne, y compris à des fins commerciales.

Nous déclarons et certifions être dûment habilités à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, nous nous engageons à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, les auteurs des photographies se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à Nice, le 7 septembre 2008

Pierre BEHAR
Photographe

Christophe BOUTHÉ
Photographe

AUTORISATION

Je, soussigné (e). BLATGÉ Ludovic demeurant à.. BRIATEXTE....., déclare sur l'honneur etre l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) mentionnée(s) en annexe.

Par la présente, j'accorde à l'UNESCO pour toute la durée légale de la propriété littéraire, le droit non exclusif de reproduire et/ou d'utiliser à des fins non commerciales la/les photographies et/ou diapositive(s) telle(s) que décrite(s) en annexe de la présente autorisation.

Pour autant, est autorisée l'utilisation de cette(ces) photographie(s) et/ou diapositive(s) aux fins des publications de l'UNESCO. En tout état de cause, l'identité de l'auteur de la(des) photographie(s) et/ou diapositive(s) sera préservée au moyen d'une mention de crédit photo.

Cette autorisation délivrée à l'UNESCO n'empêche nullement l'auteur de cette(ces) photo(s) et/ou diapositive(s) d'accorder ces mêmes droits à une tierce personne y compris à des fins commerciales.

Je déclare et certifie être dûment habilité(e) à accorder les droits de reproduction visés dans la présente autorisation.

Par conséquent, je m'engage à indemniser l'UNESCO et à la dégager de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une violation quelconque de cette autorisation. Toute contestation ou litige pourra être réglée à l'amiable, l'auteur de la(des) photo(s) et/ou diapositive(s) se réservant la faculté de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Fait à ..BRIATEXTE...., le ..9./.09./.2008..,
Signature, titre ou fonction de la personne dûment autorisée

7 b Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien

cf. Annexes I et III

Annexe I

- **Plan de gestion de la Cité épiscopale, mairie d'Albi, juillet 2008**

Annexe III-1

- Arrêté interministériel de création du secteur sauvegardé (19 janvier 1968)

Annexe III-2

- *Décret en conseil d'État de reconnaissance du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (1993)*

Annexe III-3

- *CD-ROM : Plan de sauvegarde et de mise en valeur et règlement du secteur sauvegardé - Extrait du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) - Plan de prévention des risques d'inondations de l'Albigeois (P.P.R.I.A.) – Plan de prévention des risques effondrement des berges - Document d'information communal sur les risques majeurs (2007)*

Annexe III-4

- *Dossier : arrêtés de classements et d'inscriptions des sites et monuments de la Cité épiscopale*

Annexe VI-2

- *Albi Agenda 21, Stratégie de développement durable et plan d'action*, mairie d'Albi, juin 2007

7 C Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

Dossiers ou inventaires	Forme	Date	Lieu de conservation
Archéologie			
- **Rapport d'analyses dendrochonologiques** Béatrice Szepertisky, datation en dendrochronologie des n° 1, 5, 10, 12 rue Saint-Étienne, 12, rue Saint-Julien, 1, rue des Fargues	Dossier	2004	Mairie d'Albi Service patrimoine et tourisme
- Document final de synthèse d'évaluation archéologique place Sainte-Cécile, réalisé par l'association des fouilles archéologiques nationales, antenne inter-régionale grand sud-ouest	Dossier	2001	- Association des fouilles archéologiques nationales - Mairie d'Albi, pôle développement local
Secteur sauvegardé			
- Archives des travaux réalisés en secteur sauvegardé et archives d'interventions sur les monuments historiques : plans, lettres, photos de chantiers, etc.	Dossier	1913 à nos jours	- S.D.A.P. - Mairie d'Albi pôle développement local
Cathédrale			
- **Restauration du baldaquin** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 17/07/1991 ; approbation D.R.A.C. Du 02/02/1992 ; P.A.T. du 17/12/1997 ; travaux face est de septembre 1996 à juillet 1998 ; travaux façades ouest et sud de décembre 1998 à avril 2001	Dossier Dossier	1991 1992	- Médiathèque du patrimoine et de l'architecture - D.R.A.C. - S.D.A.P.
- **Restauration du clocher** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 01/07/1992 ; approbation D.R.A.C. du 01/07/1992 ; P.A.T. du 15/04/1993 ; travaux de janvier 1993 à décembre 1996	Dossier	1994	"
- **Aménagement de la salle haute du trésor** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. 1 du 15/09/1994 ; E.P. 2 du 10/08/1995 ; P.A.T. salle gothique du 11/07/1996 ; travaux de sondage-démolition de janvier 1996 à juillet 1996 ; travaux d'aménagement de juillet 1996 à juin 1997	Dossier	1998	"
- **Clôture de chœur** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 30/09/1998 ; approbation D.R.A.C. du 17/05/2000	Dossier	1999	"
- **Peintures murales des 29 tribunes** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 15/03/1999 ; approbation D.R.A.C. du 15/03/1999	Dossier	2001	"
- Peintures murales 1re tranche, tribunes 12 et 13 N ; P.A.T. déposé le 25/07/2001 ; travaux de juin 2006 à novembre 2004	Dossier	2005	"
- Peintures murales 2de tranche, tribunes 10, 11, 14 et 15 N ; P.A.T. déposé le 08/03/2005 : approbation le 5/09/2006	Dossier	2002	"
- **Aménagement de la salle du trésor II (salle moderne)** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du le 29/04/2002 ; P.A.T. du 16/04/2004	Dossier	1999	"
- **Mise en sécurité** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 01/10/1999 ; approbation D.R.A.C. du 17/05 2000 ; P.A.T. 1 : juin 2005 ; P.A.T. 2 : mai 2007 (travaux en cours)			

7 C Inventaires les plus récents concernant forme et date des dossiers ou des biens

Dossiers ou inventaires	Forme	Date	Lieu de conservation
Palais de la Berbie			
- **Poursuite et achèvement de la restructuration du musée Toulouse-Lautrec** Patrice Calvel, A.C.M.H. - étude préalable n° 81/035, approuvée le 22/02/00. Patrice Calvel, A.C.M.H. - étude préalable n° 81/026, approuvée avec réserve le 07/07/1999. Patrice Calvel, A.C.M.H. - étude préalable n° 81/007, favorable avec réserve le 17/01/1992.	Dossier	2000	- Médiathèque du patrimoine et de l'architecture - D.R.A.C. - S.D.A.P.
Pont-vieux			
- **Travaux de restauration des parements (enlèvement des végétations, restauration des deux avant-becs N/E)** Patrice Calvel, A.C.M.H. - étude préalable n° 81/016, approuvée le 27/04/1994		1992	- Médiathèque du patrimoine et de l'architecture - D.R.A.C. - S.D.A.P. - Mairie d'Albi pôle développement local
Saint-Salvi			
- **Consolidation de la façade du bas-côté nord sculptures et polychromies** E.P. du 25/03/2003, n° 81-039	Dossier	2003	- Mairie d'Albi pôle construction, aménagement, bâtiments
- **Portail nord** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 25/03/2003, n° 81-039	Dossier	2003	"
- **Mise en conformité et sécurité des installations électriques** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 15/03/2003	Dossier	2003	"
- **Mise en valeur intérieure et restauration des vitraux** Patrice Calvel, A.C.M.H. - E.P. du 30/09/1992, n° 81-013	Dossier	1992	"
- **Stratigraphie des enduits du XIX^e siècle** Atelier d'Assalit, conservation et restauration - E.P. du 19/10/2001	Dossier	2001	"
Inventaires			
- **Objets classés et inscrits** Fiches descriptives des objets classés et inscrits ; dossiers d'archives (comptes-rendus de travail) par édifice	Fiches	1908 à nos jours	- Archives départementales du Tarn
- **Objets non classés et non inscrits** Fiches descriptives des objets de l'église collégiale Saint-Salvi (en cours)	Fiches informa-tisées	2008	- Mairie d'Albi, service patrimoine et tourisme
- **Petit patrimoine (croix, fontaines...)** Fiches descriptives du petit patrimoine de la Cité épiscopale et de l'ensemble de la commune (en cours)	Fiches informa-tisées	2008	"
Urbanisme			
Dossier de concours de maîtrise d'œuvre *Centre historique élargi, diagnostic urbain, hiérarchisation des enjeux, préprogramme*	CD-ROM	Avril 2002	- Mairie d'Albi, pôle développement local

7 d Adresses où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives concernant le bien

I Lieux de consultation des sources

■ **Archives nationales,**
60, rue des Francs-Bourgeois,
75003 Paris.

■ **Archives départementales du Tarn,**
avenue de la Verrerie, 81000 Albi.

■ **Archives municipales,**
25, rue Jean-Rostand, 81000 Albi.

■ **Médiathèque Pierre Amalric,**
avenue Charles-de-Gaulle, 81000 Albi.

II Lieux de consultation des documents administratifs, des études et rapports relatifs aux aspects patrimoniaux, environnementaux ou culturels

■ **Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Tarn (C.A.U.E.),**
188, rue de Jarlard, 81000 Albi.

■ **Conseil général du Tarn,**
Hôtel du département,
81013 Albi cedex 09.

■ **Conservation régionale des monuments historiques,**
32, rue de la Dalbade
31000 Toulouse

■ **Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées (D.R.A.C.),**
32, rue de la Dalbade, B.P. 811
31080 Toulouse Cedex 6

■ **Institut nationale de recherches archéologiques préventive,**
Antenne interrégionale, grand Sud-Ouest,
centre d'activités les Échoppes
156, avenue Jean-Jaurès, bât. F,
33600 Pessac.

■ **Mairie d'Albi,**
16, rue de l'Hôtel-de-Ville,
81023 Albi Cedex 9.

■ **Médiathèque du patrimoine et de l'architecture,**
Hôtel de Croisille
12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris.

■ **Service de l'inventaire général du patrimoine, région Midi-Pyrénées,**
Hôtel de Région
22, boulevard Maréchal-Juin
31406 Toulouse Cedex 9

■ **Service départemental de l'architecture et du patrimoine (S.D.A.P.),**
13, rue du Sel, 81000 Albi.

III Autres lieux de consultation de documents relatifs au patrimoine de la Cité épiscopale

■ **Association pour la sauvegarde du Vieil Alby,**
Maison du Vieil Alby,
1, rue de la Croix-Blanche,
81000 Albi.

■ **Centre universitaire Jean-François Champollion**
Place de Verdun
81012 Albi Cedex 9

■ **École des mines d'Albi**
Route de Teillet
81013 Albi Cedex 9

■ **Université Toulouse-le-Mirail**
5, allées Antonio Machado
31058 Toulouse Cedex 9

7e Bibliographie

I Bibliographie récente sur la Cité épiscopale et ses principaux monuments (2004-2008)

- **BIGET (Jean-Louis)**, *Hérésie et inquisition dans le midi de la France, Paris, Picard, 2007. - Les Cathares, Albigeois et « bons hommes »,* Paris, 2008.
- **BIGET (Jean-Louis), BRU (Henri), AUBRY (Marc), BRESSAC (Olivier), BIGELMAN (David), SUET (Jean-Baptiste)**, *La Place Sainte-Cécile, d'histoire en avenir*, Escourbiac, Graulhet, 2005.
- **BLANCHARD (Frédéric)**, *Volet de cœur pour Dame de brique... et autres atmosphères albigeoises,* Albi, éditions Un Autre Reg'Art, 2004.
- **BRU (Henri)**, *Albi-Cordes sur ciel,* Albi, Grand-Sud, 2005.
- **CABAYE (Olivier)**, *Albi au XVIe siècle,* Albi, Presses du centre universitaire Champollion, 2008.
- **CATINOT-CROST (Laurence)**, *Autrefois Albi,* Biarritz, Atlantica, 2004.
- **CRECH'RIOU (Laure) et JOSCET (Cyril)**, *Albi, aquarelles et pastels centre historique,* Albi, Carnet de croquis éditions, 2008.
- **DESACHY (Matthieu)** dir., *Trésors albigeois,* Syndicat de la librairie ancienne et moderne, 2005 - *Incunables albigeois, les ateliers d'imprimerie,* Rodez, éditions du Rouergue, 2005 - *Le Scriptorium d'Albi, les manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile (VIIe-XIIe siècle),* Rodez, éditions du Rouergue, 2007. - *Les Obituaires du chapitre cathédral d'Albi,* Paris, Picard, 2007. - *Un Moyen Âge de lumière. Les manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi dans Trésors écrits,* dossier thématique de la revue *Patrimoine Midi-Pyrénées*, n° 12, 2007, p. 42-46.
- **GRESLE-BOUGNOL (Maurice)**, *Regard albigeois,* Archives & Patrimoine, 2008.
- **GILABERT (René)**, *Albi de brique et de lumière,* Albi, éditions Un Autre Reg'Art, 2007.
- **GUIBOURGE (Stéphane) et LHEZ (Philippe)**, *Albi, une ville en aquarelles,* Toulouse, éditions Privat, 2008.
- **MUNIER (Marie-Odile)**, *Albi : des jacobins aux dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne, Albi,* Presses du centre universitaire Champollion, 2006.
- **NELIDOFF (Philippe)** sous la direction de, *Les Cités épiscopales du Midi,* actes du colloque «les cités épiscopales du Midi », Presses du centre universitaire Champollion, 2006.
- **RAYSSAC (Sébastien)**, *Tourisme et patrimoine en Albigeois, l'action publique locale en débat,* dans *Revue du Tarn*, n° 109, printemps 2008.
- *Réhabilitation des logements vacants,* dans *Les Cahiers de l'A.N.A.H.*, n° 122, septembre 2007.
- **ROQUES (Jean)**, *La biographie de ma ville*, collection « Rives du Temps » coopérative du Sud-Ouest, Albi, 2007.
- **SALLE (Aurélie)**, *Albi, le renouveau de la valeur patrimoniale : le projet « Cité épiscopale »,* mémoire de maîtrise de géographie, université des sciences sociales de Toulouse, 2004.
- **VANACKER (Céline)**, *Façade occidentale de Saint-Salvi d'Albi* dans *Cahiers de Cuxa, Monde roman et chrétientés d'Orient*, 2008, n° 38 - *Note sur l'architecture de Saint-Salvi d'Albi (fin XIe-début XIIe siècles),* dans *Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn,* n° LX, 2006, p. 45-67.

■ **VIDAL (Auguste)**, *Histoire des rues du Vieil Alby,* Orthez, PyréMonde, 2007 (réédition).

II Ouvrages sur la Cité épiscopale et ses principaux monuments

■ **AUSTRUY (C.)**, *Albi, stratégies et équipements dans l'urbanisation,* thèse de 3e cycle, Toulouse-le-Mirail, Études urbaines, 1978, 347 p. – « Les stratégies urbaines à Albi » dans *Revue des Pyrénées et du Sud-Ouest,* juillet 1978, p. 418 à 421.

■ **AURIOL (A.)**, « Les fresques de la chapelle Sainte-Croix à la cathédrale d'Albi », dans *Annales du Midi*, 1923, 1924. – « Le cycle de la Passion du Christ » dans *Bulletin monumental*, 1933. – « La chapelle des anges à la cathédrale d'Albi » dans *Bulletin monumental*, 1934.

■ **BASCHET (Jérôme)**, *Les Justices de l'au-delà. La représentation de l'enfer en France et en Italie (XIIe-XVe siècle)*, Rome, 1993.

■ **BECAMEL (Marcel) et ASSEMAT (Gilbert)**, *À la découverte de la cathédrale d'Albi,* Albi, 1976.

■ **BERGES (Élise)**, *Le Métier de peintre à la Renaissance dans le Sud-Ouest de la France,* thèse univ. Toulouse-le-Mirail, 1995.

■ **BIGET (Jean-Louis)**, « Le Pont-vieux d'Albi » dans *Revue du Tarn*, 91, 1978. 6 « L'architecture gothique du Midi Toulousain » dans *Revue du Tarn*, 1979. 6 « La collégiale Saint-Salvi », dans *Congrès archéologique de France*, CXLe session, 1982. – « Sainte-Cécile et Saint-Salvi, chapitre de cathédrale et chapitre de collégiale à Albi », dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 24, 1989. – « Le Pont-vieux d'Albi », dans *À dos d'âne : ponts et viaducs du Tarn*, Albi, 1994.

■ **BIGET (Jean-Louis), BRU (Henri) *et alii***, *Le Pont-vieux, un axe de l'histoire d'Albi*, Archives départementales du Tarn, Albi, École normale, C.D.D.P., 1978.

■ **BIGET (Jean-Louis) et ESCOURBIAC (Michel)**, *Sainte-Cécile d'Albi. Les peintures*, Toulouse 1994. – *Sainte-Cécile d'Albi. Les sculptures*, Toulouse, 1997. – *Voir et comprendre Sainte-Cécile d'Albi*, Toulouse, 1998.

■ **BOIRET (Yves)**, *Albi, Secteur sauvegardé*, Albi, Fév. 1988, 48 p. et 28 p.

■ **BOU (Gilbert)**, *Sculpture gothique albigeoise*, Rodez, 1972.

■ **BOYER (Marjorie)**, *Medieval French bridges*, A. History, Cambridge (Mass.), 1976.

■ **BRU (Henri)**, « Transformations du Vieil Alby, avec le secteur sauvegardé (1966-1996) » dans *Pouvoirs et sociétés en pays albigeois*, Toulouse, 1997, p. 369-384. - *Connaissance d'Albi*, I.C.S.O., 1980, 32 p., préface du docteur Pierre Amalric.

■ **BRU (Henri) et GRESLE-BOUIGNOL (Maurice)**, *Témoignages de la Renaissance en Albigeois*, exposition, Albi, 1980.

■ **CASAGRANDE (Carla) et VECCHIO (Silvana)**, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, trad. fr., Paris, 2003.

■ **CHABBERT (Roland)**, *Analyse archéologique du chœur de Sainte-Cécile d'Albi*, thèse, université de Toulouse-le-Mirail, 2002.

■ **CHAMAYOU (L.)**, « L'église collégiale Saint-Salvy d'Albi », s.l.n.d. *Congrès archéologique de France,* CXLe session, Albigeois, 1982 – *Notices sur la cathédrale Sainte-Cécile*, par Jean-Louis Biget, Yves Carbonell-Lamothe, Marcel Durliat, Michèle Pradalier-Schlumberger et Bruno Tollon.

7e Bibliographie

■ **DELUMEAU (Jean)**, *Le Péché et la Peur ; la culpabilisation en Occident (XVII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 1983.

■ **DOMPNIER (Geneviève)**, *Les Quartiers du centre ancien d'Albi*, thèse de 3^e cycle, Toulouse-le-Mirail, 1979.

■ **DOMERGUE (Claude), LAUTIER (Jean)**, *Albi (Tarn), Albiga dans Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule : histoire et archéologie*, actes du 2^e colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990, sixième supplément d'Aquitania, p. 14-16.

■ **DURLIAT (Marcel)**, « L'architecture méridionale au XIII^e siècle », dans École antique de Nîmes, *Bulletin annuel*, 1973-1974. – « Le Jugement dernier de la cathédrale d'Albi » dans *Congrès archéologique de France (1982)*, Paris, 1983.

■ **EMERSON (William) et GROMORT (George)**, *Old bridges of France. A serie of historical exemples from Roman times to the end of th XVIII^th century*, New-York, 1925.

■ **ELIET (P.) et GEINDRE (L.)**, *L'Intervention sur le centre-ville d'Albi : une politique de développement social urbain efficace*, mémoire de maîtrise, Toulouse-le-Mirail, C.I.E.U., 1994.

■ **GRESLE-BOUIGNOL (Maurice)**, « La Mort et la Nature, un curieux plafond peint à Albi » dans *Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles Lettres du Tarn,* 1975-1976.

■ **GRIMAL (Alain)**, *Les Fortifications d'Albi et leur démolition au XVIII^e siècle*, Albi, 1935.

■ **GRIMBERT (Laurent)**, « Les fortifications médiévales de la place du Vigan à Albi (Tarn) », dans *Archéologie du Midi médiéval*, t. 20, 2002, p. 127-148.

■ **GUIRAUD (Catherine)**, *Architecture civile du XII^e au XIV^e siècle à Albi,* maîtrise université Toulouse-le-Mirail, 1999.

■ **JOLIBOIS (Émile)**, « Le vieux pont d'Albi » dans *Revue du Tarn,* II, 1878-1879.

■ **LACGER (Louis de)**, « La collégiale Saint-Salvy » dans *Congrès archéologique de France,* XCII^e session, Toulouse, 1920. – « Histoire de la paroisse Saint-Salvy » dans *L'Écho de Saint-Salvy*, bulletin paroissial, années 1924-1932. – « Le château des évêques d'Albi » dans *Congrès archéologique de France*, 1929, p. 392-425.

■ **LARAN (Jean)**, *La Cathédrale d'Albi*, Paris, 1931.

■ **LENIAUD (Jean-Michel)**, *Les cathédrales au XIX^e siècle, étude du service des édifices diocésains, éd. Economica,* Paris, 1993, p. 308 à 311.

■ **MELISSINOS (A.)** et collab., *Contrat Albi-ville moyenne (déc. 1978)*, dossier établi par la ville d'Albi et la D.D.E.

■ **MESQUI (Jean)**, *Le Pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris, 1986.

■ **MALE (Émile)**, *La Cathédrale d'Albi*, Paris, 1950 (rééd. 1976).

■ **MAURY (E.)**, *Les Moulins d'Alby*, Lavaur, 1953.

■ **NOE-DUFOUR (Annie)**, *Les restaurations de la cathédrale Sainte-Cécile au XIX^e siècle*, mémoire de D.E.A., Toulouse, 1976.

■ **PEYRON (Jacques) et ROBERT (Annick)**, « Les plafonds peints gothiques d'Albi » dans *Cahiers tarnais*, n° 10, 1982.

■ **PRADE (Marcel)**, *Les Ponts, monuments historiques*, Poitiers, 1986.

■ **PRADALIER (Henri)**, « Le palais épiscopal de la Berbie » dans *Congrès archéologique de France*, CXL^e session, 1982. – « Les rapports entre l'architecture civile et religieuse d'Avignon et celle du Languedoc occidental » dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 26, 1996, p. 385-403.

■ **PRADALIER (Henri), ESQUIEU (Yves),** « Les palais épiscopaux dans la France méridionale » dans RENOUX (Annie)(dir.) *Les Palais royaux et princiers au Moyen Âge*, Actes du colloque international tenu au Mans, 6-7-8 octobre 1994, Le Mans, centre d'édition et de publication de l'université du Maine, 1996, p. 77-89.

■ **REY (Raymond),** *L'Art gothique du midi de la France*, Paris, 1934.

■ **SOUCHAL (Geneviève),** « Le mécénat de la famille d'Amboise », dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1976.

■ **SUNDT (Richard A.),** *La cathédrale d'Albi et les églises gothiques à chapelles hautes : style, fonction et diffusion* dans *Autour des maîtres d'œuvre de la cathédrale de Narbonne, les grandes églises gothiques du Midi, sources d'inspiration et construction,* actes du 3e colloque d'histoire de l'art méridional au Moyen-Age, ville de Narbonne, 1995, pages 121 à 128.

■ **THOMAS (John),** *Albi cathedral and British Church Architecture*, Londres, The Ecclesiological Society, 2002, 81p.

■ **VIVIAN (Paul),** *Le problème de la nef unique* dans *La naissance et l'essor du gothique méridional au XIIIe siècle,* cahiers de Fanjeaux n°9, p 21 à 53, Privat, Toulouse, 1974.

III Ouvrages sur l'histoire d'Albi

■ **ALLAIRE (Roger),** *Albi à travers les siècles*, Albi, 1933.

■ **BELOT (Louis),** *L'Ingénieur Mariès, sa vie et son œuvre*, Albi, 1914.

■ **BIGET (Jean-Louis),** « Un procès d'Inquisition à Albi en 1300 » dans *Cahier de Fanjeaux*, 6, 1971. – « Castelnau en milieu urbain, l'exemple d'Albi », Flaran 1. *Châteaux et peuplement en Europe occidentale du Xe au XVIIIe siècle*, Auch, 1980. *Albi*, Atlas historique des villes de France, Bordeaux, CNRS, 1983.-- « L'extinction du catharisme urbain : les points chauds de la répression », dans *Cahiers de Fanjeaux*, n° 20, 1985. - « Albi. La Temporalité », dans *Revue du Tarn*, n° 170, 1998. – « Hérésie, politique et société en Languedoc (v. 1120-1320) » dans *Le Pays cathare*, Carcassonne, 1998 et Paris, 2000.

■ **BIGET (Jean-Louis)** dir., *Histoire d'Albi*, Toulouse, 1983, 2e édition, Toulouse, 2000.

■ **BRU (Henri)** en collaboration avec **DEVYNCK (Danièle), DESACHY (Matthieu), HIJOSA (Bernard), LAFFON (Michel) et NOURANCHE (Danièle),** *Albi et les Albigeois*, Albi, Poux, 2003.

■ **COMITÉ D'HISTOIRE LOCALE,** *Histoire et images du pays albigeois*, Millau, 1988.

■ **DEVYNCK (Danièle),** *Connaître Albi*, Luçon, 1996.

■ **FRIEDLANDER (Alan),** *The Hammer of the Inquisitors Brother Bernard Délicieux and his Struggle against the Inquisition in XIVth century*, France, La Haye-Boston-Cologne, 2000.

■ **GRESLE-BOUIGNOL (Maurice),** « Les Gâches de la ville d'Albi », dans *Revue du Tarn*, 1978.

■ **LAMBERT (Élie),** *Albi et sa Cité épiscopale*, Toulouse, 1958.

■ **LACGER (Louis de),** « L'Albigeois pendant la crise de l'albigéisme », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1933. – *Louis d'Amboise, évêque d'Albi*, Albi, 1954. – *Histoire religieuse de l'Albigeois*, Albi, 1962.

■ **PORTAL (Charles),** *Historique de la région albigeoise*, Albi, 1913.

■ **ROLLAND (Jules),** *Histoire littéraire de la ville d'Albi*, Toulouse, 1879.

7e Bibliographie

■ **RASCOL (Pierre)**, *Albi, étude géographique*, Toulouse, 1933.

■ **ROQUEBERT (Michel)**, *L'Épopée cathare*, 5 volumes, Toulouse-Paris.

■ **SOULIE (Gabriel)**, *Histoire et images du pays albigeois*, Millau, 1977.

■ **THERY (Julien)**, *La Parole aux Albigeois, le procès de Bernard de Castanet, évêque d'Albi (1307-1308)*, thèse, École nationale des Chartes, 1999.

■ **VIDAL (Auguste)**, *Histoire des rues du Vieil Alby*, Albi, 1904.

IV Ouvrages sur la brique

■ **CAMPBELL (James W. P.)**, *L'Art et l'histoire de la brique*, Paris, Citadelles et Mazenod, 2004.

■ **CATLLAR (Bernard)**, *Albi, étude couleurs*, Direction régionale de l'architecture et de l'environnement, 1990.

■ **C.A.U.E. du Tarn** (conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement), *Guide technique pour la mise en couleur du bâti*, Graulhet, Escourbiac, mars 2002.

■ **CAZEL (Thomas), COLZANI (Joseph), GARDÈRE (Jean-François) et MARFAING (Jean-Louis)**, *Maisons d'argile en Midi-Pyrénées*, Cahors, 2000.

■ **CHALANDE (Jules)**, « Briques toulousaines au Moyen Âge », dans *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, nov. 1917, nov. 1921, nouvelle série, n° 46, p. 199.

■ **CHEVALIER (Jean-Louis)**, « La brique dans le Midi toulousain », dans *Monuments historiques*, Midi-Pyrénées, 1992, n° 181, p 39-44.

■ **COSTA (G.)**, « Briques apparentes et enduits dans l'architecture traditionnelle de la région toulousaine », dans *Revue de l'art*, n° 58-59, 1983, p. 115-122.

■ **DEVOS (Pierre), LE ROUX (Sabine), ARCENS (Jean-Paul)** *Les Briques de restauration*, rapport d'étude, centre de recherche Matériaux de l'École des mines d'Albi-Carmaux, juillet 1998.

■ **GISCLARD (Philippe)**, « Le décor moulé et la brique profilée » dans *Monuments historiques*, Midi-Pyrénées, 1992, n° 181, p. 45-48. – « *La brique antique et médiévale, production et commercialisation d'un matériau* », dans *Actes du colloque international* organisé par le Centre d'histoire urbaine de l'École normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud et l'École française de Rome, École française de Rome, n° 272, Rome, 1995. – « La brique au soleil du Languedoc » dans *Revue du Tarn*, 1968. « Le patrimoine en brique », dans *Monuments historiques*, n° 185, janvier-février 1993, 110 p.

■ **PELNIER (Robert)**, « La brique dans notre patrimoine », dans *Revue du Tarn*, n° 167, automne 1997, p. 405-422.

■ **TOLLON (Bruno)**, « La ville de brique », dans *Toulouse, les délices de l'imitation*, Bruxelles, 1986, p. 20-41. – « L'emploi de la brique, l'originalité toulousaine », dans *Architectura, les chantiers de la Renaissance*, Paris, 1991, p. 86-104.

V Sources

■ Plan d'Albi, dessiné par l'ingénieur Laroche, 1776, gravé par Chalmandrier et Berthault (1779-1780), réédité par l'Association pour la sauvegarde du Vieil Alby (1983).

■ Plan cadastral d'Albi, 1/625e, 1809, modifié en 1830-1835.

■ Plans divers service urbanisme, mairie d'Albi.

■ Plans cadastraux et plans divers, Archives municipales d'Albi et fonds de documentation de l'Association pour la sauvegarde du Vieil Alby.

■ Registre des délibérations du conseil municipal d'Albi, notamment période 1950-1996, archives municipales d'Albi.

Ill. 225 : le clocher vu du Castelviel

8 Coordonnées des autorités responsables

8.a Responsable de la préparation de la proposition p.295

8.b Institution / agence officielle locale p.296

8.c Autres institutions locales p.297

8.d Adresses internet officielles p.299

8 a Responsable de la préparation de la proposition

Nom :	Marie-Ève CORTÉS
Titre :	Responsable du service patrimoine et tourisme
Adresse :	Mairie d'Albi, pôle développement local 16, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville :	Albi (81000)
Pays :	France
Téléphone :	33 (0)5 63 49 11 95
Télécopie :	33 (0)5 63 49 10 75
Courriel :	marie-eve.cortes@mairie-albi.fr

Comité scientifique et de rédaction

Monsieur Philippe Bonnecarrère :	Maire d'Albi, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois
Mademoiselle Marie-Louise At :	Adjointe au maire d'Albi déléguée au patrimoine
Monsieur Laurent Barrenechea :	Architecte des bâtiments de France adjoint, chargé du secteur sauvegardé
Monsieur Jean-Louis Biget :	Professeur émérite d'histoire du Moyen Âge à l'École normale supérieure de Fontenay / Saint-Cloud
Monsieur Christian Bonzi :	Adjoint au maire d'Albi délégué à la communication (1995-2008) et au tourisme (1995-2001 et 2004-2008)
Monsieur Henri Bru :	Historien, président d'honneur de l'Association pour la sauvegarde du Vieil Alby
Madame Marie-Ève Cortés :	Responsable du service patrimoine et tourisme de la mairie d'Albi, coordonnatrice du comité de rédaction
Madame Sylvie Desachy :	Conservateur des archives départementales du Tarn
Madame Christine Devoisins :	Adjointe au maire d'Albi déléguée au tourisme (2001-2004) et vice-présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois depuis 2004
Madame Danièle Devynck :	Conservateur en chef du musée Toulouse-Lautrec
Monsieur Michel Escourbiac :	Imprimeur, photographe
Mademoiselle Martine Estivals :	Directrice du pôle environnement de la mairie d'Albi
Monsieur Patrick Gironnet :	Architecte des bâtiments de France
Monsieur Jean-Pierre Hourcade :	Directeur général des services de la mairie d'Albi
Madame Catherine Lagarde-Mazel :	Directrice du pôle développement local de la mairie d'Albi
Madame Michèle Pradalier-Schlumberger :	Professeur d'histoire de l'art médiéval
Monsieur Henri Pradalier :	Maître de conférences d'histoire de l'art médiéval
Monsieur Antoine Renauld :	Directeur de cabinet du maire d'Albi
Père Jean-Claude Vinceneau :	Archiprêtre de la cathédrale Sainte-Cécile

8 b Institution / agence officielle locale

Mairie d'Albi
16, rue de l'Hôtel-de-Ville
81023 ALBI Cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 49 10 10
Fax : 33 (0)5 63 49 10 50
www.mairie-albi.fr
secretariat.maire@mairie-albi.fr

Responsable de l'institution : Philippe Bonnecarrère, maire d'Albi

8 C Autres institutions locales

Archives départementales du Tarn
1, avenue de la Verrerie
81013 ALBI Cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 36 21 00
Fax : 33 (0)5 63 36 21 10
Courriel : archives.tarn@cg81.fr

Centre d'art contemporain, le LAIT
41, rue Porta
81006 ALBI Cedex
Tél : 33 (0)5 63 38 35 91
Fax : 33 (0)5 63 47 14 23
Courriel : centredartlelait@lelait.net
www.centredartlelait.com

Centre universitaire
Jean-François Champollion
Place de Verdun
81012 ALBI Cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 48 17 17
Fax : 33 (0)5 63 48 16 94
Courriel : contact.albi@univ-jfc.fr

Chambre de commerce
et d'industrie d'Albi-Carmaux-Gaillac
Maison de l'Économie
1, avenue Général-Hoche
81012 ALBI Cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 49 48 47
Fax : 33 (0)5 63 49 48 40
Courriel : ccialbi@albi.cci.fr

Comité départemental
du tourisme du Tarn
41, rue Porta
B.P. 225
81006 ALBI Cedex
Tél : 33 (0)5 63 77 32 10
Fax : 33 (0)5 63 77 32 32
Courriel : documentation@cdt-tarn.fr

Comité régional
du tourisme Midi-Pyrénées
54, boulevard de l'Embouchure
BP 52 166
31022 TOULOUSE Cedex 2
Tél : 33 (0)5 61 13 55 48
Fax : 33 (0)5 61 47 17 16
Courriel : information@crtmp.com
www.tourisme-midi-pyrenees.com

Communauté d'agglomération
de l'Albigeois
Parc François-Mitterrand
81160 SAINT-JUÉRY
Tél : 33 (0)5 63 45 72 47
Fax : 33 (0)5 63 45 72 45
Courriel : ms.borg@c2afr.com
www.grand-albigeois.fr

Conseil général du Tarn
35, lices Georges-Pompidou
81013 ALBI cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 45 64 64
Fax : 33 (0)5 63 45 65 12
Courriel : dircom@cg81.fr

Direction des affaires culturelles
de Midi-Pyrénées
32, rue de la Dalbade, BP 811
31080 TOULOUSE cedex 6
Tél : 33 (0)5 67 73 20 20
Fax : 33 (0)5 61 23 12 71
Courriel : dominique.paillarse@cult.gouv.fr

Inspection d'Académie du Tarn
3, rue Général-Giraud
81013 ALBI Cedex 09
Tél : 33 (0)5 63 49 51 00
Fax : 33 (0)5 63 38 22 95
Courriel : ia81@ac-toulouse.fr

8 C Autres institutions locales

Loisirs Accueil Tarn
41, rue Porta
B.P. 60336
81027 ALBI cedex 9
Tél : 33 (0)5 63 77 32 30
Fax : 33 (0)5 63 77 32 32
Courriel : loisirs.accueil.tarn@wanadoo.fr

Médiathèque municipale Pierre Amalric
Avenue Charles-de-Gaulle
81000 ALBI
Tél : 33 (0)5 63 38 56 10
Fax : 33 (0)5 63 38 56 15
Courriel : mediatheque@mairie-albi.fr

Maison du Vieil Alby
1, rue de la Croix-Blanche
81000 ALBI
Tél : 33 (0)5.63.54.96.38
Courriel : vieil.alby@tele2.fr

Musée Lapérouse
41, rue Porta
Square Botany-Bay
81000 ALBI
Tél/fax : 33 (0)5 63 46 01 87
Courriel : musee-laperouse.albi@orange.fr

Musée Toulouse-Lautrec
Palais de la Berbie
B.P. 100
81003 ALBI Cedex
Tél : 33 (0)5.63.49.48.70
Fax : 33 (0)5.63.49.48.88
Courriel :
musee.toulouselautrec@fr.oleane.com

Office de tourisme d'Albi
Palais de la Berbie
Place Sainte-Cécile
81000 ALBI
Tél : 33 (0)5.63.49.48.80
Fax : 33 (0)5.63.49.48.98
Courriel : accueil@albitourisme.com

Paroisse Sainte-Cécile
5, boulevard du Général-Sibille
81000 ALBI
Tél : 33 (0)5.63.43.23.43
Fax : 33 (0)5.63.43.23.44
Courriel : paroisse.ste-cecile@wanadoo.fr

Préfecture du Tarn
Place de la Préfecture
81013 ALBI Cedex
Tél : 33 (0)5 63 45 61 61
Fax : 33 (0)5 63 45 60 20
Courriel : courrier@tarn.pref.gouv.fr
www.pref.gouv.fr

Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Tarn
13, rue du Sel
B.P. 150
81005 ALBI Cedex
Tél : 33 (0)5 63 38 57 00
Fax : 33 (0)5 63 38 57 07
Courriel :
laurent.barrenechea@culture.gouv.fr

Union des Métiers et des Industries hôtelières du Tarn
16, bis avenue de Lattre-de-Tassigny
81000 ALBI
Tél : 33(0)5 63 40 12 14
Fax : 33 (0)5 63 41 78 08
Courriel : umih81@wanadoo.fr
www.umih81.umih.fr

ATTER - Association tarnaise de tourisme en espace rural
Maison des Agriculteurs
96, rue des Agriculteurs
B.P. 80 332
81027 ALBI Cedex
Tél : 33 (0)5 63 48 83 01
Fax : 33 (0)5 63 48 83 12
Courriel : resa81@free.fr

8 d Adresses Internet officielles

La création d'un site Internet « Cité épiscopale d'Albi » est prévue pour 2010 (*cf.* plan de gestion).

Nom des responsables du projet :

Marie-Louise At, adjointe au maire déléguée au patrimoine
Dominique Billet, adjoint au maire délégué à la communication et au tourisme
communication@mairie-albi.fr

Autres adresses Internet :

Site officiel de la ville d'Albi :
http://www.mairie-albi.fr

Site de l'office de tourisme d'Albi :
http://www.albi-tourisme.fr

Site du musée Toulouse-Lautrec relatif aux travaux de rénovation :
http://www.musee-toulouse-lautrec.com

Site officiel du comité départemental du Tourisme
http://www.tourisme-tarn.com

Site de la médiathèque Pierre Amalric :
http://www.mediatheque-albi.fr

Site officiel de la communauté d'agglomération de l'Albigeois
http://www.grand-albigeois.fr

Site officiel de la préfecture du Tarn
http://www.tarn.pref.gouv.fr

9 Signature au nom de l'État partie

Signé au nom de l'État partie :

Nom, Prénom :

Titre :

Date :

Cachet :

Remerciements

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui se sont associés à l'élaboration de ce dossier de proposition de classement au patrimoine mondial :

Nos remerciements vont tout d'abord au ministère de la Culture, et plus particulièrement à monsieur Olivier Poisson, inspecteur général des monuments historiques, Anne-Marie Cousin, inspectrice générale de l'architecture et du patrimoine et Isabelle Longuet, chargée de mission pour le patrimoine mondial, secrétaire de la convention France-UNESCO, direction de l'architecture et du patrimoine, à monsieur Patrice Calvel, architecte en chef des monuments historiques, ainsi qu'à monsieur Dominique Paillarse, directeur régional des affaires culturelles et madame Dominique Watin-Grandchamp, chargée d'études, conservation régionale des monuments historiques, qui ont assuré le suivi de ce dossier et prodigué leurs conseils aux membres du comité scientifique de rédaction.

Que soient également remerciés pour leur soutien les services municipaux d'Albi et les services publics qui ont répondu à nos sollicitations et contribué à l'élaboration de ce dossier :
Préfecture du Tarn,
DRAC de Midi-Pyrénées,
Conseil général du Tarn,
Service départemental de l'architecture et du patrimoine du Tarn,
Archives départementales du Tarn,
Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Enfin, sont remerciés tous ceux qui ont participé activement et bénévolement aux réunions organisées tout au long de l'élaboration de ce dossier et qui ont permis d'engager des réflexions sur les valeurs inestimables de la Cité épiscopale.

Que soient tout particulièrement remerciés :

Monsieur Laurent Barrenechea
Monsieur Jean-Louis Biget
Monsieur Henri Bru
Monsieur Patrice Calvel
Madame Sylvie Desachy
Monsieur Matthieu Desachy
Madame Danièle Devynck
Monsieur Michel Escourbiac
Monsieur Patrick Gironnet
Madame Michèle Pradalier-Schlumberger
Monsieur Henri Pradalier
Père Jean-Claude Vinceneau

Ce document a été créé par l'agence New Vista, 9, Lices Jean-Moulin, 81000 Albi.
La mise en page a été réalisée par Luc Casagrande, service communication, mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel-de-Ville, 81023 Albi.

Table des abrévations

A.21 : *agenda 21*

A.I.M.F. : *association internationale des maires francophones*

A.N.A.H. : *agence nationale pour l'amélioration de l'habitat*

A.C.M.H. : *architecte en chef des monuments historiques*

A.B.F. : *architecte des bâtiments de France*

C.A.U.E. : *conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement*

C2A : *communauté d'agglomération de l'albigeois*

C.D.T. : *comité départemental du tourisme*

C.I.A.P. : *centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine*

C.L.A.L. : *caisse locale d'aide au logement*

C.M.: *conseil municipal*

C.R.M.H. : *conservation régionale des monuments historiques*

D.I.C.R.I.M. : *document d'information communal sur les risques majeurs*

D.D.E. : *direction départementale de l'équipement*

D.P.C. : *direction du patrimoine culturel*

D.P.L.G. : *diplômé par le gouvernement*

D.R.A.C. : *direction régionale des affaires culturelles*

E.P. : *études préalables*

E.P.A. : *école du patrimoine africain*

E.R.P. : *établissement recevant du public*

F.E.D.E.R. : *fonds européen de développement économique et régional*

F.I.S.A.C. : *fonds d'intervention pour les services, l'artisanat, le commerce*

H.L.M. : *habitation à loyer modéré*

I.M.A. : *institut du monde arabe*

I.G.M.H. : *inspecteur général des monuments historiques*

L.P.O. : *ligue de protection des oiseaux*

M.C. : *monument classé*

M.H. : *monument historique*

M.I. : *monument inscrit*

O.P.A.H. : *opération programmée pour l'amélioration de l'habitat*

O.P.D.H.L.M. : *office public départemental d'habitations à loyer modéré*

O.T.S.I. : *office de tourisme et syndicat d'initiatives*

O.R.A.M.I.P : *observatoire régional de l'air en Midi-Pyrénées*

P.A.D.D. : *projet d'aménagement et de développement durable*

P.A.T. : *projet architectural et technique*

P.L.U. *plan local d'urbanisme*

P.O.S. : *plan d'occupation des sols*

P.P.R. : *plan de prévention des risques*

P.P.R.I.A. : *plan de prévention des risques d'inondations de d'albigeois*

P.S.M.V. : *plan de sauvegarde et de mise en valeur*

R.F.F. : *réseau ferré de France*

S.C. : *site classé*

S.C.O.T. : *schéma de cohérence territoriale*

S.D.A.P. : *service départemental de l'architecture et du patrimoine*

S.D.I.S. : *service départemental incendie et sécurité*

S.I. : *site inscrit*

S.M.A.M.T.L. : *syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec*

U.N.E.S.C.O. : *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

U.T.M. : *université Toulouse-le-Mirail*

V.P.A.H. : *ville et Pays d'art et d'histoire*

Z.P.P.A.U.P. : *zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager*

Annexes

d Annexes

Annexe I : Plan de gestion de la Cité épiscopale, mairie d'Albi, mai à septembre 2008

Annexe II : Documentation

- Annexe II-1

  DVD-ROM. Illustrations du dossier de candidature de *La Cité épiscopale d'Albi* au patrimoine mondial, conception-réalisation mairie d'Albi - 2008

- Annexe II-2

  DVD-ROM. Photographies de *La Cité épiscopale d'Albi*, conception-réalisation mairie d'Albi - 2008

Annexe III : Protection et gestion du patrimoine

- Annexe III-1

  Arrêté interministériel de création du secteur sauvegardé (19 janvier 1968)

- Annexe III-2

  Décret en conseil d'État de reconnaissance du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (1993)

- Annexe III-3

  CD-ROM. *Plan de sauvegarde et de mise en valeur et règlement du secteur sauvegardé - Extrait du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) - Plan de prévention des risques d'inondation de l'Albigeois (P.P.R.I.A.) – Plan de prévention des risques effondrement des berges - Document d'information communal sur les risques majeurs (2007)*

- Annexe III-4

  Dossier : *arrêtés de classements et d'inscriptions des sites et monuments de la Cité épiscopale*

- Annexe III-5

  Rapport d'analyses dendrochronologiques : *datation en dendrochronologie des n° 1, 5, 10, 12, rue Saint-Étienne, 12, rue Saint-Julien, 1, rue des Fargues* par Béatrice SZEPERTYSKI, novembre 2004

- Annexe III-6

  Article : *Les Cahiers de l'A.N.A.H., « Réhabilitation des logements vacants »*, n°122, septembre 2007

- Annexe III-7

  Document : *Programme de subventionnement des réhabilitations de façades 2007-2013*, Pôle développement local, mairie d'Albi, juillet 2008.

Annexe IV : Travaux d'aménagement urbain

- Annexe IV-1

  Document : *Requalification urbaine des espaces publics de la ville d'Albi*, conception-réalisation mairie d'Albi, juillet 2004

Annexes

- Annexe IV-2

  Document : *Albi - Aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords*, Pôle développement local, mairie d'Albi, décembre 2006

- Annexe IV-3

  Livre : BIGET (Jean-Louis), BRU (Henri), AUBRY (Marc), BRESSAC (Olivier), BIGELMAN (David), SUET (Jean-Baptiste) dir., *La Place Sainte-Cécile, d'histoire en avenir*, Escourbiac, Graulhet, 2005

- Annexe IV-4

  DVD : Reportage diffusé sur la chaîne de télévision belge *No télé*, concernant les aménagements urbains de la Cité épiscopale d'Albi ; reportage réalisé à l'occasion du voyage d'étude d'une délégation composée d'élus et de techniciens de l'intercommunale IDETA (région de Tournai) à Albi en février 2008

- Annexe IV-5

  Document : *Projet de charte qualité urbaine*, pôle développement local, mairie d'Albi, septembre 2008

Annexe V : Restructuration du musée Toulouse-Lautrec

- *Syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec à Albi*, Syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec et de la SEM 81, octobre 2007

Annexe VI : Développement durable

- Annexe VI-1

  Lettre : *reconnaissance de l'Agenda 21 local* adressée à la ville d'Albi par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, novembre 2007

- Annexe VI-2

  Document : *Albi Agenda 21, Stratégie de développement durable et plan d'action*, mairie d'Albi, juin 2007

- Annexe VI-3

  Document : *charte d'écofestival*, document réalisé par *Arpèges et Trémolos*, organisateur du festival Pause guitare 4 juin 2008

Annexe VII : démocratie participative

- Annexe VII-1

  Documents relatifs aux quartiers grand centre et de la Madeleine , démarche *« Projets de quartier - Projets d'avenir »*

  Quartier Grand centre

  - *Atelier d'avenir n°1 - état des lieux, mai 2006*
  - *Compte-rendu atelier d'avenir n°1, juin 2006*
  - *Atelier d'avenir n°2 - propositions d'orientation pour le quartier grand centre, janvier 2007*

- *Compte-rendu atelier d'avenir n°2, janvier 2007*
- *Contrat de quartier, mai 2007*

Quartier de la Madeleine

- *Atelier d'avenir n°1 – état des lieux, mai 2006*
- *Compte-rendu atelier d'avenir n°1, mai 2006*
- *Atelier d'avenir n°2 – propositions d'orientation pour le quartier de la Madeleine, décembre 2006*
- *Compte-rendu atelier d'avenir n°2, décembre 2006*
- *Contrat de quartier, mai 2007*

Annexe VIII : Développement touristique

■ Annexe VIII-1

Document : *schéma de développement et plan marketing du tourisme tarnais 2008-2011*, comité départemental du tourisme du Tarn

■ Annexe VIII-2

Documentation touristique de la ville d'Albi – chemise *Albi, Label Vie*, 2007

■ Annexe VIII-3

Étude Alliance Consultants : rapport final – schéma directeur / signalétique centre-ville d'Albi

Annexe IX : Coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

■ Annexe IX-1

Convention de coopération décentralisée ville d'Albi (France)-ville d'Abomey (Bénin), juin 2006

■ Annexe IX-2

Convention ville d'Albi - Association CRATerre pour la restauration d'une partie du site des palais royaux d'Abomey et la réalisation d'un ouvrage sur Abomey, mai 2008

■ Annexe IX-3

Documentation touristique réalisée dans le cadre de la coopération décentralisée Albi-Abomey.

- Dépliant
- Flyer
- Cartes postales

Annexe X

Louis I. Kahn : Albi-Carcassonne dans l'architecture Midi-Pyrénées, novembre 2004, pages 7 à 13.

La Cité
épiscopale d'Albi

Plan

de gestion du bien de la Cité épiscople d'Albi

Tome 2

Annexe I

Proposition d'inscription sur la liste du patrimoine mondial soumise par l'État français

Janvier 2009

Sommaire

INTRODUCTION ..... p. 003

I- GOUVERNANCE DU BIEN ..... p. 004
- **Action I-1 :** Comité de bien ..... p. 006
- **Action I-2 :** Implication des habitants, des propriétaires et des professionnels ..... p. 010
- **Action I-3 :** Agenda 21 local ..... p. 014
- **Action I-4 :** Adaptation de l'organisation et des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux ..... p. 019
- **Action I-5 :** Mobilisation des ressources et mécénat ..... p. 023

II- PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE ..... p. 028
- **Action II-1 :** Renforcement des mesures de protection ..... p. 030
- **Action II-2 :** Perspectives de restauration des monuments historiques ..... p. 038
- **Action II-3 :** Restructuration du musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie) ..... p. 044
- **Action II-4 :** Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé ..... p. 049
- **Action II-5 :** Incitation à l'éco-gestion du patrimoine bâti ..... p. 057

III- AMÉNAGEMENTS ET USAGES DES ESPACES PUBLICS ..... p. 062
- **Action III-1 :** Programme d'aménagement du secteur UNESCO ..... p. 064
- **Action III-2 :** Programme d'aménagement de la zone tampon ..... p. 071
- **Action III-3 :** Accessibilité et déplacements ..... p. 081
- **Action III-4 :** Écogestion des espaces publics ..... p. 087
- **Action III-5 :** Programme d'aménagement pour un projet de ville ..... p. 094

IV- ACTIONS CULTURELLES, MÉDIATION ET APPROCHES SCIENTIFIQUES ..... p. 104
- **Action IV-1 :** Réseau national des villes et pays d'art et d'histoire ..... p. 106
- **Action IV-2 :** Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine ..... p. 111
- **Action IV-3 :** Club UNESCO d'Albi ..... p. 115
- **Action IV-4 :** Recherche et communication scientifiques ..... p. 117
- **Action IV-5 :** Médiation culturelle ..... p. 127
- **Action IV-6 :** Événements culturels ..... p. 134

V- DÉVELOPPEMENT ET GESTION DU TOURISME ..... p. 142
- **Action V-1 :** Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale ..... p. 144
- **Action V-2 :** Office de tourisme d'Albi ..... p. 152
- **Action V-3 :** Services et produits touristiques ..... p. 156
- **Action V-4 :** Dynamique touristique d'agglomération ..... p. 161

VI- COOPÉRATION ET PARTAGE DES VALEURS UNIVERSELLES ..... p. 164
- **Action VI-1 :** Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin) ..... p. 166
- **Action VI-2 :** Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe ..... p. 188

VII- PROMOTION DE LA CITÉ ÉPISCOPALE ..... p. 194
- **Action VII-1 :** Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale ..... p. 196
- **Action VII-2 :** Site Internet Cité épiscopale d'Albi ..... p. 202

SYNTHÈSE DE L'ÉCHÉANCIER DU PLAN DE GESTION ..... p. 208

AUTEURS DU PLAN DE GESTION ..... p. 210

Introduction

Après avoir fait la présentation la plus complète et la plus fidèle possible de la Cité épiscopale d'Albi, et avoir démontré sa valeur universelle, nous vous proposons dans ce chapitre consacré à la gestion du bien la stratégie de la ville d'Albi et de ses partenaires. Cette stratégie globale répond aux impératifs suivants : la conservation, le respect des valeurs universelles, la présentation didactique du site pour faciliter sa compréhension par les différents publics ou encore, la valorisation économique et sociale au profit de la population locale.

Bien évidemment, le plan de gestion est spécifiquement élaboré pour le site. Il est le fruit de près de cinq années de réflexion collective et de travaux. Après avoir été déposé auprès du ministère français de la Culture, ce plan de gestion a été enrichi grâce aux nombreux conseils reçus par notre ville, notamment des ministères de la Culture et du Développement durable. Je tiens à remercier les représentants de ces ministères pour la qualité de leur écoute.

Gage de la crédibilité de la démarche entreprise, ce plan de gestion contient de nombreuses actions déjà engagées depuis plusieurs années, en pleine conformité avec les préconisations d'un tel classement.

Cette démarche est celle des Albigeois, elle est une fierté, une responsabilité, un engagement, portée par les maîtres mots : Héritage et Transmission. C'est aussi un engagement pour les générations à venir.

Le plan de gestion s'inscrit, de plus, dans une perspective de développement durable. La ville d'Albi a engagé une démarche transversale très volontaire reconnue en novembre 2007 « Agenda 21 local » par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Nous souhaitons insister sur l'accompagnement scientifique de la gestion du site, être innovants pour développer une compréhension approfondie de la Cité épiscopale, mettre en exergue les valeurs de l'UNESCO et définir un cadre rigoureux à même de guider le choix des modes de gestion.

À travers une présentation précise et méthodique, ce plan rassemble vingt-neuf actions regroupées au sein de sept orientations essentielles :

1. **la gouvernance du bien**
2. **la protection et la conservation du patrimoine**
3. **les aménagements et les usages des espaces publics**
4. **les actions culturelles, de médiation et les approches scientifiques**
5. **le développement et la gestion du tourisme**
6. **la coopération et partage de la valeur universelle du patrimoine**
7. **la promotion de la Cité épiscopale**

Ces regroupements visent avant tout à en clarifier la présentation mais ne sauraient constituer un « cloisonnement » d'actions sans rapport les unes avec les autres, bien au contraire. Les interactions sont nombreuses et recherchées à l'instar du développement durable et de la coopération décentralisée.

Cette approche globale, raisonnée et partagée par le plus grand nombre, est la garantie de la préservation du site et de sa pérennité aux yeux des générations futures.

Philippe Bonnecarrère,
maire d'Albi,
président de la communauté d'agglomération de l'albigeois

I Gouvernance du bien

Le plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi a été définit en fonction des spécificités du bien. Il propose un cadre rigoureux de mode de gestion, qui pour autant, ne saurait se réduire au seul établissement du document présenté ici.

En effet, la gestion du bien doit être considérée dans une acception plus large, intégrant tous les éléments d'une stratégie globale pour répondre à des impératifs complémentaires mais parfois difficiles à concilier, tels que : la conservation et la protection du bien en premier lieu, les aménagements et les usages publics, la présentation didactique de la Cité épiscopale pour faciliter sa visite et sa compréhension par les divers publics, enfin, sa valorisation touristique, mais aussi son développement économique et social.

Garantir la conservation rigoureuse de la valeur universelle de la Cité épiscopale tout en se plaçant dans une perspective de développement local, nécessite qu'une véritable gouvernance locale du patrimoine soit instaurée pour dépasser le seul niveau de gestion d'une collectivité locale ou ses principaux opérateurs.

Ainsi, quarante ans après les premières mesures municipales de protection, les actions en faveur de la gestion et de la conservation, s'apprêtent à franchir une nouvelle étape à Albi avec la création d'une instance de pilotage dénommée « comité de bien ».

Constitué de collèges regroupant institutions, personnalités expertes et personnalités qualifiées, le comité de bien s'assurera des bonnes pratiques de conservation et de protection, veillera à la qualité des actions de médiation proposées et à l'identification

claire par le public des critères justifiant l'inscription du bien, mais il sera également garant du respect et de la promotion des valeurs de l'UNESCO tant auprès des résidents que des visiteurs.

Structure de veille autant que de conseils sur tous les aspects de la Cité épiscopale, le comité de bien, sera en charge de l'évaluation et de l'actualisation du plan de gestion.

Pour autant, cette structure aussi pertinente et efficace soit-elle, ne pourra réussir pleinement sa mission de gestion du bien, que si elle repose sur l'implication des résidents et des acteurs économiques présents sur le bien. S'appuyer sur l'expérience des usagers pour maintenir l'attractivité de la Cité épiscopale et responsabiliser résidents et visiteurs à la gestion du site est fondamental.

C'est donc pour que chacun se sente concerné, qu'information et concertation préalables, mais également éco-responsabilisation et participation à la gestion du bien feront partie de la gouvernance de la Cité épiscopale. Pour ce faire, les démarches locales déjà engagées à travers l'Agenda 21 et les pratiques de concertation seront bien évidemment poursuivies. C'est donc bien une gestion durable, inscrite dans le développement local qui est proposée.

Enfin, la gestion du bien appelle nécessairement la mobilisation de moyens humains, techniques et financiers importants et c'est pour y répondre que le mécénat, sous ses diverses formes, sera encouragé.
De grandes entreprises aux particuliers ou associations, la Cité épiscopale est désormais accessible à tous, pour y mener des actions citoyennes, assurément ancrées dans des valeurs universelles.

1 Gouvernance du bien

Action 1 - 1 Comité de bien

Contexte de l'action

Dans la perspective de la gestion du site et du classement au patrimoine mondial de la Cité épiscopale, la ville d'Albi souhaite mettre en place une instance de coordination et de concertation, fédérant les personnalités reconnues et expertes, ainsi que les institutions engagées, pour l'assister dans sa responsabilité de gestion du site de la Cité épiscopale.

Objectifs de l'action

- **Créer et identifier un organe dédié de gestion du site**
- **Créer un instrument de pilotage des actions engagées sur le site**
- **Assurer une gestion spécifique du site garantissant son intégrité et son authenticité**
- **Suivre et accompagner le travail de restauration et de mise en valeur réalisé par l'État sur la cathédrale Sainte-Cécile**
- **Mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion**
- **Veiller constamment au respect des valeurs de l'UNESCO sur l'intégralité du site classé**

Mesures et modalités

Mise en place du comité de bien de la Cité épiscopale

L'instance concernée, dénommée « comité de bien », sera composée de trois collèges :

1 - Collège institutions et partenaires

- La direction régionale des affaires culturelles ;
- La direction régionale de l'environnement ;
- Le préfet du Tarn ;
- Le président du syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec ;
- L'évêque du diocèse
- L'archiprêtre de la cathédrale Sainte-Cécile ;
- Le service départemental de l'architecture et du patrimoine ;
- La direction départementale de l'équipement ;
- Les bailleurs publics concernés ;
- Le conservateur du musée Toulouse-Lautrec ;
- Le maire d'Albi ;
- L'adjoint au maire d'Albi en charge du patrimoine ;
- L'adjoint au maire d'Albi en charge de la culture ;

Action I - 1 Comité de bien

- L'adjoint au maire d'Albi en charge de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- L'adjoint au maire d'Albi en charge du tourisme ;
- L'adjoint au maire d'Albi en charge du développement durable.

2 – Collège scientifique

- L'inspection générale de l'architecture et du patrimoine ;
- L'inspecteur général des monuments historiques ;
- Le conservateur des antiquités et objets d'art ;
- Le responsable diocésain d'art sacré ;
- Le conservateur régional des monuments historiques ;
- L'architecte des bâtiments de France en charge du site ;
- Le conservateur de la médiathèque municipale Pierre Amalric d'Albi ;
- Le conservateur des archives départementales du Tarn ;
- Le responsable du service de la connaissance du patrimoine (conseil régional)
- Les membres du comité scientifique chargés de la rédaction de la proposition d'inscription.

3 – Collège de personnalités qualifiées

- Le directeur général des services de la ville ;
- Le directeur du patrimoine de la ville ;
- Le président de l'office de tourisme d'Albi ou son représentant ;
- Le président de l'Association pour la sauvegarde du Vieil Alby ;
- Les présidents des associations de quartiers du Vieil Alby, du Castelviel, de Saint-Salvi et des berges du Tarn ;
- Le représentant du Club UNESCO.

Le maire d'Albi, en tant que Président du comité de bien, pourra nommer à ce collège toute personnalité qualifiée dont il jugerait la présence pertinente et ce, dans la limite de cinq membres supplémentaires par rapport à la liste précitée.

I Gouvernance du bien

Action I - 1 Comité de bien

Fonctionnement

- Le comité de bien se réunira au moins deux fois par an à Albi
- Il sera présidé de droit par le maire d'Albi qui fixera l'ordre du jour des réunions et procédera à la convocation de ses membres
- Le secrétariat du comité de bien sera assuré par la direction du patrimoine de la mairie d'Albi
- Entre chaque réunion du comité de bien, chacun des membres pourra être sollicité par la direction du patrimoine de la ville pour répondre aux questions inhérentes à la réalisation du plan de gestion
- À l'occasion de chaque comité, une présentation de l'état de réalisation du plan de gestion du bien sera faite

Le comité de bien sera sollicité dès sa première réunion sur la création d'un espace spécifiquement dédié à l'interprétation de la Cité épiscopale en complément de l'auditorium de 160 places d'ores et déjà disponible au palais de la Berbie, ainsi que sur le programme prévisionnel de rénovation de l'église Saint-Salvi.

Partenaires :

- UNESCO - Centre du patrimoine mondial
- I.C.O.M.O.S. - V.I.C.N.
- Ministère chargé de la Culture et de la Communication
- Direction des patrimoines
- Direction régionale des affaires culturelles
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Ministère chargé du développement durable
- Conseil régional (service de la connaissance du patrimoine)
- Préfecture du Tarn
- Conseil général du Tarn
- Archives départementales du Tarn
- Le diocèse d'Albi
- Ville d'Albi
- Musée Toulouse-Lautrec
- Office de tourisme d'Albi
- Médiathèque municipale Pierre Amalric
- Club UNESCO d'Albi
- Représentants de la société civile
- Résidents de la Cité épiscopale

Et tout autre partenaire auquel pourrait avoir recours le comité de bien.

I Gouvernance du bien

Action I - 1 Comité de bien

Calendrier :

Fin 2008 :
- élaboration des statuts et installation du comité de bien ;
- mise en place du planning de travail 2009-2010 du comité en vue de l'annonce du classement.

Indicateurs

- Respect du calendrier de travail du comité de bien
- Participation effective des membres du comité de bien
- Nombre et importance des décisions prises par le comité, notamment la progression de la mise en œuvre du plan de gestion
- Suivi des décisions prises par le comité de bien
- Nombre de sollicitations adressées aux membres du comité

Action I - 2 Implication des habitants, des propriétaires et des professionnels

Contexte de l'action

Le périmètre de la Cité épiscopale d'Albi représente une population résidante d'environ 950 habitants. Avec l'ajout de la zone tampon, la population directement concernée atteint environ 3 500 résidents.

Tant la réalisation du plan de gestion que la conduite de la démarche de développement durable de la ville d'Albi à travers son Agenda 21, nécessitent la participation active des habitants, des propriétaires et des professionnels présents sur le territoire.

Avec cet objectif, en novembre 2005, la ville d'Albi a jugé opportun d'engager une démarche de développement durable du territoire, dont elle avait déjà formalisé les grands axes dans le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) du plan local d'urbanisme approuvé le 12 mai 2003 par le conseil municipal.

Pour mener à bien cette opération dénommée « projets de quartier - projets d'avenir », douze quartiers ont été identifiés sur l'ensemble de la ville d'Albi. Dans ce cadre, en 2006-2007, les habitants ou acteurs de ces quartiers ont été invités à participer à une démarche de démocratie de proximité (concertation-participation-coproduction).
Pour garantir l'approche la plus globale qui soit, la Cité épiscopale et sa zone tampon ont alors été appréhendées au cœur d'un secteur délibérément plus vaste, dénommé « grand centre ».

À l'issue de ces deux années de concertation, ont été approuvées et définies les modalités de fonctionnement de douze conseils de quartier, dont celui dit « grand centre », qui sera présidé par Marie-Louise At, élue déléguée au patrimoine. Ce choix de l'équipe municipale souligne la prééminence de la politique patrimoniale en cœur de ville.

Objectifs de l'action

- **Obtenir et pérenniser la mobilisation des résidents et des acteurs économiques**
- **Sensibiliser les jeunes générations à la gestion du bien**
- **Développer le sentiment de fierté et de responsabilité**
- **Favoriser les bons usages du site et des principaux édifices**
- **Embellir le site par des actions individuelles**
- **Valoriser les savoir-faire**
- **Impliquer les professionnels du secteur commercial**

Action I - 2 Implication des habitants, des propriétaires et des professionnels

Mesures et modalités

Mesures participatives :

- recensement des actions du plan de gestion permettant d'engager un processus participatif avec les résidents et les professionnels de la Cité épiscopale ; sensibilisation et implication des commerçants à la mise en œuvre de la charte qualité urbaine.
  Exemples : collecte des déchets ménagers et professionnels dans les points d'apports ou les collectes professionnelles, accessibilité et déplacement dans et vers la Cité épiscopale, signalétique touristique, intégration des enseignes commerciales en conformité avec la charte, etc. ;

- identification des différentes commissions et groupes de travail existants et mobilisation autour des actions du plan de gestion ;

- transmission des comptes-rendus de commissions mixtes au comité de bien ;

- lancement d'opérations régulières mettant en avant la qualité et la compétence des entreprises du bâtiment en matière de réhabilitation.
  Exemples : chantiers pédagogiques, développement de partenariats avec la chambre des métiers et les compagnons du devoir, les entreprises agréées monuments historiques, etc ;

- organisation de manifestations commerciales de qualité.

Mesures financières incitatives :

- renforcement d'opérations de sensibilisation et de valorisation des différents programmes réglementaires initiés et subventionnables par la ville en faveur du patrimoine, réalisés ou à venir, de manière à susciter l'intérêt des habitants pour participer à la gestion du site.
  Exemples : O.P.A.H., subventions de façades, thermographie aérienne ;

- incitation au mécénat privé pour des opérations de restauration.

Mesures incitatives :

- incitation à développer des initiatives d'animation de rues dans les quartiers de la Cité épiscopale.
  Exemples : théâtre de rue, concerts, expositions, visites guidées, etc. ;

- poursuite et développement du programme annuel d'embellissement et de fleurissement du centre ancien ;

- mise en place d'un service de conseil et d'information des propriétaires dans la Cité épiscopale et la zone tampon. Il s'agit de faciliter et de guider les démarches des propriétaires désireux d'engager des travaux, de manière à ce que les prescriptions du secteur sauvegardé ne soient plus perçues comme des contraintes, mais comme des outils de valorisation et d'embellissement ;

I Gouvernance du bien

Action I - 2 Implication des habitants, des propriétaires et des professionnels

- réalisation d'une malette d'information sur le patrimoine faisant office de guide des techniques de préservation appropriées à l'intention des propriétaires ;

- mise en place d'un prix Patrimoine spécifique au périmètre de la Cité épiscopale, récompensant les meilleures initiatives privées de réhabilitation, restauration ou embellissement.

Partenaires :

- Comité de bien
- Résidents du périmètre de la Cité épiscopale
- Professionnels du périmètre de la Cité épiscopale
- Chambre des commerce et d'industrie
- Architecte des bâtiments de France
- Ville d'Albi

Calendrier :

Février 2009 :	installation du conseil de quartier « grand centre »
2010 :	création d'un prix Patrimoine récompensant les meilleures initiatives privées de réhabilitation, restauration ou embellissement

Indicateurs

- Nombre d'habitants et de professionnels de la Cité épiscopale engagés dans une démarche participative
- Pérennité du nombre de personnes engagées dans le processus participatif
- Nombre de commissions mixtes
- Nombre de rapports ou comptes-rendus adressés chaque année au comité de site
- Nombre de participants au prix Patrimoine
- Évolution commerciale (nombre de restaurants, hôtels, commerces, boutiques de souvenirs...)
- Réalisation d'une enquête population pour adapter les démarches participatives à destination des résidents

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Avril 2004

Signature d'une convention F.I.S.A.C. (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) entre l'État et la ville d'Albi en partenariat avec la Fédération du commerce et la Chambre de commerce et d'industrie :

- 2004-2005 : 1re phase - montant des actions réalisées = 0,83 M€ HT (dont 189 000 € de subvention F.I.S.A.C.)

- 2005-2006 : 2e phase - montant des actions réalisées = 0,74 M€ HT (dont 184 000 € de subvention F.I.S.A.C.)

2004-2008

Réhabilitation de la halle du marché couvert, installation de 50 commerçants.
Création d'un parking souterrain de 250 places (budget global de 14,57 M€ TTC). Cette opération a fait l'objet d'un dossier F.I.S.A.C. spécifique.

2005-2006

1- Découpage de la ville en 12 quartiers ;

2- Réalisation de diagnostics de territoire prenant en compte : l'histoire, la morphologie urbaine, le patrimoine, les données sociales, environnementales et économiques du quartier ;

3- 1re phase de concertation : partage des diagnostics mettant en avant les atouts et faiblesses de chaque quartier au cours d'ateliers de concertation ;

4- Élaboration de propositions par les services de la ville ;

5- 2e phase de concertation : partage des propositions élaborées (2007) ;

6- Élaboration de contrats de quartiers pour la réalisation des actions partagées.

Ces ateliers de concertation ont clairement fait apparaître un sentiment d'appartenance avec une identité patrimoniale forte.

(Les documents relatifs à la démarche de concertation du quartier grand centre sont joints en annexe.)

Mars 2008

Élaboration de contrats de quartiers définissant les actions à mettre en œuvre.

Ill. 01 : halle du marché couvert, vue intérieure

Action I - 3 Agenda 21 local

Contexte de l'action

Depuis une dizaine d'années, la ville a intégré dans sa politique globale une approche visant à promouvoir un développement maîtrisé et équilibré. Son plan local d'urbanisme révisé en 2003 a affirmé sa volonté de concilier développement de son territoire, renouvellement urbain, amélioration de son cadre de vie et cohésion sociale de ses habitants.

Consciente de l'importance des enjeux de développement durable pour ses habitants et son territoire et de la nécessité de contribuer, à son échelle, aux politiques planétaires définies en 1992 lors de la conférence de Rio, la ville d'Albi s'est officiellement lancée dans la réalisation d'un Agenda 21 local le 7 novembre 2005.

Dans le même temps, a été engagée la démarche « projets de quartier - projets d'avenir » associant les habitants à la réflexion sur l'évolution de leur quartier.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 local s'est appuyée sur la méthode suivante, conforme au référentiel ministériel :
- la mise en place d'une organisation transversale porteuse du projet.
  Le choix a été fait de conduire en interne la démarche pour garantir l'implication des agents et assurer une interactivité entre les services, les élus, les habitants et les institutionnels. Un chargé de mission a été recruté pour conduire cette démarche ;
- l'établissement d'un état des lieux précis du territoire ;
- une concertation conséquente à deux niveaux : une participation des acteurs locaux dans le cadre de la démarche « projets de quartier - projets d'avenir » et une large consultation des services au sein de la collectivité ;
- la pérennisation de la démarche intégrant l'évaluation des actions proposées, l'actualisation du plan d'action et l'engagement dans une stratégie d'amélioration continue.

Dans le respect des cinq finalités du développement durable[1], du processus de concertation et des compétences de la collectivité, huit orientations stratégiques ont été approuvées par le conseil municipal d'Albi le 19 janvier 2007 :
- développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire ;
- concevoir les déplacements dans leur diversité ;
- valoriser les espaces naturels et préserver les ressources en eau ;
- répondre aux enjeux de solidarité ;
- créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs ;
- contribuer au dynamisme du tissu économique local ;
- inscrire la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement ;
- intensifier les efforts de la mairie en matière d'écoresponsabilité.

1 - Les cinq finalités essentielles du développement durable sont :
· la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
· la préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
· l'épanouissement de tous les êtres humains ;
· la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
· la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Action I - 3 Agenda 21 local

Pour atteindre ces enjeux de territoire, 51 actions ont été retenues dans le premier plan d'action de l'Agenda 21 local approuvé le 25 juin 2007 en conseil municipal.
L'Agenda 21 local s'inscrit dans une démarche de projet territorial de développement durable en adéquation avec les territoires et compétences de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, du département du Tarn, de la Région Midi-Pyrénées et de l'engagement de la France dans la mise en œuvre de l'Agenda 21 *(cf. chapitre 5.i-1).*

Le 21 novembre 2007, Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables a décerné la reconnaissance « Agenda 21 local France » à la ville d'Albi au titre de la stratégie nationale de développement durable, et ce pour la période 2007-2010.

La démarche retenue pour l'élaboration de l'Agenda 21 local a permis d'intégrer les principes du développement durable dans les actions quotidiennes de la collectivité, tant sur le plan de la gestion transversale des services que sur le plan de la conception des projets. Cette culture acquise et progressivement développée se retrouve aujourd'hui dans le plan de gestion proposé.

Objectifs de l'action

■ **Conjuguer les préoccupations de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 21 local avec les exigences du plan de gestion de la Cité épiscopale**

Mesures et modalités

Mesures :

Mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 (voir document en annexe) et notamment des actions suivantes, interférant plus particulièrement avec la gestion de la Cité épiscopale et de la zone tampon :

- interdiction de tout support publicitaire dans le secteur sauvegardé *(fiche action A.21 n° 2)* ;
- prévention et sensibilisation sur les risques majeurs (inondation et effondrement des berges du Tarn) dans les secteurs concernés de la Cité épiscopale et la zone tampon *(fiche action A.21 n° 4)* ;
- réaménagement des principales voies de circulation et des entrées de quartier : intégration de pôles multimodaux en entrées de ville (gestion de l'accessibilité au cœur de ville, parkings-relais), articulation des axes structurants avec les réseaux de déplacement doux, la trame verte de la ville et les sites majeurs dont la Cité épiscopale, embellissement de l'espace urbain par des aménagements de qualité et par un meilleur partage du domaine public *(fiche action A.21 n° 5)* ;

Action I - 3 Agenda 21 local

- développement des modes de déplacement doux : élaboration d'un schéma directeur cyclable, étude d'une passerelle déplacements doux entre la Cité épiscopale et la rive droite du centre ancien *(fiche action A.21 n° 6)* ;
- préservation et mise en valeur de la biodiversité sur le territoire albigeois : actions pédagogiques liées à la présence de faucons pèlerins sur le clocher de la cathédrale Sainte-Cécile, valorisation des richesses faunistiques et floristiques du sentier de l'Échappée verte situé en partie dans le périmètre UNESCO et dans la zone tampon, développement des trames vertes et des accès au Tarn *(fiche action A.21 n° 9)* ;
- amélioration de l'intégration dans la ville des personnes souffrant d'un handicap : amélioration de l'accessibilité des lieux publics et des sites majeurs dont la Cité épiscopale, poursuite de l'installation d'équipements adaptés pour la découverte du patrimoine (panneaux en braille pour les non-voyants), mise en œuvre des critères pour obtenir le label « tourisme et handicap » *(fiche action A.21 n° 18)* ;
- valorisation touristique de la ville d'Abomey (Bénin) dans le cadre de la coopération décentralisée : interventions sur les abords du site patrimoine mondial des palais royaux (signalétique, éclairage), création de produits touristiques, soutien à la mise en œuvre du plan de gestion du site des palais royaux, etc. *(fiche action A.21 n° 23 et action IV-1 du plan de gestion)* ;
- réalisation d'une campagne de thermographie aérienne sur l'ensemble de la commune permettant notamment d'avoir une meilleure connaissance de l'état du bâti du centre ancien quant aux déperditions énergétiques *(fiche action n°51).* Cette opération est développée dans l'action I-7 du plan de gestion.

Partenaires :

- Ville d'Albi
- Ministère chargé de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables
- Partenaires associés à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Agenda 21 local

Calendrier :

Mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 local : se reporter au calendrier de chaque fiche action du plan d'action *(cf. document en annexe)*

Indicateurs

- Indicateurs du plan de gestion de l'Agenda 21 pour les actions interférant avec la gestion de la Cité épiscopale et de la zone tampon

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Le Ministre d'Etat

Paris, le 21 NOV. 2007

Référence : dd-07-320
Affaire suivie par : Nathalie Vicq-Thepot
Tél. : 01 42 19 19 01 – Fax : 01 42 19 17 54
Mél : nathalie.vicq-thepot@ecologie.gouv.fr

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre projet «Agenda 21 d'Albi» a été reconnu, dans le cadre du dispositif national « Projets territoriaux de développement durable et Agendas 21 locaux ». Cette reconnaissance est prononcée au titre de la Stratégie nationale de développement durable, pour trois ans à dater de ce jour. Elle constitue un gage de la qualité du projet porté et animé par votre collectivité, et un encouragement à poursuivre votre démarche dans une dynamique d'amélioration continue.

Cette décision est le résultat d'un processus rigoureux : une double expertise de votre dossier au regard du cadre national de référence des projets territoriaux de développement durable, s'appuyant sur l'avis de la Diren et du Préfet de département, suivie de la consultation du Comité national «Agendas 21».

C'est donc avec plaisir que je vous adresse aujourd'hui l'acte qui matérialise cette reconnaissance.

Je salue l'engagement de votre collectivité et sa contribution au développement durable, dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, et je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Louis BORLOO

M. Philippe BONNECARRERE
Maire d'Albi
Hôtel de Ville
Rue de l'Hôtel de Ville
81023 ALBI Cedex 9

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2005/2007
Élaboration d'un Agenda 21 local

· *Novembre 2005 :*
lancement conjoint des deux démarches : élaboration de l'Agenda 21 local et « projets de quartier – projets d'avenir » ;

· *Janvier 2007 :*
validation des huit orientations stratégiques de l'Agenda 21 ;

· *Juin 2007 :*
adoption par la ville d'Albi du 1er plan d'action de son Agenda 21 comprenant 51 fiches-action ;

· *Novembre 2007 :*
la reconnaissance « Agenda 21 local France » a été décernée à la ville d'Albi par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

ILL. 02 : PANNEAU EN BRAILLE, PALAIS DE LA BERBIE

ILL. 03 : FAUCON PÈLERIN SUR UNE GARGOUILLE DE LA CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE

Action I - 4 Adaptation de l'organisation et des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux

Contexte de l'action

La diversité des compétences d'une commune conduit les services à agir quotidiennement dans des domaines qui touchent la protection, la mise en valeur, l'animation du patrimoine public ou privé de la ville *(cf. chapitre V-j, partie I)*.

Tel est le cas par exemple des services d'urbanisme pour les autorisations qu'ils délivrent, des services voirie, bâtiments, parcs et jardins pour les travaux qu'ils proposent et dirigent, ou bien encore des services sociaux, éducatifs, d'animation pour les actions qu'ils destinent aux personnes.

Dans la perspective d'un classement au patrimoine mondial, la connaissance du patrimoine mais aussi la mesure des enjeux demandent à être perçus de façon homogène par les différents services et catégories de personnels chargés d'intervenir sur le site.

Objectifs de l'action

- **Piloter, coordonner et réaliser les actions du plan de gestion du site**
- **Veiller à la mise en pratique des orientations fixées par le comité de site**
- **Intégrer les enjeux de protection, de mise en valeur et d'animation du patrimoine public et privé dans les pratiques professionnelles des services municipaux**

Mesures et modalités

Mesures :

- Mutation du service patrimoine et tourisme en véritable direction du patrimoine ayant pour mission :
  - le pilotage de la politique patrimoniale : suivi quotidien, coordination et évaluation du plan de gestion du site, d'une part en étant acteur au sein du comité de site et d'autre part en s'en faisant l'écho par la coordination de l'action des services concernés pour leur réalisation ;
  - la coordination de l'animation du patrimoine en lien avec le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire ;
  - des missions de conseil et le suivi des actions sur la gestion du cœur historique (autorisations d'urbanisme, gestion du patrimoine, études préalables, etc.).
- Formation des élus et des personnels municipaux sur les critères d'inscription de la Cité épiscopale au patrimoine mondial, sur le sens de l'engagement et de la responsabilité pris au regard des générations futures et enfin sur les valeurs de l'acte fondateur de l'UNESCO permettant de resituer le classement de la Cité épiscopale dans un contexte universel. Cette formation est envisagée *in situ* et sous une forme pédagogique. Elle sera régulièrement reconduite et permettra d'évaluer la progression du plan de gestion.

Action I - 4 Adaptation de l'organisation et des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux

Mesures et modalités

- sensibilisation des personnels municipaux aux richesses patrimoniales de la ville par l'intégration sur le système d'information géographique de photographies des sites, paysages, bâtiments, arbres présentant un intérêt patrimonial particulier (chaque agent municipal qui utilise un fond de plan sait que sur la parcelle donnée se trouve un élément du patrimoine albigeois et peut ainsi le visualiser) ;

- dès l'annonce officielle par l'État français du dépôt de la proposition d'inscription de la Cité épiscopale auprès de l'UNESCO, mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité et adaptations par anticipation aux effets produits par le classement (exemple : hausse de la fréquentation touristique induisant une réorganisation des services propreté dans le périmètre UNESCO) ;

- inscription de l'ensemble des services de la collectivité dans une dynamique constante d'amélioration de son fonctionnement ; intensification des efforts de l'ensemble des services en matière d'écoresponsabilité. Exemple : récupération des eaux pluviales et utilisation dans les laveuses municipales de la place Sainte-Cécile ;

- dans le cadre du label ville et pays d'art et d'histoire, l'animateur du patrimoine sera chargé des missions suivantes :

  - contribuer à l'élaboration des documents d'urbanisme, tels que plan local d'urbanisme, règlement des secteurs sauvegardés ;

  - contribuer à l'application de la charte qualité, urbaine ;

  - contribuer à l'élaboration des programmes de travaux en matière de voirie, de réseaux, d'espaces verts ;

  - contribuer à l'élaboration des programmes de travaux sur les bâtiments municipaux ;

  - contribuer à assurer des programmes d'animation et d'éducation ;

  - garantir la compatibilité des produits et matériaux utilisés pour l'entretien ou les petites réparations effectuées dans les bâtiments communaux ;

  - diffuser l'inventaire du patrimoine, etc.

Partenaires :

- Comité de bien
- Direction générale des services de la ville
- Ensemble des services de la ville
- Architecte des bâtiments de France chargé du site

I Gouvernance du bien

Action I - 4 Adaptation de l'organisation et des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux

Calendrier :

2009 : création et organisation de la direction du patrimoine

2010-2011 : mise en place de formations sur le classement au patrimoine mondial pour l'ensemble des services municipaux

Indicateurs

- Création d'une direction du patrimoine
- Évaluation annuelle de l'activité de la direction du patrimoine
- Nombre de programmes de sensibilisation et de formation au patrimoine et évaluations qualitatives
- Nombre de services et de participants aux formations
- Nombre et nature d'innovations techniques ou de gestion utilisées par les services permettant de contribuer à la durabilité du site
- Contrôle des tableaux de bord d'activité des services au sein de la Cité épiscopale

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Mars 2006
Création d'un service patrimoine et tourisme, suivi des actions sur l'ensemble du périmètre UNESCO, dont les missions couvrent notamment la réalisation d'inventaires, le suivi de restaurations, les recherches historiques et patrimoniales lors d'études préalables, l'organisation des journées européennes du patrimoine, des actions pédagogiques auprès de scolaires, la coordination du développement touristique, les relations internationales...

Mars 2008
Participation et contribution du service patrimoine et tourisme à des réunions de coordination mensuelles avec :
- les services urbanisme, bâtiments, voirie ;
- l'architecte des bâtiments de France ;
- l'office de tourisme.

Mars 2008
Désignation d'une élue spécifiquement déléguée au patrimoine.

Depuis 2004, l'engagement de la ville d'Albi dans la démarche UNESCO et la réalisation des aménagements place Sainte-Cécile ont conduit les services municipaux à définir des modalités spécifiques d'intervention dans le périmètre UNESCO, tant dans la gestion quotidienne que dans les manifestations exceptionnelles (exemples : émissions télévisées, festivals, marché de Noël, journées européennes du Patrimoine, etc.).

Action I - 5 Mobilisation des ressources et mécénat

Contexte de l'action

Au sein des villes moyennes de France, la ville d'Albi affiche une bonne santé financière, dont les clés reposent sur une rigueur de dépense et une maîtrise de l'endettement[1]. Dotée d'un budget global annuel de l'ordre de 118 millions d'euros, la ville consacre environ 68 millions d'euros à ses dépenses de fonctionnement et 50 millions d'euros aux dépenses d'investissement.
Parallèlement aux dépenses planifiées dans le cadre de ses préparations budgétaires annuelles, la ville d'Albi se doit pourtant d'anticiper la mobilisation supplémentaire des ressources humaines et financières que suppose un classement au patrimoine mondial.

La poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion va nécessiter de coordonner d'importants travaux de rénovation et de protection du patrimoine, de concevoir un espace dédié au site patrimoine mondial, de proposer des expositions valorisant le patrimoine mondial, de poursuivre la requalification urbaine de la Cité épiscopale, etc. Par ailleurs, les effets de la hausse de la fréquentation touristique suscitée par l'annonce du classement et le respect de l'engagement pris au travers des actions énoncées dans le plan de gestion nécessitent qu'une vigilance accrue soit portée à la « santé » du site (haut niveau d'entretien, maîtrise des flux touristiques, surveillance patrimoniale, ...).

Toutefois, sans attendre la reconnaissance du site au patrimoine mondial, les principaux travaux et aménagements consacrés à la conservation, à la valorisation et à la réhabilitation du patrimoine bâti ainsi qu'à l'embellissement du patrimoine naturel et des espaces publics de la Cité épiscopale ont représenté un investissement financier public et privé de plus de 43 millions d'euros au cours des 7 dernières années[2].

L'ensemble des projets du plan de gestion présenté exigent de mobiliser d'importantes ressources financières et la ville d'Albi souhaite mobiliser des partenaires financiers, au premier rang desquels les collectivités locales associées (communauté d'agglomération de l'Albigeois, département du Tarn et Région Midi-Pyrénées) mais également les différents services de l'État français et de ses ministères.

La législation fiscale française offre, par ailleurs, des opportunités pour les particuliers et les entreprises mécènes qu'il conviendra de mettre en avant autant que possible.

Objectifs de l'action

- **Mobiliser les ressources permettant d'assurer sereinement la gestion du site**
- **Innover sur la mobilisation de ressources exceptionnelles, notamment privées**
- **Accompagner les acteurs publics ou privés impliqués - ou pouvant s'impliquer - dans le financement du plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi**

1 - Ratios publiés par la Fédération nationale des villes moyennes (chiffres 2005).
2 - Se reporter au chapitre 5 f - Sources et niveaux de financement pour une présentation plus détaillée.

Action I - 5 Mobilisation des ressources et mécénat

Mesures et modalités

Ressources de fonctionnement :

La ville d'Albi, en sa qualité de responsable de la gestion du site, assure le fonctionnement courant des infrastructures, édifices municipaux et organes de gestion du site. Ces moyens sont ventilés dans les budgets des diverses directions de la ville (développement local, patrimoine, tourisme, culture, infrastructures, entretien, communication...).

Pour autant, afin de veiller au respect des mesures présentées dans le plan de gestion et pour accompagner d'éventuelles adaptations, la direction du patrimoine de la ville coordonnera la maîtrise d'ouvrage des actions à mener sur l'ensemble du site. Cette coordination vise un double objectif d'optimisation des interventions, d'une part, et d'optimisation des moyens engagés, d'autre part.

À compter de l'exercice 2009, un état budgétaire spécifique récapitulera les dépenses de fonctionnement dédiées à la gestion du site et sera présenté chaque année au comité de site.

Ressources d'investissement :

La ville d'Albi a mobilisé ces dernières années une part très importante de ses capacités d'investissement pour financer des projets dont la plupart sont présents au bilan 2004-2008 de la mise en œuvre du plan de gestion.
Pour autant, particulièrement volontaire dans la mobilisation de ressources nouvelles, la ville d'Albi prévoit à titre d'exemple le réajustement à la hausse de la taxe de séjour instaurée le 1er avril 1997 auprès des hôteliers afin d'affecter cette recette supplémentaire aux investissements touristiques.

Par ailleurs, la ville n'exclue pas de pouvoir mobiliser des aides financières de tiers après le classement au patrimoine mondial de la Cité épiscopale afin de concourir notamment à la restauration de son patrimoine classé monument historique.

Mobilisation des entreprises et des citoyens et recours aux dispositifs fiscaux :

La ville d'Albi connaît déjà sur son territoire une initiative de cet ordre à travers la création en 2006 de l'Association les mécènes de l'Albigeois. Cette association regroupe les entreprises locales désirant soutenir les artistes locaux, notamment les créateurs de spectacles vivants.

Il est envisagé de développer une démarche similaire en direction de la valorisation, de la protection et de la restauration de la Cité épiscopale.

Si le recours à une fondation apparaît répondre à cet objectif, c'est sous une forme plus souple (probablement associative) que sera traduite cette volonté, dans un premier temps. Ainsi, pourront être proposés à des partenaires mécènes :

- le financement de travaux de protection, de rénovation, de restauration ;
- la contribution à la mise en place d'expositions patrimoniales qui valorisent le patrimoine mondial ;

Action I - 5 Mobilisation des ressources et mécénat

- l'acquisition d'œuvres relatives à l'histoire de la Cité épiscopale ou à son patrimoine (peintures, manuscrits, etc.) ;
- la participation au développement de la programmation culturelle du site par des expositions, spectacles de musique, de théâtre, de danse, des projections cinématographiques ainsi que des séminaires, des rencontres et des débats ;
- le mécénat de compétence par la mise à disposition d'un savoir-faire auprès de la direction du comité de site (apport en techniques industrielles, cartographie, informatique, bâtiment et travaux publics, expertises techniques, matériaux, recherche, etc.).

Partenaires :

- Comité de bien
- Entrepreneurs albigeois, Chambre de commerce et d'industrie du Tarn
- Organisations professionnelles
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Fondation de France
- Architecte en chef des monuments historiques
- Direction régionale des affaires culturelles
- Architecte des bâtiments de France
- Admical (Association pour le développement du mécénat industriel et commercial)
- Association des mécènes de l'Albigeois
- Club des partenaires du musée Toulouse-Lautrec
- Association pour la sauvegarde du Vieil Alby
- Ville d'Albi

Calendrier :

2010 : - élaboration d'une charte du mécénat spécifique à la Cité épiscopale définissant les enjeux, les possibilités et les conditions de partenariat
- première communication auprès des partenaires potentiels

2011 : - mise en œuvre des premières actions de mécénat

Indicateurs

- Budget de la direction du patrimoine de la ville d'Albi
- Montants annuels d'aides publiques reçues
- Ressources nouvelles mises en place
- Montant annuel d'actions de mécénat
- Nombre de restaurations financées par des opérations de mécénat
- Nombre de mécènes

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Avril 2006

Inauguration de la restauration des peintures murales de deux tribunes de la cathédrale Sainte-Cécile.

Initiée par le ministère de la Culture et de la Communication, la maîtrise d'ouvrage de cette restauration, réalisée sous la conduite de l'architecte en chef des monuments historiques, a été assurée par la Conservation régionale des monuments historiques – DRAC de Midi-Pyrénées.

Ce programme de travaux a été financé par le ministère de la Culture et de la Communication, avec le soutien de la Fondation d'entreprise Gaz de France dans le cadre de la convention nationale signée le 19 mai 2003.

Mai 2008 :

Restauration de deux cadrans solaires situés sur les piliers du baldaquin de la cathédrale :

mécénat privé et mécénat d'entreprise :

- *SA A2M ;*
- *Le Chêne Vert ;*
- *M. Bertrand du VIGNAUD (président de World Monuments Funds Europe et World Monuments Funds France) ;*
- *Crédit agricole nord Midi-Pyrénées ;*
- *Pierre FABRE S.A.*

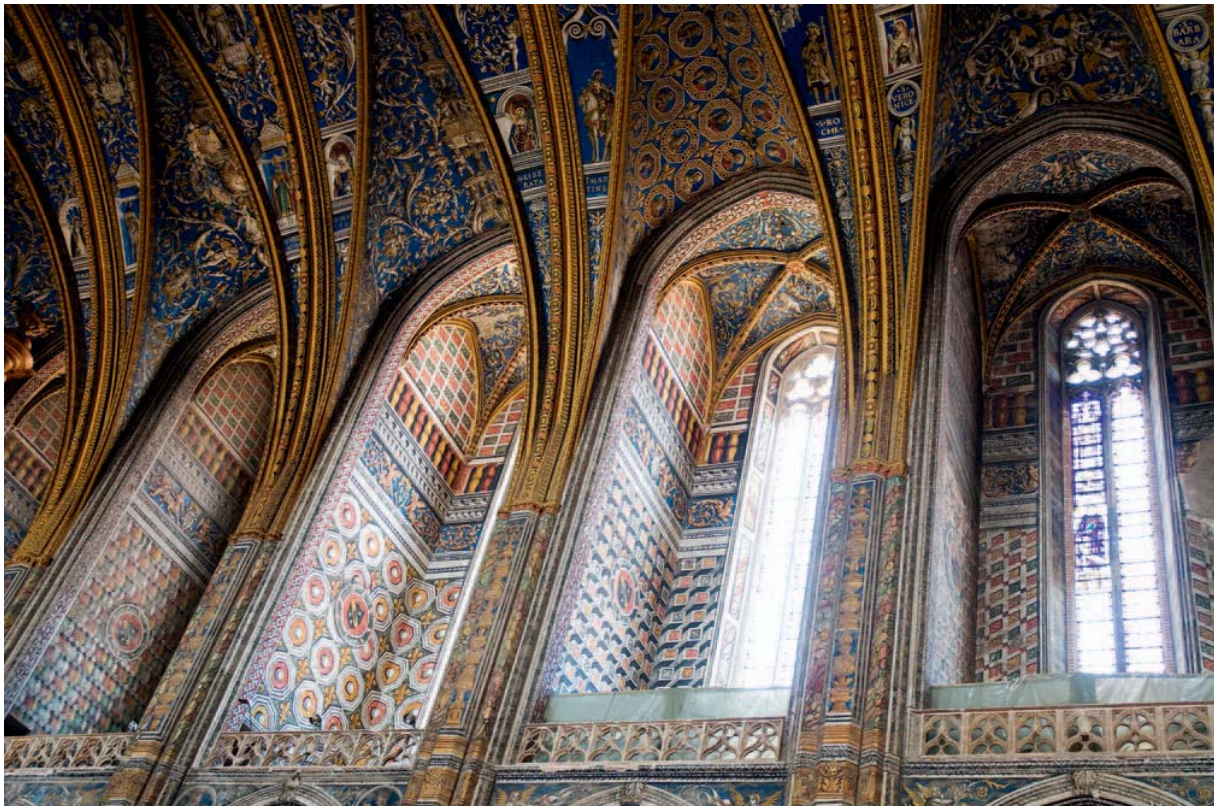

ill. 04 : voûtes restaurées des tribunes de la cathédrale, inauguration en 2006 (financement : crédit d'État, mécénat Fondation Gaz de France)

ill. 05 : cadrans solaires du baldaquin de la cathédrale Sainte-Cécile, restaurés en mai 2008 (financement : mécénat privé d'entreprises locales)

II Protection et conservation du patrimoine

En janvier 1968, un arrêté interministériel créait le secteur sauvegardé d'Albi. En 1978, la réalisation d'un contrat ville moyenne a permis d'enclencher une réhabilitation du centre ancien et d'inscrire dans le temps une véritable action, en travaillant sur les édifices et monuments majeurs de la Cité épiscopale et de la zone tampon.

Depuis, les travaux de restructuration du palais de la Berbie qui accueille le musée Toulouse-Lautrec (programme global de 27 millions d'euros), la création d'un secteur piétonnier, la requalification de la place Sainte-Cécile, la rénovation des façades du Vieil Alby et des cours intérieures des hôtels particuliers, l'amélioration de l'habitat et la redensification urbaine, la revitalisation économique des commerces et du marché couvert... ont été autant d'initiatives qui ont permis de faire redécouvrir aux Albigeois un patrimoine exceptionnel et pourtant universel : la Cité épiscopale.

Cela démontre l'importance de la préservation du patrimoine et de sa gestion présente et future dans le projet urbain d'Albi.

C'est en ce sens que la ville d'Albi engage aujourd'hui de nouvelles démarches fortes et complémentaires à celles déjà menées. Les nombreuses réalisations conduites depuis les années 1980 et intensifiées depuis dix ans, crédibilisent d'autant les actions annoncées et témoignent d'une ambition affirmée.

En premier lieu, la restructuration du musée Toulouse-Lautrec démarre sa troisième et dernière tranche de travaux en cette fin 2008. Ce chantier est le plus important programme patrimonial du ministère de la Culture en province. Non loin de là, la cathédrale a, quant à elle, déjà fait l'objet d'importantes restaurations : celle des sculptures du baldaquin et celle particulièrement spectaculaire des voûtes de deux chapelles des tribunes nord, qui ont permis de restituer aux fresques leurs couleurs d'origine. C'est dire le fort investissement de tous les partenaires institutionnels depuis de nombreuses années, afin de préserver et de valoriser le site.

D'autres actions essentielles sont détaillées ci-après, pour améliorer encore la gestion du secteur sauvegardé, poursuivre les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat ou encore rénover les façades et les cours intérieures.

Enfin, des dispositifs réglementaires supplémentaires sont envisagés, comme la création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager, qui permettra de préserver les vues sur la Cité épiscopale.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 1 Renforcement des mesures de protection

Contexte de l'action

Le secteur sauvegardé d'Albi créé en 1968 a été retenu pour être la zone tampon de la Cité épiscopale. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) approuvé en 1993, qui s'y rapporte, garantit la mise en valeur et la protection patrimoniale et visuelle de la Cité épiscopale d'Albi et de son environnement *(cf. chapitre 5-b, III)*.

Dans la perspective du classement au patrimoine mondial, le rôle de zone tampon donne une dimension supplémentaire au secteur sauvegardé en signifiant explicitement son rôle de transition au contact de deux entités :

- la Cité épiscopale, d'une part, qui par son caractère exceptionnel exige une protection maximale. La zone tampon se devant, pour sa part, d'annoncer les caractéristiques patrimoniales du bien qu'elle englobe. La ville d'Albi et l'architecte des bâtiments de France sont particulièrement exigeants sur la qualité des opérations immobilières et des réhabilitations privées. C'est la raison pour laquelle ils proposent une gestion du secteur fondée sur l'expertise et la connaissance des éléments remarquables des immeubles, leur degré de conservation, de salubrité et d'occupation. Ces renseignements sont indispensables pour faire prendre conscience aux propriétaires privés de la valeur de leur patrimoine et leur proposer des choix pertinents de réhabilitation ;

- d'autre part, le territoire extérieur aux limites du secteur sauvegardé, non soumis aux mêmes règles patrimoniales mais qui présente des perspectives visuelles importantes sur la Cité épiscopale, se devant d'être protégées par des mécanismes appropriés.

Enfin, il est à souligner combien la Cité épiscopale s'insère aujourd'hui dans un environnement urbain préservé et harmonieux qui présente des paysages remarquables depuis la Cité épiscopale, à garantir eux aussi.

Il est donc nécessaire de mettre en place des outils allant dans le sens d'un renforcement de la gestion et de la création de nouveaux mécanismes de protection visuelle et de mise en valeur du patrimoine.

Objectifs de l'action

- **Protéger et restaurer le patrimoine du secteur sauvegardé**
- **Renforcer la gestion du secteur sauvegardé**
- **Préserver et améliorer la qualité des abords de la zone tampon**
- **Préserver la qualité de certaines perspectives vers la Cité épiscopale**
- **Préserver et améliorer la qualité du paysage depuis la Cité épiscopale**
- **Participer à l'enrichissement des connaissances pour les générations actuelles et futures**

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 1 Renforcement des mesures de protection

Mesures et modalités

Mesures scientifiques de réalisation d'inventaires :

- élaboration d'une banque de données à partir d'un système de fiches renseignant sur l'état sanitaire et l'état d'occupation et d'affectation des bâtiments, en utilisant le réseau intranet et extranet de la ville pour un usage de ces fiches, commun aux services municipaux et au service départemental de l'architecture et du patrimoine notamment ;

- évolution de l'inventaire du patrimoine mobilier de la Cité épiscopale en cours de réalisation, pour une intégration dans la base de données nationale Palissy ;

- réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier, selon une approche scientifique et méthodologique, en informatisant des fiches relatives aux immeubles et en utilisant un système d'information automatisé géoréférencé (S.I.G.), sur la base de données nationale Mérimée. Il s'agit d'inventorier ainsi architectures, mobiliers et décors portés ;

- poursuite de l'inventaire en cours du petit patrimoine du secteur sauvegardé (croix, sculptures, fontaines, lavoirs).

Mesures réglementaires :

- révision du P.L.U. en matière de prescriptions patrimoniales avec l'étude de la création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) multisites autour de la zone tampon et qui pourrait intégrer pour partie les coteaux. Cette Z.P.P.A.U.P. sera définie avec le concours du comité de site. Elle prendra en compte des enjeux de paysages vers la Cité épiscopale en permettant de protéger des éléments du patrimoine contemporain et de garantir le renforcement de la préservation paysagère des coteaux ;

- évolution de la composition de la commission locale du secteur sauvegardé, conformément au décret du 25 mars 2007 modifiant la partie réglementaire du code de l'urbanisme. La commission actuelle existant depuis la création du secteur sauvegardé va être revue tant dans sa composition que dans son fonctionnement, pour répondre aux modalités et aux missions fixées par les dernières modifications législatives. La commission locale du secteur sauvegardé sera consultée, conformément au code de l'urbanisme sur tout projet d'aménagement ou de construction situé en secteur sauvegardé. Le comité de site donnera les grandes orientations concernant le périmètre de la Cité épiscopale.

- Mise en place d'un zonage archéologique sur l'ensemble de la commune par le service régional de l'archéologie. Ce zonage sera institué par arrêté préfectoral. Les permis de construire délivré à l'intérieur de ce zonage seront préalablement soumis au service régional de l'archéologie.

Mesures techniques et conservatoires :

- élaboration et mise en œuvre d'un programme d'entretien et de mise en valeur du Pont-vieux et du quai Choiseul ;

- études sanitaires des monuments d'intérêt patrimonial situés en secteur sauvegardé et programmation de campagnes pluriannuelles de restauration ;

- valorisation et sécurisation des berges du Tarn et surveillance de la qualité des eaux de la rivière ; la nouvelle station d'épuration, située rive droite, quartier de la Madeleine (dont

Action II - 1 Renforcement des mesures de protection

le permis de construire a été délivré en août 2008), permettra tout à la fois une amélioration des rejets dans le Tarn et une amélioration de la qualité des eaux (*cf.* action III-5) ;

- nettoyage des murs intérieurs de l'église Saint-Salvi à partir de l'application d'une pâte aqueuse appliquée sur les surfaces noircies, qui permet une migration des salissures vers le produit ;

- restauration du petit patrimoine de la Cité épiscopale et de la zone tampon ;

- développement de la banque de données référencées sur le logiciel de cartographie, afin d'enrichir la connaissance de l'état et de la valeur du patrimoine privé et du petit patrimoine ;

- amélioration de la qualité paysagère depuis la Cité épiscopale et réflexion sur l'éventuelle démolition de la cheminée du site industriel Pélissier, dans le cadre de la reconversion économique du site.

Mesures incitatives et/ou participatives :

- réexamen et actualisation de nuanciers-conseils pour le ravalement des façades, édition de documents à diffusion grand public ;

- démarches des services de la ville et de l'architecte des bâtiments de France chargé du secteur sauvegardé vers trois propriétaires de maisons adossées au portail roman de l'église Saint-Salvi, pour les sensibiliser à la valeur de l'édifice, à sa préservation et à l'enrichissement de la connaissance pour les générations futures. Il s'agit également d'obtenir un accès régulier au bénéfice des services compétents en matière de patrimoine et éventuellement de chercheurs ou archéologues ;

- identification des immeubles ayant un impact visuel négatif pour être en mesure de formuler des suggestions d'améliorations esthétiques aux propriétaires, dans le cas où des travaux seraient envisagés.

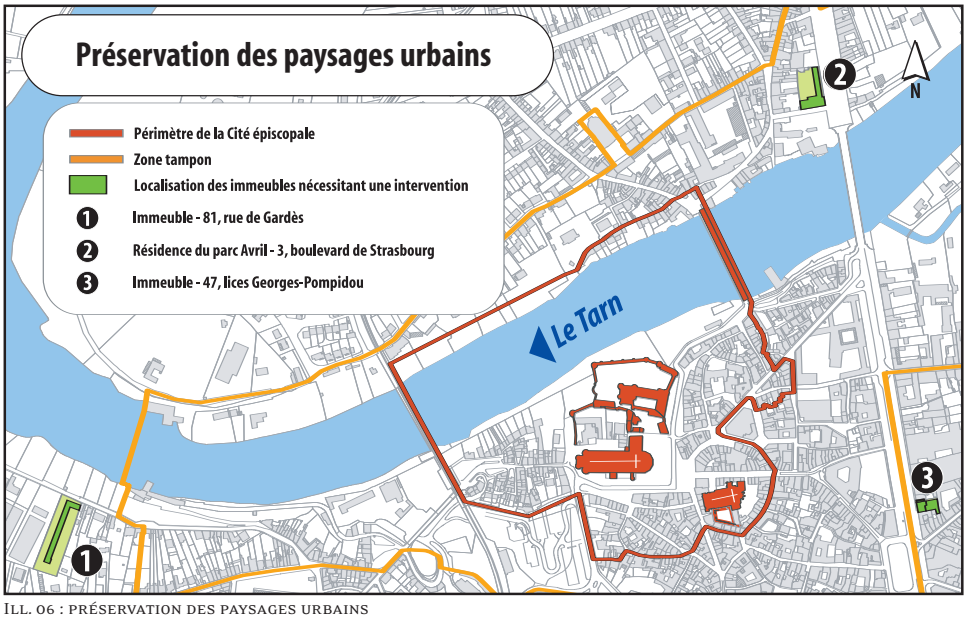

Ill. 06 : préservation des paysages urbains

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 1 Renforcement des mesures de protection

En effet, aux abords immédiats du centre ancien, quelques opérations des années 1950 - 1970 marquent profondément le panorama urbain, que ce soit du sommet de la cathédrale, des rives du Tarn ou depuis des espaces publics majeurs comme le jardin de la Berbie.

Trois immeubles à traiter prioritairement ont été identifiés de manière à encadrer, lors de prochains travaux de ravalement, le choix des propriétaires et de faciliter ainsi leur insertion dans le paysage urbain.

1) Immeuble de logements collectifs, 81, rue de Gardès

Cette grande barre d'immeuble, peinte en blanc, constitue sans aucun doute une gêne visuelle dans le panorama d'Albi depuis le Pont-neuf. L'immeuble tranche fortement dans l'ensemble, marqué par le rouge de la brique et le vert de la végétation, par sa volumétrie, sa couleur d'enduit beaucoup trop claire et la nature de sa couverture (plaques de fibro-ciment gris). Il est donc souhaitable de rompre l'uniformité et la longueur de l'immeuble au moyen d'une teinte sable ou terre cuite qui faciliterait ainsi la réduction de son impact visuel. De même, en cas de réfection de la couverture, il serait demandé le remplacement des plaques grises par de la terre cuite ou par un système de couverture dont la teinte s'approcherait de celle de la tuile.

Ill. 07 : 81, rue de Gardès, état actuel

Ill. 08 : 81, rue de Gardès, simulation après travaux

État actuel

Ill. 09 : 81, rue de Gardès, vue élargie
état actuel

simulation après travaux

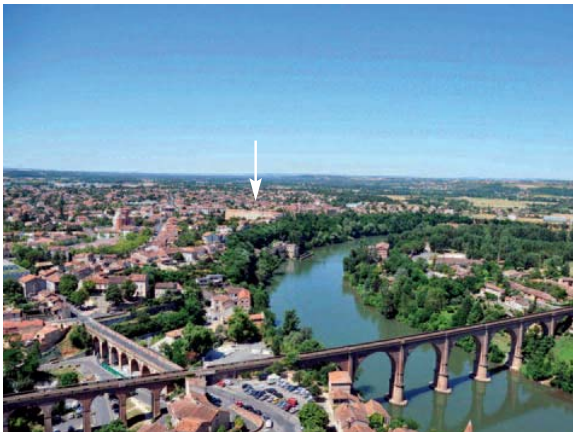

Ill. 10 : 81, rue de Gardès, vue élargie
simulation après travaux

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 1 Renforcement des mesures de protection

2) Résidence du parc Avril, 3- 5, boulevard de Strasbourg

La résidence, de la fin des années 1950, est située au bout du Pont-neuf, sur la rive droite du Tarn, en secteur sauvegardé. Si elle ne dénote pas particulièrement lorsque l'on est sur le boulevard de Strasbourg (le gabarit important de l'immeuble est réduit par l'importante couverture végétale et ses façades sont parementées avec un matériau imitant la brique), cette construction est en revanche très préjudiciable au panorama du quartier de la Madeleine tel qu'on peut l'admirer des jardins de la Berbie, du Pont-vieux ou du quai Choiseul. En effet, sa façade occidentale a reçu, quelques années après la construction de l'immeuble, un parement de plaques isolantes dessinant des formes géométriques dans des tons très contrastés. Il sera donc demandé lors du prochain ravalement que cette élévation soit traitée dans la continuité de la façade orientale, de manière à atténuer la perturbation graphique que produit l'immeuble.

Ill. 11 : parc Avril, état actuel

Ill. 12 : parc Avril, simulation après travaux

3) Immeuble, 47, lices Pompidou

Cet immeuble s'élève à la limite du secteur sauvegardé. Il a reçu un traitement de façade récent, constitué de plaques métalliques laquées dans un ton brique, qui améliore grandement l'insertion du bâtiment dans son environnement. En revanche, les pignons latéraux, qui émergent de plusieurs étages des constructions mitoyennes, sont aujourd'hui bardés de cassettes métalliques blanches, qui soulignent par leur couleur la rupture de gabarit de l'immeuble. Il est donc souhaitable de demander le remplacement de ces bardages clairs et de prolonger le traitement de la façade sur les lices de manière à parfaire son intégration depuis le clocher de la cathédrale.

Ill. 13 : 47, lices Pompidou, état actuel

Ill. 14 : 47, lices Pompidou, simulation après travaux

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 1 Renforcement des mesures de protection

Partenaires :

- Comité de bien
- Conseil régional (service de la connaissance du patrimoine)
- D.R.A.C. (service régional de l'inventaire et service régional de l'archéologie, etc.)
- S.R.A. (service régional de l'archéalogique)
- Architecte des bâtiments de France
- Conservation des antiquités et objets d'art
- Clergé
- Ville d'Albi
- Commission locale du secteur sauvegardé
- Propriétaires privés, syndicats de copropriété
- Albigeois associés à la démarche de Z.P.P.A.U.P.

Calendrier :

2008 :	- constitution de la commission locale du secteur sauvegardé ; - rencontre avec les propriétaires des maisons adossées à Saint-Salvi ;
2009 :	- édition des nuanciers-conseils - démarrage de l'élaboration d'un programme d'entretien et de mise en valeur du quai Choiseul et du Pont-vieux ; - mise en conformité électrique de l'église Saint-Salvi ; - définition d'un zonage archéologique ;
2009-2010 :	- études modifications et révisions du P.L.U. (Z.P.P.A.U.P.)
2011-2012 :	- lancement d'inventaires sur les bases de données nationales Mérimée et Palissy.

Indicateurs

- Évolution du budget alloué aux restaurations
- Nombre d'études relatives aux monuments et/ou ouvrages d'art de la Cité épiscopale et de la zone tampon
- Surfaces intérieures nettoyées de l'église Saint-Salvi
- Nombre d'éléments mobiliers et immobiliers inventoriés
- Indices de surveillance de la qualité des eaux du Tarn
- Aboutissement des étapes préalables (concertation, etc.) à la création d'une Z.P.P.A.U.P.
- Comptes-rendus de la commission locale du secteur sauvegardé
- Évolution du nombre de points inesthétiques identifiés depuis le clocher de la cathédrale Sainte-Cécile
- Nombre d'initiatives privées pour une amélioration paysagère

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Avril 2004

Enrichissement de la connaissance du patrimoine privé :

· *mise en place d'une banque de données sous forme de fiches « O.P.A.H. centre-ville » en lien avec le système d'information géographique (S.I.G.) (les fiches sont désormais versées dans le logiciel de cartographie Veremap accessible en réseau pour l'ensemble des services) ;*

· *datation par* ***dendrochronologie*** *d'immeubles situés à l'intérieur du périmètre de la Cité épiscopale (rues Saint-Étienne et Saint-Julien) datant pour la plupart de la première moitié du XV^e siècle, et tenue de conférences auprès du public sur les résultats des datations.*

Janvier 2008

Lancement d'inventaires :

· *objets d'art sacré propriété de la ville sur fiches informatisées - partenariat : ville d'Albi, Conservation des antiquités et objets d'art, clergé.*
Au premier semestre 2008 : 150 objets d'art sacré étaient inventorié, soit moins de 10 % du total estimé du patrimoine mobilier de la commune ;

· *petit patrimoine bâti situé sur le territoire de la commune (fontaines, lavoirs, sculptures...).*
Au premier semestre 2008, 47 éléments étaient répertoriés et localisés sur fiches informatisées destinées à être versées dans un logiciel de cartographie (Veremap).

Mars 2008

Mise en place de commissions mensuelles de travail entre les services de la ville et l'architecte des bâtiments de France : examen des dossiers en cours, notamment autorisations d'urbanisme et définition commune d'actions en faveur de la conservation, de la protection ou de la valorisation du patrimoine.

Mai 2008

Tests de nettoyage à divers endroits des murs intérieurs de l'église Saint-Salvi par l'application d'une pâte aqueuse, technique ayant déjà fait ses preuves lors du nettoyage intérieur de l'église Saint-Joseph d'Albi (hors zone tampon).

Ill. 15 : église Saint-Salvi, test de nettoyage

Façade Financée dans le Cadre de l'OPAH 2001-2005

Références cadastrales:	AI 0103

n° Voie	Rue
5, Place de la	Trébaille

Historique Urbain

Année 2002-2005

Plan de situation

SUBVENTIONS Mairie ou OPAH				
Avant 4 logements dont 2 vacants →	*réhabilitation en 1 T2 + 3T3*	Subvention ANAH en €		93 841,00
Montant total travaux subventionnables €	188 060,00	Travaux intérêt architectural		Oui
Subvention Ville sur Façade		**Autres subventions financées par la Ville Logements réhabilités**		
Nature de subvention	*enduite + menuis+ zinguerie*	Type	Nombre	Montant €
Montant Subvention Ville en €	4 573,47	Vacant	3	1 829,60
		Conventionné	4	15 499,37
Mandaté	03/03/08	Bail Commercial		0
		Sortie insalubrité		0,00

Photo avant travaux

Photo après travaux

Ill. 16 : exemple de fiche informatisée de suivi d'O.P.A.H.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 2 Perspectives de restauration des monuments historiques

Contexte de l'action

La force de la Cité épiscopale réside dans la présence et la proximité de quatre monuments et ouvrages historiques majeurs à savoir la cathédrale Sainte-Cécile, le palais épiscopal de la Berbie, l'église Saint-Salvi, et le Pont-vieux, qui forment sur ce site baigné par la rivière Tarn, un ensemble urbain exceptionnel.

L'occupation constante de ces ouvrages a contribué à assurer la continuité de leur vie d'autant qu'ils sont affectés à des usages qui respectent leur caractère historique ou artistique. Même si leur authenticité et leur préservation sont remarquables, les monuments de la Cité épiscopale subissent comme partout ailleurs dans le monde, les conditions de notre vie moderne, les effets du temps et en particulier ceux des agents atmosphériques.

Ces édifices appartiennent à l'Etat (la cathédrale Sainte-Cécile), au département du Tarn (le palais de la Berbie), à la commune (l'église Saint-Salvi et le Pont-vieux). Ils sont utilisés par une pluralité d'occupants (l'Eglise, le musée Toulouse Lautrec, l'office de tourisme principalement).

La création du comité de bien (*cf. fiche action I-1*) permettra d'éviter que cette diversité de propriétaires et d'usagers constitue une difficulté pour la réalisation des travaux d'entretien ou de restauration. Les actions destinées à développer le mécénat (*cf. fiche action I-5*) permettant quant à elles de contribuer au financement des études et des investissements.

Objectifs de l'action

- **Assurer durablement la maintenance, l'entretien et la restauration des monuments et ouvrages historiques de la Cité épiscopale**
- **Favoriser la médiation culturelle en menant des opérations de mise en valeur de certains éléments de ce patrimoine.**

Mesures et modalités

1- Restauration des monuments historiques

Entretien et restaurations de la cathédrale Sainte-Cécile

La cathédrale Sainte-Cécile fait l'objet d'un travail constant d'entretien et de restauration. Ces travaux ont notamment permis dernièrement de sécuriser et mettre en valeur le baldaquin, de mettre aux normes les installations électriques ; d'engager une première tranche de restauration des peintures des tribunes ; enfin d'aménager la seconde salle du trésor.

Les études et prestations suivantes pourront être engagées à l'initiative de l'Etat maître de l'ouvrage :

- réalisation d'un relevé numérisé de l'ensemble de l'édifice ;

Action II - 2 Perspectives de restauration des monuments historiques

- réalisation des études préalables et du diagnostic de la grande charpente du XIX[e] siècle de César Daly qui présente l'intérêt majeur d'être une charpente mixte bois et fonte, pour engager ensuite les travaux de restauration qui s'avèreraient nécessaires ; cette étude peut être considérée comme prioritaire sur l'édifice ;
- réalisation des études techniques préalables à la restauration des peintures de la voûte, de la nef, et du monumental Jugement dernier ;

Plusieurs études ont déjà été menées, elles doivent préparer des chantiers dont l'échelle est considérable :

- restauration des peintures des tribunes et des chapelles (estimation des travaux au terme de l'étude préalable menée par l'A.C.M.H. en 1999 : 2 286 735 euros) ;
- restauration du chœur canonial (estimation des travaux selon l'étude menée par l'A.C.M.H. en 1999 : 750 000 euros) ;
- mise aux normes électriques et amélioration de l'éclairage de l'édifice (estimation des travaux au terme de l'étude préalable menée par l'A.C.M.H. en 1999 : 945 183 euros) ;

Enfin, des travaux structurants ont été réalisés ces dernières années :

- 2003-2004 : restauration des peintures murales de deux chapelles hautes (436 000 euros) avec le soutien de la Fondation GDF. La poursuite des travaux constitue une priorité à mener à l'intérieur de l'édifice.
- 2008 : achèvement de l'aménagement de la salle du trésor, pour un montant de 306 00 euros. Les travaux consistent dans la création d'une seconde salle, complémentaire de celle ouverte en 1997, consacrée aux plus beaux objets (peinture, orfèvrerie, sculpture, etc.). Des objets provenant d'autres édifices d'Albi et du département y seront aussi exposés.
- Actuellement, des travaux de mise au normes électriques sont en cours (520 000 euros).

■ Restauration du palais de la Berbie

cf. action suivante II-3

■ Entretien, restauration et mise en valeur de l'église Saint-Salvi

Ce monument fait l'objet d'un suivi régulier mené conjointement par les services municipaux et l'architecte des bâtiments de France, chef du service départemental de l'architecture (S.D.A.P.). Sa restauration et sa mise en valeur nécessitent les opérations suivantes :

Restauration extérieure

- poursuite et achèvement des travaux de restauration de la couverture en tuile canal y compris reprise des chéneaux et des descentes pluviales de l'église Saint-Salvi (nef, transept, clocher et sacristie) et de son cloître ;
- restauration de la façade du bas-côté nord : réfection des parements en majorité en pierre (0,6 M€) ;
- restauration du portail roman nord et de ses sculptures.

Action II - 2 Perspectives de restauration des monuments historiques

Restauration intérieure

- mise en conformité par rapport à la réglementation incendie : alarme, éclairage de sécurité et rénovation complète des réseaux d'alimentation électrique ainsi que des dispositifs d'éclairage (0,5 M€) ;
- restauration, mise en valeur et protection extérieure des vitraux de la nef (80 000 euros) ;
- mise en valeur intérieure par le nettoyage des enduits (0,6 M€).

Valorisation nocturne par la mise en lumière de l'église

Restauration et mise en valeur du Pont-vieux

L'état de l'ouvrage, de ses abords et de ses équipements est bien connu grâce aux inspections périodiques et détaillées de l'ouvrage. La restauration et la mise en valeur de cet ouvrage nécessitent les opérations suivantes :

Restauration et entretien de l'ouvrage

- enlèvement de la végétation sur les maçonneries, piles,culées, voûtes et tympans ;
- remplacement des briques et des pierres érodées ;
- entretien régulier des joints des briques et des pierres de taille ;
- restauration des avants-becs amonts des piles N° 6 et 7 rive droite ;
- traitement de l'affouillement de la culée rive droite ;
- restauration des murs de soutènement rive gauche ;
- entretien régulier des équipements comprenant la chaussée, les trottoirs, les parapets, l'assainissement, et l'éclairage public.

Valorisation nocturne du Pont-vieux par la mise en lumière

2- Mise en place de tableaux de bord de suivi de l'état de conservation

Pour chaque monument, tel qu'il est indiqué dans la partie 6 a du document général « indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation », le suivi de l'état de conservation et des travaux d'entretien, de restauration et de mise en valeur sera formalisé par des tableaux de bord adaptés.

Ces tableaux de bord de suivi seront construits et tenus à jour régulièrement à partir d'indicateurs clés spécifiques à chaque monument.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 2 Perspectives de restauration des monuments historiques

Partenaires :

- Comité de bien
- Entrepreneurs albigeois, chambre de commerce et d'industrie du Tarn
- Organisations professionnelles
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Fondation de France
- Architecte en chef des monuments historiques
- Direction régionale des affaires culturelles
- Architecte des bâtiments de France
- Association pour la sauvegarde du Vieil Alby
- Ville d'Albi
- Mécènes

Calendrier :

Se reporter à la partie 5 f du document général «sources et niveaux de financements » et plus particulièrement au tableau récapitulant les principaux travaux prévus à partir de 2009.

2009 : - planification pluriannuelle sur des travaux à réaliser sur la cathédrale Sainte-Cécile, le palais de la Berbie (travaux monuments historiques), l'église Saint-Salvi, le Pont-vieux

- définition d'indicateurs clés spécifiques à chaque monument et mise en place de tableaux de bord de suivi de l'état de conservation des monuments

Travaux et opérations dits « prioritaires »	*Période/ Date*	*Estimation des travaux (TTC)*	*Maître d'ouvrage*	*Financeurs*
Cathédrale Sainte-Cécile :				
- études préalables et diagnostic de la charpente du XIX^{e} siècle ; travaux de restauration	À préciser	À préciser	État	État
- relevé numérisé de l'ensemble de l'édifice	"	"	"	"
- études techniques préalables à la restauration des peintures de la voûte, de la nef, et du Jugement dernier	"	"	"	"
- restauration des peintures des tribunes et des chapelles	"	2, 28 M €	"	"
- restauration du chœur canonial	"	0, 75 M €	"	"
- mise aux normes électriques et amélioration de l'éclairage de l'édifice	"	0, 94M €	"	"

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 2 Perspectives de restauration des monuments historiques

Travaux et opérations dits « prioritaires »	*Période/ Date*	*Estimation des travaux (TTC)*	*Maître d'ouvrage*	*Financeurs*
Palais de la Berbie :				
- phase 3 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec	2008-2013	9,2 M€	S.M.A.M.T.L.	Etat Région S.M.A.M.T.L.
- « travaux monuments historiques » :	À préciser	0,1 M€	"	
- restauration des toitures et de la chapelle Notre-Dame	"	0,62 M€	"	
- restauration des façades et remise en état des salles	"	1,2 M€	"	
- restauration des décors intérieurs	"	À préciser	"	"
- travaux de gros entretien	"	À préciser	"	"
- aménagement du bâtiment situé sur la terrasse du bastion	2011-2012	0,8 M€	(ville ou S.M.A.M.T.L)	"
- aménagement de l'office de tourisme	après 2014	À préciser		"
- illumination				
Église Saint-Salvi :				
- mise en conformité électrique	2009-2012	0,5 M€	Ville	Ville
- restauration de la façade du bas-côté nord	À préciser	0,6 M €	"	Ville /Etat
- restauration des vitraux de la nef	"	0,08 M€	"	Ville/Etat
- nettoyage des murs intérieurs	"	0,6 M€	"	Ville
Pont-vieux et quai Choiseul :				
- réactualisation des diagnostics de l'état structurel du pont et définition d'un programme pluri-annuel d'intervention	2009	À préciser	Ville	État / Ville
- dévégétalisation des maçonneries	2010	"	"	"
- réfection des maçonneries	À définir	"	"	"
- restauration des avant-becs amonts des piles n° 6 et 7	"	"	"	"
- traitement de l'affouillement de la culée droite	"	"	"	"
- restauration des murs de soutènement rive gauche	"	"	"	"
- illumination	après 2014	"	"	"

Indicateurs

- Évolution des financements alloués aux restaurations (budgets ville et État, subventions, mécénat)
- Nombre de chantiers effectués et de restaurations réalisées
- Mise en place et tenue à jour des tableaux de suivi de l'état de conservation des monuments historiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Se reporter à la partie 5 f du document général « sources et niveaux de financements » et plus particulièrement au tableau récapitulant les principaux travaux prévus à partir de 2009.

Cathédrale :

- 2003-2004 : restauration des peintures murales de deux chapelles hautes. (436 000 €, avec le soutien de la Fondation GDF)
- 2001-2008 : achèvement de l'aménagement du trésor (306 000 €)
- 2008 : mise en conformité électrique (520 000 €), en cours.

Palais de la Berbie :

- 2001-2006 : phase 1 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec
- 2004-2007 : phase 2 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec

Église Saint-Salvi :

- 2001-2008 : travaux de zinguerie rénovation des couvertures des chapelles

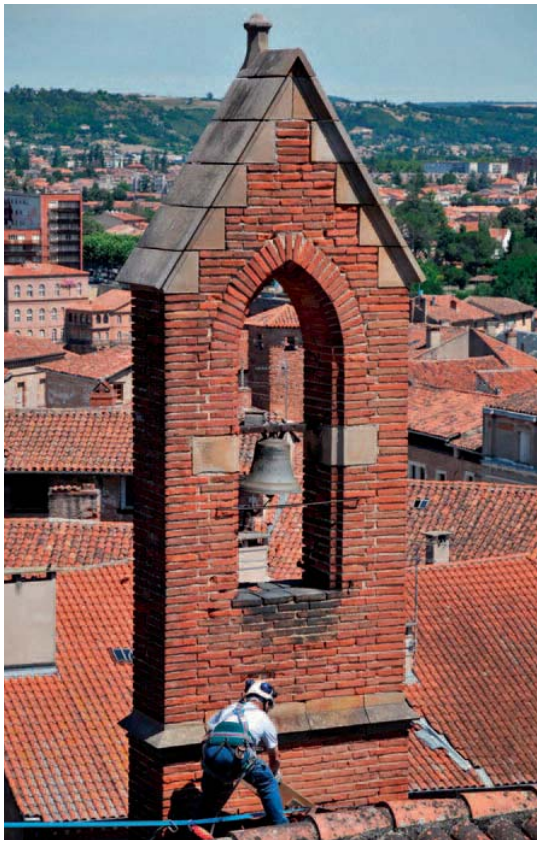

Ill. 17 : restauration de la toiture de la collégiale Saint-Salvi

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 3 Restructuration du musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie)

Contexte de l'action

Le musée Toulouse-Lautrec possède la première collection au monde des œuvres du peintre albigeois Henri de Toulouse-Lautrec, ce qui lui confère une renommée internationale et le place au quatrième rang des musées français de région avec 160 000 visiteurs par an. La collection Toulouse-Lautrec appartient à la ville par donation de la mère du peintre (donation du 31/07/1922), sous condition qu'il y ait incessibilité des œuvres et que le musée soit investi de la personnalité civile ; le musée a donc le devoir d'assurer la défense morale de l'œuvre de l'artiste *(cf. chapitre 2-b, VIII).*

Afin de répondre aux attentes nouvelles des publics visiteurs, un grand projet de réaménagement et de transformation a été engagé pour un montant global de 27,2 millions d'euros HT. Un concours européen a été organisé en 1997 pour désigner l'architecte lauréat du projet. L'étude de définition pour la restructuration muséographique de l'établissement a été lancée à l'initiative de la direction des musées de France et du conseil d'administration ; elle a été élaborée par l'architecte en chef des monuments historiques en liaison étroite avec un architecte préprogrammateur et le conservateur du musée. Ce projet a reçu l'aval de la commission des monuments historiques *(cf. chapitre 3-d, II).*

À l'aube de la troisième et ultime phase de travaux, le palais de la Berbie offre déjà le visage d'un grand musée contemporain : qualité de l'accueil et de l'animation, lisibilité du parcours muséographique, mise en valeur des collections, bonne répartition des flux de public, qualité des techniques de conservation, équipements, cycles de conférences, ateliers pédagogiques, etc *(cf. chapitre 2-b, XII et chapitre 4-b, IV).*

Ces nouvelles fonctions muséales offrent un parcours de grande qualité tant par l'approche didactique de la collection que par la découverte du caractère architectural exceptionnel du palais de la Berbie. La qualité de l'ensemble fait aujourd'hui du musée Toulouse-Lautrec un lieu à la hauteur des exigences attendues sur l'ensemble de la Cité épiscopale d'Albi.

Objectifs de l'action

- **Réceptionner les travaux de la phase 3**
- **Diversifier l'activité du musée et développer sa fréquentation**
- **Organiser des expositions d'envergure**
- **Inscrire le musée Toulouse-Lautrec au rang des plus remarquables de France**

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 3 Restructuration du musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie)

Mesures et modalités

Mesures :

Achèvement de la phase 3 concernant l'ensemble des salles de présentation des collections permanentes du musée :

- réalisation de la deuxième partie du parcours « Toulouse-Lautrec » (au premier étage), dans les salles situées autour de la cour d'honneur ;
- aménagement des salons classés au premier étage donnant sur le quai Choiseul ;
- aménagement du cabinet des dessins au premier étage de l'aile Stainville ;
- aménagement des collections modernes présentées dans les salles du deuxième étage autour de la cour d'honneur ;
- installation des locaux de la conservation et aménagement de la documentation / bibliothèque au troisième étage de l'aile des Suffragants ;
- réception de la troisième phase du chantier et ouverture au public des nouveaux espaces ;
- organisation d'expositions d'envergure nationale ou internationale dans le cadre de la reconnaissance au patrimoine mondial.

Partenaires :

- Ministère de la Culture
- Direction des musées de France
- Direction des monuments historiques
- Conseil régional
- Direction régionale des affaires culturelles
- Conseil général
- Syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec
- Ville d'Albi

Calendrier :

Second semestre 2008 : démarrage des travaux de la phase 3

Indicateurs

- Respect de l'échéancier de la phase 3
- Évolution du nombre de visiteurs
- Nombre d'expositions temporaires
- Nombre de conférences et d'animations auprès du public
- Nombre d'actions pédagogiques et nombre de participants

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 3 Restructuration du musée Toulouse-Lautrec (palais de la Berbie)

Ill. 18 : projet de restructuration du musée Toulouse-Lautrec, cabinet Dubois et associés

Ill. 19 : salle des portraits, musée Toulouse-Lautrec

Ill. 20 : auditorium, projet de restructuration du musée Toulouse-Lautrec, cabinet Dubois et associés

Ill. 21 : Auditorium

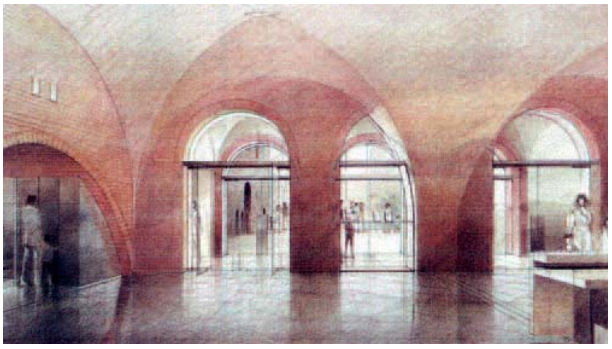

Ill. 22 : hall d'accueil, projet de restructuration du musée Toulouse-Lautrec, cabinet Dubois et associés

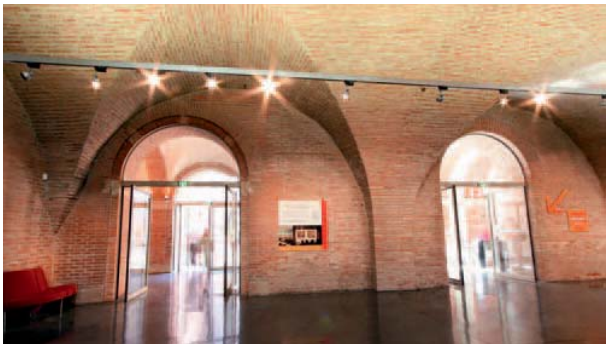

Ill. 23 : hall d'accueil

Phasage des travaux de restructuration du musée Toulouse-Lautrec

Travaux de la phase 1 : achevés 2004

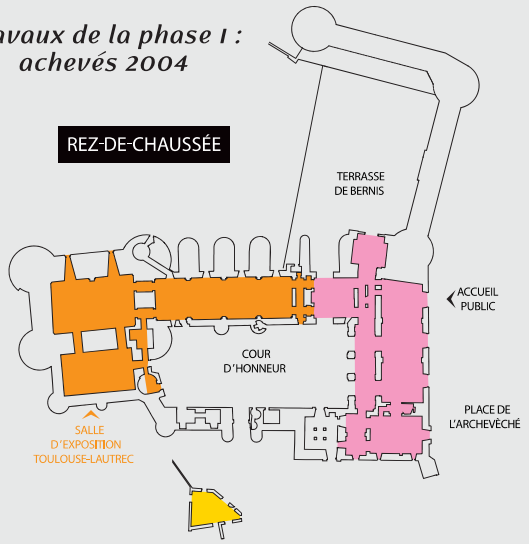

Travaux de la phase 2 : achevés 2008

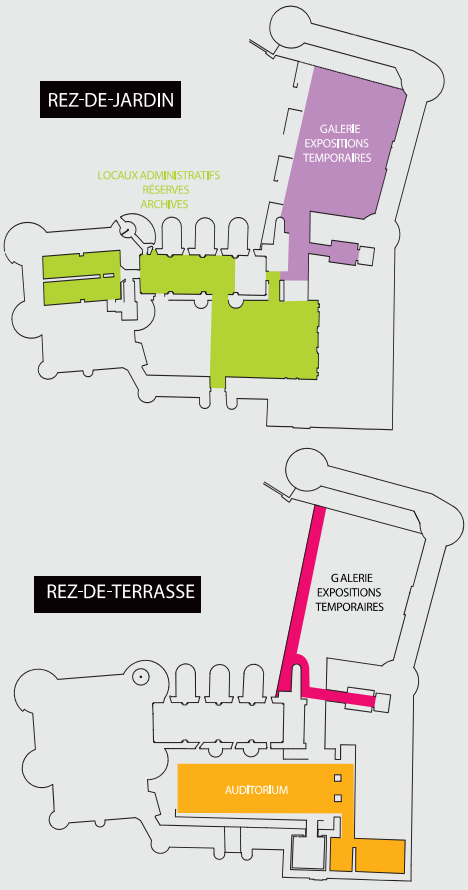

Travaux de la phase 3 : à partir de 2008

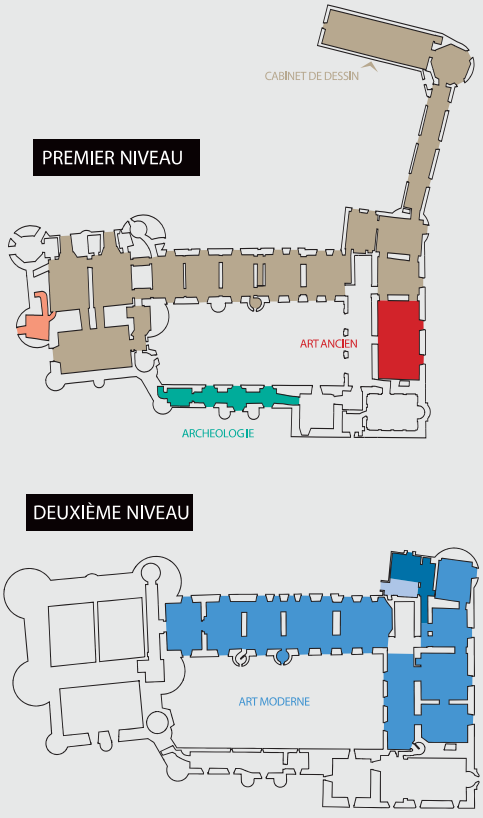

Ill. 24 : phasage des travaux de restructuration du musée Toulouse-Lautrec

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2001-2004 : phase 1

· *création de nouveaux espaces : accueil, espace d'animation, boutique, vestiaires, début du nouveau parcours muséographique « Toulouse-Lautrec » dans les salles du niveau rez-de-chaussée de l'aile des Suffragants et de la tour Mage ;*

· *installation de réserves de collections aux deux derniers niveaux du donjon et installation d'un monte-charge de grande capacité.*

Janvier 2006-février 2008 : phase 2

· *réalisation de la salle de conférences installée en infrastructure sous la cour d'honneur ;*

· *réalisation des deux niveaux de la salle d'expositions temporaires implantée dans les locaux créés en infrastructure sous la terrasse de Bernis ;*

· *installation des ateliers pédagogiques dans la salle contre-basse au niveau rez-de-jardin de l'aile des Suffragants ;*

· *creusement d'un ascenseur sous la tour d'Amboise ;*

· *livraison des locaux techniques centraux au sous-sol de la terrasse de Bernis ;*

· *développement d'activités culturelles et pédagogiques : visites thématiques, visites-ateliers, cycle de conférences, programmation musicale, théâtrale et dansée, ateliers artistiques, visites contées, animations scolaires, manifestations événementielles.*

La restructuration du musée Toulouse-Lautrec en quelques chiffres :

1re phase : 10 479 373 euros HT
2e phase : 9 027 154 euros HT
3e phase : 7 695 000 euros HT

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 4 Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé

Contexte de l'action

Les divers quartiers de la Cité épiscopale et de la zone tampon recèlent un patrimoine privé de grande qualité, qui illustre la spécificité albigeoise de l'art de la maçonnerie en brique. Ces immeubles constituent un écrin pour les monuments exceptionnels que sont la cathédrale Sainte-Cécile et le palais de la Berbie, dans lequel il convient de maintenir un habitat mixte et diversifié pour permettre à la Cité épiscopale de garder sa vitalité.

La population dans le centre ancien ayant augmenté de 24,46 % entre 1982 et 2001, la ville d'Albi s'est trouvée confrontée à un manque de logements de qualité et de plus de 60 m², ainsi qu'à la vacance importante des logements anciens situés au-dessus des commerces. Pour pallier ce manque et conformément au plan de sauvegarde et de mise en valeur qui implique de concilier besoins de la vie moderne et préservation des immeubles, la ville a engagé des opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.), dont la dernière s'est déroulée de 2001 à 2005 dans le centre historique. Cette O.P.A.H. s'intégrait dans le projet municipal de requalification et de renouvellement urbain. Elle s'est traduite par la réhabilitation de 364 logements et la réfection de 119 façades du secteur sauvegardé.

Dans cette dynamique, la ville d'Albi a engagé une action complémentaire à l'aménagement de la place Sainte-Cécile spécifique, avec le lancement d'un programme de subventionnement pour la réhabilitation de façades autour et aux abords de la place Sainte-Cécile pour la période 2007-2013.

Objectifs de l'action

- Mettre en cohérence l'ensemble des efforts de valorisation du patrimoine menés dans la Cité épiscopale
- Avoir le même degré d'exigence en matière de réhabilitation sur l'ensemble du périmètre de la Cité épiscopale
- Veiller à la qualité des réhabilitations privées
- Inciter et sensibiliser les propriétaires à protéger les immeubles de valeur architecturale
- Obtenir l'engagement du plus grand nombre possible de propriétaires

Ill. 25 : O.P.A.H. centre-ville 2001-2005 : réfection de façades subventionnées

AVANT

APRÈS

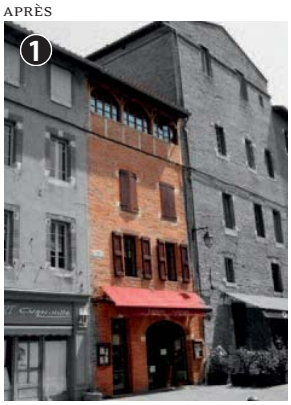

Ill. 26 : façade subventionnée par l'O.P.A.H., place de l'Archevêché

AVANT

APRÈS

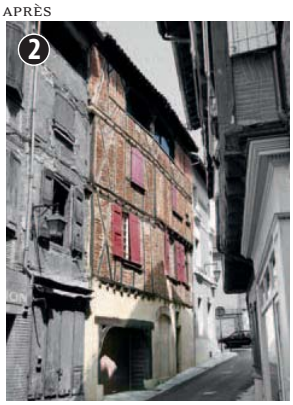

Ill. 27 : façade subventionnée par l'O.P.A.H., 6-8, rue Saint-Étienne

Action II - 4 Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé

Mesures et modalités

Mesures incitatives financières :

- instauration d'un plan municipal de subventionnement des réfections de façades. Les aides financières incitent les propriétaires à mettre en valeur les immeubles riverains des espaces publics nouvellement aménagés par la ville d'Albi.
  Ainsi, un premier programme de subventionnement pour la période 2007-2013 relatif aux réfections de façades a été lancé autour et aux abords de la place Sainte-Cécile ;

- ce programme concerne 6 îlots répartis autour et aux abords de la place Sainte-Cécile, ainsi que les parties requalifiées des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières situées en co-visibilité avec le secteur sauvegardé. L'enveloppe prévisionnelle adoptée par la ville est de 100 000 euros par an (délibération du conseil municipal d'Albi de septembre 2007).

Mesures d'accompagnement technique :

- accompagnement technique du programme 2007-2013 de réhabilitation de façades : travail conjoint ville d'Albi / architecte des bâtiments de France avec les propriétaires ;

- réalisation d'un inventaire exhaustif des cours intérieures privées avec descriptif, photo-reportage et état des lieux sous forme de fiches informatisées et mise en ligne de cette banque de données via le réseau intranet et extranet de la ville pour un usage commun aux services municipaux et au service départemental de l'architecture et du patrimoine ;

- définition d'un programme d'accompagnement de réhabilitation dans la perspective d'une plus large accessibilité au public avec l'ouverture des cours intérieures : étude des modalités de participations financières de la ville aux réhabilitations ;

- étude préopérationnelle au lancement d'une O.P.A.H. communautaire intégrant une logique de développement durable.

Partenaires :

- État
- Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.)
- Architecte des bâtiments de France chargé du secteur sauvegardé
- Comité de bien
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois (pour l'O.P.A.H. communautaire)
- Ville d'Albi

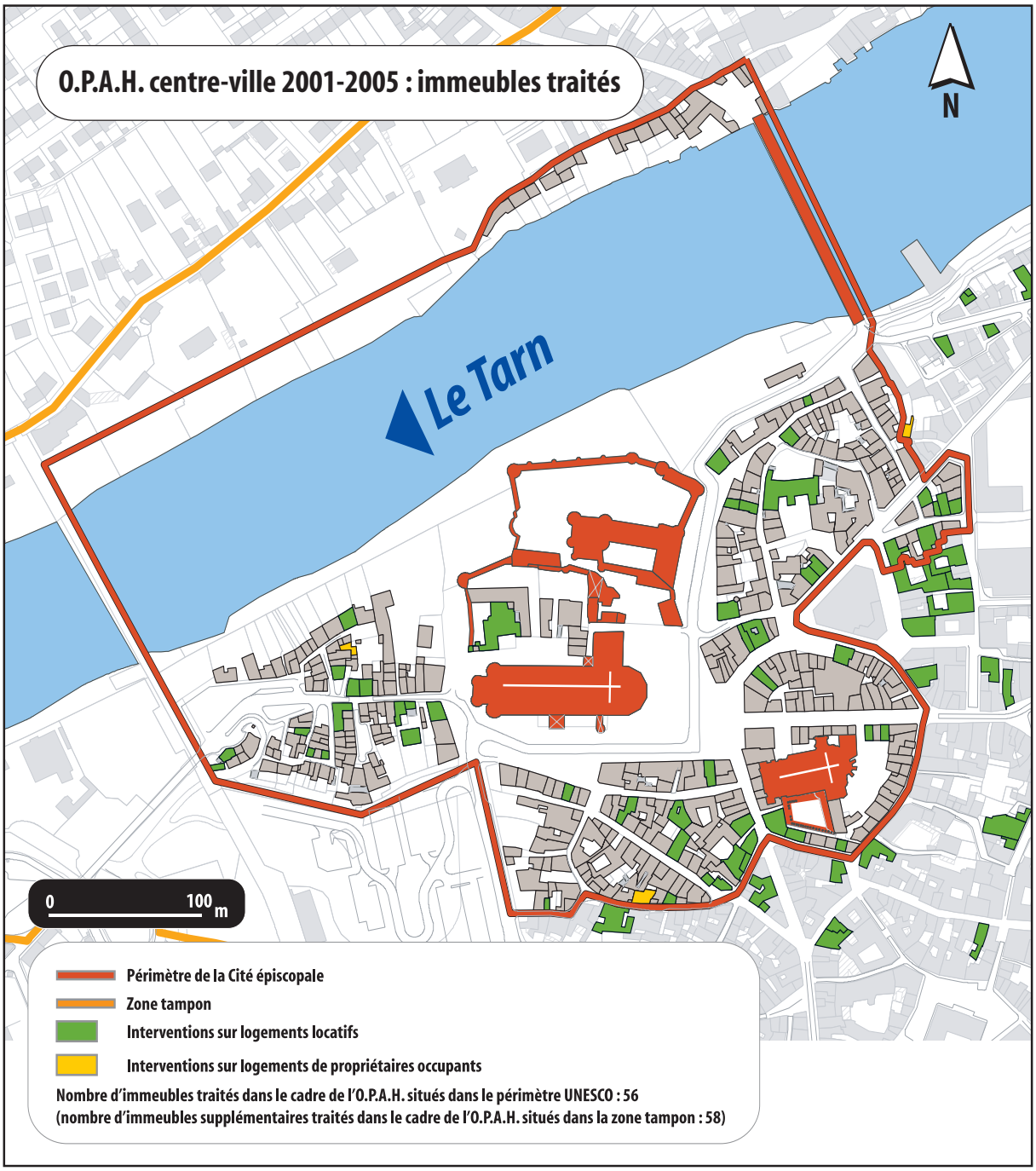

Ill. 28 : O.P.A.H. centre-ville 2001-2005 : immeubles traités

avant

Ill. 29 : logement locatif subventionné dans le cadre de l'O.P.A.H.

après

Ill. 30 : logement locatif subventionné dans le cadre de l'O.P.A.H.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 4 Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé

Calendrier :

2008 - 2011 :	poursuite des réfections de façades du premier îlot de la place de la Pile (n° 1)
2008 - 2011 :	réfection des façades de l'îlot Caminade (n° 2)
2011 :	démarrage d'un inventaire exhaustif des cours intérieures
2010-2013 :	réfection des façades de l'îlot Trébaille (n°3)
2012 :	examen des modalités d'ouverture des cours intérieures
2010-2013 :	réfection des façades de l'îlot Temporalité (n°4)
2011-2013 :	réfection des façades de l'îlot Fargues (n°5)
2012- 2014 :	réfection des façades de l'îlot Mariès (n°6)

Indicateurs

- Nombre de façades rénovées
- Nombre de fiches-inventaires des cours intérieures réalisées
- Nombre de cours intérieures de valeur architecturale accessibles au public
- Nombre de logements réhabilités

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 4 Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé

Ill. 31 : exemple d'appartements réhabiliés dans le cadre de l'O.P.A.H

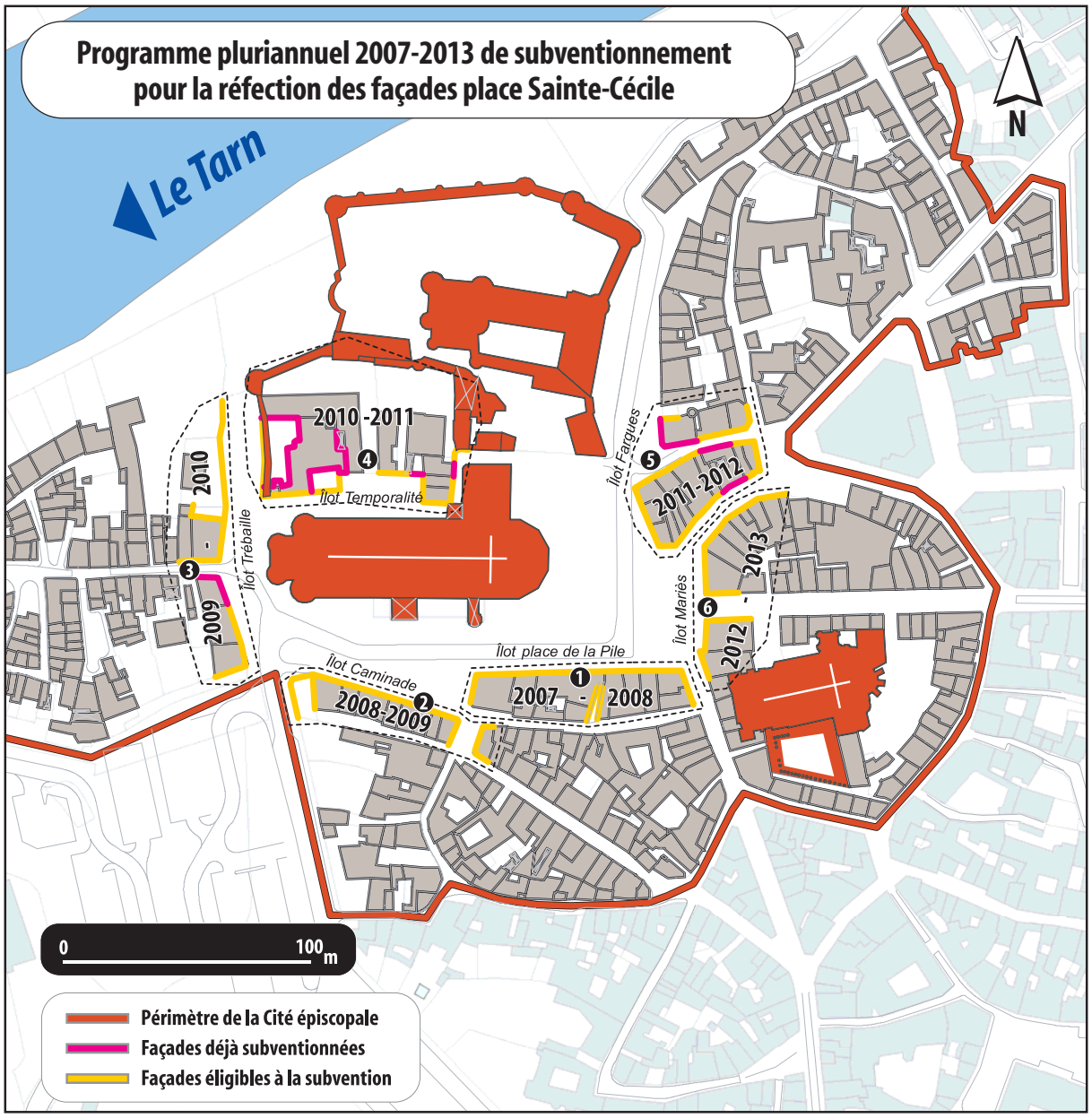

Ill. 32 : programme pluriannuel 2007-2013 de réfection des façades place Sainte-Cécile

avant

après

Ill. 33 & 34 : façade rénovée dans le cadre du programme pluri annuel. Îlot place de la Pile

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Décembre 2005

Fin d'une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) « centre-ville 2001-2005 » : cette opération initialement prévue pour une durée de 3 ans a été prolongée deux années supplémentaires (jusqu'en décembre 2005), en raison de son succès.

Les résultats de l'O.P.A.H. « centre-ville 2001-2005 » ont été salués par la presse spécialisée :*

- *à travers l'opération programmée pour l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) « centre-ville », 364 logements ont été réhabilités, pour un montant global de travaux de 16 772 386 euros TTC (4 082 374 euros provenant de subventions A.N.A.H. et 800 000 euros de subventions ville d'Albi) ;*

- *181 logements anciennement vacants ont été remis sur le marché locatif dans le cadre de l'O.P.A.H. ;*

- *120 logements conventionnés permettant de trouver en centre ancien des logements refaits à neuf à loyers très abordables ;*

- *grande variété de logements dont certains très grands favorisant la venue des familles :*
  - *T1 (moy. 30 m²) : 67 logements*
  - *T4 (moy. 101 m²) : 31 logements*
  - *T2 (moy. 51 m²) : 126 logements*
  - *T5 (moy. 118 m²) : 12 logements*
  - *T3 (moy. 70 m²) : 123 logements*
  - *T6 (moy. 180 m²) : 5 logements*

- *119 façades d'habitations ont été réhabilitées dans le cadre de l'O.P.A.H. 2001-2005.*

Septembre 2007

Lancement du nouveau programme de subventionnement 2007-2013 de réhabilitation des façades autour et aux abords de la place Sainte-Cécile.

Mars 2008

Première réalisation de rénovation de façades sur la place Sainte-Cécile.

* Les cahiers de l'A.N.A.H., *Réhabilitation des logements vacants*, n° 122, septembre 2007 ; article joint en annexe.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 5 Incitation à l'éco-gestion du patrimoine bâti

Contexte de l'action

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21, la ville d'Albi a souhaité réaliser une campagne de thermographie aérienne sur le territoire de la commune. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale menée dans le secteur de l'énergie au travers duquel la ville d'Albi entend :

- contrôler ses dépenses d'énergie fossile (maîtrise des consommations énergétiques sur le patrimoine communal : bâtiments, éclairage public, parc auto) ;

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (sensibilisation des Albigeois à la maîtrise énergétique, développement des modes de déplacements doux) ;

- reduire à terme son empreinte écologique.

S'agissant plus spécifiquement du périmètre de la Cité épiscopale, cette opération d'incitation à une gestion écoresponsable des habitations, se conjugue à une sensibilisation à une gestion patrimoniale respectueuse.

Ainsi, cette double démarche se veut particulièrement innovante.

La thermographie aérienne permet de repérer, à l'aide d'une caméra infrarouge embarquée dans un avion, les variations de température à la surface des toits et d'évaluer ainsi la déperdition thermique des bâtiments.

30 % des déperditions thermiques des bâtiments s'effectuent par la toiture. Connaître ce niveau de déperdition permet d'avoir un bon indicateur de la déperdition globale, et donc de la qualité de l'isolation du bâtiment.

Lorsque le toit est chaud, cela signifie qu'une partie de l'énergie dépensée pour chauffer la maison est perdue dans l'atmosphère. La thermographie a pour but d'évaluer ce gaspillage.

Ces données, représentées sous forme de cartes thermiques, seront diffusées et expliquées aux Albigeois dans le courant du dernier trimestre 2008, à l'occasion du Salon de l'habitat et d'une série de permanences dans les douze quartiers de la ville.

Une information spécifique pour les propriétaires du secteur sauvegardé sera également mise en œuvre.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 5 Incitation à l'éco-gestion du patrimoine bâti

Objectifs de l'action

- Renseigner les habitants sur l'état thermique de leur maison et donc sur le besoin de réaliser des travaux d'isolation
- Sensibiliser les habitants de la commune à la maîtrise de l'énergie, un enjeu environnemental et économique capital des prochaines années
- Réduire la consommation globale d'énergie, et par conséquent réduire les émissions de gaz à effet de serre

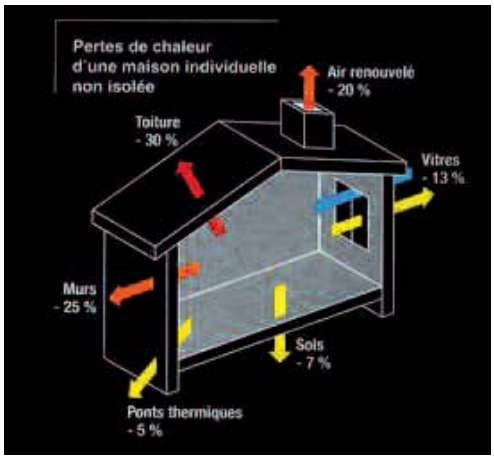

Mesures et modalités

Mesures :

L'exploitation des résultats

Les résultats de la thermographie aérienne seront valorisés au travers de la sensibilisation du public à la maîtrise énergétique et de l'amélioration des performances thermiques des bâtiments communaux.
Outil de diagnostic des déperditions thermiques des bâtiments, la thermographie aérienne constitue un vecteur de sensibilisation du public sur les questions énergétiques, susceptible de créer une dynamique de maîtrise des consommations sur le territoire. Pour créer cette dynamique, la ville d'Albi organise actuellement un dispositif d'animation et de sensibilisation en trois temps :

- la diffusion des résultats à la population lors du salon de l'habitat « Habitarn » au Parc des expositions d'Albi du vendredi 24 octobre au lundi 27 octobre 2008. Pendant ces quatre jours, la ville d'Albi accueillera les Albigeois sur son stand afin de leur remettre la carte thermique de leur logement et de leur proposer une première analyse (origine probable des déperditions, ...). Le stand constituera également un espace de sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques avec la présence de conseillers, d'une exposition sur les économies d'énergie dans l'habitat et la mise à disposition de nombreux supports d'information ;
- à la suite du salon, dans le courant des mois de novembre et décembre 2008, la ville organisera également des réunions publiques dans chacun des douze quartiers de la ville afin de poursuivre la diffusion des résultats ;
- enfin, la ville d'Albi poursuivra tout au long de l'année 2009 des actions de sensibilisation auprès des particuliers sur la maîtrise des consommations énergétiques.

II Protection et conservation du patrimoine

Action II - 5 Incitation à l'éco-gestion du patrimoine bâti

Un axe de valorisation des résultats porte sur le patrimoine immobilier de la ville. En effet, le niveau de déperdition thermique des toits constituera un indicateur supplémentaire pour évaluer les performances énergétiques des bâtiments communaux. Cet indicateur complétera l'état des lieux énergétique qui vient d'être lancé dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21.

La prestation est réalisée par la société I.T.C. (Infrarouge Technologie Contrôle) fondée en 1988 par M. Roger Gouttebessis, dans le sud de la France. Depuis 2003, I.T.C. réalise des prestations de contrôle et d'expertise en s'appuyant sur la thermographie et sur d'autres techniques complémentaires. Dans le domaine de la thermographie aérienne, I.T.C. est déjà intervenue à Grenoble, Nice, Louviers, Aubagne, Noisiel.

Partenaires :

- Société I.T.C.
- Région Midi-Pyrénées
- ADEME
- Union européenne
- Comité de bien
- Résidents
- Ville d'Albi

Calendrier :

24 au 27 octobre 2008 :
- participation de la ville d'Albi au Salon de l'habitat « Habitarn » à Albi
- diffusion des résultats de thermographie aérienne au public
- intervention de conseillers pour sensibiliser les particuliers aux enjeux de la maîtrise énergétique

15 novembre au 15 décembre 2008 :
- organisation de permanences dans les quartiers de la ville d'Albi
- diffusion des résultats au public
- intervention de conseillers pour sensibiliser les particuliers aux enjeux de la maîtrise énergétique

2009 :
- poursuite des actions de conseils personnalisés

Indicateurs

- Nombre de particuliers ayant récupéré la carte thermique de leur logement et bénéficié d'un conseil personnalisé sur la maîtrise des consommations énergétiques
- Nombre de journées de sensibilisation organisées par la ville d'Albi

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Janvier 2008

Le survol

La réalisation de la thermographie a été confiée à la société I.T.C. (Infrarouge Technologie Contrôle) et ses deux sous-traitants, les sociétés Aerodata International system et I2G.

Le lundi 28 janvier 2008 entre 19h30 et 23h30, des techniciens de la société Aerodata international survey ont survolé la ville d'Albi à l'aide d'un avion équipé d'une caméra infrarouge afin de mesurer les variations de températures à la surface des toits.

Pour réaliser ces mesures, les conditions météorologiques sont importantes : la température ne doit pas dépasser 5°C, le temps doit être clair, l'humidité minimale et le vent favorable (moins de dix kilomètres par heure). Par ailleurs, l'opération doit se dérouler en semaine afin de survoler un maximum d'habitations occupées et chauffées.

ILL. 35 : AVION SPÉCIALISÉ DANS L'ANALYSE THERMIQUE, JANVIER 2008, AÉROPORT D'ALBI

Le lundi 28 janvier 2008 à 19h30, ces conditions étaient réunies. Après 4 heures de survol à 1 000 m d'altitude, 41 passages réalisés du sud au nord de la ville et 230 km parcourus, l'avion et son équipage se sont posés à l'aérodrome d'Albi vers 23h30 avec l'ensemble des données collectées.

Le traitement et l'analyse des données

Après le survol, les images thermiques enregistrées sont ensuite traitées et analysées pour déterminer les niveaux de déperdition. Le traitement des données s'organise selon quatre grandes étapes :

- *la transformation des images radiométriques, enregistrées au cours du survol et exprimées en longueur d'onde, en images thermiques exprimées en °C ;*
- *le calage géographique des images thermiques ;*
- *la définition des classes de déperdition : six niveaux de déperdition représentés par six niveaux de couleurs sur les cartes thermiques ;*
- *la création des cartes thermiques.*

Les premières cartes thermiques ont été remises à la ville d'Albi au début du mois de juillet 2008.

ILL. 36 : CARTOGRAPHIE DE LA THERMOGRAPHIE AÉRIENNE

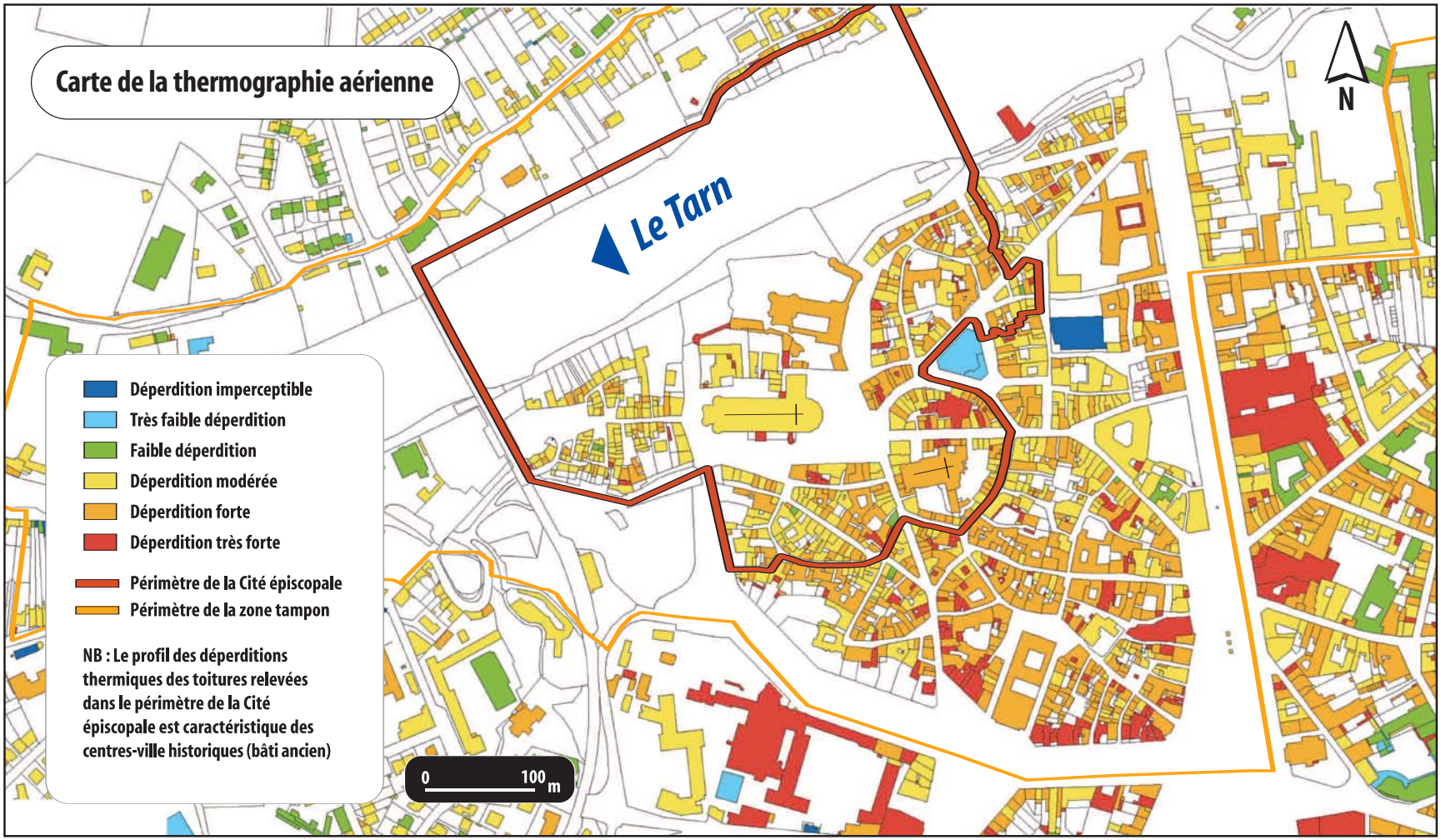

III Aménagements et usages des espaces publics

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat ville moyenne, la ville d'Albi a réalisé dans les années 1980 et 1990 un premier programme important *(cf. chapitre 4-a)* :

- d'aménagement et de piétonnisation des rues du cœur historique (principalement rues Mariès et Sainte-Cécile) ;
- de curetage et de mise en valeur de cœurs d'îlots insalubres permettant de les ouvrir au public et de dégager de nouvelles vues remarquables sur la Cité épiscopale (principalement îlot Sainte-Marie).

Depuis une dizaine d'années, la ville d'Albi a intensifié son action et met progressivement en œuvre sur le centre ancien élargi un projet global de renouvellement urbain conséquent prévu sur une génération.
Ce projet entend apporter modernité et fonctionnalité à la ville ancienne en révélant son patrimoine exceptionnel et en s'appuyant sur la mémoire de ses lieux historiques.

Quelques dates repères :

1999-2003 : requalification de la place du Vigan, du Jardin national et des lices avec création d'un parking souterrain de 380 places (compris dans la zone tampon), et des premières parties des rues Croix-Verte et Séré-de-Rivières (limite zone tampon) ;

2004-2005 : réaménagement complet de la place et de l'ensemble des abords de la cathédrale Sainte-Cécile (secteur UNESCO) ;

2005-2007 : réhabilitation sur deux niveaux du marché couvert (halle 1905 type Baltard) avec création d'un parking souterrain de 250 places et aménagement des abords dans la continuité de la place Sainte-Cécile (compris dans la zone tampon et pour partie dans le secteur UNESCO).

L'ensemble de ces aménagements et équipements (construction de parcs de stationnement souterrains et rénovation du marché couvert compris) représente un investissement de 40 millions d'euros sur dix ans.

Les aménagements urbains réalisés ont transformé le cœur historique tant du point de vue de sa perception et de l'embellissement patrimonial, que du point de vue de la qualité d'usage. Ainsi, les espaces publics ont été adaptés à la demande sociale et aux modalités actuelles de gestion.

Le plan de gestion s'inscrit dans cette démarche de réinvestissement du centre ancien en intégrant ses spécificités de fonctionnement urbain, de vie collective ainsi que les attentes qualitatives en terme d'accueil touristique et de convivialité sociale.

Il présente des projets sur trois secteurs différents :

- **le secteur UNESCO :** poursuite de la protection et de la mise en valeur de la Cité épiscopale par la requalification des espaces publics : aménagement de la place de l'Archevêché, de la rue de la Grand' Côte, de la rue du Castelviel et de la place du Château ;
- **la zone tampon :** poursuite du projet de renouvellement urbain (liaison piétonne place Sainte-Cécile / lices, achèvement de l'aménagement de la ceinture des anciens remparts) ;
- **les secteurs contigus à la zone tampon :** traitement des problématiques ne pouvant être gérées sur le cœur historique (gestion des cars de tourisme, stationnement souterrain, projet de création d'un espace culturel et de congrès, aménagement de l'axe sud-ouest d'accès au centre ancien permettant à la fois de fédérer les équipements culturels et d'enseignement supérieur et d'articuler les espaces urbains entre le cœur historique et le centre-ville) ;

Le plan de gestion intègre la modernisation des modes de gestion des espaces publics et l'évolution des usages et pratiques sociales.

Cette troisième partie répondra aux enjeux suivants :

- comment adapter la ville ancienne et sa gestion aux exigences actuelles de commodité et de qualité urbaine tout en valorisant son patrimoine et en s'inscrivant dans une continuité historique ?
- comment maintenir un cœur historique vivant, habité et offrant une qualité de vie à ses habitants malgré les contraintes de vie quotidienne inhérentes aux centres anciens ?

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-1 Programme d'aménagement du secteur UNESCO

Contexte de l'action

À l'issue du concours européen lancé en 2002, a été choisi à l'unanimité du jury le projet de renouvellement urbain du centre ancien (sur une surface de 35 hectares) proposé par l'équipe pluridisciplinaire composée notamment des architectes Olivier Bressac et de la S.A.R.L. Huet, aujourd'hui agence « ville et architecture ».

La réalisation de l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords, achevée en 2007, a constitué la première réalisation de ce grand projet *(cf. chapitre 2-b, XII et chapitre 5-i, II)*. Elle a permis, par un traitement sensible des espaces au cœur même de la Cité épiscopale, de dégager et de mettre en scène la monumentalité et la beauté des deux édifices d'exception que sont la cathédrale Sainte-Cécile et le palais de la Berbie.

En parallèle, la dernière tranche des travaux de restructuration du musée Toulouse-Lautrec vient de débuter et devrait être terminée d'ici 2011 *(cf. action II-3)*.

Ce projet urbain ambitieux se poursuit et s'inscrit dans un véritable projet de ville et de vie. Albi se construit donc à travers ce projet de long terme.

Objectifs de l'action

- **Inscrire les aménagements urbains dans une perspective patrimoniale**
- **Assurer une articulation cohérente entre la préservation du site et les besoins liés aux usages des espaces publics et des édifices**
- **Recoudre harmonieusement les composantes du centre historique et notamment l'ouvrir vers le Tarn**
- **Revaloriser des secteurs jusqu'à présent à l'écart des circuits quotidiens ou de loisirs des Albigeois**
- **Créer de nouveaux parcours par des aménagements urbains et des schémas de circulation qui feront la part belle aux piétons et aux modes de déplacement doux**

Mesures et modalités

Mesures :

- **aménager la rue de la Grand'Côte et la rue Saint-Étienne** (une partie de cette rue a déjà été requalifiée lors de l'aménagement des abords de la halle du marché couvert en 2007). Dans l'esprit des aménagements déjà réalisés place Sainte-Cécile, un traitement des sols en pierres naturelles achèvera la couture urbaine entre le quartier de la halle et le Pont-vieux. Le traitement de la rue de la Grand'Côte prendra en compte et marquera la singularité du passage sous la rue Émile-Grand ;

- **requalifier la place de l'Archevêché** (sur une surface d'environ 2 600 m²), dès la fin des travaux de restructuration du musée Toulouse-Lautrec. L'enjeu majeur est de donner à cet espace la fonction de parvis du palais de la Berbie et d'en faire ainsi une véritable

Action III-1 Programme d'aménagement du secteur UNESCO

place. Outre un traitement des tapis de sol en pierres naturelles dans la continuité de la place Sainte-Cécile, l'organisation des terrasses des restaurants qui font face au palais sera revue. Le nouvel aménagement offrira le recul nécessaire pour découvrir l'entrée et la façade du palais en soulignant la monumentalité de l'ensemble ;

- **requalifier la rue du Castelviel et la place du Château** (sur une surface d'environ 4 500 m²), toujours dans la continuité des aménagements de la place Sainte-Cécile. Il est primordial de prendre en compte l'intérêt des perspectives sur la cathédrale Sainte-Cécile à partir du quartier du Castelviel. La rue du Castelviel sera traitée en configuration semi-piétonne afin de faciliter le cheminement naturel entre la place de la Trébaille et la place du Château. Cet aménagement permettra de limiter la circulation automobile vers le pont de la République. En outre, le projet de requalification de la place du Château s'accompagnera de la suppression de la poche de stationnement actuelle. Une ambiance urbaine conviviale sera recrée sur cette place. Le projet de passerelle piétonne sera intégré à cet aménagement ;

- **achever la requalification de la roue de la butte Saint-Salvi** avec le traitement de sol des rues Peyrolière, de l'Oulmet et Sainte-Cécile. Sur le modèle de la rue Saint-Julien, l'intérieur et l'extérieur de cette roue seront différenciés par une alternance de pavés de granit et de porphyre, associés aux calades de galets. Le cheminement piéton sera balisé par le biais de diodes lumineuses encastrées dans le sol ;

- **réaménager la rue Mariès** par le traitement des tapis de sol afin de souligner la perspective baldaquin de la cathédrale-préfecture. Une étude architecturale sera engagée afin d'évaluer les possibilités de traitement des toitures-terrasses au-dessus des boutiques de la rue Mariès, qui jouxtent l'église Saint-Salvi. Toutefois, s'agissant d'une intervention lourde touchant le domaine privé, un cadre juridique extrêmement rigoureux sera défini et une concertation préalable menée avec les propriétaires ;

- **maintenir la qualité du revêtement de la place Saint-Salvi et des couverts** par la réfection ponctuelle de surfaces en galets ;

- **ouvrir des perspectives et des accès entre la Cité épiscopale et les berges du Tarn.**

Par souci de cohérence, la ville d'Albi associera les architectes Olivier Bressac et la S.A.R.L. Huet « ville et architecture » à la conception de ces aménagements.

Partenaires :

- État
- Ministère de la culture et de la communication
- D.R.A.C.
- Comité de bien
- Musée Toulouse-Lautrec
- Chambre de commerce et d'industrie
- Commerçants et prestataires de services exerçant au sein de la Cité épiscopale
- Ville d'Albi

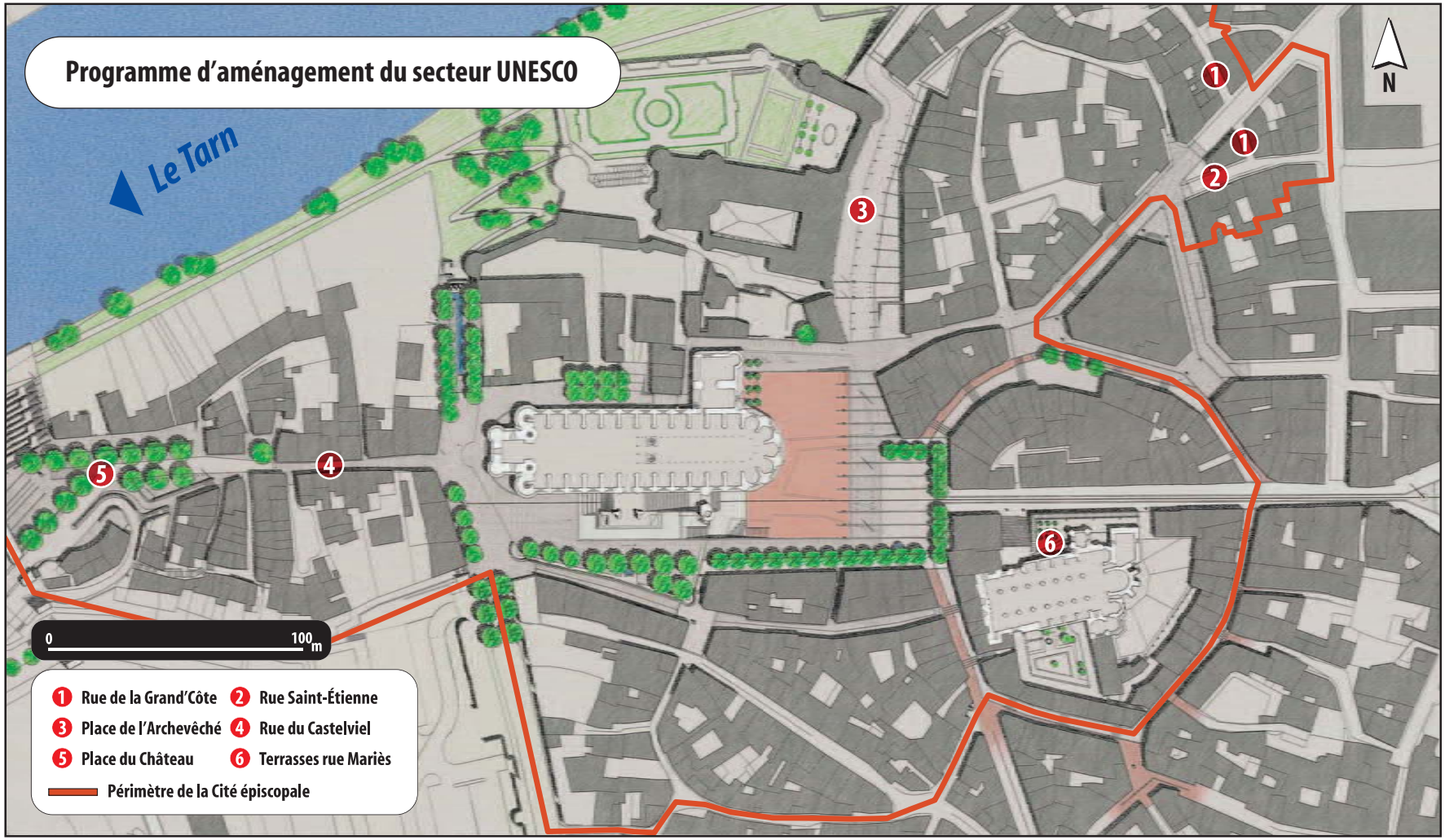

ILL. 37 : CARTE, ÉCH. 1/2 250e, PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR UNESCO

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-1 Programme d'aménagement du secteur UNESCO

Calendrier :

2009 :	aménagement de la rue Saint-Étienne et de la rue de la Grand'Côte.
À partir de 2012 :	à l'issue de la 3e et dernière tranche des travaux de restructuration du musée Toulouse-Lautrec : aménagement de la place de l'Archevêché (tranche conditionnelle du projet de renouvellement urbain)
À moyen terme :	aménagement de la rue du Castelviel et de la place du Château (tranche conditionnelle du projet de renouvellement urbain)
À plus long terme :	achèvement du traitement des rues Peyrolière, de l'Oulmet et Sainte-Cécile, constituant la roue de la butte Saint-Salvi, traitement de la rue Mariès et des terrasses qui surplombent les commerces, requalification des berges du Tarn dans le cadre du prolongement des cheminements verts
Gestion courante pluriannuelle :	entretien de la place Saint-Salvi et des couverts (remise à niveau ponctuelle de surfaces en galets, etc.), entretien, sécurisation et mise en valeur paysagère des berges du Tarn

Indicateurs

- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées
- Pourcentage des surfaces rendues aux piétons
- Pourcentage des terrasses aménagées ou réaménagées dans le cadre d'activités commerciales
- Évolution des activités liées au commerce et aux services
- Pourcentage des surfaces aménagées ou réaménagées en espaces verts
- Suivi des plantations arbustives (nombre, essences, qualités arbustives, esthétique, état phytosanitaire)

NB : Les pourcentages exprimés le seront par rapport à l'état actuel (2008) de l'ensemble des espaces publics et activités commerciales au sein de la Cité épiscopale.

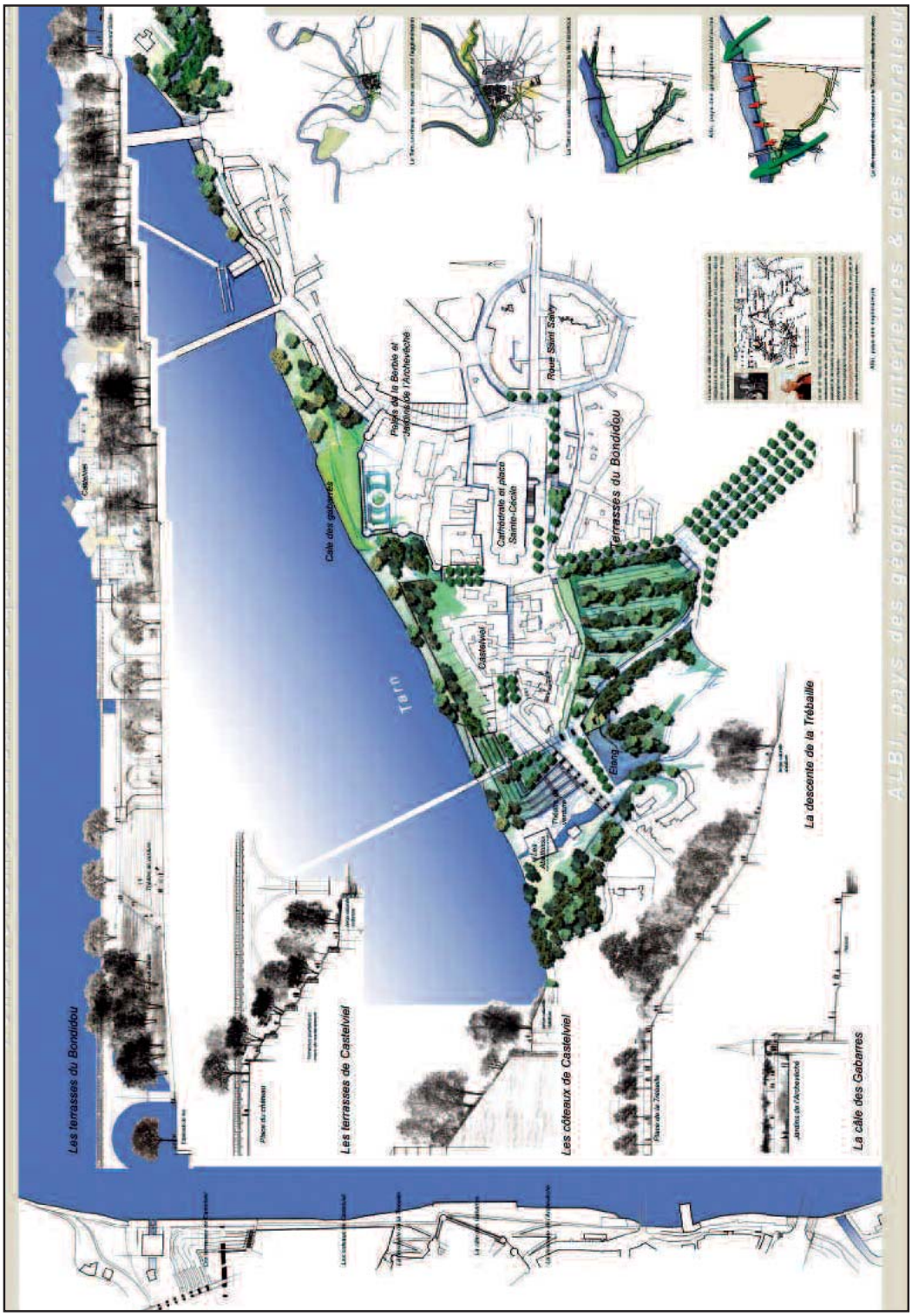

ILL. 38 : RENOUVELLEMENT URBAIN ET REQUALIFICATION DU CENTRE HISTORIQUE D'ALBI

Ill. 39 : place de l'Archevêché, Image de synthèse du projet d'aménagement

Ill. 40 : rue Mariès, image de synthèse du projet d'aménagement

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2004

Semi-piétonnisation (revêtement de sols en pierres naturelles) de la rue de la Croix-Blanche.

2004-2007

Phases I & II du projet de renouvellement urbain concernant l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords (place Sainte-Cécile, passage du Castelnau, place de la Pile, rue Saint-Julien dans le cadre de la première partie de la matérialisation de la roue de la butte Saint-Salvi, place Saint-Julien, rue Émile-Grand au droit de la halle du marché couvert, rue des Fargues, rue de la Temporalité, rue de la Maîtrise, place Monseigneur-Mignot, place de la Trébaille).

Ill. 41 : matérialisation de la roue de Saint-Salvi par l'éclairage nocture

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon

Contexte de l'action

La préservation et la mise en situation harmonieuse de la Cité épiscopale doivent obligatoirement s'accompagner d'une politique urbaine raisonnée, exigeante et volontariste sur la zone tampon.

Le programme d'aménagement des espaces publics de la zone tampon a débuté en 1996, avec l'opération de requalification de la place du Vigan, du Jardin national et des lices permettant de traiter l'axe majeur nord-sud de la ville. L'aménagement du secteur place Sainte-Cécile et le retraitement complet du secteur du marché couvert ont redonné beauté et vitalité au centre ancien.

Il s'agit de poursuivre l'action de la ville selon le projet de renouvellement urbain défini qui constitue le plan de référence pour les générations à venir *(cf. chapitre 5-i, II)*.

Ce plan de référence doit assurer la cohérence du projet urbain mené sur la zone tampon avec d'une part les actions de valorisation patrimoniale réalisées sur la Cité épiscopale et d'autre part avec les projets de développement du centre-ville hors secteur sauvegardé.

Le travail engagé sur la recomposition urbaine et sur la fonctionnalité de la ville ancienne doit être continué en interface avec ses extensions périphériques : dégager les éléments structurants et patrimoniaux significatifs, « recoudre » des composantes éclatées du centre historique, recréer des liaisons et de nouveaux parcours, intégrer le niveau d'exigence de la gestion quotidienne...

Enfin, pour des opérations plus lourdes de type restructuration de bâti existant ou de reconstruction, l'intervention sur la ville ancienne pose également le débat d'architecture sur la confrontation entre patrimoine et projet d'écriture contemporaine.

Objectifs de l'action

- **Poursuivre le projet de renouvellement urbain du centre ancien concernant une surface de 35 hectares**
- **Optimiser les qualités urbaines de la zone tampon (esthétique et usages) permettant notamment de préserver et valoriser la Cité épiscopale**
- **Intervenir sur les secteurs non aménagés et les « points noirs » pénalisant la vision qualitative d'ensemble du secteur sauvegardé**
- **Assurer une cohérence urbaine et fonctionnelle entre le centre ancien et les développements urbains au-delà des limites des anciens remparts**

Action III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon

Mesures et modalités

Mesures :

Rive gauche de la zone tampon

1 - Emprise urbaine des anciens remparts : poursuite et achèvement de l'aménagement

L'emprise des anciens remparts de la ville a été aménagée :

- en totalité pour sa partie est du Pont-neuf au Jardin national (1999/2003) ;
- partiellement pour sa partie ouest aux abords de la cathédrale et au départ du boulevard Sibille (2004/2005).

Le projet de renouvellement urbain du centre ancien prévoit l'achèvement de cet aménagement sur la partie sud-ouest restante : du Jardin national jusqu'à l'amorce du boulevard Sibille requalifiée en bordure de la place Sainte-Cécile.

Ce secteur est situé à l'articulation entre la ville historique et le centre-ville d'où, l'importance des enjeux en terme de requalification historique et urbaine.

Aussi, cet espace est intégré dans le périmètre de l'étude de programmation urbaine lancée dans le cadre de la faisabilité d'un projet d'équipement polyculturel sur la place de l'Amitié-entre-les-peuples dit « projet des Cordeliers ». Cette étude de programmation comprend également une dimension aménagement urbain sur un large secteur et la faisabilité de réalisation de places de stationnement souterrain (*cf.* action III-5).
Les orientations définies à la suite de cette étude guideront l'aménagement de ce secteur (schéma de circulation et de déplacements, accessibilité au centre ancien, aires d'arrêt des autocars de tourisme, projet(s) de stationnement souterrain, vues privilégiées, mise en valeur du palais de justice...).

Dans l'attente d'une requalification d'ensemble, une première phase d'aménagement paysager de la partie centrale du boulevard Sibille est programmée à l'automne 2008 : l'allée du Souvenir français (crédits inscrits au budget primitif 2008 de la ville d'Albi : 140 000 euros).

Actuellement, le boulevard Général-Sibille, qui est une des portes d'entrée du centre ancien, présente un aspect dégradé en raison :

- d'une part, de son affectation principale dédiée au stationnement. Près de 200 places de stationnement occupent sa partie centrale. Sa requalification passera par la réduction de la place de la voiture et par la suppression du stationnement existant. Cette solution sera envisagée après l'achèvement du projet des Cordeliers ;

- d'autre part, de la médiocre plantation composée de cyprès. Ces plantations ont perdu toute leur cohérence : sur les 23 cyprès initiaux, il ne reste que 17 arbres dont l'état phytosanitaire pose des problèmes de sécurité publique (chutes fréquentes de branches).

La première phase d'aménagement paysager de l'allée du Souvenir Français consiste en :

- l'abattage des arbres existants ;

- la reconstitution d'un double alignement sur la partie centrale de ce boulevard de part et d'autre du monument aux morts par la plantation de 33 platanes de grand développement (essence utilisée pour les aménagements précédents : lices et départ du boulevard Sibille, abords de la place Sainte-Cécile) ;

- l'intégration entre les arbres de haies arbustives marquant l'alignement et mettant en valeur le monument aux morts.

Ce projet de plantations à caractère définitif s'inscrit dans le plan de référence établi par l'architecte Olivier BRESSAC et la S.A.R.L. HUET« ville et architecture », et concourt à redonner une cohérence d'ensemble par la reconstitution d'une trame végétale structurée et continue sur l'emprise urbaine des anciens remparts de la ville.
Le boulevard Sibille étant un site classé en 1924, ce projet d'aménagement a dû faire l'objet d'une autorisation spéciale de travaux délivrée le 22 février 2008 par le ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement urbain.

2- Secteur marché couvert : poursuite des aménagements urbains et rétablissement d'une liaison avec les lices

- Dans la continuité de la programmation de l'aménagement de la rue Saint-Étienne et de la rue de la Grand'Côte, la ville étudie la possibilité de réouverture au public d'une partie de la rue d'Elbène actuellement intégrée à l'intérieur de l'enceinte du lycée Lapérouse.
  Cette ouverture permettra, dans le prolongement de la rue Saint-Étienne, de créer une liaison piétonne entre la place Sainte-Cécile et les lices où sont situés les arrêts de bus du réseau de transports en commun de l'agglomération.
  Cette liaison permettra de faciliter la découverte de l'ancienne chapelle du XVII^{e} siècle du collège des jésuites, ainsi que la partie arrière de l'hôtel Sainte-Claire en cours de réhabilitation (opération O.P.A.H. centre-ville).

- La poursuite de l'aménagement de la rue Émile-Grand est prévue dans sa portion comprise entre les lices et la rue des Foissants au niveau de l'entrée du parking du marché. C'est en effet un accès majeur au centre historique qu'il s'agira de traiter dans la continuité des travaux réalisés sur la partie de la rue qui borde la halle du marché couvert.

Action III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon

3 - Place Sainte-Claire : suppression d'un « point noir » et recomposition urbaine

À proximité du secteur précédent, une emprise foncière appartenant au conseil général du Tarn et résultant d'une démolition des années 1980, est affectée à un parc de stationnement privatif. Le plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du secteur sauvegardé impose la reconstruction d'un nouveau bâtiment en remplacement des démolitions effectuées.

En accord avec le conseil général du Tarn, il est convenu que la ville engage une étude menée en association avec l'architecte des bâtiments de France qui devra traiter les points suivants :

- principes de recomposition du tissu urbain de cet îlot en redéfinissant les limites des espaces publics (rues et places bordant la parcelle en question) et de l'emprise à reconstruire en intégrant diverses préconisations liées à la circulation et à l'accessibilité de ce secteur ;
- établissement d'une esquisse d'aménagement des espaces publics restructurés comprenant la jonction et/ou le traitement des rues avoisinantes, dont la rue Augustin-Malroux ;
- proposition de traitement temporaire, végétal ou minéral, de l'emprise foncière à reconstruire.

Ce site est l'un des rares espaces du secteur sauvegardé permettant la réalisation d'un projet en construction neuve, qui peut faire débat entre projet d'architecture contemporaine et projet reprenant le langage architectural du bâti environnant.

Rive droite de la zone tampon

1 - Requalification des rues Porta et Rinaldi

- La modification des rues structurantes de la zone tampon en rive droite du Tarn nécessite de repenser la circulation de ce secteur :
- Préalablement à un réaménagement complet de la rue Porta, sont envisagées :
  - la création d'une placette au niveau du carrefour de cette rue avec la rue Sainte-Marie. Cette placette, comprenant un plateau pavé surélevé, modérera la circulation et permettra une liaison piétonne directe entre la rue Porta et le nouveau parking Colonel-Teyssier pour en renforcer l'accessibilité. En 2008, la ville d'Albi a procédé aux acquisitions foncières nécessaires à cette réalisation ;

Action III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon

- une action de requalification du belvédère sur le Tarn situé en bordure de la rue Porta. Ce dernier, résultant de l'effondrement de plusieurs maisons suite à la crue du Tarn de 1930, offre des vues remarquables sur la Cité épiscopale. Cet espace, véritable « dent creuse » entre deux pignons, marque une rupture dans le front bâti des berges du Tarn, qui doit être résorbée.

2 - Aménagement du boulevard de Strasbourg

Axe d'entrée nord dans la zone tampon, situé dans le prolongement du Pont-neuf et des lices, le boulevard de Strasbourg devra être aménagé en continuité et dans le même esprit que les travaux réalisés sur cet axe rive gauche. La ville d'Albi a déjà réalisé un ensemble d'études préalables à ce projet (études de circulation, esquisses de schémas de fonctionnement, analyse foncière).

Liaison douce rive droite/rive gauche de la zone tampon

Dans l'objectif d'intégrer l'évolution des modes de déplacement et d'assurer une nouvelle liaison entre ses deux rives, la ville d'Albi a engagé les réflexions préalables au projet de création d'une passerelle piétons/vélos en franchissement du Tarn. L'une des hypothèses est l'adossement de cette passerelle en encorbellement au pont ferroviaire situé en limite du périmètre UNESCO et de la zone tampon. Afin d'en examiner la faisabilité technique, la ville d'Albi a saisi en juillet 2008 Réseau ferré de France, propriétaire du pont.

Partenaires :

- Ministère de la culture et de la communication
- Comité de bien
- Ville d'Albi
- Conseil général du Tarn
- Région Midi-Pyrénées
- Préfecture - SDAP
- Réseau ferré de France

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon

Calendrier :

2008 : première phase d'aménagement paysager du boulevard Sibille (allée du Souvenir français)

2008/2009 : étude de programmation urbaine du projet des Cordeliers

À moyen terme

(avant 2014) : ouverture de la rue d'Elbène, requalification du secteur place Sainte-Claire, aménagement de la placette rue Porta, création de la passerelle piétons/vélos

À plus long terme

(après 2014) : achèvement de l'aménagement de l'emprise urbaine des anciens remparts, réaménagement complet des rues Rinaldi et Porta, aménagement du boulevard de Strasbourg

NB : Le calendrier du projet de requalification du belvédère sur le Tarn situé rue Porta dépend du type de projet retenu (réaménagement ou reconstruction).

Gestion courante

pluriannuelle : entretien, sécurisation et mise en valeur paysagère des berges du Tarn (Échappée verte)

Indicateurs

- Pourcentage de traitement de l'emprise urbaine des anciens remparts
- Nombre de suppression de « points noirs »
- Nombre de nouveaux parcours de découverte créés
- Longueur de rues où la circulation automobile sera modérée par des traitements urbains et la place des piétons améliorée
- Surface d'espaces publics aménagés

NB : Les pourcentages exprimés le seront par rapport à l'état actuel (2008) de la zone tampon : espaces publics (places, rues) à aménager, recensement des « points noirs », flux de circulation…

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon

Ill. 42 : halle type Baltard, marché couvert réhabilité

Ill. 43 : halle type baltard, détail d'architecture

Ill. 44 : halle type baltard, détail d'architecture

Ill. 45 : halle type baltard, détail d'architecture

ILL. 46 : Carte, éch. 1/4 500e, programme d'aménagement de la zone tampon

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Avril 2004 à août 2007

Réhabilitation complète de la halle du marché couvert avec création d'un parking souterrain de 250 places et aménagement de ses abords en continuité de la place Sainte-Cécile.

Cette opération, particulièrement complexe, est remarquable à plusieurs titres :

- *le montage opérationnel avec divers intervenants : commerçants de la halle, du marché de plein air et des abords du marché couvert (déménagement des commerçants dans un chapiteau durant 41 mois), plusieurs maîtres d'ouvrage (ville et concessionnaire du parking) ;*

- *la cohérence du projet global avec la pluralité d'études techniques et de maîtres d'œuvre ;*

- *la réalisation de travaux spectaculaires : le confortement préalable de la halle par 108 micropieux donnant une impression de lévitation du bâtiment ;*

- *la coordination de 3 chantiers simultanés (construction en taupe d'un parking de 250 places sur 3 niveaux, réhabilitation de la halle avec réalisation d'un niveau commercial supplémentaire, aménagement des abords, 4 400 m² traités) dans un espace confiné, réduit et difficile d'accès en centre ancien ;*

Cette opération est considérée par tous comme une réussite architecturale et urbaine qui a remis en valeur cette halle de 1903 de type « pavillon Baltard » réalisée par le constructeur A. Michelin. Elle permet aujourd'hui de redonner vitalité au cœur de ville (aménagement intérieur de la halle : à l'étage 50 unités commerciales entièrement restructurées et rénovées, au rez-de-chaussée réaménagé en surface commerciale : création de 23 unités commerciales et d'un restaurant).

***Coût total de l'opération** (y compris la réalisation du parking et les coûts induits, dont notamment le déménagement des commerçants) : 14,57 M€ TTC.*

1er semestre 2008

Aménagement du parking de la caserne Teyssier

L'opération a consisté à démolir des bâtiments existants (anciens ateliers et garages), à aménager un parking arboré (plantation de 18 mûriers) et à ouvrir sur l'extérieur la cour de l'ancienne caserne Teyssier dont un des bâtiments est encore occupé par l'armée. Le parking est ouvert à la fois sur la rue de la Madeleine et sur la rue Sainte-Marie. D'une capacité de 100 places, il est gratuit.

La réalisation de ce parking s'inscrit dans la politique générale de stationnement de la ville d'Albi qui a pour objectif d'offrir des poches de stationnement périphériques en limite de la zone tampon.

Coût total des travaux : 296 000€ TTC
(4 000 m² de surface aménagée).

ILL. 47 : BOULEVARD SIBILLE AVEC MONUMENT AUX MORTS

ILL. 48 : HÔTEL SAINTE-CLAIRE EN COURS DE RÉHABILITATION

ILL. 49 : CHAPELLE DES JÉSUITES DU LYCÉE LAPÉROUSE

ILL. 50 : TRAVAUX DE CONFORTEMENT DES FONDATIONS DU MARCHÉ COUVERT

ILL. 51 : PARKING COLONEL TEYSSIER, RIVE DROITE

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-3 Accessibilité et déplacements

Contexte de l'action

L'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords a modifié de manière conséquente les conditions de circulation, de stationnement et d'accessibilité au cœur de la Cité épiscopale. La création d'une zone 30 km/h entre le boulevard Sibille et le Pont-vieux et la suppression du stationnement de surface ont permis aux piétons de reconquérir cet espace public où la circulation automobile est désormais plus fluide.

L'amélioration de l'accessibilité et des déplacements doit se poursuivre pour répondre à :

- des enjeux économiques avec le maintien de l'activité commerciale et de l'attractivité touristique ;
- des enjeux sociaux avec la satisfaction des besoins des résidents en matière de stationnement et l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes souffrant d'un handicap ;
- des enjeux environnementaux avec le développement des modes de déplacement doux et la réduction des nuisances liées à la circulation automobile (pollution atmosphérique, bruit, insécurité routière).

Objectifs de l'action

- **Mettre en œuvre des modalités de circulation réduisant (et supprimant à terme) le trafic de transit dans la Cité épiscopale**
- **Supprimer le stationnement de surface afin d'offrir un meilleur partage du domaine public aux différents types d'usagers (visiteurs, résidents, piétons, cyclistes...)**
- **Créer de nouveaux espaces privilégiés de déambulation au cœur de la Cité épiscopale**
- **Proposer une nouvelle offre de stationnement en limite de la zone tampon pour les résidents du centre-ville**
- **Gérer les flux de véhicules de tourisme**
- **Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux espaces publics**
- **Développer les déplacements doux à partir de la zone tampon pour améliorer l'accessibilité de la cité aux cyclistes et aux piétons**
- **Organiser un dispositif de livraison qui permette aux commerces d'être correctement achalandés tout en limitant les nuisances pour l'environnement**

Action III-3 Accessibilité et déplacements

Mesures et modalités

Mesures :

Gestion de la circulation automobile :

- Engagement des réflexions sur l'évolution de la circulation dans la zone tampon et au sein de la Cité épiscopale dans le cadre des études de faisabilité d'un quatrième pont interquartiers. Par ailleurs, la perspective d'achèvement du doublement de la rocade en cours de travaux (50 % du doublement réalisé) permettra de réduire encore plus significativement le trafic de transit place Sainte-Cécile.

Développement des déplacements doux :

- mise en œuvre du schéma directeur cyclable validé par la ville en juillet 2008. Ce schéma, élaboré en concertation avec les associations d'usagers et les partenaires institutionnels, a pour objectif d'aménager à moyen terme un réseau cyclable hiérarchisé, continu, jalonné et sécurisé sur l'ensemble de la ville. Ce réseau créera les conditions pour que le vélo devienne une réelle alternative viable à la voiture, en particulier pour les déplacements entre la Cité épiscopale, la zone tampon et les quartiers périphériques ;

- installation d'arceaux de stationnement vélo dans le périmètre UNESCO et dans la zone tampon : le recours au vélo est autant déterminé par les conditions d'aménagement sur le parcours que par les possibilités de stationnement sur le lieu de destination. Développer le recours au vélo pour accéder à la Cité épiscopale implique d'installer de petites unités d'arceaux de stationnement à proximité des lieux fréquentés ;

- création d'une passerelle piétonne et cyclable pour le franchissement du Tarn avec pour objectif de relier la rive droite du Tarn (quartier de la Madeleine, Pratgraussals) à la Cité épiscopale et à la zone tampon ;

- restitution à terme de la place Sainte-Cécile aux piétons et donc du cœur de la Cité épiscopale : cette évolution a d'ores et déjà été anticipée dans la conception de l'aménagement actuel. En effet, l'emprise des zones empruntées par les automobiles n'est matérialisée que par des bornes et potelets qu'il suffira de retirer. Le délestage, voire la suppression de la circulation place Sainte-Cécile, ne pourra s'effectuer qu'avec la réalisation d'un nouveau pont de franchissement du Tarn. Celui-ci relierait les quartiers nord et sud de la ville, permettrait de supprimer complètement le trafic de transit et privilégierait ainsi, les déplacements doux sur la place Sainte-Cécile.

Action III-3 Accessibilité et déplacements

Stationnement :

- requalification de la rue du Castelviel et de la place du Château dans le cadre de la poursuite du projet de renouvellement urbain du centre ancien. Celle-ci permettra de supprimer le stationnement sur la place du Château et de limiter la circulation automobile par la semi-piétonnisation de la rue du Castelviel ;
- dans le cadre du projet des Cordeliers :
  - réalisation d'une étude spécifique sur la faisabilité de places de stationnement souterrain aux abords de la zone tampon ;
  - proposition d'aires de pose et de dépose pour les autocars de tourisme *(cf. chapitre 5-h, III).*

Accessibilité :

- intégration des critères d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans les programmes d'aménagement.

Partenaires :

- État
- Réseau ferré de France
- Région
- Département
- Comité de bien
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi
- Commission extramunicipale sur les déplacements doux
- Commission extramunicipale des personnes présentant un handicap
- Commerçants

Calendrier :

2008-2009 : étude de programmation urbaine du projet des Cordeliers comprenant une étude sur la réalisation de places de stationnement souterrain aux abords de la zone tampon

2008-2009 : lancement des études sur la création d'une passerelle piétonne et cyclable pour le franchissement du Tarn

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-3 Accessibilité et déplacements

À moyen terme : - requalification de la rue du Castelviel et de la place du Château dans le cadre de la poursuite du projet de renouvellement urbain du centre ancien

À long terme : - lancement des études de faisabilité d'un quatrième pont interquartiers hors centre, sur le Tarn et engagement des réflexions sur l'évolution de la circulation dans la zone tampon et au sein de la Cité épiscopale

Mise en œuvre pluriannuelle : mise en œuvre du schéma directeur cyclable (démarrage 2008)

Indicateurs

- Nombre de voitures par jour transitant par la place Sainte-Cécile
- Évolution du nombre de places de stationnement de surface sur le périmètre de la Cité épiscopale
- Évolution du nombre de places de stationnement dans la zone tampon
- Évolution du nombre de résidents dans le périmètre UNESCO et dans la zone tampon
- Nombre de cyclistes par jour transitant par la place Sainte-Cécile

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Gestion de la circulation automobile

· **2004-2005 :** dans la cadre de l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords, la ville d'Albi a amélioré la gestion de la circulation en supprimant d'une part la possibilité d'arrêt et de stationnement entre le boulevard Sibille et le Pont-vieux, et d'autre part en interdisant le tourne à gauche rue des Fargues. Par ailleurs, afin d'éviter le contournement de la cathédrale pour rejoindre la rue du Castelviel, la circulation a été interdite dans la rue de la Temporalité.

· **2005 :** instauration d'une zone 30 km/h entre le boulevard Sibille et le Pont-vieux.

· **2005 :** la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes est interdite dans la Cité épiscopale par un arrêté de circulation général du 31 octobre 2005.

Promotion des déplacements doux

· **2005-2008 :**
mise à disposition de vélos aux agents de la mairie d'Albi pour leurs déplacements domicile-travail. Deux cents agents travaillent à l'hôtel de ville et ses annexes situés dans la zone tampon. Depuis 2005, 57 vélos ont été attribués à des agents municipaux afin de faciliter les déplacements professionnels dans la commune.
Installation de 100 arceaux de stationnement vélo dans la Cité épiscopale et la zone tampon.

· **Décembre 2007 :** lancement d'une étude portant sur le développement du réseau cyclable de la ville d'Albi dans le cadre d'un schéma directeur cyclable. Adoption du schéma directeur cyclable au mois de juillet 2008.

Stationnement

· **2005 :** modification des entrées-sorties du parking de la cathédrale, avec la suppression de l'accès le plus proche de la cathédrale afin de limiter les flux de circulation.

· **2005 :** mise en place d'un système de contrôle de gestion des accès à la zone piétonne : ce système, basé sur l'usage de bornes escamotables, permet :
- d'assurer l'approvisionnement quotidien des commerces ;
- l'accès des riverains à leur garage : la collectivité remet un pass électronique permettant d'abaisser les bornes à tous les riverains disposant d'une place de stationnement privative ;
- de limiter le stationnement des véhicules de livraison et d'interdire celui des particuliers.

· **Juin 2007 :** ouverture du nouveau parking souterrain de 250 places sous la halle du marché couvert afin de pallier à la suppression du stationnement de surface place Sainte-Cécile.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

· **En cours :** diagnostic de l'accessibilité des bâtiments publics, de la voirie ainsi que des espaces publics et naturels.

III Aménagements et usages des espaces publics

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

- ***2005 :*** *création de places de stationnement pour les personnes à mobilité reduite à proximité de la cathédrale.*
- *création de passages piétons avec bandes podotactiles et installation de feux sonores dans la zone tampon.*

Livraisons et gestion du domaine public

- ***2005 :*** *organisation des horaires de livraison des commerces et des services à l'aide de bornes escamotables.*

Ill. 52 : borne escamotable située devant l'office de tourisme (palais de la Berbie)

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-4 Éco-gestion des espaces publics

Contexte de l'action

La qualité des aménagements urbains réalisés sur le site s'accompagne nécessairement d'une évolution des pratiques de gestion des espaces publics. Celles-ci doivent tenir compte de la nature des espaces créés, des nouveaux équipements et du mobilier urbain ainsi que des nouvelles attentes sociales en matière de cadre de vie, d'accueil touristique, d'entretien des espaces ou encore de qualité des services publics.

L'organisation des services municipaux s'adapte en permanence à ces enjeux.

Objectifs de l'action

- **Adapter les pratiques des services municipaux (techniques et organisationnelles) à l'entretien des espaces et à la nature des aménagements**
- **Anticiper l'évolution des différents usages des espaces publics**
- **Promouvoir des pratiques adaptées au développement durable**

Mesures et modalités

Mesures :

Propreté urbaine

- mise en œuvre d'un programme pluriannuel de pose de containers enterrés pour les déchets (verre et ordures ménagères) sur le périmètre UNESCO pour supprimer les containers en bacs et les dépôts sur voirie. Ces équipements sont intégrés dans les projets d'aménagement urbain en concertation avec l'A.B.F., les riverains et les commerçants ;

- optimisation permanente des moyens alloués au service municipal de la propreté urbaine (expérimentation des techniques innovantes et écologiques, programmes de formation pour le personnel intervenant sur le secteur, etc.) ;

- en période touristique, l'effectif des équipes propreté urbaine et parcs et jardins est renforcé pour garantir la propreté des espaces et notamment l'entretien des berges du Tarn ;

- enlèvement gratuit des tags sur simple demande des particuliers et systématiquement sur le mobilier urbain et les façades publiques ;

- organisation d'un circuit de collecte quotidienne « ordures ménagères » assuré par la communauté d'agglomération. Collecte spécifique le samedi soir pour les restaurateurs.

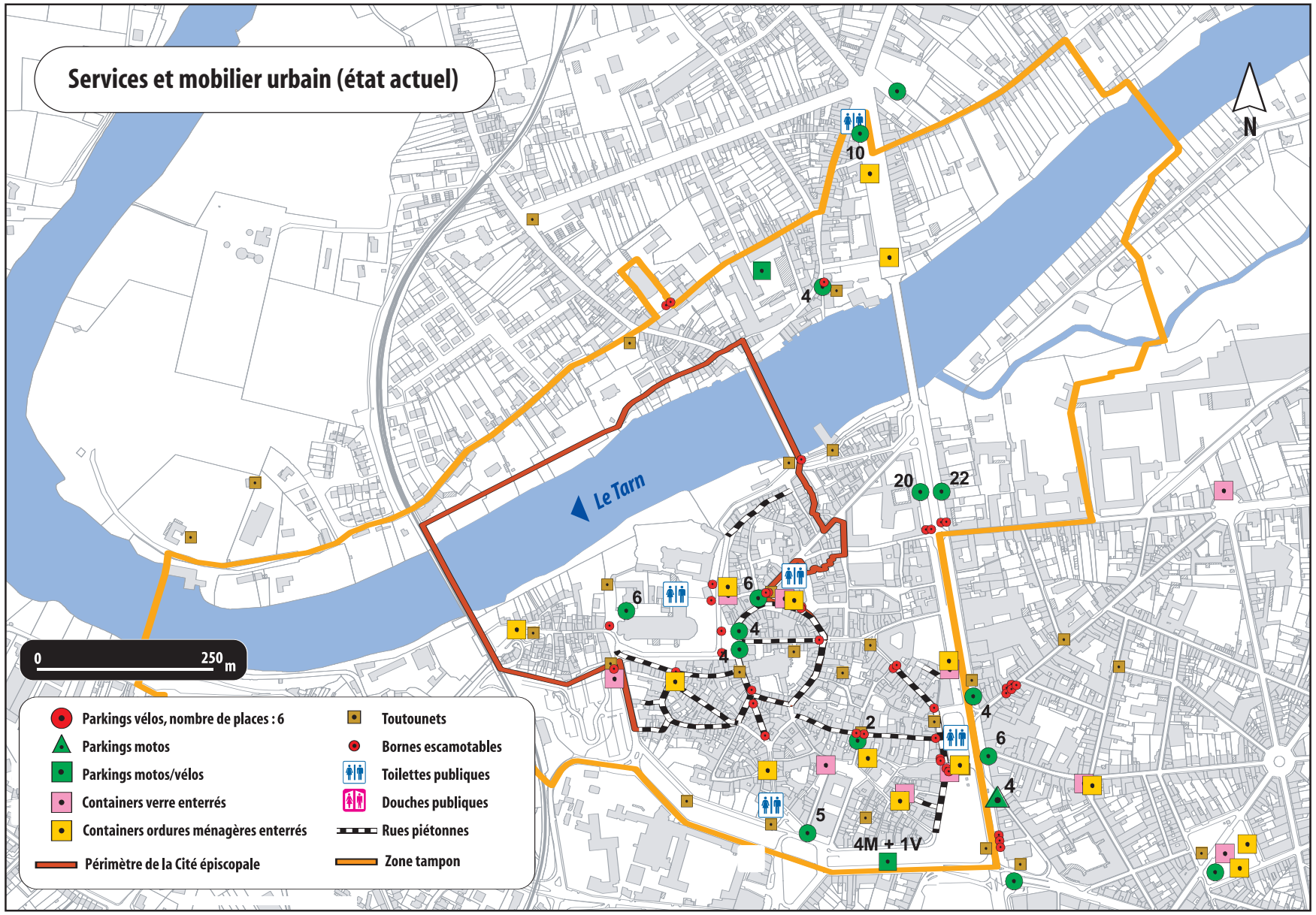

ILL. 53 : SERVICES ET MOBILIER URBAIN (ÉTAT ACTUEL)

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-4 Éco-gestion des espaces publics

Domaine public

- maintien d'un haut niveau de qualité d'intervention des services municipaux pour assurer l'entretien et la pérennité des équipements installés. Cette démarche qualité s'applique aux domaines suivants : limitation du nombre de panneaux de signalisation posés afin de ne pas dénaturer le site, conception des panneaux de police en régie pour répondre parfaitement à l'usage et la gestion du marquage des terrasses ;

- recensement informatique du mobilier urbain pour une gestion et un renouvellement dans le respect des mobiliers initialement choisis dans le périmètre de la Cité épiscopale et pour une meilleure réactivité d'intervention. L'état du mobilier urbain et des espaces publics fait l'objet d'une surveillance et d'un contrôle quasi quotidien. La transversalité et le décloisonnement des équipes municipales permettent le signalement rapide au service concerné de toute anomalie constatée ;

- le service parcs, jardins et espaces naturels assure la gestion des espaces verts et la conception du fleurissement du secteur dans le respect d'un thème défini annuellement et décliné dans la Cité épiscopale en hommage au patrimoine bâti. Dans ce périmètre, une préoccupation constante vise à intégrer pleinement les fleurissements aux aménagements urbains tout en réduisant le mobilier urbain superflu, type jardinières. Confirmation de la qualité du travail réalisé sur l'ensemble de la ville par le prix national de la Quatrième Fleur placé sous l'égide du ministère du Tourisme ;

- en parallèle, la ville d'Albi élargit la réflexion urbaine à l'ensemble des usages des espaces publics du centre-ville historique. Cette charte a pour objectif de préserver et valoriser le patrimoine en assurant une gestion adaptée du domaine public à travers la qualité de la signalétique des commerces et services, des terrasses et de leur mobilier, tout en harmonisant le traitement de l'ensemble des rez-de-chaussée des établissements (façades et vitrines commerciales, agencement et esthétique des enseignes, mise en lumière, etc.). Cette charte entrera en application dès le début de l'année 2009 (*cf.* projet de charte esthétique joint en annexe).

Manifestations sur les espaces publics

L'organisation des services municipaux permet de répondre aux exigences des différentes manifestations qui sont organisées sur les espaces publics du périmètre de la Cité.

- L'organisation des services s'adapte au type de manifestation et répond aux impératifs de mise en sécurité du site et de gestion des espaces et équipements (modification des types d'éclairage, des modes de circulation, des modes de collecte des déchets...).

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-4 Éco-gestion des espaces publics

Ill. 54 : marché de Noël, place Sainte-Cécile

- Le service parcs, jardins et espaces naturels apporte toute sa compétence et son expertise dans la conception et la mise en œuvre des décorations végétales associées aux manifestations (exemple : forêt enchantée dans le cadre du marché de Noël).

- La ville encourage et contribue à la prise en compte dans les manifestations d'une démarche de développement durable (charte écofestival de Pause guitare).

L'organisation des services municipaux répond aux enjeux de gestion des espaces publics dans le cadre d'une démarche affirmée de développement durable. Cette adaptation s'accompagne d'une reconnaissance de la professionnalisation des métiers des agents municipaux qui permet de garantir la pérennité des espaces publics dans le respect des évolutions permanentes de leur usage.

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-4 Éco-gestion des espaces publics

Partenaires :

- Comité de bien
- Ensemble des services de la ville
- Services de la communauté d'agglomération de l'albigeois (service de la collecte des ordures ménagères)
- Architecte des bâtiments de France chargé du site
- Organisateurs de manifestations
- Commerçants

Calendrier :

2009 : application de la charte de qualité urbaine

Indicateurs

- Enquêtes sur le ressenti des usagers quant au niveau de propreté et d'entretien
- Sentiment de propreté et de qualité d'entretien des espaces ressenti par les usagers
- Maintien de la qualité des espaces au rang du prix national de la Quatrième Fleur

Ill. 55 : lessiveuse place Sainte-Cécile

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2005
Modification de l'organisation du service propreté avec augmentation des amplitudes horaires de travail (5h-19h) et des circuits d'intervention (localisation et fréquence).

2008
- *Achat de matériel de nettoyage adapté aux revêtements du centre-ville (biolaveuses).*

- *Modification de l'organisation du service parcs et jardins, devenu service des parcs, jardins et espaces naturels pour intégrer la gestion spécifique des berges du Tarn et des trames vertes naturelles le long de la rivière Tarn et des ruisseaux.*

2007-2008
Recensement informatique du mobilier urbain pour garantir la réactivité des interventions et la gestion des stocks.

2005- 2006 - 2007
Réalisation d'un Agenda 21 local reconnu en 2007.

III Aménagements et usages des espaces publics

Ill. 56 : rue de la Croix-Blanche

Ill. 57 : rue Caminade, container enterré

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville

Contexte de l'action

Albi se veut une ville attractive, une ville entreprenante ancrée en Midi-Pyrénées et ouverte à l'international, une ville harmonieuse respectueuse de son histoire et de son patrimoine, une ville humaniste et solidaire à l'écoute de ses habitants, une ville où le développement durable est un principe de gestion.

Illustrant ces efforts, la ville d'Albi s'est vu décerner en décembre 2008 le label « pôle d'excellence de cœur de ville 2008 », mention « patrimoine, culture, tourisme », par le ministère du logement et de la ville, pour sa politique menée en faveur d'une gestion durable de la Cité épiscopale d'Albi.

Son projet de ville est essentiellement construit sur la base de cinq principes directeurs :

- **développement :** de sa population, de son économie, de ses quartiers, de ses fonctions centrales ;
- **équilibre :** répartition équitable des interventions publiques, actions économes, durables et solidaires ;
- **identité :** penser une cité résolument contemporaine mais inscrite dans la continuité de son esprit de ville et exprimant la fierté de son patrimoine ;
- **qualité :** de ses réalisations et de vie ;
- **proximité :** participation active des habitants aux projets de leur quartier, gestion quotidienne exigeante.

Pour sa mise en œuvre, ce projet de ville s'appuie sur plusieurs démarches et documents-cadres déclinés selon différentes thématiques ou échelles territoriales :

- le projet de renouvellement urbain du centre ancien et son plan de référence pour les générations à venir *(cf. chapitre 5-i, II)* ;
- les 12 contrats de quartier issus de la démarche « projets de quartier – projets d'avenir » avec la mise en place de conseils de quartier. La Cité épiscopale et la rive gauche de la zone tampon sont intégrées dans le quartier du grand centre ; la rive droite de la zone tampon est intégrée dans le quartier de la Madeleine ;
- la démarche de développement durable est encadrée au niveau prospectif par le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la commune, et au niveau opérationnel par le plan d'action de l'Agenda 21 local ;
- l'étude de projets structurants à l'échelle plus large du territoire albigeois tels, que le projet d'équipement polyculturel (projet des Cordeliers) visant une dimension régionale et le projet de quatrième pont de franchissement du Tarn.

III Aménagements et usages des espaces publics

Action III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville

Les actions se rapportant à la Cité épiscopale et à la zone tampon sont principalement intégrées dans le projet de renouvellement du centre ancien développé dans les actions précédentes, mais également dans les contrats de quartier du grand centre et de la Madeleine ainsi que dans le plan d'action de l'Agenda 21 local.

Objectifs de l'action

- **Prendre en compte les spécificités liées au périmètre UNESCO dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de ville**
- **Réaliser en dehors de la zone tampon les équipements et ouvrages nécessaires à la préservation et au maintien de la vie active du cœur historique**
- **Intégrer les principes de développement durable dans la gestion et les actions conduites dans la Cité épiscopale et la zone tampon**

Mesures et modalités

Mesures :

Contrats de quartier du grand centre et de la Madeleine

1 - Contenu et actions proposées

Chaque contrat de quartier traduit les orientations débattues avec les Albigeois dans les ateliers de quartier. Ces orientations sont exprimées sous la forme de projets, qui selon leur nature et leurs conditions de mise en œuvre s'inscrivent dans des échelles de temps différentes et sont classés selon 3 parties :

- en travaux et actions à engager ;
- en études et réflexions à lancer ;
- en concertations et débats à mener.

Les deux contrats de quartier du grand centre et de la Madeleine (voir documents en annexe) intègrent un ensemble de projets déjà évoqués dans le programme d'aménagement de la Cité épiscopale et de la zone tampon en les resituant dans un contexte plus large tel que :

- **pour le grand centre :**
  - la conception d'un nouveau plan de signalisation (piéton et routier) ;
  - l'amélioration des conditions de déplacement et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
  - la promotion du marché couvert rénové pour impulser une nouvelle dynamique commerciale et renforcer l'attractivité des commerces et services de proximité du cœur de ville ;

Action III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville

- le développement de l'accueil de manifestations et d'animations ;
- l'accroissement de l'offre de stationnement au bénéfice des habitants du quartier et des usagers du centre-ville ;
- la poursuite de la requalification des espaces publics majeurs de la ville (Jardin national, boulevard Sibille, places Lapérouse et Verdun) avec pour objectif de renforcer la liaison centre universitaire/cœur de ville ;
- la valorisation des éléments remarquables du patrimoine architectural du centre historique et l'installation d'une signalétique touristique ;
- la gestion des groupes organisés et des autocars de tourisme ;
- l'aménagement paysager et la sécurisation des berges du Tarn dans la continuité de l'Échappée verte, et l'amélioration de l'accès depuis le parking de la cathédrale.

pour la Madeleine :

- l'établissement d'un nouveau plan de circulation à l'échelle du quartier pour un meilleur partage de l'espace urbain ;
- l'amélioration des capacités de stationnement au bénéfice des habitants du quartier et des usagers du centre ;
- la mise en valeur du patrimoine de l'église de la Madeleine par l'aménagement de ses abords et l'installation d'une signalétique touristique ;
- la promotion des points de vue remarquables du quartier vers le centre historique et leur intégration dans les circuits touristiques ;
- la requalification d'ensemble du boulevard de Strasbourg dans le prolongement des lices.

ILL. 58 : ÉGLISE DE LA MADELEINE, RIVE DROITE

Ces deux contrats de quartier prévoient également :

- l'examen des possibilités d'aménagement d'une liaison piétonne et cycliste entre le centre ancien et le quartier de la Madeleine (rive droite de la zone tampon) en encorbellement du pont SNCF.

Action III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville

2 - Lancement du projet des Cordeliers (équipement polyculturel) en interface avec le projet rue de la République (pôle jeunesse)

Le contrat de quartier du grand centre propose dans les actions et travaux à engager :

- de créer, sur le site de la place de l'Amitié-entre-les-peuples, dit « des Cordeliers », un pôle culturel et artistique dédié aux spectacles vivants et aux congrès en synergie avec les autres équipements existants et proposant une nouvelle offre de stationnement ;

- de structurer un pôle d'animation et de service pour la jeunesse albigeoise sur le site élargi de la maison des jeunes et de la culture, rue de la République.

Le quartier grand centre joue un rôle primordial dans le dynamisme et l'attractivité de la ville d'Albi. D'une part, la protection et la valorisation de la Cité épiscopale constituent un objectif prioritaire, d'autre part, le quartier doit accueillir les équipements de centralité et d'animation de l'agglomération. Les prochains équipements majeurs sont envisagés en limite de la zone tampon.

En janvier 2007, le conseil municipal d'Albi a décidé :

- de poursuivre les aménagements urbains en complément de ceux déjà réalisés permettant d'assurer une continuité de traitement entre le cœur historique et le centre-ville jusqu'à l'université Jean-François Champollion ;

- d'inscrire, place de l'Amitié-entre-les-peuples, la localisation d'un nouvel espace polyculturel et de congrès en complément des structures culturelles et touristiques existantes ;

- de réaliser des places de stationnement souterrain permettant de répondre aux besoins de stationnement pendulaire et résidentiel en centre-ville.

L'équipement répond à une approche nouvelle : une offre multiple, vivante et pluridisciplinaire du savoir, de la culture et des loisirs. La diversité et la complémentarité des usages et des fonctions proposés devront en faire un véritable forum, accessible à tous et à tout moment. Cet équipement permettra également de développerde valoriser la notoriété du patrimoine albigeois. Sa conception urbaine et architecturale devra s'inscrire dans la continuité de la politique globale de requalification du cœur de ville.

De plus, la ville d'Albi projette la réalisation d'un nouvel espace culturel et d'animations pour la jeunesse albigeoise, rue de la République.

Ces deux projets diffèrent par leur nature et leur importance ; toutefois, la politique culturelle de la ville impose une réflexion globale pour dégager des orientations d'ensemble cohérentes. C'est pourquoi, la ville d'Albi a confié en mai 2008 les études de programmation de ces deux projets à une même équipe de programmistes organisée autour du cabinet Marc Aubry (programmiste de l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords).

Action III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville

Ces études comprennent plusieurs phases et abordent un ensemble de problématiques : diagnostic urbain, analyse de l'offre culturelle et de l'activité congrès, étude de circulation et de stationnement, montage financier et opérationnel, exploitation, scénarios programmatiques. Elles se dérouleront sur une dizaine de mois. Elles permettront d'établir la faisabilité de ces deux projets et si la collectivité décide de poursuivre, d'en définir les programmes pour la maîtrise d'œuvre.

Les études en cours devraient confirmer l'intérêt de ce projet qui est à la fois culturel et urbain. En regroupant au sein d'un même équipement des activités complémentaires (salle de spectacle et de congrès, complexe cinématographique, commerces culturels, restaurant panoramique) et en privilégiant la découverte, l'échange, la rencontre, ce projet sera pleinement contemporain et fédérateur.
Il s'inscrit dans la continuité de la démarche d'excellence pour le cœur de ville. Les études de programmation conduites actuellement permettront d'en définir les exigences de qualité urbaine et architecturale.

Considérant son rôle structurant et son impact visuel, une attention particulière sera portée à l'implantation du projet, qui se situe dans le prolongement du centre ancien. Une étude préalable évaluera, entre autre, l'impact visuel de la cage de scène de la salle de spectacle (plus d'une vingtaine de mètres de hauteur).

L'ambition de la ville est de développer son rayonnement culturel, y compris par la réalisation d'équipements contemporains, dans le respect absolu de l'identité de la Cité épiscopale.

3 - Amélioration du traitement des eaux usées et réduction maximale des nuisances

En octobre 2008, dans le quartier de la Madeleine, en bordure de la zone tampon, débutera la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées en remplacement de celle existante (maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois).

Cet équipement, conforme à des critères de haute qualité environnementale, répondra aux attentes des habitants du centre ancien d'amélioration de leur cadre de vie, à travers une réduction maximale des nuisances olfactives, sonores et visuelles.

La limitation des hauteurs des bâtiments et des ouvrages et aménagements paysagers prévus en assureront l'intégration urbaine.

Cette réalisation, d'un coût global de 18,7 M€ HT, bénéficie d'une subvention bonifiée de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, à hauteur de 7,13 M€ HT, en raison de la protection de la rivière Tarn qu'elle met en œuvre.

4 - Création des conseils de quartier chargés du suivi, de l'évaluation et de l'actualisation des contrats de quartier

Dans la continuité du travail participatif engagé depuis novembre 2005, les conseils municipaux d'Albi de mars et juin 2008 ont adopté le principe de création de 12 conseils de quartier et en ont défini les modalités de constitution et de fonctionnement.
Ils ont pour mission principale de contribuer à la mise en œuvre, à l'évaluation et à l'actualisation des orientations et actions inscrites dans les 12 contrats de quartier d'Albi.

Action III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville

Ils sont par nature des lieux ouverts de débat et d'échanges d'idées. Leur fonctionnement sera formalisé dans une charte.
En janvier 2009 se tiendront les premiers conseils de quartier.

Agenda 21 local ***(cf. fiche 1-3)***

Partenaires :

- Comité de bien
- Ville d'Albi
- Conseils de quartier du grand centre et de la Madeleine
- Partenaires associés à la mise en œuvre du plan de gestion de l'Agenda 21 local

Calendrier :

- **étude de programmation urbaine du projet des Cordeliers et du projet rue de la République**
  - septembre 2008 : bilan des analyses réalisées dans le cadre des études préalables, définition des orientations possibles et proposition de scénarios
  - fin 2008 : validation d'un préprogramme pour chaque projet

- **contruction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées de la Madeleine**
  - octobre 2008 : démarrage des travaux
  - 2010 : mise en fonctionnement

- **installation des conseils de quartier :**
  - octobre-novembre 2008 : composition des conseils de quartier
  - décembre 2008 : états généraux des 12 conseils de quartier
  - 1er trimestre 2009 : première réunion des conseils de quartier du grand centre et de la Madeleine

- **mise en œuvre du plan d'action de l'Agenda 21 local :**
  - se reporter au calendrier de chaque fiche action du plan d'action *(cf. document en annexe)*

Indicateurs

- Évaluation des contrats de quartier et plus particulièrement de deux contrats de quartier concernant la Cité épiscopale et la zone tampon : les contrats de quartier du grand centre et de la Madeleine
- Indicateurs du plan de gestion de l'Agenda 21 pour les actions interférant avec la gestion de la Cité épiscopale et de la zone tampon
- Respect du calendrier

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2004-2008

Poursuite de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du centre ancien *(cf. fiches action III - 1 et III - 2)*

2005-2008

Démarche « projets de quartier – projets d'avenir »*, démarche de coproduction avec les habitants et les représentants économiques, institutionnels et associatifs pour imaginer ensemble les quartiers de demain et guider l'action de la collectivité.*

- ***Novembre 2005 :***
  lancement de la démarche « projets de quartier – projets d'avenir » à partir du découpage de la ville en 12 quartiers.
- ***Avril 2006 :***
  1er forum des quartiers
- ***Mai-juillet 2006 :***
  1re vague de 12 ateliers de quartier (1 dans chacun des 12 quartiers) : analyse des atouts et faiblesses sur la base de diagnostics établis par la ville, et définition des grands enjeux d'évolution de chaque quartier.
- ***Novembre 2006-mars 2007 :***
  2e vague de 12 ateliers de quartier : examen de propositions pour l'évolution de chaque quartier.
- ***Avril 2007 :***
  2e forum des quartiers : bilan de la démarche (participation de plus d'un millier d'Albigeois, plus de 300 actions débattues), proposition du principe de « contrat de quartier » formalisant les conditions de mise en œuvre des actions et projets retenus pour chaque quartier.
- ***Mai-juin 2007 :***
  élaboration et validation des 12 contrats de quartier et de leurs modalités d'évaluation et d'adaptation, diffusion à chaque habitant du contrat concernant son quartier.
- ***Mars 2008 :***
  adoption du principe de création de 12 conseils de quartier.
- ***Juin 2008 :***
  constitution des conseils de quartiers, missions, composition, fonctionnement et calendrier.

2007-2008

Lancement des étude de faisabilité du projet des Cordeliers et de la République

- ***Janvier 2007 :***
  décision du conseil municipal d'Albi d'engager des études pour un projet global dit « des Cordeliers » comprenant la poursuite d'aménagements urbains en continuité de ceux déjà réalisés en cœur de ville, la création d'un équipement polyculturel et la réalisation de places de stationnement souterrain.
- ***Mai 2008 :***
  choix d'une équipe de programmation pour la réalisation de 2 études de programme conduites conjointement, une concernant le projet des Cordeliers, l'autre concernant le projet rue de la République.
- ***Décembre 2008 :***
  obtention du label national « pôle d'excellence de cœur de ville 2008 », mention « patrimoine, culture et tourisme »

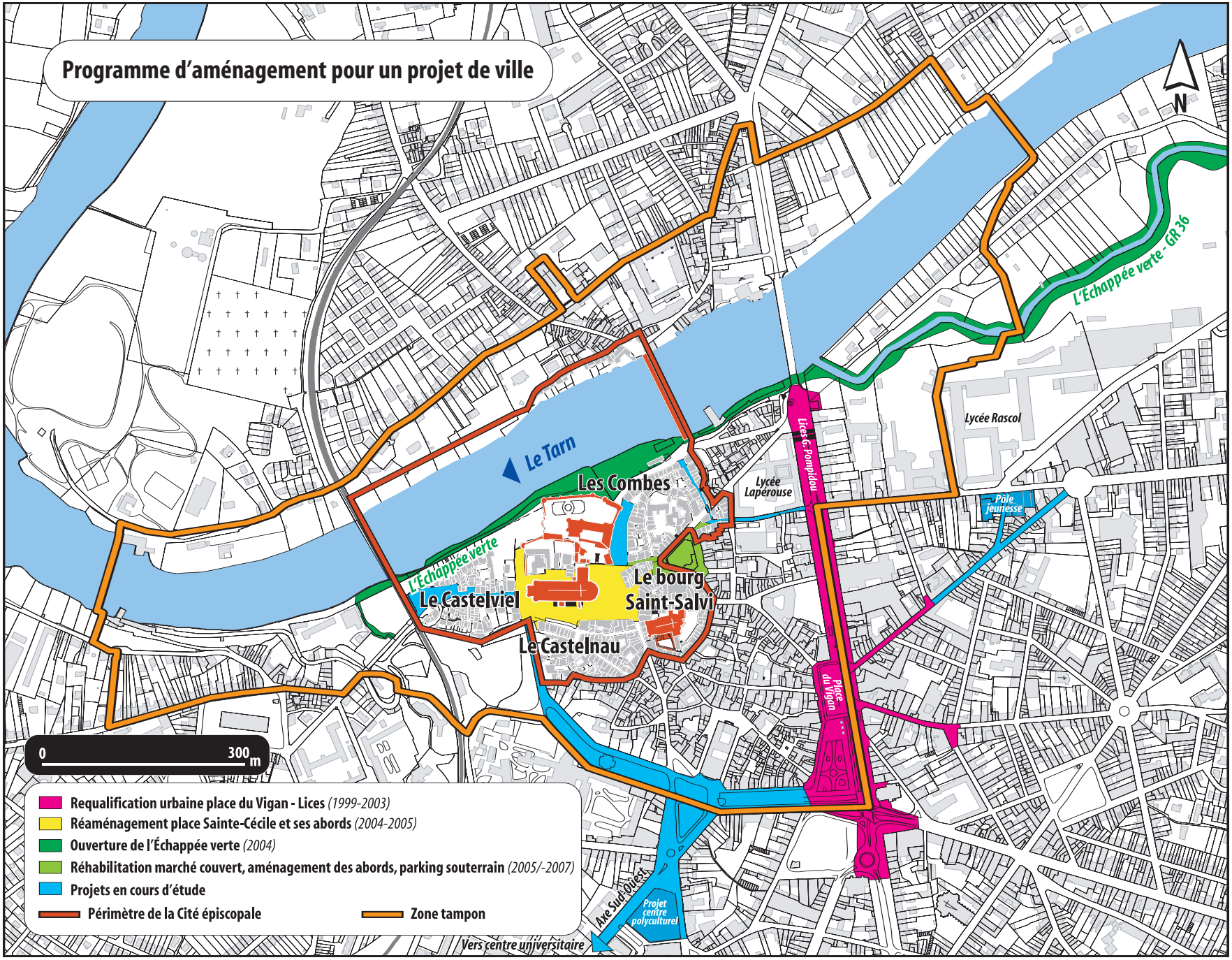

ILL. 59 : CARTE, ÉCH. 1/7 500e, PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT POUR UN PROJET DE VILLE

ILL. 60 : VUE AÉRIENNE DU PÉRIMÈTRE DU PROJET DES CORDELIERS

III Aménagements et usages des espaces publics

ILL. 61 : « PROJET DE QUARTIER - PROJET D'AVENIR », ATELIER DE QUARTIER GRAND CENTRE

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Éducation, sciences et culture sont les fondements de l'UNESCO. Il n'est pas plus beau cadre à ces apprentissages que les sites du patrimoine mondial.

La Cité épiscopale est le décor de festivals, concerts et manifestations populaires. Le nombre de spectateurs, en constante augmentation, témoigne combien la Cité épiscopale d'Albi, en ce qu'elle constitue un cadre admirable, est aujourd'hui au cœur d'une dynamique dans le domaine des arts vivants et des arts visuels. Le dialogue arts/patrimoine y est omniprésent, que ce soit en découvrant les affiches ou cartons du peintre Toulouse-Lautrec dans le décor puissant du palais de la Berbie, ou en assistant aux concerts d'orgue sous la voûte entièrement peinte de la cathédrale Sainte-Cécile, dont sera fêté le 500e anniversaire dans le cadre des célébrations nationales 2009 de la France. Un timbre postal marquera cet anniversaire dès le début 2009.

L'influence de la cathédrale d'Albi dans l'œuvre de l'architecte américain Louis Kahn (1901-1974), considéré comme l'un des plus grands architectes du XXe siècle, témoigne de la puissance et du potentiel du site à alimenter la recherche. La Cité épiscopale est d'ailleurs déjà l'objet de nombreuses démarches scientifiques, qu'elles soient techniques ou historiques, ce qui en fait un lieu remarquable de transmission de savoirs, d'apprentissages et de recherches. À titre d'exemple, des ouvrages récents comme *Hérésie et inquisition dans le midi de la France* de Jean-Louis Biget[1], récompensé par le prix Goyau 2008 de l'Académie française, ou bien encore *Les Obituaires du chapitre cathédral* de Matthieu Desachy[2], conservateur de la médiathèque municipale d'Albi, récompensé par la médaille d'argent de l'Académie des Jeux floraux 2008, permettent d'appréhender la Cité épiscopale dans son contexte historique et artistique.

Par ailleurs, la Cité épiscopale alimente des sujets de recherches sur le matériau terre, comme ceux menés par l'École des mines de Paris et d'Albi-Carmaux, ou bien encore diverses manifestations sur le thème de la couleur de la brique ou des peintures de la cathédrale. Enfin, la Cité épiscopale inspire des productions régulières comme *La Biographie de ma ville* de Jean Roques, ou la collection d'aquarelles de Philippe Lhez, parues ces derniers mois.

Le classement de la Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité donnera au site une dimension universelle à laquelle la ville envisage de répondre en favorisant une approche patrimoniale plurielle :

- une approche patrimoniale « éducative », par la sensibilisation au patrimoine qui peut contribuer au fondement de l'individu ;
- une approche patrimoniale « scientifique », par l'enrichissement constant de la connaissance du patrimoine qui sert à la fois sa protection, sa mise en valeur et sa compréhension ;
- une approche patrimoniale « culturelle », par l'interaction entre disciplines artistiques et ce haut lieu patrimonial qui contribue à la promotion des valeurs universelles.

Ainsi, l'adhésion au réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, la création d'un club UNESCO actif auprès de tous les établissements d'enseignement de la ville, des classes maternelles jusqu'au centre universitaire, ou le développement d'outils pédagogiques seront autant d'actions éducatives, scientifiques et culturelles nouvelles, qui permettront à chacun de se situer dans la mémoire collective.

Au-delà, la démarche de gestion durable du site justifie la mise en œuvre d'actions innovantes impliquant la population et la sensibilisant à l'apport des sciences dans la gestion du patrimoine. C'est ainsi, en instaurant un savoir-être écocitoyen du patrimoine, que pourra être garantie la transmission du site aux générations futures.

Toutes initiatives éducatives, scientifiques ou culturelles qui trouveront pour cadre ou pour objet le site du patrimoine mondial seront donc encouragées, accompagnées et promues.

1 - Jean-Louis BIGET, *Hérésie et inquisition dans le midi de la France*, Picard, 2007.
2 - Matthieu DESACHY, *Les Obituaires du chapitre cathédral d'Albi*, Inscriptions et Belles lettre, 2007.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 1 Réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Contexte de l'action

L'association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et Z.P.P.A.U.P. coordonne divers projets de formation et d'actions internationales en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication. C'est un espace de réflexion, de débats et d'échanges sur les politiques du patrimoine, auquel la ville d'Albi participe au titre des villes à secteur sauvegardé.

Forte de ces échanges et d'une politique patrimoniale volontaire, la ville d'Albi a décidé de s'inscrire véritablement dans le cadre de ce réseau national et de mener sa politique de valorisation et d'animation en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication, en la concrétisant par l'obtention du label national « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

Ce label est attribué par le ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de « patrimoine » y est entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, ainsi que la mémoire des habitants. Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'Albi et sa Cité épiscopale, à son histoire et à son dynamisme.

Le réseau regroupe actuellement 130 Villes et Pays d'art et d'histoire attachés à la valorisation et à l'animation du patrimoine et de l'architecture.

Objectifs de l'action

- **Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie**
- **Inciter à un tourisme de qualité**
- **Intéresser le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme**
- **Présenter la ville et la Cité épiscopale**
- **Inscrire la ville dans un réseau national d'échanges de pratiques et d'expériences**

Mesures et modalités

Mesures pour l'obtention du label « Villes et Pays d'art et d'histoire » :

- élaboration du dossier de candidature ;
- dépôt du dossier auprès du ministère de la Culture et de la Communication ;
- avis du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire ; attribution du label ;
- élaboration de la convention « Ville ou Pays d'art et d'histoire » en concertation avec les représentants du ministère de la Culture et de la Communication, définissant des objectifs précis et comportant un volet financier.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 1 Réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Application de la politique nationale du réseau au niveau local :

- prise en compte de l'ensemble des actions de connaissance, de conservation, de protection et de valorisation de l'architecture et du patrimoine ;

- inscription du projet « Ville ou Pays d'art et d'histoire » au sein de la politique publique locale : ce projet reposera sur un dispositif transversal à l'action municipale pour mieux accompagner les décideurs et les agents publics, mais aussi l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la valorisation du patrimoine et à l'élaboration du cadre de vie à travers la culture, l'action éducative, l'habitat, l'urbanisme, les services techniques, le tourisme, etc ;

- sensibilisation des publics à l'architecture et au patrimoine, à l'urbanisme et aux paysages afin de les amener à se considérer comme acteurs de leur cadre de vie.

Mesures liées à l'obtention du label :

- **Recrutement de personnel spécifique :**
  un animateur du patrimoine sera chargé de concevoir et de coordonner les actions, il s'entourera d'une équipe professionnelle qualifée qui comprendra en particulier des guides-conférenciers agréés à la suite d'un examen régional, qui seront chargés de faire découvrir le patrimoine à tous les publics. L'animateur du patrimoine sera membre du comité de site.

- **Instauration d'une démarche scientifique :**
  la médiation du patrimoine s'appuiera sur un travail scientifique produit directement par le service ou en collaboration avec les universités, les services de l'État et des collectivités et les sociétés savantes locales. Le service chargé de la médiation sera étroitement associé aux démarches du secteur sauvegardé et de la définition de la future Z.P.P.A.U.P., ainsi qu'aux inventaires du patrimoine. Il sera en outre un partenaire privilégié des projets urbains et architecturaux contemporains.

- **Instauration d'une démarche éducative :**
  la sensibilisation du jeune public au patrimoine est une priorité des Villes et Pays d'art et d'histoire. Il s'agira à la fois d'éduquer les citoyens en devenir au respect du patrimoine, de faciliter les apprentissages fondamentaux et l'acquisition des savoirs dans les différentes matières d'enseignement à travers une approche des multiples facettes du patrimoine. Celle-ci favorisera une implication active des élèves à travers une pédagogie de projet, menée en collaboration étroite avec les enseignants.

- **Définition d'un tourisme de qualité :**
  par leur qualification, les guides-conférenciers seront à même de proposer un programme de visites et de conférences générales ou thématiques, dans un souci de qualité culturelle et scientifique et une capacité d'adaptation aux attentes de tous les publics. Cette offre touristique sera complétée par des supports variés (brochures, signalétiques, expositions...).

.../...

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 1 Réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

- **Ouverture vers tous les publics :**
  la politique des Villes et Pays d'art et d'histoire suppose une démarche de sensibilisation de tous les publics, à commencer par les habitants et les acteurs du territoire, élus, professionnels, enseignants, agents du tourisme. Cela suppose des partenariats, une démarche transversale et une offre permanente tout au long de l'année : visites guidées, conférences, événements, animations et actions culturelles, expositions, visites pédagogiques de chantiers, publications, formations...

- **Création d'un outil de médiation, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (C.I.A.P.) :**
  ce lieu de référence sera conçu autour d'un espace d'exposition permanent spécifiquement dédié à la présentation de la Cité épiscopale, de ses critères d'inscription et de ses échanges de coopération internationale avec d'autres sites du patrimoine mondial. Il s'attachera également à présenter le patrimoine de la ville dans son acception la plus large. Il sera complété d'un espace d'expositions temporaires et d'un espace éducatif.

Partenaires :

- Ministère de la Culture et de la Communication
- Direction des patrimoines
- Conseil régional (service de la connaissance du patrimoine)
- Direction régionale des affaires culturelles
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Services des archives départementales et municipales
- Comité de bien
- Sociétés savantes locales
- Écoles d'architecture
- Centre universitaire J.-F. Champollion d'Albi
- École des mines d'Albi-Carmaux
- Enseignement primaire et secondaire albigeois
- Office du tourisme d'Albi
- Ville d'Albi

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 1 Réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire

Calendrier :

2009 :	adhésion à l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs protégés ou à Z.P.P.A.U.P.
Second semestre 2009 :	élaboration du dossier de candidature à l'obtention du label « Villes et Pays d'art et d'histoire »
2010 :	lancement d'une étude préalable à la création d'un C.I.A.P. (définition du lieu, aménagement muséographique, définition d'un prévisionnel d'investissement et de fonctionnement)
2011 :	obtention du label et recrutement du personnel qualifié
2012 :	mise en œuvre de la politique nationale du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire

Indicateurs

- Avis du Conseil national du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire
- Guide d'auto-évaluation des activités initiées dans le cadre de la convention
- Bilans d'activité
- Comptes-rendus de commissions de coordination

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Dans le cadre de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire, des villes à secteurs sauvegardés et des villes à Z.P.P.A.U.P.

Juin 2004 (Bourges)
Participation d'élus et de techniciens de la ville d'Albi à la formation intitulée « L'enseigne dans la ville ».

Avril 2008 (Albi)
Rencontre de la ville avec la directrice de l'Association des Villes et Pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés et villes à Z.P.P.A.U.P. Les élus ont fait part à cette occasion de leur intérêt pour participer aux commissions « gestion du patrimoine, décentralisation, fiscalité » et « coopération décentralisée ».

Mai-juin 2008 (Toulouse)
Convention avec l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et villes à Z.P.P.A.U.P. pour participer à la rédaction d'un guide Gallimard destiné à promouvoir les Villes et Pays d'art et d'histoire, les villes à secteurs sauvegardés et les villes à Z.P.P.A.U.P. en mettant en lumière les politiques patrimoniales et leurs différents outils (à paraître en septembre 2009).
Choix des principes iconographiques et rédactionnels des deux doubles pages qui seront consacrées à Albi dans le guide Gallimard à paraître en septembre 2009.

Action IV - 2 Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Contexte de l'action

La convention Villes et Pays d'art et d'histoire engage la collectivité à créer un lieu de référence, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, qui présente de manière didactique l'architecture et le patrimoine de la ville d'Albi.

Cet espace d'expositions se veut un point d'accueil des visiteurs, de rencontre pour les habitants et un support pédagogique pour les jeunes.

Véritable équipement de proximité, cet espace doit être également un lieu de ressources et de débat pour la population pour présenter l'histoire mais aussi les projets d'aménagement contemporains.

La convention encourage aussi la réalisation de documents d'information et de promotion dans le respect de la charte graphique identifiant le réseau sur le territoire national.

Ainsi, la ville d'Albi entend davantage encore affirmer le volontarisme de sa politique patrimoniale, en répondant tout à la fois au cahier des charges dévolu à une telle réalisation et en proposant un outil polyvalent, adapté à la présentation d'événements permanents ou temporaires sous des formes diversifiées de sensibilisation. Cet espace se doit également d'encourager la participation des publics.

Forte déjà d'environ 650 000 visiteurs chaque année, la Cité épiscopale d'Albi pourra dès lors proposer un espace d'échanges culturels moderne. Cet équipement sera réalisé sur un site à proximité immédiate de la cathédrale Sainte-Cécile afin d'en faire le « point d'entrée » de la Cité épiscopale.

Objectifs de l'action

- **Constituer le pôle de référence du site patrimoine mondial**
- **Offrir un espace d'interprétation répondant aux préconisations du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire**
- **Identifier ou réaliser un lieu détenteur tant dans sa conception que dans son fonctionnement des éléments constitutifs de l'identité de la Cité épiscopale d'Albi et des valeurs universelles de l'UNESCO**
- **Proposer tout au long de l'année des animations et des expositions à destination de tous les publics**
- **Concevoir un lieu de référence pour les riverains du secteur sauvegardé et de la future Z.P.P.A.U.P. qui souhaiteraient se renseigner ou se documenter**

Action IV - 2 Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Mesures et modalités

Mesures :

- Concevoir un **espace d'exposition permanente** selon une muséographie valorisant :

  - l'histoire de la Cité épiscopale ;
  - les éléments de justification de son inscription au patrimoine mondial ;
  - les éléments identitaires qui sont rattachés à l'Albigeois : la brique, les couleurs, les peintures, la terre, le catharisme et l'occitanie ;
  - les valeurs artistiques majeures que représente aujourd'hui la Cité épiscopale : l'architecture gothique méditerranéenne dans une expression unique, l'art flamboyant et Renaissance des décors de la cathédrale, l'œuvre de Toulouse-Lautrec ;
  - la politique patrimoniale développée sur le site depuis plusieurs décennies ;
  - les valeurs et l'éthique de l'UNESCO.

  Il doit accueillir touristes et habitants pour une introduction à la ville, son urbanisme, son architecture, son histoire, sa protection.

  Devront être intégrées notamment les techniques suivantes : filmographie, maquettisme et modélisme animés, accessibilité multiple intégrant la pluralité linguistique et les divers handicaps.

  Il devra être le point de départ de la découverte de la ville.

  Une étude muséographique et architecturale donnera lieu à la rédaction d'un cahier des charges en 2009 pour une étude de préprogrammation à l'horizon 2010.

- Des **expositions temporaires** associées à une dynamique constante d'animation :

  À côté de l'exposition permanente, un espace d'expositions temporaires accueillera des présentations ponctuelles (projets, réalisations urbaines récentes) et des expositions temporaires.

  Ces animations permettront de renouveler l'intérêt du public et de créer un espace de débat et d'échanges autour de thèmes particuliers.

  Elles seront également l'occasion de recevoir des expositions réalisées par des partenaires extérieurs.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 2 Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

- En complément à la présentation du site dédié, d'autres aménagements seront progressivement proposés, bien qu'intégrés dès sa définition initiale à la conception du projet.

Il s'agit : d'un **espace de présentation du catharisme** ; d'un **espace interactif de présentation du matériau terre et de la brique foraine** ; d'un **espace de présentation du site d'Abomey au Bénin** ; d'un **espace de présentation temporaire de sites inscrits** au patrimoine mondial de l'UNESCO.

- Ainsi réalisé, cet équipement culturel dans son ensemble permettra de satisfaire les attentes identifiées des publics visiteurs :

  - introduction à la visite du site ;
  - interprétation scientifique de la Cité épiscopale ;
  - espace interactif d'échanges culturels et scientifiques.

Partenaires :

- Ministère de la Culture et de la Communication
- Direction régionale des affaires culturelles
- Réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Services des archives départementales et municipales
- Comité de bien
- Sociétés savantes locales
- Écoles d'architecture
- Centre universitaire J.-F. Champollion d'Albi
- École des mines d'Albi-Carmaux
- Enseignement primaire et secondaire albigeois
- Office du tourisme d'Albi
- Ville d'Albi

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 2 Création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine

Calendrier :

2010 : lancement d'une étude préalable à la création d'un C.I.A.P. (définition du lieu, aménagement scénographique, définition d'un prévisionnel d'investissement et de fonctionnement)

2011 : conception muséographique

2012 : création du Centre d'interprétation

Indicateurs

- Respect du calendrier de réalisation
- Fréquentation
- Nombre d'expositions ou animations

Action IV - 3 Club UNESCO d'Albi

Contexte de l'action

« L'UNESCO a besoin des clubs. Leur dynamique, leur autonomie d'action, leur engagement, en font des partenaires de choix. Leur implication en faveur des programmes prioritaires de l'Organisation est d'autant plus importante qu'elle permet de toucher des publics qui ne sont pas forcément acquis à la cause de l'UNESCO et de mieux faire partager les idéaux qui nous rassemblent. »

Par cette déclaration, le secrétaire général de l'UNESCO réaffirme clairement l'intérêt des clubs.

Il s'agit de relayer à Albi cette approche complémentaire des initiatives institutionnelles et ce d'autant qu'elle contribuera à développer l'appropriation des idéaux et valeurs par la population locale.

Mesures et modalités

Mesures :

Constitution d'une association régie par la loi de 1901, à but non lucratif, dont l'objet comportera la constitution d'un club UNESCO à Albi.

Appel à volontaires et mise en place d'une équipe bénévole d'animation et constitution du bureau de l'association dont le siège social sera établi en mairie d'Albi.

Définition et mise en œuvre d'actions répondant aux objectifs des clubs UNESCO tels que :

- valorisation de l'éthique des clubs en référence à l'Acte constitutif de l'UNESCO et à la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- contribuer à la construction d'une culture de la paix ;
- promouvoir les droits humains ;
- développer des missions éducatives en faveur de la paix et de la justice notamment en lien avec le milieu scolaire ;
- éduquer à la tolérance ;
- développer la compréhension et la coopération internationales ;
- contribuer à la formation civique et démocratique des membres.

Une fois l'association dûment installée juridiquement, sa demande d'affiliation sera sollicitée auprès de la fédération française des clubs UNESCO (F.F.C.U.).

Action IV - 3 Club UNESCO d'Albi

Partenaires :

- Comité de bien
- Ville d'Albi
- Fédération française des clubs UNESCO
- Diverses associations albigeoises

Calendrier :

1er semestre 2009 :	création de l'association loi 1901 mise en place d'un bureau associatif et demande d'affiliation
1er semestre 2010 au plus tard :	affiliation officielle à la F.F.C.U.

Indicateurs

- Respect du calendrier
- Obtention de l'affiliation attestant de la conformité de la démarche à l'éthique des clubs UNESCO
- Nombre d'adhérents
- Diversité des initiatives et des manifestations proposées

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 4 Recherche et communication scientifiques

Contexte de l'action

L'importance historique et les critères d'exception de la Cité épiscopale d'Albi, sa place parmi les grands sites mondiaux d'architecture en terre, rendent nécessaire de poursuivre et d'encourager la production de travaux scientifiques , sur lesquels pourront s'appuyer notamment les techniques de conservation et les actions de médiation.

Preuve en est donnée par Louis Kahn, qui a puisé dans l'exceptionnalité architecturale de la cathédrale Sainte-Cécile, des éléments spécifiques qu'il a transposés dans quelques-unes de ses plus grandes réalisations contemporaines.

La ville d'Albi accueille déjà les étudiants chercheurs de l'université Jean-François Champollion, ainsi que ceux de l'école des Mines qui compte un pôle de recherches renommé, consacré aux matériaux de construction. À ce sujet, la brique fait l'objet d'une attention particulière. En effet, ce matériau continue d'être exploité dans les constructions contemporaines comme dans la restauration des bâtiments prestigieux.

Quelques briquetiers de la région développent encore une technique de fabrication à l'ancienne et s'efforcent de répondre aux besoins de la restauration tout en satisfaisant aux contraintes économiques de productivité (la terre est préparée mécaniquement et les briques sont moulées à la main). Il est donc fondamental de bien connaître les propriétés de ce matériau et de veiller à la transmission de ce savoir-faire ancestral pour assurer la pérennité de la Cité épiscopale.

La cathédrale et le palais de la Berbie ont été les témoins de pierre et de brique d'une intense activité intellectuelle et spirituelle pendant tout le Moyen Âge. En effet, de la renaissance carolingienne aux prémices de la Renaissance, la Cité épiscopale d'Albi a été l'un des foyers les plus productifs et les plus actifs, ouvert aux réalisations artistiques les plus originales à l'époque du manuscrit et aux plus audacieuses innovations techniques à l'époque de l'introduction de l'imprimerie.

De manière générale, il s'agit donc de poursuivre et d'encourager les recherches universitaires et scientifiques, comme les publications ou l'organisation de colloques qui naîtront à l'occasion de différents projets ponctuels, tout en menant un travail de fond en particulier sur le secteur sauvegardé par le biais d'études et d'inventaires du patrimoine.

Des partenariats multiples permettront d'optimiser ce travail et de constituer un fonds documentaire aussi riche que possible pour appuyer les projets de médiation et de gestion du patrimoine.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 4 Recherche et communication scientifiques

Objectifs de l'action

- **Encourager toute démarche scientifique et/ou de communication sur les spécificités de la Cité épiscopale**
- **Encourager sur Albi les initiatives de recherche et d'échanges scientifiques sur le matériau terre, sur la brique**
- **Sensibiliser le public aux métiers, aux techniques et aux innovations liés à la protection du patrimoine et à sa restauration**
- **Faciliter l'accès de la communauté scientifique aux documents originaux relatifs à la Cité épiscopale**

Mesures et modalités

Recherche scientifique et universitaire :

- Médiathèque municipale d'Albi :
  - exposition de manuscrits de l'atelier de Bernard de Castanet, évêque d'Albi, constructeur de la cathédrale et du palais de la Berbie, prévue pour septembre-décembre 2009 ;
  - poursuite du programme pluriannuel d'expositions, avec publication d'un catalogue à chaque exposition ;
  - programme pluriannuel de numérisation des manuscrits médiévaux avec mise en ligne sur Internet ;
  - présentation régulière des pièces remarquables de la réserve précieuse de livres anciens de la médiathèque de la ville, à travers les supports de communication de la ville.
- Incitation aux travaux universitaires qui porteront sur la Cité épiscopale d'un point de vue historique, artistique ou technique :
  la ville facilitera et accompagnera ce travail universitaire par l'obtention de stages, la facilitation de l'accès à certains lieux de la Cité épiscopale, la consultation de documents spécifiques (études préalables, recherches, inventaires, plans, sources graphiques, etc.).
- Partenariats avec les laboratoires de recherches FRAMESPA et Arts sacrés (université Toulouse-le-Mirail) pour encourager les travaux de recherches historiques ou artistiques en lien avec la Cité épiscopale.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 4 Recherche et communication scientifiques

ILL. 62 : ÉCOLE DES MINES D'ALBI-CARMAUX

- Partenariats avec le centre de recherche Matériaux de l'École des mines d'Albi-Carmaux pour inciter à la réalisation de travaux de recherches consacrés au matériau brique : études sur la porosité des briques en lien avec leur durabilité ; mise au point d'une technique de mesure de pseudo-porosité ; comparaison de briques anciennes avec des briques modernes filées ou moulées ; influence des paramètres de fabrication ; perspectives d'utilisation de la brique.

- Contribution de la ville à la publication de ces recherches par le biais du site Internet de la ville ou de l'espace qui sera dédié à la Cité épiscopale, par le biais d'une lettre électronique consacrée au patrimoine, ou par le biais des diverses publications municipales.

- Le comité de site (collège scientifique) portera une attention soutenue à ces travaux, facilitant l'accès et le partage de la connaissance.

- Accueil de colloques scientifiques sur le thème de la terre en partenariat avec l'I.C.O.M.O.S et CRATerre, spécialiste de l'architecture en terre (chaire à l'UNESCO), institut avec lequel la ville d'Albi est déjà liée par convention pour la réhabilitation des palais en terre d'Abomey (Bénin). Ces colloques pourront se faire l'écho des problématiques de conservation, des qualités techniques et des potentialités du matériau terre à travers divers sites classés au patrimoine mondial.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 4 Recherche et communication scientifiques

Travail scientifique :

- Réalisation d'études ponctuelles en fonction des demandes de la collectivité pouvant être liées aux démarches de révision du secteur sauvegardé, à la création de la Z.P.P.A.U.P. ainsi qu'aux projets urbains et architecturaux contemporains par la direction du patrimoine. Ce service fournira également l'expertise nécessaire à la définition de la création du Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine.

- Réalisation par la direction du patrimoine d'un inventaire du patrimoine immobilier et mobilier, selon une approche scientifique et méthodologique, en informatisant des fiches relatives aux immeubles et en utilisant un système d'information automatisé géo-référencé (S.I.G.), à partir des bases de données nationales Mérimée et Palissy.

Sciences appliquées à des projets ponctuels :

- Favoriser les recherches portant sur la brique cuite ancienne, analyser ses spécificités, et mesurer ses caractéristiques physiques, chimiques et techniques à des fins de restauration.

- Analyse des résultats de thermographie aérienne pour améliorer les procédés d'isolation en secteur sauvegardé sur du bâti en brique.

Partenaires :

- Centre du patrimoine mondial
- I.C.O.M.O.S.
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Architecte en chef des monuments historiques
- Conseil régional (service de la connaissance du patrimoine)
- Direction régionale des affaires culturelles
- Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire, des villes à secteurs sauvegardés et des villes à Z.P.P.A.U.P.
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Université Toulouse-le-Mirail
- Université Paul-Sabatier de Toulouse
- Centre universitaire Jean-François Champollion d'Albi
- Institut CRATerre de Grenoble
- Laboratoire FRAMESPA (UTM 2)
- Laboratoire Art sacré (UTM 2)
- École des mines d'Albi

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 4 Recherche et communication scientifiques

- Comité de bien
- Musées Toulouse-Lautrec et Lapérouse
- Club des partenaires du musée Toulouse-Lautrec
- Services des archives départementales et municipales
- Médiathèque d'Albi
- Ville d'Albi
- Association du Vieil Alby et sociétés savantes locales
- Briqueteries locales
- Chercheurs indépendants
- Office de tourisme d'Albi
- Compagnons du devoir
- Facteur d'orgue de la cathédrale
- Divers corps de métiers

Calendrier :

À partir de 2009 :	accueil et organisation de rencontres scientifiques
À partir de 2010 :	instauration de partenariats avec des organismes de recherches (universités, etc.)
2011-2012 :	lancement d'inventaires sur les bases de données Merimée et Palissy

Indicateurs

- Nombre de colloques organisés
- Nombre de partenariats créés
- Nombre de recherches en cours
- Nombre de publications
- Nombre d'immeubles et objets inventoriés
- Nombre de manuscrits numérisés : 11 en 2007 ; 11 en 2008
- Nombre de pages consultées sur Internet présentant les manuscrits numérisés

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Pour mémoire, en 1992, la ville d'Albi a accueilli un colloque sur le « patrimoine en brique » organisé par la section française de l'I.C.O.M.O.S. (conseil international des monuments historiques et des sites).

1999 à 2008

Création d'une manifestation intitulée « La semaine en couleurs » par le Club des partenaires du musée Toulouse-Lautrec, le musée Toulouse-Lautrec en partenariat avec la mairie d'Albi. Cette manifestation s'articule autour des couleurs du patrimoine albigeois, caractérisé par le rouge des briques, par les peintures colorées de la cathédrale et celles des œuvres du peintre Toulouse-Lautrec, et fédère des entreprises ayant un lien précis avec les couleurs comme la VOA (Verrerie ouvrière albigeoise), plusieurs restaurateurs qui, depuis, proposent des menus sur le thème de la couleur.
Pour sa 4e édition en 2003, cette manifestation s'est enrichie d'un colloque consacré aux couleurs qui ornent la cathédrale Sainte-Cécile, au travers des peintures, de la statuaire, du matériau, de la liturgie, de la technique...

ILL.63 : COLLOQUE « COULEURS », 2003

ILL. 64 : DATATION PAR DENDROCHRONOLOGIE, 2004

Avril 2004

Enrichissement de la connaissance du patrimoine privé :

- *mise en place d'une banque de données sous forme de fiches « O.P.A.H. centre-ville » en lien avec le système d'information géographique (S.I.G.) (les fiches sont désormais versées dans le logiciel de cartographie Veremap accessible en réseau pour l'ensemble des services) ;*
- *datation par dendrochronologie d'immeubles situés à l'intérieur du périmètre de la Cité épiscopale (rues Saint-Étienne et Saint-Julien) datant pour la plupart de la première moitié du XVe siècle et tenue de conférences auprès du public sur les résultats des datations. Cette analyse a été réalisée suite aux préconisations formulées en 2004 par la D.A.P.A. - ministère de la Culture.*

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Mai 2005

· *Présentation de manuscrits albigeois à la Foire internationale du livre ancien (Paris), par la médiathèque Pierre Amalric d'Albi.*

Septembre-décembre 2005

· *Exposition « Incunables albigeois. Les ateliers d'imprimerie de l'Aenas Sylvius (1475-1480) et de Jean Neumeister (1481-1483) » : présentation d'une vingtaine d'incunables produits à Albi à la fin du XV^e siècle dans des ateliers situés au pied de la cathédrale et provenant de collections publiques telles que la Bibliothèque nationale de France, la bibliothèque municipale de Toulouse ou la bibliothèque municipale de Mende.*

· *Édition d'un catalogue aux Éditions du Rouergue, réunissant des chercheurs et des universitaires spécialistes des manuscrits anciens.*

ILL. 65 : INCUNABLE

Septembre-décembre 2007

· *Exposition « Le scriptorium d'Albi : les manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile (VII^e-XII^e siècle) » : présentation d'une vingtaine de manuscrits produits par l'atelier de la cathédrale d'Albi et provenant des collections de la bibliothèque municipale d'Albi, mais aussi du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France.*

· *Édition d'un catalogue aux Éditions du Rouergue, réunissant des chercheurs et des universitaires français et étrangers.*

2007-2008

Depuis juillet 2007, la médiathèque Pierre Amalric numérise et rend consultables sur Internet ses manuscrits médéviaux (VII^e-XII^e siècle) au rythme d'environ un nouveau par mois. Cette initiative rencontre un intérêt manifeste : 4 758 pages consultées sur internet...

Janvier 2008

Lancement d'inventaires :

· *Objets d'art sacré propriété de la ville sur fiches informatisées (partenariat : ville d'Albi, conservation des Antiquités et Objets d'Art, clergé).*

Au premier semestre 2008 : 150 objets d'art sacré étaient inventoriés, soit moins de 10 % du total estimé du patrimoine mobilier de la commune.

.../...

ILL. 66 : FLACON DU SAINT CHRÊME, COLLÉGIALE SAINT-SALVI (INVENTORIÉ EN 2008)

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

· *Petit patrimoine bâti situé sur le territoire de la commune (fontaines, lavoirs, sculptures...).*
Au premier semestre 2008, 47 éléments étaient répertoriés et localisés sur fiches informatisées destinées à être versées dans un logiciel de cartographie (Veremap).

Mars 2008
Ouverture du nouvel auditorium du musée Toulouse-Lautrec, d'une capacité de 160 places. Programmation de colloques et conférences.

ILL. 67 : AUDITORIUM DU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Travaux universitaires

VANACKER (Céline), « Étude de l'architecture et de la sculpture de l'église Saint-Salvi d'Albi jusqu'au XIII[e] siècle », *maîtrise d'histoire de l'art sous la direction d'Henri Pradalier et Nelly Pousthomis-Dalle, université Toulouse-le-Mirail, 2004.*

VANACKER (Céline), Le quartier cathédral d'Albi du X[e] au milieu du XV[e] siècle – État de la question , *D.E.A. d'histoire de l'art sous la direction d'Henri Pradalier et Nelly Pousthomis-Dalle, université Toulouse-le-Mirail, 2005.*

VANACKER (Céline),« Les quartiers canoniaux d'Albi au Moyen Âge, topographie et architecture », doctorat d'histoire de l'art, sous la direction d'Henri Pradalier et Nelly Pousthomis-Dalle, université Toulouse-le-Mirail, 2005. (en cours).

SALLE (Aurélie),« Albi, le renouveau de la valeur patrimoniale : le projet Cité épiscopale », mémoire de maîtrise de géographie, université des Sciences sociales de Toulouse, 2004.

Publications sur la Cité épiscopale (2004-2008)

- *BIGET (Jean-Louis)*, Hérésie et inquisition dans le midi de la France, *Paris, Picard, 2007 - Prix Goyau de l'Académie française.*
- *BIGET (Jean-Louis), BRU (Henri), AUBRY (Marc), BRESSAC (Olivier), BIGELMAN (David), SUET (Jean-Baptiste)*, La place Sainte-Cécile, d'histoire en avenir, *Graulhet, éditions Odyssée, 2005.*
- *BLANCHARD (Frédéric)*, Volet de cœur pour Dame de brique... et autres atmosphères albigeoises, *Albi, éditions Un Autre Reg'Art, 2004.*
- *BRU (Henri)*, Albi - Cordes-sur-ciel, *Albi, Grand Sud, 2005.*
- *CABAYE (Olivier)*, Albi au XVI[e] siècle, gens de biens autres apparens, *Albi, Presses du centre universitaire Champollion, 2008.*
- *CATINOT CROST (Laurence)*, Autrefois Albi, *Biarritz, Atlantica, 2004.*
- *CRECH'RIOU (Laure) et JOSCET (Cyril)*, Albi aquarelles et pastels centre historique, *Albi, Carnet de croquis Éditions, 2008.*
- *DESACHY (Matthieu) dir.*, Trésors albigeois, *Syndicat de la librairie ancienne et moderne, 2005* – Incunables Albigeois, les ateliers d'imprimerie, *Rodez, éditions du Rouergue,2005* - Le scriptorium d'Albi, les manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile (VII[e]-XII[e] siècle), *Rodez, éditions du Rouergue, 2007.* - Les Obituaires du chapitre cathédral d'Albi, *Paris, Picard, 2007, médaille d'argent de l'Académie des Jeux floraux.* - Un Moyen Âge de lumière. Les manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi dans Trésors écrits, *dossier thématique de la revue* Patrimoine Midi-Pyrénées, *n° 12, 2007, p. 42-46.*

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

· *GRIMBERT (Laurent)*, Les Fortifications médiévales de la place du Vigan à Albi, *dans* Archéologie du Midi médiéval, *t. 20, 2002, p.127-148.*

· *GRESLE-BOUGNOL (Maurice)*, Regard albigeois, *Archives & Patrimoine, 2008.*

· *GILABERT (René)*, Albi de brique et de lumière, *Albi, Éditions Un Autre Reg'Art, 2007.*

· *GUIBOURGE (Stéphane) et LHEZ (Philippe)*, Albi, une ville en aquarelles, *Toulouse, éditions Privat, 2008.*

· Réhabilitation des logements vacants, *dans* Les cahiers de l'A.N.A.H., *n°122, septembre 2007.*

· *MUNIER (Marie-Odile)*, Albi : des Jacobins aux Dominicaines de Sainte-Catherine de Sienne, *Albi, Presses du centre universitaire Champollion, 2006.*

· *NELIDOFF (Philippe) sous la direction de*, Les cités épiscopales du Midi, *actes du colloque* Les cités épiscopales du Midi, *Albi, Presses du centre universitaire Champollion, 2006.*

· *RAYSSAC (Sébastien)*, Tourisme et patrimoine en Albigeois, l'action publique locale en débat », *dans* Revue du Tarn, *n°109, printemps 2008.*

· *ROQUES (Jean)*, La biographie de ma ville, *Albi, collection « Rives du Temps » coopérative du Sud-Ouest, 2007.*

· *VANACKER (Céline), « Note sur l'architecture de Saint-Salvi d'Albi (fin XI^e^-début XII^e^ siècle) » dans* Bulletin de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn, *n° LX, 2006, p. 45-67. - « Façade occidentale de Saint-Salvi d'Albi », dans « Cahiers de Cuxa », Monde roman et chrétientés d'Orient, n°38, 2008.*

· *VIDAL (Auguste)*, Histoire des rues du Vieil Alby, *Orthez, PyréMonde, 2007 (réédition).*

Action IV - 5 Médiation culturelle

Contexte de l'action

La politique des Villes et Pays d'art et d'histoire suppose une démarche de sensibilisation de tous les publics, à commencer par les habitants et les acteurs du territoire, élus, professionnels, enseignants, agents du tourisme. Cela nécessite des partenariats, une démarche transversale et une offre permanente tout au long de l'année : visites guidées, conférences, événements, animations, actions culturelles, expositions, visites de chantiers, publications, formations...

Dans cette démarche de médiation, la ville d'Albi souhaite faire de la sensibilisation du jeune public au patrimoine sa priorité. De 2003 à 2007, un projet expérimental d'éducation artistique intitulé *Les arts dans l'histoire, l'histoire dans les arts*, a été mené dans le cadre d'une convention triennale ville d'Albi/Éducation nationale/ministère de la Culture, auprès de 582 élèves (24 classes). La ville souhaite à présent renforcer ses actions en s'appuyant sur la convention du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire, à venir. Il s'agit à la fois d'éduquer les citoyens en devenir au respect du patrimoine, de faciliter les apprentissages fondamentaux et l'acquisition des savoirs dans les différentes matières d'enseignement, à travers l'approche des multiples facettes du patrimoine. La médiation doit favoriser une implication active des élèves à travers une pédagogie de projet, menée en collaboration étroite avec les enseignants.

Le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine sera le premier outil de médiation. Il sera conçu autour d'un espace dédié à la Cité épiscopale, à l'intention de tous les publics.

Objectifs de l'action

- **Mettre en place la médiation nécessaire à la vulgarisation de la recherche scientifique**
- **Rendre la connaissance accessible au plus grand nombre**
- **Restituer le patrimoine de la Cité épiscopale aux Albigeois**
- **Faire des habitants de demain les ambassadeurs du patrimoine**
- **Utiliser le patrimoine comme une passerelle permettant aux enfants d'accéder plus facilement aux apprentissages fondamentaux**

Action IV - 5 Médiation culturelle

Mesures et modalités

Mesures organisationnelles :

- élaboration et présentation d'un projet de médiation approuvé par le comité de site ;
- identification d'intervenants qualifiés et de partenaires susceptibles d'animer des « ateliers du patrimoine », permettant de couvrir différentes thématiques en lien avec les potentialités du patrimoine (guides-conférenciers, artistes, artisans, briquetiers, peintres, musiciens, danseurs, écrivains, plasticiens, etc.) ;
- conception d'outils pédagogiques en fonction des projets et du niveau des différents publics (expositions, jeux, questionnaires, parcours découverte, maquettes) et adaptés aux objectifs pédagogiques de chaque projet.

Mesures fonctionnelles :

- pérennisation de la nouvelle délégation municipale (mars 2008) aux actions artistiques, en conformité avec les orientations du plan de gestion ;
- établissement d'un programme d'animations adapté à tous les dispositifs et suceptible d'intéresser toutes les filières, les enseignements primaire et secondaire, l'enseignement technique et professionnel, universités, ainsi que des structures de loisirs et d'animation : interventions ponctuelles dans le cadre d'un projet d'école ou de classe ; ateliers de pratique artistique ; classes à projets artistiques ou culturels, classes patrimoine ; activités de centres de loisirs ; autres.

Définition d'un large éventail de thématiques :

- Développement et mise en œuvre d'une représentation plurielle de l'approche du patrimoine déclinable sous tous ses aspects : architectural, iconographique, mobilier, littéraire, sculpté, végétal, cultuel, historique, occitan, etc.
    - patrimoine mondial de la Cité épiscopale : les critères d'inscription et le sens du classement (engagement de transmission auprès des générations futures) ;
    - urbanisme : la rue, l'îlot, la parcelle, le paysage urbain de la Cité épiscopale, péri-urbain ;
    - architecture, vie quotidienne ;
    - techniques de construction : la brique foraine, de l'extraction de l'argile à la fabrication et à la restauration ; la taille de pierre ;
    - techniques de sculptures sur pierres et sur bois ;
    - techniques de peinture : fresques et peintures murales ;
    - techniques de fabrication d'un vitrail ;
    - sculptures romanes albigeoises ;

Action IV - 5 Médiation culturelle

- évolution de la sculpture à Albi ;
- parentés stylistiques et iconographiques du Jugement dernier et des sculptures de chœur ;
- le costume, à travers la représentation des peintures et sculptures de la cathédrale ;
- les « trompe l'œil » des tribunes de la cathédrale ;
- techniques de ferronnerie ;
- technique et approche musicale : l'orgue Moucherel de la cathédrale, les orgues Puget d'Albi ;
- techniques de restauration : visites de chantiers et d'ateliers de restauration ;
- histoire et technique des plantes tinctoriales locales (pastel, garance, etc.) ;
- histoire et catharisme ;
- architecture gothique méridionale ;
- architecture romane ;
- architecture civile médiévale ;
- architecture civile du XV^{e} au XVI^{e} siècle (hôtels particuliers) ;
- architecture civile urbaine du XVI^{e} au XX^{e} siècle ; les particularismes locaux ;
- architecture industrielle, quartiers d'habitat collectif, équipements publics des XIX^{e} et XX^{e} siècles ;
- création architecturale contemporaine ;
- aménagements urbains et vie quotidienne ;
- patrimoine mobilier ;
- patrimoine naturel et végétal ;
- patrimoine et biodiversité ;
- patrimoine écrit autour des manuscrits de la cathédrale Sainte-Cécile et des incunables imprimés à Albi ;
- richesse du patrimoine mobilier de la salle du trésor de la cathédrale ;
- culture occitane ;
- histoire et spécialités culinaires locales.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 5 Médiation culturelle

- Cycle de formations à destination des services de la ville, des élus et du conseil municipal des enfants pour les sensibiliser aux critères d'exception de la Cité épiscopale et aux valeurs du classement au patrimoine mondial.

- Publication d'ouvrages grand public sur des projets de renouvellement urbains, parution d'articles de vulgarisation scientifique de recherches scientifiques sur le patrimoine.

- Organisation des journées européennes du patrimoine et autres opérations nationales permettant de rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre (Vivre les villes, Printemps des musées, etc.).

- Rédaction d'un dépliant grand public sur la Cité épiscopale, traduit en plusieurs langues et comportant le logo « patrimoine mondial ».

- Renforcement de la signalétique touristique de valorisation et extension à d'autres quartiers de la ville.

- Conception de visites permettant au public une approche des métiers et savoir-faire, mais également d'accéder à des lieux habituellement d'accès interdit :

    - organisation de visites sur le thème de la brique (évolution de la mise en œuvre au cours des siècles, techniques de restauration, visite de briqueteries, point sur les recherches actuelles) ;

    - visites de chantier de restauration (ex : chantier de restauration des vitraux de l'église de la Madeleine, des chapelles de la cathédrale, de l'orgue, etc.).

- Organisation de visites-conférences dans les salles du trésor de la cathédrale, mettant en avant les richesses historique et artistique de la Cité épiscopale ;

- Organisation d'expositions et de conférences sur divers thèmes relatifs au patrimoine et offrant toujours une approche plurielle.

Partenaires :

- Centre du patrimoine mondial
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Architecte en chef des monuments historiques
- Direction régionale des affaires culturelles
- Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire, des villes à secteurs sauvegardés et des villes à Z.P.P.A.U.P.
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Université Toulouse-le-Mirail
- Université Paul-Sabatier de Toulouse
- Centre universitaire Jean-François Champollion d'Albi
- Institut CRATerre de Grenoble

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 5 Médiation culturelle

- Laboratoires FRAMESPA et Art sacré (université Toulouse-le-Mirail)
- École des mines d'Albi
- Comité de bien
- Musées Toulouse-Lautrec et Lapérouse
- Services départementaux et municipaux des archives
- Médiathèque d'Albi
- Ville d'Albi
- Sociétés savantes locales
- Chercheurs
- Office de tourisme d'Albi
- Compagnons du devoir
- Facteur d'orgue de la cathédrale
- Divers corps de métiers
- Conseil municipal des enfants

Calendrier :

2010 : - lancement d'un cycle de formations sur la valeur de la Cité épiscopale auprès du personnel municipal

- publication d'un dépliant sur la Cité épiscopale

2011 : mise en place d'actions pédagogiques après l'obtention du label « Villes et Pays d'art et d'histoire »

Indicateurs

- Nombre de conférences
- Nombre d'expositions
- Nombre et genre d'outils pédagogiques conçus (maquette, malette, etc.)
- Nombre de classes ou d'élèves ayant suivi ou participé à un atelier du patrimoine
- Nombre de visites organisées pour répondre à l'éventail des thématiques d'approche
- Nombre de participants
- Nombre de partenaires
- Évaluations annuelles des actions réalisées avec un panel d'usagers

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Auprès du grand public

- **Septembre 2004** : conception d'une exposition intitulée « d'Alby à Albi, un patrimoine en action » présentant les richesses du patrimoine urbain, architectural, naturel et végétal, écrit et mobilier de la ville, et les actions mises en œuvre pour le conserver ou le valoriser. Cette exposition est restée itinérante dans les divers quartiers de la ville durant un an et est encore utilisée en accompagnement de certains événements.
- **2005** : explication et valorisation des aménagements réalisés par la ville par le biais de la parution d'un ouvrage intitulé D'histoire en avenir, la place Sainte-Cécile, (éditions Odyssée, 2005).
- **2004-2008** : publication régulière de rubriques ou articles traitant de l'actualité patrimoniale de la ville dans le journal municipal (restaurations en cours, conseils aux propriétaires, découvertes insolites, etc.).
- **2004-2008** : organisation des journées européennes du Patrimoine par le service patrimoine de la ville, mettant en œuvre une approche didactique : reconstitution d'une « cage à écureuil » avec levage de briques jusqu'au chemin de ronde de la cathédrale, permettant d'expliquer la construction du monument.

Auprès des scolaires

- **2003-2007** : un projet expérimental d'éducation artistique Les arts dans l'histoire, l'histoire dans les arts, a été mené dans le cadre d'une convention triennale ville d'Albi/Éducation nationale/ministère de la Culture, auprès de 582 élèves (24 classes).
- **2005-2008** : actions pédagogiques auprès de groupes scolaires et universitaires (interventions en classe ou amphithéâtre et in situ dans le cadre de programmes articulés autour du patrimoine).
- **Janvier à juin 2008** : accompagnement du projet d'école (école des Saints-Anges) articulé autour du patrimoine du centre historique (classes maternelles et primaires)...

Premier trimestre 2008

Diffusion d'images et mise en œuvre d'un programme d'animations spécialisées selon les publics sur le couple de faucons pèlerins et sa présence exceptionnelle sur la cathédrale. Ces images et ces animations sont l'occasion de montrer et d'évoquer le mode de vie des faucons (naissance, nourrissage, etc.) et les éléments architecturaux qu'ils utilisent en donnant au public le vocabulaire architectural adéquat (exemple : présence du faucon sur un pinacle ou une gargouille de la cathédrale).
Ce projet est mené en partenariat avec la D.R.A.C. et la Ligue de protection des oiseaux.

Mars 2008

Désignation d'une conseillère déléguée aux enseignements artistiques.

ILL. 68 : RECONSTITUTION D'UNE « CAGE À ÉCUREUIL », JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2007

ILL. 69 : ANIMATION PÉDAGOGIQUE, OBSERVATION DES FAUCONS PÉLERINS DE LA CATHÉDRALE SUR INTERNET

ILL. 70 : ATELIER « CHAHUT-COULEUR » AU MUSÉE TOULOUSE-LAUTREC

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 6 Événements culturels

Contexte de l'action

La ville d'Albi accueille depuis de nombreuses années diverses manifestations culturelles dans le cœur de la Cité épiscopale.

Ces initiatives s'appuient sur le tissu associatif local composé notamment d'associations de quartier, mais également sur un ensemble de manifestations traditionnelles populaires qui animent tout au long de l'année la vie de ces quartiers :

- le Castelviel, plus précisément la place Savène, accueille des manifestations organisées par l'Association La butte du Castelviel telles que des apéritifs concerts et des conférences historiques ;
- le bourg Saint-Salvi sert de cadre, pour sa part, aux manifestations et fêtes populaires nationales telles que la fête de la Musique le 21 juin, mais également à des manifestations plus traditionnelles notamment ancrées dans l'histoire occitane de la région, comme le feu de la Saint-Jean le 24 juin ;
- le Castelnau connaît une dynamique culturelle toute l'année grâce au théâtre de la Croix-Blanche qui accueille des cours et des spectacles de théâtre et à l'Association pour la sauvegarde du Vieil Alby qui propose de nombreuses conférences et diaporamas. La saison estivale est également animée par une programmation variée proposée par l'Association Cœur de cité (cinéma, musique, visites, ateliers...) ;
- les Combes et berges du Tarn accueillent des rendez-vous au bord du Tarn tels que des concerts gratuits, des pauses littéraires ou des après-midi en musique.

La ville tient à ce que son patrimoine vive et que la cité soit animée. C'est la raison pour laquelle la Cité épiscopale d'Albi offre un cadre naturel à de nombreux spectacles d'arts vivants et arts visuels :

- aux abords immédiats de la cathédrale, deux festivals d'envergure *Pause guitare*, festival de chansons francophones et Urban Festival, festival de cultures urbaines ;
- au théâtre de verdure aménagé chaque été en contrebas du quartier du Castelviel, une programmation variée (théâtre, concerts divers) ;
- au pied des fortifications du palais de la Berbie, sur les berges du Tarn, *Les Rendez-vous des berges*, siestes musicales et littéraires face au paysage urbain de la rive droite.

D'autres manifestations viennent appuyer cette programmation, comme les journées européennes du Patrimoine, des animations musicales en terrasse, etc.

Voilà pourquoi à côté de ces manifestations déjà existantes qu'il faut pérenniser, d'autres verront le jour et seront particulièrement orientées autour de la valorisation de la richesse patrimoniale de la cité.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 6 Événements culturels

ILL. 71 : FESTIVAL PAUSE GUITARE, SCÈNE PLACE SAVÈNE, QUARTIER DU CASTELVIEL

Objectifs de l'action

- Engager Albi dans la dynamique culturelle des sites inscrits au patrimoine mondial, notamment en conjuguant l'animation du site avec l'accueil d'un festival culturel annuel d'envergure nationale le festival Pause guitare
- Développer des manifestations culturelles autour d'éléments constitutifs de l'identité albigeoise, comme l'occitanie et le catharisme ou encore la brique, les peintures, les couleurs
- Mobiliser les acteurs culturels locaux et régionaux
- Soutenir les initiatives, associatives ou locales, proposant la mise en scène de spectacles valorisant l'histoire et le patrimoine albigeois
- Réinvestir des espaces méconnus pour les mettre en lumière et ainsi redécouvrir de nouveaux lieux d'animation et de vie
- Commémorer le 500e anniversaire des peintures de la voûte de la cathédrale Sainte-Cécile, inscrit au rang des célébrations nationales 2009 de la France par le ministère de la Culture

Action IV - 6 Événements culturels

Mesures et modalités

Mesures :

- Pérennisation du festival Pause guitare, accompagnement des organisateurs et évolution de ce festival en « écofestival », pour mieux prendre en compte les préoccupations de développement durable (gestion des déchets, économie des ressources, équité sociale...). L'objectif est de faire émerger cet événement comme l'une des références nationales d'une démarche d'« écofestival » *(cf. annexe VI - 3)*.

- Poursuite de la dynamique de la manifestation « La semaine en couleurs » qui s'articule autour des couleurs du patrimoine albigeois, caractérisé par les tons rouges des briques, par les peintures intérieures de la cathédrale ou les couleurs des œuvres du peintre Toulouse-Lautrec...
  La richesse des thèmes identitaires de l'Albigeois et de la Cité épiscopale justifie la mise en place d'une programmation spécifique de manifestations et d'expositions culturelles pour tous les publics.

  Ainsi, en lien avec le thème choisi, plusieurs spectacles vivants, expositions, rencontres, débats, visites seront proposés tout au long de l'année.

  En complément à cette programmation municipale, des initiatives diverses (associatives, privées, etc.) pourront voir le jour et bénéficieront du soutien de la ville.

- Mobilisation des acteurs culturels locaux et régionaux : une mention par laquelle l'association subventionnée par la ville s'engage à développer un aspect de son travail en direction de la valorisation et de la promotion de la Cité épiscopale sera insérée dans les conventions de partenariat culturel signées entre la ville et les associations, par laquelle toute initiative qui mettra à l'honneur la cité, les valeurs universelles, sera encouragée et les partenaires qui œuvreront dans ce sens seront soutenus.

- Renforcement de l'offre existante d'équipements culturels :

    - création en bordure du secteur sauvegardé, place de l'Amitié-entre-les-peuples, d'un équipement polyculturel et artistique dédié aux spectacles vivants, en synergie avec les équipements existants. Le nouvel équipement permettra à la scène nationale d'Albi de développer sa programmation.

- Coorganisation en partenariat avec la D.R.A.C. Midi-Pyrénées de spectacles à l'intérieur de la cathédrale Sainte-Cécile afin d'en faire connaître l'histoire, la construction et la valeur patrimoniale unique.
  L'année 2009 verra également l'organisation du **500e anniversaire des peintures de la voûte de la cathédrale Sainte-Cécile**. Cet événement historique donnera lieu à la programmation de festivités et événements commémoratifs en partenariat avec la D.R.A.C. de Midi-Pyrénées.

- Organisation d'**une manifestation annuelle valorisant la culture occitane**, élément identitaire d'Albi.

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Action IV - 6 Événements culturels

Partenaires :

- Ministère de la Culture et de la Communication
- D.R.A.C.
- Comité de bien
- Musée Toulouse-Lautrec
- Scène nationale d'Albi
- Théâtre de la Croix-Blanche
- Association Arpèges et Trémolos
- Association Christophe Moucherel
- Association Lo Grifoul
- Association Paratge en Albigeois
- Associations de quartiers
- Associations culturelles et musicales albigeoises et régionales

Calendrier :

2009 :	commémoration nationale du 500e anniversaire des peintures de la voûte de la cathédrale
2010 :	lancement d'opérations annuelles autour de la culture occitane
2008-2009 :	conduite des études de faisabilité et de préprogrammation, élaboration du programme de l'équipement culturel des Cordeliers par le programmiste Marc Aubry

Livraison de l'ensemble des équipements du site prévue à l'horizon 2015

Indicateurs

- Nombre de manifestations culturelles annuelles sur le périmètre classé
- Diversité artistique et culturelle de ces manifestations
- Diversité des publics et chiffres de fréquentation
- Nombre de partenariats engagés avec des acteurs culturels
- Nombre d'initiatives culturelles, artistiques ou décoratives recensées

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

La municipalité s'attache à faire vivre la culture « en pleine rue », au cœur de la cité, afin que la diversification culturelle soit une réalité offerte aux différents publics.

Les événements culturels en quelques chiffres :

Festival Pause guitare : 20 000 spectateurs en 2007 (3 jours)
Festival Urban Festival : 11 500 spectateurs en 2007 (3 jours)
Théâtre de rue : 200 spectateurs par soir
Théâtre, concerts, spectacles : 110 000 spectateurs par an

L'ensemble de ces manifestations bénéficie désormais de nouveaux sites d'implantation au cœur même de la cité, offrant ainsi une nouvelle mise en valeur du patrimoine.

ILL. 72 : FESTIVAL PAUSE GUITARE (CHANTEUSE ROSE)

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

ILL. 73 : HISTOIRES D'UN SOIR, THÉÂTRE DE RUE

· *Création et poursuite de l'organisation de* ***fêtes, spectacles, festivals autour de la cathédrale et à ses abords*** *:*
  - *fête de la Musique, feu de la Saint-Jean ;*
  - *festival Pause guitare (créé en 2006) ;*
  - *festival des cultures urbaines Urban festival ;*
  - *programmation théâtrale, concerts, spectacles ;*
  - *théâtre de rue gratuit chaque été, « Histoires d'un Soir » ;*
  - *événements lors des journées européennes du Patrimoine ;*

Juillet 2004
Ouverture d'un ***théâtre de verdure*** *au pied de la Cité épiscopale.*

Novembre 2007
*Concert inédit, à l'occasion des fêtes de la sainte Cécile, de musique religieuse médiévale par l'ensemble Organum-Marcel Pérès, avec interprétation de manuscrits médiévaux tels que l'*Office de sainte Cécile *ou l'*Office des morts à l'usage de la cathédrale *(800 auditeurs).*

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2004-2008

Enrichissement de la programmation estivale au théâtre de verdure, parfois en articulation avec ***d'autres scènes se tenant au cœur de la Cité épiscopale :***

- *festival de chansons francophones Pause guitare (début juillet), occupant les sites majeurs de la Cité épiscopale (place Sainte-Cécile, place de la Trébaille, place Savène, place Monseigneur-Mignot, berges du Tarn), obligeant le festivalier à faire le parcours complet du périmètre UNESCO ;*

- *la 3e édition albigeoise du festival Pause guitare (juillet 2008) a de nouveau rassemblé plus de 20 000 spectateurs dans le périmètre de la Cité épiscopale, autour d'artistes reconnus ou issus de la nouvelle scène (Cali, Stefan Eicher, Thomas Fersen... ou Renan Luce qui s'est produit en 2007) ;*

- *festival de théâtre Scènes estivales (été) ;*

- *festival de musique Sous le pont (été) ;*

- *festival des cultures urbaines Urban festival (fin de l'été).*

Printemps-été 2008

Travaux d'aménagement des abords du théâtre de verdure (murs de soutènement, réfection du chemin d'accès, sécurisation du talus).

IV Actions culturelles, médiation et approches scientifiques

ILL. 74 : CATHÉDRALE SAINTE-CÉCILE, CONCERT

V Développement et gestion du tourisme

La Cité épiscopale, ensemble urbain construit autour des deux monuments emblématiques majeurs que sont le palais de la Berbie et la cathédrale Sainte-Cécile, est parcourue chaque année par 650 000 visiteurs.

En 2007, 600 000 d'entre eux ont franchi le seuil de la porte Dominique de Florence pour découvrir l'intérieur de l'édifice et près de 150 000 ont été admirer les œuvres du peintre Henri de Toulouse-Lautrec exposées dans les nouveaux espaces muséographiques du palais de la Berbie.

La part très significative des visiteurs de nationalité étrangère (47 % en 2007) démontre la notoriété internationale du site. Espagnols, Britanniques et Allemands constituent la part la plus importante des touristes étrangers[1].

L'autre caractéristique de ce public est d'être très majoritairement familial (les 3/4, selon l'étude du cabinet Jousset citée en note), 25 % de ces familles étant accompagnées d'un ou de plusieurs enfants. Enfin, une part significative de l'activité touristique repose sur des personnes qui résident dans la région Midi-Pyrénées et dans les régions voisines, notamment l'Aquitaine. Ces chiffres expliquent probablement que la durée moyenne des séjours ne soit que de 1,5 jour pour la clientèle nationale et de 1,7 jour pour les touristes étrangers.

La ville d'Albi conduit une politique touristique raisonnée, qui s'inscrit dans une politique plus globale, en associant de manière transversale les composantes :

- culturelles, par la variété et la richesse de la programmation culturelle, diversité de l'offre touristique ;
- économiques et sociales par la prise en compte des différentes catégories socioprofessionnelles, les politiques tarifaires, la prise en compte des handicaps... ;
- environnementales par la propreté, la qualité de l'air, la valorisation des espaces naturels... ;
- urbaines par l'embellissement du cadre de vie, la qualité des aménagements, l'éclairage.

Cette orientation est conforme aux objectifs de l'Agenda 21 local de la ville. Ainsi, voit-on se construire une offre touristique d'excellence à la recherche constante d'un accueil de qualité pour toutes les catégories de visiteurs et d'une modernisation des produits. Le degré d'exigence attendu en matière touristique est à la hauteur du caractère exceptionnel du patrimoine de la Cité épiscopale.

Le classement de la Cité épiscopale sur la liste du patrimoine de l'humanité confirmera cette orientation politique, du fait d'une notoriété accrue et d'une plus grande fréquentation.

Les actions proposées ci-après entendent répondre au double enjeu de protection patrimoniale du site et d'un accueil touristique de qualité.

1 - Source : comité départemental du tourisme du Tarn, étude du cabinet Jousset consultant.

V Développement et gestion du tourisme

Action V- 1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale

Contexte de l'action

Avec 650 000 visiteurs annuels dont une très grande majorité accède à Albi par automobile et transports en commun, la préservation de l'intégrité du site doit s'accompagner d'une politique de déplacements maîtrisés et d'une bonne organisation des flux touristiques.

Dans la perspective du classement au patrimoine mondial, l'augmentation de cette fréquentation est prévisible et aura pour conséquences immédiates :

- des besoins accrus en matière d'accessibilité pour les touristes nationaux et internationaux ;
- des besoins plus importants de stationnement pour les cars de tourisme, les camping-cars et les voitures particulières ;
- la nécessité d'adapter les mesures de protection du patrimoine visité.
  (cf. chapitre 5-h, III et 5-i, VI)

Objectifs de l'action

- **Protéger l'intégrité du patrimoine des fortes affluences touristiques**
- **Conjuguer accessibilité et protection**
- **Améliorer l'accessibilité à la ville d'Albi**
- **Améliorer la connaissance des flux touristiques, mesurer et anticiper leurs évolutions**
- **Gérer les flux touristiques à l'intérieur du périmètre de la Cité épiscopale**
- **Améliorer et maîtriser les flux touristiques à l'intérieur des principaux monuments**
- **Favoriser les déplacements piétons et cyclistes**

Mesures et modalités

Mesures :

Le premier enjeu, s'agissant des nombreux déplacements générés par l'attrait du site, réside dans une amélioration constante des facilités d'accès, tout en garantissant un haut niveau de protection du site contre les nuisances et pollutions inhérentes.

V Développement et gestion du tourisme

Action V- 1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale

Les premières actions portent sur l'accessibilité globale à la ville d'Albi :

- mise en place d'une signalétique routière spécifique au niveau régional dès la décision d'inscription :

  - sur le réseau autoroutier : en partenariat avec la société des autoroutes du sud de la France (ASF) exploitante du réseau autoroutier concédé avoisinant :
    A68 Toulouse - Albi ;
    E80/A61 Toulouse - Narbonne - Méditerranée ;
    E72/A62 Toulouse - Bordeaux - Atlantique ;
    E09/A20 Paris - Limoges - Montauban ;
    E11/A75 Clermont-Ferrand - Millau - Béziers.

  - sur le réseau routier national en partenariat avec les services du ministère de l'Écologie et du Développement durable (direction des routes), notamment :
    N88 Toulouse - Albi - Rodez - Lyon ;
    N112 Albi - Castres - Béziers.

- augmentation et amélioration de la desserte ferroviaire, notamment :

  - en organisant un cadencement des trains express régionaux (TER) entre Toulouse et Albi (*cf.* suites du contrat de projet État-Région Midi-Pyrénées) ;

  - de plus, une orientation et un dispositif d'accueil spécifiques seront mis en œuvre respectivement en gare de Toulouse-Matabiau et en gare d'Albi en partenariat avec la SNCF et la Région Midi-Pyrénées, autorité organisatrice des TER en région.

- présence d'une signalétique adaptée dans l'aéroport régional :

  - au sein de l'aéroport Toulouse-Blagnac qui assure des liaisons à fréquentation touristique.

- positionnement d'une signalétique d'accueil à proximité immédiate de la ville d'Albi orientant efficacement les automobilistes vers les aires de stationnement aménagées ou vers les zones de stationnement disponibles :

  - fléchage des aires de stationnement selon les catégories de véhicules ;

  - signalétique indiquant en temps réel les disponibilités des parkings payants de la ville ;

V Développement et gestion du tourisme

Action V- 1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale

- fléchage des aires de stationnement gratuites et payantes ;

- developpement d'une information pratique sur le déplacement et le stationnement sur le site Internet « Cité épiscopale d'Albi ».

Accessibilité à la Cité épiscopale

- le préalable à cette gestion maîtrisée est de mettre en place un outil de mesure et d'analyse des flux réels, et de mesure de la fréquentation du site et de ses principaux édifices :
    - mise en place d'outils techniques de mesure des flux (enquêtes de terrain, appareils de mesure, contrôle d'accès) ;
    - organisation de recueils de données sur la fréquentation touristique et production périodique d'une analyse prospective des évolutions de cette fréquentation et de sa qualité.

Plusieurs mesures d'amélioration de l'organisation des déplacements, du stationnement des véhicules et des cheminements de piétons vers le périmètre UNESCO sont envisagées :

- organisation et aménagement d'aires de pose et de dépose en limite de la zone tampon, accessibles aux autocars de tourisme ;

- organisation d'un stationnement des autocars de tourisme et des camping-cars aux différentes entrées de ville pour réduire la circulation en centre-ville ;

- accueil des véhicules de tourisme sur un stationnement payant souterrain à proximité immédiate du périmètre UNESCO ;

- construction d'un nouveau parc de stationnement souterrain en limite de la zone tampon, à quelques minutes à pied de la Cité épiscopale, pour répondre aux besoins des équipements culturels et de congrès mais aussi aux besoins des personnes qui travaillent ou habitent en centre-ville (projet dit «des Cordeliers ») ;

- création et signalisation de nouveaux cheminements piétons sécurisés entre les parcs de stationnement et les sites de visite (le projet d'une passerelle piétonne de part et d'autre du pont de chemin de fer permettra une accessibilité immédiate et très agréable entre l'espace stationnement de Pratgraussals et le périmètre UNESCO).

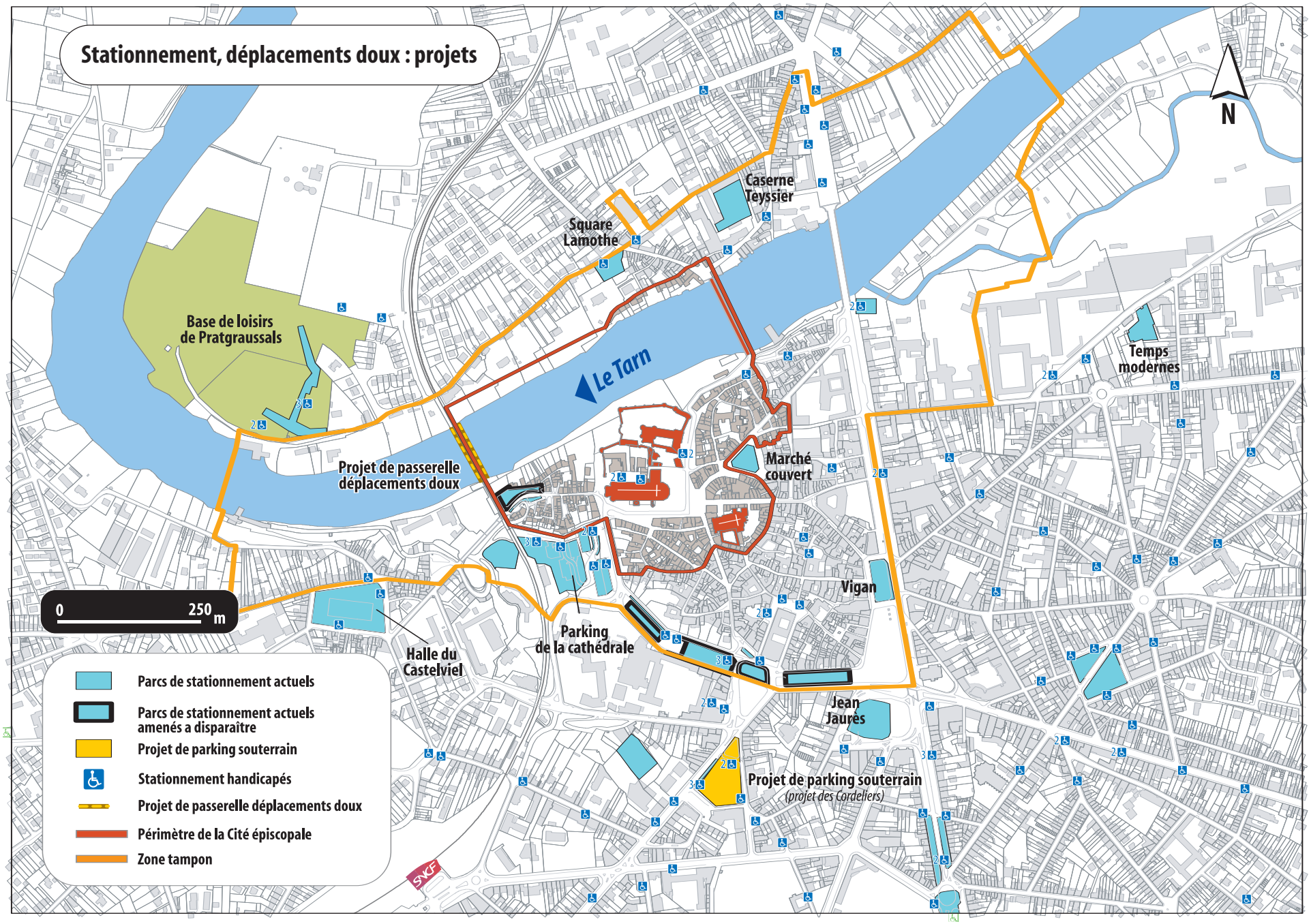
Stationnement, déplacements doux : projets
N
Le Tarn
Base de loisirs de Pratgraussals
Square Lamothe
Caserne Teyssier
Temps modernes
Projet de passerelle déplacements doux
Marché couvert
Vigan
Parking de la cathédrale
Halle du Castelviel
Jean Jaurès
Projet de parking souterrain
(projet des Cordeliers)
SNCF
0
250 m
Parcs de stationnement actuels
Parcs de stationnement actuels amenés a disparaître
Projet de parking souterrain
Stationnement handicapés
Projet de passerelle déplacements doux
Périmètre de la Cité épiscopale
Zone tampon

V Développement et gestion du tourisme

Action V - 1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale

Gestion des flux dans la Cité épiscopale *(cf. chapitre 4-b, IV)* :

En extérieur :

- par l'identification et le traitement des problématiques soulevées en terme de stationnement, de redimensionnement des accès (trottoirs, passages piétons, accès personnes à mobilité réduite, cheminements divers, voies cyclables, stationnement des camping-cars...) ;
- par des mesures adaptées d'organisation de la circulation automobile (fermeture de voies permanente ou partielle, limitation du trafic, durée de stationnement,...)

- par des mesures de contrôle par la police municipale en matière de circulation mais également de respect par les résidents des mesures réglementaires (stationnement, livraisons, occupations du domaine public, terrasses...) ;

- par le renforcement du contrôle et de la protection des abords des édifices majeurs ou remarquables par l'installation d'un dispositif évolutif de vidéosurveillance des biens et de vidéoprotection des personnes, permettant de prévenir ainsi les risques de dégradation des éléments patrimoniaux (habitats remarquables, éléments sculptés, éléments de structure, jardins, escaliers, mobilier urbain, fontaines...). Ce programme, initié dès 2008, bénéficie déjà du concours financier et technique de principe de l'État ;

- par un renforcement du contrôle et de la surveillance générale des espaces de stationnement, des cheminements piétons, des places publiques, des berges du Tarn et des zones commerciales.

À l'intérieur des principaux édifices :

- par la mise en place d'un **contrôle d'accès et une maîtrise des flux de visiteurs dans la cathédrale Sainte-Cécile**, puis dans l'église Saint-Salvi. Ces dispositifs devront être mis en œuvre nécessairement en accord avec le service départemental de l'architecture et du patrimoine et l'affectataire.

  Ils visent notamment :

  - à l'organisation d'un sens de visite à l'intérieur de la cathédrale et dans l'église Saint-Salvi en période de fréquentation maximale (seuil fixé à 500 visiteurs simultanément) ;

  - au maintien et au renfort de la présence de personnels permanents à l'intérieur de la cathédrale.

V Développement et gestion du tourisme

Action V- 1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale

- par la mise en place d'une **surveillance adaptée visant à la protection patrimoniale prioritairement et à la sécurité des visiteurs de sites très fortement fréquentés :**
  - cloître de la collégiale Saint-Salvi ;
  - parvis Sainte-Cécile et place de l'Archevêché ;
  - ensemble du palais de la Berbie ;
  - rues à forte fréquentation touristique à l'intérieur du site.

Partenaires :

- État
  > ministère de la Culture
  > ministère de l'Intérieur
  > ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (direction des routes)
- Préfecture du Tarn
- Direction départementale de la sécurité publique du Tarn
- Commissariat de police nationale d'Albi
- Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Comité de bien
- Réseau ferré de France
- SNCF
- CCI de la Haute-Garonne gestionnaire de l'aéroport Toulouse-Blagnac
- Société ASF
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois (organisatrice du transport urbain de voyageurs)
- Société Q-Park France – exploitante des parkings concédés de la ville d'Albi
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Évêché d'Albi
- Commission diocésaine de la cathédrale
- Office de tourisme d'Albi
- Professionnels du tourisme
- Ville d'Albi

V Développement et gestion du tourisme

Action V- 1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale

Calendrier :

2009 : - mise en place des premiers outils de mesure de fréquentation du bien

- premières études d'implantation du dispositif de vidéoprotection pour une mise en œuvre 2009-2010

- amélioration de la signalisation

2010 : organisation des recueils de données et études de fréquentation touristique et mise en œuvre des premières préconisations après avis du comité de bien

À moyen terme : - amélioration du cadencement du transport ferroviaire en gare d'Albi

- création d'un nouveau parc de stationnement souterrain en limite de la zone tampon et aménagement d'espaces de pose et de dépose pour les autocars de tourisme

Indicateurs

- Évolution du nombre d'autocars de tourisme pendant et en dehors des périodes de vacances scolaires
- Évolution du nombre de voyageurs sur la ligne Toulouse-Albi-Rodez
- Nombre et nature des dégradations « volontaires » constatées sur le site UNESCO
- Analyse du stationnement dans les parkings souterrains payants
- Nombre de réclamations écrites formulées par les touristes sur la signalisation
- Importance du dispositif opérationnel de vidéoprotection
- Évolution des faits de délinquance sur le site UNESCO, la zone tampon et les parcs de stationnement
- Fréquentation touristique et questionnaire de satisfaction

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Antérieures à 2004

· Fléchage depuis les entrées de ville et jalonnement directionnel : pour les hôtels-restaurants, les principaux sites et les stationnements à privilégier par les visiteurs.

2004-2006

Étude sur la réalisation d'un schéma directeur de signalétique piétonne mettant en avant les axes principaux de pénétration piétonnière.

Avril 2008

Ouverture du parc de stationnement gratuit de la Madeleine (caserne Teyssier) rive droite du Tarn (100 places)

Mai 2008

Lancement de l'étude de programmation pour le projet des Cordeliers, intégrant la question spécifique de l'accueil et du stationnement des autocars de tourisme.

ILL. 76 : STATIONNEMENT EN BORDURE DE LA ZONE TAMPON

V Développement et gestion du tourisme

Action V-2 Office de tourisme d'Albi

Contexte de l'action

L'office de tourisme de la ville d'Albi a été créé en 1906 (syndicat d'initiatives, association loi 1901) et bénéfice à cet égard d'une expérience auprès de l'ensemble des acteurs locaux et régionaux du tourisme.
La perspective de l'inscription de la Cité épiscopale d'Albi au patrimoine mondial de l'humanité confère un rôle prééminent à cet organisme-satellite de la ville d'Albi qui en finance son fonctionnement.

Ses missions, son organisation, ses moyens, la cohérence de son action avec celle du plan de gestion, sont autant d'exigences auxquelles il est nécessaire de répondre.

L'office de tourisme bénéficie à l'heure actuelle d'un emplacement stratégique, dans les bâtiments du palais de la Berbie. En revanche, l'exiguïté des locaux et la contrainte d'emprunter un escalier en font un espace mal adapté à l'augmentation des flux touristiques, à l'accueil des visiteurs à mobilité réduite et au développement des services proposés aux différentes clientèles.

Le renouvellement fin 2008 de la convention entre la ville et l'office de tourisme insistera sur la mise en œuvre du plan de gestion et sur les actions de promotion autour des valeurs de la Cité épiscopale. Il sera l'occasion de définir le rôle et les missions de l'office en ce qui concerne notamment le développement raisonné du tourisme à Albi, en définissant les politiques à conduire en direction du tourisme d'affaires, du tourisme familial et du tourisme international.

Objectifs de l'action

- **Positionner l'action de l'office du tourisme en pleine cohérence avec le plan de gestion et les exigences de gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial**
- **Encourager et soutenir l'office de tourisme dans ses démarches de qualité**
- **Agrandir, moderniser et rendre plus accessibles et accueillants les locaux de l'office du tourisme**
- **Prévoir dans le dimensionnement et l'équipement des nouveaux espaces, l'augmentation de la fréquentation et la diversité des attentes des visiteurs**
- **Engager des actions nouvelles de promotion touristique**

Action V-2 Office de tourisme d'Albi

Mesures et modalités

Mesures :

L'office de tourisme d'Albi doit être un acteur de premier ordre de la mise en œuvre du plan de gestion. Il a notamment un rôle essentiel d'information des publics visiteurs. Dès lors, la qualité d'accueil et celle des réponses fournies exige une organisation des locaux, une formation continue des personnels et une démarche de haute qualité de service.

Plusieurs mesures vont y concourir :

- maintien de l'office du tourisme sur le site actuellement occupé, dans le palais de la Berbie ;

- aménagement et agrandissement de l'office de tourisme pour :
    - faciliter l'accessibilité, notamment aux personnes à mobilité réduite ;
    - agrandir la surface utile des locaux accessibles au public et au personnel pour accroître la capacité d'accueil ;
    - améliorer la qualité et l'ergonomie d'accueil du public ;
    - permettre de proposer des services nouveaux comme :
        - donner la possibilité aux personnes malentendantes ou malvoyantes d'accéder aux services et informations fournies par le personnel de l'office, même à distance ;
        - créer un espace multimédia, développer la centrale de réservation, implanter de nouvelles bornes interactives.

De plus, l'office du tourisme engagera des initiatives nouvelles de promotion touristique :

- renforcement et structuration des actions de promotion en France et à l'étranger (« éductours », « congrès-cités », « clubs d'affaires », « e-mailings ciblés », « Maison de la France », opérations de micromarchés, etc.) ;

- développement et intensification des partenariats existants avec le Japon et la Catalogne ;

V Développement et gestion du tourisme

Action V-2 Office de tourisme d'Albi

Partenaires :

- Ville d'Albi
- Autres offices de tourisme
- État
  - > *ministère de la Culture*
  - > *ministère du Tourisme*
- Comité départemental du tourisme du Tarn
- Comité régional du tourisme de Midi-Pyrénées
- Comité de bien
- Département du Tarn
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Architecte en chef des monuments historiques

Calendrier :

Premier semestre 2009 :	adoption d'une nouvelle convention mairie d'Albi / office de tourisme
À moyen terme :	extension et rénovation de l'office de tourisme (programmation et études techniques : 2010)
2011-2012 :	livraison et mise en service des nouvelles fonctionnalités

Indicateurs

- Adoption d'une convention conforme au plan de gestion
- Évaluation du positionnement des actions de l'office de tourisme au regard des exigences d'un site classé
- Évaluation des prestations réalisées
- Réussite de projets et démarches collaboratives avec d'autres acteurs de gestion du site
- Date de mise en service des aménagements spécifiques pour l'accessibilité aux personnes handicapées et notamment de ceux nécessaires aux personnes à mobilité réduite
- Date de réalisation des travaux et aménagement des espaces d'accueil des visiteurs
- Enquêtes de satisfaction

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Mai 2006
Renouvellement du classement de l'office de tourisme en catégorie 3 étoiles.

Septembre 2007
Pose d'une borne d'information interactive au marché couvert, accessible aux handicapés, offrant des renseignements 24h/24.

Novembre 2007
Création d'une centrale de réservation en ligne.

Mars 2008
Obtention de la norme NF X 50-730 relative à l'accueil des visiteurs dans les offices de tourisme et syndicats d'initiatives (audit réalisé en février 2008).

V Développement et gestion du tourisme

Action V-3 Services et produits touristiques

Contexte de l'action

L'inscription de la Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'humanité sera un formidable vecteur promotionnel des richesses de la ville. Ainsi, il conviendra d'adapter les services et produits touristiques à l'évolution des comportements des consommateurs pour accompagner, dans la durée, les effets de ce classement sur la notoriété d'Albi.

Le choix d'une politique touristique raisonnée conduit à privilégier des services et produits de qualité tout en veillant à ce qu'ils soient accessibles à tous.

Pour que les services et produits soient accessibles à tous, il faut agir sur la diversité des modes de communication et d'information, sur la diversité des origines, des cultures, des centres d'intérêt et sur les prix. Il faut aussi intégrer les besoins spécifiques des personnes handicapées.

Pour que la Cité épiscopale soit accessible à tous, il faut aussi savoir susciter l'intérêt et accompagner la curiosité en sachant répondre au besoin de connaître et de comprendre.

C'est dans cet esprit que de nombreuses mesures sont envisagées *(cf. chapitre 5-h).*

Objectifs de l'action

- **Créer les conditions d'un développement des séjours touristiques culturels**
- **Favoriser la fréquentation du tourisme familial**
- **Développer le tourisme d'affaires**
- **Orienter la fréquentation du tourisme organisé en dehors des périodes de vacances scolaires**
- **Augmenter la part du tourisme étranger dans la fréquentation touristique**
- **Renforcer la part du tourisme de fin de semaine**
- **Contribuer à l'irrigation des flux touristiques en période de forte affluence**
- **Augmenter la durée moyenne des séjours**

Action V-3 Services et produits touristiques

Mesures et modalités

Mesures :

Communication et information :

- construction d'un site Internet dédié à la Cité épiscopale (*cf.* également actions V-3) ;
- développement de la centrale de réservation hôtelière et de spectacles de l'office de tourisme ;
- mise en œuvre du cahier des charges pour répondre aux critères d'obtention du label « tourisme et handicap » ;
- création d'une marque « Albi » qui incarnera des valeurs d'accueil et de qualité, à partir du slogan « Albi Label Vie » ;
- mise en ligne de vidéos et visites virtuelles *(cf. également actions V-3)* ;
- développement d'une véritable communication auprès de la presse généraliste et spécialisée ;
- assurer une veille technologique sur les nouveaux modes de communication et d'information ;
- réaliser régulièrement des enquêtes de satisfaction.

Sensibilisation et découverte de la Cité épiscopale :

- interventions de guides-conférenciers dans le cadre de l'obtention du label « Ville et Pays d'art et d'histoire » ;
- rédaction d'un dépliant gratuit spécifique à la Cité épiscopale ;
- renouvellement de la signalétique touristique piétonnière (lisibilité des cheminements et accès et valorisation des points d'intérêt) ;
- installation d'une information spécifique, à l'entrée des monuments, sur le comportement à adopter pour ne pas altérer les éléments constitutifs du patrimoine.

Hébergement - restauration – commerces - services :

- extension et modernisation de l'hébergement de plein air situé à 15 minutes à pied de la Cité épiscopale, sur le parcours du GR 36 / « Échappée verte » ;
- encourager la construction d'un nouvel établissement hôtelier de niveau 3 étoiles ;

V Développement et gestion du tourisme

Action V-3 Services et produits touristiques

- développement de l'usage de l'anglais et de l'espagnol dans les hôtels, restaurants et commerces ;
- gestion de l'occupation des espaces publics par les terrasses de café notamment, et faire appliquer la charte de qualité urbaine ;
- encourager les approches « qualité produits » dans les différents secteurs commerciaux ;
- gestion qualitative de toilettes publiques gratuites.

Produits touristiques combinés « culturels et identitaires » :

- développement des « produits touristiques combinés culturels » (exemples : patrimoine musical, patrimoine écrit, patrimoine naturel, etc.) ;
- introduction de cheminements culturels à travers la Cité épiscopale et l'ensemble de la ville (musée Toulouse-Lautrec, musée Lapérouse, médiathèque Pierre Amalric, théâtre municipal, théâtre de verdure, hôtel Rochegude, Scène nationale, Centre d'art contemporain) ;
- développement des sentiers de randonnée et de découverte des milieux naturels d'Albi ;
- conception de produits touristiques prenant en compte les diverses formes de handicaps ;
- intégration des spécificités du tourisme d'affaires dans le programme du projet des Cordeliers.

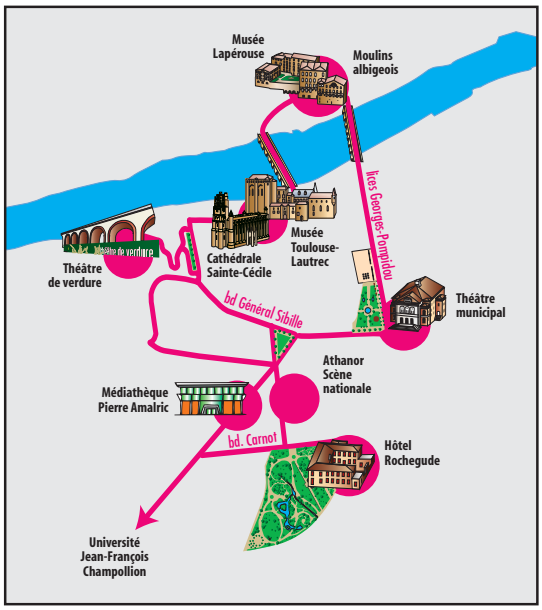

ILL. 77 : LES CHEMINEMENTS CULTURELS URBAINS

Partenaires :

- Comité de bien
- Ministère du Tourisme
- Comités régionaux, départementaux et locaux du tourisme
- Organismes professionnels du tourisme et des congrès
- Organismes et institutions culturelles, sportives et de loisirs
- Organismes et commissions représentant les personnes handicapées

V Développement et gestion du tourisme

Action V-3 Services et produits touristiques

- Organismes de randonnée pédestre
- Chambre de commerce et d'industrie du Tarn
- Chambre de commerce et d'industrie de Midi-Pyrénées
- Artisans - commerçants – industriels du grand albigeois
- Transporteurs
- Tours-opérateurs
- Ville d'Albi
- Office de tourisme

Calendrier :

Second semestre 2008 : renouvellement de la signalétique touristique piétonne

2009 : - conception d'un dépliant multilangues sur la Cité épiscopale

2009-2010 : - modernisation de l'hébergement de plein air,

- application de la charte qualité urbaine

- développement des produits touristiques, culturels et identitaires dans le cadre du label « Villes et Pays d'art et d'histoire »

Indicateurs

- Nombre de connexions aux sites Internet
- Nombre de réservations en ligne
- Évolution des fréquentations de sites et monuments
- Nombre de congrès organisés
- Nombre de produits combinés créés
- Installation effective de la signalétique
- Évaluation du niveau de satisfaction par des enquêtes régulières

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Juin 2004

· Modification du tracé du sentier de grande randonnée (GR 36) qui traverse désormais le périmètre UNESCO.

· Création de nouveaux itinéraires de visite et de découverte, ex : « les jardins cachés », « visites à thèmes ».

1er trimestre 2006

· Travaux sur l'ancienne maison éclusière (berges du Tarn) dont la ville assure la gestion pour le compte de l'État, afin d'y accueillir un restaurant en saison estivale.

· Réalisation de panneaux en braille sur les sites du palais de la Berbie et dans la cathédrale Sainte-Cécile.

· Organisation de visites pour malentendants.

Juin 2006

Première édition d'une animation estivale au pied des fortifications du palais de la Berbie sur les berges du Tarn : Les Rendez-vous des berges, invitant à des siestes musicales et littéraires.

1er trimestre 2007

Création par la communauté d'agglomération et ses 17 communes de plusieurs sentiers de randonnée et de découverte des sites et paysages de l'Albigeois.

Septembre 2007- mai 2008

Conception-réalisation d'une nouvelle documentation touristique mettant en valeur l'ensemble « Cité épiscopale » (2007-2008) et valorisant la diversité de l'offre touristique.

Second semestre 2008

Réalisation d'une nouvelle signalétique de valorisation des principaux sites d'intérêt patrimonial ou historique, permettant la découverte de nouvelles ambiances urbaines. Ce travail a été mené en concertation avec l'architecte des bâtiments de France, les associations de quartier et les professionnels du tourisme.

ILL. 78 : RESTAURANT L'ASTROLABE, ANCIENNE MAISON ÉCLUSIÈRE (BERGES DU TARN)

V Développement et gestion du tourisme

Action V-4 Dynamique touristique d'agglomération

Contexte de l'action

La Cité épiscopale est et restera toujours l'identité même de la ville d'Albi, sa notoriété dans le monde. C'est elle qui, souvent, conduit le visiteur à Albi. Et pour ceux qui auraient eu d'autres raisons de venir, elle représente une telle force attractive qu'ils viennent tous lui rendre au moins une visite.
Pour autant, la ville d'Albi souhaite élargir sa politique touristique à l'agglomération albigeoise, qui offre une grande diversité de monuments, sites, paysages et cultures à découvrir. Cet ensemble patrimonial de l'Albigeois est notamment riche d'édifices remarquables parmi lesquels la tour de Castelnau-de-Lévis, l'église Saint-Michel-de-Lescure, l'église Notre-Dame-de-la-Drèche ou encore l'église et le village de Labastide-Dénat.

En élargissant son attractivité touristique au-delà de sa Cité épiscopale, la ville veut répondre à la diversité des visiteurs et de leurs attentes.

Cette offre touristique sera idéalement améliorée en s'appuyant sur l'apport de guides-conférenciers recrutés dans le cadre de la convention Villes et Pays d'art et d'histoire. Ainsi, des circuits touristiques nouveaux et riches de découverte culturelle seront proposés.

Objectifs de l'action

- **Contribuer à l'irrigation des flux touristiques en période de forte affluence**
- **Impulser une politique touristique d'agglomération autour de la Cité épiscopale**
- **Valoriser l'ensemble des richesses patrimoniales de l'agglomération**
- **Valoriser l'apport de nouveaux guides-conférenciers**

Mesures et modalités

Mesures :

- recensement de toutes les composantes constituant le potentiel touristique de l'agglomération albigeoise dans la perspective de structurer une offre globale attractive (monuments, paysages, curiosités, manifestations et événements culturels) ;

- promotion du réseau de sentiers de randonnée et de promenade de l'Albigeois composé notamment du chemin de grande randonnée n°36 et du « sentier du train » (44 km entre Albi et Castres) ;

- développement et promotion, à l'échelle de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, de circuits touristiques thématiques.

V Développement et gestion du tourisme

Action V-4 Dynamique touristique d'agglomération

Mesures et modalités

- organisation de visites à thèmes sur l'histoire industrielle de l'agglomération (verrerie, brique, électricité, acier, chaux, etc.) ;

- réalisation de documents incitant à la découverte de ces nouveaux circuits.

Partenaires :

- Comité de bien
- Association des Villes et Pays d'art et d'histoire
- Conseil régional
- Conseil général
- Villes hôtesses et gestionnaires des sites religieux inscrits au patrimoine mondial
- Comité départemental du tourisme
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Ville d'Albi
- Office de tourisme d'Albi

Calendrier :

2009 - 2010 : recensement du potentiel touristique de l'agglomération et création de circuits

Indicateurs

- Évolution de la fréquentation des monuments inscrits et classés des communes de l'agglomération
- Évolution du nombre de «téléchargements » des circuits de randonnée sur le site Internet de la communauté d'agglomération
- Évolution du nombre de visiteurs au musée du site industriel du Saut-du-Sabo (commune de Saint-Juéry).

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

1er trimestre 2008

· *Création par la communauté d'agglomération et ses 17 communes de plusieurs sentiers de randonnée et de découverte des sites et paysages de l'Albigeois.*

· *Mise en ligne des circuits de randonnée.*

VI Coopération et partage des valeurs universelles

La terre est le matériau de construction le plus universel qui soit. Ainsi en témoignent des réalisations humaines remarquables dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate, des bords du Nil, de l'Indus ou du Huang,l'ancienne ville d'Alep, la cité fortifiée de Bakou, la ville de Sana'a, la mosquée de Djéné ou encore le Pueblo de Taos... De même, plus près d'Albi, en Espagne, l'esthétique islamique conjuguée à l'art chrétien offre des sites exceptionnels inspirés de l'art et de l'architecture mudéjares et classés au patrimoine mondial pour l'usage extrêmement raffiné et inventif de la brique.

La Cité épiscopale d'Albi est au rang de ces sites remarquables, elle est pour sa part entièrement faite de briques cuites, ce qui en fait son originalité par rapport à d'autres civilisations.

Dès lors, faire découvrir un tel site patrimonial, en révéler ses richesses, échanger sur le talent de ses bâtisseurs, partager les inspirations de ses auteurs, organiser la rencontre de citoyens du monde fiers de leur patrimoine, équivaut naturellement en promouvoir l'universalité.

C'est dans cet esprit, qu'à travers cette sixième orientation, le plan de gestion contient des initiatives fortes et riches de sens.

La ville d'Albi a décidé en 2003 de s'engager dans un partenariat avec une ville dotée d'un site inscrit au patrimoine mondial aux fins de partager expériences humaines et connaissances techniques. Avec l'aide de Cités Unies France, Albi a engagé en 2005 une coopération décentralisée avec la ville d'Abomey, en République du Bénin, retenue pour le caractère exceptionnel de son patrimoine de terre : 40 hectares de palais royaux classés au patrimoine mondial.

Ce programme fait l'objet d'une convention de coopération décentralisée bénéficiant du soutien du ministère des Affaires étrangères français qui participe également à son financement. La prochaine convention pour 2008-2011 contiendra notamment une dimension nouvelle avec la promotion d'offres touristiques associant découverte patrimoniale et actions de coopération. Le gouvernement béninois s'est déjà félicité de cette nouvelle initiative.

Enfin, pour que toutes les civilisations puissent reconnaître en la Cité épiscopale d'Albi leur patrimoine, la ville d'Albi s'ouvre à des programmes de partenariats internationaux. Déjà en lien avec CRATerre-ENSAG, détenteur d'une chaire UNESCO d'architecture de terre, la ville d'Albi envisage un nouveau partenariat en collaboration avec l'Institut du monde arabe. La Cité épiscopale d'Albi s'inscrira dans un réseau de sites bâtis en terre et inscrits au patrimoine mondial.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin)

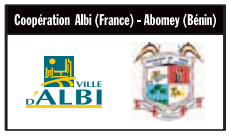

Contexte de l'action

Dans le cadre de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, la mairie d'Albi a décidé en 2003 de s'engager dans une coopération décentralisée avec une collectivité étrangère. Pour ce faire, un cahier des charges énonçant les critères de sélection du futur partenaire a été rédigé, mettant clairement en évidence la volonté d'engager des échanges avec une collectivité ou un site déjà inscrit au patrimoine mondial.

L'Association Cités-Unies France, chargée d'accompagner la ville dans l'identification de la collectivité partenaire, a œuvré au rapprochement entre les villes d'Albi et d'Abomey (Bénin), dont l'identité et la particularité se fondent sur l'existence d'un patrimoine en terre exceptionnel.

La ville-palais d'Abomey, qui compte aujourd'hui plus de 85 000 habitants, a été fondée au XVI^{e} siècle par le roi Houegbadja. Elle garde aujourd'hui de son passé glorieux des souvenirs d'une valeur incomparable.

Les palais royaux d'Abomey sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial depuis 1985 au titre des critères (III)[1] et (IV)[2], et ont été retirés de la liste du patrimoine mondial en péril en juillet 2007. De 1625 à 1900, douze rois se succédèrent à la tête du puissant royaume d'Abomey. À l'exception du roi Akaba, qui utilisa un enclos distinct, chacun fit édifier son palais à l'intérieur d'un enclos entouré de murs de pisé, tout en conservant certaines caractéristiques de l'architecture des palais précédents dans l'organisation de l'espace et le choix des matériaux. Les palais d'Abomey fournissent un témoignage exceptionnel sur un royaume disparu.

Fortes de la volonté d'enraciner leur développement dans leur histoire et dans leur patrimoine, les villes d'Albi et d'Abomey ont formalisé les termes de leur coopération technique par la signature d'une convention le 4 juin 2005. Un programme d'actions triennal 2006-2008 a ensuite été établi dans les domaines d'intervention suivants : tourisme et patrimoine, eau potable, éclairage public. Il a été financé dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire du ministère français des Affaires étrangères.

Ce premier programme ayant été réalisé, la ville d'Albi souhaite à présent assurer la continuité de sa coopération décentralisée en reconduisant dans un second programme triennal 2009-2011, les volets de coopération technique déjà définis, tout en l'enrichissant d'initiatives nouvelles.

1 - Critère (iii) : Témoignage unique ou du moins exceptionnel d'une tradition culturelle ou d'une civilisation vivante disparue.
2 - Critère (iv) : Exemple éminent d'un type de construction ou d'un ensemble architectural ou technologique illustrant une période significative de l'histoire humaine.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin)

Objectifs de l'action

- Établir des échanges avec Abomey sur le thème du patrimoine mondial
- Inscrire les actions de coopération dans le cadre des recommandations du centre du patrimoine mondial et dans le cadre du programme Africa 2009
- Soutenir la mise en œuvre du plan de gestion du site des palais royaux d'Abomey
- Promouvoir et assister l'aide au développement touristique et la réhabilitation du patrimoine
- Initier et soutenir des projets d'aide au développement ou de promotion de la ville d'Abomey
- Renforcer les capacités techniques de la commune d'Abomey
- Développer les relations humaines entre Albi et Abomey, la France et le Bénin

Mesures et modalités

Mesures :

Actions à Albi :

- En trois années, la coopération Albi-Abomey s'est inscrite dans les mentalités respectives des populations des deux villes. Au-delà des premiers échanges sur le thème du patrimoine mondial et des actions de coopération technique, des perspectives nouvelles apparaissent régulièrement et méritent d'être soutenues.

C'est la raison pour laquelle le second semestre 2008 verra la rédaction d'un deuxième programme d'actions de coopération pour la période 2009-2011, dans les domaines du tourisme et patrimoine, de l'eau et de l'éclairage public, en partenariat avec la ville d'Abomey. Il s'agit également de soutenir la mise en œuvre du plan de gestion du site des palais royaux d'Abomey.
Ces actions de coopération s'inscrivent dans le cadre des recommandations du centre du patrimoine mondial et dans le cadre du programme Africa 2009. Elles sont également enrichies du partage d'expériences et du développement des liens de communication entre Albi et Abomey. Cette démarche renouvelée se doit néanmoins d'aller plus avant.

Plusieurs axes sont à ce jour déjà identifiés :

- la valorisation à Albi du site d'Abomey ;
- l'encouragement à des initiatives de coopération ;
- la promotion des valeurs de l'UNESCO au moyen de la présentation de ces deux sites.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin)

S'agissant de **la valorisation à Albi du site d'Abomey et de la culture aboméenne**, il convient d'initier et de soutenir des projets d'aide au développement ou de promotion de la ville d'Abomey :

- **Organisation d'expositions, de promotion et de valorisation du site des palais royaux d'Abomey,** en lien avec le futur centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de la Cité épiscopale d'Albi (valeurs universelles du site des palais royaux d'Abomey, promotion et information touristiques...).

- **Participation à une exposition itinérante sur le thème des civilisations du « vodoun »** en partenariat avec le musée des civilisations de Saint-Just-Saint-Rambert, l'université et le musée historique de la ville de Gênes (Italie), puis collaboration à son installation permanente sur un espace des palais royaux d'Abomey réhabilité dans le cadre de la coopération (palais d'Agadja).
  Ce projet est à l'initiative d'un acteur culturel et touristique d'Abomey et bénéficie déjà du soutien des autorités béninoises.

S'agissant de **l'encouragement à des initiatives de coopération, le développement touristique et la réhabilitation du patrimoine apparaissent porteurs d'actions nouvelles :**

- conception d'un séjour de **tourisme solidaire autour d'Abomey** en partenariat avec l'office de tourisme d'Abomey. Ce séjour sera expérimenté par douze agents municipaux volontaires pour partir à leurs frais, sur leur temps de congés. Trois jours seront consacrés à des échanges de coopération avec la ville d'Abomey selon les compétences des participants. Ce séjour « expérimental » a pour finalité sa commercialisation auprès de tour-opérateurs et par là même le soutien à l'autonomie financière de l'office de tourisme d'Abomey ;

- développement de la **communication institutionnelle vulgarisant les actions de coopération décentralisée**. Il s'agit, à l'occasion de ce nouveau plan triennal, de mieux faire connaître en Albigeois ce programme et les possibilités offertes à la société civile et aux initiatives associatives notamment ;

- **renforcer les relations humaines entre Albi et Abomey, la France et le Bénin :**
  décembre 2008 verra une nouvelle visite officielle du maire d'Abomey à Albi. À cette occasion, monsieur l'ambassadeur du Bénin auprès de l'UNESCO sera invité. Une discussion préparatoire à l'élaboration du deuxième programme de coopération sera engagée officiellement. Au-delà, elle permettra de présenter les perspectives offertes et l'intérêt respectif porté par les deux villes à la poursuite de cette coopération.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin)

S'agissant de la promotion des valeurs de l'UNESCO au moyen de ces deux sites et dans le cadre de la coopération Albi-Abomey, il est envisagé le développement du partenariat avec la chaire UNESCO de CRATerre-ENSAG :

- à travers les actions initiées à Abomey dans le cadre du programme de coopération décentralisée ;
- à travers la participation de la ville d'Albi au programme 2007-2017 du patrimoine mondial Architecture de terre (*cf.* actions V-4).

Actions à Abomey :

Dans le cadre du programme de coopération en cours d'élaboration, de nombreuses actions sont projetées :

Tourisme - Patrimoine

Actions placées sous l'égide scientifique du patrimoine mondial et s'inscrivant dans le cadre du programme Africa 2009 pour valoriser et préserver l'architecture en terre :

- réhabilitation du portail d'entrée du palais d'Agadja, situé sur le site des palais royaux, inscrit au patrimoine mondial ;
- publication d'un ouvrage sur le site des palais royaux et la ville contemporaine d'Abomey qui sera vendu au profit de la gestion du site ;
- soutien au plan de gestion du site des palais royaux d'Abomey, élaboré par le centre du patrimoine mondial et le ministère du Patrimoine culturel du Bénin, pour servir de cadre international de coopération ;
- poursuite de l'appui au développement touristique sur le plateau d'Abomey.

Éclairage public

- mise en valeur de l'entrée du site des palais royaux d'Abomey (éclairage des portails d'entrée, des murailles et enfouissement des câbles) ;
- suivi de l'entretien des ouvrages réalisés au cours du premier programme d'actions (éclairage de la place Goho) et organisation de la maintenance ;
- soutien au renforcement de la politique des réseaux (eau, électricité, téléphone).

Eau potable et assainissement

- programme d'entretien et de réparation des forages ;
- assistance à la problématique sanitaire du traitement des ordures ménagères ;
- soutien au développement du réseau eau potable.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin)

Partenaires :

- Ville d'Abomey et ville d'Albi
- Gouvernement de la république du Bénin
- Ministère français des Affaires étrangères
- Direction du patrimoine culturel (D.P.C.) du Bénin
- École du patrimoine africain (E.P.A.)
- Site des palais royaux d'Abomey et son comité de gestion
- Office de tourisme d'Abomey
- Représentations diplomatiques du Bénin auprès de l'UNESCO, de la France et de l'Institut du monde arabe
- Comité de bien
- Association Internationale des maires francophones (A.I.M.F.)
- Association Cités-Unies France
- CRATerre-ENSAG, chaire Unesco Architecture de terre
- Programme Solidarité eau (P.S.-Eau)
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Comité consultatif coopération Albi-Abomey
- Collectif d'Albigeois Cantepau-Albi-Abomey
- Association coopération Santé Albi-Abomey

Calendrier :

Premier semestre 2009 : rédaction de la deuxième convention de coopération décentralisée et élaboration du programme d'actions triennal 2009-2011

Octobre 2008 : accueil des autorités d'Abomey à Albi, invitation officielle des ambassadeurs du Bénin et de la France auprès de l'UNESCO à Albi

Novembre 2008 : mission d'éclairage public

2008-2009 : restauration du portail d'entrée du palais d'Agadja (site des palais royaux d'Abomey) et publication d'un ouvrage vendu au profit de la gestion du site

2009-2011 : mise en œuvre des actions du second programme triennal

À partir de 2009 : participation au programme du patrimoine mondial Architecture de terre

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (république du Bénin)

Indicateurs

- Approbation du contenu du second programme d'actions 2009-2011 par les villes d'Albi et d'Abomey
- Obtention du soutien financier du ministère français des Affaires étrangères
- Respect du calendrier et du contenu de la convention
- Nombre d'initiatives suscitées par la coopération
- Nombre de missions
- Nombre d'échanges et de délégations entre Albi et Abomey
- Nombre de publications sur la coopération décentralisée
- Réussite de la démarche de tourisme solidaire

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

2004

Sélection de la ville d'Abomey au Bénin pour engager une coopération.
Première délégation officielle de la ville d'Albi à Abomey (décembre 2004) à l'occasion de l'organisation de la seconde édition du festival culturel du Danhomey.

2005

Janvier 2005 : accueil d'une délégation officielle de la ville d'Abomey à Albi.
4 juin 2005 : signature de la convention-cadre de coopération décentralisée avec la ville d'Abomey (Bénin), retenue pour le caractère exceptionnel de son patrimoine de terre : 40 ha de palais royaux classés au patrimoine mondial.

- *Définition d'un programme d'actions triennal 2006-2008 définissant une coopération technique institutionnelle.*
  Ce programme a reçu le soutien du ministère des Affaires étrangères français qui participe également à son financement.

- *Déclinaison du programme en trois axes de coopération technique :*
  - *Le tourisme et le patrimoine*
  - *L'eau et l'assainissement*
  - *L'éclairage public*

Tourisme et patrimoine

Ces actions ont été menées avec le soutien du centre du patrimoine mondial.

Elles s'insèrent dans le cadre du plan de gestion du site classé :

- *publications réalisées au profit du site des palais royaux d'Abomey et de l'office de tourisme : dépliants, cartes postales... (2007) ;*
- *formation du directeur de l'office de tourisme d'Abomey (2007) ;*
- *pose d'une signalétique indiquant le site des palais royaux d'Abomey avec logo patrimoine mondial, l'office de tourisme et l'hôtel de ville (2008) ;*
- *pose d'une signalétique valorisant les éléments sacrés de la place Singbodji, site des palais royaux d'Abomey (2008) ;*
- *convention (mai 2008) avec l'Institut CRATerre agissant sous l'égide du patrimoine mondial, dans le cadre du plan de gestion d'Abomey et du* ***programme UNESCO Africa 2009*** *pour coordonner :*
  - *le travail de* ***réhabilitation d'un espace situé sur le site*** *inscrit au patrimoine mondial (portail d'entrée du palais d'Agadja) ;*
  - *la rédaction d'un* ***ouvrage sur le site classé*** *des palais royaux et la ville contemporaine d'Abomey (collaboration entre le ministère du Patrimoine culturel du Bénin, le site des palais royaux d'Abomey, la ville d'Abomey et la ville d'Albi).*

Budget 2005-2008 coopération décentralisée :

113 611 euros	*subvention ministère français des Affaires étrangères*
113 611 euros	*ville d'Albi*
25 022 euros	*ville d'Abomey*

Total : ***252 244 euros***

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Éclairage public

- *Livraison de matériel et pose de matériel d'éclairage sur l'axe d'entrée principal de la ville (mars 2008)*
- *Étude pour éclairage de l'entrée du site classé patrimoine mondial*

Eau potable

- *Étude de la disponibilité en eau sur la commune d'Abomey (2005)*
- *Schéma directeur d'aménagement de l'eau potable*

2005 à 2008

Déclinaison de la coopération décentralisée sur un volet civil à travers l'implication de deux associations que la ville d'Albi soutient :

- *la coopération Santé Albi-Abomey (formation et aide matérielle à destination des dispensaires et de l'hôpital d'Abomey) qui initient et réalisent des échanges à tous les niveaux de compétence médicale (infirmières, sages-femmes, médecins...) ;*
- *le collectif Cantepau-Albi-Abomey (mobilisation des Albigeois sur des échanges culturels, scolaires, sportifs... afin de concrétiser l'objectif défini « Albi s'ouvre sur le Monde »). Le collectif organise notamment chaque année à Albi le festival « Un Air d'Afrique » lors duquel des ressortissants Aboméens sont invités à participer.*

La coopération décentralisée Albi-Abomey en quelques chiffres :

- *4 missions techniques à Abomey (dont 3 tourisme-patrimoine)*
- *3 visites du maire d'Abomey à Albi*
- *1 visite du maire d'Albi à Abomey*
- *2 accueils de techniciens béninois pour formation*

Tourisme :

- *pose de 39 panneaux d'orientation du site patrimoine mondial avec logo UNESCO et 4 panneaux de valorisation du patrimoine*
- *réalisation/impression de 8 000 cartes postales vendues au profit du site*
- *réalisation/impression de 10 000 dépliants touristiques pour l'office de tourisme d'Abomey*
- *réalisation/impression de 10 000 flyers promotionnels*
- *réalisation/impression de 100 affiches*
- *réalisation/impression de 2 visuels de promotion touristique*

Éclairage :

- *12 tonnes de matériel livrées dont 50 points lumineux avec mâts et câbles*

ILL. 79 : PHILIPPE BONNECARRÈRE, MAIRE D'ALBI, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS ET BLAISE O. AHANHANZO GLÉLÉ, MAIRE D'ABOMEY, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES DU BÉNIN (ABOMEY, DÉFILÉ MILITAIRE RÉCAMP IV, 2004)

ILL. 80 : PALAIS ROYAUX D'ABOMEY

ILL. 81 : VESTIGES DU PALAIS D'AGADJA ET MUR D'ENCEINTE DU PALAIS TEGBESSOU (SITE PATRIMOINE MONDIAL)

ILL. 82 : DÉTAIL DE BAS-RELIEFS, PALAIS ROYAUX D'ABOMEY

ILL. 83 : RÉHABILITATION DU MUR D'ENCEINTE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY

ILL. 84 : ACTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE,
POSE DE PANNEAUX DE SIGNALÉTIQUE - (MARS 2008)

ILL. 85 : ACTION DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE,
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - (NOVEMBRE 2007)

ILL. 86 : CÉRÉMONIE VAUDOU, CULTE AUX ANCÊTRES

ILL. 87 : FESTIVAL DU DANHOMEY,
DANSE DES AMAZONES

ILL. 88 : REVENANT (CULTE KOUVITO)

ILL. 89 :
CÉRÉMONIE VAUDOU, CULTE NINSOUHOUE

Convention Ville d'Albi - Association CRATerre
Attribution d'une subvention
mai 2008

Références .

- *Délibération N°1/215 du 29 septembre 2003 autorisant le maire à engager une coopération décentralisée.*
- *Convention de coopération décentralisée Albi-Abomey du 4 juin 2005.*
- *Programme d'actions triennal 2006-2008 élaboré par la ville d'Albi, soutenu par le ministère des Affaires Etrangères.*
- *Plan de conservation du site des palais royaux d'Abomey (2007-2011), présenté en juillet 2007 par le centre du patrimoine mondial.*
- *Programme Africa 2009, élaboré par le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICCROM et CRATerre-EAG, visant à améliorer l'état actuel de conservation du patrimoine culturel immobilier en Afrique sub-saharienne*
- *Délibération du 22 mai 2008*

Entre les soussignés :

- la ville d'Albi, représentée par madame Françoise Larroque, en sa qualité de conseillère municipale déléguée à la coopération décentralisée et à l'éducation artistique, dûment habilitée par arrêté municipal du 7 avril 2008,

d'une part,

et

- l'association CRATerre, régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de l'Isère sous le n°9840 (n° de SIRET : 333 824 852 000 29), représentée par Thierry JOFFROY, président dûment habilité à l'effet des présentes, par délibération de l'assemblée générale du12 avril 2008.

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa convention de coopération décentralisée avec la ville d'Abomey au Bénin, signée en juin 2005, la ville d'Albi s'est engagée à inscrire ses actions de coopération du volet tourisme et patrimoine dans le cadre des recommandations du centre du patrimoine mondial.

Un programme d'actions triennal relatif à cette convention, a été déposé au

ministère des Affaires Etrangères en septembre 2005, pour la mise en oeuvre duquel, ledit ministère a octroyé des fonds spécifiques correspondants aux exercices 2006, 2007 et 2008.

Pour achever ce premier programme d'actions, la ville d'Albi souhaite s'associer à la mise en oeuvre du plan de conservation du site des palais royaux d'Abomey (2007-2011) définit par le centre du patrimoine mondial en juillet 2007, auquel participe déjà le royaume de Norvège et l'UNESCO via le programme Africa 2009.

Ainsi, la ville d'Albi souhaite apporter une assistance technique et financière à la reconstruction d'une portion du site des palais royaux d'Abomey, inscrits sur la liste du patrimoine mondial depuis 1985 et apporter son soutien à la diffusion de la connaissance du site et de la ville actuelle d'Abomey, par la publication d'un ouvrage.

La ville souhaite confier la coordination de ces deux actions à l'association CRATerre et lui verser la subvention correspondant à l'exécution des ouvrages.

Article 1er – objet de la convention

La présente convention fixe les modalités d'exécution et les modalités financières qui permettront à l'association CRATerre de mener à bien les actions définies, ce en partenariat avec la ville d'Abomey, le service de Protection et de Conservation du site des palais royaux d'Abomey, avec le soutien de la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin, et sous l'égide du Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, qui contractualisera avec elle pour la mise en oeuvre de ses recommandations.

Les deux activités confiées à CRATerre sont :

- La reconstruction du portail d'entrée du roi Agadja, sur son site original à Abomey, à partir d'une étude préalable qui permettra de déterminer précisément l'emplacement, la forme et les détails techniques devant être mis en œuvre.

- L'édition d'un livret de 48 pages sur la ville d'Abomey, les palais royaux et la ville contemporaine (format 20 cm x 20 cm, couleur).

Article 2- Obligations de l'association CRATerre

2-1 Obligations relatives à la reconstruction de la porte d'entrée du palais d'Agadja

Sécurité et réglementation
L'association déclare avoir une parfaite connaissance des lieux ainsi que de toutes les obligations, clauses et autorisations administratives qui pourraient lui être nécessaires pour démarrer et réaliser les travaux, ainsi que des mesures qui pourraient éventuellement être exigées par les règlements béninois pour l'organisation et la sécurisation de chantiers (pour le personnel et vis à vis du public) et s'engage le cas échéant à les respecter.

Modalités et délais d'exécution

L'association s'engage à :

- Faire appel à une main d'oeuvre locale composée d'artisans qualifiés.
- Contrôler que les équipes ne se composent que de personnes majeures.
- Transmettre à la ville d'Albi, copie du cahier des charges qui sera donné au Conservateur du site pour la supervision des travaux.
- Mettre en place un comité de suivi de chantier, qui sera composé par :

  - le maire d'Abomey, Blaise Onésiphore Ahanhanzo Glélé ou son représentant, et un élu ou technicien désigné par lui,

  - l'élue de la ville d'Albi déléguée à la coopération décentralisée, Françoise Larroque et la responsable du volet tourisme-patrimoine de la coopération, Marie-Eve Cortés,

  - Lazare Eloundou, responsable de l'unité Afrique, représentant le centre du patrimoine mondial,

  - un représentant du ministère du Patrimoine Culturel de la République du Bénin

  - Léonard Ahonon, Conservateur du site des palais royaux d'Abomey.

  Ce comité sera tenu informé par e-mails ou par fax de l'avancée du chantier et convié à des réunions de chantier régulières (au moins trois) qui seront fixées par le conservateur du site Léonard Ahonon.

  Les personnes résidant en France recevront le compte-rendu de ces réunions de chantier par messagerie électronique dans les 15 jours qui suivront la réunion.
- La reconstruction du portail d'entrée d'Agadja se fera conformément aux misions et/ou charges prévues dans le devis annexé à la présente convention.
- Le chantier devra démarrer au plus tard le 31 décembre 2008 et s'achever au plus tard le 31 décembre 2009.

Validations et rapports

L'association s'engage à :

- Faire valider les propositions techniques (Portail d'entrée de Agadja) par le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et à en transmettre la copie à la ville d'Albi.
- Fournir régulièrement (tous les trois mois) des rapports succincts d'activité.

Communication

L'association s'engage à :

- Positionner visiblement sur le chantier et ce dès le début des travaux, un panneau portant la mention suivante :

  « Travaux réalisés dans le cadre de la coopération décentralisée Albi-Abomey »

  avec logos des deux villes qui seront fournis par la ville d'Albi en fichier numérique et support papier pour modèle.

  Ce panneau aura pour dimensions minimales : 90cm X 60cm.

  Une photographie numérique du panneau sera envoyé à la mairie d'Albi dès le début du chantier.
- Envoyer régulièrement des photos numériques sous format .jpg, définition 300 DPI ou qualité s'en approchant le plus possible, de l'avancée des travaux. Ces photos seront prises selon des angles de vue identiques tout au long du chantier, de manière à illustrer explicitement sa progression.
- Communiquer à la ville d'Albi des indicateurs lui permettant de mesurer l'impact de cette action tels que :
  - Le nombre de personnes employées
  - Le mode de calcul de la main d'oeuvre (ex : taux horaire, journalier, à la tâche...)

1 7 8

- La durée journalière de travail
- La durée totale du chantier.

- La mairie d'Abomey sera libre de communiquer sur cette opération.

Réception finale du chantier
L'association CRATerre supervisera la réception finale du chantier au nom de la ville d'Albi si celle-ci ne peut être présente le jour dit ; une copie du PV de réception sera alors adressée à la ville.

2-2 Obligations relatives à la publication

Modalités de rédaction
- Le plan de la publication sera élaboré en concertant le centre du patrimoine mondial, le ministère du patrimoine culturel, le conservateur du site des palais royaux, le maire d'Abomey, et la ville d'Albi.
- La publication portera à la fois sur le site des palais royaux et sur la ville d'Abomey aujourd'hui. La rédaction de cette partie sera confiée à Gabin Djimasse pour tout ce qui relève des aspects cultuels ou culturels et à la personne que le maire d'Abomey aura désignée pour la partie « Abomey contemporain ».
- L'élaboration du plan de la partie sur « Abomey contemporain » pourra se faire en collaboration avec la ville d'Albi.
- CRATerre fera son affaire de l'attribution de la rédaction des textes selon les compétences locales, et de la rémunération éventuelle des auteurs.
- L'édito (ou l'introduction) sera rédigée et co-signée par les maires d'Albi et Abomey.
- Les logos de tous les partenaires figureront au dos de la plaquette, à savoir : UNESCO, ministère du Patrimoine Culturel du Bénin, CRATerre, ville d'Albi, ville d'Abomey.
- La réalisation de la publication se fera conformément aux misions et/ou charges prévues dans le devis annexé à la présente convention.

Validations, délais
- Le plan détaillé de la publication et l'ensemble des textes seront soumis à la ville d'Albi.
- L'association CRATerre fournira un « planning » de rédaction auquel les auteurs seront tenus.
- Le délais de réalisation de la publication est équivalent à celui de la présente convention.

Mode de diffusion de la plaquette
La répartition des 5000 exemplaires s'effectuera comme suit :
- 2400 exemplaires pour la ville d'Abomey
- 2000 exemplaires pour le site des palais royaux d'Abomey
- 200 exemplaires pour la ville d'Albi
- 250 exemplaires pour CRATerre
- 150 exemplaires pour le centre du patrimoine mondial.

Les ouvrages qui seront remis à CRATerre, la ville d'Albi ou au centre du patrimoine mondial seront utilisés à des fins non commerciales.

Respect du droit d'auteur et copyright
L'association CRATerre s'engage à respecter les droits d'auteurs et à faire figurer les mentions légales de copyright.
Elle accorde à la ville d'Albi l'usage libre de droits des illustrations de l'ouvrage pour ses propres publications ou pour son site internet, sous réserve du respect des mentions légales et de fins non commerciales.

Article 3 - Durée de la convention

La présente convention deviendra caduque au 31 décembre 2009.

Article 4 - Conditions de versement de la subvention

La subvention attribuée par la ville s'élève à 38 820 € (trente huit mille huit cent vingt euros).

- 20.000 € pour les travaux de conservation sur le portail d'entrée du palais du roi Agadja ;
- 18 820 € pour l'édition et la production en 5.000 exemplaires d'un livret de 48 pages sur les palais royaux d'Abomey et la ville d'Abomey actuelle.

Le versement s'effectuera comme suit :

En trois fois pour la reconstruction du portail d'entrée d'Agadja :
- 10 000 € après présentation de l'étude préalable définissant le détail technique, la forme et l'emplacement de la reconstruction envisagée ainsi que le planning précis de réalisation des travaux.
- 5 000 € à l'ouverture du chantier dûment attesté par la maîtrise d'ouvrage
- Le solde, soit 5000 €, à réception de l'ouvrage réalisé.

En deux fois pour la publication :
- 10 000 € à signature de la convention
- Le solde, soit 8 820 € à la présentation pour validation des bons à tirer.

La ville d'Albi mettra par ailleurs à disposition une partie de son personnel, pour une valeur totale de 3600 €, pour participer à l'élaboration et à la diffusion de la publication.

Le montant de la subvention sera crédité au compte de l'association. Il s'effectuera selon les procédures comptables en vigueur par virement au compte bancaire suivant, ouvert au nom de l'association :

Banque : Crédit coopératif
compte n° : 21027294003
code banque : 42559
code guichet : 00011
clé RIB : 79
Domiciliation : C.C.LYON

Article 5 – Coûts détaillés

Les détails du budget sont fixés dans l'annexe jointe à la présente convention qui précise également la répartition des responsabilités et les apports des divers partenaires impliqués dans le projet global.

Article 6 - Obligations comptables

L'association s'engage à :

- fournir un compte rendu d'exécution dans les trois mois suivant l'exercice concerné,
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé.

Article 7 – Difficultés ou litiges

En cas de difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ou de non respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, les deux parties s'engagent à trouver un règlement à l'amiable. Dans cette éventualité, l'association CRATerre s'engage à rembourser à la ville d'Albi les fonds non utilisés.

La ville d'Albi peut suspendre ou diminuer le montant des avances et versements, remettre en cause le montant de la subvention notifiée ou exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention par l'association.

En cas de litige, si les tractations amiables n'aboutissaient pas à un accord, les contestations relatives à l'interprétation et l'application de la présente convention seraient de la compétence du tribunal administratif de Toulouse, territorialement compétent. La saisine du Tribunal n'interviendra qu'après épuisement des voies de conciliation ou d'arbitrage amiable.

Toute cessation d'activité de l'association CRATerre pour quelque cause que ce soit, entraînera la résiliation immédiate de la convention et l'exigibilité immédiate des sommes dues.

Fait à Albi,

le 17/06/ 2008

Françoise LARROQUE
Conseillère municipale déléguée à la coopération décentralisée

Thierry JOFFROY
Président de l'association CRATerre

p/o Marcus Trappenier,
Trésorière

Annexe : Budget prévisionnel

Sortie des "Palais Royaux d'Abomey" de la Liste du Patrimoine Mondial en Péril
Travaux de conservation sur le palais du roi Agadja.
reconstruction du honnuwa, aménagement des abords et restauration d'un temple
Projet réalisé avec le soutien conjoint de la coopération norvégienne et de la mairie d'Albi

Devise : euro

			Total	CPM/Norway	Mairie d'Albi	Africa 2009
1. Frais de suivi CPM						
Forfait			1 745	1 745		
Sous-total 1			**1 745**	**1 745**		
2. Missions et suivi CRATerre-ENSAG						
Travail préparatoire	4	300	1 200	800	400	
Recherche documentaire			200	200		
Honoraires mission	16	300	4 800	3 200	1 600	
Déplacements au Bénin (2)						
Voyage international	2	850	1 700	850		850
Per diems	16	95	1 520	1 140	380	
Frais de visa	2	160	320	160		160
Honoraires suivi	6	300	1 800	900	900	
Frais de communication			350	250	100	
Papeterie et fournitures diverses			250	250		
Rapport			200	100	100	
Frais de gestion			800	600	200	
Sous-total 2			**13 140**	**8 450**	**3 680**	**1 010**
3. Frais SPRA et DPC						
Petits frais de déplacement à Abomey			230		230	
Déplacements à Abomey de 2 experts nationaux DPC						
Transport local	1	100	100	100		
Per diems	6	35	210	210		
Honoraires architecte national			800		800	
Organisation des réunions de parties prenantes (4)	2	150	300		300	
Frais de communication			180		180	
Rapport final			200	200		
Papeterie et fournitures diverses			200	200		
Sous-total 3			**2 220**	**710**	**1 510**	
4. Travaux de conservation						
Matériel et outillage			1 000		1 000	
Matériaux			8 430	1 730	6 700	
Main d'œuvre			5 300	1 300	4 000	
Chef de chantier			750	250	500	
Suivi technique			800		800	
Botaniste et frais plantation			1 000		1 000	
Honoraires architecte national			400		400	
Déplacements à Abomey de 2 experts nationaux DPC						
Transport local	2	100	200		200	
Per diems	6	35	210		210	
Sous-total 4			**18 090**	**3 280**	**14 810**	
5. Coût de soutien au projet						
Forfait (13% des fonds extrabudgétaires)			2 029	2 029		
Sous-total 5			**2 029**	**2 029**		
GRAND TOTAL			**37 224**	**16 214**	**20 000**	**1 010**

Edition d'un livret de 48 pages sur la ville d'Abomey, les palais royaux et les sites des environs

Evaluation de coût, 05/05/2008 **5000 exemplaires**

	Dépenses						Recettes			
Taches	Expertise Mairie d'Albi	Expertise CRATerre	Expertise partenaires à Abomey	Expertise de la DPC (Cotonou)	Couts de production	**Total**	**Prise en charge Mairie d'Albi**	Input direct du personnel Mairie d'Albi	Prise en charge partenaires béninois	Prise en charge par CRATerre
1 Montage du projet de publication	600 €	600 €	200 €	200 €		**1 600 €**		600 €	400 €	600 €
2 Elaboration d'une proposition de plan		300 €				**300 €**	**300 €**			
3 Echanges avec partenaires	300 €	300 €	100 €	100 €		**800 €**	**300 €**	300 €	200 €	
4 Répartition des responsabilités pour l'écriture	300 €	300 €	100 €	100 €		**800 €**	**300 €**	300 €	200 €	
5 Ecriture	1 500 €	1 000 €	1 000 €	250 €		**3 750 €**	**2 250 €**	1 500 €		
6 Fourniture des illustrations	300 €	1 000 €	300 €	200 €		**1 800 €**		300 €	500 €	1 000 €
7 Demandes de copyrigths photos anciennes		300 €			150 €	**450 €**	**450 €**			
8 Harmonisation texte		1 200 €				**1 200 €**	**1 200 €**			
9 Relecture scientifique	300 €	600 €	300 €	100 €		**1 300 €**	**300 €**	300 €	400 €	300 €
10 Mise en page		4 900 €				**4 900 €**	**4 900 €**			
11 Impression de 5000 exemplaires		600 €			5 270 €	**5 870 €**	**5 870 €**			
12 Envoi par bateau (4000 exemplaires)		300 €			1 000 €	**1 300 €**	**1 300 €**			
13 Envoi Albi et Paris (200 et 150 exemplaires)		150 €			200 €	**350 €**	**350 €**			
14 Dédouanement				200 €	300 €	**500 €**	**300 €**		200 €	
15 Transport à Abomey					150 €	**150 €**			150 €	
16 Mise en place d'un accord pour la vente	300 €	300 €	100 €	100 €	300 €	**1 100 €**	**600 €**	300 €	200 €	
17 Diverses petites dépenses					400 €	**400 €**	**400 €**			
Totaux	3 600 €	11 850 €	2 100 €	1 250 €	7 770 €	**26 570 €**	**18 820 €**	3 600 €	2 250 €	1 900 €

31 / 70 **Coopération décentralisée et éducation artistique **

Association CRAterre, agissant sous l'égide du centre du patrimoine mondial - Attribution d'une subvention

Références : Commission enfance, jeunesse, sport et culture du 14 mai 2008

Pilote : Tourisme et patrimoine

Autres services concernés par le présent rapport :
Direction des affaires financières

Elu référent : Françoise Larroque

Françoise Larroque, rapporteur,

En juin 2005, les villes d'Albi et Abomey ont signé une convention de coopération décentralisée qui précise les thèmes de coopération technique entre les deux villes, parmi lesquels figure le volet tourisme-patrimoine, et plus particulièrement la mise en oeuvre d'actions articulées autour de la notion de patrimoine mondial, le site d'architecture en terre crue des palais royaux d'Abomey étant inscrit au patrimoine mondial depuis 1985.

Par sa candidature propre à une inscription au patrimoine mondial, la ville d'Albi fait siennes les valeurs de l'UNESCO, qui sont un engagement éthique en faveur de l'accès à l'éducation, à la science et à la culture, censées contribuer à la paix dans le monde (principe de l'acte fondateur de l'UNESCO). Les actions tourisme-patrimoine de la coopération décentralisée Albi-Abomey sont issues de cet engagement et s'attachent à un principe de transmission pour les générations futures. Elles figurent à ce titre dans l'Agenda 21 local de la ville d'Albi.

Pour cette raison, le programme triennal d'actions de coopération, validé par le ministère des Affaires Etrangères en décembre 2005, précise que les actions tourisme-patrimoine s'inscriront dans le cadre des recommandations du centre du patrimoine mondial. Des fonds spécifiques ont été alloués par le ministère précédemment cité pour ce faire ; ils concernent les exercices 2006, 2007 et 2008.

Dans ce contexte, la ville d'Albi souhaite achever son programme d'actions triennales par la réalisation d'un ouvrage sur Abomey et la réhabilitation d'une portion du site des palais royaux en partenariat avec la ville d'Abomey, le service de protection et de conservation du site des Palais Royaux d'Abomey, avec le soutien de la direction du patrimoine culturel du Bénin, et sous l'égide du centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur les conseils du centre du patrimoine mondial, la ville souhaite confier la coordination du travail de terrain de ces actions à l'institut CRAterre.

1/ Présentation de CRAterre

Le CRAterre (Centre de Recherche et d'Application-Terre) également appelé « Centre International pour la Construction en Terre » est une association à but non lucratif fondée en 1979 basée à Grenoble. Elle est composée d'une équipe internationale et pluridisciplinaire de bâtisseurs (architectes et ingénieurs) et est active dans plus de 80 pays.

Le CRAterre entend se situer dans le cadre d'une approche globalisante des problèmes d'aménagement de l'espace et des conditions d'habitat des populations incluant les énergies, les matières, les matériaux, les structures, l'architecture, l'habitat et l'urbanisme.

Son objectif est d'aider et de participer à l'action des collectivités locales et des Etats en matière d'aménagement de l'espace ainsi que des conditions d'habitat, et favoriser le contrôle par les usagers de leur propre cadre de vie.
Le CRAterre initie, mène, suscite et accompagne toute action de recherche, consultance, assistance technique, formation et diffusion visant à développer et valoriser l'emploi du matériau Terre pour la construction contemporaine et la préservation du patrimoine ancien.
Ses actions s'articulent autour de plusieurs axes :

- Laboratoire de recherches
- Equipe d'action sur le terrain
- Pôle d'enseignement multidisciplinaire.

Ces travaux s'accompagnent d'une stratégie de diffusion d'information auprès du grand public (exposition, matériel didactique, livres).

Le CRAterre s'appuie sur un réseau important de professionnels, d'universités, de ministères et d'institutions internationales : centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, Division du Patrimoine culturel de l'UNESCO, ICCROM (Centre international d'Etudes sur la Conservation et la Restauration des Biens culturels), CDE (Centre pour le Développement de l'Entreprise), ACP-UE Bruxelles, CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment), ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat), CNRS, ministère des Affaires Etrangères, UNCHS (Centre des Nations Unies pour les établissements Humains)...

C'est l'un des partenaires principaux de l'UNESCO dans la mise en oeuvre de la convention du patrimoine mondial. Le laboratoire CRAterre-ENSAG pilote par ailleurs depuis 1998 une Chaire UNESCO intitulée « architecture de terre crue, cultures constructives et développement durable ».

2/ La réhabilitation d'une portion du site des Palais Royaux d'Abomey (portail d'entrée du palais d'Agadja)

Le site des Palais Royaux d'Abomey, propriété de l'Etat béninois, est inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1985. Il s'agit d'un espace de circulation culturelle très vivant où les lieux sacrés alternent avec les bâtis historiques. Il constitue à la fois une mémoire historique et un ancrage culturel essentiel pour la nation béninoise en général et la ville d'Abomey en particulier.
Les palais royaux d'Abomey constituent le premier motif de visite à Abomey (environ 23 000 visiteurs par an) ; il génère donc des revenus directs et indirects fondamentaux à l'économie locale.

Bien que le site ait été retiré en juillet 2007 de la liste du « patrimoine mondial en péril », les palais royaux d'Abomey dont seulement 4 des 44 ha sont réhabilités, fait l'objet d'une attention particulière de la part du patrimoine mondial, qui s'efforce par de multiples actions avec l'Etat béninois et divers partenaires internationaux, de consolider sa pérennité et la durabilité des actions entreprises en sa faveur.

Ainsi, pour permettre une bonne coordination des divers partenaires internationaux, le site a fait l'objet d'un premier plan de conservation (1998-2003) suivi d'un second plan adopté en juillet 2007 (2007-2011). Il s'agit d'un instrument de coopération destiné à garantir la

durabilité du processus de conservation et d'intégrité du site dans la dynamique de développement social et économique de la ville d'Abomey. La ville d'Albi s'associe à ce plan de conservation auquel participe déjà le royaume de la Norvége et l'UNESCO via le programme Africa 2009.

Le site des palais royaux d'Abomey s'étend sur 44 ha et se compose des palais en terre des 12 rois qui se sont succédées à la tête du royaume du Danhomey de 1625 à 1900. Seuls 4 des 44 ha du site ont fait l'objet de réhabilitation.
La reconstruction concernée portera sur l'angle nord ouest du site des palais royaux , correspondant au portail d'entrée du « palais du roi Agadja » (le Honnouwa).

Le choix de ce lieu présente divers intérêts :

- 1. Son impact visuel : c'est le premier élément visible du site en venant de l'axe principal de la ville.
- 2. Son positionnement par rapport au reste du site : il est situé à proximité du palais de Houegbadja dont une portion des murailles a été restauré en 2007 par la coopération allemande. La réhabilitation partielle du palais d'Agadja permettra quasiment d'unir les pans de murailles de ces deux palais et de rendre lisible leur articulation.
- 3. Son intérêt historique : le portail d'entrée du palais d'Agadja (le Honnouwa) est le seul du site à avoir été utilisé par trois rois différents.
- 4. L'effet-levier de cette réhabilitation : qui doit permettre en suivant à l'Etat béninois en partenariat avec le centre du patrimoine mondial de concentrer leurs efforts sur la réhabilitation des autres bâtiments ou murailles de cette partie du site, pour une action cohérente.

3/ Publication d'un ouvrage sur Abomey

Il n'existe à ce jour aucun ouvrage qui présente la ville d'Abomey dans son ensemble : site patrimoine mondial et ville contemporaine. L'association CRAterre sera chargée de la coordination de la rédaction, de la conception et de l'impression de l'ouvrage.

Cette publication rentre dans le cadre du plan de gestion définit pour le site par le centre du patrimoine mondial car : la rédaction sera une co-production destinée à impliquer les acteurs du tourisme et du patrimoine de la ville d'Abomey et du site des palais royaux, mais aussi parce que les bénéfices de la vente à Abomey seront versées au profit du site des palais royaux d'Abomey et de la ville d'Abomey.

Considérant que les actions précitées permettent de :

- mettre en oeuvre des valeurs liées à la notion de patrimoine mondial,
- contribuer au développement économique de la ville d'Abomey,
- renforcer les capacités locales,
- d'impliquer les acteurs locaux du tourisme et du patrimoine pour s'assurer du suivi et de la pérennité des actions.

Je vous propose de confier la reconstruction du portail d'entrée du palais d'Agadja et l'édition d'une publication à l'association CRAterre qui effectuera ces missions sous l'égide du patrimoine mondial .

Je vous propose également d'octroyer, pour ce faire, à l'association CRAterre une subvention de 38 820 € entrant dans le cadre du budget du service coopération décentralisée et de son programme d'actions triennal (2006-2008) soutenu par le ministère des Affaires Etrangères.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE
de confier la coordination de la reconstruction du portail d'entrée du palais d'Agadja et de l'édition d'une publication et à l'association CRAterre, qui effectuera ces missions sous l'égide du patrimoine mondial.

DECIDE
d'octroyer pour ce faire à l'institut CRAterre une subvention de 38 820 € entrant dans le cadre du budget du service coopération décentralisée et de son programme d'actions triennal (2006-2008) soutenu par le ministère des Affaires Etrangères.

AUTORISE
le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette opération et à signer la convention ci-jointe fixant les modalités d'exécution et les modalités financières de ces deux actions.

DIT QUE
les crédits seront disponibles au chapitre 64, rubrique 04, article 65748, service direction générale 1100.

Nombre de votants : *41*

UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Directeur Général Adjoint des Services,

François Tutiau

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI-2 Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe

Contexte de l'action

La cathédrale Sainte-Cécile et le palais de la Berbie ont été édifiés en réponse à un contexte religieux fort.
Par ailleurs, la Cité épiscopale contient deux édifices catholiques, la cathédrale et l'église Saint-Salvi.
L'inscription au patrimoine mondial invite les gestionnaires du site à en faire découvrir son universalité et par voie de conséquence à ouvrir l'accès au site et à en promouvoir son intérêt à l'intention de toutes les sensibilités religieuses et culturelles.
C'est dans cet esprit que le comité de site favorisera tous les échanges culturels en s'investissant plus particulièrement vers des pays dotés de sites inscrits au patrimoine mondial réalisés en terre, crue ou cuite.

À l'instar de ce qui se fait déjà avec la ville d'Abomey au Bénin, cette action vise à développer de nouveaux échanges avec d'autre sites, déjà inscrits ou qui ont vocation à l'être (c'est l'un des objectifs retenus du programme patrimoine mondial Architecture en terre 2007-2017) mais également avec plusieurs pays arabes en lien avec l'Institut du monde arabe (I.M.A.) qui a répondu favorablement sur le principe de cette proposition.

Objectifs de l'action

- Diffuser la valeur universelle du patrimoine par des échanges avec d'autres pays dotés de sites, notamment spirituels, en architecture de terre
- Bénéficier de l'expérience internationale et de la compétence de l'Institut du monde arabe et de ses équipes pour accompagner cette démarche
- S'inscrire davantage dans une collaboration avec CRATerre-ENSAG et la chaire UNESCO Architecture de terre
- Contribuer au programme patrimoine mondial Architecture de terre 2007-2017
- Faire connaître les critères d'exception ayant justifié l'inscription au patrimoine mondial de sites inscrits dans les pays arabes
- Valoriser les cultures locales

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 2 Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe

Mesures et modalités

Mesures :

■ **Engager un partenariat avec d'autres sites en pays arabes, en collaboration avec l'Institut du monde arabe.**

Plus de 100 sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO sont construits avec de la terre.

Parmi ceux-ci, en pays arabes :

en Algérie :

- Vallée du M'Zab *(dans la palmeraie) ;*
- Kasbah d'Alger *(en partie).*

au Maroc :

- La Médina de Fez ;
- La Médina de Marrakech ;
- Le Ksar des Ait Ben Haddou ;
- La cité de Meknès ;
- Le site archéologique de Volubilis.

au sultanat d'Oman :

- Le fort et l'oasis de Bahla.

en République arabe de Syrie :

- L'ancienne cité de Damas *(habitat populaire) ;*
- L'ancienne cité d'Alep *(habitat populaire).*

en Tunisie :

- La cité de Carthage ;
  (habitat populaire du IIe siècle avant notre ère sur la colline de Byrsa) ;
- La médina de Tunis *(habitat populaire) ;*
- La ville punique de Kerkouane et sa nécropole ;
  (habitat populaire de la période punique) ;
- La médina de Sousse *(habitat populaire).*

au Yémen :

- La vieille cité de Shibam et ses murs ;
- La vieille cité de Sana'a ;
- La ville historique de Zabid.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 2 Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe

L'Institut du monde arabe s'est fixé trois objectifs :

- développer et approfondir en France l'étude, la connaissance et la compréhension du monde arabe, de sa langue, de sa civilisation et de son effort de développement ;
- favoriser les échanges culturels, la communication et la coopération entre la France et le monde arabe, surtout dans les domaines des sciences et des techniques ;
- participer ainsi à l'essor des rapports entre la France et le monde arabe, en contribuant au resserrement des relations entre celui-ci et l'Europe.

Ainsi, cette action vise à conjuguer la démarche de promotion de la valeur universelle du patrimoine avec la valorisation de sites ayant en commun leur matériau de construction : la terre.

Le développement d'échanges techniques et culturels sera recherché à travers le partage de connaissances scientifiques notamment. Ces échanges pourront donner lieu à des rencontres à Albi.

Par ailleurs, il s'agit de promouvoir les valeurs communes de sites inscrits au patrimoine mondial en dépassant la dimension spirituelle de certains de ces édifices pour attester de l'existence de biens communs, universels et partagés.

■ **S'inscrire davantage dans une collaboration avec CRATerre-ENSAG et la chaire Unesco Architecture de terre, et contribuer au programme patrimoine mondial Architecture de terre 2007-2017.**

■ **Faire connaître les critères d'exception ayant justifié l'inscription au patrimoine mondial de sites inscrits dans les pays arabes et valoriser les cultures locales.**

- La ville d'Albi accueillera et organisera en partenariat avec l'I.M.A. notamment, des présentations-découvertes de sites étrangers, de cultures locales, afin de permettre la promotion des valeurs universelles du patrimoine.

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 2 Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe

Partenaires :

- Centre du patrimoine mondial
- Institut du monde arabe
- Comité de bien
- CRATerre-ENSAG – chaire UNESCO Architecture de terre
- École du patrimoine africain (E.P.A.)
- Représentation diplomatique en France des pays arabes partenaires
- Gestionnaires des sites partenaires

Calendrier :

Fin 2008 : - rapprochement avec les représentants des sites susceptibles d'être intéressés par un projet d'échanges culturels

- élaboration des modalités et d'un calendrier d'échanges culturels avec des biens d'architecture de terre

2009 : rencontre avec des représentants des États hotes d'un site d'architecture de terre, en partenariat avec l'I.M.A.

2008-2009 : échanges avec CRATerre-ENSAG pour définir les modalités de collaboration avec la ville d'Albi, le site de la Cité épiscopale d'Albi et dans le cadre du programme renouvelé de coopération décentralisée avec Abomey au Bénin.

À partir de 2010 : participation au programme du patrimoine mondial Architecture de terre

2010 : identification d'un site partenaire en pay arabe.

Indicateurs

- Échanges culturels réalisés
- Qualité de la collaboration avec l'IMA et actions engagées
- Qualité de la collaboration avec CRATerre-ENSAG et actions engagées
- Nombre d'institutions gestionnaires de sites engagées dans un partenariat d'échanges culturels
- Nombre et qualité d'expositions proposées à Albi valorisant des sites étrangers

VI Coopération et partage des valeurs universelles

Action VI - 2 Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec CRATerre-ENSAG et l'Institut du monde arabe

ILL. 90 : LES 22 PAYS ARABES MEMBRES DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE

INSTITUT
DU MONDE
ARABE
معهد العالم العربي

DB/ah

Le Président

Paris, le 30 septembre 2008

Monsieur le Maire, Cher ami,

J'ai bien reçu le courrier que vous m'avez adressé le 12 septembre dernier.

Je me réjouis de constater que la candidature d'Albi au patrimoine mondial de l'humanité est en bonne voie.

Naturellement, l'Institut du monde arabe est prêt, comme vous le souhaitez, à vous apporter son concours en vous mettant en relation, en vue d'échanges culturels, avec des pays et des villes figurant au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de l'architecture de terre.

Je suivrai personnellement cette question avec le conseiller diplomatique de l'IMA, M. Fethi Ben-Brahim. Diplomate français et d'origine tunisienne, il sera tout à fait en mesure de faciliter les contacts et de les suivre de près.

Je serai heureux de vous recevoir à l'Institut dans le cadre d'une réunion de travail. Votre secrétariat peut prendre contact avec le mien (Tél. 01 40 51 38 73).

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique BAUDIS

M. Philippe BONNECARRERE
Maire d'Albi
16, rue de l'Hôtel de Ville
81023 ALBI cedex 9

VII Promotion de la Cité épiscopale

Au siècle des Lumières, le navigateur albigeois Jean-François Galaup de Lapérouse fut choisi pour conduire l'une des plus grandes expéditions scientifiques et d'enrichissement de la connaissance autour du monde.
Trois siècles plus tard, de nombreux Albigeois participent encore, sur ses traces, à des échanges internationaux, qui témoignent d'une même sensibilité au partage des cultures.
Cela reflète l'attachement des Albigeois à mieux comprendre leur histoire, leur patrimoine et à s'en ouvrir aux autres.

L'un des enjeux essentiels de ce plan de gestion, qui est de promouvoir les valeurs universelles de l'UNESCO, fait écho à la philosophie du voyage de découverte de Lapérouse.

Le respect entre les personnes et les peuples se fondent sur la connaissance de l'autre et de sa culture. La paix se nourrit des contacts, de l'échange entre les êtres humains et entre les cultures. L'inscription de la Cité épiscopale au patrimoine mondial de l'UNESCO rappellera que ce bien du patrimoine mondial est la propriété collective de l'humanité et pas seulement celle des Albigeois.

Réussir à promouvoir la Cité épiscopale, c'est atteindre des objectifs ambitieux de communication, qui s'appuient sur la reconnaissance, l'appropriation et la valorisation du patrimoine exceptionnel du site. En effet, si les Albigeois et les visiteurs s'accordent à reconnaître la force et l'originalité de la Cité vivante dont l'intégrité a été préservée au fil des siècles, en revanche, peu disposent des clés de compréhension pour appréhender pleinement la richesse d'un tel site.

Au delà de la médiation réalisée pour les visiteurs et les acteurs locaux, la Cité épiscopale d'Albi invite à développer des actions de communication multiples :

- présenter de manière explicative la valeur universelle exceptionnelle du site ;
- promouvoir les valeurs de l'UNESCO et démontrer l'universalité du patrimoine en tant que bien commun de tous les peuples ;
- encourager la participation des décideurs de demain à la conservation du patrimoine et les sensibiliser aux menaces auxquelles il est ou sera confronté.

Cette démarche de communication, culturelle et scientifique, doit se décliner sous des formes pédagogiques et ludiques constamment renouvelées, en faisant usage de tous les supports techniques appropriés, y compris les plus modernes et les plus innovants.

De plus, les éléments historiques, artistiques, techniques des édifices majeurs de la Cité épiscopale doivent être matière pour aboutir à ces objectifs. Le 500e anniversaire des voûtes de la cathédrale en 2009 devrait illustrer parfaitement cette démarche.

VII Promotion de la Cité épiscopale

Action VII - 1 Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale

Contexte de l'action

La diffusion d'informations relatives à la présentation de la Cité épiscopale d'Albi, à sa promotion et à celle des valeurs de l'UNESCO, nécessite l'élaboration d'une multiplicité de supports de communication.

Cette démarche professionnelle de communication appelle une triple exigence :

de fiabilité, pour une parfaite qualité des informations figurant dans tous les supports (historiques, culturels, scientifiques, techniques, pratiques, ...) ;

de haute qualité technique, dans la production des publications, des supports internet, de la signalétique et de tous les documents produits ;

de pratique écologique, pour respecter l'environnement et promouvoir par l'exemple une communication écoresponsable.

Par ailleurs, sera autant que possible recherché le développement de services d'information et d'échanges interactifs. En effet, la réciprocité des communications favorise grandement la promotion des valeurs de l'UNESCO en apportant des réponses et des informations personnalisées.

Objectifs de l'action

- **Signifier et formaliser la reconnaissance du patrimoine unique de la Cité épiscopale**
- **Œuvrer à l'appropriation du patrimoine par ses habitants**
- **Mettre les Albigeois à l'honneur**
- **Valoriser le label UNESCO - Patrimoine mondial à travers l'insertion du logo officiel dans l'ensemble des outils de communication développés**
- **Mettre à disposition du plus grand nombre les clés de compréhension du site dans sa pluralité d'approches**

Mesures et modalités

Mesures :

Faire connaître la Cité épiscopale d'Albi :

- utilisation systématique de l'expression « Cité épiscopale d'Albi » dans les outils de communication institutionnelle ;
- mobilisation régulière de la **presse** locale, régionale, nationale et internationale sur la valeur universelle de la Cité épiscopale d'Albi ;

VII Promotion de la Cité épiscopale

Action VII - 1 Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale

- mise en place d'une communication *in situ* portant mention du sigle « UNESCO - Patrimoine mondial » ;
- commémoration en 2009 du **500e anniversaire des peintures de la voûte de la cathédrale Sainte-Cécile.**

Participation à toutes démarches visant à réaliser des publications pour le grand public ou des publications spécialisées valorisant la Cité épiscopale :

- participation de la ville à la rédaction d'un guide Gallimard consacré aux *Villes et Pays d'art et d'histoire et villes à secteurs sauvegardés et protégés* considérés remarquables pour leur politique patrimoniale, en partenariat avec l'A.N.V.P.A.H. (parution en 2009) ;
- édition d'un dépliant sur la Cité épiscopale, destiné aux visiteurs, régulièrement réédité et remis à jour ;
- publications électroniques régulières sur l'actualité patrimoniale de la Cité épiscopale (voir action V - 3).

Développement et diversification des supports visuels de communication présentant le site :

- organisation d'expositions thématiques grand public, mettant en avant le caractère unique de la Cité épiscopale (par exemple son organisation, son histoire, son matériau, le gothique méridional, etc.) ;
- conception d'une exposition itinérante de présentation de la Cité épiscopale ;
- création de supports visuels de type affiches, affichettes pour valoriser le site dans l'ensemble des établissements accueillant du public de la région albigeoise et au-delà.

Implication de la population résidante dans la diffusion d'informations sur la Cité épiscopale :

- mise en scène des témoignages d'habitants de la Cité épiscopale ;
- organisation d'animations sur le thème « Photographiez, peignez, sculptez la Cité épiscopale » ou des concours d'affiches ayant pour sujet la Cité épiscopale.

Organisation de manifestations dont le contenu participe à la communication de la valeur exceptionnelle du site :

- manifestations culturelles autour de thèmes communs à la Cité épiscopale et avec Abomey. Ainsi, un projet d'**exposition sur les objets du culte « Vodoun »** est en cours de définition pour une mise en œuvre courant 2009. Le culte « Vodoun » est né à Abomey. Cette exposition itinérante, dont le fonds est propriété d'un particulier à Abomey, par ailleurs directeur de l'office de tourisme d'Abomey, a déjà reçu l'acceptation d'accueil

VII Promotion de la Cité épiscopale

Action VII - 1 Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale

de l'université et du musée de Gênes (Italie), du musée de Saint-Just-Saint-Rambert (France), de Toronto (Canada) et de la ville d'Albi, partenaires de l'exposition *(cf. action V - 1)*.

Mettre à l'honneur des initiatives ou des personnalités qui participent à la communication et à la promotion de la valeur unique de la Cité épiscopale :

- promotion des auteurs publiant des ouvrages sur la Cité épiscopale dans toutes ses dimensions (historique, architecturale, spirituelle, technique, iconographique,...). Ainsi, en novembre 2008, à l'occasion de la remise officielle du prix Georges-Goyau de l'Académie française à M. Jean-Louis Biget, historien albigeois, pour son livre *Hérésie et inquisition dans le midi de la France* ;
- le comité de site sera invité régulièrement à se prononcer sur des opérations de soutien et de valorisation de travaux, de recherche scientifique et universitaire visant à promouvoir la valeur universelle du site.

Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine sera amené à devenir un espace à la croisée des opérations de communication et de promotion de la Cité épiscopale. *(cf. action II-2)*.

Partenaires :

- Ville d'Albi
- Office du tourisme d'Albi
- Comité départemental du tourisme du Tarn
- Centre du patrimoine mondial
- Comité de bien
- Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés
- Musée Toulouse-Lautrec
- Médiathèque municipale Pierre Amalric d'Albi
- Associations de quartier
- Médias locaux et nationaux
- Institut d'étude d'opinion

VII Promotion de la Cité épiscopale

Action VII - 1 Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale

Calendrier :

2009 : - participation à la publication d'un guide Gallimard

- commémoration du 500e anniversaire des peintures de la voûte de la cathédrale Sainte-Cécile

- édition d'un dépliant de présentation de la Cité épiscopale

2010 : 1re édition du concours « Photographiez, peignez, sculptez la Cité épiscopale » sous le patronage du comité de bien

2011 : conception d'une exposition itinérante de présentation de la Cité épiscopale

Indicateurs

- Nombre d'articles, reportages, sujets traitant de la Cité épiscopale d'Albi
- Nombre d'ouvrages réalisés et évaluation de leur diffusion
- Utilisation et fréquentation des outils mis à disposition (dépliants, site Internet, etc.)

Par ailleurs, l'inscription au patrimoine mondial permettra la réalisation d'une étude qualitative et quantitative d'appréciation de la notoriété du site, de sa perception par les différents publics, d'identification des attentes et des besoins, etc. Il s'agira de mettre en place un outil de mesure (type baromètre) en partenariat avec un institut professionnel d'étude de l'opinion, afin de mieux établir les objectifs et les cibles de communication.

Rappel des actions déjà réalisées depuis 2004

Au niveau national et international

· Promotion systématique de la valeur remarquable de la Cité épiscopale d'Albi et de la politique patrimoniale de la ville auprès des médias français et internationaux.

· Conférences et interventions dans des colloques portant sur les aménagements urbains en périmètre UNESCO, la valeur du patrimoine, le développement touristique.

· Refonte intégrale de la documentation touristique (traduite en 5 langues) mettant en avant la candidature au patrimoine mondial, les critères d'exception du patrimoine et le cadre de vie (septembre 2007-juin 2008).

· Explication et valorisation des aménagements réalisés par la ville par le biais de la parution d'un ouvrage intitulé D'histoire en avenir, la place Sainte-Cécile, (éditions Odyssée, 2005).

· Organisation à Albi d'un colloque sur « Les cités épiscopales du Midi » au centre universitaire Jean-François Champollion (2005).

Au niveau local

· Réalisation d'une exposition itinérante intitulée « D'Alby à Albi, un patrimoine en action » (2004) sur les divers aspects du patrimoine albigeois (urbain, naturel, écrit, mobilier), son caractère exceptionnel et sa gestion.

· Concours de peinture « La place des peintres » ayant pour sujet la Cité épiscopale (2006).

· Soutien financier à la publication d'ouvrages valorisant le patrimoine albigeois (D'histoire en avenir, la place Sainte-Cécile, éditions Odyssée, 2005. Albi une ville en aquarelles, éditions Privat, 2008), etc.

· Accueil d'événementiels télévisés importants valorisant la Cité épiscopale :
- émission de variétés en direct de la place Sainte-Cécile, animée par Michel Drucker, France 2 - juillet 2007 ;
- émission « La chasse au trésor », animée par Sylvain Augier - France Télévision, avril 2007 ;
- accueil du départ de la 18e étape du Tour de France cycliste – juillet 2005 (passage place Sainte-Cécile) ;
- accueil de l'épreuve du contre-la-montre du Tour de France cycliste, juillet 2007 (départ à proximité immédiate de la Cité).

· Organisation de la « Semaine en couleurs » chaque année, mettant en scène des opérations autour du patrimoine.

Promotion de la Cité épiscopale

Ill. 91 : émission télévisée en direct

Ill. 92 : fête de la pâtisserie

Ill. 93 : départ du Tour de France place Sainte-Cécile, 2005

VII Promotion de la Cité épiscopale

Action VII - 2 Site Internet *Cité épiscopale d'Albi*

Contexte de l'action

La Cité épiscopale se découvre à l'heure actuelle par le réseau internet à travers divers sites, notamment celui de la mairie d'Albi, de l'office du tourisme, de la médiathèque Pierre Amalric, du musée Toulouse-Lautrec, du comité départemental du tourisme, prochainement de la Région Midi-Pyrénées...

Toutefois le fonds d'informations accessibles demeure très limité, consacré presque exclusivement aux grands édifices et d'approche très généraliste.

En accompagnement des différentes actions retenues pour promouvoir la Cité épiscopale d'Albi et faciliter sa découverte, la création et l'accès grand public d'un site internet dédié est programmé à l'horizon 2010.

Objectifs de l'action

- **Créer un portail d'accès « Cité épiscopale d'Albi »**
- **Offrir aux internautes un accès détaillé sur la Cité épiscopale, notamment des éléments de présentation visuelle en trois dimensions**
- **Mettre en ligne les informations d'actualité de la vie de la Cité épiscopale**
- **Mettre en ligne toutes les informations relatives aux déplacements, à l'accès au site et au stationnement**
- **Proposer des abonnements gratuits à des lettres thématiques relatives au site**
- **Valoriser les sites du patrimoine mondial**

Mesures et modalités

Mesures :

- audit de définition des éléments utiles à intégrer au site ;
- examen des fonctionnalités de sites Internet ayant trait à des sites classés au patrimoine mondial ;
- rédaction du cahier des charges et consultation des gestionnaires des sites partenaires potentiels ;
- création et conception graphique en partenariat avec une société spécialisée ;
- conception de l'architecture du site Internet (arborescence nécessairement évolutive) ;
- réalisation de tournages vidéo, prises de vues photographiques adaptées pour illustrer et animer le site Internet ;
- présentation et validation de pages-tests ;

Promotion de la Cité épiscopale

Action VII - 2 Site Internet *Cité épiscopale d'Albi*

- réalisation de l'intégralité du site Internet (Ire tranche) ;
- validation par un panel d'utilisateurs testeurs ;
- présentation pour avis au service compétent de l'UNESCO ;
- autorisation de création de liens avec les sites partenaires : ville d'Albi, médiathèque Pierre Amalric, comité départemental du tourisme, office de tourisme, UNESCO, ministère des Affaires étrangères, Abomey, ... ;
- mise en ligne ;
- lancement des premières lettres électroniques thématiques ;
- évaluation et mesure de fréquentation ;
- ajouts progressifs de tranches additionnelles d'utilisation ;
- développement des services en ligne (réservation, billetterie, inscription à des colloques, achat d'ouvrages, recherche universitaires, blogs, ...).

Partenaires :

- Ville d'Albi
- Direction de la communication de la ville d'Albi
- Webmasters des sites du comité départemental du tourisme, du musée Toulouse-Lautrec, de la médiathèque Pierre Amalric, de l'office du tourisme d'Albi,...
- Société prestataire (non désignée à ce jour)

Calendrier :

Ier semestre 2009 :	élaboration du cahier des charges techniques comportant plusieurs tranches additionnelles de réalisation
2009-2010:	création-conception du site Internet
2010 :	mise en ligne du site

Indicateurs

- Date de mise en ligne
- Fréquentation du site Cité épiscopale d'Albi et des sites reliés
- Nombre de contacts établis et de demandes d'information renseignées
- Nombre d'abonnés à la lettre électronique d'information
- Qualité du référencement

Synthèse de l'échéancier du plan de gestion

ACTIONS	ÉCHÉANCES		
	COURT TERME 2008/2010	MOYEN TERME 2011/2014	LONG TERME à partir de 2015
I - GOUVERNANCE DU BIEN			
I-1 Comité de bien			
▪ Installation du comité de bien	1er trim. 2009		
▪ Réunions semestrielles du comité de bien	→	→	→
I-2 Implication des habitants, des propriétaires et des professionnels			
▪ Installation du conseil de quartier grand centre	février 2009		
▪ Création d'un prix patrimoine	2010	→	→
I-3 Agenda 21 local			
▪ Mises en œuvre de chaque fiche action	→	→	→
I-4 Adaptation de l'organisation des compétences des services municipaux aux enjeux patrimoniaux			
▪ Création de la direction du patrimoine	2009		
▪ Mise en place de formations internes spécifiques	2010	→	→
I-5 Mobilisation des ressources et mécénat			
▪ Élaboration de la charte du mécénat pour la Cité épiscopale	2010		
▪ Premières communications promotionnelles	2010		
▪ Mise en œuvre des premières actions		2011	→
II - PROTECTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE			
II-1 Renforcement des mesures de protection			
▪ Création commission locale du secteur sauvegardé	2008		
▪ Rencontres propriétaires près Saint-Salvi	2008		
▪ Étude de réalisation de nuanciers conseils	2009		
▪ Études, diagnostics du quai Choiseul et du Pont-vieux	2009		
▪ Mise en conformité électrique église Saint-Salvi	2009		
▪ Études, modifications et révisions du P.L.U. (Z.P.P.A.U.P.)	2009	→	
▪ Mise en place d'un zonage archéologique		2011	
▪ Lancement procédure d'inventaires sur les bases de données Mérimée et Palissy		2011	→
II-2 Perspectives de restauration des monuments historiques			
▪ Planification des travaux identifiés à réaliser sur la cathédrale Sainte-Cécile	2009		
▪ Planification des travaux identifiés à réaliser sur le palais de la Berbie	2009		
▪ Planification des travaux identifiés à réaliser sur l'église Saint-Salvi	2009		
▪ Planification des travaux identifiés à réaliser sur le Pont-vieux	2009		
▪ Définition d'indicateurs clés et mises en place de tableaux de bord de suivi de l'état de conservation pour chacun de ces 4 édifices	2009	→	→

Synthèse de l'échéancier du plan de gestion

ACTIONS	ÉCHÉANCES		
	COURT TERME 2008/2010	MOYEN TERME 2011/2014	LONG TERME à partir de 2015
II-3 Restructuration du musée Toulouse-Lautrec			
▪ Démarrage des travaux de la phase 3	2008-2009 ➤	achèvement	
II-4 Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti privé			
▪ Poursuite des réfections de façades place de la Pile	2008 ➤	2011	
▪ Réfection des façades de l'îlot Caminade	2008 ➤	2011	
▪ Démarrage de l'inventaire des cours intérieures		2011	
▪ Réfection des façades de l'îlot Trébaille	2010 ➤	2013	
▪ Examen des modalités d'ouverture à la visite des cours intérieures		2012	
▪ Réfection des façades de l'îlot Temporalité	2010 ➤	2013	
▪ Réfection des façades de l'îlot des Fargues	2011 ➤	2013	
▪ Réfection des façades de l'îlot Mariès		2012 ➤ 2014	
II-5 Incitation à l'éco-gestion du patrimoine bâti			
▪ Présentation aux particuliers des résultats de la thermographie aérienne	2008		
▪ Permanences dans les quartiers	2008		
▪ Poursuite des actions de conseils personnalisés	2009		
III - AMENAGÉMENTS ET USAGES DES ESPACES PUBLICS			
III-1 Programme d'aménagement du secteur UNESCO			
▪ Aménagement rues St-Etienne et de la Grand'Côte	2009		
▪ Aménagement place de l'Archevêché		2012 ➤	
▪ Aménagement rue du Castelviel et de la place du Château		moyen terme	
▪ Achèvement du traitement des rues Peyrolières, de l'Oulmet, Sainte-Cécile			long terme
▪ Traitement de la rue Mariès			long terme
▪ Entretien place Saint-Salvi	gestion courante	➤	
▪ Entretien, sécurisation et mise en valeur des berges du Tarn	gestion courante	➤	
III-2 Programme d'aménagement de la zone tampon			
▪ Première phase d'aménagement Bd Sibille	2008		
▪ Étude de programmation projet des Cordeliers (aménagements urbains)	2008/2009		
▪ Traitement rue d'Elbène et secteur		moyen terme	
▪ Aménagement de la placette rue Porta		moyen terme	
▪ Aménagement d'une passerelle piétons/vélos		moyen terme	
▪ Achèvement de l'aménagement de l'emprise urbaine des anciens remparts			long terme
▪ Réaménagement des rues Rinaldi et Porta			long terme
▪ Aménagement du Boulevard de Strasbourg			long terme
▪ Entretien, sécurisation et mise en valeur paysagère des berges du Tarn (Echappée verte)	gestion courante	➤	

Synthèse de l'échéancier du plan de gestion

ACTIONS	ÉCHÉANCES		
	COURT TERME 2008/2010	MOYEN TERME 2011/2014	LONG TERME à partir de 2015
III-3 Accessibilité et déplacements			
▪ Étude de programmation projet des Cordeliers (stationnement, circulation)	2008 - 2009		
▪ Étude technique de faisabilité de la passerelle piétons/vélos	2008 - 2009		
▪ Requalification rue Castelviel, place du Château		moyen terme	
▪ Étude de faisabilité d'un quatrième pont hors centre			long terme
▪ Mise en œuvre du schéma directeur cyclable	2008 →	→	→
III-4 Éco-gestion des espaces publics			
▪ Application de la charte de qualité urbaine	2009 →	→	→
III-5 Programme d'aménagement pour un projet de ville			
▪ Étude de programmation des Cordeliers	2008 - 2009		
▪ Construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux usées à la Madeleine	2008 →	ouverture 2010	
▪ Réunions du conseil de quartier grand centre	2 fois/an →	→	→
▪ Mise en œuvre des fiches actions agenda 21	2008 →	→	→
IV - ACTIONS CULTURELLES, MÉDIATION ET APPROCHES SCIENTIFIQUES			
IV-1 Réseau national des villes et pays d'art et d'histoire			
▪ Adhésion à l'A.N.V.P.A.H.	2009		
▪ Élaboration du dossier de candidature au label Ville d'Art et d'Histoire	2nd sem. 2009		
▪ Étude préalable à la création d'un C.I.A.P.	2010		
▪ Labellisation V.P.A.H. et recrutements inhérents		2011	
▪ Mise en œuvre de la politique nationale des V.P.A.H.		2012 →	→
IV-2 Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine			
▪ Étude préalable à la création d'un C.I.A.P.	2010		
▪ Conception muséographique		2011	
▪ Création et ouverture du C.I.A.P.		2012	
IV-3 Création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine			
▪ Création de l'association	1er sem. 2009		
▪ Affiliation officielle à la F.F.C.U.	2010 →	→	→
IV-4 Recherche et communication scientifiques			
▪ Instauration de partenariats avec des organismes de recherche	2010 →	→	→
▪ Accueil et organisation de rencontres scientifiques	2009 →	→	→
▪ Lancement d'inventaires sur bases Mérimée et Palissy		2011 →	→

Synthèse de l'échéancier du plan de gestion

ACTIONS	ÉCHÉANCES		
	COURT TERME 2008/2010	MOYEN TERME 2011/2014	LONG TERME à partir de 2015
IV-5 Médiation culturelle			
▪ Mise en place de formations spécifiques	2010 →		
▪ Publication d'un dépliant sur la Cité épiscopale	2010		
▪ Mises en place d'actions pédagogiques V.P.A.H.		2011	
IV-5 Événements culturels			
▪ Commémoration nationale du 500e anniversaire des peintures des voûtes de la cathédrale	2009		
▪ Lancement d'opérations annuelles autour de la culture occitane	2010 →		
▪ Étude de programmation des Cordeliers (espace culturel)	2008-2009		
V - DÉVÉLOPPEMENT ET GESTION DU TOURISME			
V-1 Déplacements, stationnement et organisation des flux touristiques dans la Cité épiscopale			
▪ Premiers outils de mesure de fréquentation	2009		
▪ Étude d'implantation de vidéoprotection	2009		
▪ Amélioration de la signalisation des parkings	2009		
▪ Premières analyses et préconisations relatives aux mesures de fréquentation	2010 →		
▪ Amélioration du cadencement ferroviaire Toulouse-Albi		moyen terme	
▪ Création d'un nouveau parc de stationnement auto en limite de la zone tampon		moyen terme	
V-2 Office de tourisme d'Albi			
▪ Nouvelle convention ville d'Albi - office de tourisme	1er sem. 2009		
▪ Extension et rénovation de l'office de tourisme (programmation et études techniques)		moyen terme	
▪ Mise en service des nouvelles fonctionnalités		2011-2012	
V-3 Services et produits touristiques			
▪ Renouvellement de la signalétique touristique	2008		
▪ Conception dépliant multi langues sur la cité	2009		
▪ Modernisation de l'hébergement de plein air	2009-2010		
▪ Application de la charte de qualité urbaine	2009 →		
▪ Développement des produits touristiques dans le cadre du label V.P.A.H.		2011 →	
V-4 Dynamique touristique d'agglomération			
▪ Recensement du potentiel touristique d'agglomération et création de nouveaux circuits	2009 →		

Synthèse de l'échéancier du plan de gestion

ACTIONS	ÉCHÉANCES		
	COURT TERME 2008/2010	MOYEN TERME 2011/2014	LONG TERME à partir de 2015
VI - COOPERATION ET PARTAGE DES VALEURS UNIVERSELLES			
VI-1 Coopération décentralisée avec la ville d'Abomey			
▪ Deuxième convention de coopération décentralisée et élaboration du programme triennal d'actions	1er sem. 2009		
▪ Visite officielle des représentants d'Abomey et de l'Unesco à Albi	fin 08 - début 09		
▪ Restauration du portail d'entrée du palais d'Agadja	2008 - 2009		
▪ Mission d'éclairage public	nov. 2008		
▪ Publication d'un ouvrage de présentation du site des Palais royaux et de la ville d'Abomey	2009		
▪ Participation au programme du patrimoine mondial d'architecture de terre	2009	→ 2011	
VI-2 Partage de la dimension universelle de l'architecture en terre en partenariat avec l'Institut CRATerre-ENSAG et l'Institut du Monde Arabe			
▪ Élaboration des modalités d'échanges avec des biens d'architecture de terre	2009		
▪ Rencontre en partenariat avec l'I.M.A., avec des représentants des Etats hôtes d'un site d'architecture de terre	2009	→	→
▪ Échanges et partenariats avec CRATerre-ENSAG	2008	→	→
▪ Identification d'un site partenaire en pays arabe	2010		
VII - PROMOTION DE LA CITE EPISCOPALE			
VII-1 Opérations de communication sur la valeur universelle de la Cité épiscopale			
▪ Participation à la publication d'un guide Gallimard	2009		
▪ Commémoration 500e anniversaire des peintures de la voûte	2009		
▪ Édition d'un dépliant de présentation de la Cité épiscopale	2009		
▪ Conception d'une exposition itinérante de présentation de la Cité épiscopale par le C.I.A.P.		2011	
▪ 1re édition du concours artistique sur la Cité épiscopale	2010	→	→
VII-2 Site internet Cité épiscopale d'Albi			
▪ Conception et études de création du site	2009-2010		
▪ Mise en ligne du site	2010		

Auteurs du plan de gestion

Mairie d'Albi

- **Philippe Bonnecarrère**
  Maire d'Albi, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A)
- **Marie-Louise At**
  Maire-adjoint déléguée au patrimoine
- **Marie-Ève Cortés**
  Responsable du service patrimoine et tourisme
- **Martine Estivals**
  Directrice du pôle environnement
- **Jean-Pierre Hourcade**
  Directeur général des services
- **Catherine Lagarde-Mazel**
  Directrice du pôle développement local
- **Antoine Renauld**
  Directeur de cabinet du maire

Personnalité associée

- **Laurent Barrénéchéa**
  Architecte des bâtiments de France

Date de rédaction : mai à novembre 2008.

La Cité
épiscopale d'Albi

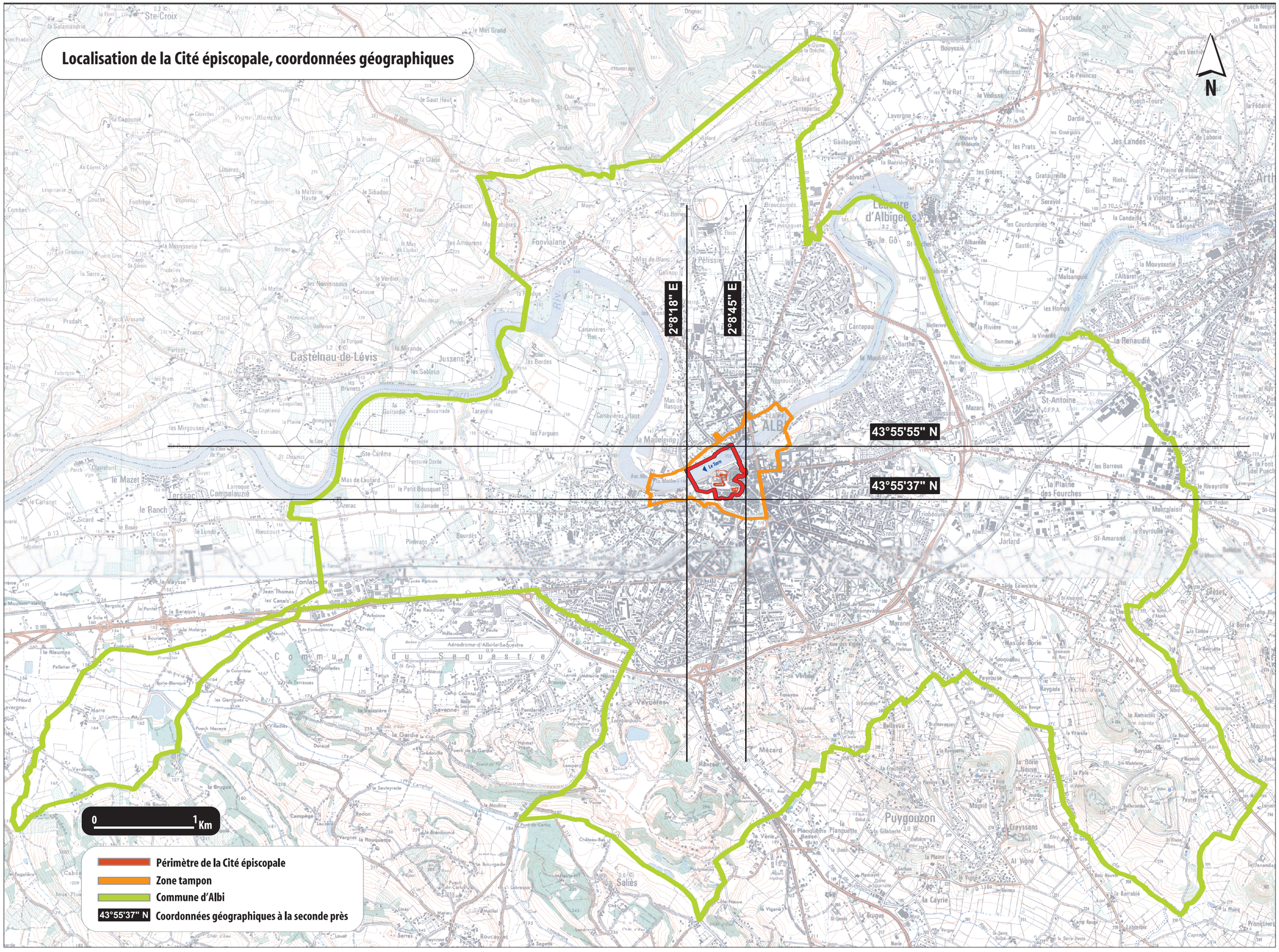

ill. 6 : Carte, éch. 1/35 000e, Localisation de la Cité épiscopale, coordonnées géographiques

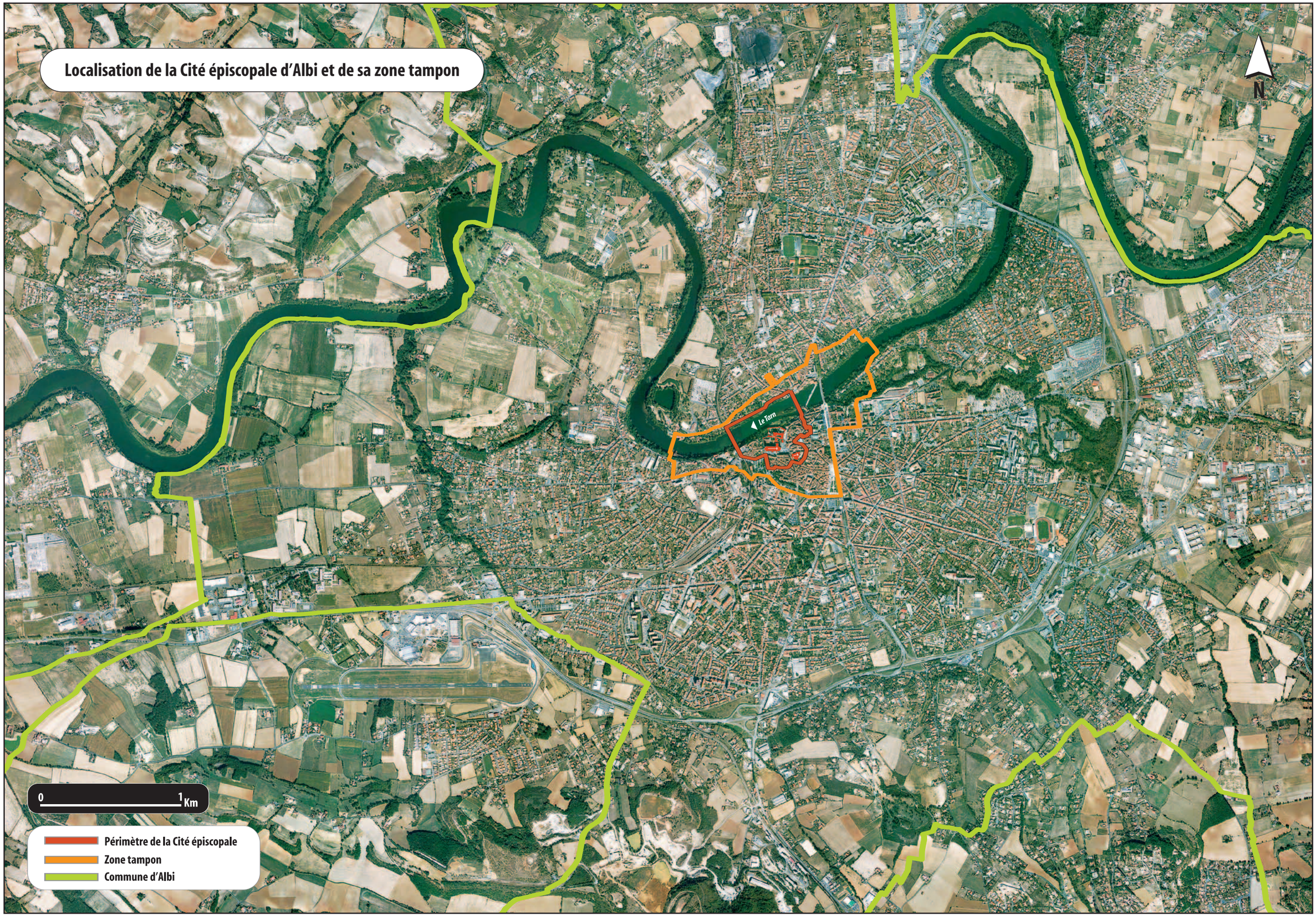

ill. 7 : Carte, éch. 1/25 000e, localisation de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon

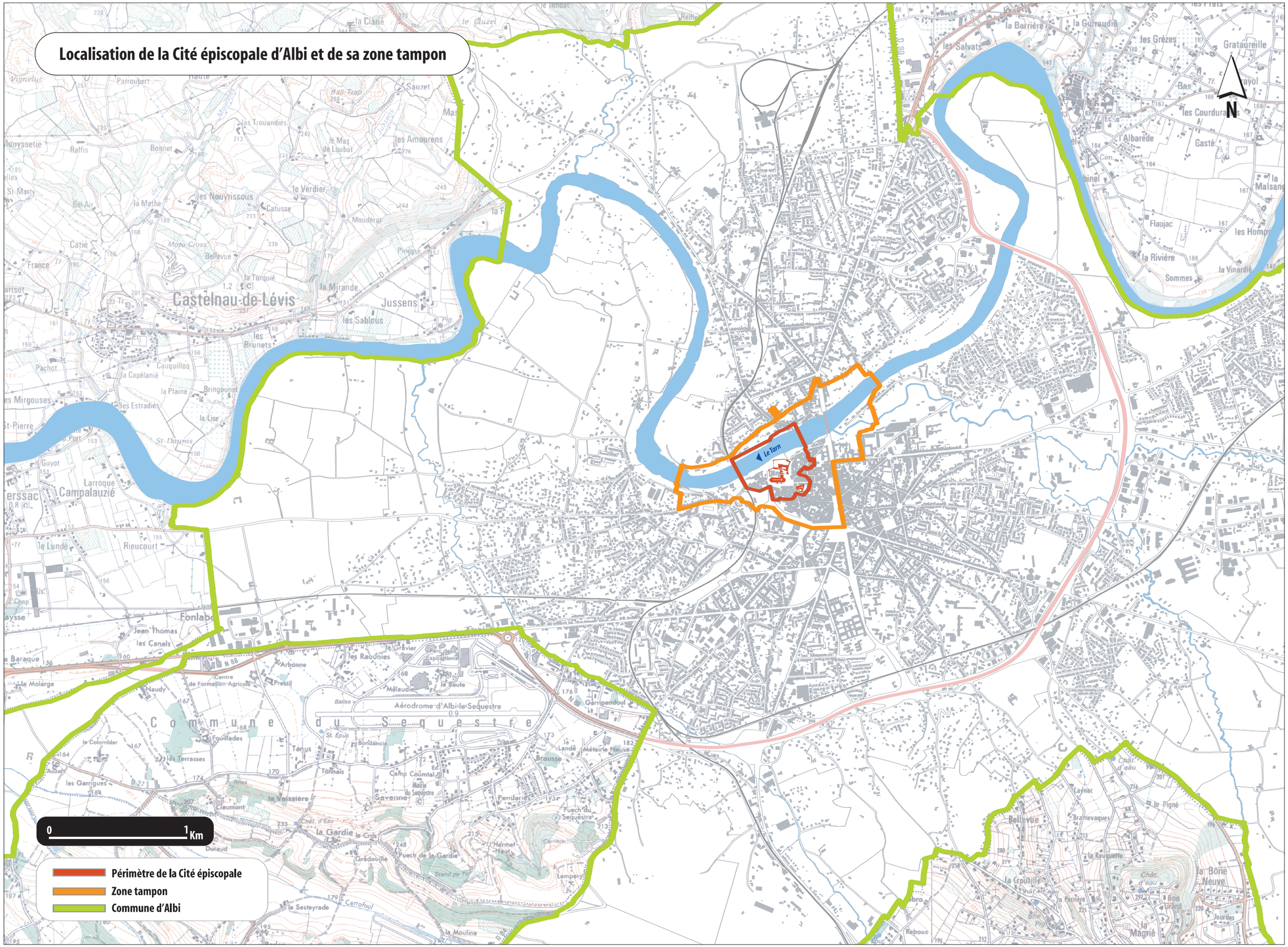

ill. 8 : Carte, éch. 1/25 000e, localisation de la Cité épiscopale d'Albi et de sa zone tampon (secteur sauvegardé)

Limites exactes du périmètre proposé pour le classement UNESCO :

Périmètre défini par le plan d'eau du Tarn, ses berges, le Pont-vieux ainsi que par l'ensemble des immeubles nus ou bâtis situés à l'intérieur d'un périmètre délimité comme suit :

De la rue du Tendat jusqu'à la parcelle AB136, rue Perroty, et une ligne imaginaire en limite nord de la parcelle AC183 se prolongeant au travers de la rue Porta, de la parcelle AC181, du Pont-vieux, limite nord-ouest de la parcelle AD152, limites est des parcelles AD91, AD175, rue Émile-Grand, place et rue Saint-Affric, limites sud des parcelles AE215, AE284, AE213, AE218, AE220, rue des Foissants, rue Émile-Grand, place Saint-Julien, rue Saint-Julien, rue Peyrolière, rue de l'Oulmet, rue Saint-Clair, rue Puech-Bérenguier, rue du Chanoine-Birot, boulevard Général-Sibille, au droit de la parcelle AL158 et une ligne imaginaire dans la parcelle AL158 longeant le parking du Bondidou jusqu'au pont SNCF, pont SNCF jusqu'à l'angle nord-ouest de la parcelle AK279 et une ligne imaginaire jusqu'à la rue du Tendat.

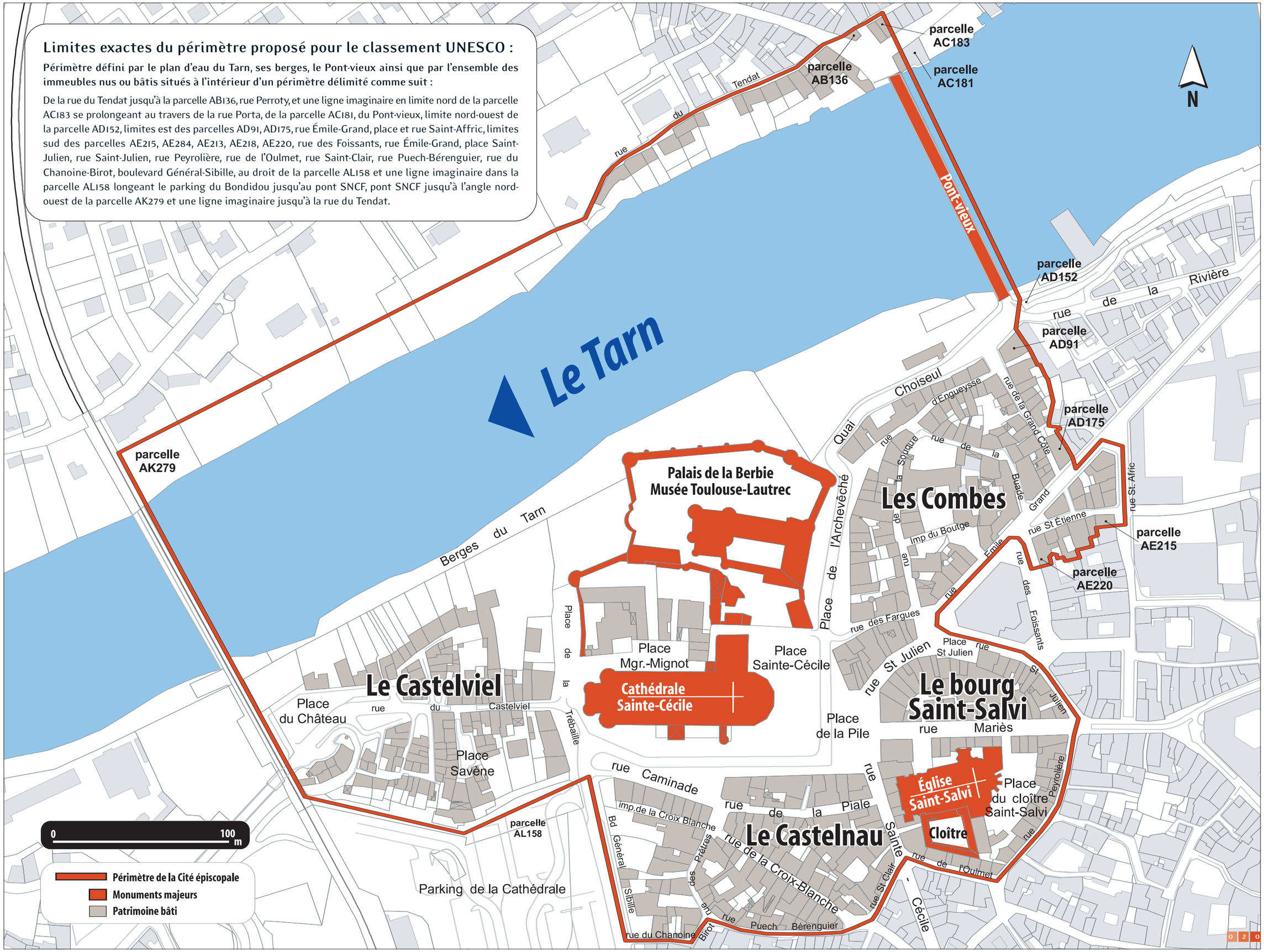

ILL. 11 : Carte, éch. 1/2 000e, la Cité épiscopale d'Albi

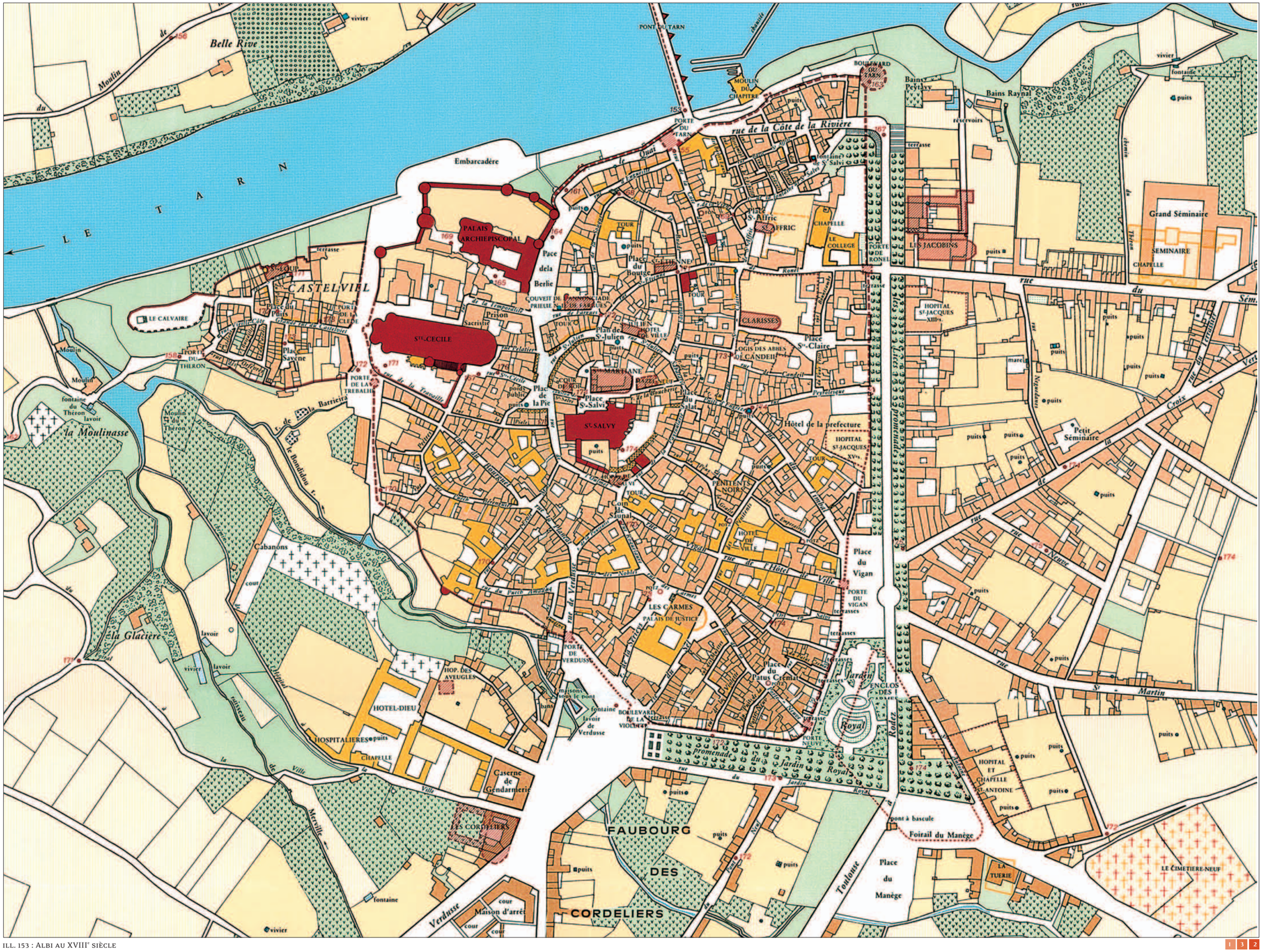

ILL. 153 : ALBI AU XVIIIe SIÈCLE

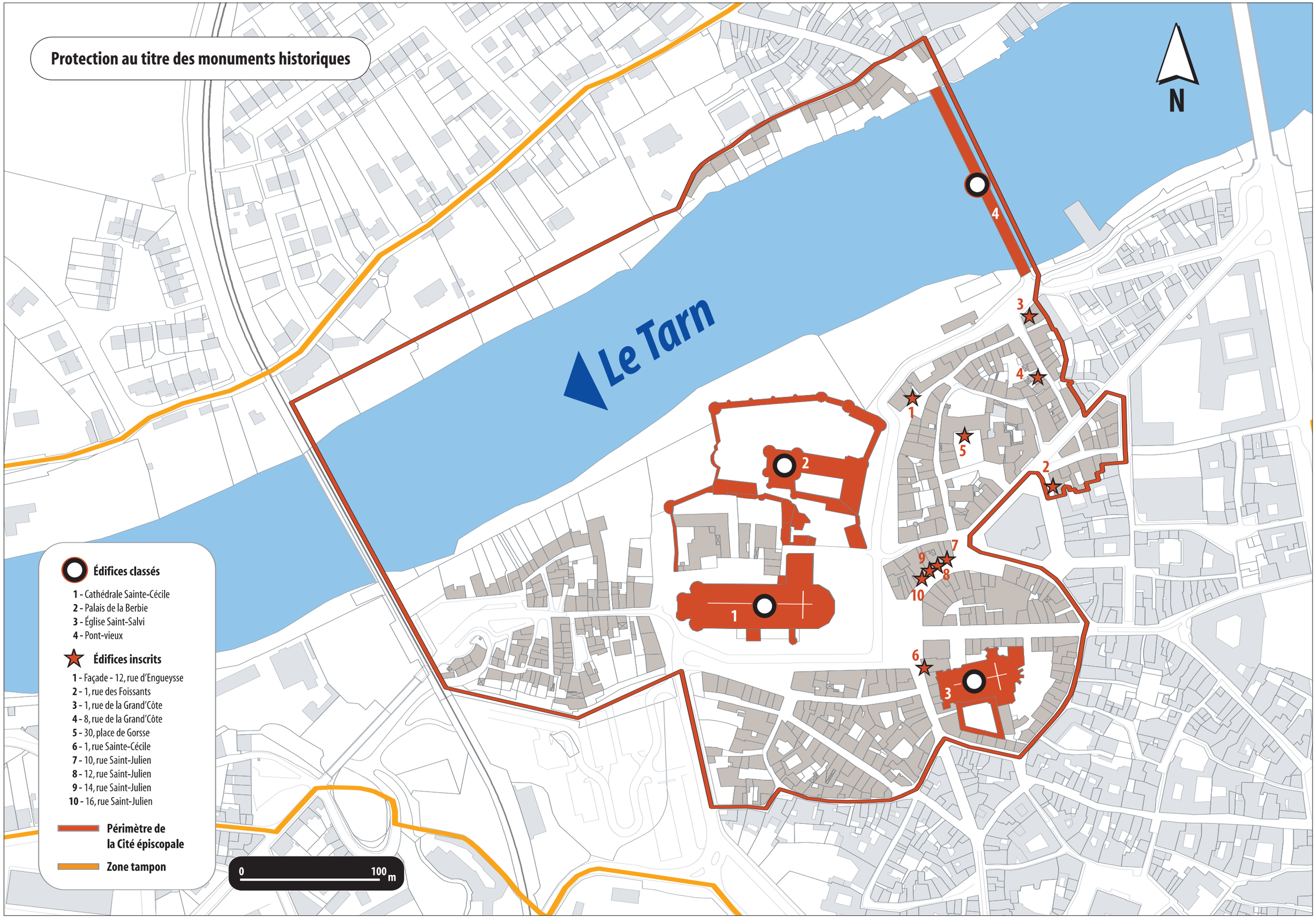

ILL. 196 : CARTE, ÉCH. 1/2 500e, PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

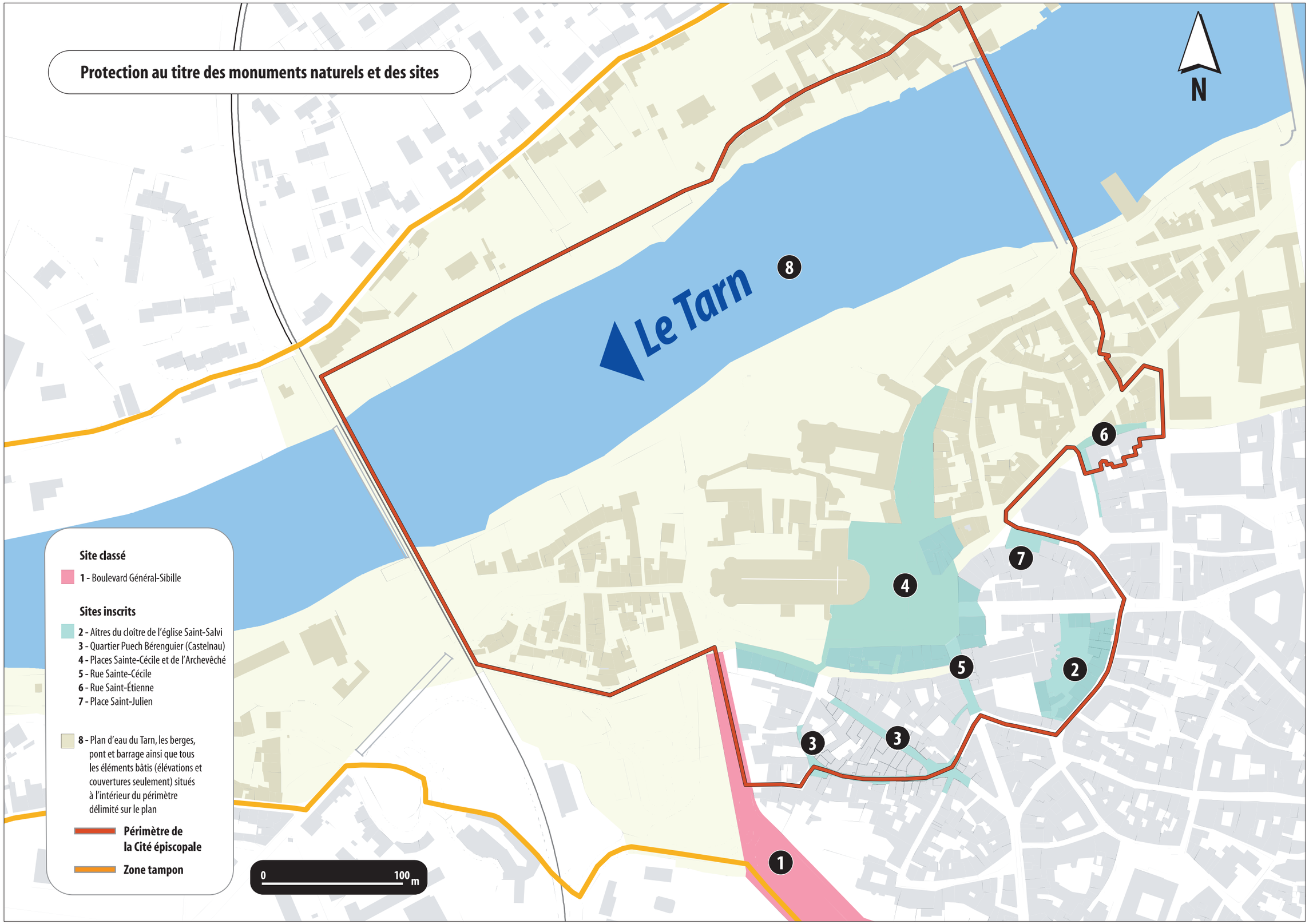

ILL. 197 : Carte, éch. 1/2 500e, protection au titre des monuments naturels et des sites

Ville d'Albi
Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS 14-18 septembre 2009

Réunion n°1 :
la Cité épiscopale, intégrité, authenticité, périmètre

AGENDA 21 LOCAL FRANCE Albi

VILLE D'ALBI www.mairie-albi.fr

I- La Cité épiscopale d'Albi :
un périmètre cohérent

II- La zone tampon :
un périmètre garant de l'intégrité et de l'authenticité

III- Une valeur universelle exceptionnelle

5 critères proposés pour l'inscription :

> **Critère (iv) :** exemple éminent d'un type de construction

> **Critère (ii) :** témoignage d'un échange d'influences considérable

> **Critère (v) :** exemple éminent d'établissement humain

> **Critère d'authenticité**

> **Critère d'intégrité**

I- La Cité épiscopale d'Albi : un périmètre cohérent

Les grandes étapes du développement de la Cité épiscopale d'Albi

- **Epoque du bronze :** le quartier qui sera appelé plus tard « **Castelviel** » forme un oppidum en surplomb sur le Tarn

Les grandes étapes du développement de la Cité épiscopale d'Albi

- **Le Tarn :**
  élément déterminant
  de l'établissement
  du peuplement

- **1040** : construction du Pont-vieux, développement économique et accroissement urbain (développement du faubourg de la Madeleine rive droite du Tarn)

- **Vers 940 :** un second foyer de peuplement se développe autour d'une église collégiale pour former **le bourg Saint-Salvi**

- **XI^e siècle :** Albi juxtapose le bourg circulaire de Saint-Salvi à la cité. Les espaces libres se peuplent progressivement donnant naissance aux quartiers du Castelnau, puis des Combes et berges du Tarn

  > organisation volontaire de l'espace et entreprise de peuplement menée par les seigneurs du sol, notamment le seigneur-évêque (Castelnau)

La coalescence des différents quartiers donne naissance à la Cité épiscopale

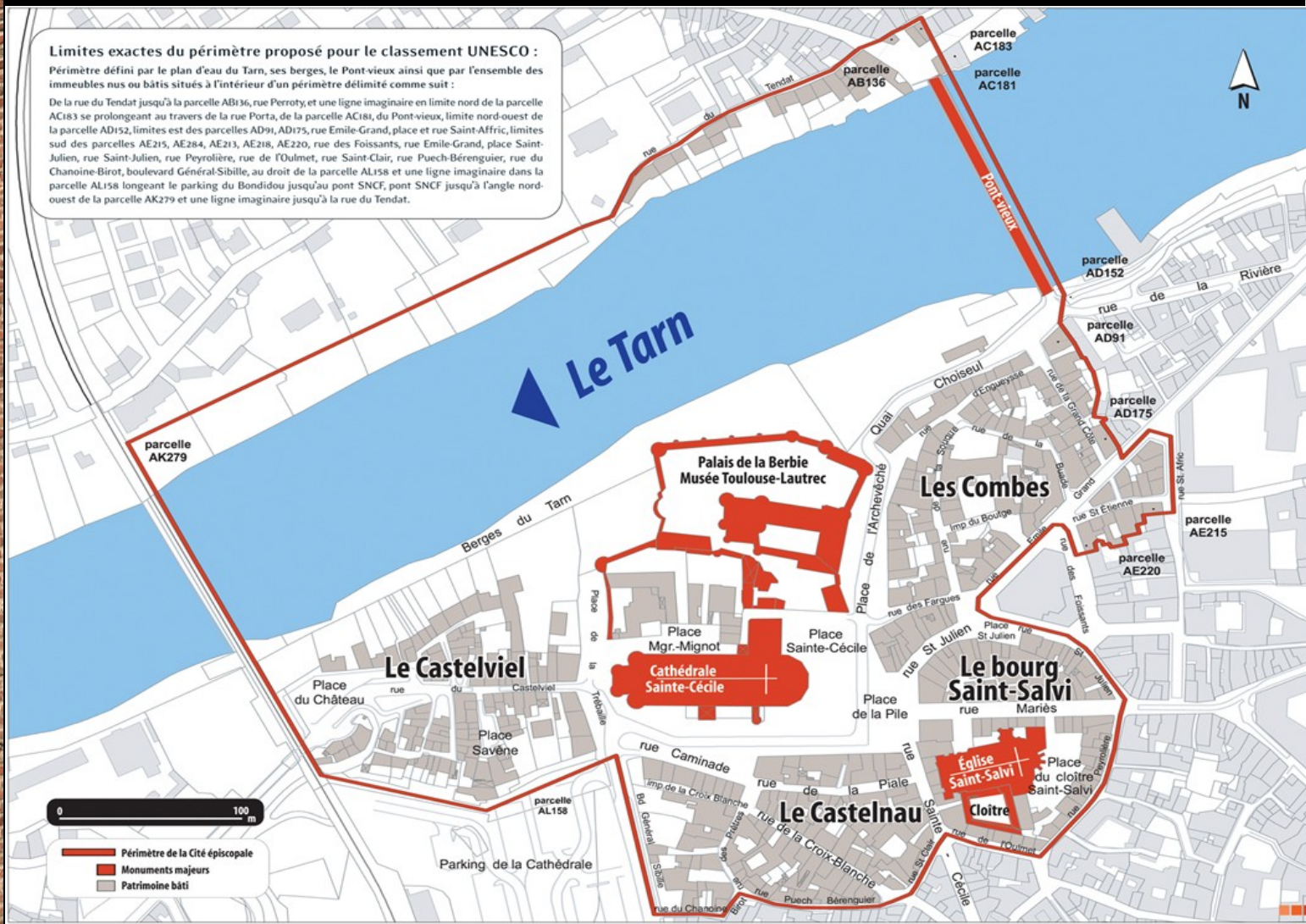

Vers1190-1300 : le catharisme s'implante en Languedoc,

> **1209 :** lancement de la croisade contre les « Albigeois »*

> **1277 :** l'évêque Bernard de Castanet donne une réponse monumentale écrasante à l'hérésie cathare :

- il poursuit l'édification de la forteresse de la Berbie

- il décide la création d'une nouvelle cathédrale

> **1282 :** pose de la première brique de la cathédrale

Cathédrale et palais de la Berbie deviennent les points majeurs du paysage

- **Fin du XII^e siècle** : la ville construit ses murailles, qui sont renforcées au XIV^e siècle (Guerre de Cent Ans). Elles englobent alors le clocher de la cathédrale

- **XIV^e siècle** : période de succession de famines et de pestes marquée par une dépopulation. Des hôtels aristocratiques se développent sur les espaces libres autour de la cité épiscopale.

- **1460 – 1560** : prospérité économique grâce au commerce du pastel dont témoigne la construction d'hôtels particuliers

  > La cathédrale est consacrée (1480)
  > Louis I^er et Louis II d'Amboise, prélats influents et mécènes cultivés se succèdent à l'épiscopat

Le décor intérieur de la cathédrale et les étages supérieurs de son clocher sont réalisés

- **XIX^e siècle : les abords de la cathédrale sont dégagés**

  > Le palais de la Berbie redevient la résidence de l'archevêque en 1823 ; laïcisé en 1905, il devient plus tard le musée Toulouse-Lautrec

- **XX^e siècle : début d'une politique de mise en valeur des quartiers de la Cité épiscopale et de maintien de l'habitat**

  > Le secteur sauvegardé est créé dans les années 1960, le plan de sauvegarde et de mise en valeur est approuvé en 1993

- **Début XXI^e siècle :** poursuite de la politique de mise en valeur par de grands aménagements urbains.

  > Réaménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords (2004-2005)

  > Chantier de restructuration du palais de la Berbie (2001-2013)

Le périmètre de la Cité épiscopale d'Albi

> 19,47 ha

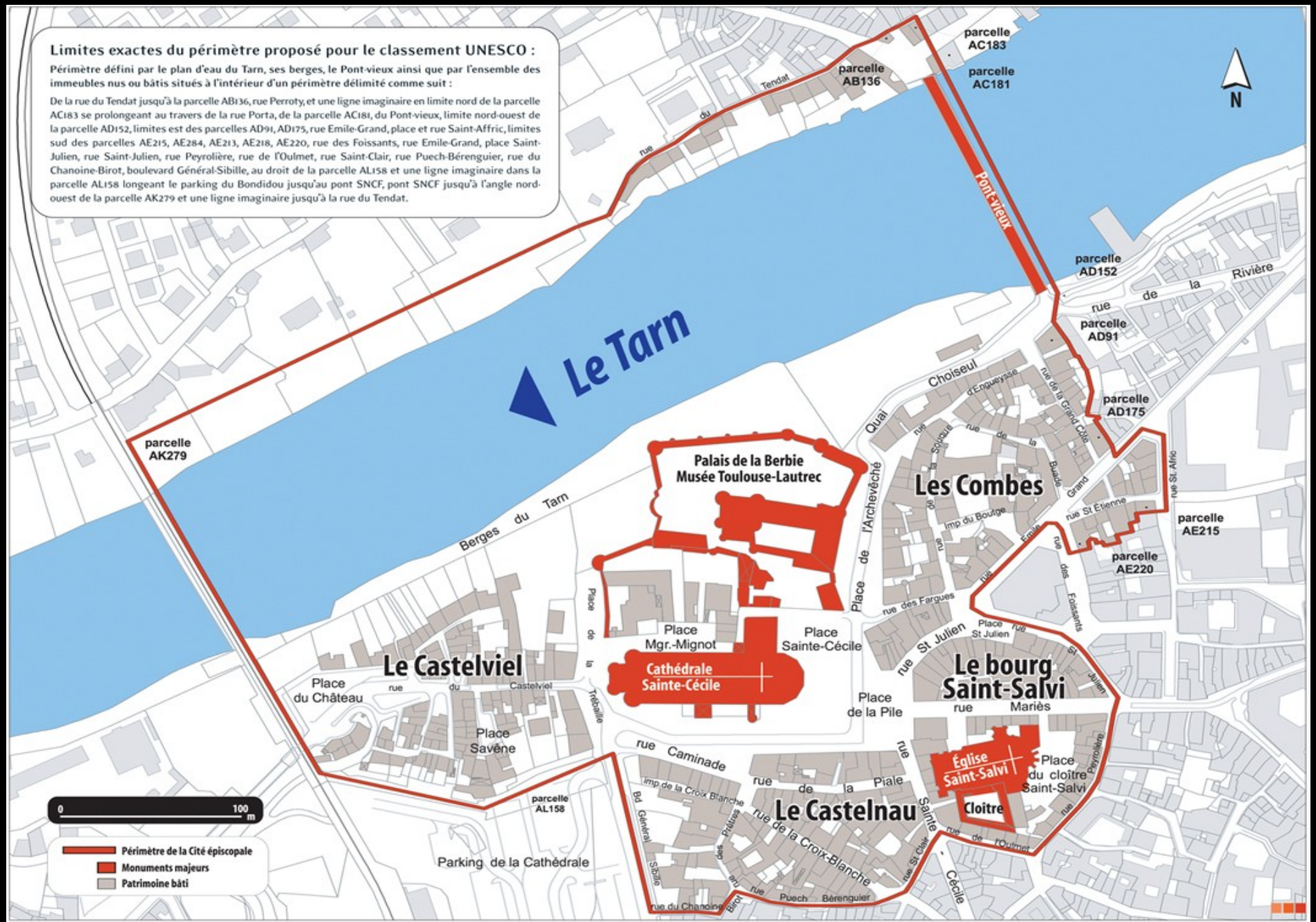

II- La zone tampon, un périmètre garant de l'authenticité et de l'intégrité

> La **loi du 4 août 1962 (dite « loi Malraux ») sur les secteurs sauvegardés** permet de préserver des ensembles urbains constitués.

> **La zone tampon correspond au secteur sauvegardé d'Albi :**

- 1968 : création du secteur sauvegardé à Albi
- 1974 : approbation du PSMV par le conseil municipal
- 1993 : approbation en conseil d'Etat

> **Autres dispositifs réglementaires** complétant le secteur sauvegardé :

- La **loi du 2 mai 1930 sur les sites** protège l'écrin paysager des monuments de la Cité épiscopale.
- La **loi du 3 décembre 1913 sur les monuments historiques** établit un périmètre de protection de 500 mètres de rayon autour des monuments historiques.

Le périmètre de la zone tampon (secteur sauvegardé)

> 64 ha

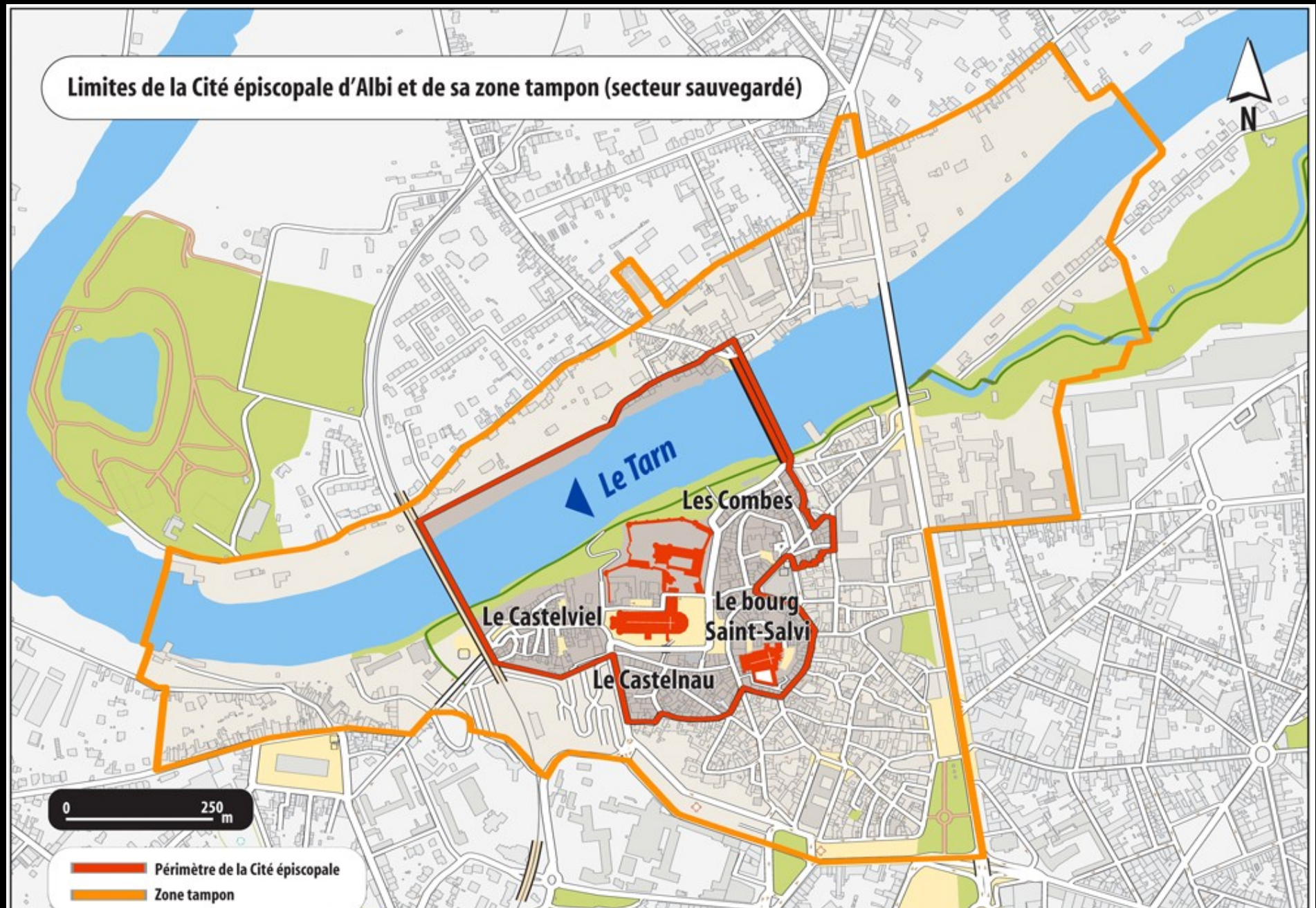

La brique

> caractéristique de la physionomie urbaine d'Albi depuis le Moyen Age

> présente dans les monuments majeurs, les ouvrages d'art ou les simples maisons

Variation de couleur selon la cuisson

Mise en œuvre recherchée de la maçonnerie

Joints saillants

Traces de doigts

Briques régulières

Motifs géométriques

Briques industrielles

Parement agraphé en terre cuite

La Cité épiscopale d'Albi,
une authenticité et une intégrité préservées grâce à :

> une histoire peu marquée par les vicissitudes, et qui a évité l'influence des courants hygiénistes et urbanistiques violents

> une prise de conscience précoce de la qualité du patrimoine bâti et l'existence d'une protection réglementaire depuis de nombreuses années

> la persistance au fil des siècles d'un mode de construction en brique

III- La Cité épiscopale, une valeur universelle exceptionnelle

> **Une force architecturale :**
deux édifices exceptionnels

> **Le croisement d'influences entre :**
les Flandres, la France du nord, la France méridionale, la Catalogne, l'Italie

> **L'utilisation d'un matériau unique pour les grandes architectures comme pour les habitations :**
la brique, offrant des qualités plastiques, de portance et de résistance

> **Un ensemble urbain cohérent, unique au monde**

Le palais de la Berbie

La cathédrale Sainte-Cécile

Ihremias

S. GENESIS
EVBAL
DAVIT
IN OMNIBVS
S. TIBVRCIVS.
DAVID.
ZACHARIAS.
SCTA GATA
ISAIAS
MICHEAS

La Cité épiscopale d'Albi s'articule autour d'un groupe monumental extraordinaire. Elle manifeste une grande homogénéité grâce à l'emploi d'un matériau identique, la brique, dont la couleur varie avec la lumière.

Cet ensemble, unique au monde, est protégé et valorisé depuis de nombreuses années, tout en restant une cité vivante.

Ville d'Albi
Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS
14 - 18 septembre 2009

Réunion n°2 :
la Cité épiscopale au cœur du projet de renouvellement urbain

AGENDA 21 LOCAL FRANCE Albi

VILLE D'ALBI www.mairie-albi.fr

Le projet global de renouvellement urbain du coeur de ville d'Albi, 1996 - 2009

Depuis 1996, la ville d'Albi intensifie son action sur le coeur de ville.

Elle met en œuvre un projet global de renouvellement urbain *(requalification des espaces publics, réalisation d'équipements structurants, OPAH, actions touristiques et commerciales, manifestations culturelles)*.

Les étapes du volet “requalification des espaces publics” :

- l'aménagement de la place du Vigan et de l'axe des Lices ;
- l'aménagement de la place Sainte-Cécile et ses abords y compris la réhabilitation du marché couvert ;
- la poursuite des aménagements urbains avec le projet des Cordeliers.

Aménagement place du Vigan et axe des Lices

Le point de départ de ce programme d'envergure : l'aménagement de la place du Vigan et de l'axe des Lices

(maîtrise d'œuvre SARL Bernard HUET et Dessein de ville)

Cette opération d'aménagement et de restructuration urbaine a porté sur :

- Le traitement de l'axe majeur Nord/Sud de la ville, de la place Jean-Jaurès au Pont Neuf ;
- La requalification de la place du Vigan et de la promenade du Jardin National ;
- La création d'une liaison facilitée et sécurisée avec le faubourg du Vigan ;

- L'aménagement de la première partie des 2 rues commerciales du faubourg (rues Séré-de-Rivières et Croix-Verte) ;
- La réalisation d'un parking souterrain de 380 places.

L'ensemble de cette opération a été achevé avec succès en 2003.

(Coût aménagements des espaces publics : 13 M€ TTC, parking 4,8 M€ TTC)

La place du Vigan au 19e siècle

La place du Vigan avant les travaux d'aménagement

La place du Vigan après les travaux d'aménagement

La place du Vigan

Dès 2000, les Albigeois ont pu se réapproprier la place du Vigan entièrement rénovée et bénéficier d'un parking souterrain de près de 380 places

Le Jardin National

Place du Vigan : les fouilles archéologiques

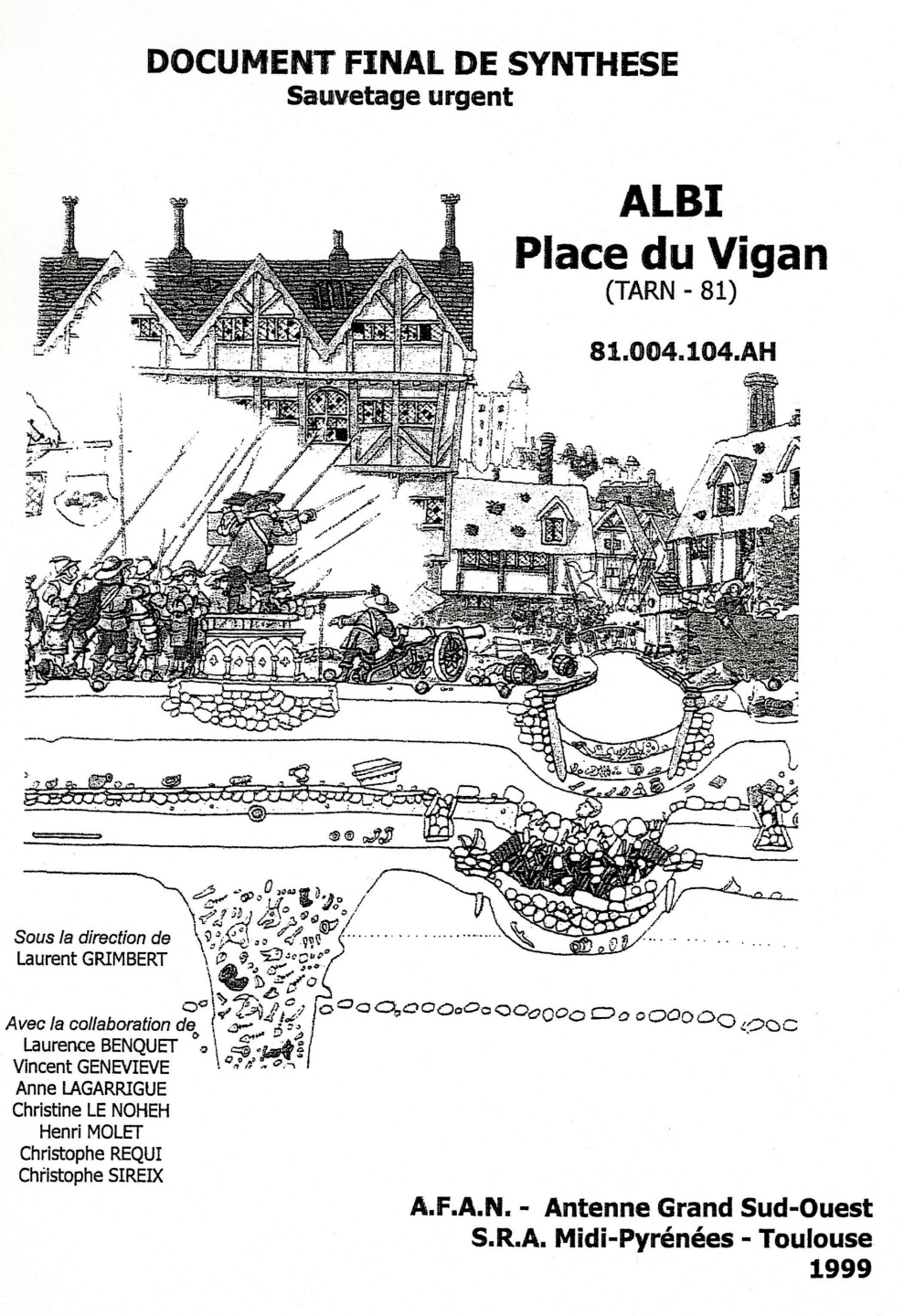

Place du Vigan : les fouilles archéologiques

- Les vestiges mis à jour ont fait l'objet d'études scientifiques complètes (document final de synthèse) ;

- Les découvertes ont été portées à la connaissance des Albigeois (*réunion publique, édition d'un ouvrage Albi, Notre histoire, Votre Vigan).*

Illustration de couverture tirée de Peter Kent, *Une ville à travers les âges*, éd. Gründ, 1996

Place du Vigan : les fouilles archéologiques

- un potentiel archéologique “prévisionnel” qui devait être précisé ;
- une convention entre les intervenants (Etat,SEREP, Ville) définissant les conditions d'organisation et de réalisation des fouilles ;
- une découverte archéologique importante : la nécropole protohistorique (VI^{e} - V^{e} siècle avant J.C).

Aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords et réhabilitation du marché couvert

Poursuite du projet de renouvellement urbain avec l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords

- **Un programme garant de la qualité du projet** d'aménagement *(fév/mai 2002)* : étude complète de programmation urbaine *(cabinet Aubry et Guiguet Programmation)* appréhendant l'historicité du lieu, sa valeur emblématique, ses usages et ses fonctions urbaines actuelles et attendues.

Le schéma directeur d'aménagement

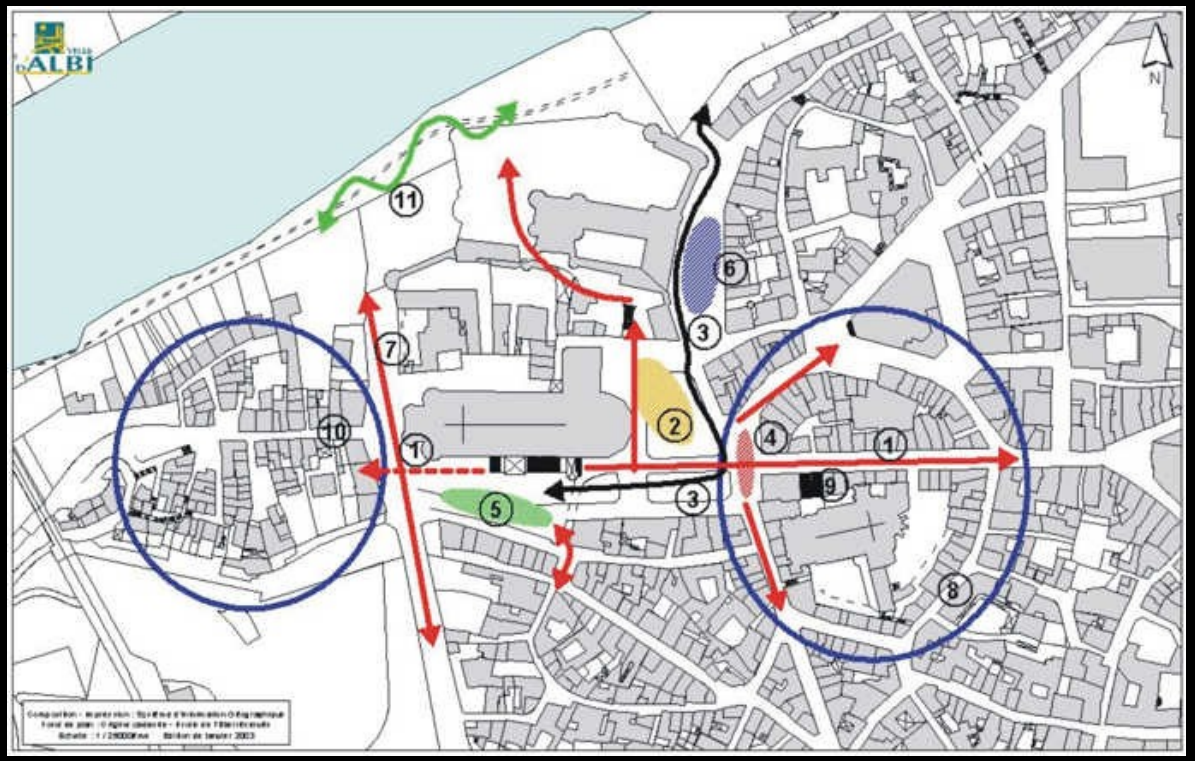

Les composantes du schéma :

1 - concrétiser l'aboutissement de l'axe Mariès

2 - valoriser les monuments historiques en dégageant un espace piéton

3 - proposer un tracé de voirie épousant : place Sainte-Cécile, l'ancien contour ouest de la place de la Pile ; place de l'Archevêché, la courbe du Palais de la Berbie

4 - retrouver la mémoire de la place de la Pile et mettre en perspective le marché couvert

5 - mettre en valeur l'espace face au baldaquin

6 - dégager un espace de découverte et requalifier les terrasses des restaurants

7 - améliorer la lisibilité de l'accès aux berges du Tarn et requalifier la place de la Trébaille

8 - identifier la « roue de la butte Saint-Salvi »

9 - revaloriser le parvis de l'église Saint-Salvi

10 - recoudre les composantes du centre historique

11- manifester la présence du Tarn

- **Un concours européen de maîtrise d'œuvre** *(mai/nov. 2002)* portant à la fois sur un projet de renouvellement urbain du cœur de ville *(sur un périmètre de 35 hectares)* et sur l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords *(avec proposition de variante pour le projet de parking souterrain) ;*

- **Choix d'une équipe de maîtrise d'oeuvre référencée en projets urbains en secteur historique.** Architectes : Olivier Bressac - SARL Ville et Architecture ;

- **Une large consultation** *(2003 : expositions, réunions, enquête publique, commission locale des sites)* avec pour bilan le choix de localisation du parking sous la halle du marché couvert et des adaptations du projet.

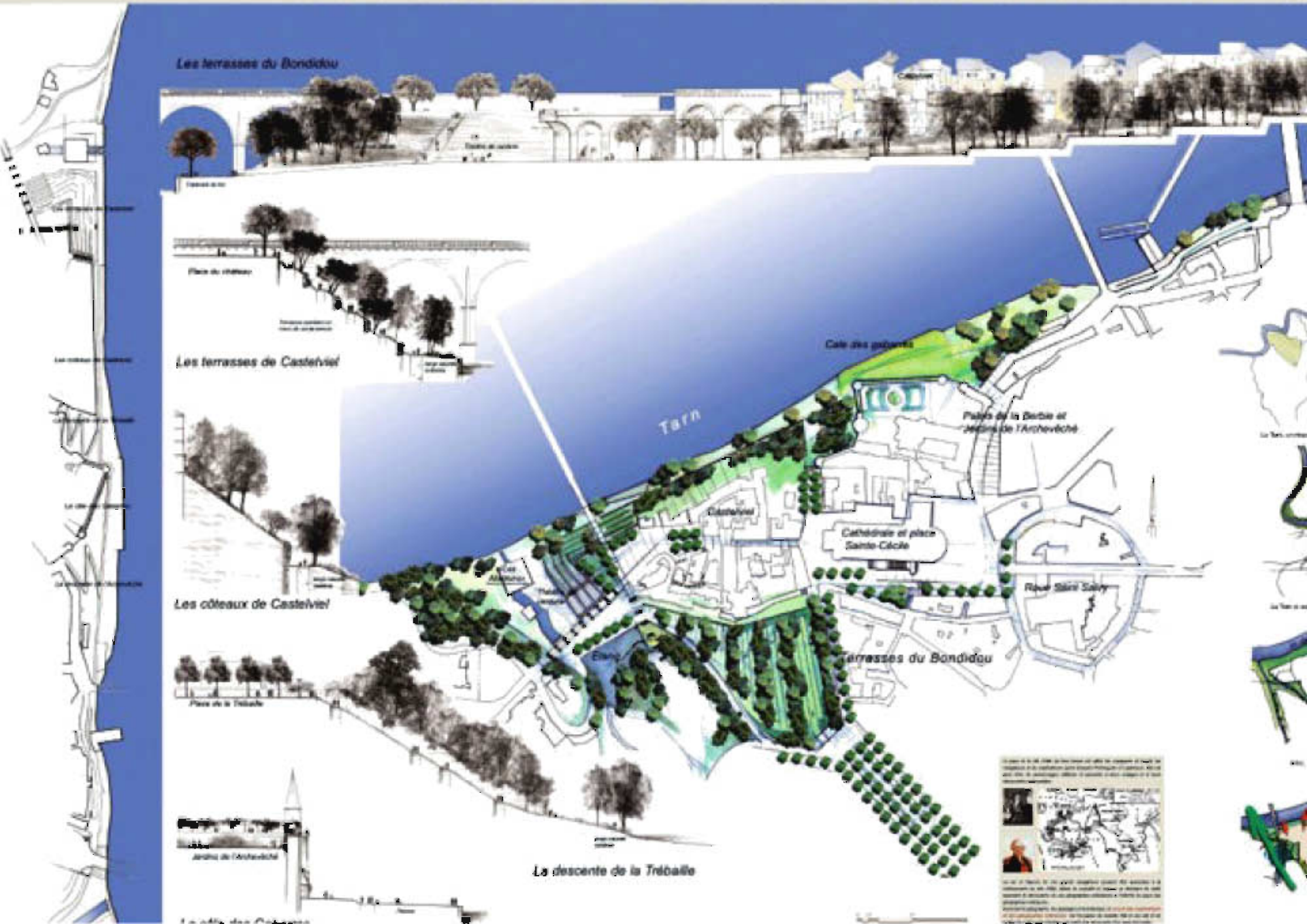
Les terrasses du Bondidou
Les terrasses de Castelviel
Les côteaux de Castelviel
La descente de la Trébaille
Tarn
Castelviel
Cathédrale et place Sainte-Cécile
Terrasses du Bondidou

2 opérations conduites simultanément :

- l'aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords,

- l’opération marché couvert

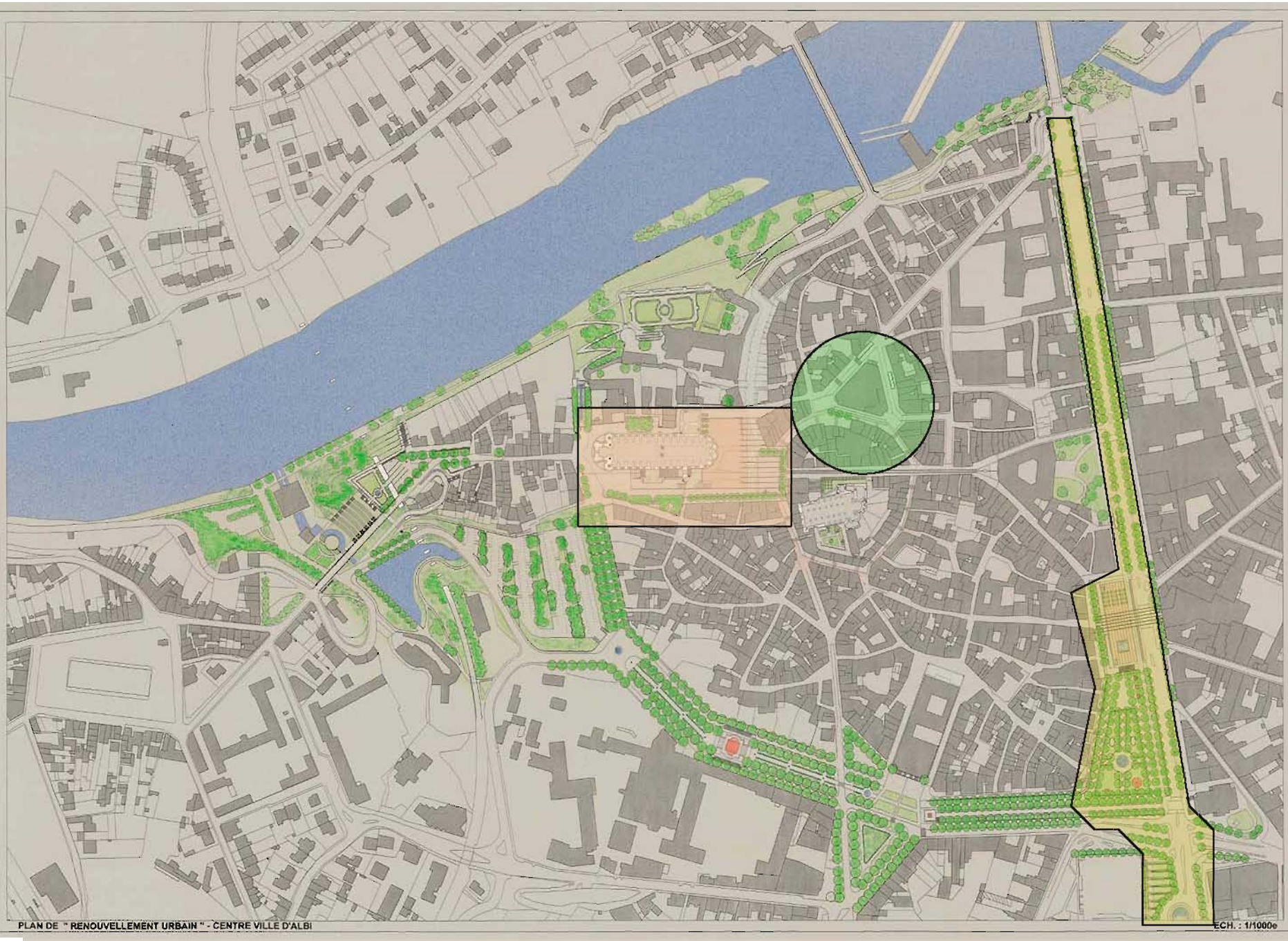

PLAN DE " RENOUVELLEMENT URBAIN " - CENTRE VILLE D'ALBI

ECH. : 1/1000e

De juin 2004 à octobre 2005 : aménagement de la place Sainte-Cécile et de ses abords

- **une réalisation de qualité** dont la conception d'ensemble a permis de :
  - rendre toute sa cohérence et son unité à ce site ;
  - valoriser l'ensemble monumental cathédrale Sainte-Cécile / palais de la Berbie ;
  - restituer ce site aux piétons en limitant la place de la voiture ;
  - apporter une valeur ajoutée à l'agrément du site par des traitements de sols soignés, des plantations, du mobilier urbain, des jeux d'eau et fontaines.

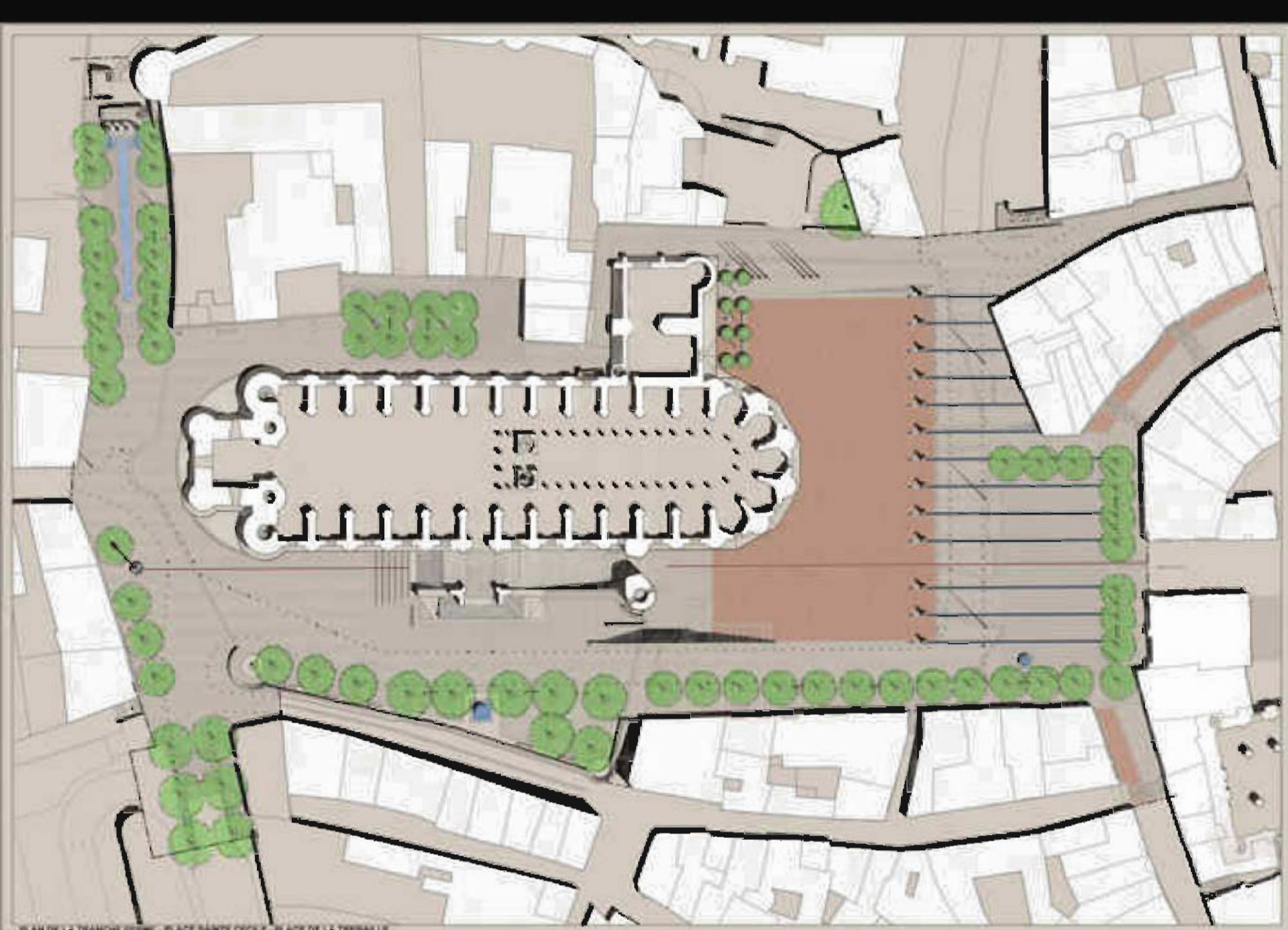
PLAN DE LA TRANCHE FERME - PLACE SAINTE CECILE - PLACE DE LA TREBALLE

Les espaces publics avant les travaux d'aménagement

Les espaces publics après les travaux d'aménagement

Mise en valeur du Baldaquin

- Le projet visait à restituer le mur de base en brique du baldaquin, après suppression des socles et banquettes maçonnés au droit du baldaquin ;

- Les services de l'archéologie, n'ont pas édicté de prescription pour ce projet au titre de l'archéologie en raison de la nature des travaux et des éléments supprimés établis à une période récente hors sol.

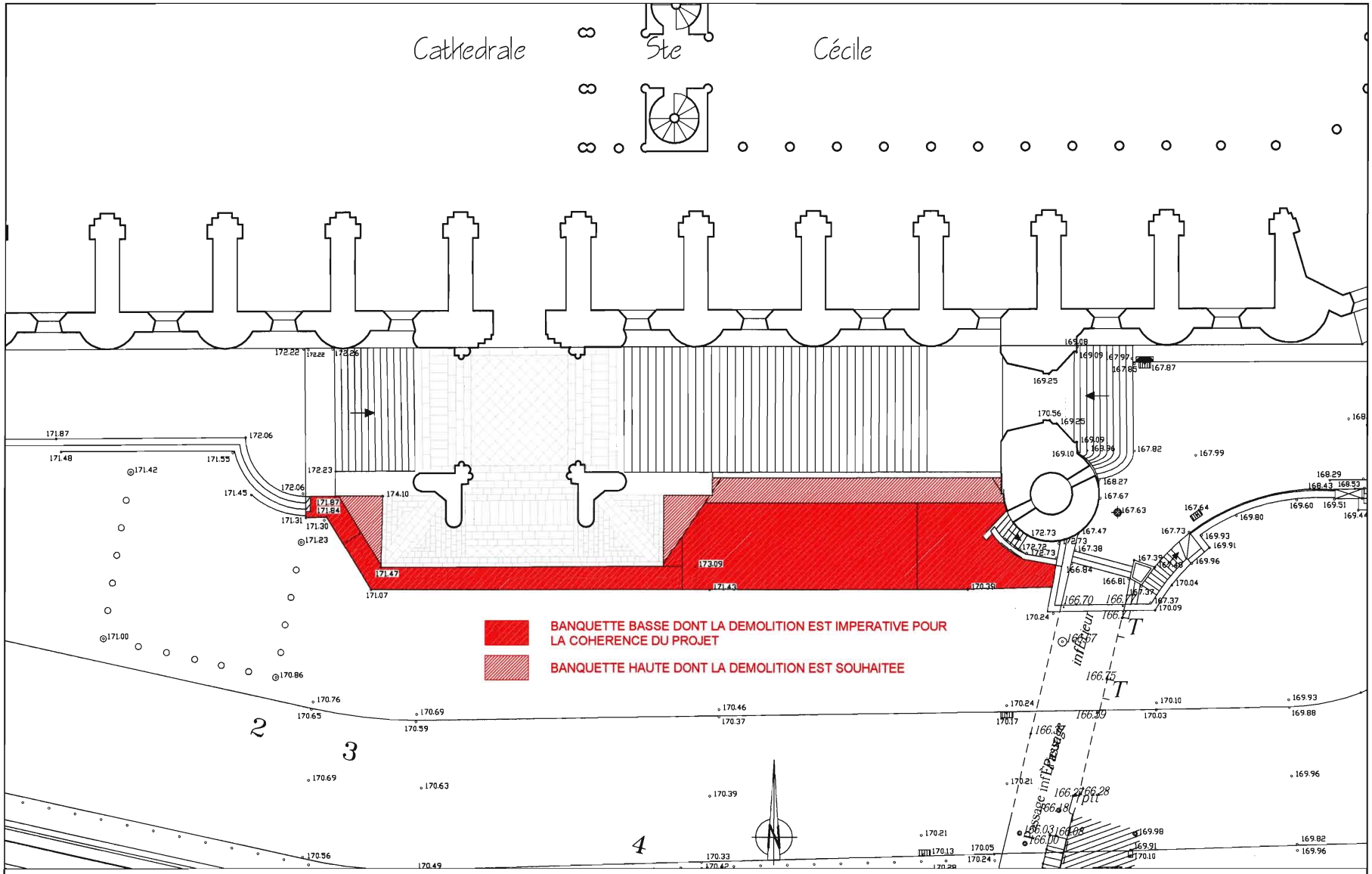

REPERAGE DES BANQUETTES DU BALDAQUIN A SUPPRIMER

ECH. : 1 / 200 ème

Olivier BRESSAC
HUET Sarl

14 février 2003

Le baldaquin : avant travaux

Le baldaquin : réalisation

La place de la Pile

Avant travaux

Au Moyen Age

La place de la Pile : réalisation

Espace face au Baldaquin

Fontaine place de la Pile

Avant travaux

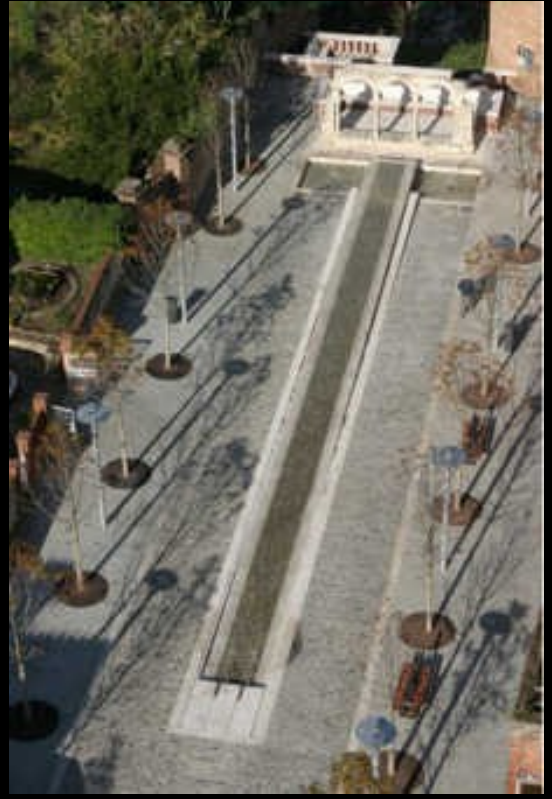

Place de la Trébaille

Réalisation

Des modifications du plan de circulation :

création d'une zone de rencontre (qui sera mise en oeuvre le 21 septembre 2009), piétonisation de rues, mise en sens unique, suppression de "tourne à gauche".

Une appropriation réussie de la place Sainte-Cécile qui :

• est devenue un véritable lieu de vie à l'esthétique urbaine appréciée ;

• accueille de nouveaux événements ;

• permet une relance du commerce et du tourisme.

Coût et financement :

8 M€ TTC *(maîtrise d'œuvre, travaux)*

Subventions :
Département, Région, État, Union Européenne.

Place Sainte-Cécile et ses abords : création d'une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h)

Légende :

Périmètre zone de rencontre

Implantation panneaux :

Entrées

Sorties

L’opération marché couvert a compris :

- la création d'un parking souterrain sous l'emprise de la halle du marché couvert *(proposition de l'équipe MOE retenue) 250 places, Coût 7 M€ TTC ;*
- la réhabilitation complète de la halle de 1905 *(MOE Agence d'architecture Laurens-Loustau. Aménagement de 73 unités commerciales et d'un restaurant). Coût : 4 M€ TTC* ;
- l'aménagement des abords en continuité de la place Sainte-Cécile. *Coût 2,1 M€ TTC*.

Halle du marché couvert : les fouilles archéologiques relatives au projet de création du parc de stationnement souterrain

- des éléments du patrimoine reconnus par le diagnostic archéologique ;
- prescription par la D.R.A.C. d'une intervention de fouille préventive, réalisée dans le cadre d'une convention avec la SEREP, concessionnaire de la ville en matière de stationnement.

Halle du marché couvert : les fouilles archéologiques

Les abords du marché couvert : réalisation

Bilan d'étape du projet urbain en 2009 : des résultats probants

- Un coeur historique reconquis et attractif ;

- Un héritage patrimonial valorisé ;

- Une dynamique économique et touristique réimpulsée ;

- Des espaces rendus aux piétons et une réappropriation réussie ;

- Près de 650 places de stationnement souterrain créées ;

- De nouveaux équipements structurants en centre ville, pour les Albigeois mais également à l'échelle du territoire local : musée, médiathèque, marché couvert, maison du multi-média, parkings, ...

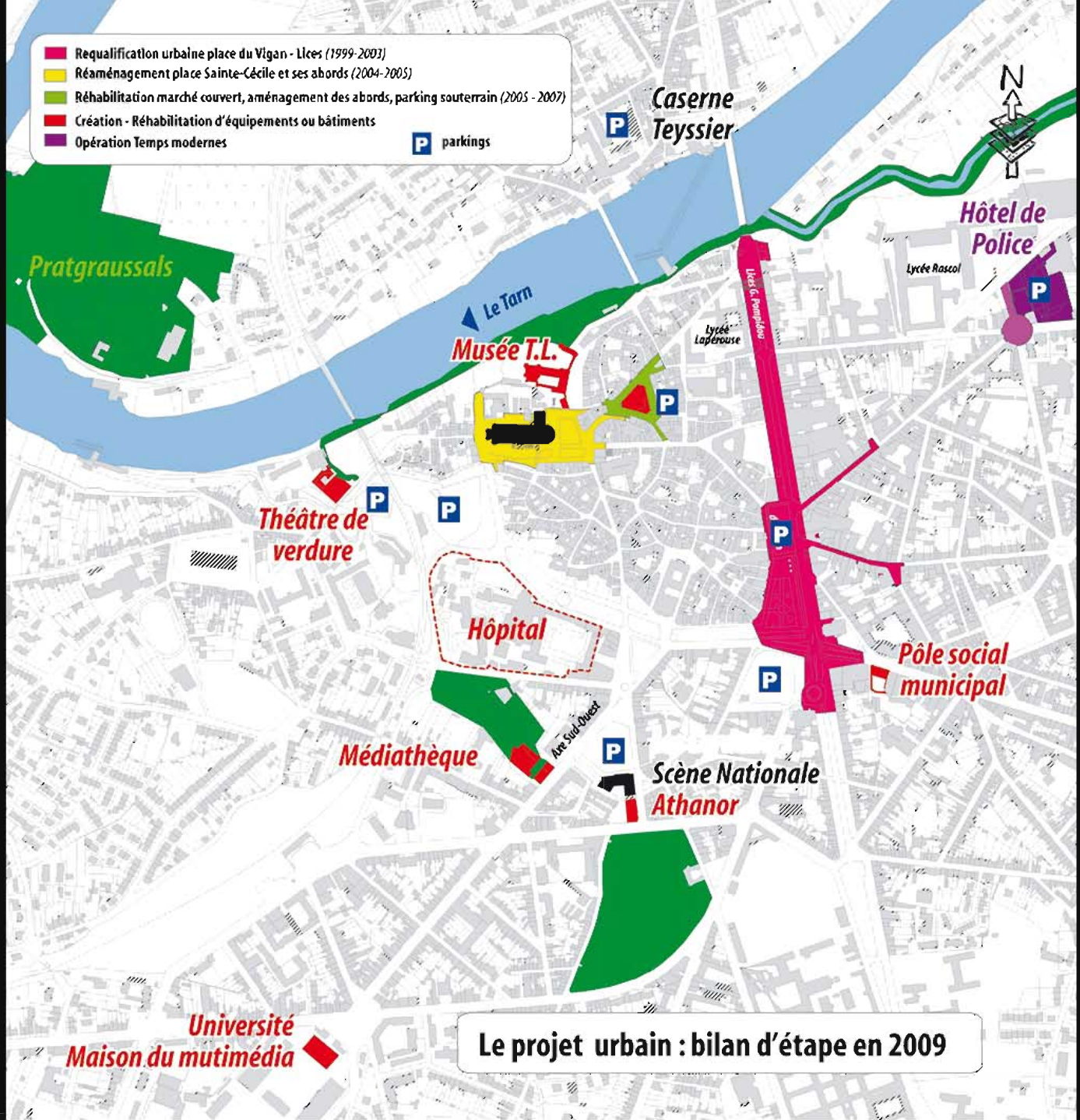
Requalification urbaine place du Vigan - Lices (1999-2003)
Réaménagement place Sainte-Cécile et ses abords (2004-2005)
Réhabilitation marché couvert, aménagement des abords, parking souterrain (2005 - 2007)
Création - Réhabilitation d'équipements ou bâtiments
Opération Temps modernes
P parkings
N
Caserne Teyssier
Hôtel de Police
Lycée Rascol
Pratgraussals
Le Tarn
Musée T.L.
Lycée Lapérouse
Lices G. Pompidou
Théâtre de verdure
Hôpital
Pôle social municipal
Médiathèque
Ave Sud-Ouest
Scène Nationale Athanor
Université Maison du mutimédia
Le projet urbain : bilan d'étape en 2009

Poursuite des aménagements urbains avec le projet des Cordeliers

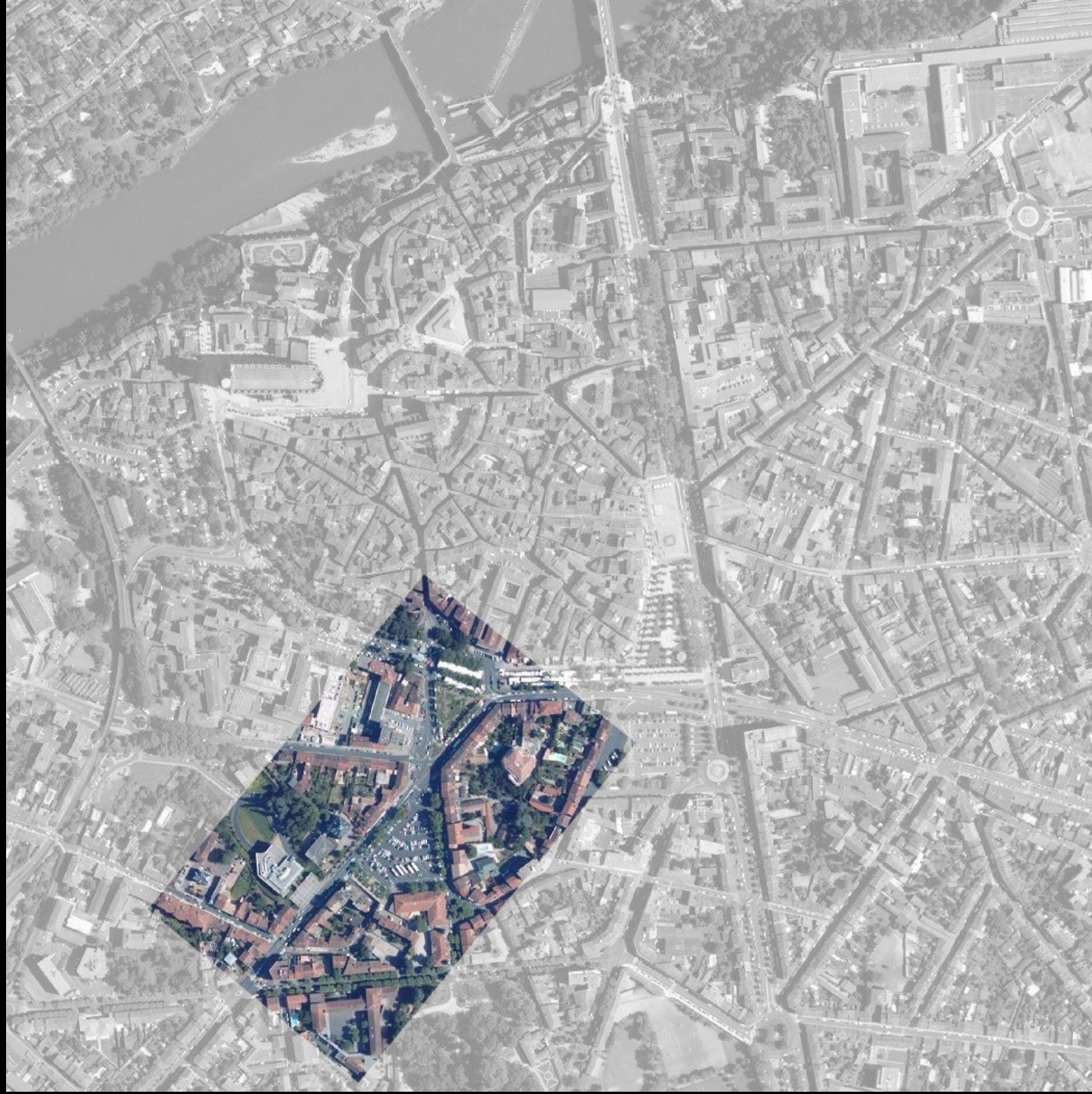

Poursuite du renouvellement urbain - le projet des Cordeliers : les enjeux

► Donner toute sa cohérence au projet urbain dans la continuité historique de la ville : coutures urbaines , cheminements privilégiés, axes de composition. ;

► Requalifier le centre ville, aux abords immédiats du centre historique et de la zone tampon UNESCO ;

► Créer un nouveau lieu de centralité et de cohésion sociale : **la place des Cordeliers – Lapérouse,** constituant le point de convergence de la vie culturelle qui viendra compléter :

- la **place Sainte Cécile** : coeur de l'histoire des Albigeois, lieu des grandes fêtes populaires et espace touristique ;
- **la place du Vigan** : coeur de la vie sociale et commerciale.

La poursuite du projet de renouvellement urbain

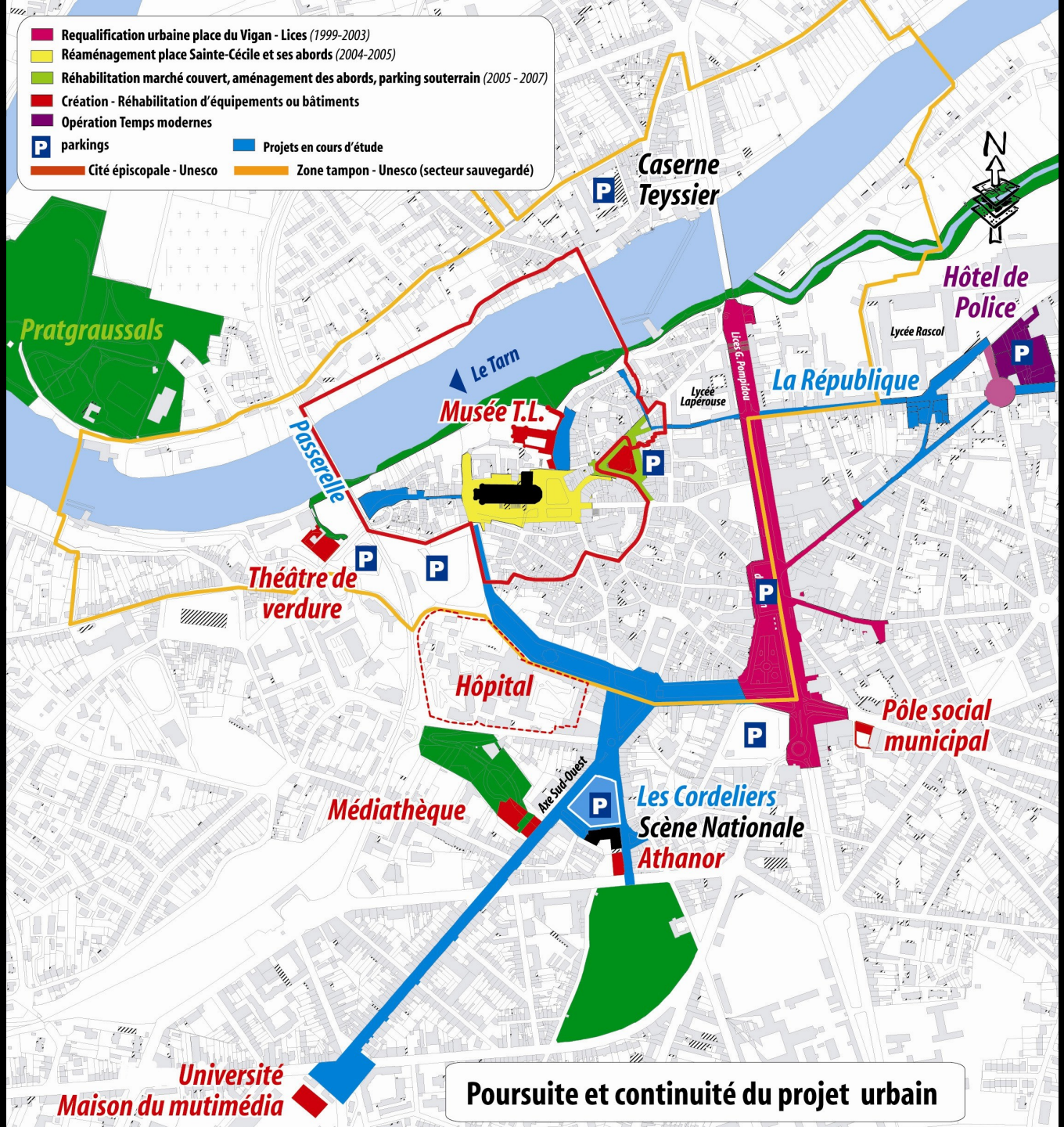

Le projet des Cordeliers

Les quatre composantes du programme :

- aménagement des espaces urbains ;

- construction d'un équipement culturel et de congrès (construction neuve et restructuration de l'Athanor) ;

- réalisation d'un complexe cinématographique ;

- création d'un parc de stationnement souterrain.

Localisation centre ancien – périmètre opérationnel

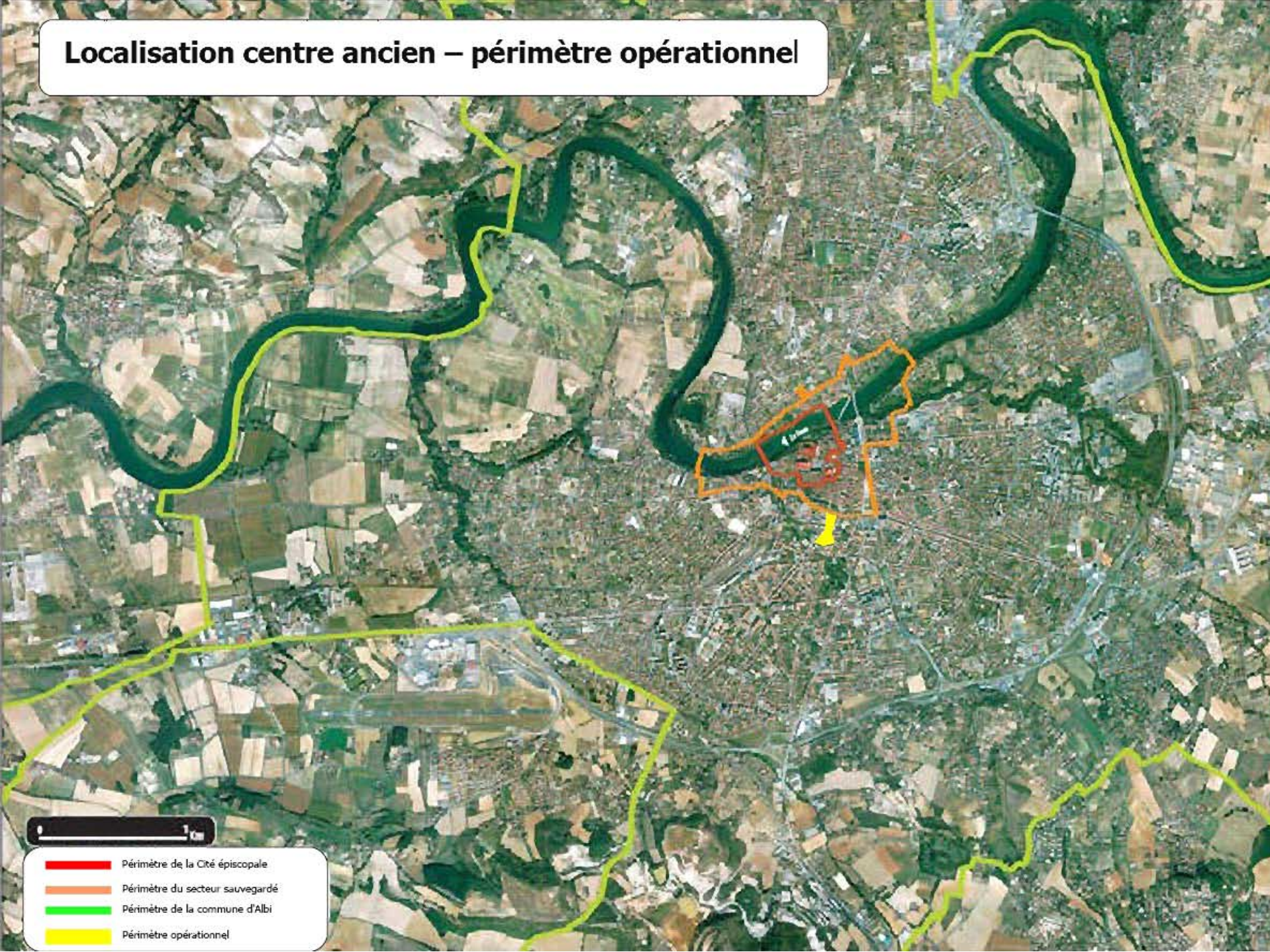

Le projet – une articulation entre centre universitaire et zone tampon Unesco

Tribunal

Centre Hospitalier

Médiathèque Pierre Amalric

Gare SNCF

Centre Universitaire JF Champollion

Cathédrale Sainte-Cécile

Place du Vigan

Jardin National

Théâtre

Halte Bus J-Jaurès

Place de l'Amitié (S= 6 433 m²)

Athanor (S = 4 211 m²)

Parc Rochegude

Périmètre d'étude du projet des Cordeliers (surface totale = 59 785 m²)

Cathédrale et
Palais de la Berbie
Lycée Lapérouse
Marché Couvert
Parking de la
Cathédrale
Centre hospitalier
Boulevard Sibille
Place
du Vigan
Faubourg du Vigan
Médiathèque
Place de l'Amitié
entre les Peuples
Place Jean-Jaurès
Scène nationale
Parc Rochegude
Périmètre d'étude de programmation du projet polyculturel avec aménagement urbain retenu lors du conseil municipal du 19 janvier 2007

Principes directeurs des aménagements urbains

- Achever l'aménagement de la couronne des anciennes fortifications et assurer la couture urbaine entre le coeur historique ;
- Valoriser la porte d'entrée à la cité épiscopale par les rues Verdusse et Sainte Cécile (via la place de Lapérouse réaménagée) ;
- Valoriser l'axe entre l'ensemble place Lapérouse - place des Cordeliers et le parc Rochegude ;

- Poursuivre ainsi la continuité des cheminements nature et culture en centre ville ;
- Fédérer l'ensemble des équipements culturels et d'enseignement supérieur ;
- Mettre en oeuvre un nouveau plan de circulation favorisant les transports en commun et les déplacements doux ;
- Contribuer ainsi à l'attractivité du centre ville dans ses dimensions patrimoniales, économiques, sociales, touristiques et culturelles.

Un projet de cheminement culture

Un projet de cheminement nature

Un projet dans la continuité historique

Le plan Laroche - 1776

Le plan Mariès - 1839

Le projet – une composition urbaine à partir de 3 axes historiques

La composition urbaine est structurée selon 3 axes historiques :

la perspective Théâtre historique / Statue Lapérouse ;

la perspective ancienne caserne Lapérouse / Statue Lapérouse ;

l'alignement des façades de la rue Sainte-Cécile et de la rue des Cordeliers.

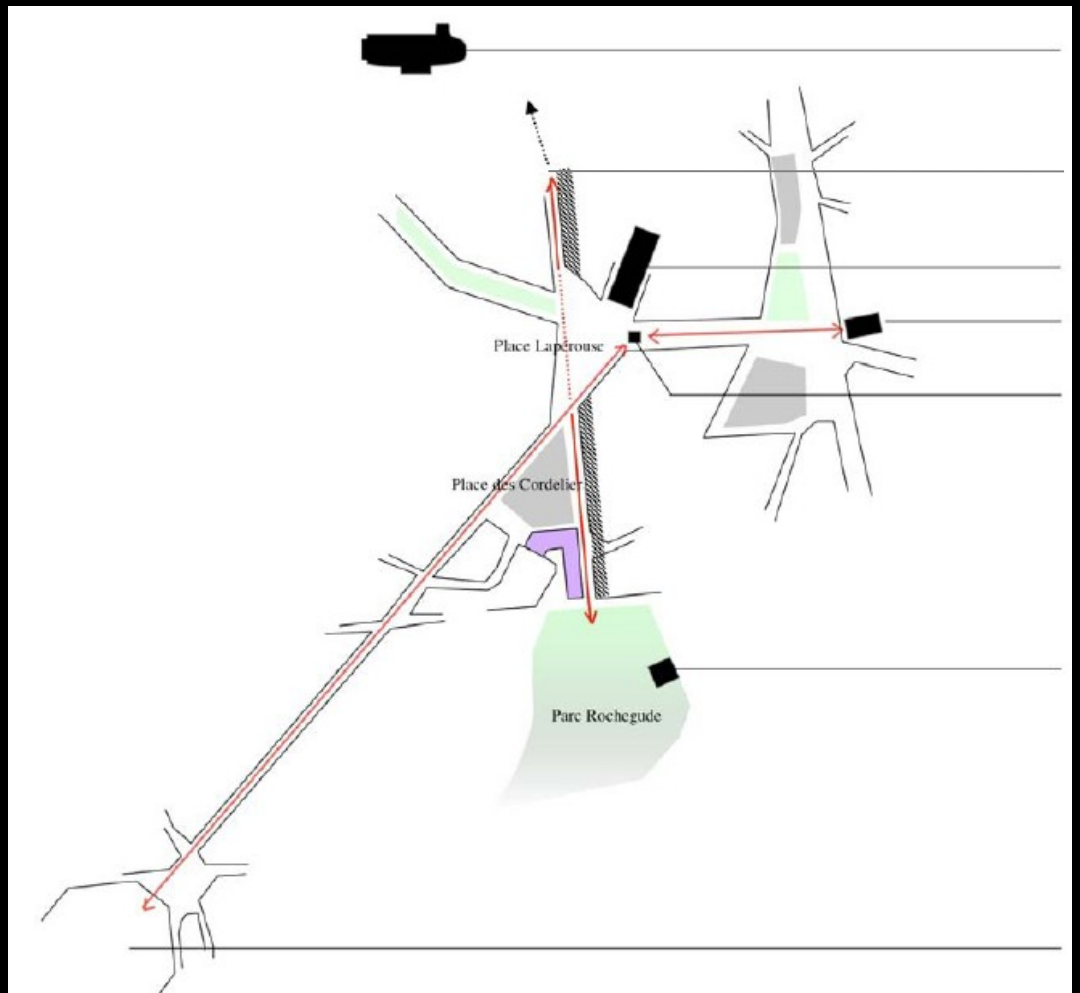

Cathédrale Sainte-Cécile

Rue Sainte-Cécile

Palais de Justice

Théâtre historique

Statue Lapérouse

Hôtel Rochegude

Centre universitaire Champollion
(ancienne caserne Lapérouse)

Projet urbain d'ensemble

① **REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS :**
- Traitement de sol
- Dégagement des perspectives
- Eclairage urbain
- Mobilier urbain
- ...

② **COUTURE URBAINE : traitement de sol, éclairage urbain, espace vert...**
2a : Articulation Cordeliers/Centre Ancien
2b : Articulation Jardin National/Cathédrale : Requalification du Boulevard Sibille

PÉRIMÈTRE D'OPÉRATION : ① + ②a

③ **AXE UNIVERSITE/CENTRE ANCIEN :**
Traitement de l'Avenue du Général de Gaulle entre la Place de Verdun et le site des Cordeliers avec :
- Aménagement des voiries, trottoirs, etc...
- Augmentation de la densité (Hauteur des constructions sur l'avenue du Général de Gaulle)
- Aménagement spécifique de la Place de Verdun et du carrefour entre l'Avenue du Général de Gaulle et l'Avenue Maréchal Joffre/Bd Carnot

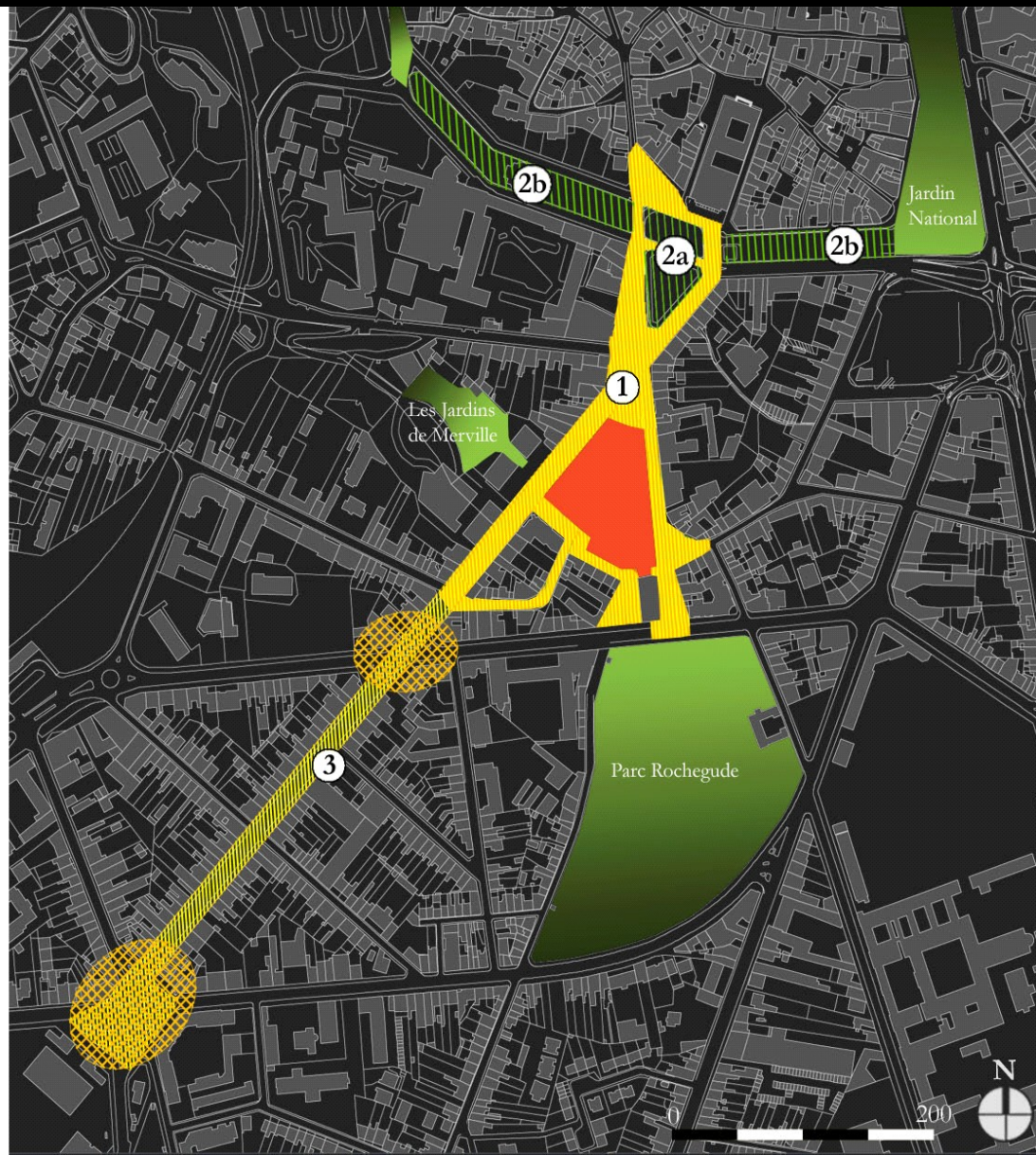

Schéma directeur

Dynamisation de l'avenue du Général de Gaulle par l'implantation d'activités et animations en façade

Sortie parking variante 2

Liaison médiathèque / Grand Théâtre : traversée de l'avenue par plateau doux

Sortie parking variante 1

Accès parking

Réaménagement de la place Lapérouse

Valorisation de l'axe place Lapérouse / Parc Rochegude

Piétonisation de la rue des Cordeliers

Sortie parking variante 3

Salle Arcé

Salle du Gymnase

Accès livraisons

Un nouveau plan de circulation

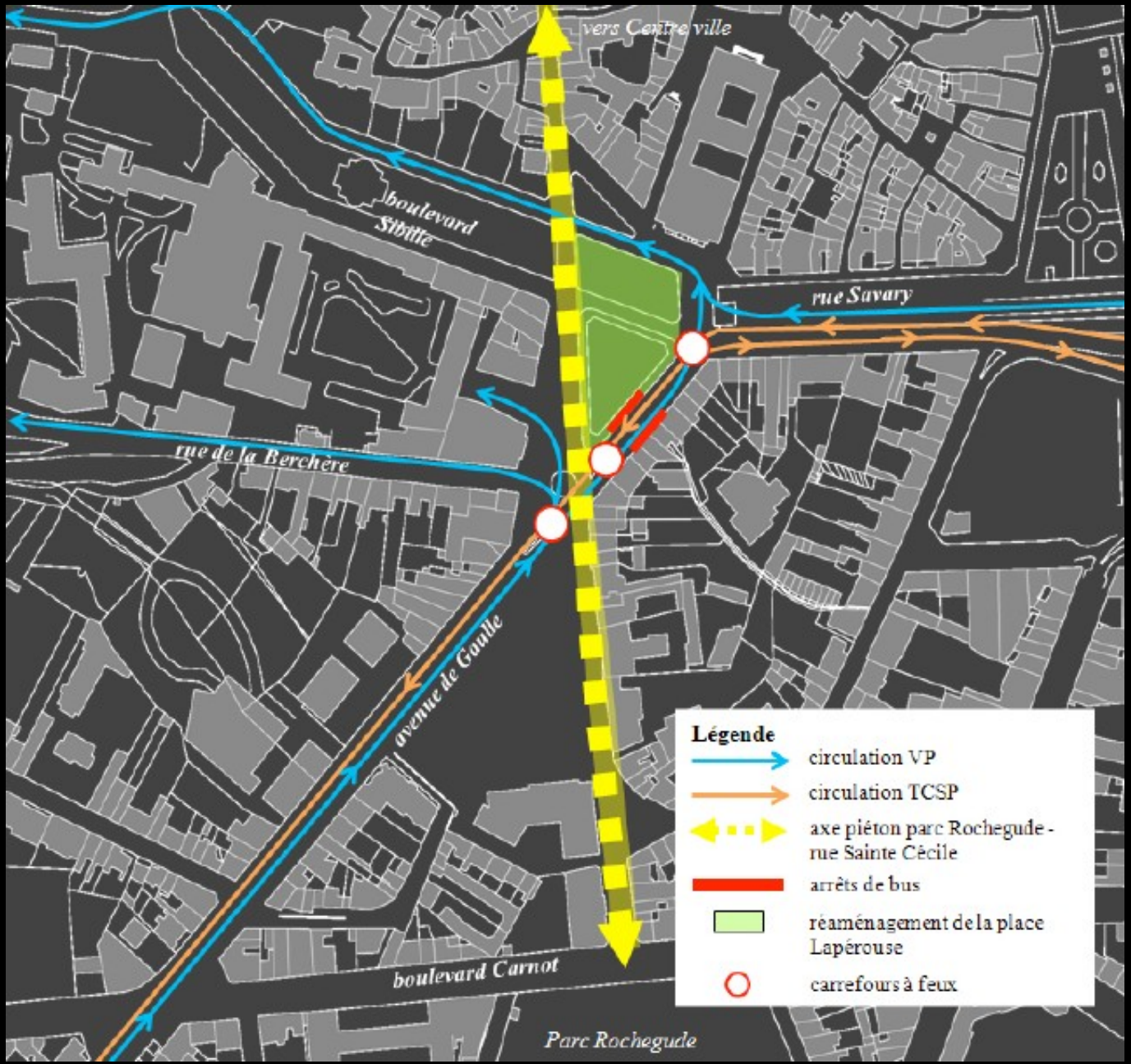

Valorisation de la porte d'entrée à la Cité épiscopale

Le projet des Cordeliers

Avancement de l'opération :

- approbation du programme par le conseil municipal du 25 mai 2009 ;

- le concours de maîtrise d'oeuvre sélection de 3 équipes concurrentes avec pour mandataires les architectes : Dominique Perrault, Christian de Portzamparc, Kengo Kuma qui présenteront leur projet (niveau esquisse +) pour le mois d'octobre ;

- le choix de l'équipe lauréate par le jury de concours aura lieu mi-novembre ;

- la première phase de la concertation est lancée.

Le planning prévisionnel de réalisation

Déc 2009, approbation par le conseil municipal de l'équipe lauréate ;

2010, archéologie préventive et deuxième phase de concertation ;

2010, approbation du projet définitif par le conseil municipal ;

2010 / 1er semestre 2011, étude du projet, consultation et choix des entreprises ;

2e semestre 2011 / 2013, travaux de construction et d'aménagement des espaces publics *(par tranches fonctionnelles);*

2014, ouverture du "Grand Théâtre d'Albi".

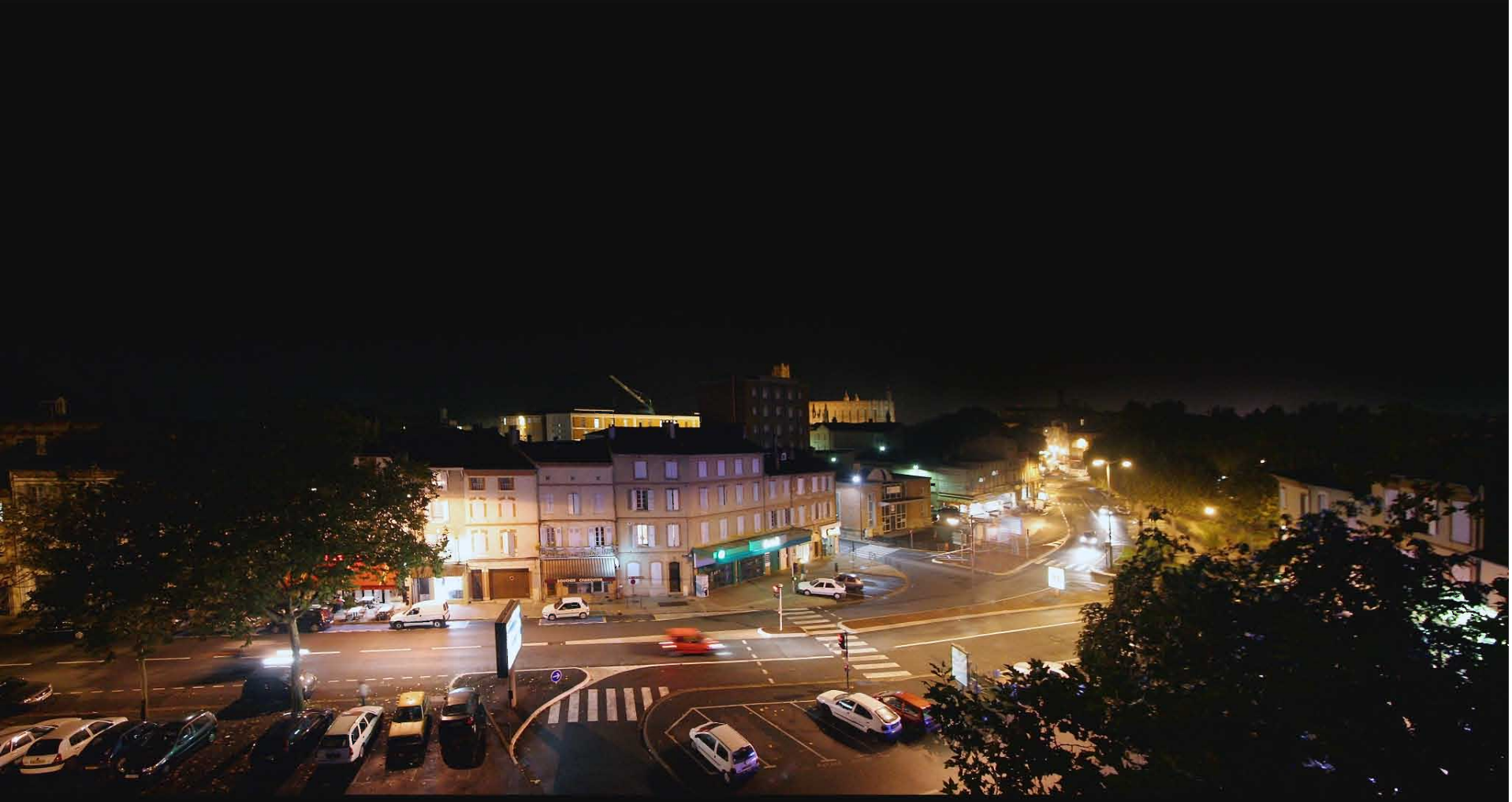

Ville d'Albi
Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS 14-18 septembre 2009

Réunion n°3 :
La protection du bien et la prise en compte des facteurs affectant le bien

AGENDA 21 LOCAL FRANCE Albi

VILLE D'ALBI www.mairie-albi.fr

Le secteur sauvegardé d'Albi (zone tampon) :

genèse, évolution, gestion

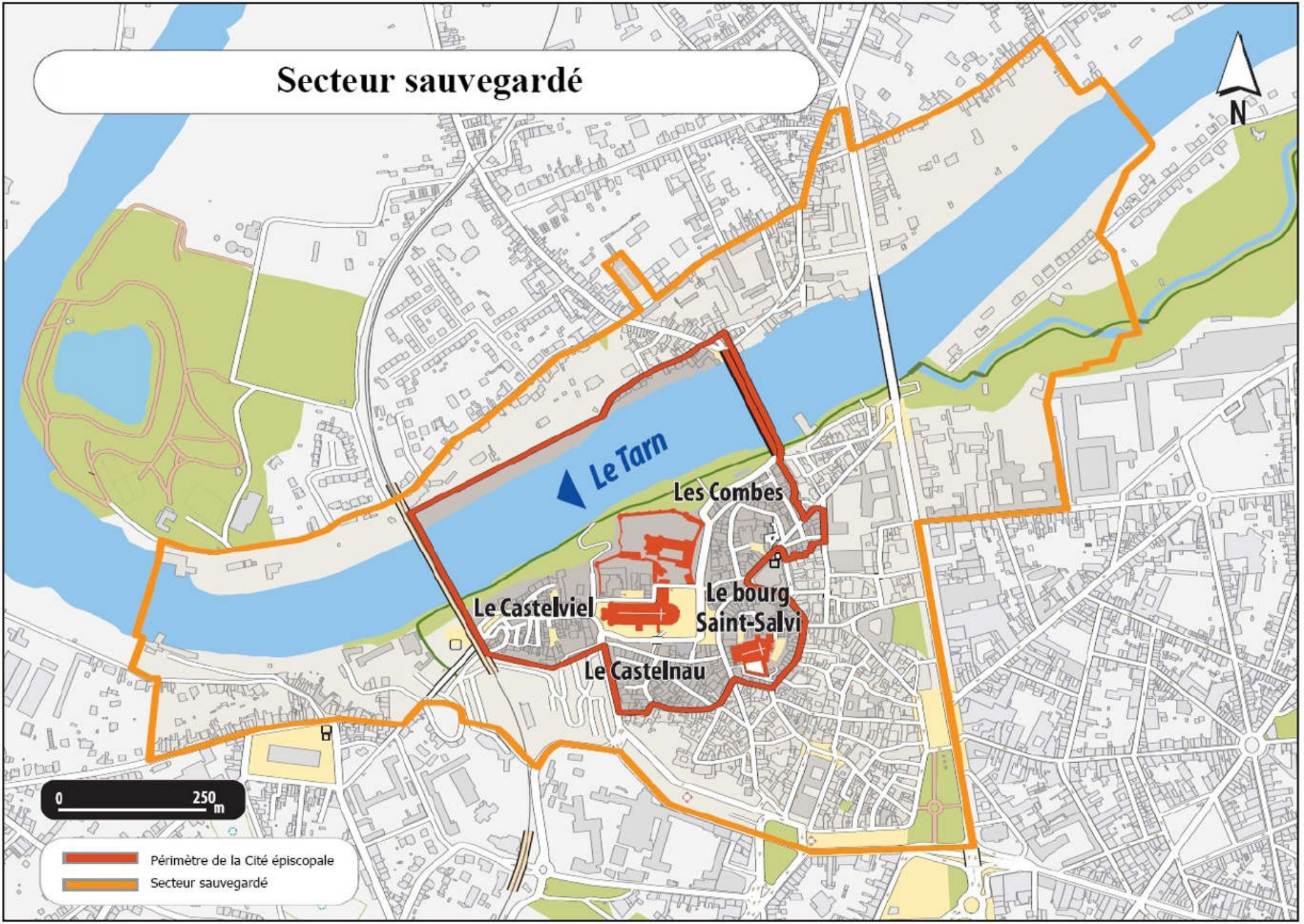
Secteur sauvegardé
N
Le Tarn
Les Combes
Le Castelviel
Le bourg
Saint-Salvi
Le Castelnau
0
250 m
Périmètre de la Cité épiscopale
Secteur sauvegardé

I- La création du secteur sauvegardé

II- Elaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur

III- Les politiques successives de revalorisation

IV- L'évolution du secteur sauvegardé

La création du secteur sauvegardé :

- création par arrêté interministériel du 19 janvier 1968

- désignation de M. BOIRET, architecte en chef des monuments historiques pour effectuer les études d'élaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur

- avis favorable de la commission nationale des secteurs sauvegardés le 10 mai 1974

Plan des toitures (Y. Boiret)

Elaboration du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) :

- constitution de la commission locale du secteur sauvegardé

- 1980 : révision par M. Boiret de son premier plan approuvé par la ville en 1973

- 1984-1985 réactualisation du plan

- publication du PSMV le 04 octobre 1988 par arrêté préfectoral.

- fin 1988 : enquête publique

L'approbation du PSMV :

- par délibération du conseil municipal du 18 décembre 1988

- par la commission nationale des secteurs sauvegardés du 14 février 1991

- approbation définitive du PSMV par décret du conseil d'Etat publié le 21 janvier 1993

Extrait du PSMV

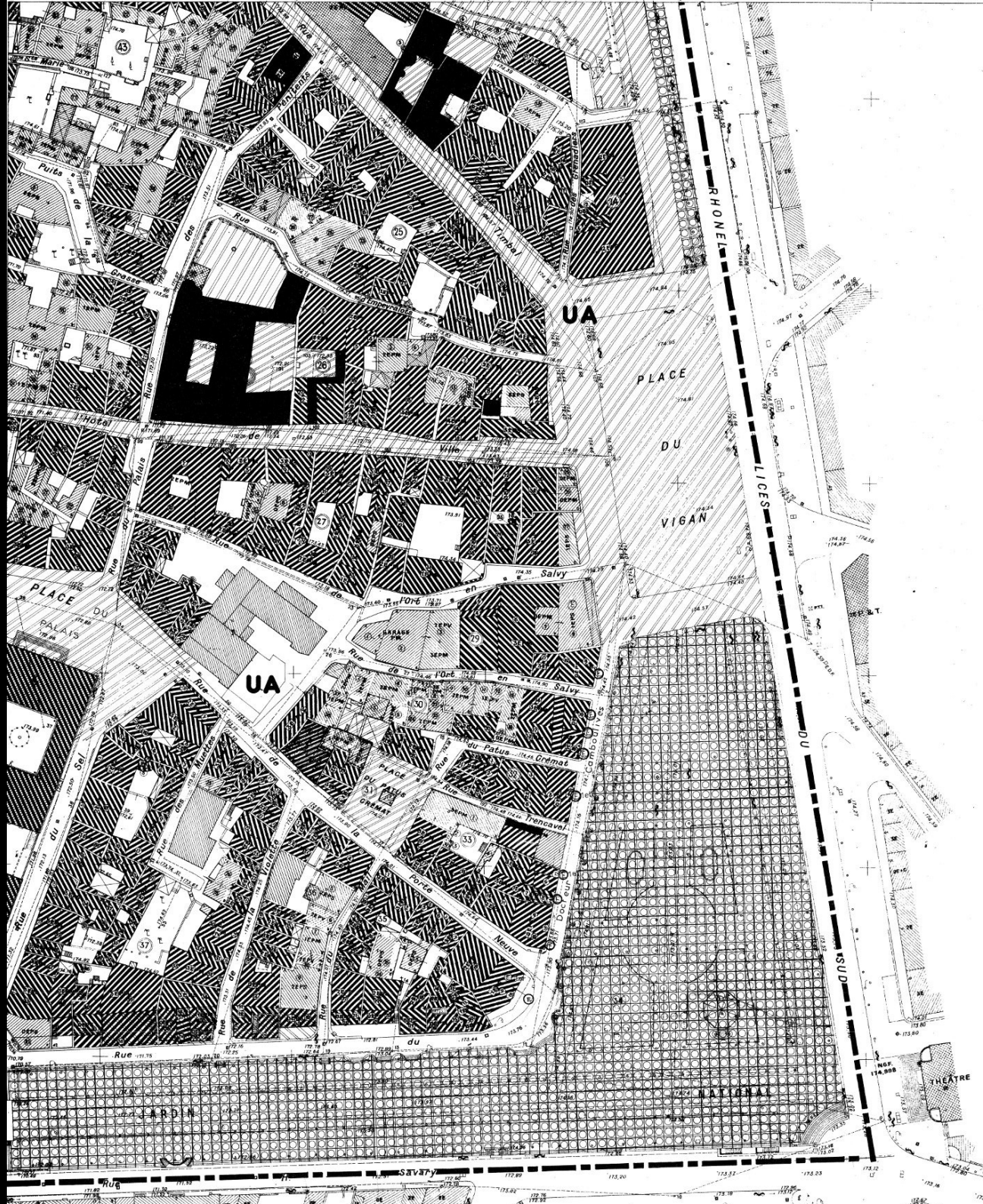

Légende du PSMV :

1.		Limites du secteur sauvegardé	L.313.1
2.	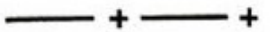	Limites des zones	L.123.1
3.		Immeuble protégé par la législation sur les monuments historiques.	
4.	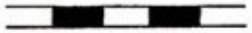	Façades, fragments	
5.		Immeuble ou partie d'immeuble à conserver, dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'altération sont interdits.	L.313.1
6.		Immeuble non protégé, pouvant être conservé, amélioré ou remplacé.	L. 313.2 règlement
7.		Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification pourra être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées.	L.313.1 règlement
8.		Emprise de construction imposée. (1)	L.123.1.3°bis et 7° L.313.1et2
9.		Superposition des dispositions 7 et 8	

10.		Sous secteur d'aménagement d'ensemble	règlement
11.		Espace soumis à prescription particulière D dalles - P pavages - J jardins	L.313.2
12.		Espace boisé classé à conserver ou à créer	L.130.1
13.		Plantations à réaliser	règlement
14.		Emplacement reservé pour voie, passage ou ouvrage public, installation d'intérêt général ou espace vert (1)	L.123.1-6°
15.		Superposition des dispositions 8 (emprise de construction imposée) et 14 (emplacement réservé). (1)	
16.		Alignement nouveau	L.123.1.4° Arrêté Municipal
17.		Modification, écrêtement	L.313.1 et 2 R 313.11
18.	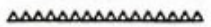	Règle architecturale figurant au règlement (1)	L.123.1.7° L.313.1 et 2 R 313.11
19.		Marge de reculement	L.123.1.7° L.313.1 et 2
20.	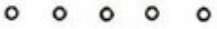	Passage privé ouvert au public (→ pas une obligation).	

(1) - Symboles non utilisés et non représentés sur les documents graphiques.

Le secteur sauvegardé couvre 64 ha (emprise de la rivière non comptabilisée) correspondant à 1,41 % de la superficie de la commune

Il comprend deux zones :

- la zone U, urbaine

- la zone ND, inondable, cadre naturel inconstructible des berges du Tarn

La réglementation du PSMV permet d'assurer un suivi, un contrôle et une exigence de qualité en matière de restauration.

Les politiques successives de revalorisation

- depuis 1963, la ville accorde une subvention façade pour la restauration des façades d'immeubles situés en secteur sauvegardé

-1978 signature du contrat villes moyennes, dossier établi sous la conduite d'A. Melissinos, urbaniste coordinateur avec un volet consacré à la réhabilitation des logements anciens situés en secteur sauvegardé

- 1979 : création d'une ZAD en vue de maîtriser le foncier et saisir les opportunités

- 1979-1982 : première OPAH

- 1996 – 1998 OPAH quartier rive droite

- juillet 2001 – décembre 2005 OPAH centre ville

- 2007 – 2012 nouveau programme de subventionnement des façades

Périmètre des OPAH

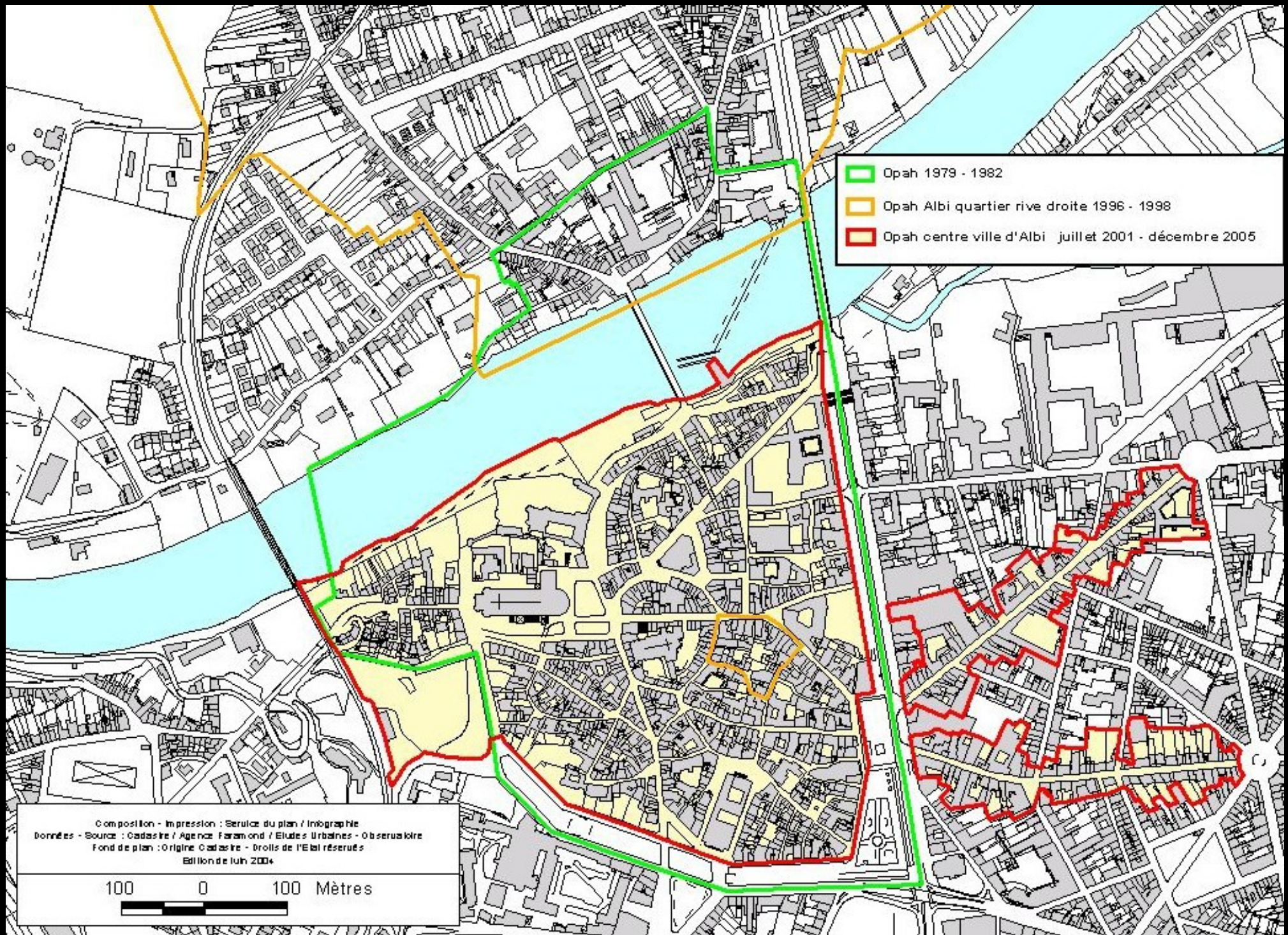

- la mission de l'ABF : avis conforme sur les autorisations de travaux, visites d'immeubles, contrôle des chantiers

- gestion concertée avec l'ABF – arbitrage entre le respect du patrimoine et sa mise en valeur

- réunions de coordination mensuelle organisées par le pôle développement local, l'adjionte à l'urbanisme, l'adjointe au patrimoine, les services patrimoine et droit des sols ; avec relevé de décisions

- réception conjointe de pétitionnaires

- visites sur site lors d'examen d'avant-projet

gestion des infractions :

- **démarche de négociation amiable en vue de la régularisation**

- **en cas d'impossibilité, rédaction d'un procès-verbal d'infraction transmis à monsieur le procureur de la République.**

REUNION MENSUELLE VILLE/ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE DU JEUDI 04 DECEMBRE 2008

Personnes présentes (en fonction des différents points abordés) : Catherine Mazel, Marie Françoise Bugarel, Laurent Barrenechéa,

Diffusion : les présents, Michèle Barrau-Sartres

Dossiers présentés	Relevé de décision
Dossier présenté par Marie Françoise Bugarel - Déclaration préalable copropriété 21,23, place Sainte Cécile	La demande de retrait des câbles en façade sera mentionnée en recommandation dans l'arrêté d'autorisation.
Dossier présenté par Marie Françoise Bugarel - Projet de restructuration de la maison de retraite du Parc	Pour information.
Dossier présenté par Marie Françoise Bugarel - CU immeuble 6, rue de Gardès	L'Architecte des Bâtiments de France a vu l'avant projet – en attente dépôt PC.
Dossier présenté par Laurent Barrénéchea - SCI Résidence Isatis	Information de l'élu Marie Louise AT L'Architecte des Bâtiments de France rencontre la DRAC et nous fera part de ses observations.
Dossier présenté parLaurent Barrénéchea - rue du Castelviel M Pouponeau	Infraction constatée – mise en demeure de régulariser – à défaut PV en début d'année.
Dossier présenté par M F Bugarel - PC Butteux	Rue Honoré Cuq – avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France. Convoquer le pétitionnaire pour discuter de l'esthétique de son projet.

Exemple
de concertation réussie

Exemples d'infractions

Concilier patrimoine et modernité

- Développement de l'activité économique

- Harmoniser le traitement des façades

- Gestion renforcée du domaine public

Solutions

- Élaboration d'une charte de qualité urbaine

- Actualisation du nuancier des couleurs

- Obtenir l'intégration des climatiseurs

- Organisation des services

Un enjeu aujourd'hui, actualiser le PSMV et agir sur les abords de la zone tampon :

- **Vigilance sur les points noirs identifiés**

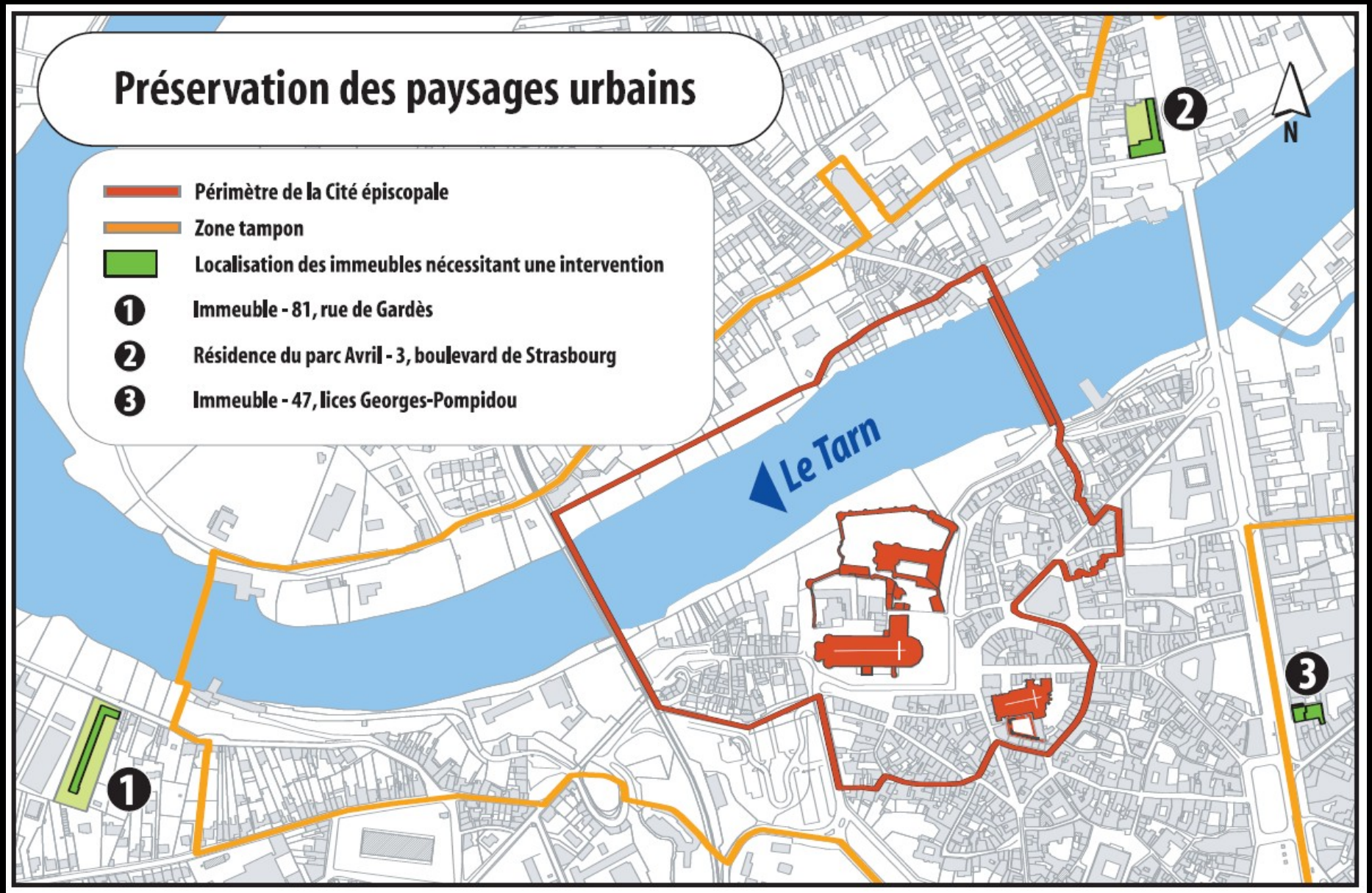

L'évolution du secteur sauvegardé :

Evolution d'usage des bâtiments :

- anciens moulins (vermicellerie) devenus hôtel, bureaux et logements

- maison éclusière sur les berges du Tarn devenue restaurant

- école des Saints-Anges au Castelviel réhabilitée en logements

- transformation d'une école privée en restaurant, le Clos Sainte-Cécile au Castelviel

- transformation d'une imprimerie en opération de logements

Evolution de la composition et du fonctionnement de la commission locale du secteur sauvegardé

Mise en place d'un zonage archéologique

Réflexion sur la révision du PSMV

La population :

En 1975 le secteur ne compte que 2 650 personnes (perte de 850 habitants entre 1968 et 1975

Fin 1978 accentuation du mouvement :
2 100 habitants

Lors du recensement de 1999 la population est évaluée à 4 558 habitants.

Selon les dernières données INSEE sur le grand centre (secteur sauvegardé élargi) la population est aujourd'hui de 6 700 habitants.

Les projets en cours :

- installation de l'école des arts et de la matière dans les anciens abattoirs.

- réhabilitation d'un immeuble de bureaux et logements 26, rue Camboulives

- nouvelle réflexion sur le projet de réhabilitation de l'ancienne chapellerie

Ville d'Albi
Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS 14-18 septembre 2009

Réunion n°4 :
Dispositifs spécifiques de protection, de conservation et de gouvernance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

AGENDA 21 LOCAL FRANCE
Albi

VILLE D'ALBI
www.mairie-albi.fr

Les moyens d'application des mesures de protection et de conservation

Réunion 4A

I- Mesures de protection et de conservation des monuments historiques classés

II- Mesures de protection et de conservation du patrimoine naturel

III- Mesures de protection et de conservation du patrimoine bâti public et privé

IV- Perspectives de développement d'outils de suivi de la protection et de la conservation

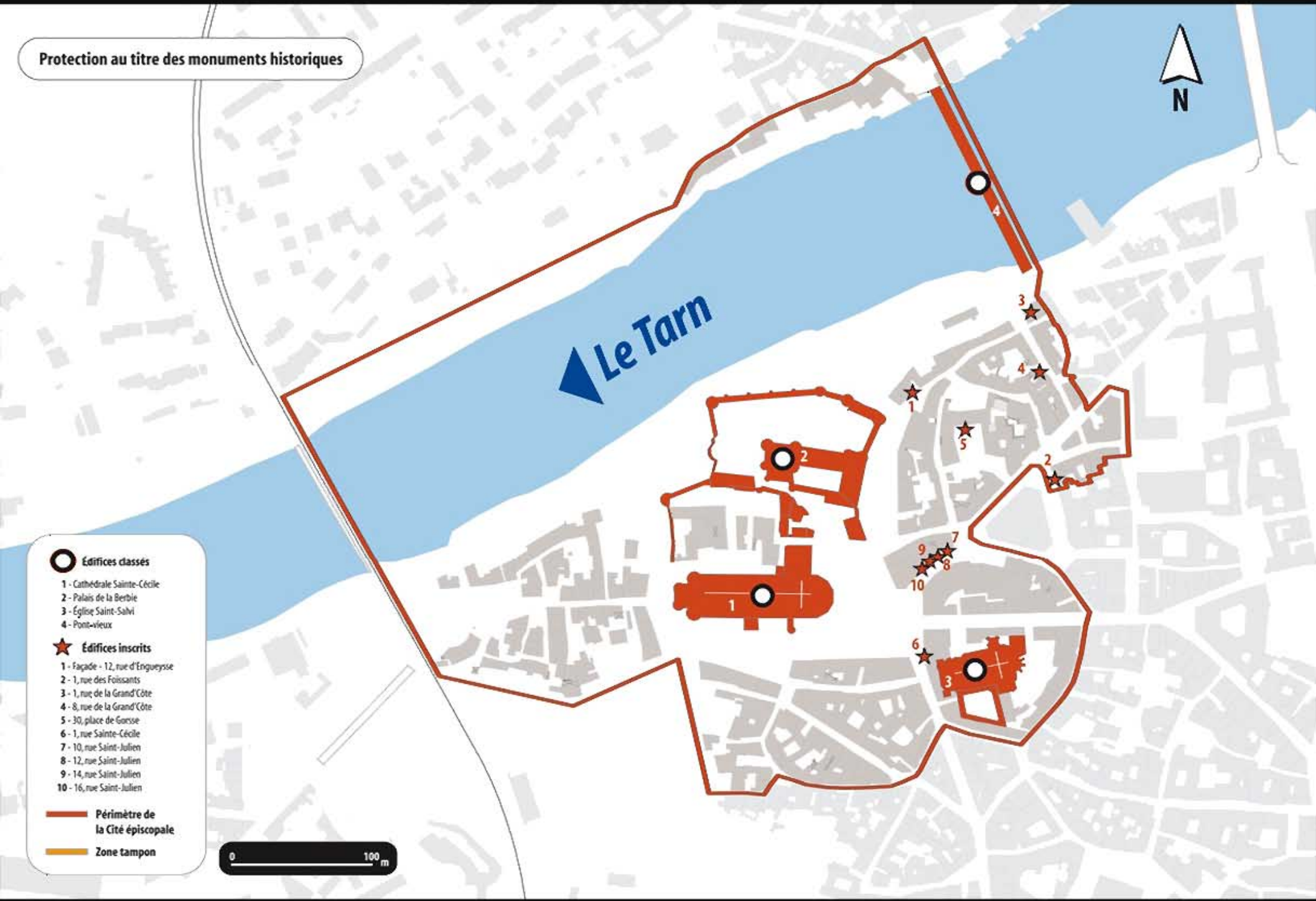
Protection au titre des monuments historiques
Le Tarn
N
Édifices classés
1 - Cathédrale Sainte-Cécile
2 - Palais de la Berbie
3 - Église Saint-Salvi
4 - Pont-vieux
Édifices inscrits
1 - Façade - 12, rue d'Engueysse
2 - 1, rue des Foissants
3 - 1, rue de la Grand'Côte
4 - 8, rue de la Grand'Côte
5 - 30, place de Gorsse
6 - 1, rue Sainte-Cécile
7 - 10, rue Saint-Julien
8 - 12, rue Saint-Julien
9 - 14, rue Saint-Julien
10 - 16, rue Saint-Julien
Périmètre de la Cité épiscopale
Zone tampon
0
100 m

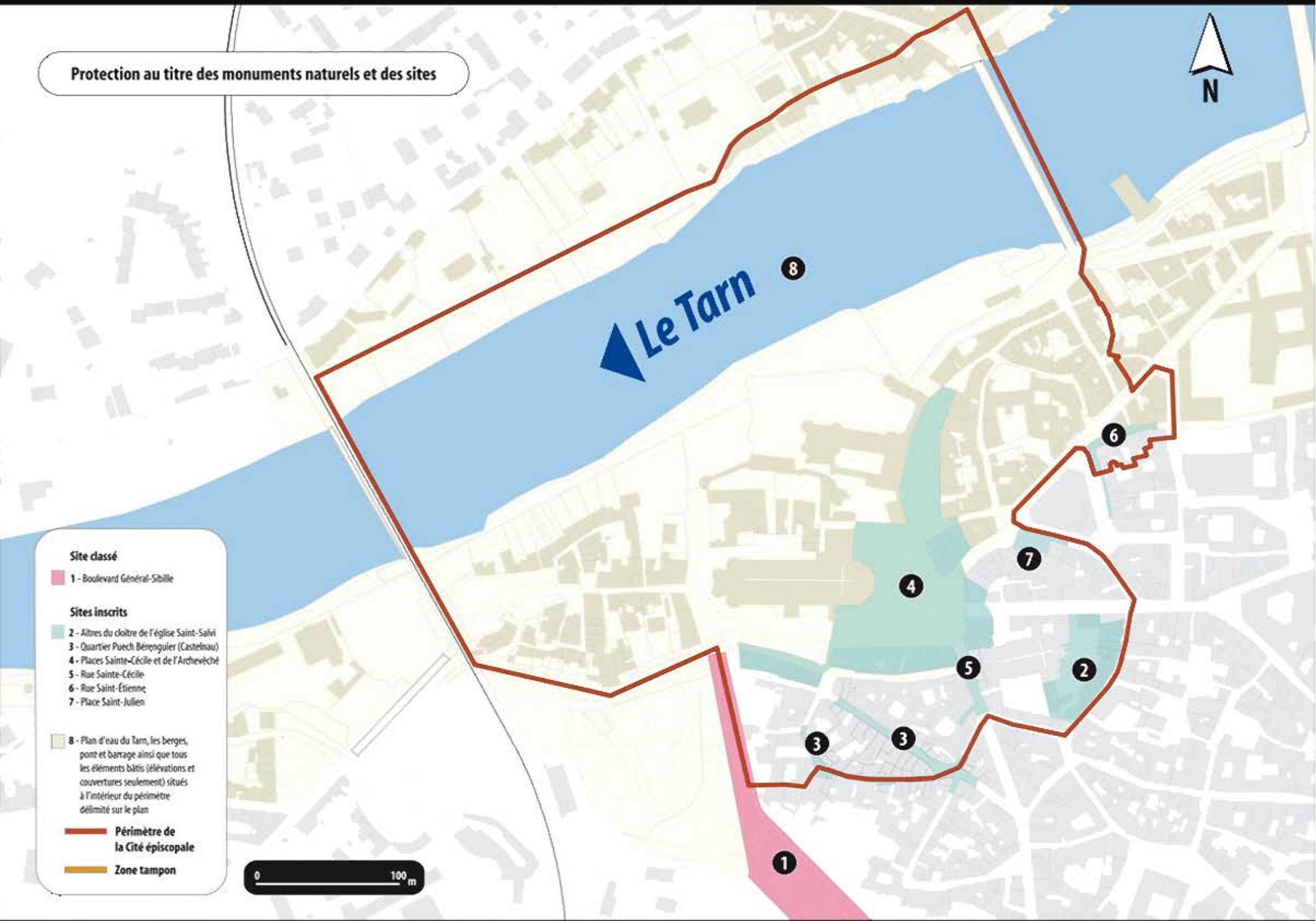
Protection au titre des monuments naturels et des sites
N
Le Tarn
8
6
7
4
5
2
3
3
1
Site classé
1 - Boulevard Général-Sibille
Sites inscrits
2 - Abords du cloître de l'église Saint-Salvi
3 - Quartier Puech Bérenguier (Castelnau)
4 - Places Sainte-Cécile et de l'Archevêché
5 - Rue Sainte-Cécile
6 - Rue Saint-Étienne
7 - Place Saint-Julien
8 - Plan d'eau du Tarn, les berges, pont et barrage ainsi que tous les éléments bâtis (élévations et couvertures seulement) situés à l'intérieur du périmètre délimité sur le plan
Périmètre de la Cité épiscopale
Zone tampon
0
100 m

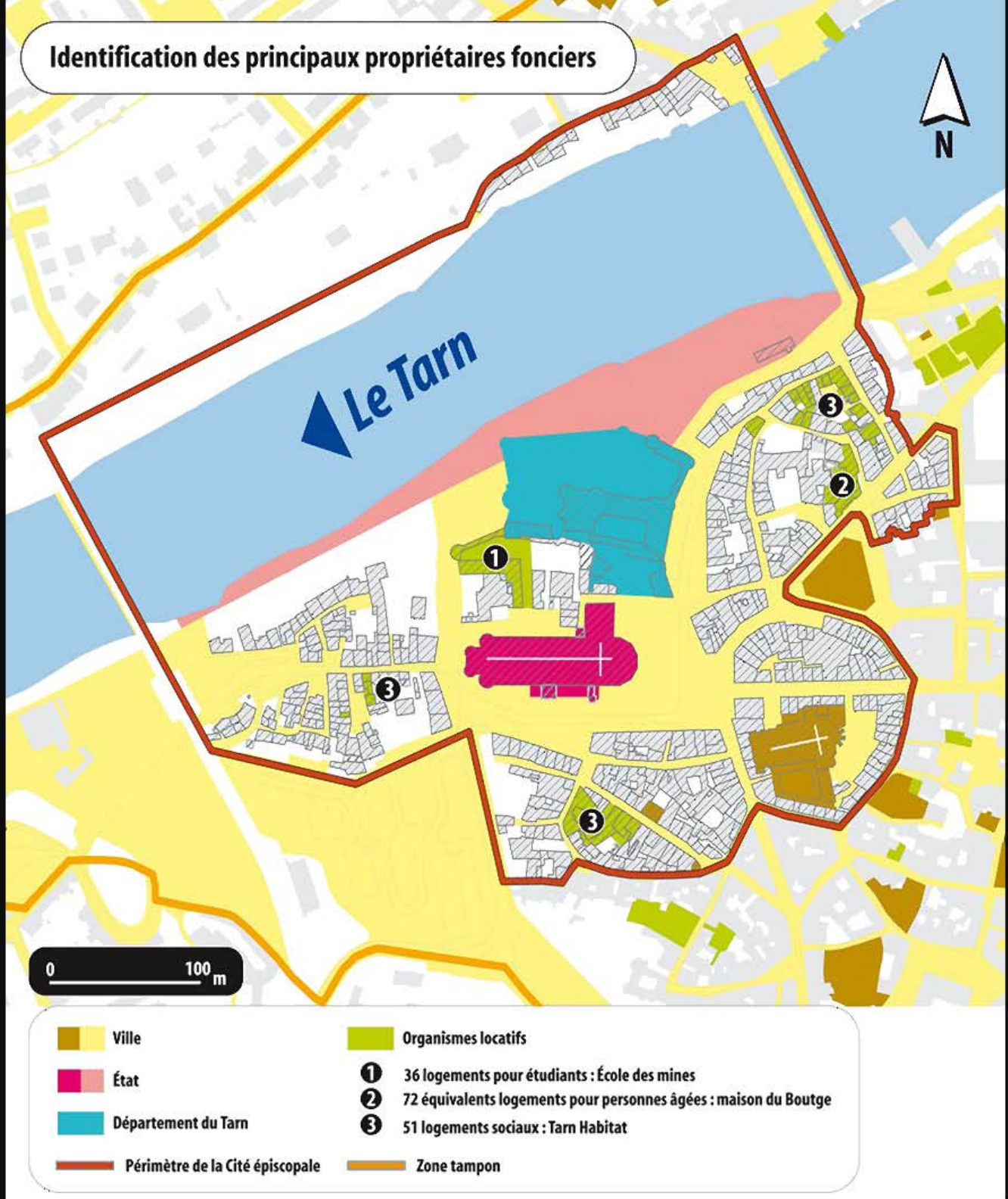
Identification des principaux propriétaires fonciers
N
Le Tarn
0
100 m
Ville
État
Département du Tarn
Périmètre de la Cité épiscopale
Organismes locatifs
Zone tampon
1 36 logements pour étudiants : École des mines
2 72 équivalents logements pour personnes âgées : maison du Boutge
3 51 logements sociaux : Tarn Habitat

I- Mesures de protection et de conservation des monuments historiques classés

Monuments Classés	Propriétaires	Financeurs principaux
▪ **Cathédrale**	> État	> État
▪ **Palais de la Berbie**	> Département du Tarn	> État/Région/SMAMTL *(ville et département)*
▪ **Église Saint-Salvi**	> Ville d'Albi	> État/Ville
▪ **Pont-vieux**	> Ville d'Albi	> État/Ville

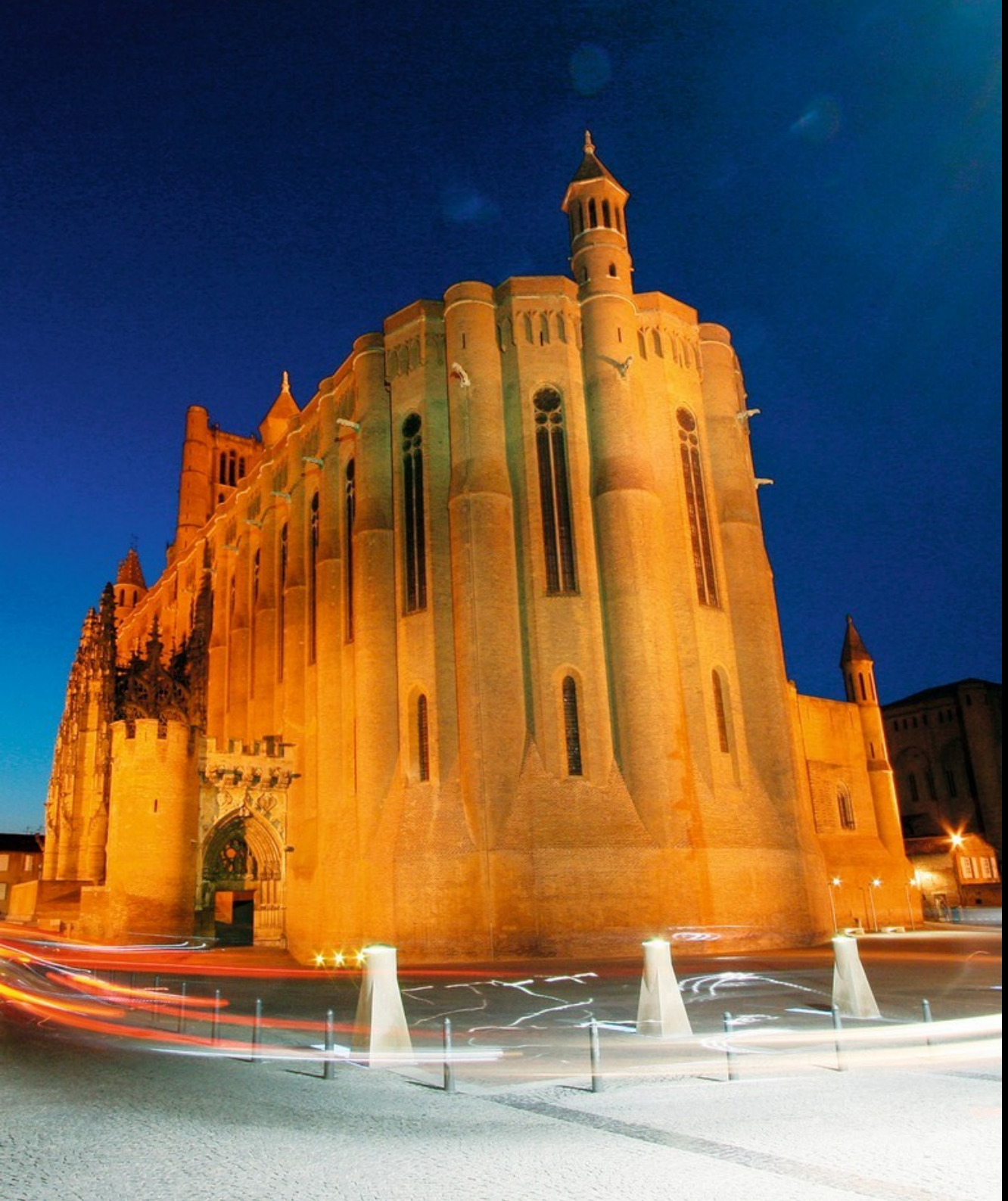

La cathédrale Sainte-Cécile

Planification

Opérations réalisées (études comprises) :

- **1972-1995 : restauration et relevages du grand-orgue** > 240 297 €
- **1981-1994 : restauration des maçonneries du clocher** > 2 478 000 €
- **1995 – 2002 : restauration du baldaquin méridional** > 1 550 179 €
- **2001 – 2008 : aménagement de la 1re salle du Trésor** > 408 784 €
- **2008-2009 : travaux de mise en conformité électrique** > 806 348 €
- **2009 : réfection du beffroi campanaire** > 38 000 €

A signaler en plus, des opérations de mécénat :

- **2003 – 2004 : restauration des peintures murales de deux chapelles hautes**
> 469 000 € (financement Fondation GDF > 79 680 €)

- **2008 : restauration des cadrans solaires du baldaquin**
> 9 193 € (mécénat d'entreprises locales)

Acquisition d'une 5e cloche par le biais d'une souscription organisée par la paroisse

> avril à juin 2009
(40 000 € récoltés ; pose août 2009)

Opérations en cours ou programmées :

- Pose d'un filet de protection à titre conservatoire le long du parapet nord
> juillet 2009

- Stabilisation et reprise de la maçonnerie des gargouilles du clocher, travaux d'étanchéité
> achèvement mi-octobre 2009

- Travaux d'aménagement de la 2de salle du trésor
> achèvement automne 2009

- Restauration du buffet d'orgue et de la soufflerie
> 2010 (100 000 €)

- Restauration des 2 chapelles hautes occidentales
> janvier à juin 2010
(310 000 € engagés)

- Relevé photogrammétrique de la 1re travée de la voûte permettant de chiffrer et de définir le procédé technique pour la restauration des peintures de la voûte
> janvier à juin 2009

Pour partager le patrimoine avec le plus grand nombre, tout en préservant son intégrité :

Le projet d'ouverture d'une chapelle des tribunes au public

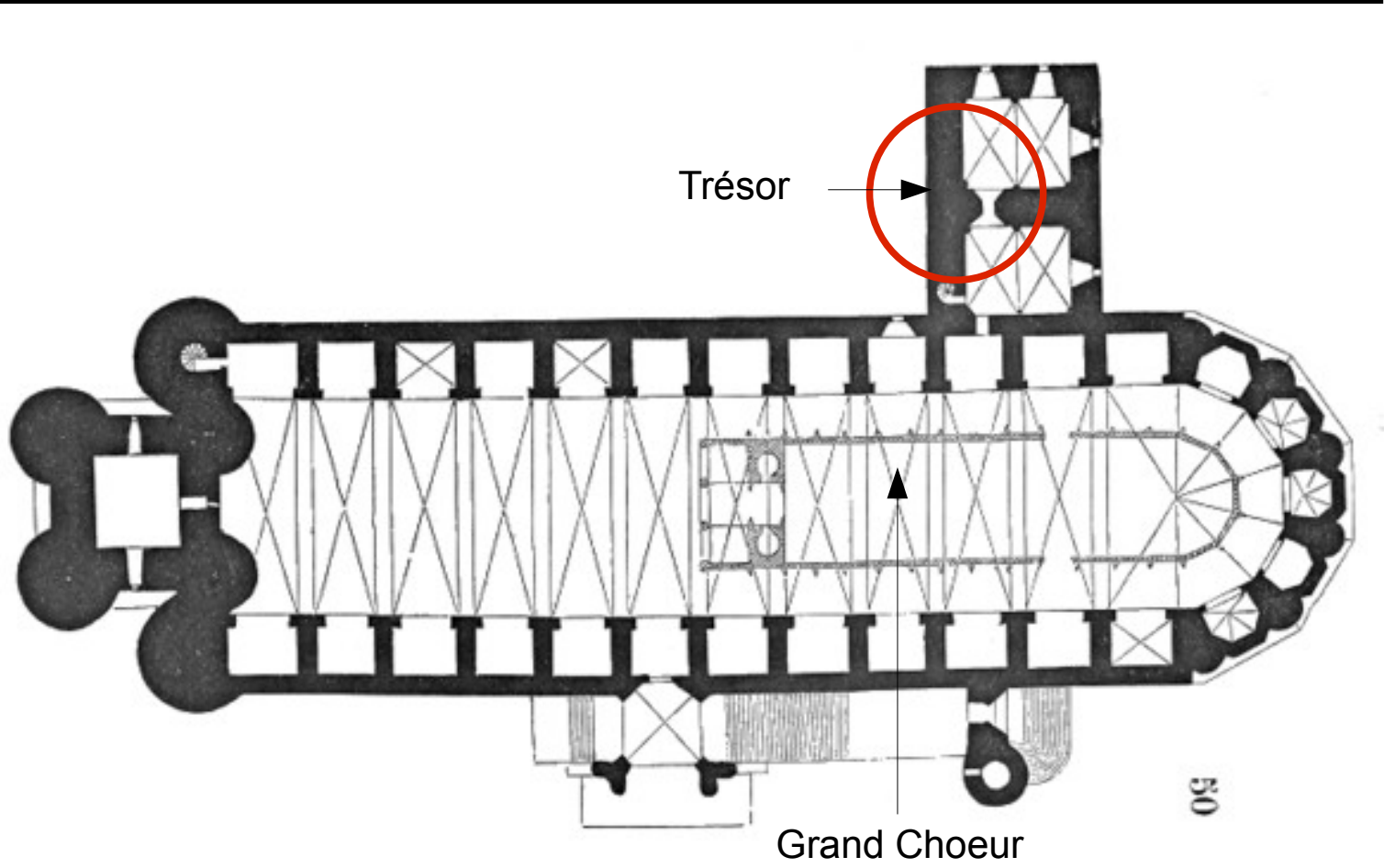

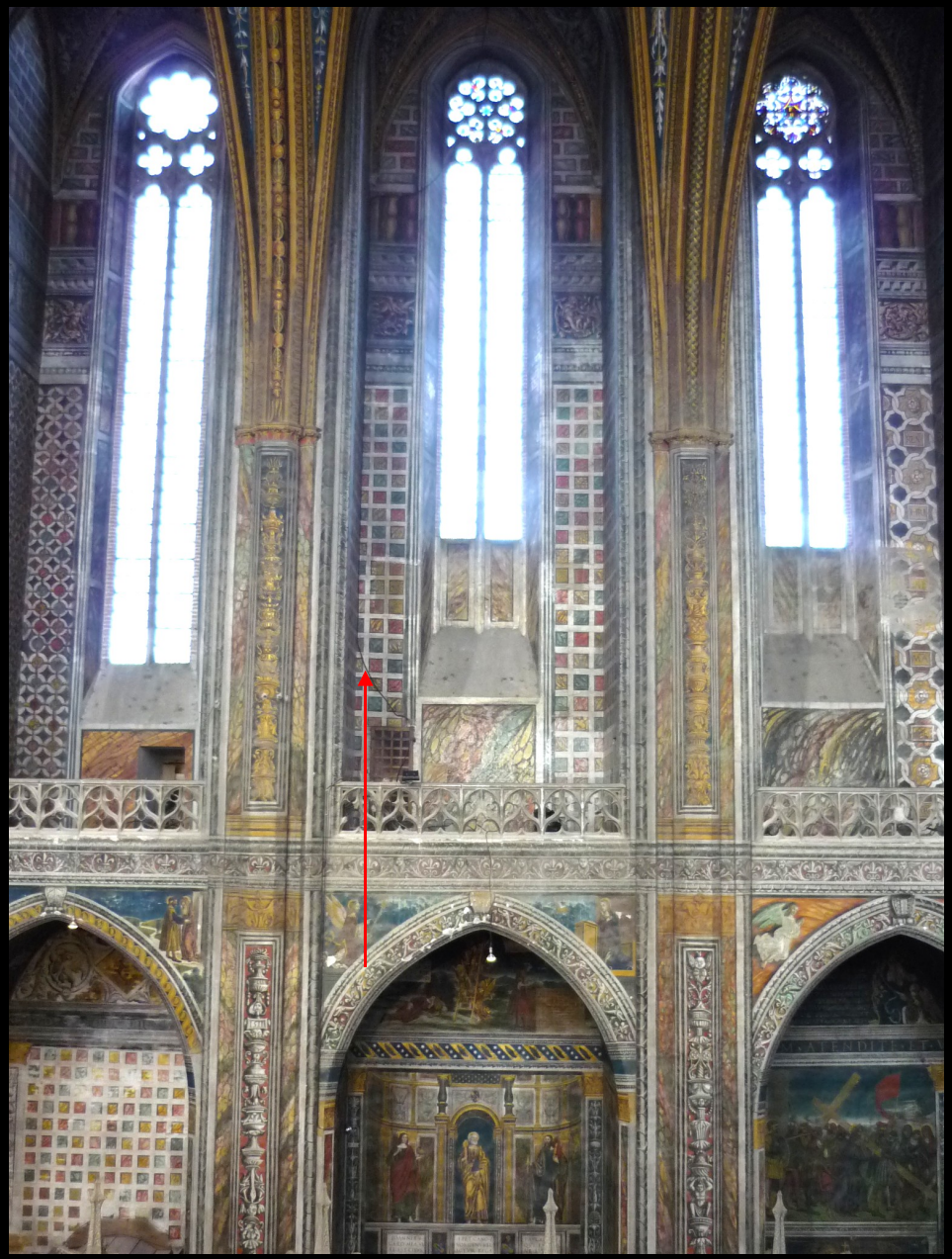

Mur Ouest,
interventions à effectuer

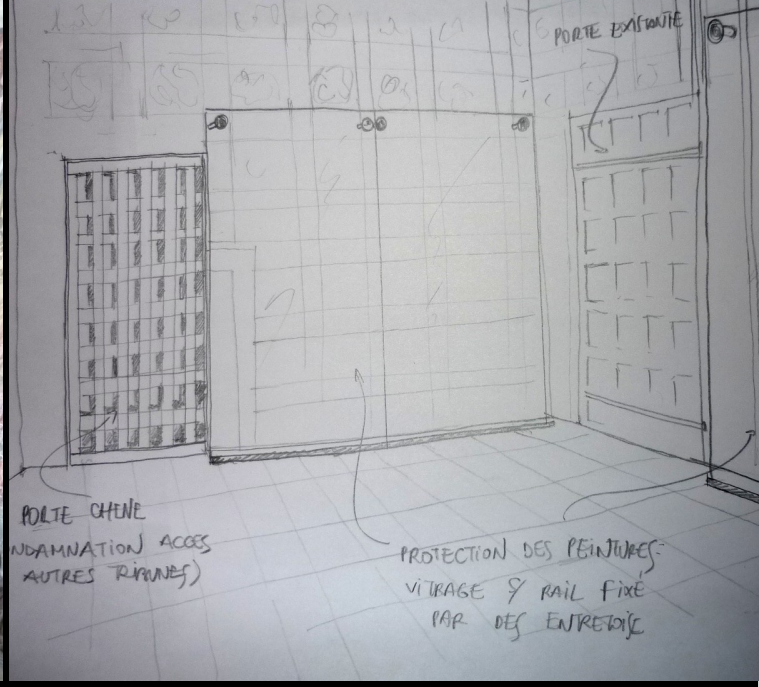

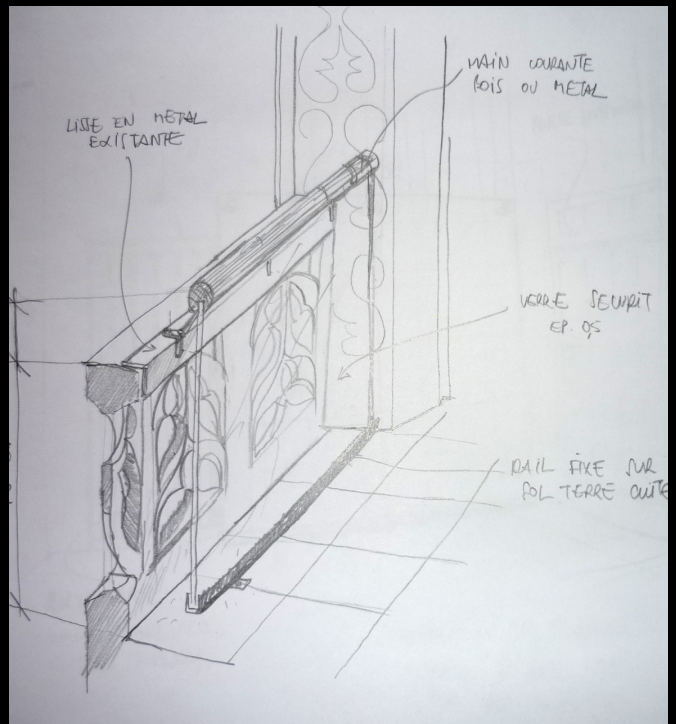

Garde corps,
interventions à effectuer

Projet stratégique de l'Etat français pour la cathédrale d'Albi

> **Volet technique :**

- Bilan et approfondissement de la connaissance :
  - Scientifique (Evaluation archéologique, relevés, décors, projet de colloques)
  - Réglementaire : extension des protections
  - Accompagnement et assistance des doctorants et chercheurs

- Bilan sanitaire :
  - Etablissement d'un diagnostic sanitaire précis du monument, et mise en place d'un système d'évaluation des pathologies repérées (principe de veille sanitaire)

- Planification des travaux :
  - Les futures campagnes de travaux s'inscriront dans une programmation issue des priorités établies par la veille sanitaire et seront régies selon le principe du contrôle scientifique et technique.

> **Volet diffusion :**

- Médiation :

- Restitution de l'évolution des connaissances sur le monument pour le plus grand nombre
- Communication et pédagogie autour des campagnes de travaux (valorisation de l'investissement de l'Etat)

- Gestion :

- Conditions d'accès du public (confort, sécurité,…)
- Partenariats et gestion des droits d'accès (Etat, affectataire, commune)

- Mécénat :

- Création d'un club de partenaires de portée internationale.

Le palais de la Berbie

Planification

Phasage des travaux de restructuration du musée Toulouse-Lautrec

Travaux de la phase 1 : achevés 2004

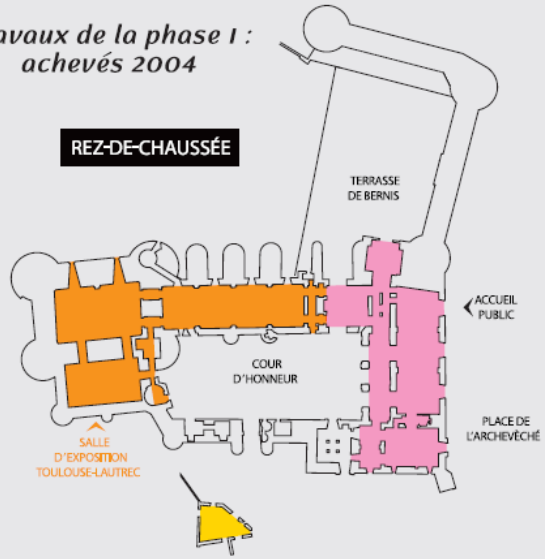

Travaux de la phase 2 : achevés 2008

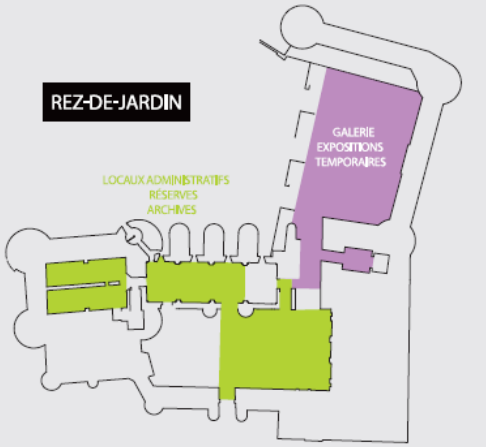

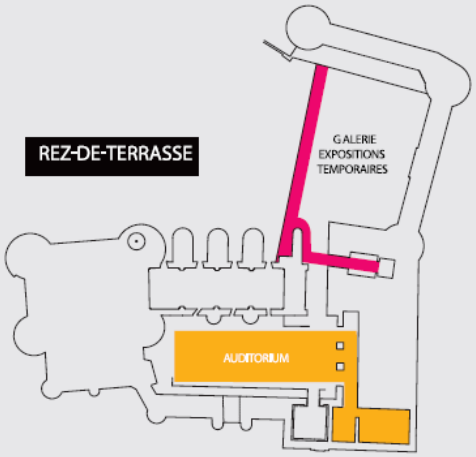

Travaux de la phase 3 : à partir de 2008

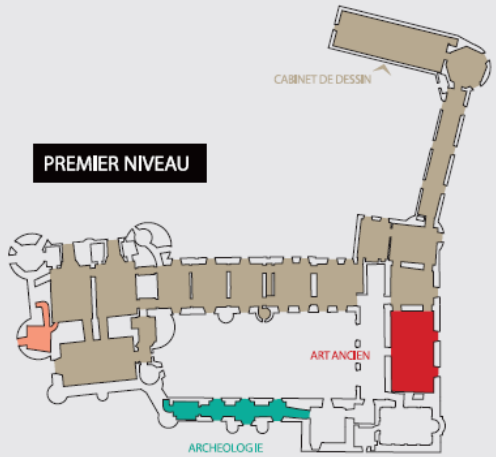

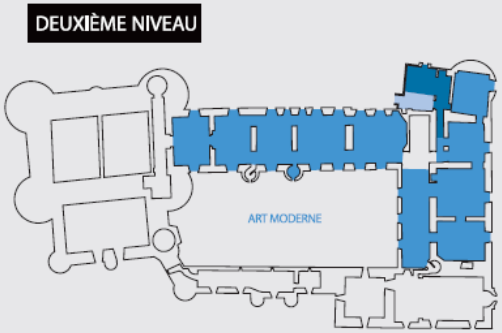

Opérations réalisées :

- Phase 1 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec

> 2001 – 2004
(10 479 373 € HT)
Financement État, SMAMTL (ville et département), Région, Union Européenne (Feder)

- Phase 2 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec

> Janvier 2006 – février 2008
(9 027 154 € HT)
Financement État, SMAMTL (ville et département), Région, Union Européenne (Feder)

Opérations en cours ou programmées :

- Phase 3 des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec

> février 2009 – 2013

- Travaux Monuments Historiques : chapelles Notre-Dame et portail

> mars 2009 à mars 2010

- Aménagement de l'office du tourisme
(accessibilité handicapé)

> lancement des études préalables second semestre 2009

Au cours de la phase 3 des travaux d'aménagements du musée :

> Mise à jour de carrelages médiévaux dans la salle du tribunal de l'Inquisition (100m^2) et dans l'aile des Suffragants (40 m^2)

> Juin 2009

L'église Saint-Salvi

Planification

Opérations réalisées

- **Interventions sur les couvertures en tuile et les ouvrages d'évacuation des eaux pluviales** (nef, transept, chapelles latérales, tour carrée et sacristie)
> 2001 – 2008
(288 287 € dont 40 % de subvention de l'État)

Opérations en cours :

- Mise en conformité électrique
> en cours - printemps 2010
(500 000 €)

- Restauration de la couverture
> septembre - octobre 2009
(85 000 € dont 20 % de subvention de l'État)

Opérations programmées :

- Restauration de l'enfeu
> 2010

- Restauration de la façade nord
> 2010

- Réfection de la couverture de l'absidiole nord
> 2010

- Réfection des abat-sons du clocher
> 2011

- Restauration des vitraux de la nef
> 2011-2013

- Nettoyage des parements intérieurs
> 2012-2013

Le Pont-vieux

Planification

Opérations réalisées :

- Inspection détaillée de l'ouvrage
> septembre 2003

Opérations en cours :

- Diagnostic préalable à la réfection du pont et définition d'un programme pluriannuel d'interventions
> septembre 2009

Opérations programmées :

- Selon les priorités données par la définition du programme pluri-annuel

II- Mesures de protection et de conservation du patrimoine naturel

Sites naturels	Propriétaires	Financeurs	Gestionnaires
Tarn	**Etat**	> Ville/État	> État (syndicat mixte de rivière)
Berges du Tarn	**Etat**	> Ville/État	> Ville d'Albi (transfert de gestion)

Le Tarn

> **Composante du paysage urbain de la Cité épiscopale**

> **Des enjeux liés à la gestion** (cf partie traitée dans la réunion n°5 : « Cité épiscopale/zone tampon : fondements d'une approche contemporaine et durable de la ville »)

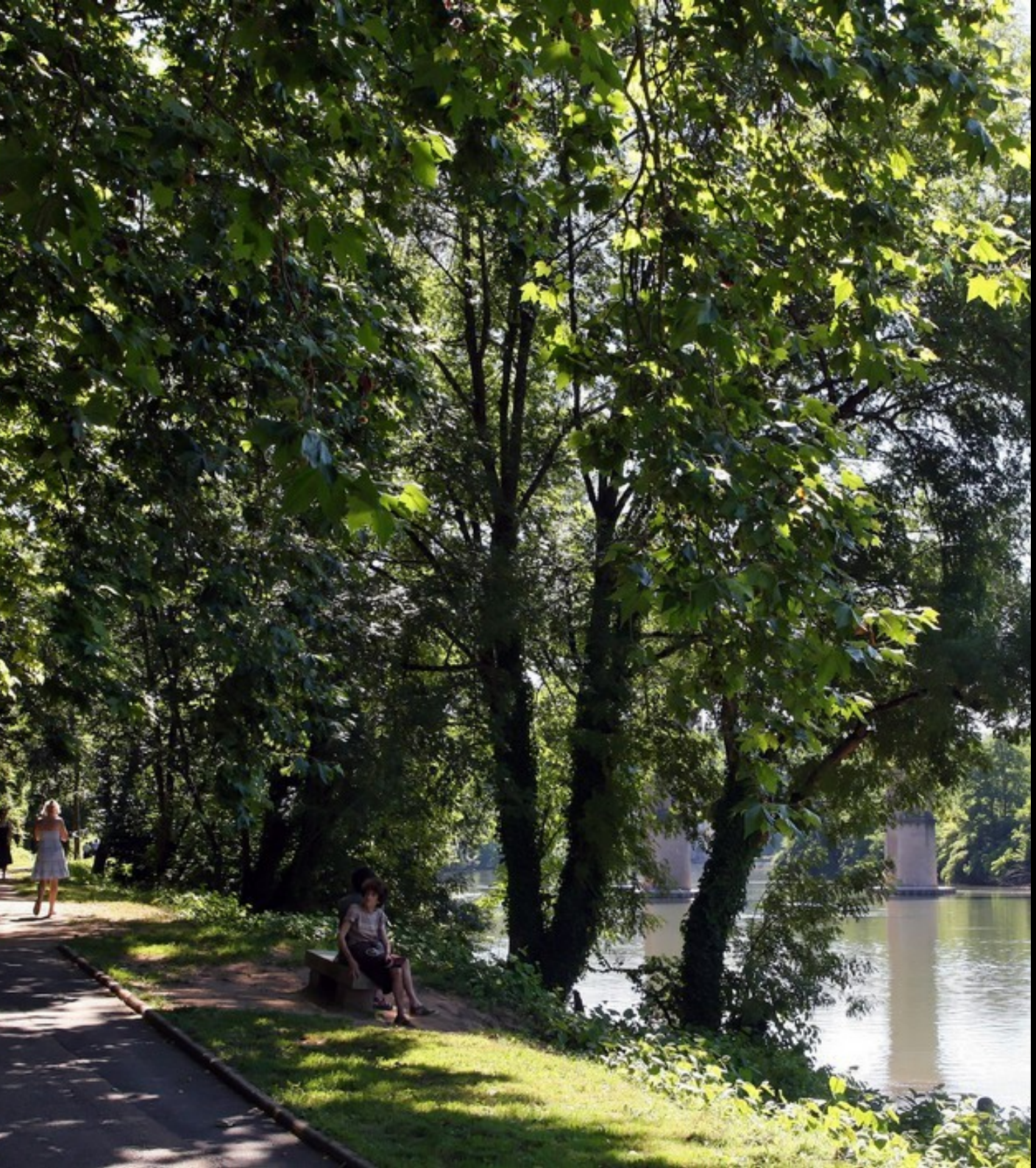

Les berges du Tarn

Opérations réalisées

- Aménagement des berges du Tarn, du Pont-vieux au pont de chemin de fer, avec création d'un espace vert de 4 ha
> 1982

- Aménagement d'accès aux berges, depuis divers points du centre-ville
> 1982

- Travaux d'aménagement de protection et de sauvegarde des berges
> 1988 – 1992 :

- Consolidation, élargissement et stabilisation des berges.
- Travaux de sauvegarde et de débroussaillage.
- Travaux de confortement d'ouvrage et aménagement des quais.
- Installation de mobilier urbain.

- Diagnostic de la faune et la flore des berges du Tarn
> 2004

Opérations en cours :

- Travaux d'entretien et de réparation des berges du Tarn : reprise du cheminement rive gauche (côté Castelviel)
> fin 2009
(enveloppe budgétisée de 300 000 € HT)

- Confortement de deux contreforts du Quai Choiseul
> octobre-novembre 2009
(54 000 €)

Les berges du Tarn feront l'objet d'un programme pluri-annuel de gestion et d'entretien en concertation avec l'Etat

III- Mesures de protection et de conservation du patrimoine bâti public et privé

> Edifices inscrits privés

- 12, rue d'Engueysse (façade)
- 1, rue des Foissants et rue Saint-Étienne (façades et toitures sur rues)
- 1, rue de la Grand' Côte (façade et toiture)
- 8, rue de la Grand' Côte (les deux façades sur rue)
- 30, place Henri de Gorsse (tour du Boutge, façade et toiture)
- 1, rue Sainte-Cécile et rue Mariès (façade et toiture sur rue)
- 10, rue Saint-Julien
- 12, rue Saint-Julien
- 14, rue Saint-Julien
- 16, rue Saint-Julien

> **Edifices non inscrits mais protégés au titre du secteur sauvegardé**

- Autorisations de travaux délivrés par le service urbanisme de la ville après avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

- Suivi technique et vérification de la conformité des travaux par l'architecte des bâtiments de France.

> **Les autorisations de travaux permettent d'assurer une veille permanente de l'évolution du patrimoine bâti privé.**

IV- Perspectives de développement d'outils de suivi de la protection et de la conservation

> Vers une connaissance exhaustive du patrimoine :

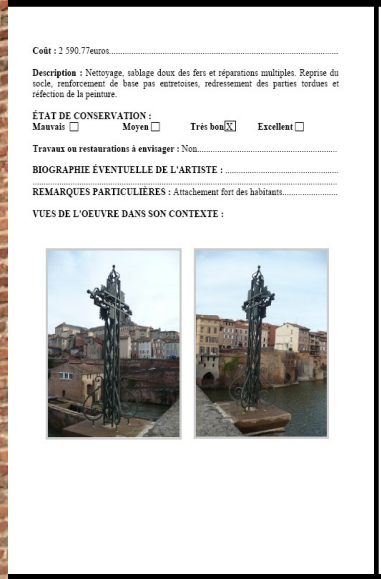

Coût : 2 590.77euros

Description : Nettoyage, sablage doux des fers et réparations multiples. Reprise du socle, renforcement de base pas entretoises, redressement des parties tordues et réfection de la peinture.

ÉTAT DE CONSERVATION :
Mauvais ☐ **Moyen** ☐ **Très bon** ☒ **Excellent** ☐

Travaux ou restaurations à envisager : Non

BIOGRAPHIE ÉVENTUELLE DE L'ARTISTE :

REMARQUES PARTICULIÈRES : Attachement fort des habitants

VUES DE L'OEUVRE DANS SON CONTEXTE :

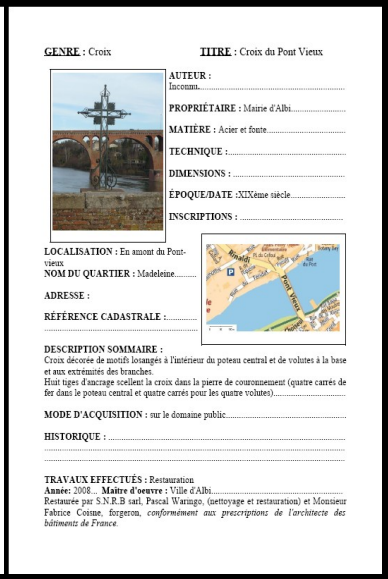

GENRE : Croix **TITRE :** Croix du Pont Vieux

AUTEUR : Inconnu

PROPRIÉTAIRE : Mairie d'Albi

MATIÈRE : Acier et fonte

TECHNIQUE :

DIMENSIONS :

ÉPOQUE/DATE : XIXème siècle

INSCRIPTIONS :

LOCALISATION : En amont du Pont-vieux
NOM DU QUARTIER : Madeleine

ADRESSE :

RÉFÉRENCE CADASTRALE :

DESCRIPTION SOMMAIRE :
Croix décorée de motifs losanges à l'intérieur du poteau central et de volutes à la base et aux extrémités des branches.
Huit tiges d'ancrage scellent la croix dans la pierre de couronnement (quatre carrés de fer dans le poteau central et quatre carrés pour les quatre volutes).

MODE D'ACQUISITION : sur le domaine public

HISTORIQUE :

TRAVAUX EFFECTUÉS : Restauration
Année: 2008... **Maître d'oeuvre :** Ville d'Albi
Restaurée par S.N.R.B sarl, Pascal Waringo, (nettoyage et restauration) et Monsieur Fabrice Cosme, forgeron, *conformément aux prescriptions de l'architecte des bâtiments de France.*

- L'inventaire du « petit patrimoine »
57 éléments inventoriés (sculptures, croix, fontaines, lavoirs)

- L'inventaire des objets d'art sacrés (réalisation ville/clergé)

223 objets inventoriés depuis 2007

> Vers une base de données de la Cité épiscopale

- Actuellement, deux bases de données existent en France :
  > Mérimée (patrimoine architectural)
  > Palissy (mobilier)

- En cours à Albi : élaboration d'indicateurs de suivi pour l'église Saint-Salvi (à titre expérimental)

Objectif :

> Mettre en place une base de données partagée par les acteurs de la gestion de la Cité épiscopale (ville d'Albi, services de l'État, syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec)

tableau église Saint Savi

Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation de la collégiale Saint-Salvi

☐ Accès limité aux services de la Mairie d'Albi

État général = titre actif

2009		Périodicité du suivi	*État général*	*Pathologies*	Observations	*Interventions réalisées*					*Planifications*					Moyens de contrôle (accès aux bases de données)
								Coûts				Enveloppe financière prévisionnelle de l'opération				
						Travaux	Date	*Investissement T.T.C.*	*Fonctionnement*	*Subventions*	Travaux	*Investissement T.T.C.*	*Fonctionnement*	*Subventions*	Date prévisionnelle	
Structure	Fondations		bon état état moyen mauvais état													
	Voûte		bon état état moyen mauvais état													
	Piliers		bon état état moyen mauvais état													
	Charpente		bon état état moyen mauvais état													*Accès à la localisation sur plan + relevés*
Couverture	Toiture		bon état état moyen mauvais état													
	Étanchéité		bonne moyenne mauvaise													
	Végétalisation / Obturation		importante moyenne faible													*Accès aux photographies* *Accès aux indicateurs*
Parements extérieurs	Jointoiement		bon état état moyen mauvais état													
	Briques/pierres		bon état état moyen mauvais état													
	Végétalisation		importante moyenne faible													*Accès à la localisation sur plan + relevés*
État intérieur	Infiltrations		nombreuses moyennes rares													
	Fissurations		nombreuses moyennes rares													
	Encrassement		important moyen faible													*Accès à la localisation sur plan + relevés*
Réseaux	Électricité		conforme non conforme													
	Eau		conforme non conforme													*Accès aux photographies* *Accès aux indicateurs*
Vitraux	Infiltrations		importante moyenne faible													

ECRAN BASE DE DONNEES (exemple d'un pilier = P1)

Légende : [= menu déroulant
→ = créer

MONUMENT Collégiale Saint-Salvi — STRUCTURE P1

DESCRIPTION
Dans la première travée de la nef, le pilier nord présente des fissures...

ETAT [-20XX, -20XX, -20XX

PHOTOS [-20XX, -20XX, -20XX

INTERVENTIONS
- [20XX
  - [- Rapport travaux (pdf)
    - Superficie concernée (chiffre)
- 20XX
  - [- Rapport travaux (pdf)
    - Superficie concernée (chiffre)

PLANIFICATIONS
- [20XX
  - [- Rapport d'étude (pdf)
    - Date prévisionnelle
    - Superficie concernée (chiffre)

INDICATEURS D'EVOLUTION [
- État
- Coûts de fonctionnement
- Coûts des investissements
- Subventions obtenues
- Subventions prévues
- Investissements prévus
- Coûts de fonctionnement prévus

type de diagramme pour observer les évolutions :

Exemples :

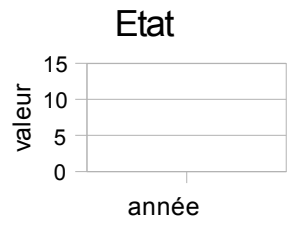

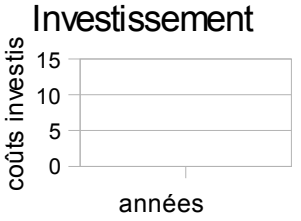

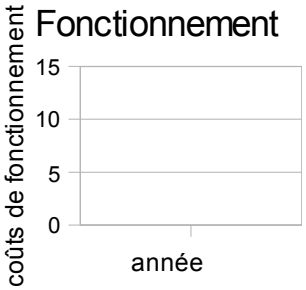

Évolution vers une base de données spécifique à la gestion du bien

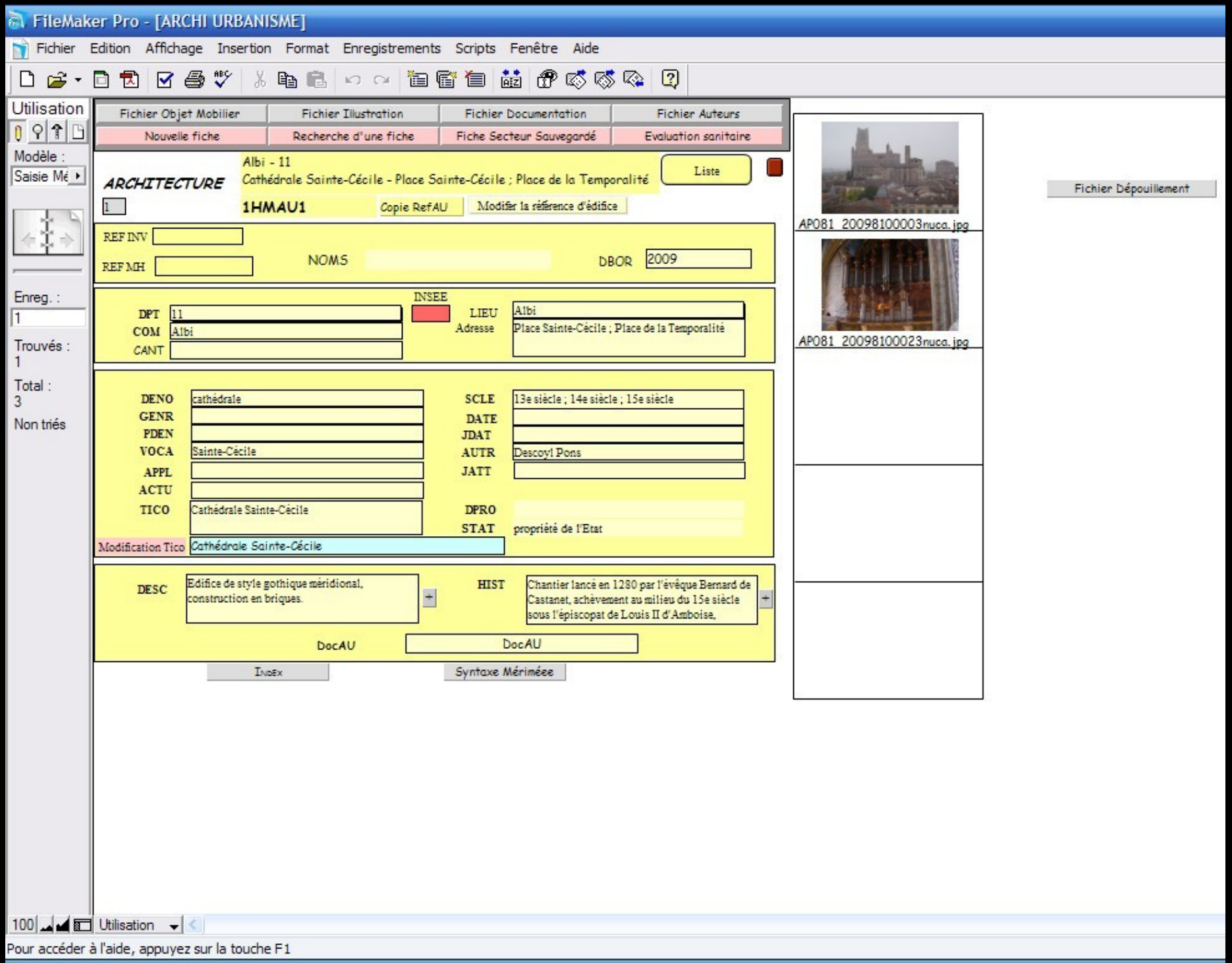

FileMaker Pro - [OBJETS MOBILIER]

Fichier Edition Affichage Insertion Format Enregistrements Scripts Fenêtre Aide

Utilisation

Modèle : Saisie Pa

Enreg. : 1

Trouvés : 1

Total : 3

Non triés

Fichier Architecture	Fichier Illustration	Fichier Documentation	Fichier Auteurs
Nouvelle fiche	Recherche d'une fiche	Gestion et Travaux	Examen-Diagnostic

OBJETS MOBILIERS

Albi - 11
Cathédrale Sainte-Cécile - Place Sainte-Cécile ; Place de la Temporalité

1HMAU1

Modifier la référence d'édifice

1

nombre objet 1

n° 81LBOM1 Copie RefOM DBOR 18/06/2009 dmod 19/06/2009 N° CATALOGUE

CAT MH

REF MH REF INV NOMS Barrenechea Laurent

DENO orgue

TITR

TICO orgue

Th. EMPL tribune

ORIG tribune

DEPL

Modification du TICO

CATE facture d'orgue Th. STAT propriété de l'Etat Th.

MATR bois DPRO 1910/06/12 classé au titre des monuments

DIMS h = 1000 ; l = 1800 : pr = 150 ETAT bon état

PDIM PETA

AUTR Moucherel Christophe (facteur d'orgue, Toul) Th. SCLE 18e siecle DATE

DESC Buffet d'orgue à grand corps et positif.

INSC

PINS cartouche datation

HIST Buffet d'orgue construit par le facteur toulois Christophe Moucherel au milieu du 18e siècle.

Documentation Soufflot, Germain . La brique en construction. Mém. : Toulouse université ULM : juin 1950 (Lieu : Edit. du Temps, 1951).

INTE

Thematique

Inv Ancien

Num Inv

Entree Col

Photos professionnelles

☐ Oui ☐ non ☐ à faire

Index

Pour les Sous-Dossiers :

DOSS

PAPP

REFE

Pour les Ensembles : DOSS

PART

PARN

REFP

100 Utilisation

Pour accéder à l'aide, appuyez sur la touche F1

Les objectifs de la « base de données Cité épiscopale » :

- > Etat des lieux du patrimoine
- > Enrichissement de la connaissance
- > Programmation des interventions
- > Préconisations
- > Aide à la décision pour les propriétaires

Protection et conservation,

Fondements de la transmission
du patrimoine aux générations futures

Fondements de la cohérence d'une
véritable gouvernance

La Cité épiscopale d'Albi

Ville d'Albi
Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS 14-18 septembre 2009

Réunion n°4 :
Dispositifs spécifiques de protection, de conservation et de gouvernance

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

AGENDA 21 LOCAL FRANCE
Albi

VILLE D'ALBI
www.mairie-albi.fr

La gouvernance du bien, gage de cohérence dans la protection et la conservation de la Cité épiscopale

Réunion 4B

Principaux objectifs de la gouvernance :

> Que chacun se sente responsable et acteur de la protection et de la conservation de la Cité épiscopale

> Mettre en place une structure de gestion pérenne cohérente avec les politiques de développement local

> Favoriser et coordonner les actions institutionnelles

> Accompagner les initiatives individuelles

I- Organisation de la gouvernance

II- Modalités de collaboration entre les acteurs de la protection et de la conservation

III- Les actions de promotion de la candidature et d'appropriation des publics

I- Organisation de la gouvernance

Mise en place d'un « comité de bien »

> **Une composition diversifiée et représentative avec** 3 collèges :

- Institutionnel
- scientifique
- personnalités qualifiées

> **L'objet du comité de bien :**

- Être l'instance de gouvernance assurant la coordination officielle d'une gestion spécifique de la Cité épiscopale d'Albi dans une logique de transmission aux générations futures.

> **Les principales missions du comité de bien :**

- Gestion concertée de la Cité épiscopale d'Albi
- Suivi et actualisation du plan de gestion
- Veille au respect des valeurs de l'UNESCO dans la Cité épiscopale

Organisation informelle du comité de bien

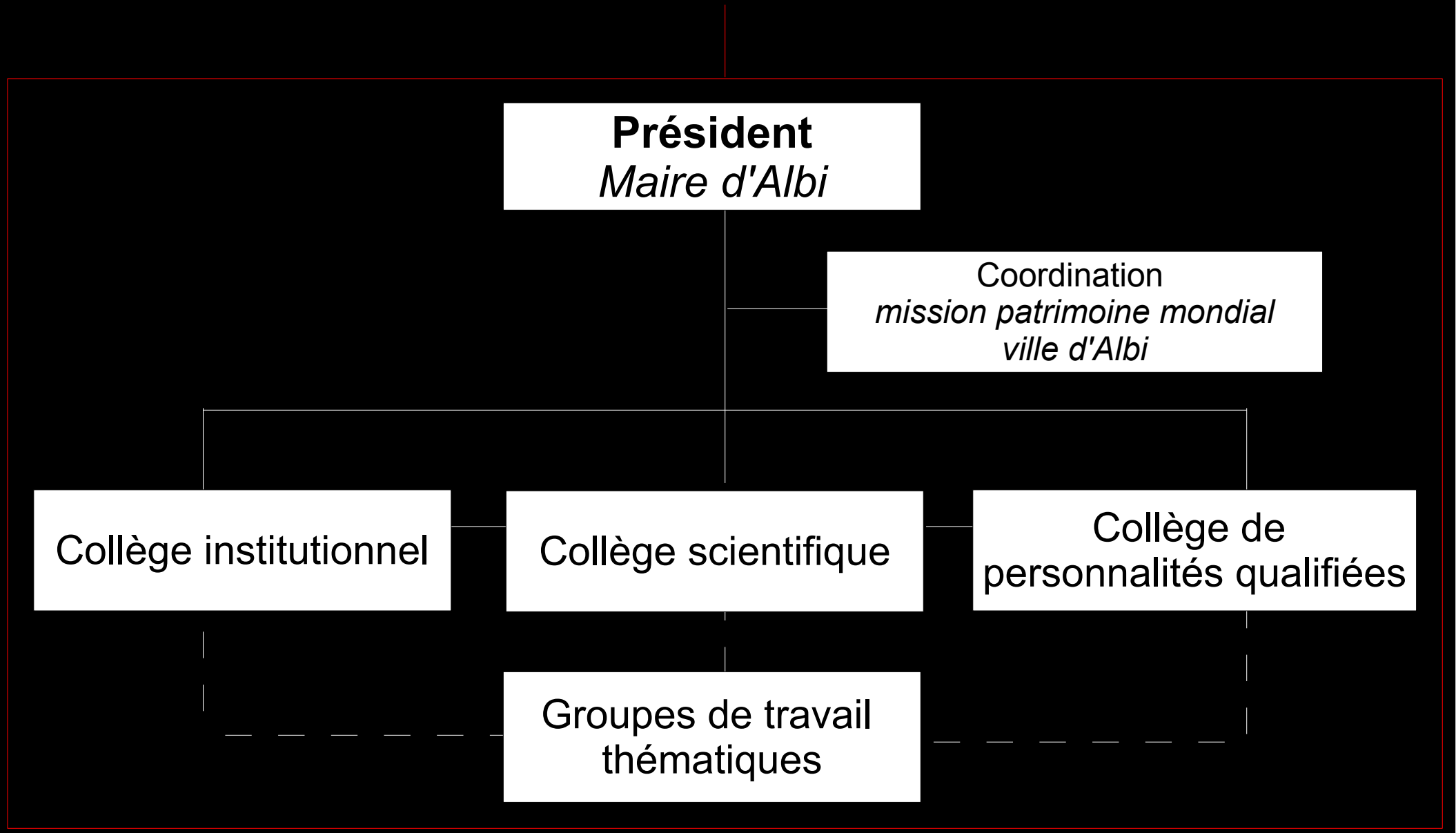

Installation du comité de bien le 11 juin 2009

II- Modalités de collaboration entre les acteurs de la protection et de la conservation

La multiplication des échanges et des rencontres formelles mais aussi informelles autour de la gestion de la Cité épiscopale, témoigne que ces échanges permanents sont un gage fort de la réussite de la protection et de la conservation :

> Réunions interservices, réunions thématiques Etat / collectivités locales, partage des connaissances des informations de terrain recueillies, réflexions communes sur l'élaboration d'outils de travail...

> instauration d'un dialogue permanent avec les associations de la Cité épiscopale d'Albi

> Rencontres régulières avec l'ensemble des professionnels de l'économie touristique

III- Les actions de promotion de la candidature et d'appropriation des publics

Depuis janvier 2009 :

> Envoie d'un courrier d'information à tous les propriétaires et résidents de la Cité épiscopale (1000)

> Stand de la Mairie d'Albi à la Foire Exposition en avril 2009 consacré à la présentation de la candidature de la Cité épiscopale au patrimoine mondial (30 000 visiteurs) et réalisation d'un film promotionnel

> Rencontres avec les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs)

> Diverses présentations de la candidature depuis février 2009 (acteurs touristiques, associations, élus, services...)

> Édition d'un dépliant de présentation de la Cité épiscopale et publication régulière d'articles dans les journaux locaux et nationaux

> Développements du site internet de la ville, consacrés à la présentation du patrimoine de la Cité épiscopale (visite virtuelle, présentation inédite de la voûte de la cathédrale...)

Entrez dans la Cathédrale Sainte Cécile

ville d'albi
www.mairie-albi.fr

Un ensemble urbain de brique exceptionnel
Albi

2009-2010

La Cité épiscopale d'Albi

CANDIDATE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

La gouvernance du bien, gage de cohérence dans la protection et la conservation de la Cité épiscopale

Réunion 4B

Principaux objectifs de la gouvernance :

> Que chacun se sente responsable et acteur de la protection et de la conservation de la Cité épiscopale

> Mettre en place une structure de gestion pérenne cohérente avec les politiques de développement local

> Favoriser et coordonner les actions institutionnelles

> Accompagner les initiatives individuelles

I- Organisation de la gouvernance

II- Modalités de collaboration entre les acteurs de la protection et de la conservation

III- Les actions de promotion de la candidature et d'appropriation des publics

I- Organisation de la gouvernance

Mise en place d'un « comité de bien »

> **Une composition diversifiée et représentative avec** 3 collèges :

- Institutionnel
- scientifique
- personnalités qualifiées

> **L'objet du comité de bien :**

- Être l'instance de gouvernance assurant la coordination officielle d'une gestion spécifique de la Cité épiscopale d'Albi dans une logique de transmission aux générations futures.

> **Les principales missions du comité de bien :**

- Gestion concertée de la Cité épiscopale d'Albi
- Suivi et actualisation du plan de gestion
- Veille au respect des valeurs de l'UNESCO dans la Cité épiscopale

Organisation informelle du comité de bien

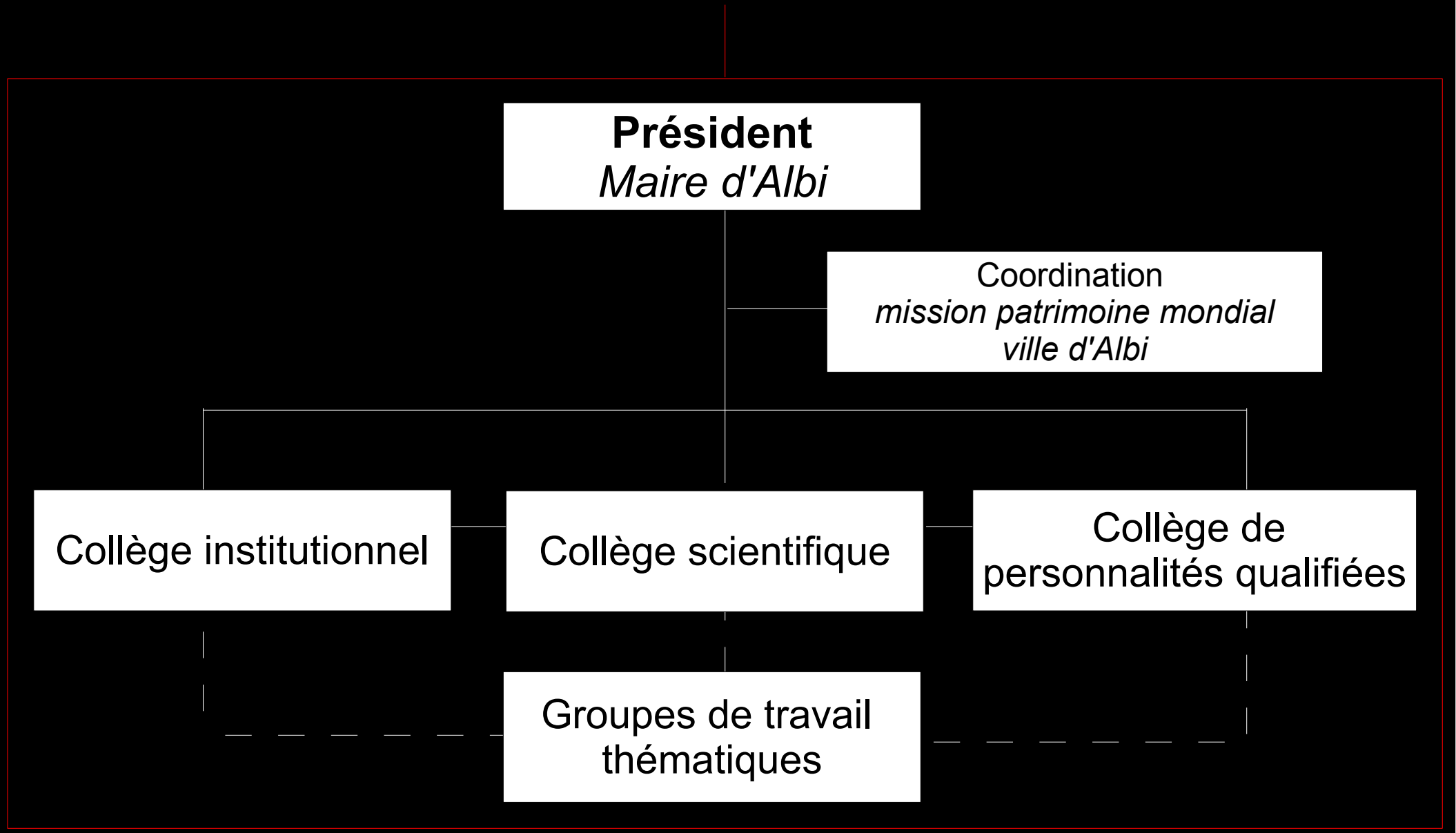

Installation du comité de bien le 11 juin 2009

II- Modalités de collaboration entre les acteurs de la protection et de la conservation

La multiplication des échanges et des rencontres formelles mais aussi informelles autour de la gestion de la Cité épiscopale, témoigne que ces échanges permanents sont un gage fort de la réussite de la protection et de la conservation :

> Réunions interservices, réunions thématiques Etat / collectivités locales, partage des connaissances des informations de terrain recueillies, réflexions communes sur l'élaboration d'outils de travail...

> instauration d'un dialogue permanent avec les associations de la Cité épiscopale d'Albi

> Rencontres régulières avec l'ensemble des professionnels de l'économie touristique

III- Les actions de promotion de la candidature et d'appropriation des publics

Depuis janvier 2009 :

> Envoie d'un courrier d'information à tous les propriétaires et résidents de la Cité épiscopale (1000)

> Stand de la Mairie d'Albi à la Foire Exposition en avril 2009 consacré à la présentation de la candidature de la Cité épiscopale au patrimoine mondial (30 000 visiteurs) et réalisation d'un film promotionnel

> Rencontres avec les professionnels du tourisme (hôteliers, restaurateurs)

> Diverses présentations de la candidature depuis février 2009 (acteurs touristiques, associations, élus, services...)

> Édition d'un dépliant de présentation de la Cité épiscopale et publication régulière d'articles dans les journaux locaux et nationaux

> Développements du site internet de la ville, consacrés à la présentation du patrimoine de la Cité épiscopale (visite virtuelle, présentation inédite de la voûte de la cathédrale...)

Entrez dans la Cathédrale Sainte Cécile

ville d'albi
www.mairie-albi.fr

Un ensemble urbain de brique exceptionnel
Albi

2009-2010

La Cité épiscopale d'Albi

CANDIDATE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

Ville d'Albi
Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS 14-18 septembre 2009

Réunion n°5 :
Cité épiscopale / zone tampon : fondements d'une approche contemporaine et durable de la gestion et des usages du bien

AGENDA 21 LOCAL FRANCE Albi

VILLE D'ALBI www.mairie-albi.fr

Une approche contemporaine et durable de la gestion et des usages du bien

Connaître et partager le territoire : un préalable pour poursuivre ensemble la construction de son histoire

I - Les moyens affectés à la gestion du bien : organisation, outils et méthodes de travail

II - La gestion des espaces publics au quotidien

III - L'eau, l'air et la terre, la préservation des enveloppes naturelles du bien

IV - La médiation culturelle au sein de la Cité épiscopale

V – Pour un tourisme durable

Une approche contemporaine et durable de la gestion et des usages du bien

Connaissance du territoire et des besoins : les études initiées ou suivies par la ville et l'agglomération

Développement et prospective urbaine

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT – compétence agglomération) ;
- Etude du référentiel de l'aire métropolitaine toulousaine “penser en avance » (suivi par agglomération albigeoise et l'agence d'urbanisme de Toulouse)
- Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) ;
- Projet d'agglomération (compétence intercommunale) ;
- Les diagnostics de quartier ;
- Etude des espaces agricoles ;
- Schéma d'aménagement des entrées de ville,

Ecologie et développement durable

- Agenda 21 local de France (reconnu le 21 novembre 2007 par le ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables) ;
- Schéma directeur des déplacements doux ;
- Contrat de rivière (compétence syndicat mixte) ;
- Diagnostic des zones humides (compétence syndicat mixte contrat de rivière) ;
- Schéma directeur eau potable,
- Schéma directeur assainissement ;
- Plans de prévention des risques (inondations, effondrement des berges, retrait gonflement des argiles – compétence Etat)
- Etudes de circulation et de stationnement,
- Inventaire de la faune et de la flore ;
- Etude de la biodiversité (échelle communautaire – en cours sur la zone INOPROD°
- Plan climat (en cours) ;
- Plan des déplacements urbains (en cours – compétence communautaire)

Les axes de l'agenda 21

Adopté en juin 2007, le 1er plan d'action de l'Agenda 21 est le fruit d'une démarche volontaire initiée par la ville afin d'intégrer, par des actions concrètes, les enjeux du développement durable sur le territoire de la collectivité et au sein de sa propre administration.

L'Agenda 21 : 8 orientations - *51 fiches actions*

- **Développer la qualité environnementale dans l'urbanisation du territoire** : *élaboration du nouveau réglement local de publicité interdisant notamment tout support publicitaire dans le secteur sauvegardé (fiche actions A21 n°2)*

- **Concevoir les déplacements dans leur diversité** : *Développement des modes de déplacements doux avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclables (fiche actions* A21 *n°6)*

- **Valoriser les espaces de nature et préserver la ressource en eau** : *Préservation et mise en valeur de la biodiversité au travers, notamment, d'actions pédagogiques sur la présence d'un couple de faucon pélerin sur la cathédrale Sainte-Cécile (fiche actions* A21 *n°9)*
- **Répondre aux enjeux de solidarité** : *amélioration de l'intégration des personnes souffrant d'un handicap par le développement de l'accessibilité des lieux publics et des sites majeurs dont la cité épiscopale (fiche actions* A21 *n°9)*
- **Créer les conditions d'une accessibilité plus large à la connaissance, à la culture et aux loisirs** : *préservation et valorisation du patrimoine écrit et figuré de la ville avec en particulier la restauration préventive d'archives anciennes (fiche actions A21 n°27)*
- **Contribuer au dynamisme du tissu économique local**
- **Engager la collectivité dans une dynamique d'amélioration constante de son fonctionnement.**
- **Intensifier les efforts de la mairie d'Albi en matière d'éco-responsabilité** : *réalisation d'une campagne de thermographie aérienne permettant d'avoir une meilleur connaissance de l'état du bâti par rapport aux déperditions thermiques et de sensibiliser les propritétaires sur la maîtrise énergétique (fiche actions* A21 *n°51)*

Social – Education – Culture

- Programme local de l'habitat et Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (compétence communautaire) ;
- Schéma de développement pour l'enseignement supérieur (en lien avec la délégation interministérielle pour l'aménagement et la compétitivité des territoires – DIACT) ;
- Etude de positionnement de la plateforme Albigeoise d'enseignement supérieur et de recherche
- Diagnostic et contrat urbain de cohésion sociale ;
- Diagnostic et analyse des besoins sociaux (compétence centre communal d'action sociale – en cours) ;
- Contrat éducatif local ;
- Schéma départemental pour le développement des enseignements artistiques dans le Tarn (syndicat mixte de l'école nationale de musique et de danse du Tarn) ;
- Programme local d'insertion par l'économie ;

Partager la connaissance du territoire

Pour une ville moyenne comme Albi, l'échelle pertinente de la proximité est celle du quartier.

Dès 1997, ce constat a conduit la ville d'Albi à :

- créer un service vie des quartiers (6 agents) ;
- construire ou aménager 15 maisons et salles de quartiers ;
- ouvrir une maison des services publics dans le quartier social de Cantepau (plus de 5000 habitants)
- mettre en service un « bureau mobile », le mini bus des quartiers (information, écoute sociale, distribution de sacs poubelles, remise de documents...) ;
- mettre en service un « média bus » pour le portage à domicile de livres, CD rom et DVD

Partager la connaissance du territoire : une action volontaire désormais structurée et organisée

Projets de quartiers – projets d'avenir

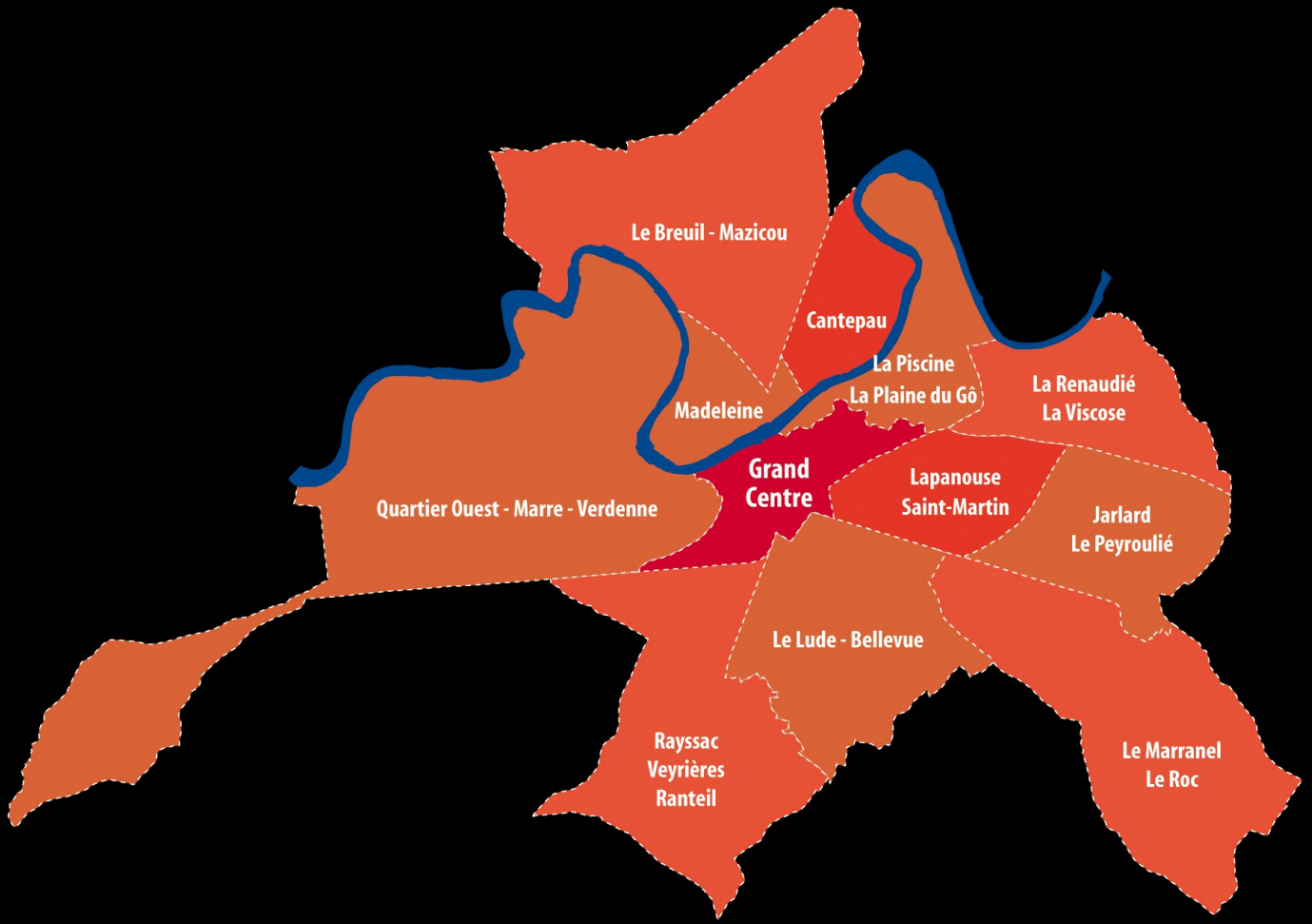

Conseils de
Quartier
www.mairie-albi.fr

1re étape : l'élaboration des 12 contrats de quartier – novembre 2005 à juin 2007

- Deux forums inter-quartiers
- 12 ateliers consacrés au diagnostic des quartiers
- 12 ateliers consacrés à la définition des 300 projets matérialisées dans les contrats de quartier
- 1500 participants
- 12 contrats de quartiers signés

2e étape : la création le 30 juin 2008 de 12 conseils de quartiers pour mettre en oeuvre les contrats de quartiers

- 372 Albigeois ont fait acte de candidature et sont membres des conseils de quartier (habitants, commerçants, chefs d'entreprises, bénévoles associatifs, représentants institutionnels, retraités, étudiants ...) ;
- un maire adjoint délégué aux quartiers et 12 élus de quartiers ;
- 12 réunions et 12 compte-rendus de réunions
- Visites de terrain notamment sur le thème des déplacements doux

L'exemple du quartier « Grand Centre»

La justification de la cohérence du périmètre :

- dimension historique et patrimoniale,
- structuration et organisation urbaine à partir des axes de circulation,
- formes d'habitat,
- sentiment d'appartenance des habitants,
- densité et concentration des équipements culturels, de santé, scolaires, de services et de commerces

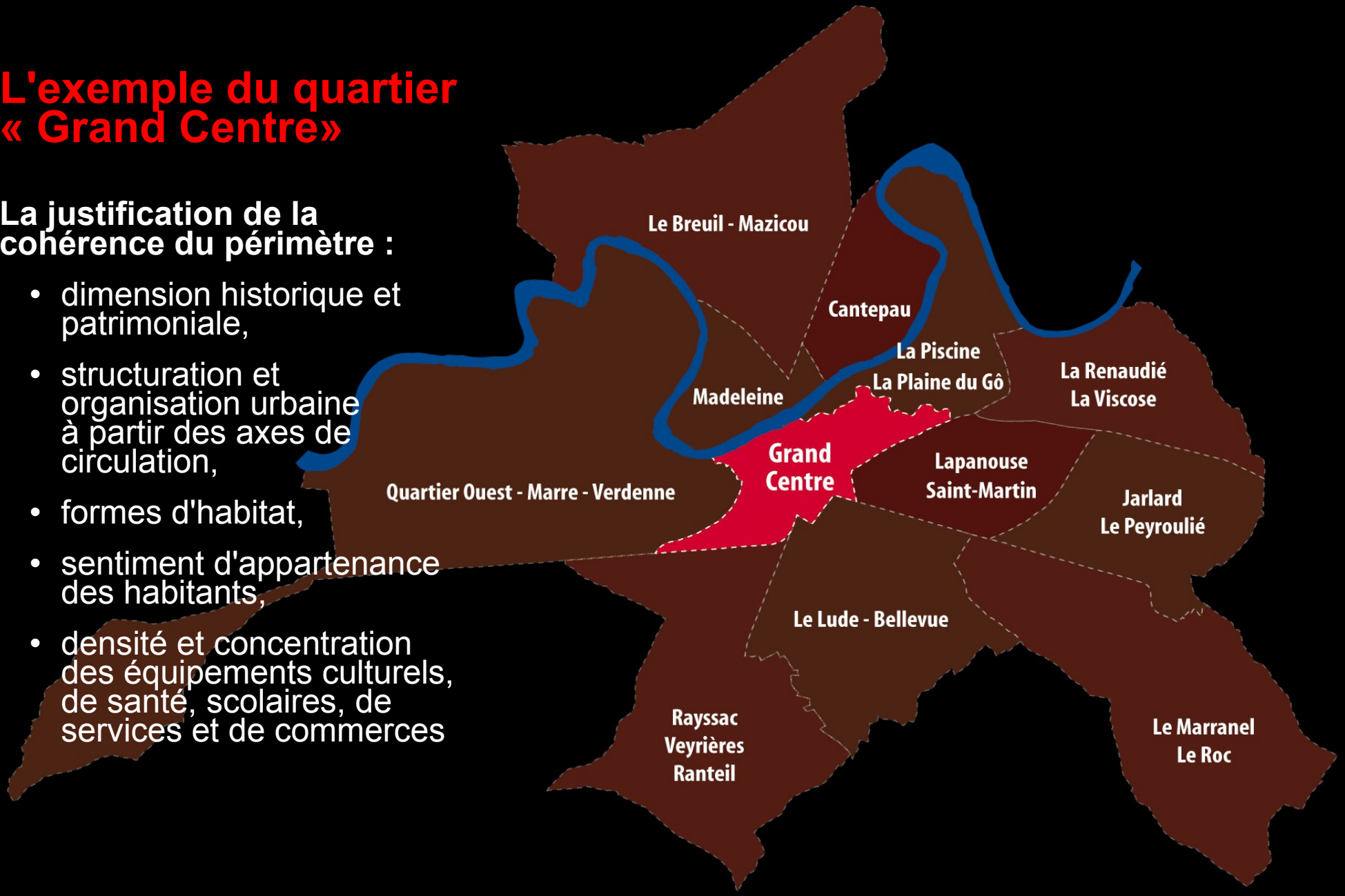

Une diversité des modes de concertation

(l'exemple du dossier de candidature UNESCO)

- 7 réunions de présentation de la démarche aux institutionnels, associations, acteurs économiques, professionnels du bâtiment spécialisés en restauration ...;
- Vistes périodiques de terrain avec les associations Vieil Alby coeur de Cité, association pour la sauvegarde du vieil Alby, association de la butte du Castelvieil, association des berges du Tarn ;
- 3 réunions de concertation avec les habitants du périmètre de la Cité épiscopale, les hôteliers et restaurateurs ;

Une diversité de modes participatifs
(l'exemple du dossier de candidature UNESCO)

- Expositions, réalisation d'un film accessible sur internet participation au salon habitat 2009 – parc des expositions - 14 000 visiteurs ;
- Création et animation d'une commission accueil par l'adjoint au maire délégué au tourisme ;
- Visites de terrain et formulation de propositions par la commission extra-municipale d'accessibilité ;
- Conduite et suivi du schéma directeur des déplacements doux par une commission extra municipale ;

I – Les moyens affectés à la gestion du bien : organisation, outils et méthodes de travail

Quatre principes directeurs :

- conserver et valoriser un travail ouvrier en régie ;
- renforcer les moyens d'ingénierie et mettre le travail collaboratif au centre de la démarche managériale ;
- intégrer le service du patrimoine au pôle développement local ;
- Agir directement pour l'emploi des personnes en difficulté ou handicapées.

a) Les régies : savoir définir et organiser un chantier pour faire travailler ensemble les différents métiers

- l'ordonnancement et la coordination des travaux, mission première des techniciens *(décloisonnement des tâches et responsabilités)*
- la qualité du travail et le respect des délais, responsabilité première des agents de maîtrise,

Régie voirie (43 agents), eau-bassins-fontaines (34 agents) propreté (48 agents), parcs et jardins, espaces naturels et ruisseaux (60 agents), restauration (23 agents), bâtiments (57 agents), centres de loisirs (34 agents), logistique (7 agents),

Mecalac

b) Une ingénierie renforcée : l'évolution de l'encadrement

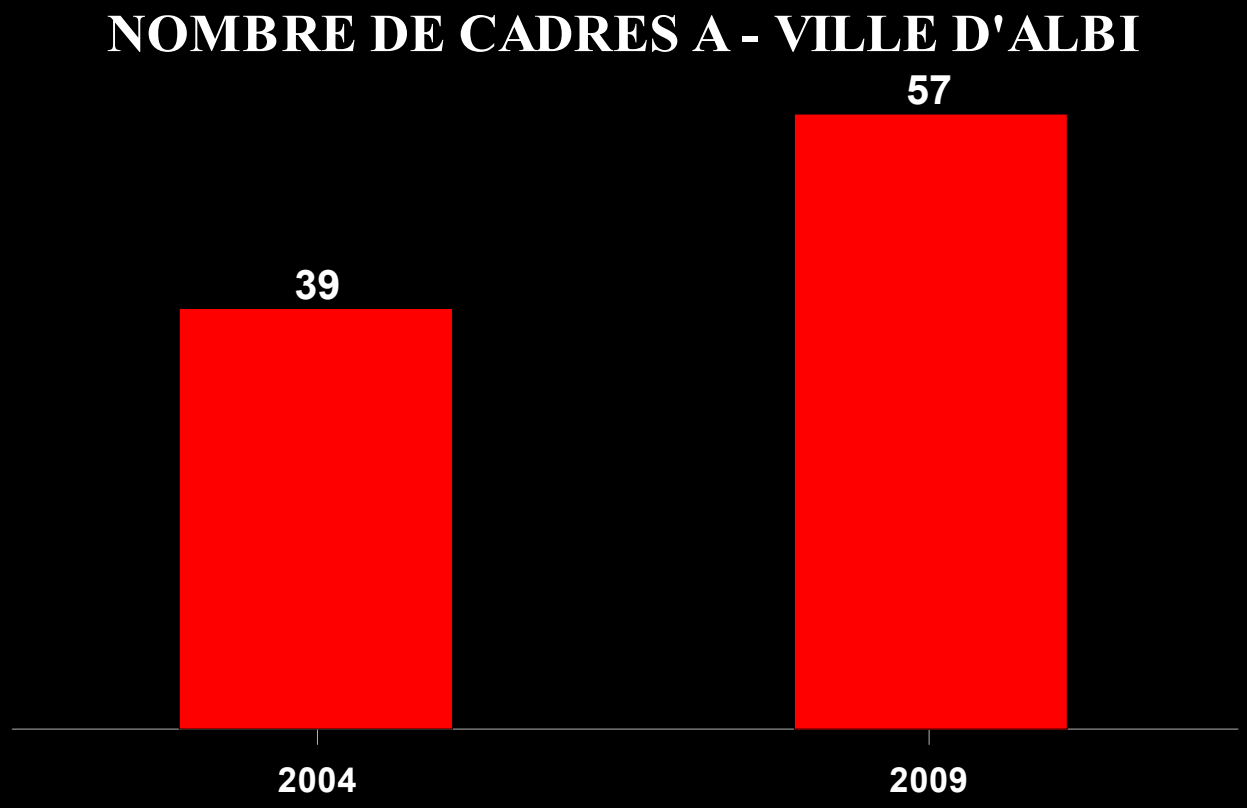

b) Un ingénierie renforcée : le travail collaboratif au centre de la démarche managériale pour la conduite des projets

- Les métiers de “maître d'ouvrage” et de “conducteur d'opération” comme fondements de la conduite de tous les projets : savoir appréhender la polytechnicité des compétences et rassembler les ressources nécessaires ;

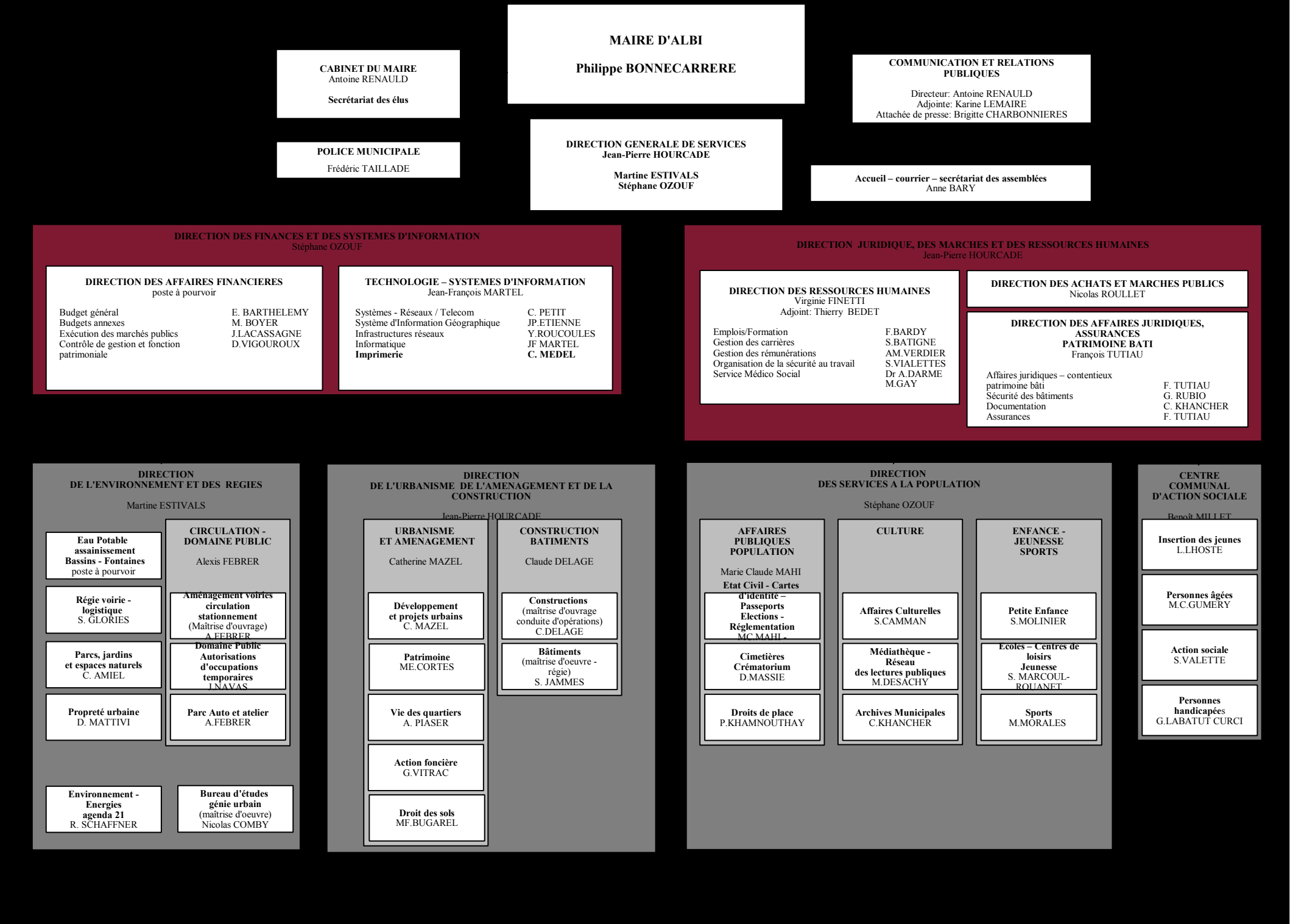
MAIRE D'ALBI
Philippe BONNECARRERE
CABINET DU MAIRE
Antoine RENAULD
Secrétariat des élus
POLICE MUNICIPALE
Frédéric TAILLADE
DIRECTION GENERALE DE SERVICES
Jean-Pierre HOURCADE
Martine ESTIVALS
Stéphane OZOUF
COMMUNICATION ET RELATIONS PUBLIQUES
Directeur: Antoine RENAULD
Adjointe: Karine LEMAIRE
Attachée de presse: Brigitte CHARBONNIERES
Accueil – courrier – secrétariat des assemblées
Anne BARY
DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION
Stéphane OZOUF
DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
poste à pourvoir
Budget général E. BARTHELEMY
Budgets annexes M. BOYER
Exécution des marchés publics J.LACASSAGNE
Contrôle de gestion et fonction patrimoniale D.VIGOUROUX
TECHNOLOGIE – SYSTEMES D'INFORMATION
Jean-François MARTEL
Systèmes - Réseaux / Telecom C. PETIT
Système d'Information Géographique JP.ETIENNE
Infrastructures réseaux Y.ROUCOULES
Informatique JF MARTEL
Imprimerie C. MEDEL
DIRECTION JURIDIQUE, DES MARCHES ET DES RESSOURCES HUMAINES
Jean-Pierre HOURCADE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Virginie FINETTI
Adjoint: Thierry BEDET
Emplois/Formation F.BARDY
Gestion des carrières S.BATIGNE
Gestion des rémunérations AM.VERDIER
Organisation de la sécurité au travail S.VIALETTES
Service Médico Social Dr A.DARME
M.GAY
DIRECTION DES ACHATS ET MARCHES PUBLICS
Nicolas ROULLET
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES PATRIMOINE BATI
François TUTIAU
Affaires juridiques – contentieux
patrimoine bâti F. TUTIAU
Sécurité des bâtiments G. RUBIO
Documentation C. KHANCHER
Assurances F. TUTIAU
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES REGIES
Martine ESTIVALS
Eau Potable assainissement Bassins - Fontaines
poste à pourvoir
Régie voirie - logistique
S. GLORIES
Parcs, jardins et espaces naturels
C. AMIEL
Propreté urbaine
D. MATTIVI
CIRCULATION - DOMAINE PUBLIC
Alexis FEBRER
Aménagement voiries circulation stationnement
(Maîtrise d'ouvrage)
A.FEBRER
Domaine Public Autorisations d'occupations temporaires
J.NAVAS
Parc Auto et atelier
A.FEBRER
Environnement - Energies agenda 21
R. SCHAFFNER
Bureau d'études génie urbain
(maîtrise d'oeuvre)
Nicolas COMBY
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'AMENAGEMENT ET DE LA CONSTRUCTION
Jean-Pierre HOURCADE
URBANISME ET AMENAGEMENT
Catherine MAZEL
Développement et projets urbains
C. MAZEL
Patrimoine
ME.CORTES
Vie des quartiers
A. PIASER
Action foncière
G.VITRAC
Droit des sols
MF.BUGAREL
CONSTRUCTION BATIMENTS
Claude DELAGE
Constructions
(maîtrise d'ouvrage conduite d'opérations)
C.DELAGE
Bâtiments
(maîtrise d'oeuvre - régie)
S. JAMMES
DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
Stéphane OZOUF
AFFAIRES PUBLIQUES POPULATION
Marie Claude MAHI
Etat Civil - Cartes d'identité – Passeports Elections - Réglementation
MC.MAHI -
Cimetières Crématorium
D.MASSIE
Droits de place
P.KHAMNOUTHAY
CULTURE
Affaires Culturelles
S.CAMMAN
Médiathèque - Réseau des lectures publiques
M.DESACHY
Archives Municipales
C.KHANCHER
ENFANCE - JEUNESSE SPORTS
Petite Enfance
S.MOLINIER
Ecoles – Centres de loisirs Jeunesse
S. MARCOUL-ROUANET
Sports
M.MORALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Benoît MILLET
Insertion des jeunes
L.LHOSTE
Personnes âgées
M.C.GUMERY
Action sociale
S.VALETTE
Personnes handicapées
G.LABATUT CURCI

VILLE D'ALBI

PORTAIL MAIRIE D'ALBI

Zimbra

messagerie

annuaire

GRR pool voitures, vélos et salles

veremap

Liens utiles

VILLE D'ALBI

mairie d'Albi

COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE L'ALBIGEOIS

C.O.S. Albigeois

médiathèque Pierre Amalric

médiathèque Pierre Amalric

communauté d'agglomération de l'albigeois

- Elaborer et partager des outils collaboratifs

SIG, budget, protocole, messagerie, bureautique, délibérations, sécurité, inventaire du patrimoine (en cours de création)

- Garantir un transfert des données en très haut débit : tous les équipements et bâtiments municipaux sont connectés sur un réseau fibre optique municipal ;
- Organiser et sécuriser le partage des accès aux données des services ;
- Organiser des circuits de décision simples, rapides, efficaces et sécurisés : délégations de signatures aux chefs de services – simplification des circuits courriers

RESEAU HAUT DEBIT MUNICIPAL

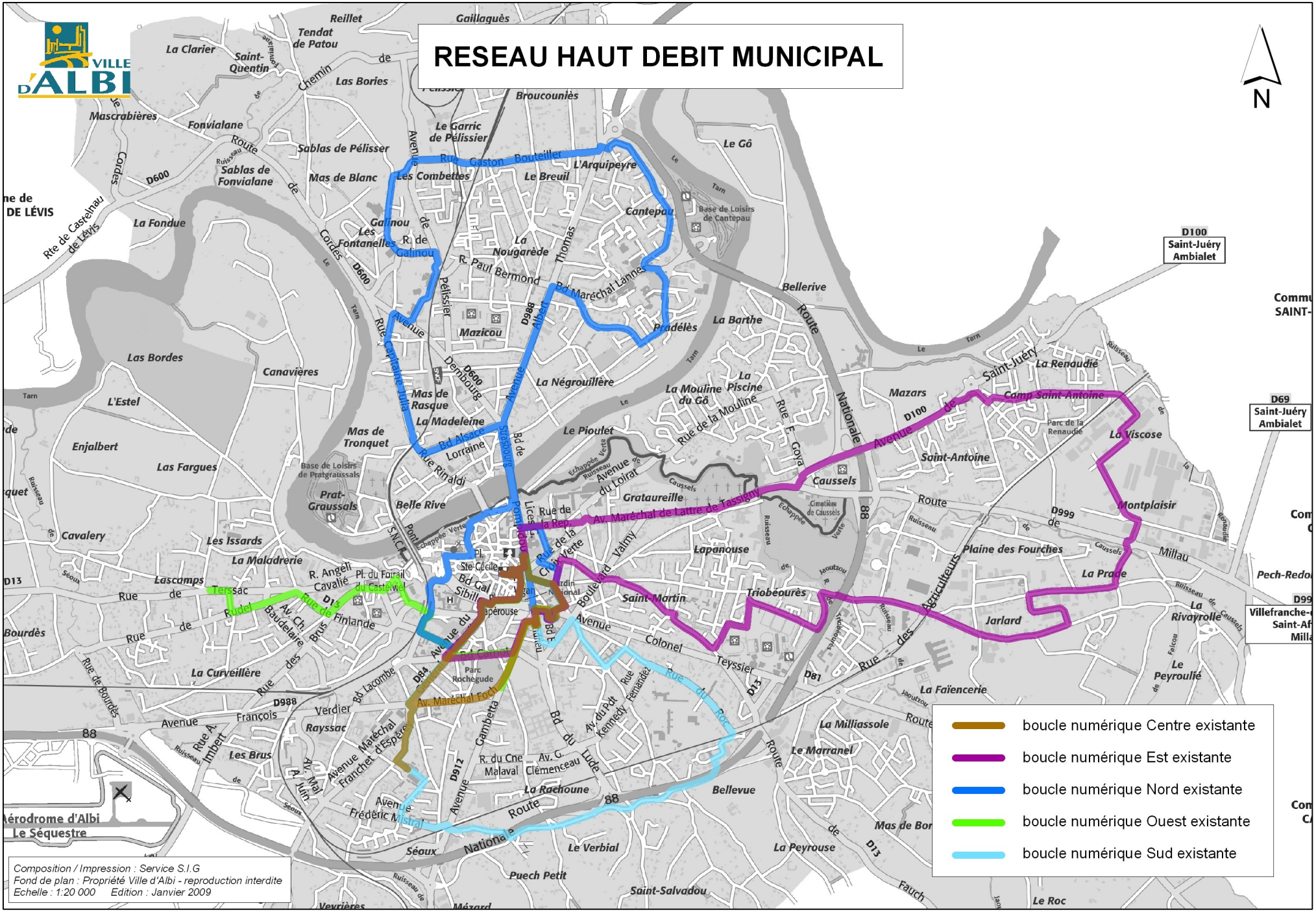

L'organisation, les outils et méthodes de travail

c) L'indentification et la définition des attributions du service patrimoine (Comité technique paritaire du 11 septembre 2009)

Chef du service : Marie-Eve Cortés

- Effectif total : 3 personnes
- Compétences :
    - Chargée de mission patrimoine mondial
    - Maîtrise d'ouvrage sur les monuments historiques propriétés de la ville
    - Médiation du patrimoine (expositions, journées du patrimoine...)
    - Enrichissement de la connaissance (inventaires, recherches...)
    - Coopération décentralisée Albi-Abomey volet tourisme-patrimoine
- Rattachement du « service patrimoine » au pôle développement local.

L'organisation, les outils et méthodes de travail

d) L'insertion par l'emploi

Attribution de marchés de prestations de service, de travaux et de fournitures à des entreprises d'insertion, des centres d'aide par le travail et des ateliers protégés

- Exemples : entretien et gardiennage des toilettes publiques de Verdusse et de la Temporalité par l'association Regain ; travaux de restauration des murs de clôture de la préfecture par l'association Verso ; achat de 10 % des fournitures de bureau à l'entreprise adaptée Rebond.

Intégration de clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

- Exemples : marché à bons de commande entretien voirie avec une obligation d'emploi, à travers l'association “ASSIET”, de personnes en difficulté et de préférence résidente du quartier concerné par les travaux

Actions directes de la ville pour l'insertion par emploi

- 12 contrats accompagnement dans l'emploi au 31 décembre 2007 (dont 10 dont l'emploi a été stabilisé dans les services de la ville)
- 59 personnes handicapées agents titulaires de la ville (6,85 % de l'effectif – bilan social 2007)
- 6 personnes ayant effectué des travaux d'intérêt général en 2008
- 200 “contrats 20 heures” en 2008 pour les jeunes de moins de 25 ans (à travers les associations intermédiaires Regain plus et Quartier plus)

II - La gestion des espaces publics au quotidien :

- La propreté des espaces publics ;
- La gestion de l'occupation des espaces publics ;
- La maintenance et la réparation des dégradations de l'espace public

a) La propreté

Les risques :

- image dévalorisante et dégradante du site ;
- accélération de l'altération du site.

Les enjeux :

- fixer un haut niveau de qualité constante ;
- associer les Albigeois aux enjeux qualitatifs ;
- raccourcir les délais d'interventions ponctuelles ;
- disposer d'un matériel performant et en état de fonctionnement

Les moyens mis en oeuvre au centre historique :

- un balayage manuel – gestion des corbeilles de propreté (vidage, nettoyage et désodorisation) du lundi au samedi des rues piétonnes de 5h à 19h15 ;
- un balayage manuel du lundi au samedi du secteur cathédrale – marché couvert de 5h à 12h15 ;
- un balayage manuel du lundi au samedi du secteur berges du Tarn de 5h à 12h15 ;
- un balayage manuel le dimanche de 7h à 10h ;
- une intervention, deux fois par semaine environ, de l'unité de lavage haute pression sur secteurs spécifiques ;

- un renouvellement permanent des sacs de collecte des déjections canines ;
- balayage et lavage mécanique quotidien du lundi au samedi de la zone tampon de 5h à 12h15 ;
- enlèvement sous 6h des dépôts sauvages ou salissures exceptionnelles (ordures ménagères non collectées, encombrants ...) ;
- collecte spécifique des cartons des commerçants les mardis et vendredis ;
- des campagnes de communication sur le thême de la propreté

Enlèvement des tags :

Interventions sur les bâtiments et ouvrages publics et privés

Modalités :

- Intervention gratuite sur simple demande des propriétaires
- 4 campagnes annuelles par entreprise spécialisée (interdiction faite à l'entreprise d'utiliser des produits chimiques – projection de granulats calcaires et d'un solvant bio dégradable) ;
- Intervention immédiate avec les moyens propres de la ville en cas d'urgence (importance, localisation ou contenu des tags)

La collecte des ordures ménagères (compétence communauté d'agglomération) :

Modalités en secteur sauvegardé :

- collecte ordures ménagères 5 jours par semaine
- collecte sélective (corps creux et journaux revus magazines) 1 fois par semaine
- collecte de sacs (du fait du mode d'habitat et pour éviter le stockage des conteneurs sur le domaine public)
- développement des conteneurs enterrés pour offrir une solution de dépose 24 heures sur 24 – affichettes d'informations en cours de pose
- usage d'un véhicule spécifique pour la collecte en centre ville ancien
- affectation d'un agent qualité sur le centre ville (information, contrôle collecte, gestion des situations particulières, relations avec le service propreté de la ville ...)

b) l'occupation du domaine public

Les risques :

- un encombrement anarchique des trottoirs, des rues piétonnes et des places ;
- une image altérée du bien ;
- des conflits d'usage.

Les enjeux :

- obtenir un équilibre des usages publics et privés du domaine public ;
- garantir l'accessibilité et la qualité des circulations ;
- associer les commerçants à l'exigence de qualité des enseignes et mobiliers ;

Les moyens et les méthodes :

Expliquer et aider :

- Un conseiller municipal délégué au commerce et à la gestion du domaine public ;
- Un "*town manager*" pour aider au développement des activités commerciales
- Une charte de qualité urbaine illustrée ;
- Etre exemplaire pour la qualité des mobiliers urbains (localisation des implantations, homogénéité des couleurs RAL 7043 et gris 900 sablé, esthétisme, fonctionnalité et maintenance des objets ...)

✓ *Une emprise de terrasse respectée, une lecture claire du domaine public*

✓ *Une terrasse fermée, des obstacles : le domaine public n'est plus respecté*

- Edicter des règles comprises et acceptées, les faire respecter
- Le règlement de voirie ;
- L'insertion de prescriptions dans les autorisations individuelles d'occupation temporaire du domaine public ;
- La coordination des travaux avec les concessionnaires de réseaux ;
- Le contrôle de la qualité des travaux de remise en état des espaces publics (tranchées, pavages, mobiliers urbains)

c) La réparation et la maintenance des voiries et des mobiliers urbains

Les risques :

- image dévalorisée du bien,
- insécurité des usagers du domaine public,
- mauvaise qualité d'accueil et de fonctionnement
- diminution des durées d'usage et augmentation des dépenses de renouvellement.

Les enjeux et les objectifs :

- agir préventivement,
- réparer rapidement
- assurer le suivi des garanties contractuelles et légales à l'issue des marchés de travaux (contentieux en cours au titre de la garantie décennale Jardin National et Lices Georges Pompidou)

Les moyens et les méthodes

- Surveillance hebdomadaire du périmètre par le chef de service ou les agents de maîtrise,
- Des agents municipaux professionnels en matière d'éclairage public, de signalisation, de maçonnerie, de pavage-dallage,
- Réception centralisée des demandes d'intervention suivi d'une analyse technique de la situation et du niveau d'urgence suivi d'une décision sur le délai d'intervention (immédiat ou différé) et suivi d'un compte rendu journalier (fiche de travaux) et hebdomadaire (CR de service diffusé à la direction générale),

- Conserver une bonne qualité des outils et matériels (point à temps, nacelle de 17 mètres, marquage routier, véhicules lourds et divers...).

III – L'eau, l'air et la terre

préserver et valoriser les enveloppes naturelles du bien

L'eau

- Les rivières (Tarn, Merville, Bondidou), les sources, les puits, les fontaines : une véritable richesse au coeur d'Albi
- La rivière Tarn, ressource en eau potable de la ville depuis 1886

Les risques :

- Raréfaction ou pollution de la ressource en eau potable ;
- Inondation du Tarn et des ruisseaux

Les enjeux et objectifs

- Réduire les risques de pollution
- Adapter les prélèvements de la ressource aux besoins
- Anticiper la raréfaction de la ressource
- Mettre en valeur la rivière et préserver sa navigabilité (enjeu touristique et de loisirs)
- Anticiper le phénomène naturel des inondations et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens

Raréfaction et pollution de la ressource

Les mesures :

- Automatisation et contrôle des prélèvements
- Construction d'un réservoir (secteur du Roc – projet schéma directeur)
- Construction d'une nouvelle station de traitement d'eau potable (projet schéma directeur)
- Information des populations sur les économies d'eau
- Contrôle et réparation des fuites d'eau sur le réseau
- Contrôle des consommations et des usages de l'eau par les services municipaux (réduction de 40% des consommations d'eau potable par le service des parcs et jardins soit)

2007

Consommation :

86 479 m^3

Coût : 80 056 €

2008

Consommation :

40 530 m^3

Coût : 48 821 €

- Suppression progressive de tous les rejets directs d'eau polluée dans le Tarn
- Traitement des eaux polluées dans une station performante avant restitution des eaux dans la rivière
- Adhésion et contribution de la ville à la mise en oeuvre du contrat de rivière

Inondations du Tarn et des ruisseaux

Les mesures :

- Le plan de prévention des risques inondations
- Le plan de prévention des risques effondrement des berges
- Le dossier d'information communal sur les risques majeurs
- L'organisation des services en cas de crise (le plan communal de sauvegarde en cours d'élaboration)
- Les travaux de confortement des berges et l'enlèvement des embacles
- Aménagement de bassins de rétention (compétence intercommunale)
- Etablissement d'un zonage d'assainissement pluvial (prescriptions à la parcelle lors de travaux d'imperméabilisation) ;
- Entretien régulier des fossés (programmation et suivi par SIG);
- Enlèvement des embacles ;
- Création en 1996 d'une équipe dédiée à l'entretien et la mise en valeur des ruisseaux

806 TG 81

JCB

L'air

Réchauffement climatique, déséquilibre hygrométrique, pollution, bruit ...

La qualité de l'air est un élément vital de la santé des personnes et de la protection des biens

Les risques et les enjeux :

- L'altération des édifices et des oeuvres,
- La santé et le confort des habitants et des visiteurs.

Les objectifs :

- contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serres,
- prendre en compte le risque de pollution sonore

Déplacements et stationnement : réduire les flux de véhicules et garantir la fluidité de la circulation dans le périmètre du bien :

- Améliorer la performance et l'attractivité du transport ferroviaire : *Le schéma ferroviaire régional prévoit les investissements qui permettront un cadencement et une diminution des temps de parcours entre Toulouse et Albi.*

- Favoriser les déplacements doux et les transports publics pour accéder à la Cité épiscopale : *développement des pistes cyclables en cohérence avec le schéma directeur, qualité de la signalétique directionnelle, simplicité, fiabilité et commodité des réseaux de bus à l'exemple de la création d'une ligne de TCSP entre la gare SNCF et la gare routière*

MAN

- Pacifier et sécuriser la circulation des véhicules à l'intérieur de la zone tampon : *extension des zones piétonnes, limitation des vitesses et projet de création d'une "zone de rencontre" sur la place Sainte Cécile, limitation du tonnage des véhicules empruntant le pont vieux,*
- Garantir une capacité suffisante de stationnement payant à proximité immédiate du bien (moins de 5 minutes) et de stationnement gratuit dans un périmètre rapproché (entre 5 et 15 minutes)

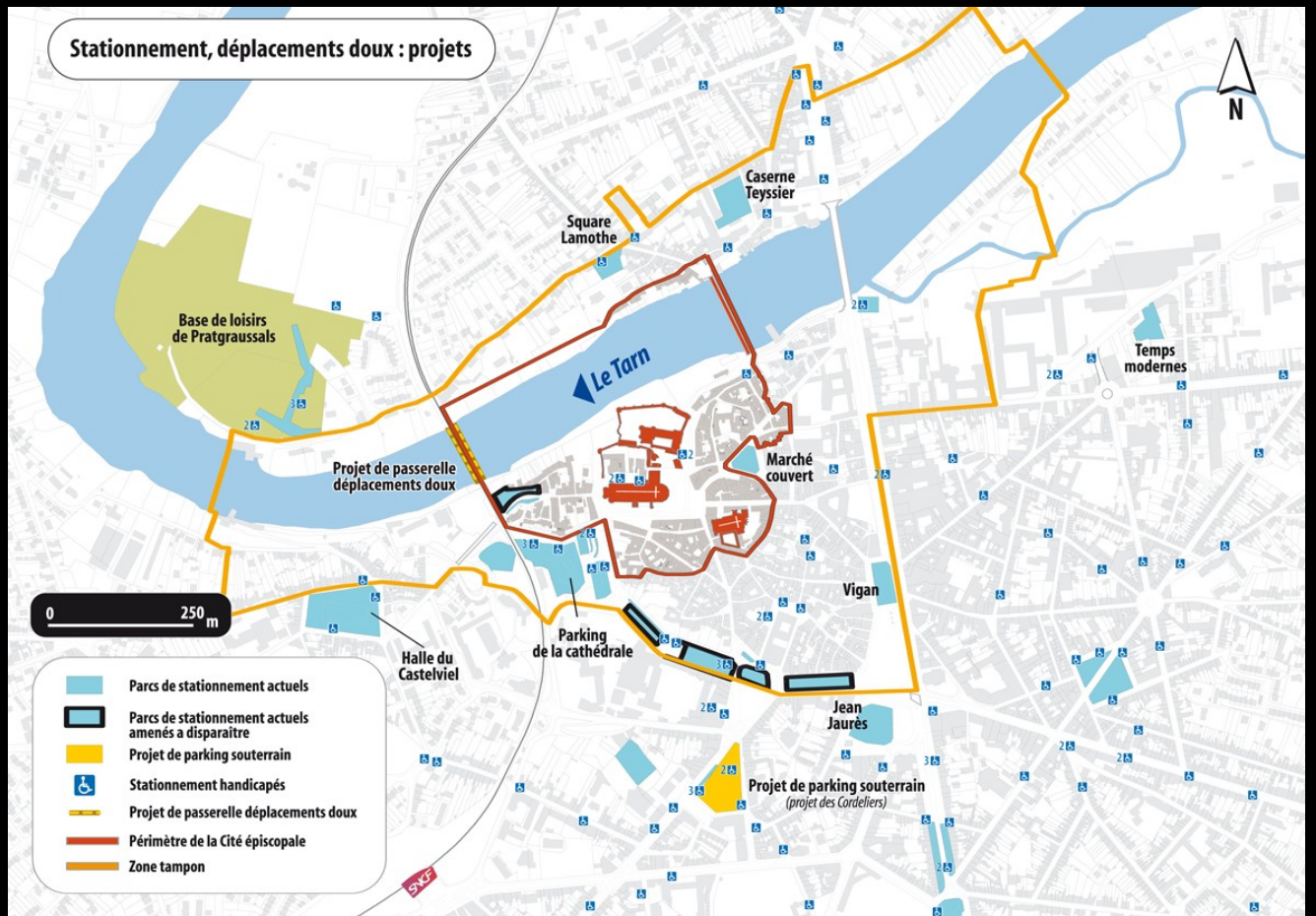

La construction d'une passerelle de liaison piétonne reliant la base de Pratgraussals rive droite et le bien rive gauche : une composante essentielle des politiques de déplacements à proximité du bien.

Capacité de stationnement gratuit : plus de 1500 places ;

Temps de parcours à pied : 10 minutes

Intérêts particuliers : *parcours mettant en valeur un panorama exceptionnel, espaces paysager de détente et de loisirs aménagé pour les familles (jeux d'enfants, barbecue, aire de pique nique, terrains de tennis...)*

L'air

Le contrôle de la qualité de l'air :

Une compétence exercée par la communauté d'agglomération avec le concours technique de l'ORAMIP

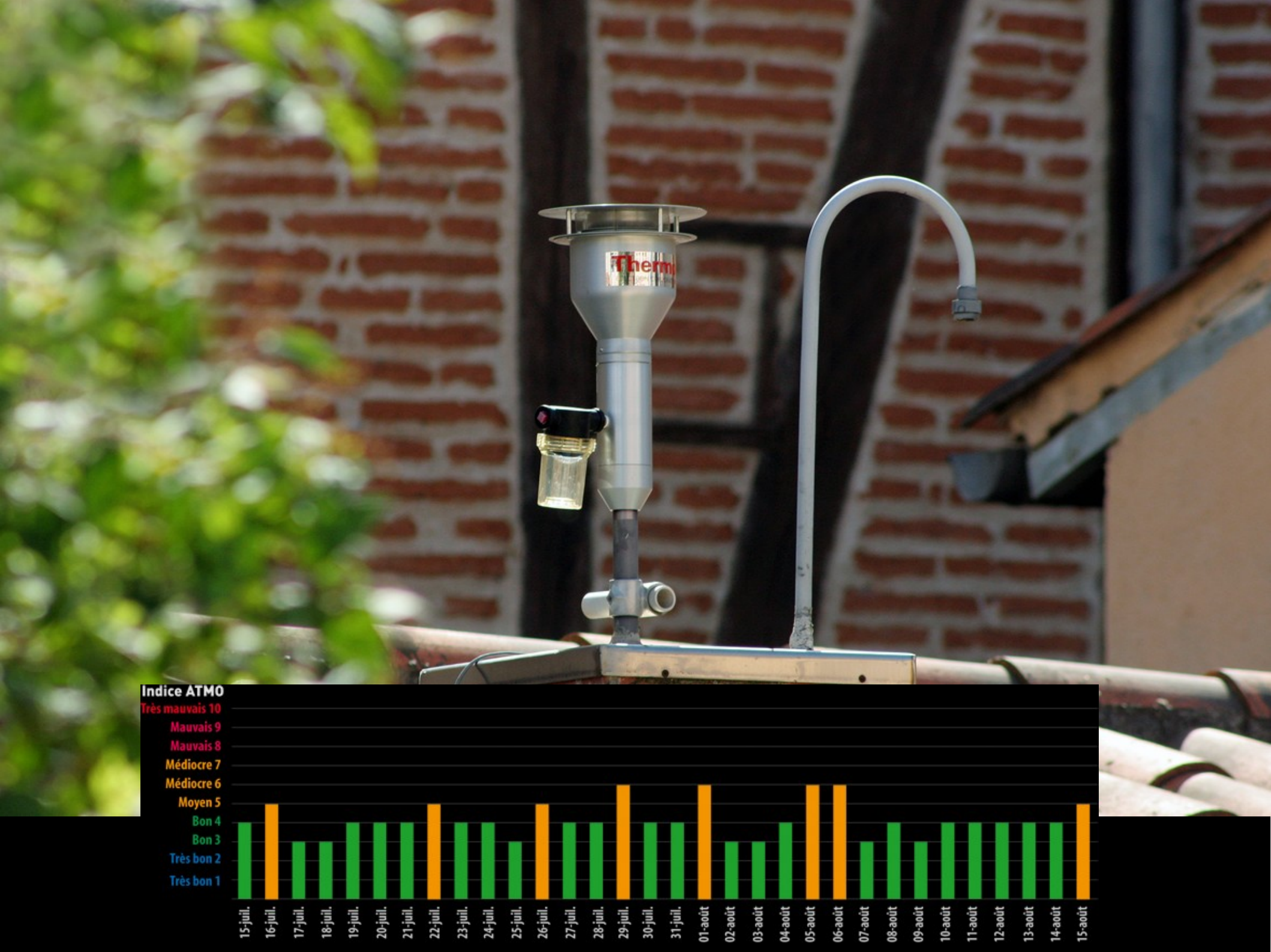
Indice ATMO
Très mauvais 10
Mauvais 9
Mauvais 8
Médiocre 7
Médiocre 6
Moyen 5
Bon 4
Bon 3
Très bon 2
Très bon 1
15-juil.
16-juil.
17-juil.
18-juil.
19-juil.
20-juil.
21-juil.
22-juil.
23-juil.
24-juil.
25-juil.
26-juil.
27-juil.
28-juil.
29-juil.
30-juil.
31-juil.
01-août
02-août
03-août
04-août
05-août
06-août
07-août
08-août
09-août
10-août
11-août
12-août
13-août
14-août
15-août

Energies : une campagne de thermographie aérienne, première étape du plan climat territorial.

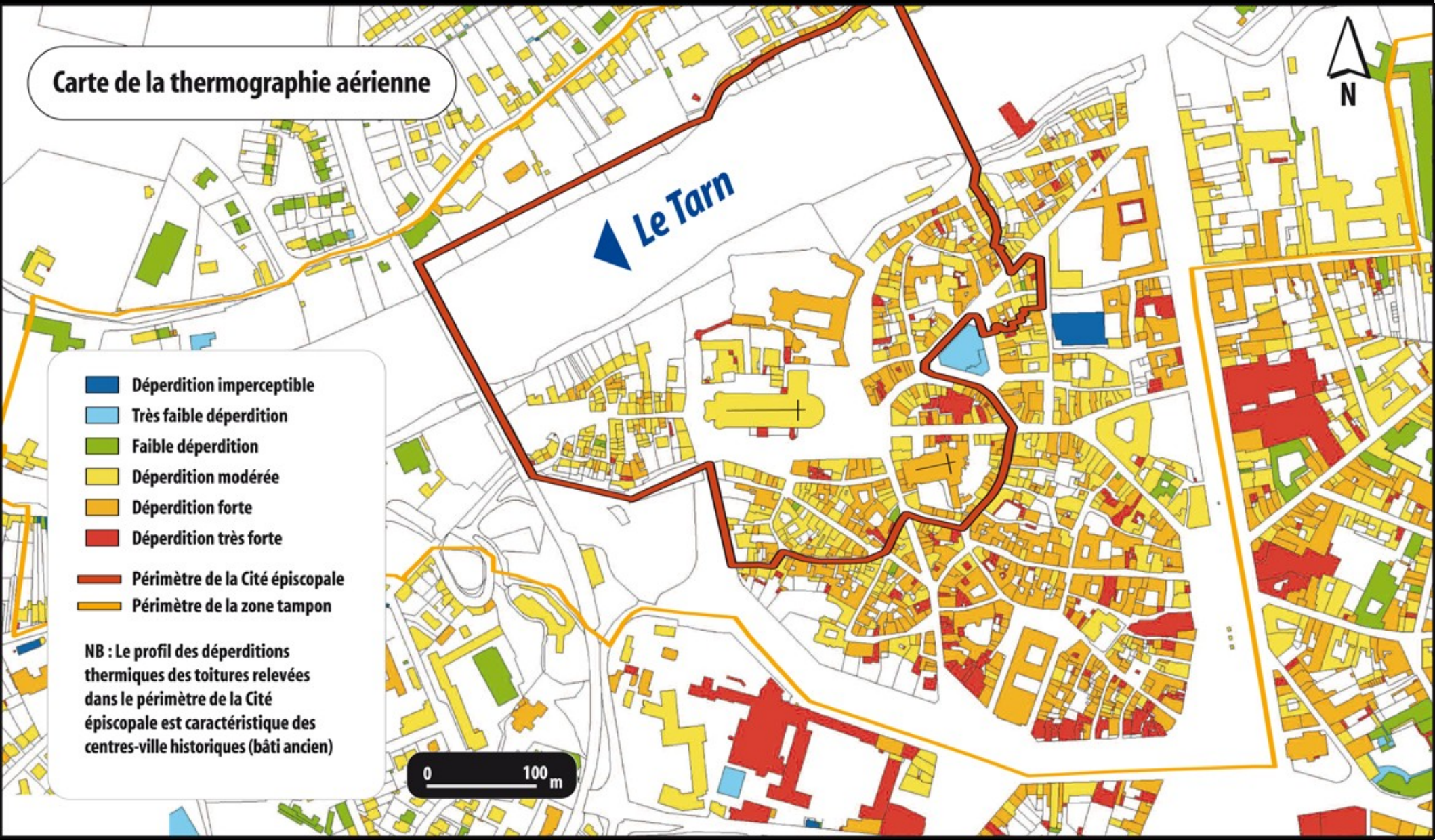

Les enjeux du plan climat

La ville d'Albi souhaite intensifier son action dans la lutte contre le réchauffement climatique, initiée dans le cadre de l'Agenda 21, en élaborant un plan climat territorial

Objectifs

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre avec pour objectif la division par 4 des émissions à l'horizon 2050.

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux impacts du changement climatique

Les étapes

•**Juin 2009** : Présentation d'une délibération au conseil municipal.

•**Octobre 2009** : organisation d'une action de sensibilisation du grand public pour le lancement du plan climat.

•**1er trimestre 2010** : réalisation du diagnostic des sources d'émissions de gaz à effet de serre (Bilan carbone)

•**Avril - Décembre 2010** : élaboration du programme d'action du plan climat territorial.

•**Décembre 2010** : présentation au conseil municipal du plan climat territorial de la ville d'Albi.

•**2011-2013** : Mise en oeuvre du plan d'action.

Le plan climat territorial ainsi élaboré, constituera le volet « Energie-climat » du prochain plan d'action de l'Agenda 21 local 2011-2013.

La terre

Espaces naturels, jardins sophistiqués, espaces résiduels... concevoir dans le périmètre du site un programme différencié de gestion, de protection et de mise en valeur de la faune et de la flore.

Le faucon pèlerin,
locataire invité de la cathédrale

Le domaine du végétal dépasse aujourd'hui la simple déclinaison technique du jardinier pour participer pleinement à l'architecture de la cité, à son cadre de vie, à sa dynamique et à son attractivité

- Conserver un label « ville 4 fleurs »
- Inscrire le jardin de la Berbie sur la liste nationale des jardins remarquables (en cours)
- Elaborer un plan d'entretien et de renouvellement du patrimoine arboricole
- Améliorer la qualité de traitement des espaces résiduels
- Maintenir la qualité de la production forale par les serres municipales (90 000 plantes bisannuelles et 110 000 plantes annuelles)
- Conserver et conduire un entretien raisonné des espaces naturels
- Protéger et valoriser les composantes de la biodiversité et actualiser périodiquement les inventaires
- Diversifier les parcours promenades de pleine nature

IV – La médiation culturelle au sein de la Cité épiscopale

Nos priorités :

- Faire de la Cité épiscopale l'écrin d'une médiation culturelle albigeoise et régionale de qualité
- Accueillir tous les Arts : arts vivants, arts visuels,...
- accueillir les fêtes populaires et diversifier les usages culturels du bien

= dans le respect de la valoristion du patrimoine

Faire de la Cité épiscopale l'écrin d'une médiation culturelle albigeoise et régionale de qualité

Forces de l'existant :

- un patrimoine architectural et historique remarquable
- le Musée Toulouse-Lautrec (notoriété internationale)
- la médiathèque Pierre-Amalric (patrimoine écrit albigeois)
- musée associatif J.F. Galaup de Lapérouse
- fréquence des animations temporaires (2009 : 500e anniversaire des voûtes, expositions,...)
- Journées européennes du Patrimoine
- ...

Incipit ordo missalis secundum cōsuetudinē romane ecclesie. Dominica prima de aduentu. Statio ad sanctā mariam maiorē. Introit'.

Ad te leuaui aīmā meā deus meus in te cōfido non erubescam neq; irrideant me inimici mei: etenim uniuersi qui te expectant non confundentur. ℣. Vias tuas domine demōstra mihi et semitas tuas edoce me. Sequitur immediate. ℣. Gl'ia patri. Quo finito repetit Introit'. Ad te leuaui. Et iste modus repetēdi introitū seruatur per totū annuz cum dicit. Gl'ia patri. post introitū: et etiaz in festis duplicib'. Oratio.

Excita q̄sumus domine potentiā tuam et ueni: ut ab iminentibus peccatorum nostrorum periculis: te mereamur protegente eripi: te liberante saluari. Qui uiuis. Ad hac die dicz ad digiliaz natiuitatis dñi. post orationem dicit. dicit oratio de sancta maria saliz. Deus qui de beate marie. et oratō. Ecclesie tue. Infra ebdomadā si fuerit festum. prima oratio de festo. secōa de dñica. tercia de sancta maria. Epla ad romanos.

Fratres. xiij. c. Scientes quia hora est: iam nos de somno surgere. Nunc aūt propior est nr̄a salus: quā cum credidimus. Nox precessit: dies autez appropiquauit. Abiciam' ergo opa tenebraz et induamur arma lucis: sic ut in die honeste ambulem'. Non in cōuiuiis et ebrietatibus nō in cubilib' et impudicitiis. non in cōtentione et emulatione: sed induimini dominum nostrum ihesum xp̄m. Grad. Uniuersi q̄ te expectāt non confundēt domine. ℣. Vias tuas domine notas fac mihi et semitas tuas edoce me. Alla. ℣. Ostēde nobis domine misericordiā tuam et saluare tuū da nobis. Sequētia sancti euangelij secūdum Lucā. capitulo xxi.

Prochaines perspectives pour renforcer nos capacités de médiation :

- ouverture de l'Ecole Européenne des Arts et de la Matière sur le site des anciens abattoirs d'Albi
- création d'un service patrimoine municipal
- adhésion et inscription dans le Réseau national des villes et pays d'arts et d'histoire
- création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- promotion des métiers d'arts
- ...

Accueillir tous les Arts : arts vivants, arts visuels, ...

La Cité épiscopale “théâtre culturel” vivant :

- saison culturelle permanente
- théâtre de la Croix Blanche
- Festival de musique “Pause Guitare” (juillet)
- Urban Festival (août)
- animations historiques estivales
- *Albi, place(s) aux artistes* (été)
- ...

Accueillir les fêtes populaires et diversifier les usages culturels du bien

- Feu de la Saint Jean
- Fête nationale du 14 juillet
- ...

Education, Sciences et Culture
sont les fondements de l'UNESCO.

L'identité albigeoise est forte de ces valeurs.

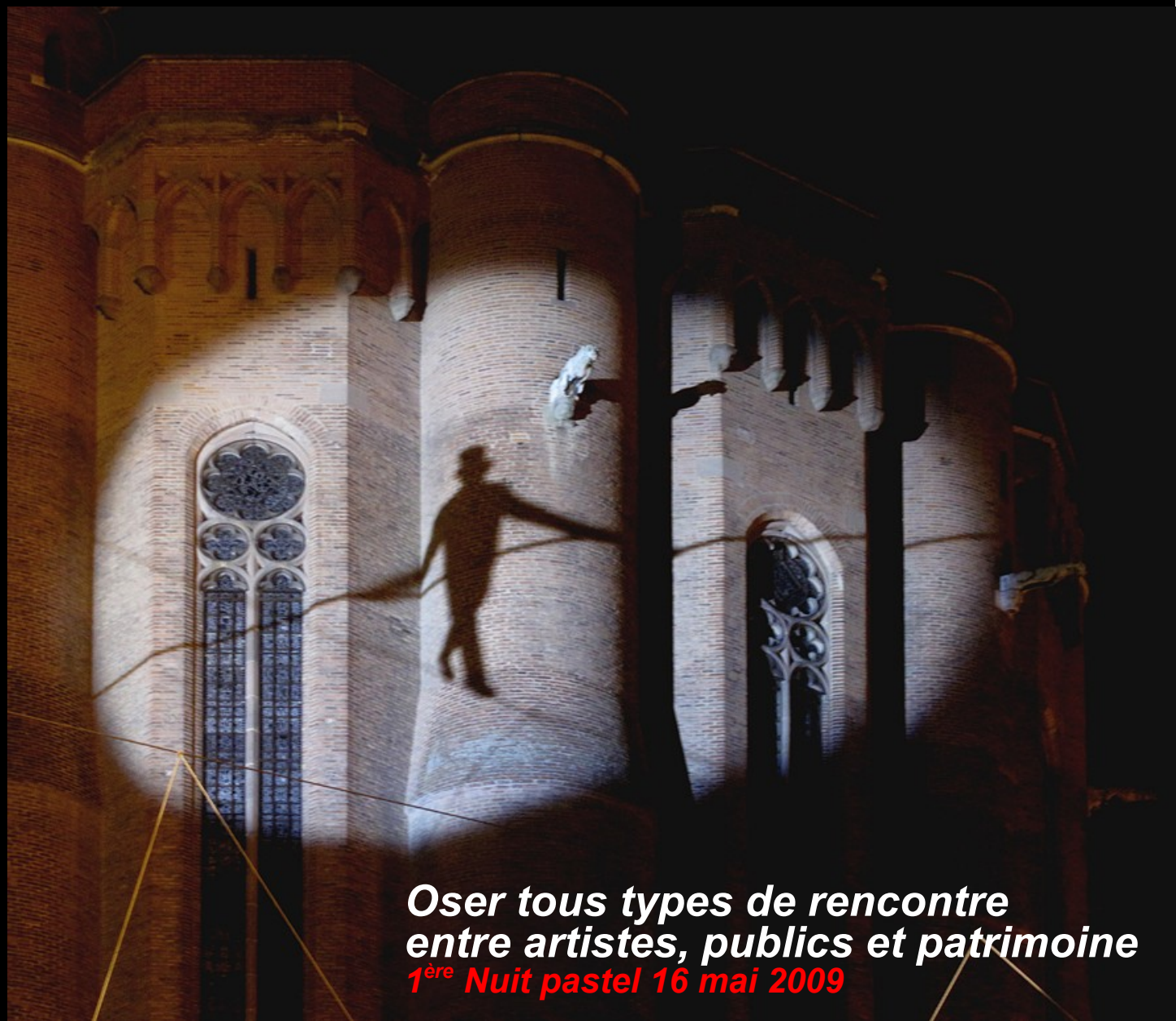

Oser tous types de rencontre
entre artistes, publics et patrimoine
1ère Nuit pastel 16 mai 2009

V – Pour un tourisme durable

- Des atouts touristiques patrimoniaux, culturels, architecturaux et des espaces naturels appréciés

- une qualité de vie reconnue et enviée (l'une des toutes premières villes moyennes de France pour son attractivité)

- L'activité touristique présente dans l'économie albigeoise :
  - plus de 650 000 entrées annuelles dans la cathédrale
  - plus de 225 000 nuitées par an
  - 43% de la clientèle hôtelière est étrangère

- l'accueil touristique s'organise autour de l'action de l'office de tourisme d'Albi et du comité départemental du tourisme

OFFICE DE TOURISME

Un développement touristique raisonné pour un tourisme durable =

1 – Gérer les flux touristiques dans et aux abords de la Cité épiscopale

- réduire la circulation automobile et le stationnement afin de réduire au strict minimum son impact sur le cadre de vie et sur le patrimoine
- le développement des modes de déplacements doux (piétonnisation et développement du réseau cyclable notamment)
- la création de “poches de stationnement” supplémentaires en périphérie immédiate du centre ville ainsi qu'aux entrées de ville
- l'amélioration des dessertes de la ville en transports collectifs avec le renforcement des dessertes ferroviaire TER et autocars
- le renforcement des transports collectifs de l'agglomération dont la mise en oeuvre du premier projet albigeois de bus en site propre en centre ville (limite sud de la zone tampon)
- l'organisation de l'accueil des autocars de tourisme

L'ensemble de ces mesures figure dans l'Agenda 21 local de la ville d'Albi, labellisé en 2007 par le ministère de l'environnement et du développement durable

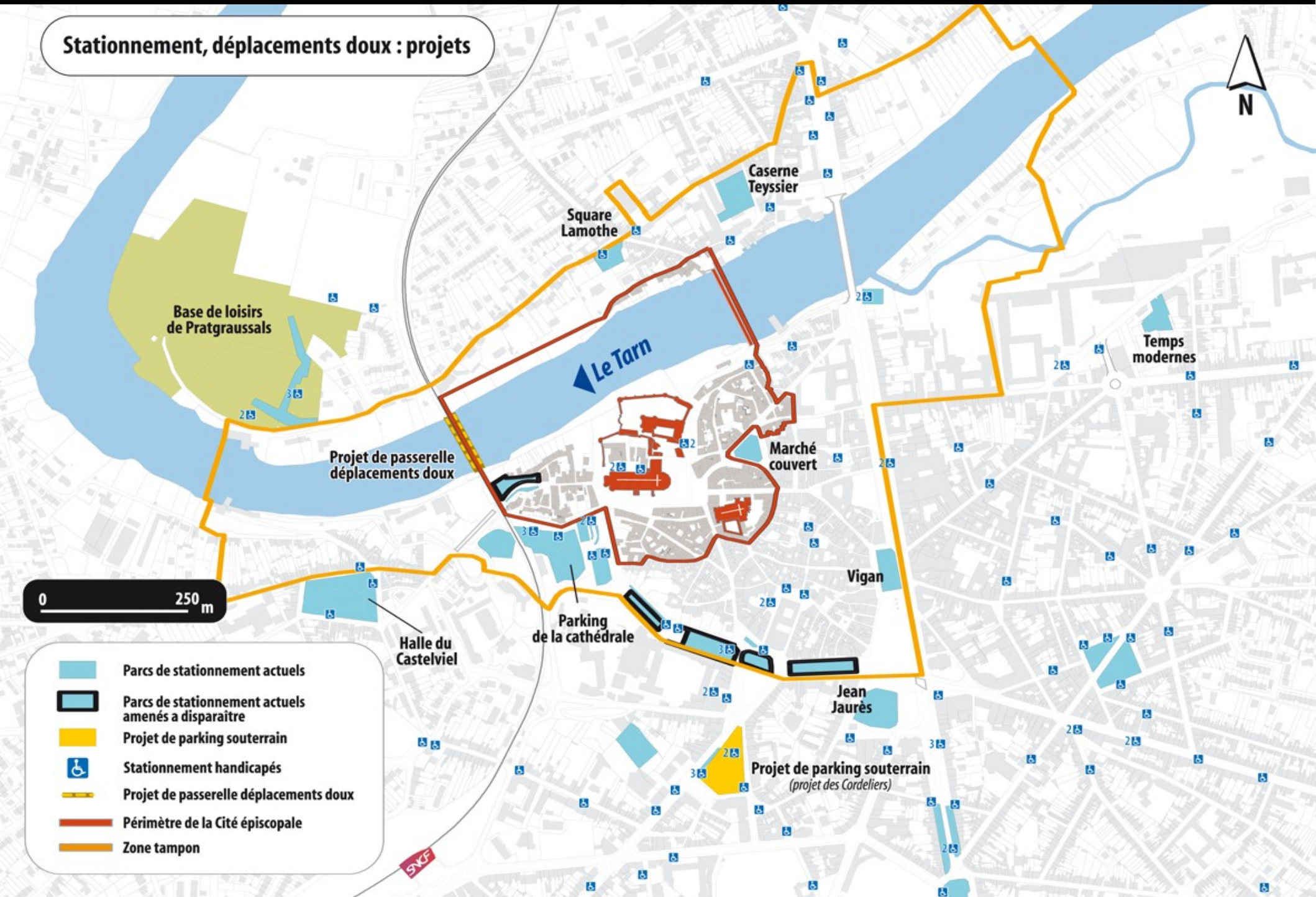

Un développement touristique raisonné pour un tourisme durable =

2 - Accueillir tous les publics

- projet d'agrandissement et d'aménagement de l'Office de tourisme notamment dans la perspective de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (2009 – 2011)

- offrir une découverte de la Cité épiscopale au moyen d'une signalétique (directionnelle et de valorisation) adaptée et multi-langues

- proposer une gamme de documents multi-langues

- porter attention aux divers handicaps :
    - signalétique en braille
    - rampes d'accès pour les personnes à mobilité réduite
    - initiatives de visites découvertes adaptées *(audio-guides, sensorielles pour personnes handicapées – odorat, toucher, ouïe...)*

- diversifier les visites (à thème, pour enfants, ...)
- proposer une tarification attractive
- qualité d'accueil des visiteurs étrangers par les commerçants (dispositif *You're Welcome*)
- adapter l'offre d'hébergements (hôtellerie, hébergement de plein air) et d'établissements de restauration à la demande des publics
- s'inscrire dans le programme « Grands Sites de Midi-Pyrénées » pour développer une promotion partenariale répondant à une charte de qualité

Un développement touristique raisonné pour un tourisme durable =

3 – Innover, définir de nouvelles perspectives d'actions

- la fermeture complète à la circulation automobile de la place Sainte-Cécile
- définir et encourager la mise en place de formules d'hébergement touristique chez l'habitant
- la reconnaissance officielle de la qualité du Jardin végétal de la Berbie (procédure en cours)
- la prise en compte de la promotion des savoir faire locaux au sein du marché couvert
- la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées au sein des principaux monuments

Un développement touristique raisonné pour un tourisme durable =

4 – Développer des indicateurs de suivi

- nécessité de mesurer l'impact de la fréquentation touristique sur les monuments pour prévenir les dégradations
- besoin de définir des indicateurs partagés (dans le cadre du comité de bien) d'une pratique touristique durable pour orienter les politiques de gestion
- projet pilote pour définir des indicateurs de suivi du tourisme durable sur la Cité épiscopale d'Albi en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et l'Union Européenne (financement FEDER)

Ville d'Albi

Département du Tarn – France

La Cité épiscopale d'Albi

Mission d'évaluation d'ICOMOS 14-18 septembre

Réunion n°6 : coopération décentralisée et partage des valeurs universelles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture Communication

AGENDA 21 LOCAL FRANCE
Albi

VILLE D'ALBI
www.mairie-albi.fr

La coopération décentralisée Albi-Abomey

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

VILLE D'ALBI

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Cadre juridique

Evolution récente :

Loi du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leur groupement.

La coopération décentralisée devient une compétence à part entière des collectivités territoriales.

Article L. 1115-1 du CGCT : « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent, dans le respect des engagements internationaux de la France, conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement ... »

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Le choix d'Abomey

Dossier de présentation aux villes étrangères candidates avec le concours du Ministère des Affaires étrangères, de Cités Unies France et des diverses ambassades de France...

Critères de sélection :

- site classé au patrimoine mondial
- architecture de terre
- proximité
- francophonie
- taille de la ville
- intérêts culturels et économiques
- motivation du candidat...

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Historique et dates clefs

29 septembre 2003 : lancement du processus de coopération décentralisée
Etude des pays candidats – choix d'Abomey

Décembre 2004 : 1re délégation d'élus, techniciens et représentants albigeois

Janvier 2005 : visite d'une délégation Aboméenne à Albi

4 juin 2005 : signature de la convention cadre de coopération entre Albi et Abomey

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

La convention cadre

La convention cadre précise les grandes lignes de la coopération entre les deux villes :

- appui institutionnel pour l'amélioration de l'organisation administrative ;
- démocratie et bonne gouvernance locale ;
- développement local ;
- gestion des solidarités.

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Les thèmes d'intervention

Trois thèmes d'intervention ont été retenus dans le premier programme de coopération 2006-2008 :

- volet tourisme et patrimoine ;
- volet Infrastructures : éclairage public ;
- volet eau potable – assainissement ;
- + action civile.

Plan de financement : Albi 45%, MAE 45%, Abomey 10%

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

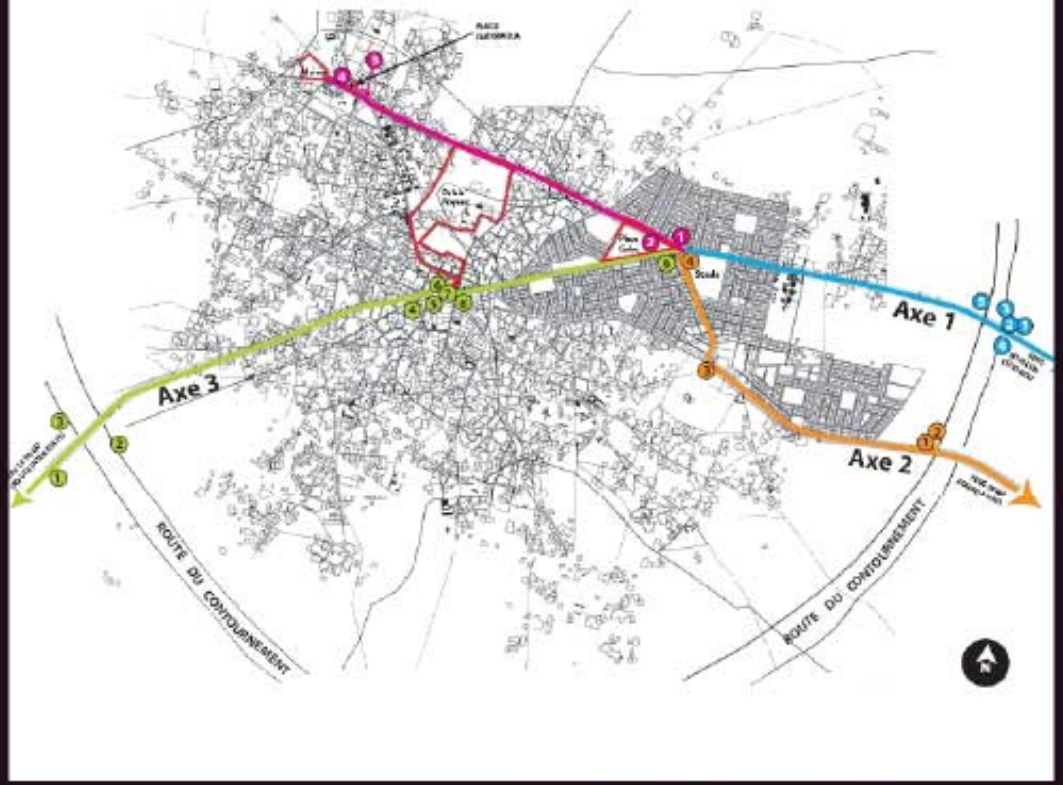

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

- 39 panneaux
- 4 cartels de valorisation place Singbodji

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

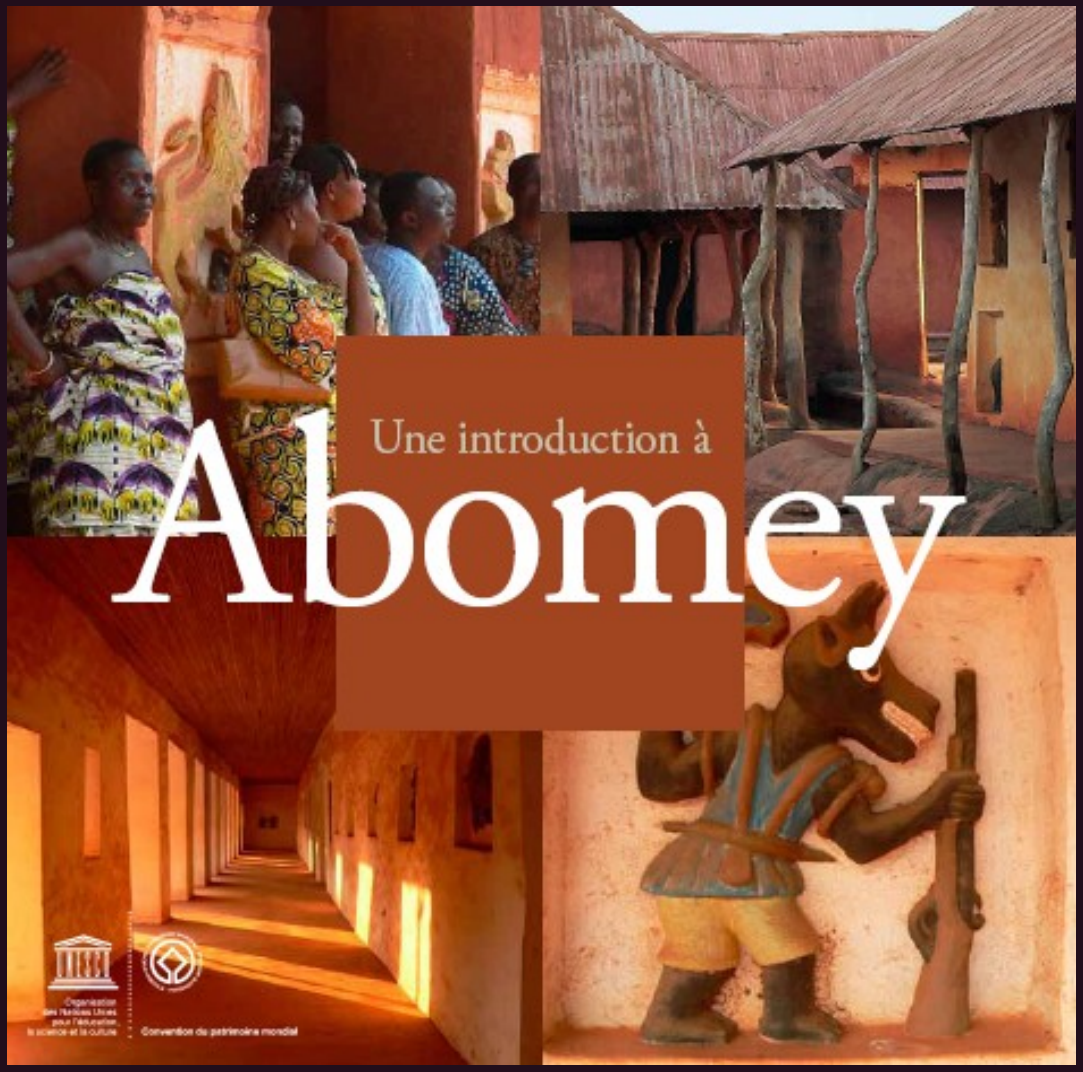

- 4400 exemplaires vendus au profit du site des palais royaux d'Abomey

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

REPUBLIQUE DU BENIN

SITE CLASSE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY

ZONE TAMPON DE PROTECTION DU SITE CLASSE DES PALAIS ROYAUX D'ABOMEY

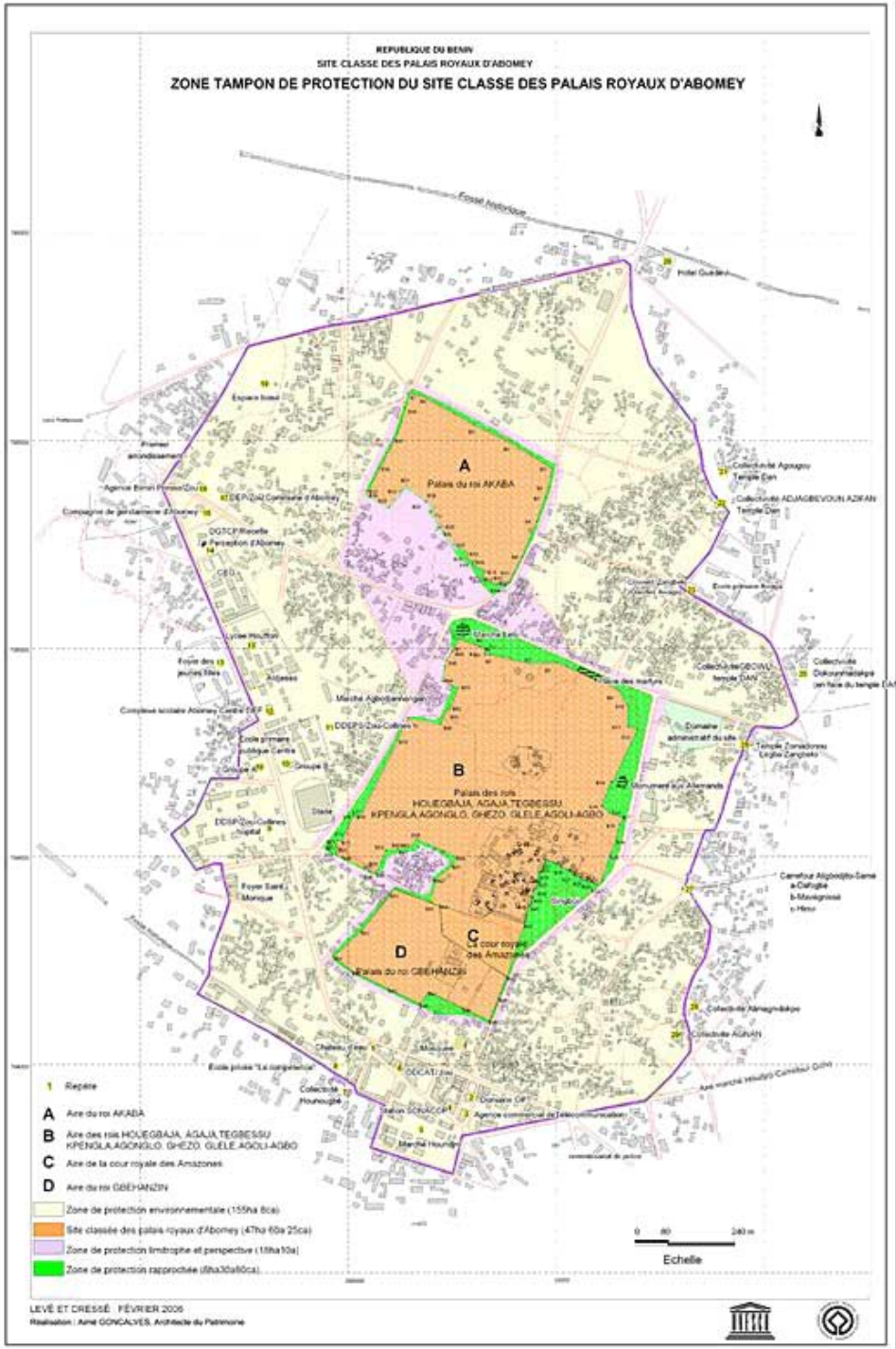

LEVÉ ET DRESSÉ FÉVRIER 2006

Réalisation : Aimé GONCALVES, Architecte du Patrimoine

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

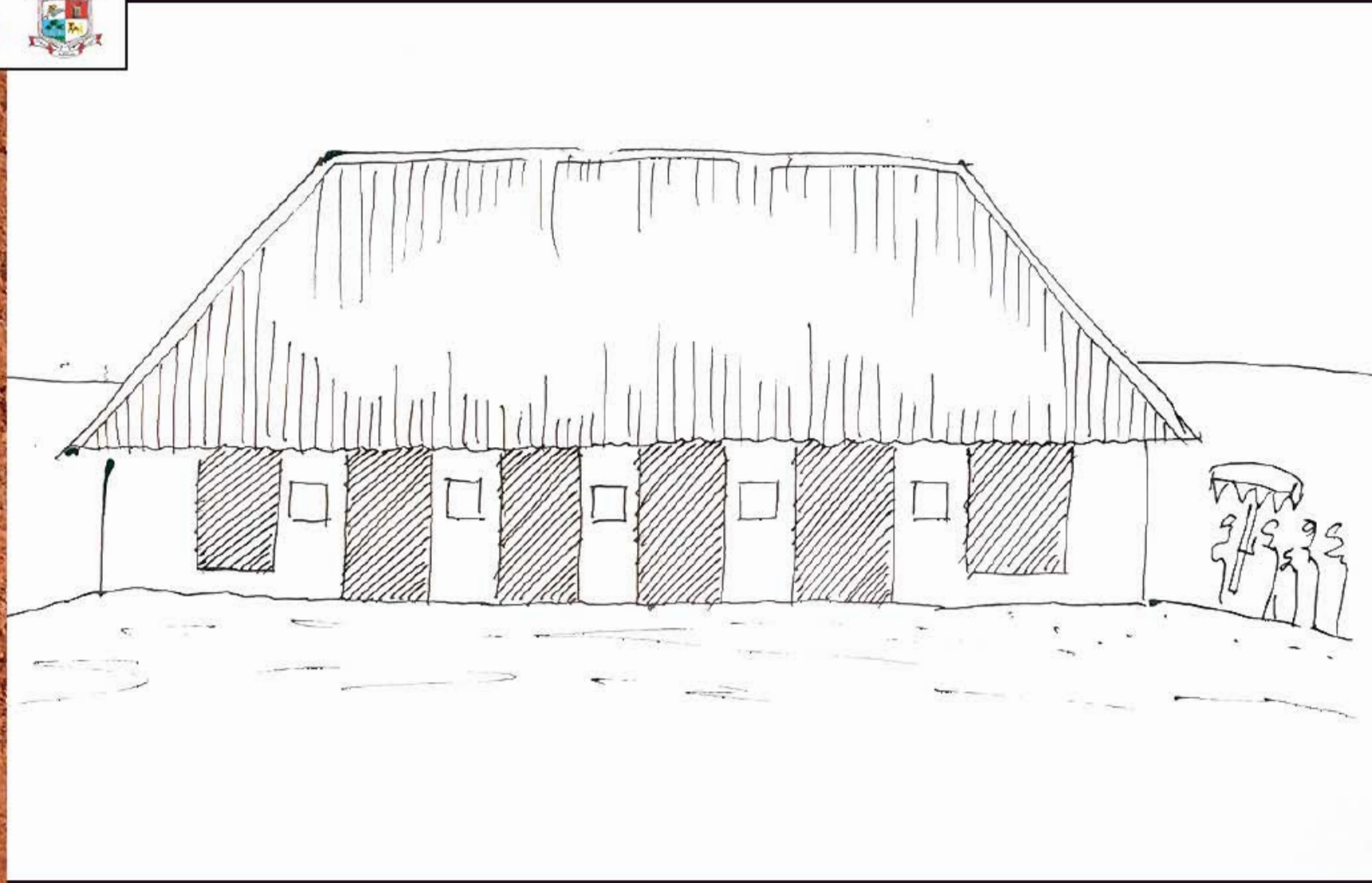

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Volet tourisme et patrimoine

Prog. 2006-2008

Amélioration des conditions de visite :
- 39 panneaux d'orientation avec logo UNESCO
- 4 cartels de valorisation de la place Singbodji

Documents touristiques :
- 8000 cartes postales
- 10 000 dépliants touristiques
- 10 000 flyers promotionnels
- 100 affiches

Restauration du Honnouwa du palais d'Agadja

Edition d'un ouvrage de présentation du site des palais royaux et de la ville d'Abomey

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Volet éclairage public

Prog. 2006-2008

- Mise en valeur de l'entrée de ville et de la place GOHO
- Fourniture et mise en œuvre de 50 mâts d'éclairage public
- Formation du personnel des services d'Abomey

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Volet eau

Prog. 2006-2008

Objectifs :

• évaluer, la ressource en eau et aider au montage de projet pour la réalisation de points d'alimentation en eau potable

Résultats :

• étude « Alimentation en eau, en milieu rural, de la commune d'Abomey ; diagnostic et analyse » ;

• couverture pauvre, population moyenne par forage (1000 contre 250 indiqué) ;

• besoins en points d'eau supplémentaires : 60

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Bonus : aide au financement assainissement rue ZEWA

Conduction des eaux pluviales sur 2 km de rue

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Action civile

2 associations albigeoises se sont crées spontanément autour de la coopération Albi-Abomey :

- la Coopération Santé Albi Abomey (en novembre 2006) ;
- le Collectif Albi Cantepau Abomey (en décembre 2005).

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Santé Albi Abomey

Objectifs :

• développer un échange de savoir-faire et humanitaire entre les professionnels de santé des deux villes.

Actions :

• formations de personnel (2 missions par an) ;

• envoi de petit matériel médical (pansements, ciseaux, solutions hydroalcooliques...) ;

• financement pour envoi de gros matériel (lits, projet tube radiologique...).

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Collectif Albi Cantepau Abomey

Actions :

- projets scolaires sur le thème de l'eau ;

- « Un Air d'Afrique » : manifestation festive et culturelle, tous les ans au mois de juin à Albi avec la participation d'Aboméens ;

- projet de mise en valeur de la route des esclaves « Abomey-Ouidah ».

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Volet tourisme et patrimoine

Prog. 2010-2012

- Restauration du patrimoine (couvent des Dadassi)
- Publications vendues au profit du site (cartes postales et livret *Une introduction à Abomey)*
- Signalisation touristique
- Soutien au développement d'un tourisme durable (hébergement chez l'habitant)
- Renforcement des capacités des services de la ville d'Abomey (formation)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Volet éclairage public

Prog. 2010-2012

- développement, réalisation et mise en œuvre d'îlots photovoltaïques (éclairage et réfrigération) pour les huit dispensaires d'Abomey ;

- Poursuite de l'éclairage public sur le tronçon Goho-Djimé (+50 points lumineux) ;

- Dissimulation des réseaux électriques et télécoms aux abords du Musée des palais royaux d'Abomey et mise en valeur du site par l'éclairage.

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Volet eau

Prog. 2010-2012

Objectifs :

• préparer la prise de compétence de la commune en renforçant les capacités de ses services sur la gestion de l'eau potable.

Actions :

• recensement et audit des ouvrages d'alimentation en eau potable ;

• création, gestion et entretien d'infrastructures de distribution d'eau potable, réalisation d'un ouvrage référence.

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Avenant à la convention cadre

Déclaration d'intention du 21 février 2009

faisant suite à la 1ère convention cadre 2005 – 2008 de coopération décentralisée
entre la ville d'Abomey (République du Bénin) et la ville d'Albi (République Française)

Préambule

Les engagements définis dans la convention cadre de coopération entre la ville d'Abomey (République du Bénin) et la ville d'Albi (République Française) signé le 4 juin 2005, entre Messieurs les maires d'Abomey et d'Albi, ont permis d'établir un programme d'actions triennal entre 2006 et 2008.
Ces actions se sont traduites par la réalisation de projets concernant le tourisme et le patrimoine, l'éclairage public, l'eau.
Conformément à l'article 3 de la convention, les deux collectivités peuvent s'engager, au travers d'annexes ou d'avenants à la convention-cadre à compléter le cadre général initial.

Engagement

Ainsi, compte-tenu du succès de cette première période, la ville d'Abomey et la ville d'Albi, souhaitent poursuivre le lien fructueux qui s'est noué entre les deux collectivités et leur population et s'engagent mutuellement à produire un nouveau programme de coopération entre 2009 et 2011 en assurant une pleine continuité sur les thématiques déjà abordées.

Cette nouvelle série d'actions, conformément aux échanges d'Abomey de novembre 2008 conduits entre Madame Françoise LARROQUE, conseillère municipale déléguée à la coopération de la ville d'Albi et Monsieur Blaise Ahanhanzo GLÉLÉ, maire d'Abomey, permettra la continuité des actions sur les trois thèmes privilégiés (tourisme / patrimoine, éclairage public et eau potable) en intégrant particulièrement le soutien aux associations albigeoises impliquées dans la coopération avec Abomey. Le prolongement de ce partenariat permettra notamment de renforcer le rayonnement et l'aura des deux villes à travers leur patrimoine historique et humain tout en privilégiant particulièrement les échanges à tous niveaux entre les deux villes.

La perspective d'inscription de la Cité épiscopale d'Albi sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité aux côtés des palais royaux d'Abomey, constituera un lien fort supplémentaire entre ces deux villes.

Albi, le 21 février 2009,

Blaise Ahanhanzo GLÉLÉ
Maire de la ville d'Abomey

Philippe BONNECARRÈRE
Maire de la ville d'Albi

Cet engagement a été pris, ce jour, en présence de
son Excellence Olabiyi Babalola Joseph YAI,
Ambassadeur du Bénin délégué permanent auprès de l'UNESCO
et Président en exercice du Conseil Exécutif de l'UNESCO.

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

L'ouverture au monde et le partage des valeurs universelles

Quelques années après avoir engagé une démarche de coopération avec Abomey, la perspective prochaine d'inscription de la Cité épiscopale d'Albi sur la liste du patrimoine mondial, nous invite à notre tour à imaginer de nouveaux partenariats internationaux :

- Echanges et recherches scientifiques
- Partage d'experiences
- Accueil de colloques
- Soutien aux initiatives associatives
- Développement des connaissances sur l'architecture de terre dans le monde
- ...

Premières perspectives...

- **CRAterre-ENSAG :**
un partenariat actif en lien avec la coopération Albi-Abomey

- **Ecole des Mines Albi-Carmaux :**
la présence à Albi d'une école d'ingénieurs de haut niveau, ouverte à l'international (4500 étudiants)

- **Centre universitaire Jean-François Champollion :**
une présence permanente d'étudiants étrangers, dont le nombre est en progression

- **Ecole Européenne de l'Art et des Matières (EEAM) :**
septembre 2009, la ville d'Albi accueille l'EEAM sur le site des anciens abattoirs

- **Institut du Monde Arabe (IMA) :**
novembre 2008, le président de l'IMA et la ville d'Albi officialisent leur volonté d'engager des partenariats

Projets d'ouverture au monde pour partager des valeurs communes

- **Enrichir la connaissance :**
  - **> Encourager la recherche scientifique en lien avec la Cité épiscopale**
  - **> Organisation de colloques à Albi en partenariat notamment avec CRAterre-ENSAG, l'Ecole du Patrimoine Africain, l'EMAC, l'EEAM...**
  - **> Publication d'ouvrages de référence**
  - **> ...**

- **Développer les compétences :**
  - **> S'ouvrir aux autres cultures**
  - **> Favoriser le partage d'expériences**
  - **> Encourager la formation**

- **Transmettre aux générations futures :**
  - **> Modifier ses attitudes (éco-citoyenneté...)**
  - **> Concevoir une responsabilité commune (club UNESCO...)**

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

VILLE D'ALBI

ÉCOLE DES MINES D'ALBI CARMAUX

CRAterre ENSAG

École Européenne de l'Art et des Matières

ÉPA ÉCOLE DU PATRIMOINE

INSTITUT DU MONDE ARABE

Albi au patrimoine mondial, un rêve, une ambition...

Des biens universels,
une responsabilité collective,
une solidarité incontournable,
des découvertes fascinantes,
un enrichissement pour tous.

Coopération Albi (France) - Abomey (Bénin)

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ

Nos Réf. GB/2010/1337

Paris, le 6 janvier 2010

S. Exc. Mme Catherine Colonna
Délégation Permanente de la France auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO
Bureau M8.14
1, rue Miollis
75732 PARIS Cedex 15

Objet : Liste du Patrimoine mondial 2010, demande d'information complémentaire pour « La cité épiscopale d'Albi » - France

Chère Madame,

L'ICOMOS a examiné la proposition d'inscription de « La cité épiscopale d'Albi » sur la Liste du Patrimoine mondial et nous vous remercions pour votre assistance dans l'organisation de la récente mission d'évaluation technique pour ce bien.

Dans le cadre du processus d'évaluation, la Commission de l'ICOMOS pour le patrimoine mondial a examiné cette proposition d'inscription et identifié certains points pour lesquels des informations complémentaires sont nécessaires.

Ainsi, nous vous serions gré de bien vouloir considérer les points suivants :

1) Approfondir l'étude thématique dans trois directions au moins :

- L'usage urbain de la brique comme matériau de construction a conduit à d'importantes implantations humaines, notamment en Europe du nord (villes hanséatiques, Pays-Bas), en Italie (Ferrare, Turin…), mais aussi dans la même région avec notamment Toulouse qui possède un habitat et des monuments en briques remarquables.
- Les centres villes médiévaux européens sont relativement nombreux, certes plus ou moins bien conservés ; la France seule en offre plusieurs exemples importants (Rouen, Troyes, Strasbourg, etc.).
- Le concept de cité épiscopale est important pour l'établissement de la valeur du bien proposé pour inscription. Il est nécessaire d'élargir la comparaison en considérant par exemple les villes de l'ancien Empire romain germanique, dans les Pays-Bas espagnols, où elles jouèrent un rôle historique majeur. Dans le même esprit, il est également nécessaire de développer la comparaison avec Avignon, à un niveau scientifique, tant en termes historiques que pour les programmes de construction réalisés.

2) Confirmer le fonctionnement effectif du « Comité de bien » et en préciser les modalités pratiques.

3) Préciser les moyens de contrôle et d'intervention possibles à propos d'éventuels projets de développement qui entraîneraient de grandes constructions modernes, en dehors de la zone tampon, et qui seraient susceptibles d'altérer la perception du paysage urbain de la Cité.

4) Préciser quelles sont les dispositions qui contrôlent le trafic routier en centre ville, notamment à propos d'une éventuelle circulation des matières dangereuses.

Nous attendons de recevoir les réponses à ces questions qui nous aideront dans le processus d'évaluation du bien.

L'ICOMOS n'est pas dans l'obligation de contacter les États parties durant le processus d'évaluation. Cependant, dans un souci de transparence, l'ICOMOS a décidé d'approcher les États parties dans certains cas spécifiques. Cela ne préjuge en rien de la recommandation de l'ICOMOS sur la proposition d'inscription, il s'agit simplement d'une demande d'information préliminaire. Cela ne préjuge en rien non plus de la décision du Comité du patrimoine mondial.

Nous vous serions gré de bien vouloir fournir ces informations à l'ICOMOS et au Centre du patrimoine mondial le **28 février 2010** au plus tard.

En vous remerciant par avance de votre aimable attention, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération.

Regina Durighello
Directeur
Unité patrimoine mondial
ICOMOS

Copie : Mme Isabelle Longuet, DAPA, Paris
Mme Marie-Eve Cortés, Responsable service patrimoine, Mairie d'Albi
UNESCO, Centre du Patrimoine Mondial, Paris

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL 2010

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À L'ATTENTION D'ICOMOS INTERNATIONAL

FÉVRIER 2010

La Cité *épiscopale* d'Albi

Proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial soumise par l'État français en janvier 2009

Cité épiscopale d'Albi

Cité épiscopale d'Albi

Demande d'informations complémentaires

Un dossier de candidature pour l'inscription de « La Cité épiscopale d'Albi » sur la liste du Patrimoine mondial a été déposé par le Gouvernement français auprès du centre du Patrimoine mondial en janvier 2009.

Le projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle du bien repose sur les critères (v), (iv) et (ii) :

- ***Critère (V) : un exemple éminent d'établissement humain***

  Le site offre l'exemple éminent d'un établissement humain qui s'est structuré progressivement pour former une Cité épiscopale ; il témoigne d'un noyau urbain en symbiose avec un groupe épiscopal monumental. L'identité du site est extraordinaire car son cadre naturel, son matériau, ses richesses artistiques et son histoire lui confèrent une unicité mondiale.

- ***Critère (IV) : un exemple éminent d'un type de construction***

  Le site offre l'exemple éminent d'un type de construction en brique dite «foraine», caractéristique de la physionomie urbaine de la cité depuis le Moyen Âge. Il illustre une mise en œuvre particulière de ce matériau universel dans les divers monuments ou édifices à travers les époques.

- ***Critère (II) : un témoignage d'un échange d'influences considérable***

  Le palais de la Berbie et la cathédrale témoignent d'un échange d'influences architecturales considérable entre Albi, le nord de la France et la Catalogne, qui aboutit à la création d'une architecture propre au Midi de la France. Le site témoigne également d'un échange d'influences artistiques avec diverses régions de France, les Flandres et l'Italie entre le XV^e^ et le XVI^e^ siècle, à travers les sculptures du chœur de la cathédrale parfaitement conservées, et le plus grand décor peint qui soit dans une cathédrale d'Europe.

Dans le cadre de l'évaluation de cette candidature, la direction de l'Unité « Patrimoine mondial » de l'ICOMOS a fait parvenir en janvier 2010 à la Délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO une demande d'informations complémentaires sur les points suivants :

« 1. Approfondir l'étude thématique dans trois directions au moins

- *L'usage urbain de la brique comme matériau de construction a conduit à d'importantes implantations humaines, notamment en Europe du Nord (villes hanséatiques, Pays-Bas), en Italie (Ferrare, Turin…), mais aussi dans la même région avec notamment Toulouse qui possède un habitat et des monuments en briques remarquables ;*
- *Les centres-villes médiévaux européens sont relativement nombreux, certes plus ou moins bien conservés ; la France seule en offre plusieurs exemples importants (Rouen, Troyes, Strasbourg, etc.) ;*
- *Le concept de cité épiscopale est important pour l'établissement de la valeur du bien proposé pour inscription. Il est nécessaire d'élargir la comparaison en considérant par exemple les villes de l'ancien Empire romain germanique, dans les Pays-Bas espagnols, où elles jouèrent un rôle historique majeur. Dans le même esprit, il est également nécessaire de développer la comparaison avec Avignon, à un niveau scientifique, tant en termes historiques que pour les programmes de construction réalisés.*

2. *Confirmer le fonctionnement effectif du « Comité de bien » et en préciser les modalités pratiques.*
3. *Préciser les moyens de contrôle et d'intervention possibles à propos d'éventuels projets de développement qui entraîneraient de grandes constructions modernes, en dehors de la zone tampon, et qui seraient susceptibles d'altérer la perception du paysage urbain de la cité.*
4. *Préciser quelles sont les dispositions qui contrôlent le trafic routier en centre ville, notamment à propos d'une éventuelle circulation des matières dangereuses. »*

Le présent mémoire complémentaire entend apporter les réponses attendues par les instances internationales sur ces points précis.

Sommaire général

I- ÉTUDE THÉMATIQUE ..... p. 009
I-a - Le concept de « Cité épiscopale » ..... p. 011
I-b - L'usage de la brique ..... p. 028
I-c - Les centres anciens médiévaux ..... p. 046
Bibliographie ..... p. 058

II-COMITÉ DE BIEN ..... p. 064
II-a - Définition du comité de bien ..... p. 065
II-b - Organisation et composition du comité de bien ..... p. 068
II-c - Deux réunions plénières par an au minimum ..... p. 071
II-d - Des groupes de travail thématiques entre les réunions plénières ..... p. 073

III- PAYSAGE URBAIN : MOYENS DE CONTRÔLE ET D'INTERVENTION ..... p. 074
III-a - Réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune ..... p. 077
III-b - Une stratégie de gestion patrimoniale fondée sur 3 objectifs : renforcer, élargir et affiner les protections ..... p. 083

IV-DISPOSITIONS DE CONTRÔLE ET DE MAÎTRISE DU TRAFIC ROUTIER EN CENTRE-VILLE ..... p. 086
IV-a - Réglementation en centre-ville : interdiction de transport de matières dangereuses et restriction de circulation ..... p. 090
IV-b - Encourager les mobilités durables ..... p. 094
IV-c - Infrastructures routières périphériques et transport ferroviaire : éléments clés du dispositif de maîtrise de la circulation routière en centre-ville ..... p. 096

Les réponses ont été réalisées avec le concours :

> du ministère français de la Culture et de la Communication
M. Olivier POISSON, *conservateur général du Patrimoine,*
Mme Isabelle LONGUET, *chargée de mission pour le Patrimoine mondial,*

> de la ville d'Albi
M. Philippe BONNECARRÈRE, *maire d'Albi, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,*
M. Jean-Pierre HOURCADE, *directeur général des services,*
Mme Catherine LAGARDE-MAZEL, *directrice du pôle aménagement et urbanisme,*
Mme Marie-Eve CORTÉS, *responsable du service patrimoine, chargée de mission UNESCO,*
M. Antoine RENAULD, *directeur de cabinet et de la communication,*

> du service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) du Tarn
M. Laurent BARRENECHEA, *Architecte des bâtiments de France du Tarn,*

> et plus particulièrement s'agissant de l'étude thématique avec le concours de *(cf. réponse à la question n°1)* **:**
M. Michel BORJON, *directeur du bureau d'études GRAHAL (Paris),*
M. Mickaël COLIN, *chef de projet (département d'ingénierie patrimoniale - GRAHAL),*
M. Laurent PAUTONNIER, *adjoint au chef de projet (département d'ingénierie patrimoniale - GRAHAL),*
Mme Laëtitia JACQUEY-ACHIR, *assistante d'études (département d'ingénierie patrimoniale - GRAHAL).*

> et avec la participation scientifique de (par ordre alphabétique) **:**

M. Jean-Louis BIGET
Professeur émérite d'histoire du Moyen Âge à l'École normale supérieure Lettres et Sciences humaines, directeur du Centre d'histoire urbaine de cet établissement de 1983 à 1997, membre du Conseil d'administration de la Société Française d'archéologie depuis 1982, Membre du Comité de patronage de la revue Histoire urbaine.

M. Alain ERLANDE-BRANDENDURG
Conservateur général honoraire du Patrimoine, Directeur des Archives de France, directeur adjoint des Musées de France, directeur d'Études à l'École des hautes études (IV^e^ section), professeur à l'École nationale des chartes.

M. Yves ESQUIEU
Professeur d'archéologie médiévale à l'université d'Aix-Marseille I, président du Centre international Construction et Patrimoine, administrateur de Patrimoine Rhônalpin et de la Société Française d'archéologie.

M. Christian FREIGANG
Professeur d'histoire de l'art et d'architecture à l'université de Francfort-sur-le-Main, Allemagne.

Institut CRATerre – M. David GANDREAU
Archéologue, chercheur associé au laboratoire CRATerre - École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.
Le laboratoire CRATerre – ENSAG pilote la chaire UNESCO « Architectures de terre, cultures constructives et développement durable ».

M. Olivier POISSON
Conservateur général du Patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication.

M. Henri PRADALIER
Maître de conférences d'histoire de l'art médiéval à l'Université Toulouse - Le-Mirail, Président de la Société Archéologique du Midi de la France de 1990 à 1998, membre titulaire de la commission des objets mobiliers de la Haute-Garonne et des Pyrénées-Orientales (France), membre titulaire de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Languedoc-Roussillon (France).

Mme Dominique VINGTAIN
Conservateur en chef du Patrimoine, conservateur du musée du Petit Palais d'Avignon, ancien conservateur du musée d'art et d'archéologie de Cluny, ancien conservateur du Palais des Papes d'Avignon.

I Étude thématique

Rappel des informations complémentaires demandées

I-a - Le concept de cité épiscopale est important pour l'établissement de la valeur du bien proposé pour inscription. Il est nécessaire d'élargir la comparaison en considérant par exemple les villes de l'ancien Empire romain germanique, dans les Pays-Bas espagnols, où elles jouèrent un rôle historique majeur. Dans le même esprit, il est également nécessaire de développer la comparaison avec Avignon, à un niveau scientifique, tant en termes historiques que pour les programmes de construction réalisés.

I-b - L'usage urbain de la brique comme matériau de construction a conduit à d'importantes implantations humaines, notamment en Europe du nord (villes hanséatiques, Pays-Bas), en Italie (Ferrare, Turin...), mais aussi dans la même région avec notamment Toulouse qui possède un habitat et des monuments en briques remarquables.

I-c - Les centres-villes médiévaux européens sont relativement nombreux, certes plus ou moins bien conservés ; la France seule en offre plusieurs exemples importants (Rouen, Troyes, Strasbourg, etc.).

I Étude thématique

Sommaire détaillé de l'étude thématique

I-a Le concept de « cité épiscopale » ..... p. 011

1 - Un concept : la « cité épiscopale », empreinte de l'évêque sur la ville ..... p. 011
- La présence de bâtiments fonctionnels liés au siège épiscopal : cœur du concept communément admis en Europe de « cité épiscopale » ..... p. 011
- L'empreinte urbaine prééminente de l'évêque sur la ville : cœur du concept de Cité épiscopale à Albi ..... p. 013

2 - La « cité épiscopale », un concept exemplaire dans le contexte historique d'Albi ..... p. 014

3 - Comparaison avec d'autres villes européennes marquées par le fait épiscopal ..... p. 017
- Les villes des princes-évêques du Saint Empire ..... p. 017
- Les cités épiscopales des évêques-comtes et pairies du royaume de France ..... p. 019
- Les évêchés méridionaux ..... p. 021

4- Avignon, « Nouvelle Rome », capitale de la Chrétienté ..... p. 023

I-b L'usage de la brique ..... p. 028

1 - Usage de la brique à Albi comme dans l'Europe du Sud (Italie et Aragon) : une continuité ..... p. 028
- Héritage d'un savoir-faire antique ..... p. 028
- Un matériau favorisant des civilisations urbaines ..... p. 029

2 - Usage de la brique dans le nord de l'Europe et le Backsteingotik : une conception nouvelle ..... p. 031
- Une moindre expression de la monumentalité en Europe du Nord ..... p. 032
- Une conception plastique à Albi, différente de celle du Backsteingotik de l'Europe du Nord ..... p. 033
- L'architecture de brique dans la Hanse, expression d'une société marchande et patricienne ..... p. 034

3 - Une tradition régionale : l'usage de la brique au carrefour d'influences méridionales et septentrionales ..... p. 035
- La terre cuite architecturale en Midi toulousain : une tradition bimillénaire ..... p. 035
- Albi, exemple monumental le plus abouti des édifices de la région toulousaine ..... p. 037
- L'usage de la brique à Albi : un type de construction exemplaire pour une implantation spirituelle et humaine exceptionnelle ..... p. 042

I-c Les centres anciens médiévaux ..... p. 046

1 - Exemples significatifs de Troyes (Champagne) et de Rouen (Normandie) ..... p. 046

2 - La typologie urbaine de centres-villes européens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial ..... p. 049

3 - A travers l'histoire urbaine d'Albi, autour de la cathédrale et du palais de la Berbie : un espace urbain et paysager symbolique ..... p. 054

Bibliographie ..... p. 058

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

1. Un concept : la « cité épiscopale », empreinte de l'évêque sur la ville

L'expression « cité épiscopale » revêt actuellement dans le langage courant deux réalités différentes :

- une ville dans laquelle subsistent des restes plus ou moins importants de bâtiments caractéristiques d'un siège épiscopal ancien ou toujours actuel ; ce sens large étend alors à la ville entière la seule réalité du groupe épiscopal ;
- l'espace urbain dans lequel sont regroupés la cathédrale, le palais épiscopal et l'ensemble des bâtiments canoniaux qualifiant ainsi de « cité » un espace limité de la ville, le quartier cathédral.

Dans le cadre d'une communication présentée lors du colloque tenu à Albi en 2005 sur le thème des « Cités épiscopales du Midi », l'historien de l'art Henri Pradalier a montré combien l'apport de travaux pluridisciplinaires était essentiel afin de définir le concept de « cité épiscopale ».

> La présence de bâtiments fonctionnels liés au siège épiscopal : cœur du concept communément admis en Europe de « cité épiscopale »

Intrinsèquement, née par et pour le siège épiscopal, une cité épiscopale se compose, au cœur du tissu urbain, des bâtiments essentiels et nécessaires à cette fonction : église cathédrale (située au cœur ou en périphérie des centres urbains anciens mais jamais isolée), palais épiscopal, bâtiments annexes selon une plus ou moins grande diversité typologique comme un baptistère, un cloître, un quartier canonial, un hôtel-Dieu. Cette variation typologique est également soumise aux évolutions chronologiques, le baptistère se révélant, par exemple, comme un vestige des temps paléochrétiens, les « groupes épiscopaux » à plusieurs églises disparaissant souvent après l'époque carolingienne, ou le cloître, symbole de la vie régulière des clercs, apparaissant plutôt au XII^{e} siècle suite à la réforme grégorienne.

Inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1997, l'ensemble épiscopal de **Poreč** (Croatie) présente ainsi la totalité des composants les plus anciens du début de l'ère chrétienne (V^{e}-VI^{e} siècles) : basilique, oratoire, chapelle commémorative, atrium, palais épiscopal et baptistère. Cet ensemble de structures parfaitement conservées dans un contexte archéologique plus vaste s'inscrit d'ailleurs dans l'unité plus grande du centre ancien de Poreč et constitue le facteur unificateur de l'histoire culturelle, urbaine et architecturale de la ville.

En France, les données collectées depuis 1984 par le Centre national d'archéologie urbaine (CNAU) font apparaître que des opérations urbaines menées aux abords immédiats des cathédrales ont permis la mise au jour de groupes cathédraux primitifs à **Ajaccio**, **Arles**, **Riez** et **Vico** (villes où le groupe cathédral gothique s'est déplacé par rapport au groupe cathédral primitif), mais aussi à **Autun**, **Grenoble**, **Reims**, **Rouen**, **Saint-Jean-de-Maurienne** ou **Valence**. Les différents bâtiments constituant le groupe cathédral ont été fréquemment identifiés. Ainsi, le baptistère a été étudié à Ajaccio, Grenoble, **Le Puy-en-Velay**, **Nevers**,

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Poitiers, Tarbes. Une seconde église a été observée à **Amiens, Autun, Chalon-sur-Saône, Gap, Grenoble, Lyon, Saint-Jean-de-Maurienne** ou **Toulouse.**

La résidence épiscopale, souvent adossée au rempart antique, a fait l'objet d'observations à **Auxerre, Bazas, Le Mans, Limoges, Nîmes, Saint-Claude ou Verdun.**

De même, la cathédrale **Saint-Pierre de Genève** (Suisse), fouillée pendant plus de trente ans par Charles Bonnet et ses collaborateurs, est devenue l'un des sites majeurs de l'archéologie urbaine en Europe, les travaux effectués ayant permis de mettre au jour des vestiges d'époques diverses et de documenter les sanctuaires paléochrétiens ayant précédé l'actuel édifice, l'ensemble donnant une image précise de l'ensemble architectural épiscopal dans toute sa dimension historique.

Sur le plan historique, l'origine du concept de « cité épiscopale » est sûrement à rechercher pour une part dans la notion gréco-romaine de *polis* et de *civitas*, représentative d'une communauté sociale et politique regroupant un territoire (ville et campagne alentour) et des organes de gouvernement. Car c'est dans le cadre de la *civitas* que s'exerça progressivement durant l'Antiquité tardive le pouvoir de l'évêque. Mais, d'autre part, lorsque l'Empire romain disparut au V^{e} siècle et que les troubles liés aux invasions barbares provoquèrent la construction de nouveaux remparts, seuls les évêques, avec les pouvoirs dont ils disposaient, incarnèrent une certaine continuité institutionnelle. De façon générale, l'autorité épiscopale sut tirer profit de cet état de fait en accaparant, dans des proportions variables selon les lieux et les situations, tout ou partie du pouvoir temporel. Le pouvoir de l'évêque était désormais double : religieux et civil à la fois.

À une date difficile à déterminer, un glissement sémantique intervint, le terme de « cité » désignant alors cette partie de la ville ceinte de remparts et protégeant les lieux de culte et la *domus episcopalis*, par opposition au bourg non protégé. Le sens du mot « cité » évolua donc jusqu'à désigner finalement un noyau urbain privilégié et protégé d'une enceinte à l'intérieur de laquelle se trouvait le quartier cathédral. Ainsi, à **Noyon** où l'évêque exerçait les prérogatives du comte et portait le titre de pair ecclésiastique du royaume, l'enclos occupait la totalité de l'enceinte réduite antique.

Le quartier cathédral de **Viviers** est le seul en France méridionale à avoir gardé en grande partie ses fortifications. Situé sur une hauteur rocheuse, le quartier cathédral de Viviers dominait entièrement la ville laïque et cette situation topographique le destinait naturellement à apparaître comme une place forte. Néanmoins, l'enceinte encore présente, date pour l'essentiel de travaux de remise en défense exigés par la ville au moment de la Guerre de Cent ans.

Les représentations anciennes montrant, dans le sud-est de la France, les quartiers épiscopaux de **Lyon** ou de **Vienne** relèvent de la même situation de défense. De façon assez générale dans le reste des villes épiscopales, la clôture n'était pas matérialisée par un rempart mais était constituée du front continu des maisons canoniales. Cette situation se rencontrait autrefois dans les quartiers épiscopaux d'**Amiens**, **Laon**, **Chartres** dans le nord de la

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

France et, dans le sud, à **Toulouse**, **Arles** ou **Apt** où les statuts de 1372 interdisaient le percement de portes dans les maisons canoniales du côté extérieur du quartier, comme le démontre le Professeur Yves Esquieu (université d'Aix-Marseille I) dans un article publié en 1995 dans les Cahiers de Fanjeaux (N°30) et intitulé « *La cathédrale et son quartier : problèmes de topographie dans les cités méridionales* ». Inversement, à **Valence**, **Aix** (en Provence), **Fréjus** ou **Narbonne**, les habitations des clercs de la cathédrale et les différents bâtiments du chapitre étaient mêlés aux habitations et aux activités laïques, le quartier cathédral ne recouvrant alors aucune réalité physique.

L'approche archéologique et monumentale exposant clairement une variété de situations, démontre donc combien la « cité épiscopale » ne peut se définir systématiquement par des limites physiques parfaitement matérialisées, la structuration et l'organisation plus ou moins forte des quartiers cathédraux dépendant donc de variables historiques voire topographiques particulières.

> L'empreinte urbaine prééminente de l'évêque sur la ville : cœur du concept de Cité épiscopale à Albi

D'un point de vue politique et juridique, la notion de « cité » qualifiée d'« épiscopale » suppose clairement que l'ensemble des pouvoirs temporels, ecclésiastiques et religieux soient soumis à l'évêque. Or, dans la cité médiévale, l'évêque partage très souvent le pouvoir avec un seigneur laïc, comte ou vicomte représentant du souverain, ou doit encore admettre la présence sur son territoire de monastères échappant à sa juridiction. De plus, à partir du XIII^{e} siècle, l'émergence du pouvoir communal incarné par des consuls ou des échevins crée un troisième pouvoir empiétant sur celui du vicomte ou de l'évêque. Cette situation se retrouve également dans le domaine de la juridiction religieuse où l'évêque partage la gestion des affaires ecclésiastiques avec un collège de chanoines, clercs regroupés au sein du chapitre cathédral indépendant, possédant sa propre personnalité juridique et souvent en conflit avec l'autorité épiscopale.

La concurrence des pouvoirs religieux, féodaux, royaux, couplés au pouvoir plus récent des élites urbaines, qui s'affrontent pour la réalité du contrôle de la ville, traduisent cette lutte dans une expression symbolique et monumentale dont l'espace urbain et l'architecture rendent compte, comme c'est le cas à **Albi**.

La cité épiscopale peut donc se définir, au-delà de la seule présence du quartier épiscopal, comme **une cité où le siège épiscopal apparaît comme l'élément catalyseur de la structuration urbaine au Moyen Âge, une cité où le pouvoir spirituel domine ou accapare l'essentiel du pouvoir temporel, sans véritable concurrence**.

La complexité du fait urbain et de son histoire en Europe montre également comment dans les États italiens, l'autonomie et la richesse des élites urbaines et le mouvement communal imposèrent d'autres schémas d'autorité, qui se traduisent par d'autres scénographies urbaines, par d'autres réalisations monumentales où les édifices de la cité épiscopale, au sens propre, sont moins exclusivement prééminents.

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Le rôle majeur et dominant de l'évêque se traduit donc par la prééminence des édifices symboliques de sa fonction dans l'organisation spatiale de la ville, dans son ensemble ou bien en partie, et qui peut dès lors être qualifiée de « cité épiscopale » dans le sens où le groupe d'édifices (liés par nature à la fonction épiscopale) a une influence prépondérante dans un tissu urbain qu'il domine et qu'il génère tout à la fois. Le pouvoir épiscopal étendu du spirituel au temporel y laisse une empreinte majeure.

2. La « cité épiscopale », un concept exemplaire dans le contexte historique d'Albi

À Albi, la notion de « cité épiscopale » replace l'objet monumental qu'est la cathédrale dans le contexte qui l'éclaire et qui lui a donné naissance, sans pour autant faire de cet objet une simple composante d'un fait urbain dont l'histoire politique, économique et sociale, est très largement commune à l'ensemble de l'Europe *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, 2a : description du bien, p.38 et 2b : historique et développement p. 120 à 126).*

Au début du IV[e] siècle, Albi, alors modeste *vicus*, a été choisie comme tête d'évêché, lors de la réforme administrative opérée par Dioclétien. Alors que la *civitas* était rapidement unie au comté de Toulouse, la ville dut son maintien et son développement à la présence d'un évêque. Dès l'époque du VI[e] siècle, l'évêque Salvi, célébré par Grégoire de Tours, apparaît comme le chef effectif de la cité. Au XI[e] siècle, son successeur lointain tient un rôle important dans la fondation du pont jeté sur le Tarn, le Pont-vieux. À la fin du XII[e] siècle, l'évêque devient le seigneur principal de la ville ; il édicte avec les prud'hommes qui représentent les habitants des règlements de justice et décida la construction d'une enceinte fortifiée. Au début du XII[e] siècle, il acquiert la totalité de la seigneurie urbaine.

Albi s'affirme donc comme une ville où le pouvoir de l'évêque est prééminent.

Seigneurs de la ville, les prélats détiennent une partie de la justice et contrôlent la municipalité à la tête de laquelle se trouve le consulat. Ils façonnent l'urbanisme, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, établissant des jardins, un hôpital général, ou faisant construire la voie qui conduit du Pont-vieux à la place du Marché. Les documents d'archives font également apparaître que l'environnement immédiat du groupe épiscopal vit pareillement en symbiose économique avec l'Église et les évêques. Albi est donc pleinement une cité épiscopale, qui porte encore la marque des prélats. Il convient de préciser que le contexte historique place Albi assez loin des préoccupations royales, ce qui exclut toute forme de concurrence marquée avec la royauté.

La rivalité entre évêque et chapitre cathédral, continuellement attestée dans la plupart des autres villes épiscopales, n'a pas de prise sur l'histoire albigeoise. En effet, en sécularisant le chapitre cathédral d'Albi (ce qui porte abandon de la vie commune) par une bulle datée de décembre 1297, le pape Boniface VIII soumit les chanoines à l'évêque qui les

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

désignait désormais, sans avoir besoin de l'accord ni du conseil de personne *(« nullius assensu vel consilio etiam requisito »)*. **Tous durent lui prêter serment de fidélité et d'obéissance**, de même que leurs vicaires canoniaux. L'évêque Bernard de Castanet renforça encore cette situation en édictant en avril 1298 des statuts précisant l'organisation capitulaire : vicaires, diacres, sous-diacres, enfants de chœur, marguilliers, gardiens, maîtres de chant, chapelains perpétuels, tous rémunérés sur les revenus du chapitre devaient être choisis par l'évêque. Ce dernier fixa également la règle vestimentaire, la place et la hiérarchie des stalles, l'ordre des voix au chapitre et sa tenue, la sonnerie des heures et l'usage des lampes. Par deux autres actes, successivement promulgués en novembre 1298 et mars 1299, Bernard de Castanet établit également les distributions pour les offices et les fêtes liturgiques et réglementa, en particulier, la gestion des baux du chapitre, intervenant de fait directement dans la gestion du temporel et des revenus des chanoines.

La prééminence de l'évêque d'Albi sur le consulat urbain est également bien réelle. Bien des villes de Flandre, du Brabant, de l'Empire ou d'Italie possèdent encore de magnifiques hôtels de ville, édifices imposants qui, souvent avec leurs beffrois, ont manifesté dès le Moyen Âge la puissance et la magnificence des corps de ville, assemblées échevinales ou consulaires, ensemble de conseillers, constitués en « seigneurie », comme à **Florence**, **Bruges**, **Rouen** ou **Arras**. Albi se caractérise par l'absence de toute affirmation monumentale de son consulat. S'il apparaît entre 1210 et 1220, il n'accède pas à l'autonomie. Les consuls élus par l'assemblée des hommes âgés de plus de quatorze ans, doivent prêter hommage au seigneur-évêque et reconnaître qu'ils tiennent leurs pouvoirs de lui. Il revient à ce dernier de les confirmer et de les établir dans leur charge. Détenteur de la haute et de la basse justice, il avait seul le droit de faire dresser des fourches patibulaires. Se bornant à connaître des questions de servitude, de voirie, de bornage et d'écoulement des eaux, sans appareil de justice, comme l'enjoint un accord de 1269 définissant le partage des compétences, le consulat a la charge d'entretenir les murailles et d'organiser la garde et le guet, ainsi que de lever toute taxe nécessaire. Symptomatiquement, ce même accord de 1269 interdit aux consuls de se réunir pour délibérer à l'étage de la halle aux grains située sur la place principale de la ville, au cœur de la cité épiscopale et de la seigneurie foncière de l'évêque.

Le caractère modeste des prérogatives consulaires s'accompagne longtemps d'un lieu de réunion variable. C'est seulement en 1391 que le consulat acquiert, deux maisons très modestes qui constituent l'hôtel de ville jusqu'en 1728. **Il n'a de fait aucune expression monumentale marquante, le groupe épiscopal s'affirmant comme le seul ensemble qui timbre la cité.**

Entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle, les chapitres canoniaux de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi et de la collégiale Saint-Salvi ont joué un rôle important dans la genèse de l'urbanisation de la ville, suscitant l'attraction d'activités diverses *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, 2b : historique et développement, p.121 à 122)*.

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Le remodelage du quartier cathédral d'Albi à partir du milieu du XIII[e] siècle, a induit la dispersion et l'éclatement des structures canoniales antérieures, et les grands chantiers de la nouvelle cathédrale et du palais de la Berbie ont imprimé la marque épiscopale à l'organisation du quartier, oblitérant fortement l'empreinte canoniale, conformément à l'évolution des pouvoirs dans l'Église diocésaine.

Les différents quartiers de la cité se sont organisés autour du groupe palais-forteresse / cathédrale. Cette gémellité monumentale correspond d'ordinaire à la concurrence des pouvoirs temporel et spirituel. Mais à Albi, elle s'unit dans un pôle qui affiche de manière spectaculaire la détention des deux pouvoirs par les évêques *(cf. dossier de proposition d'inscription, 3b : projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle, p. 150).*

Il est clair qu'à Albi, l'empreinte épiscopale marque la cité de manière particulièrement prégnante, parce que l'évêque dispose à la fois du pouvoir spirituel, en sa qualité de successeur des apôtres, et du pouvoir temporel, comme seigneur féodal.

Photo © Pierre Béhar - Balloïde-Photogrammétrie-Bouthier

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

3. Comparaison avec d'autres villes européennes marquées par le fait épiscopal

Si le concept de « cité épiscopale » est particulièrement significatif à Albi, l'analyse comparative établie avec d'autres villes épiscopales européennes, par exemple avec les villes de l'ancien Empire romain germanique, permet également d'en révéler la spécificité particulière.

> Les villes des princes-évêques du Saint Empire

Dans l'empire germanique, bien des villes ont été marquées par la présence épiscopale. Cependant, leurs histoires s'avèrent très différentes de celle d'Albi ; en effet, ou bien l'Empereur intervient directement dans la construction des cathédrales, ou bien les évêques sont, parallèlement à leur ministère spirituel, des princes territoriaux, chefs d'États, auxquels ne peut être comparée la modeste seigneurie de l'évêque.

La genèse des principautés épiscopales provient sans doute d'une délégation de pouvoir conférée par les empereurs ottoniens et leurs successeurs aux évêques, dans le but de s'assurer des appuis, en opposant à la féodalité laïque, une féodalité ecclésiastique. Ce système d'Église d'Empire fut ultérieurement théorisé sous le nom de « Reichskirchensystem ».

L'évocation de **Mayence** (*Mainz* en Allemagne) est particulièrement révélatrice de la prééminence du principat sur le pouvoir religieux de l'épiscopat. Mayence fut dès le III^e^ siècle le siège d'un évêché, dont saint Boniface, évangélisateur de la Germanie, fut au VIII^e^ siècle, le titulaire. Jusqu'au XIII^e^ siècle, le développement territorial de la puissance du siège épiscopal fut lié au fait que l'archevêque de **Mayence**, était la plus haute autorité spirituelle (en tant que primat de Germanie) et exerçait la fonction d'archichancelier. L'évêché de Mayence formait, avec l'Électorat de **Cologne** (*Köln*, Allemagne) et l'Électorat de **Trèves** (*Trier,* Allemagne), l'une des trois principautés ecclésiastiques, dont les titulaires appartenaient au collège électoral qui désignait l'empereur. Depuis le XIII^e^ siècle, ces trois archevêques rhénans détenaient cette prérogative, associés au comte palatin du Rhin, au margrave de Brandebourg, au duc de Saxe et au roi de Bohême.

Ces grands dignitaires étaient donc des chefs temporels plus que spirituels et il faut considérer que leurs interventions dans l'aménagement de leurs villes relevaient de leurs pouvoirs et de leurs moyens régaliens, plus que de leurs pouvoirs religieux.

En outre, le développement économique favorisa surtout les représentations municipales. Les villes s'émancipèrent et le pouvoir intra-muros passa aux échevins puis aux corporations ou métiers, l'évêque cessant finalement très tôt d'avoir une réelle autorité dans la gestion de la ville. Cette évolution, marquée à **Trèves**, dont pourtant l'archevêque Baudouin de Luxembourg constitua au XIV^e^ siècle son temporel en une principauté puissante, s'opéra de même à **Cologne** où les patriciens obtinrent pour la cité le statut de ville libre d'Empire, instaurant ainsi une véritable césure entre la ville et son archevêque, pourtant l'un des trois princes électeurs.

I Etude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Capitale d'Henri II, duc de Bavière et empereur en 1014 qui y fonda un évêché et fit édifier la cathédrale Saint-Pierre/Saint-Georges, **Bamberg** (Allemagne) se développa aux XII[e] et XIII[e] siècles, sous l'autorité de ses princes-évêques. Comme dans de nombreuses villes de l'espace germanique, ce fut la vitalité économique, et non la volonté épiscopale, qui suscita à Bamberg au XVIII[e] siècle une floraison de monuments baroques, ainsi la Nouvelle Résidence et l'Hôtel de ville.

La séparation entre le pouvoir épiscopal et la « cité-mère » du diocèse s'avéra un phénomène assez courant dans le Saint Empire germanique.

À **Liège** (Belgique), où l'empereur Otton II avait conféré à l'évêque, vers 980, un large pouvoir politique et territorial, la principauté épiscopale resta un État autonome et puissant jusqu'en 1795. Cependant, malgré la présence de l'ancien palais princier reconstruit au XVI[e] siècle, devenu Palais de justice et Palais provincial, la ville ne présente plus actuellement d'ensemble monumental permettant d'évoquer ce pouvoir épiscopal. La cathédrale Notre-Dame-et-Saint-Lambert fut détruite en 1789, quand les Liégeois chassèrent le prince-évêque.

Une autre remarque doit être ajoutée : comme à Liège, la plupart des ensembles médiévaux ont été détruits (ainsi qu'à **Cologne**, **Brême**-Allemagne, ou **Magdebourg**) ou bien remaniés au cours des époques modernes, comme à **Trèves**, **Mayence**, **Worms**, **Osnabrück**, **Hildesheim**, **Passau. Il ne reste, par conséquent, que très peu d'exemples en Allemagne comme en Belgique nous suggérant l'organisation médiévale de l'espace dans les cités épiscopales du Saint Empire.**

Les cités des Trois Évêchés, Metz, Toul et Verdun offrent un cas particulier, car ces villes épiscopales du Saint Empire romain germanique furent occupées par le roi de France Henri II en 1552 et placées sous tutelle française jusqu'à leur annexion définitive par la France en 1648 en vertu des Traités de Westphalie. Les anciens pouvoirs de ces villes furent alors absorbés par les organismes mis en place par l'administration royale française. À **Toul** et **Verdun**, avant cette annexion, les prélats avaient le statut d'évêque-comte et prince du Saint-Empire, mais leur pouvoir devint vite limité. À **Metz**, au XIII[e] siècle, le pouvoir politique de l'évêque fut cédé à la bourgeoisie représentée par le maître échevin. À **Verdun**, les évêques prirent le titre de comtes à partir du X[e] siècle, mais ils furent amenés à se faire suppléer, pour l'administration civile et la protection de l'évêché, par des comtes qu'ils nommèrent. De plus, à partir de la fin du XII[e] siècle, les bourgeois voulant se soustraire à l'autorité de l'évêque, obtinrent de l'empereur Henri VI une charte selon laquelle la cité, devenue libre, relevait directement de l'empereur (1195).

Bien que sièges épiscopaux, les villes du Saint Empire ont été soit la capitale d'États princiers ecclésiastiques, soit des villes libres d'Empire. Dans le premier cas, revenus et moyens matériels au siège épiscopal ont entraîné des modifications substantielles des monuments majeurs de ces villes au fil du temps, en particulier des cathédrales et des résidences princières, avec des effets de mode ; successivement ont prévalu le gothique, puis le goût baroque, et au XVIII[e] siècle l'imitation de l'architecture royale française.

I Etude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Quelle que soit leur importance artistique et urbanistique, l'histoire des villes des princes-évêques du Saint Empire, leurs structures et les monuments qu'elles conservent actuellement les éloignent nettement de la Cité épiscopale d'Albi.

> Les cités épiscopales des évêques-comtes et pairies du royaume de France

Au nord de la France, les évêques de Reims, Laon, Langres, Beauvais, Châlons (en Champagne) et **Noyon, pairs ecclésiastiques du royaume de France**, ont exercé très tôt dans le cadre territorial de leurs villes des prérogatives comtales ou ducales. Ils étaient chargés d'assurer la succession du roi et étaient associés à la cérémonie du sacre où chacun représentait une fonction symbolique de l'investiture. Les évêchés-comtés imbriquaient ainsi un pouvoir spirituel et une puissance temporelle : ils disposaient en outre d'un droit de ban élargi et de la possibilité de battre monnaie. Leur puissance s'exprima particulièrement dans la construction de cathédrales exemplaires, édifiées dans le développement de l'architecture gothique.

A **Laon**, la construction de la cathédrale a débuté vers 1155-1160 sous l'épiscopat de Gauthier de Mortagne (1155-1174) et s'est déroulée sur plus d'un demi-siècle. Postérieure aux cathédrales de Saint-Denis (Paris) et de Sens, contemporaine de celles de Noyon (1150-1185) et de Notre-Dame de Paris (1163-1200), **la cathédrale de Laon participe à la grande diffusion de l'art gothique du nord de la France**. Du quartier canonial, dont la construction commença au XII^{e} siècle, restent encore la configuration générale, le cloître, la salle capitulaire, l'hôtel-Dieu et quelques maisons. Clos par des portes et desservi par des ruelles (rue du Cloître, ruelle à la Vaulte, ruelle Rouge), il ne semble pas avoir été régi par la vie en communauté. Les maisons individuelles (construites dès le XII^{e} siècle et qui prendront plus tard l'aspect d'hôtels de l'aristocratie) étaient nombreuses dans l'enclos. Les bâtiments à usage commun étaient construits à proximité immédiate de la cathédrale : le cloître, la salle capitulaire, le réfectoire. Les devoirs d'aumône et d'hospitalité conduisirent à l'élévation de trois hôtels-Dieu, dont le premier est attesté dès le X^{e} siècle.

L'ensemble du quartier canonial, contemporain de celui de **Noyon**, est presque aussi bien conservé que ce dernier. Il reste plus homogène que les quartiers canoniaux de **Beauvais** ou de **Soissons**. Il témoigne de la puissance et de la richesse du chapitre de Laon.

L'ancien palais épiscopal, dont les traces apparaissent dans le bâtiment actuel, a été construit sous l'épiscopat de Gauthier de Mortagne. Il reste actuellement de cet ensemble la chapelle à deux niveaux et une partie du gros œuvre de l'aile ouest. L'*aula* (ou grande salle) située au nord, le long des remparts, est due à l'évêque Garnier au milieu du XIII^{e} siècle. Une nouvelle aile fut construite dans son prolongement au XVI^{e} siècle, ainsi que le portail occidental. Malgré ses nombreux remaniements, cet ancien palais épiscopal constitue un ensemble témoignant à travers l'architecture des pouvoirs de la justice spirituelle et temporelle dont peu a été conservé.

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

CATHÉDRALE DE LAON (FRANCE)

L'exemple de Laon, comme celui de Noyon montre que les interventions des évêques de Laon et de leur chapitre peuvent être déterminantes dans l'aménagement de la cité.

Toutefois, il convient de rappeler que ces évêques disposent d'un temporel considérable. En outre, dans ces cités, dont les évêques et les chapitres au XIII[e] siècle sont proches de la royauté et cherchent à se concurrencer les uns les autres, le style qui impose sa modernité est le gothique dit « classique », celui du domaine royal. L'architecture linéaire, quasi graphique de ces cathédrales s'avère très profondément différente des formes massives, des volumes et des plans, mis en œuvre dans l'ensemble épiscopal d'Albi.

Albi s'affirme comme une cité unique dans la mesure où elle transcrit la notion de cité épiscopale en l'adaptant au contexte politique et culturel de la France méridionale.

Un exemple de puissance épiscopale peut être encore évoqué à propos du **Puy-en-Velay** où l'ensemble épiscopal de style roman constitué de la cathédrale, du cloître, du baptistère, du palais épiscopal, des bâtiments canoniaux et de l'hôpital évoque fortement la domination effective de l'évêque sur la ville. Cependant, si ce prélat portait depuis le X[e] siècle le titre d'évêque-comte du Velay, et relevait directement du roi, notamment après l'intégration définitive du Velay au domaine royal en 1307, ce sont sans doute davantage l'influence de l'important pèlerinage à la Vierge noire et les nécessités d'accueil des pélerins qui ont commandé les interventions architecturales et urbaines. De surcroît, le site de l'ensemble épiscopal et son style diffèrent totalement de la Cité épiscopale d'Albi.

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

> Les évêchés méridionaux

Au contraire des exemples précédents, dans les villes de Narbonne et de Toulouse, géographiquement proches d'Albi, le contexte politique n'a pas permis aux évêques d'assurer une véritable emprise sur la ville *(cf. dossier de proposition d'inscription, III Analyse comparative, p.164 à 165).*

Ces exemples sont aujourd'hui bien connus grâce aux travaux scientifiques menés d'une part par Jacqueline Caille, historienne et spécialiste de l'histoire urbaine au Moyen Âge, puis, d'autre part, par Christian Freigang, historien de l'art et de l'architecture. Dans un article publié en 1995 dans *les Cahiers de Fanjeaux (N°30)* et intitulé *« Les rois, les évêques et les cathédrales de Narbonne, de Toulouse et de Rodez »*, Christian Freigang fait état d'une quasi simultanéité entre l'annexion définitive du comté de Toulouse au Royaume de France en 1270 et **l'accession de fortes personnalités aux principaux sièges épiscopaux de la région**, ces prélats engageant l'édification de grandes cathédrales, dans un style gothique inspiré de celui d'Île-de-France : Saint-Just et Saint-Pasteur de **Narbonne** en 1272 et le chœur de Saint-Étienne de **Toulouse** vers 1275. La suite de ses travaux démontre cependant combien l'engagement des prélats ne fut pas régulier et souvent contrarié.

Ainsi à **Narbonne**, la gestion de la ville était partagée, au plan féodal, entre l'archevêque et le vicomte, en constante rivalité, les marchands tenant les deux consulats de la cité et du bourg, s'opposant également au pouvoir ecclésiastique. Le quartier cathédral, composée de la cathédrale, du cloître et du palais, apparaît comme une forteresse au cœur de la ville. **Les sources font état de constants affrontements entre le pouvoir royal et le pouvoir ecclésiastique, et à l'intérieur même, entre l'évêque et son chapitre cathédral.**

Par rapport à Albi, Narbonne possède un quartier cathédral à partir duquel l'archevêque n'a pas pu imprimer son empreinte sur la ville, ni même imposer l'édifice majeur, la cathédrale gothique, malgré son attachement au projet, dont les consuls empêchèrent la poursuite de la construction au XIV^{e} siècle.

Cette même situation se rencontre également à **Toulouse**, ville du comte puis de la sénéchaussée et des capitouls, qui comptait un important quartier ecclésiastique (cloître, quartier canonial, palais épiscopal, églises secondaires, détruits à la Révolution française). Le clergé toulousain ne possédait aucune seigneurie temporelle sur la ville. Si au cours du dernier tiers du XI^{e} siècle, l'évêque Isarn put traduire architecturalement le retour à la vie commune de son chapitre en réunissant dans un même projet urbain la cathédrale romane, le cloître et les bâtiments canoniaux, il en alla tout différemment à la fin du XIII^{e} siècle pour son successeur l'évêque Bertrand de l'Isle qui, n'ayant aucun pouvoir séculier, n'exerça aucune influence sur le développement urbain de la ville. **Ainsi, bien que têtes d'archevêchés au XIV^{e} siècle, Narbonne et Toulouse ne peuvent être qualifiées de « cités épiscopales ».**

I Etude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Uzès (France)

Dans d'autres villes, la sectorisation de l'emprise épiscopale pouvait se traduire physiquement dans le tissu urbain ; ainsi à **Béziers**, où un acte de 1131 montre la ville divisée en deux zones séparées par une rue, cinq des « bourgs » de la ville relèvent de l'évêque et trois du vicomte. À **Aix**, une muraille fut établie autour de chacun des territoires : un double rempart séparait ainsi la ville comtale du bourg Saint-Sauveur. À **Uzès**, enfin, la concurrence des trois pouvoirs qui s'exerçaient simultanément marque encore fortement le tissu avec la présence de trois tours symbolisant respectivement le pouvoir épiscopal, ducal et royal : la tour de l'Évêque, la tour du Duché (Tour Bermonde) et la tour du Roi.

Dans le sud de l'Europe, **Saint-Jacques-de-Compostelle** (Espagne) présente une véritable « cité sainte » médiévale autour de la cathédrale dont l'origine est à rechercher, non pas dans l'autorité épiscopale, mais dans le développement d'un des plus grands pèlerinages de la chrétienté, auquel on a, très délibérément, voulu attacher une fonction épiscopale, au XI[e] siècle, par transfert du siège d'Iria-Flavia (aujourd'hui Padrón) à Compostelle.

Albi ne figurait pas sur les itinéraires menant à Saint-Jacques-de-Compostelle et n'accueillait pas de flux particulier de pèlerins. Sa situation ne peut donc se comparer à celle de la ville de Galice, puisque son organisation découlait de la seule volonté des évêques dont elle manifestait le pouvoir.

En Italie, bien souvent, le palais communal, le « palazzo pubblico », prend le pas sur la cathédrale, ou bien en est l'équivalent. De surcroît, à partir du XIII[e] siècle, l'opera *del duomo*, la fabrique de la cathédrale est de plus en plus intégrée, politiquement et socialement au gouvernement urbain et la cathédrale devient un monument civique, en quelque sorte l'expression sublimée de la conscience civique.

À **Orvieto**, en 1295-1300, comme à **Pérouse** à partir de 1300, un même architecte dirige les travaux du duomo et la construction des palais publics ainsi que celle d'aqueducs ou de fontaines. Pour les travaux des cathédrales, ce sont les fabriques qui s'occupent de tout, le rôle des évêques se trouve marginalisé, à quelques exceptions près, comme à **Turin**, où l'évêque Domenico della Rovere finance la construction de l'édifice, entre 1491 et 1498. À **Sienne**, comme à **Bologne**, le fonctionnement de la fabrique est intégré aux institutions communales ; à **Florence**, c'est un « art » (une corporation, un métier) qui a la responsabilité de Santa-Maria-del-Fiore, dont la commune assure en partie le financement par l'impôt et la cathédrale devient le panthéon des héros et des puissants de l'État florentin ; elle incarne l'idéal réalisé de la commune, qui s'exalte dans la nouveauté architecturale, particulièrement manifeste dans la célèbre coupole édifiée sur les plans de Filippo Brunelleschi. Dans l'Italie des communes, le culte divin devient un service public, que la ville, logiquement, prend en charge, ce qui n'est pas une banalisation du religieux, mais une sacralisation du politique.

I Etude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Pour Albi, le problème se pose en des termes radicalement différents, puisque l'évêque unit en sa personne le religieux et le politique et que le corps de ville lui est subordonné.

Le cas de **Venise** s'avère quant à lui, très particulier. Dans cette ville-État, la cathédrale San Pietro di Castello, édifice sans aucun prestige ni véritable fonction urbaine, se localise à l'extrémité de la ville ; la basilique Saint-Marc, à laquelle la ville s'identifie, étant comme la chapelle du palais des doges. **Pour cette raison, on ne saurait vraiment comparer Venise avec Albi.**

4. Avignon, « Nouvelle Rome », capitale de la Chrétienté

Avignon, c'est un fleuve, le Rhône, que franchissent les arches subsistantes d'un pont médiéval, le pont Saint-Bénézet, et puis un ensemble religieux, la cathédrale et le Palais des Papes ; on peut établir à l'abord une forme d'homologie entre cet ensemble et la Cité épiscopale d'Albi, nonobstant le contraste des couleurs et des matériaux. Il est nécessaire d'affiner l'analyse, afin de dégager l'originalité de chacune des villes.

L'installation durable du gouvernement de l'Église sur les bords du Rhône au XIV^e^ siècle constitua un événement sans comparaison dans toute l'histoire de la Chrétienté médiévale. Pour Avignon, ce fut le point de départ d'une métamorphose remarquable. **Depuis cette cité, le Pape gouvernait l'ensemble du monde chrétien.**

C'est pourquoi on ne peut pas mettre sur le même plan, ni appliquer à Avignon, ensemble déjà inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial, le caractère de « cité épiscopale » que nous avons déjà défini. Que l'on puisse mettre en parallèle et comparer Avignon et Albi témoigne certes de l'importance majeure de la cité et de l'ensemble épiscopal d'Albi, de son caractère extraordinaire et même unique : mais les forces qui l'ont produite ne sont pas du même ordre, comme on peut l'expliquer ci-dessous pour la cité des Papes.

En effet, Avignon a été au XIV^e^ siècle la capitale de la Chrétienté, une grande ville d'Occident, métropole religieuse et marchande, ainsi qu'un carrefour culturel exceptionnel. Au XIII^e^ siècle, Avignon n'est qu'une petite ville, classiquement développée au pied du roc des Doms, portant la cathédrale et le château comtal (disparu vers 1650) ; malgré la construction du pont sur le Rhône (1177-1185) à l'initiative de saint Bénézet et de ses compagnons, elle demeure modeste et compte tout au plus cinq milles habitants.

L'âge d'or d'Avignon commence avec l'installation du pape, de la Curie pontificale (cinq cents hommes, au moins) et des cardinaux (de vingt à vingt-cinq, dont chacun entretient de trente à cinquante familiers) ; cette arrivée entraîne un afflux de quémandeurs qui ont affaire avec la Curie, par une grâce, un bénéfice ou bien un office à solliciter.

Le pape devient seigneur temporel de la ville en juin 1348, après l'avoir achetée à la comtesse de Provence, Jeanne. Les cardinaux s'établissent à l'intérieur de l'enceinte, d'abord dans des immeubles anciens, à la place desquels ils firent élever de somptueux hôtels, ou « livrées »

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

englobant l'emplacement de vingt ou trente maisons particulières antérieures. Il en reste d'importants vestiges à l'hôtel de ville (livrée d'Albano), près du Palais (livrée de Murol ou Mirault) et encore à la préfecture (livrée de Poitiers) et au lycée (livrée de la Vergne). La livrée la mieux conservée est l'actuel Petit Palais, de plan à peu près carré autour d'une cour intérieure à partir de laquelle se distribuent les pièces, tandis que les murs extérieurs n'étaient percés que de meurtrières. Ce palais fut attribué à l'évêque d'Avignon par le pape Benoît XII, puisque l'ancien palais épiscopal, homologue de celui d'Albi avait été remplacé par le Palais des Papes.

Avignon devient au XIV[e] siècle « la ville des papes », où se presse, à côté des courtisans, des curialistes, des familiers des cardinaux et des solliciteurs, une foule de juristes, de marchands, et d'artisans (deux cents métiers différents dénombrés vers 1370). La ville se range alors parmi les grandes villes d'Occident ; elle compte entre trente et quarante milles habitants, dont un quart ou presque d'Italiens et un cinquième d'Avignonnais d'origine. Cette population cosmopolite est protégée entre 1359 et 1370 par un nouveau rempart, dont l'initiative est due à Clément VI.

Avignon est alors une « Rome nouvelle », elle concentre les richesses et les ressources culturelles de toute la Chrétienté.

La Cité épiscopale d'Albi est par nature quelque chose de différent : elle exprime la puissance d'un évêque, simple chef d'un diocèse, et non la magnificence et la gloire du chef de l'Église. D'où son caractère exceptionnel et sans équivalent, d'autant qu'elle présente une homogénéité qui ne se retrouve pas à Avignon.

Le fait s'exprime bien dans la parité et l'unité des formes entre le palais épiscopal, la Berbie, et la cathédrale Sainte-Cécile, tandis qu'en Avignon, la cathédrale Notre-Dame des Doms présente une taille nettement inférieure à celle du palais des papes, construction de pierre extrêmement puissante. Mais rappelons encore que **le pape n'est pas l'évêque d'Avignon** : la cathédrale des Doms n'est pas « sa » cathédrale, ce qui explique sans doute qu'elle reste à l'écart des investissements de prestige réalisés par les souverains pontifes.

De plus, la ville d'Avignon, au fil des siècles, a subi bien des transformations et parfois un saccage du bâti ancien, même si elle garde ses remparts, amplement restaurés par Viollet-le-Duc. On n'y retrouve pas l'unité qu'engendre la brique à Albi. Par ailleurs, la comparaison analytique du palais de la Berbie et du Palais des Papes d'Avignon fait également apparaître d'importantes différences entre l'un et l'autre.

- **Une antériorité et une antécédence du palais d'Albi sur celui d'Avignon :**

  le contraste entre l'austérité et la puissance de l'élévation externe et le luxe des aménagements intérieurs, révélé par les textes, fait de la Berbie le maillon premier d'une chaîne architecturale de palais-forteresses, dont le Palais d'Avignon est l'aboutissement et le développement (à cet égard, il faut signaler que Jean XXII a été chanoine d'Albi et est resté l'ami de Bernard de Castanet, promoteur de la cathédrale Sainte-Cécile et de l'essentiel de la Berbie ; il en a fait un cardinal en 1316). Le palais albigeois est terminé en 1300 ; la construction du palais des papes commence bien plus tard.

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

Une différence fonctionnelle essentielle :

l'évêque d'Albi doit loger une familia d'une cinquantaine de personnes seulement et des services administratifs réduits (officialité, baile temporel, camérier, notaires). Le palais d'Avignon doit abriter les organes de gouvernement de la chrétienté : la Chancellerie, avec ses notaires, ses scribes, ses bullateurs ; la Chambre apostolique, avec ses trésoriers et ses clercs, qui gère les finances pontificales, dont les recettes sont centralisées grâce aux collecteurs et au savoir-faire des banques italiennes, et qui émet une monnaie, le florin de la Chambre; la Pénitencerie, tribunal spirituel pour les péchés dont le pape s'est réservé la connaissance ; l'Audience des causes, juridiction examinant les procès en première instance ou en appel ; les offices de la cuisine, de la paneterie, de la bouteillerie et de la maréchalerie, et puis des chapelains et des domestiques.

Le développement constant des services entraîne celui du Palais, sous Jean XXII (1316-1334), Benoît XII (1334-1342) et Clément VI (1342-1352), jusqu'à atteindre 6 400 m². Clément VI forme le projet de donner à la Curie, à son logement et au culte, les amples dégagements et le décor moderne qui l'égalent aux palais italiens. Le chroniqueur Jean Froissart estime, à la fin du XIVe siècle, qu'il s'agit de *« la plus forte et la plus belle maison de France ».*

Une différence structurelle et formelle :

le palais d'Avignon, construit en pierre, participe quant à son organisation et à son articulation, et même quant à ses éléments fortifiés et à son décor de la modernité. Sur des tours, il articule des ailes et comporte de nombreuses cours. Le Palais Neuf, celui de Clément VI, montre ampleur et élégance et unit aux influences italiennes, des influences venues d'Île-de-France.

Cette modernité repose sur d'énormes moyens financiers, qui permettent également une construction rapide, puisque l'essentiel du Palais est édifié entre 1334 et 1352, soit en dix-huit ans.

On a calculé qu'il a coûté 403 000 florins (4% des dépenses totales des papes). Bien que ce type d'estimation soit forcément arbitraire, cela doit représenter au moins vingt-cinq fois le coût de la Berbie. En 1337, le revenu annuel de l'évêque d'Albi n'excède pas 5 000 florins, ce qui en fait tout de même l'un des diocèses les plus riches de France. Ces données chiffrées donnent la mesure de l'immense différence de moyens entre le pape et l'évêque d'Albi, **et pourtant les monuments albigeois possèdent une ampleur, une puissance et une majesté identiques, et même peut-être supérieures, à celles des monuments avignonnais.**

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

PALAIS DES PAPES (AVIGNON)

PALAIS DE LA BERBIE (ALBI)

Par ailleurs, le palais épiscopal d'Albi, il est vrai plus ancien, appartient à une toute autre tradition constructive. Son originalité s'affirme dans les énormes tours de brique qui le constituent, et qui marquent le choix d'une défense purement passive, tout en s'inscrivant dans le même registre formel et esthétique que la cathédrale Sainte-Cécile.

Cette analyse, souligne l'originalité profonde et spécifique de l'ensemble albigeois comme de l'ensemble avignonnais et corrobore le rapport d'expertise établi par l'ICOMOS, lors de la candidature à l'inscription d'Avignon sur la Liste du Patrimoine mondial, en 1995. Il précisait qu'aucune analyse comparative n'avait été menée, et il affirmait :

« Il est difficile d'identifier d'autres sites européens auxquels Avignon pourrait être comparé ».

C'était à juste titre souligner la spécificité d'Avignon, cité des Papes que l'on ne pourrait en fait, sous cet angle, comparer qu'à Rome. Spécificité à laquelle répond celle d'Albi, cité épiscopale par excellence.

I Étude thématique

I - a Le concept de « cité épiscopale »

À l'issue de cette analyse comparative, le cas d'Albi témoigne de la symbiose d'une cité avec un groupe épiscopal monumental ; il offre clairement l'exemple éminent d'un espace urbain spécifique, contrastant très fortement par son histoire et ses formes avec les autres centres urbains de la période médiévale et, plus particulièrement de l'époque du gothique.

À Albi, la cathédrale forme avec le palais de la Berbie, ancien palais épiscopal des évêques, une cité épiscopale exceptionnelle et un groupe monumental sans équivalent et en fort contraste avec ce que donnent les édifices pleinement gothiques *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 2a : description du bien, p.39 à 41).*

Au regard des spécificités architecturales et plastiques de la cathédrale Sainte-Cécile, et du palais de la Berbie, la notion de « cité épiscopale » prend à Albi une coloration intangible, presque immatérielle dans le sens d'un paysage urbain historique directement associé au majestueux vaisseau de briques qui produit une réelle empreinte sur son environnement paysager.

Avec le Pont-vieux enjambant la rivière du Tarn, l'église collégiale Saint-Salvi et les quartiers environnants, la Cité épiscopale d'Albi se définit donc également par ce paysage urbain historique parfaitement homogène et bien conservé, qui s'est développé en référence à l'échelle de la cathédrale Sainte-Cécile et du palais de la Berbie *(cf. dossier de proposition d'inscription tome I, 3b : projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle, p. 148 à 151).*

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Matériau de construction présent sur l'ensemble des continents, l'usage de la brique crue ou cuite est particulièrement représenté sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité. Les villes yéménites de **Sana'a** et de **Shibam**, la ville iranienne de **Bam**, le **ksar d'Aït ben Haddou** au Maroc, **Pueblo de Taos** aux États-Unis d'Amérique, le site brésilien d'**Ouro Petro** sont autant d'exemples représentatifs d'un mode de construction universel *(cf. dossier de proposition d'inscription tome 1, 3c : analyse comparative I, p. 162).*

Bien plus, le partage de ces valeurs universelles est à l'origine de la coopération décentralisée entre **Albi** et **Abomey** (République du Bénin) dans le cadre d'un soutien à la mise en œuvre du plan de gestion du site des palais royaux d'Abomey, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1985 *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action VI-1, p.166 à 188 et Note d'actualisation du plan de gestion de janvier 2009 à janvier 2010, p.13 et 14).*

La réutilisation courante de la brique, principalement à partir du XII[e] siècle, a véritablement métamorphosé le paysage urbain et rural de certaines régions du nord de l'Europe (Pays-Bas, pourtour de la mer du Nord et de la Baltique) et de la France particulièrement l'Albigeois et le Toulousain, identifiés comme deux grands centres de production lié à l'héritage de l'Antiquité gallo-romaine. La brique au Moyen Âge s'est imposée dans le développement de nombreux centres urbains, sous diverses formes, avec des mises en œuvre très variées, faisant apparaître de fortes particularités régionales.

1. Usage de la brique à Albi comme dans l'Europe du Sud (Italie et Aragon) : une continuité

> Héritage d'un savoir-faire antique

Utilisée massivement dès le VII[e] millénaire en Orient, la brique connut un large développement en Europe durant l'Antiquité romaine, les Romains ayant su diffuser ses avantages dans l'ensemble des provinces conquises. Bien que les Romains, comme les Grecs aient utilisé la brique crue comme moyen de construction, la présence de la brique cuite est attestée en Sicile et en Italie du Sud dans la seconde moitié du premier siècle avant Jésus-Christ et à **Rome** sous le principat d'Auguste (27 av. J.C. ; 14 ap. J.C.). L'observation archéologique fait apparaître que le moulage spécifique de briques cuites aurait été véritablement systématisé vers la fin du premier siècle après Jésus-Christ et aurait été dès lors, largement diffusé dans le monde romain.

Au II[e] siècle, la fabrication des briques était devenue une production sophistiquée, contrôlée par l'aristocratie romaine qui, en investissant dans des briqueteries à Rome et à proximité de l'important port d'Ostie, au plus près de la demande, souhaitait en tirer de réels profits. Les sources les plus anciennes mentionnent trois modules de briques ; tous sont cependant plats et carrés, généralement retaillés au cours de la pose.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

PHOTO : O. POISSON

La fabrication elle-même s'affina : l'argile d'abord utilisée crue pour de piètres résultats, fut mêlée de sable afin d'éviter des contractions excessives à la cuisson. De nombreux exemples de fours ont été exhumés, le foyer étant principalement nourrit au bois.

ÉTALONS ANTIQUES
ITALIE

> Un matériau favorisant des civilisations urbaines

Outre ses qualités architectoniques, la brique de terre, crue ou cuite, était un matériau de construction à la fois **préfabriqué et standardisé** qui offrait l'avantage de pouvoir désynchroniser le travail de préparation du matériau et celui de la pose. Elle pouvait ainsi être produite en masse à proximité du chantier et permettait de construire rapidement, avec un nombre limité de corps de métier. Matériau de petite dimension qui pouvait s'acheminer à dos d'homme, la brique ne nécessitait pas le recours aux engins de levage nécessaires aux constructions en pierre de taille.

L'usage de la brique était purement constructif, la brique chemisant souvent un mur de ciment et les édifices étant pour la plupart, finalement revêtus d'enduit ou de marbre. Toutefois, édifiés au IIe siècle après Jésus-Christ, **le marché de Trajan à Rome** ou certains **entrepôts du port d'Ostie** comportent un briquetage décoratif, témoignant d'une utilisation ornementale de la brique.

La production de la brique diminua durant les périodes de troubles correspondant aux invasions des IVe, Ve et VIe siècles, où son usage semble avoir été moins systématique.

Cependant, en Italie, les monuments commandés par les nouveaux maîtres furent édifiés selon les méthodes des artisans issues des populations soumises, ce qui assura **une position influente et prépondérante de l'Italie** dans la maîtrise des techniques de la brique au cours des siècles suivants.

Avec le **renouveau de l'architecture de brique au Moyen Âge en Europe**, un premier pôle de diffusion de la brique en Italie et au sud de la France se caractérisa par une tradition de la construction en terre cuite issue de l'Antiquité tardive. Dans la région Nord adriatique, la conquête progressive du matériau s'effectua à partir des modèles romains et byzantins comme en témoignent, en premier lieu, les incontournables monuments de **Ravenne**.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Épicentre d'une technique évoluée de la brique, l'influence ravennate se diffusa en Italie du nord et en Lombardie dès le VII[e] siècle (San Salvatore de Brescia, collégiale San-Ambrogio à Milan). Au XI[e] siècle, la construction en brique connut un nouvel essor et une diffusion de plus en plus large avec les fondations cisterciennes comme en témoignent par exemple les abbayes de **Morimondo** (1134), **Chiaravalle Milanese** (1135), **Cerreto** (1136), **Chiaravalle della Colomba** (1136), **Staffarda** (1140), **Falleri** (1143), **Chiaravalle di Castagnola** (1147).

À partir du XIII[e] siècle, plusieurs centres historiques construits en brique tels que **Sienne**, **Urbino** (inscrits tous deux sur la Liste du Patrimoine mondial) ou **Ferrare** témoignent également de cet engouement pour la brique. Ces villes remarquables pour leur architecture de style Renaissance ont en général conservé l'unité chromatique qu'apportent les murs de brique, bien qu'ils gardent encore parfois les enduits dont on les recouvrait généralement à l'origine.

Le palazzo Publico (Sienne)

Du point de vue de la couleur, la brique italienne est celle qui se rapproche le plus de celle du Midi de la France et **Sienne** est sans doute la ville qui se rapproche le plus de la cité d'**Albi**. La **piazza del Campo**, qui occupe l'emplacement de l'ancien forum romain, est pavée à partir de 1347 en briques de terre cuite et divisée en neuf parties par des banes de travertin. Le **Palazzo Publico**, édifice emblématique de la ville, est un monument civil tout en briques (fin du XIII[e] siècle - milieu XIV[e] siècle). On y retrouve les éléments architecturaux qui caractérisent le gothique siennois. La torre del Mangia (1325-1341) utilise elle aussi le même matériau et constitue une des plus hautes tours de l'Italie médiévale (102 mètres).

La construction de briques correspond cependant en Italie à un urbanisme civique, et non à des initiatives épiscopales comme à Albi. *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3c : analyse comparative I, p.162 et II, p. 164).*

Cathédrale Sainte-Cécile (Albi) / Palazzo publico (Sienne)

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

En Espagne, l'essor de la brique est encore tout autre de celui qu'a pu connaître Albi. Le contexte historique explique en partie qu'il soit associé au développement de l'art mudéjar. Cela est particulièrement notable à **Teruel**, à **Saragosse**, à **Tolède** et **Séville**, où la construction de monuments, églises et châteaux reflète, après la reconquête des royaumes musulmans par les souverains chrétiens, les apports islamiques et les différentes tendances européennes qui se sont développées parallèlement.

Dans son ouvrage intitulé *« Brique et architecture dans l'Espagne médiévale, XII^e - XV^e siècles »*, Philippe Araguas démontre clairement comment, sans nier l'extraordinaire flambée artistique romane qui prévaut dans l'architecture chrétienne dès la fin du XI^e siècle (prise de Tolède en 1085), l'adoption au milieu du XIII^e siècle des formes du gothique, et particulièrement, **le gothique qualifié de « mudéjar », apparaît comme un phénomène majeur dans l'ensemble de la péninsule**.

La brique fut employée de manière diverse, son utilisation apparaissant techniquement pratique pour appareiller les voûtains entre les ogives qui restent souvent de pierre. Se dissociant rapidement du gothique capétien, l'architecture espagnole sut redéfinir un gothique édifié sur un mode local, exemplaire de la rencontre de différentes cultures désormais unies en un royaume après la Reconquête, comme en témoigne **le mudéjar sévillan** qui unit des motifs empruntés au vocabulaire décoratif almohade aux structures purement gothiques.

Probablement du fait des liens politiques spécifiques unissant le royaume d'Aragon au comté de Toulouse, le gothique aragonais fut moins influencé par le gothique d'Île-de-France que par le modèle languedocien à nef unique, chevet polygonal et chapelles entre les contreforts.

Ce modèle influença non seulement la manière de construire mais également l'usage de la brique comme matériau qui, contrairement à Albi, resta néanmoins principalement **un matériau complémentaire** à l'utilisation de la pierre, **dans une architecture mixte**.

2. Usage de la brique dans le nord de l'Europe et le Backsteingotik : une conception nouvelle

Dans le paysage de l'Europe septentrionale se manifeste encore aujourd'hui une parenté entre les villes hanséatiques et celles des anciens Pays-Bas espagnols. De Bruges à Königsberg, d'Anvers à Danzig, toutes au Moyen Âge se caractérisent par une architecture de briques cuites, dénommée « Backsteingotik » (littéralement en allemand « gothique de brique »). Ce style qui prédomine en Europe du Nord, est largement inspiré du gothique de la France septentrionale, tandis qu'à la même époque (XIII^e siècle), le Midi de la France et par voie de conséquence, Albi, développe un style baptisé « gothique méridional », qui manifeste au contraire des différences formelles majeures avec le gothique d'Île-de-France.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

> Une moindre expression de la monumentalité en Europe du Nord

À l'inverse de l'Italie et du Midi de la France, ce second pôle de la construction en brique que constitue l'Europe du Nord ne fut pas marqué dès l'Antiquité par une utilisation massive de ce matériau. **La basilique de Constantin à Trèves**, construite au IV^e^ siècle en Allemagne sur les bords de la Moselle, apparaît comme le plus ancien témoignage d'une construction monumentale en briques au nord de l'Europe.

Restaurée au XIX^e^ et XX^e^ siècles et actuellement consacrée au culte de l'Eglise luthérienne, la basilique correspond à l'ancienne *aula palatina* de l'Empereur romain qui avait fixé sa résidence à Trèves dans la seconde moitié du III^e^ siècle.

Cathédrale Sainte-Cécile (Albi) / Basilique de Constantin (Trèves)

Sous les termes de brique romaine (renfermant sa variante *foraine* usitée dans le Midi tolosano-albigeois) et brique du nord, on entend et on oppose toujours les deux grands types de modules de la construction traditionnelle en brique en Europe.

Cette opposition traduit fortement l'importance des aires géographiques qui leur correspondent.

Si la brique foraine s'inscrit dans la tradition de la brique romaine, la brique du nord peut être perçue comme une conception nouvelle introduite au Moyen Âge.

En effet, l'apparition de ce matériau au XII^e^ siècle ne s'apparente pas dans cette zone, à la reprise de modèles et de techniques du monde antique et sa spécificité repose alors entièrement sur sa couleur brune essentiellement déterminée par la géologie locale et la cuisson, et surtout sur l'emploi d'un **module fondamental différent**, résultant d'un consensus entre fabricants et utilisateurs, et permettant des appareillages réguliers.

La cathédrale de **Roskilde** (Danemark), édifiée à la fin du XII^e^ siècle et inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1995, apparaît comme la plus ancienne illustration de ce phénomène. Basilique à vaisseaux de style gothique avec une galerie semi-circulaire, la cathédrale présente une structure essentiellement élevée en briques, matériau introduit

I - b L'usage de la brique

pour l'occasion au Danemark sous l'influence d'artisans lombards. Tout comme la variation de la taille et de la couleur du matériau, l'utilisation de briques cannelées, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice, apparaît comme une caractéristique de cette période *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3c : analyse comparative I, p.162).*

> Une conception plastique à Albi, différente de celle du Backsteingotik de l'Europe du Nord

Le mouvement d'architecture dit des « briques gothiques », encore dénommé Backsteingotik particulièrement pour l'**Allemagne du Nord** et la **Pologne**, diffère de celui d'**Albi** par sa tonalité chromatique plus foncée, mais aussi par ses formes et son contexte d'instauration à partir du XII[e] siècle. Elle est utilisée dans des monuments religieux dont le style manifeste avec évidence l'inspiration de l'architecture du Nord par les principes franciliens à l'époque gothique.

Le groupe des six églises monumentales en briques de **Stralsund** et **Wismar** en Allemagne, offre une vision d'ensemble sur la construction des églises gothiques dans les villes de la ligue hanséatique. Elles témoignent d'un échange d'influences portant sur les techniques constructives en briques de l'Italie et le plan des cathédrales d'Île-de-France.

Édifiées simultanément, **Saint-Nicolas de Straslund** (1270-1380) et **Sainte-Marie de Lübeck** reflètent des influences réciproques. Ces deux églises sont les premiers exemples d'introduction du plan des cathédrales du nord de la France dans l'architecture de brique de la Baltique. L'accent est mis sur la très grande hauteur. Cette configuration explique l'absence de fenêtres hautes pour éclairer les parties supérieures de la nef. Les verrières sont relativement étroites et diffusent une lumière qui se heurte aux piliers séparant la nef centrale des collatéraux. Pour compenser ces inconvénients, il est courant de peindre l'intérieur de l'église en blanc, parfois avec des lignes noires imitant les joints de mortier, comme si l'édifice était construit en grands blocs de pierre.

À l'instar du gothique du nord de la France, les voûtes des églises atteignent des hauteurs toujours plus hardies, comme à Sainte-Marie de **Lübeck** qui s'élève sous clé de voûte à 38 mètres. Les tours servent souvent d'amers aux marins, comme le clocher Saint-Pierre de **Rostock** s'élevant à 132 mètres pour être vu à trente miles au large.

La brique en Europe du Nord n'a donc pas généré de nouvelle esthétique fondée sur la plasticité même du matériau : elle est utilisée comme un pis aller, comme un substitut de la pierre, qui reste par ailleurs fortement présente au moyen d'inclusions de motifs décoratifs, (arcatures, pinacles, gargouilles, etc.) comme à Landskurt, par exemple.

En définitive, seules quelques églises bavaroises en brique pourraient éventuellement être comparées avec la cathédrale d'Albi, telle la **Frauenkirche de Munich**, qui présente elle aussi une conception esthétique fondée sur une muralité dépourvue de tout motif décoratif. Par ailleurs, son espace intérieur (église-halle à trois nefs avec chapelles hautes) peut évoquer d'une certaine manière l'ambiance de Sainte-Cécile d'Albi, car l'éclairage y est indirect et repoussé en fond de chapelle ; il est donc imperceptible depuis le vaisseau

I - b L'usage de la brique

du fait de la présence des colonnes, phénomène similaire à Albi où les contreforts intérieurs obscurcissent considérablement la nef. À l'extérieur en revanche, la Frauenkirche manifeste une absence de rythme architectonique, là où les contreforts hémicylindriques de la cathédrale d'Albi animent le pourtour de la nef. On est donc loin des élévations fortement articulées d'Albi. Le début du chantier de la Frauenkirche (1468) est toutefois très largement postérieur à l'achèvement du vaisseau de Sainte-Cécile, vers 1390.

> L'architecture de brique dans la Hanse, expression d'une société marchande et patricienne

Le gothique de brique est donc particulièrement caractéristique des villes portuaires de l'**Allemagne du Nord** et de la **Baltique**, villes commerçantes et puissantes de la ligue hanséatique, qui développèrent une architecture de brique adaptée à leur fonction et à leur besoins commerciaux, à l'exemple des villes de **Stralsund** (Allemagne), **Wismar** (Allemagne), **Brême** (Allemagne) où s'exaltent l'autonomie civique et la liberté de marché, et particulièrement la ville de **Lübeck** (Allemagne), centre commercial et maritime, où dominent les résidences patriciennes, ou encore **Bruges** (Belgique), où convergeaient les marchands de l'Europe du Nord et du monde méditerranéen.

À **Bruges**, ancien comptoir commercial de la Hanse et dont le centre historique a été inscrit en 2000 sur la Liste du Patrimoine mondial, l'architecture se distingue essentiellement par son style gothique en briques particulièrement identitaire et surtout par un traitement des façades dénommé « travée brugeoise », travée inscrite sur toute sa hauteur dans un pan de mur en retrait et surmonté par un arc aveugle, généralement brisé. Bien établi au XVI^{e} siècle, le gothique de briques, apparenté à celui du nord de l'Allemagne, est toujours présent à Bruges à l'époque moderne et devient même la référence des restaurations entreprises au XIX^{e} siècle. La brique constitue à Bruges le matériau de construction principal, voire exclusif, du Burg qui domine la ville, de l'hôpital Saint-Jean ou des maisons du quai du Rosaire et celles de la Grand' Place, le Markt. Il s'agit avant tout de l'expression d'une société patricienne et marchande.

L'analyse comparative entre les architectures de briques du nord de l'Europe et l'architecture d'Albi fait apparaître de nombreuses distinctions.

Outre les différences typologiques et stylistiques importantes entre des architectures situées dans des régions très éloignées et répondant à des commandes très différentes (villes commerçantes et portuaires pour le nord qui témoignent de la réussite commerciale des échevins et relèvent la plupart du temps des municipalités, cité épiscopale pour Albi, manifestant la puissance et le pouvoir de l'évêque), Albi se distingue surtout par la monumentalité de ses édifices majeurs quand la brique gothique du nord sert essentiellement une somme de projets privés constituant un ensemble urbain.

Bruges (Belgique)

3. Une tradition régionale : l'usage de la brique au carrefour d'influences méridionales et septentrionales

L'essor généralisé à l'échelle européenne de la construction de brique dans la seconde moitié du XII[e] siècle a incité les recherches les plus récentes à s'interroger sur la corrélation possible à établir avec le développement du phénomène urbain à la même période. Bien que n'apportant pas de réponse définitive, si ce n'est l'obligation de répondre aux besoins de l'essor démographique alors constaté, Philippe Araguas démontre néanmoins combien la production de briques était alors particulièrement contrôlée et les modules parfaitement dimensionnés par des édits municipaux. Ce phénomène était alors probablement lié à l'émergence des corporations, la production massive de briques nécessitant une série d'activités rendues efficaces seulement dans une société fortement organisée.

De même, la fabrication et la cuisson du matériau ne rendait son emploi rentable qu'à un niveau élevé de demande. Ce mouvement normatif s'accompagna indubitablement d'une amélioration de la construction par la régularité de l'appareil.

Il est en tous cas intéressant de constater qu'à l'échelle européenne les pays de la brique se superposent à ceux où se développe une culture urbaine puissante : en Italie du Nord et du Centre, dans l'Espagne de la Reconquête, autour de la Mer du Nord et de la Baltique, et également dans le Midi tolosano-albigeois.

Si la terre cuite nous apparaît aujourd'hui de manière aussi spectaculaire comme le matériau de base de l'architecture publique et privée en Languedoc, singulièrement dans sa partie septentrionale, à partir du Moyen Âge, c'est parce que cette technique constructive s'inscrit dans une tradition régionale solidement ancrée dans le paysage économique et culturel.

> La terre cuite architecturale en Midi toulousain : une tradition bimillénaire

C'est en effet à la première moitié du premier siècle avant notre ère qu'il convient de faire remonter l'origine de cette technique constructive dans la région. Les plus récentes découvertes archéologiques en Midi-Pyrénées confirment que l'usage de la brique cuite, mais aussi des mortiers de chaux, apparut et se répandit rapidement, y compris en territoire ruthène (départements français actuels de l'Aveyron et du Tarn), peu après la création par Rome de la province Transalpine.

La multiplication des contacts et des échanges économiques et culturels entre les élites locales et le pouvoir romain dans l'orbite de la Province et sur ses marges explique ce phénomène. Dès le premier siècle de notre ère, la brique était d'usage courant dans les constructions publiques et privées de la région. Le témoignage le plus ancien de l'adoption de cette technique architecturale d'origine italique, encore visible aujourd'hui, est le **rempart de Toulouse**. Construit dans les premières décennies de notre ère, il présente une architecture mixte de galets et de briques maçonnées tout à fait originale.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

L'utilisation de la pierre est souvent liée à la valorisation d'éléments de modénature ou de marquage architectural (encadrement de portes, clefs de baies, appuis de fenêtre, gonds de volets) mais ne joue qu'un rôle secondaire dans l'économie générale de la construction. Des enduits pouvaient aussi assurer, par contraste avec les maçonneries conservées apparentes, un effet décoratif tout en fournissant une protection aux briques de moindre qualité. Dans le cas des maisons à pans de bois, il n'est pas rare de rencontrer, dans l'ensemble de la grande région toulousaine, des remplissages effectués au moyen de parement de briques (corondage ou massécanat).

L'utilisation à Albi de la brique s'inscrit donc pleinement dans le système constructif du grand bassin toulousain, caractérisé par l'emploi de la brique dite « foraine » dont les dimensions moyennes équivalent à 5,5 x 22 x 37 centimètres. **La grande taille du module de base (plus important que dans les techniques constructives du nord de l'Europe) peut être identifiée comme un héritage de l'Antiquité romaine.** *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3c : analyse comparative, p. 163 et 2a : description du bien, mise en œuvre particulière de la brique, p. 116 à 119).*

Ce format spécifique offrait un intérêt particulier qui la distingue des briques de dimensions plus réduites utilisées à la même époque dans les autres régions d'Europe : à la fois large, longue et plate, elle comporte une grande surface portante qui assure une bonne liaison du mur et dispense complètement de recourir à la pierre pour des chainages. Ce format permet aussi de limiter les phénomènes de fissuration et de réaliser ainsi des monuments de grandes dimensions pouvant résister aux charges de leur propre poids.

Le patrimoine architectural civil d'**Albi** est particulièrement représentatif de l'emploi de la brique dans le Midi toulousain, le matériau y étant décliné dans l'intégralité de ses usages constructifs et décoratifs : compositions brique et pierre alternée de la Renaissance (hôtels particuliers lié à l'économie du pastel) ; maisons à pans de bois et remplissage de briques avec, parfois, appareil décoratif (quartier du Castelnau, rue Saint-Julien) ; immeubles associant des maçonneries enduites à des modénatures destinées à être conservées en terre cuite apparente. La sédimentation historique a ainsi permis d'y maintenir au cours des siècles des bâtiments représentatifs des différentes typologies et techniques d'utilisation de la brique.

La cathédrale Saint-Cécile et le palais de la Berbie témoignent, quant à eux, de méthodes de construction totalement exceptionnelles. La brique, matériau de base, y a été mise en œuvre selon un mode opératoire unique *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3c : analyse comparative, IV des monuments épiscopaux uniques au monde, p.165 à 169).*

Les différentes campagnes de travaux réalisées sur la cathédrale comme au palais de la Berbie (donjon Saint-Michel) ont permis de déterminer que l'intégralité des murs étaient construits en briques assisées, sur toute l'épaisseur des maçonneries, contrairement aux monuments régionaux de taille équivalente présentant des murs édifiés selon l'usage classique d'une maçonnerie de tout venant (galets, matériaux de récupération, etc.), parementée par des assises de terre cuite. De plus, la largeur des murs de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi à la base (plus de 2 mètres en moyenne) ou des tours de la Berbie (7 mètres !),

I - b L'usage de la brique

le volume des contreforts du vaisseau (plus de 400 m³ chacun) et l'épaisseur de la voûte de la nef (1 mètre) démontrent la monumentalité de ces ouvrages colossaux qui se démarquent ainsi du contexte local.

C'est donc plus de mille ans après l'introduction de l'usage de la brique dans la France méridionale par les Romains, qu'une telle monumentalité jusqu'alors sans précédent, fut atteinte à Albi.

> Albi, exemple monumental le plus abouti des édifices de la région toulousaine

La comparaison doit d'emblée être effectuée avec la ville voisine de Toulouse. Les deux sites d'Albi et de Toulouse se trouvent dans une région similaire d'un point de vue géologique, géographique et culturel. En effet, dans les deux villes, la pierre est rare et la brique s'est naturellement imposée comme le matériau de référence pour les édifices prestigieux. L'emploi qui en fut fait est cependant totalement différent.

En dehors de son hôtel de ville, Toulouse possède trois monuments majeurs : l'église Saint-Sernin, la cathédrale Saint-Etienne et l'église des Jacobins.

Saint-Sernin a été édifiée sur l'emplacement d'une église paléochrétienne, située au cœur d'une nécropole antique. L'édifice roman, dont la construction a débuté vers 1080, marie la pierre à la brique, la brique étant employée seule ultérieurement. Saint-Sernin passe pour être la plus grande des églises romanes conservées (115 mètres de longueur, 32,5 mètres de largeur totale, un transept de 64 mètres). Elle offre l'exemple-type des basiliques de pèlerinage, avec une crypte, une nef à deux collatéraux, un déambulatoire à chapelles rayonnantes, l'ensemble permettant la circulation aisée des pèlerins venus vénérer les reliques de Saturnin, martyr des premiers temps de la Gaule chrétienne, de ses successeurs sur le siège de Toulouse, Hilaire et Exupère et, selon la tradition, des prestigieuses reliques de six apôtres. Les aumônes des pèlerins et de nombreuses donations permirent la constitution d'un patrimoine foncier et seigneurial étendu assurant la richesse de la collégiale. L'importance de l'église Saint-Sernin influa logiquement sur le développement du bourg environnant qui devint peu à peu économiquement le quartier le plus dynamique de Toulouse.

L'édification de l'église Saint-Sernin a mis en œuvre une utilisation mixte de la pierre blanche et de la brique, rendant manifeste une réelle bichromie. Cependant, l'observation attentive du monument fait apparaître un usage spécifique et différencié de chacun des matériaux : la pierre est majoritairement utilisée pour les assises et l'ensemble des structures porteuses à l'est de l'édifice (réservé au chœur), la brique intervenant sur les parties hautes et à l'ouest. Il en résulte donc que la brique, traditionnellement perçue comme un matériau pauvre, intervient sur cet édifice comme un matériau complémentaire à la pierre, sans intérêt architectonique et placée presque symboliquement dans les parties les moins importantes de l'édifice.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Afin de mettre en perspective l'ouverture du chantier de Sainte-Cécile d'Albi dans le contexte architectural du Midi toulousain, la comparaison peut aussi être menée avec la **cathédrale Saint-Étienne de Toulouse**, même si son caractère composite atteste que le contexte historique n'a pas offert la possibilité aux évêques toulousains d'en faire un monument possédant une unité morphologique aboutie.

La construction de la nef ancienne de Saint-Étienne fut lancée vers 1215-1216 par l'évêque cistercien Foulque lors de l'occupation de Toulouse par Montfort, après le concile de Latran IV, qui marqua leur triomphe commun. Il la conçut comme un défi monumental et spirituel à la dissidence cathare. Le parti fut celui d'une nef charpentée sur arcs diaphragmes. Après que le retour en force des comtes de Toulouse eut éloigné Foulque de sa ville épiscopale de 1217 à 1229, il rentra victorieux et ranima le chantier de Saint-Étienne dans un esprit neuf, ayant résolu de couvrir sa cathédrale par des voûtes. L'entreprise s'acheva vers 1240, une dizaine d'années après sa mort. Deux éléments structurels fondamentaux concourent alors à définir le gothique toulousain : la nef unique et la croisée d'ogives, celle-ci permettant de jeter sur celles-là une voûte d'ampleur inaccoutumée dans le Midi (19 mètres). Cette architecture marie à la fois l'héritage roman méridional, les apports cisterciens et des traditions de l'Île-de-France. On retrouve en effet, à l'époque romane, le choix d'un espace unifié à **Silvanès**, en Rouergue, comme à **Saint-Pons-de-Thomières**. Par ailleurs, ce sont les cisterciens qui importèrent dans la région la croisée d'ogives, qu'ils utilisèrent surtout dans les bâtiments monastiques. La nef de la cathédrale de Toulouse participe aussi du dépouillement inspiré par saint Bernard en se caractérisant par l'absence de décor sculpté.

Cependant, on peut considérer qu'à Toulouse l'art à la modernité si forte des cisterciens sortit alors du monastère pour servir un projet pastoral. Le gothique toulousain s'afficha ainsi comme un art militant, pensé comme une arme majeure de l'Église dans son combat contre la dissidence cathare ; il retournait contre cette dernière son parti-pris d'austérité et il offrait à la prédication un espace approprié.

Le ralliement des dissidents à l'orthodoxie après 1250 à Toulouse et le transfert du comté entre les mains du roi en 1271 changent rapidement le contexte. La modernité du gothique rayonnant du nord de la France séduit alors l'ensemble des évêques du Midi, et l'on assista à une seconde vague de constructions d'édifices religieux majeurs comme à **Narbonne** où l'édification d'un nouveau chœur fut entreprise au début des années 1270.

Le chantier du chœur de Saint-Étienne s'inscrit ainsi dans un ensemble d'édifices appelé « cathédrales de Jean Deschamps » (**Clermont-Ferrand** en 1262, **Narbonne** en 1272, **Limoges** en 1273, **Rodez** en 1277) qui manifestent toutes le développement d'un plan hérité du gothique septentrional (avec déambulatoire à chapelles rayonnantes, vaisseau à collatéraux surbaissés, recours à l'élévation tripartite).

Il y a donc deux parties à bien distinguer à Saint-Étienne : la nef de l'évêque Foulque, premier édifice du gothique méridional et le chœur édifié selon les principes de l'école de Jean Deschamps.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Cependant, de nombreux travaux entrepris à partir du XV[e] siècle ont modifié cet état originel : construction du triforium dont les baies évoquent le « gothique fleuri » de l'Italie ; travaux préparatoires au voûtement du chœur qui nécessitèrent une surélévation des contre-forts du XIII[e] siècle, ornés à l'occasion d'un réseau de lignes décoratives ; érection vers l'ouest, à l'amorce d'un transept futur, d'un énorme pilier ; édification à l'angle nord-ouest de la nef de Foulque, d'un imposant clocher, terminé en 1531. Au début du XVII[e] siècle, après qu'un incendie de la charpente en bois eut provoqué le voûtement du chœur l'architecte Pierre Levesville reprit l'œuvre au-dessus du triforium. À l'extérieur, il exhaussa les contreforts en les couronnant par des assises de briques et il chargea les piles intermédiaires d'une calotte de pierre amortie en bouton. Au-dessus des chapelles, il lança des arcs-boutants dépourvus de chéneaux et, de ce fait, il laissa subsister sur le vaisseau central un toit débordant. L'élévation prévue ne fut pas respectée ; les fenêtres hautes paraissent écrasées.

L'architecture gothique du nord, adaptée à Toulouse en fonction des ressources locales, a nécessité une construction mixte où la brique foraine est utilisée comme remplissage d'une armature en pierre de taille. Celle-ci est aussi largement utilisée pour la réalisation de motifs décoratifs (arcatures plaquées, gâbles, pinacles) qui inscrivent, par exemple, le chœur de Saint-Étienne dans l'évolution du gothique international. L'emploi de la brique peut être appréhendé comme une concession technique aux contraintes matérielles locales ; la terre cuite n'a pas généré d'architecture ou de plastique particulière.

La cathédrale de Toulouse marque la naissance du gothique toulousain, qui se caractérise par l'utilisation de la brique, une plastique murale fortement affirmée et le parti de l'espace unifié. En ce sens, on peut considérer la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi comme l'héritière des expériences toulousaines. Mais l'abandon du choix de Foulque pour la pierre et le gothique du nord et pour une entreprise très longuement étalée dans le temps, au résultat dépourvu d'unité, font de la cathédrale Saint-Étienne, dans son déséquilibre, l'opposé de celle d'Albi.

L'église des Jacobins s'impose comme l'état terminal d'une église conventuelle, celle de la maison-mère des Dominicains à Toulouse. En ce sens, elle était aussi l'église de l'université et, pour ces deux raisons, reçut du pape Urbain V au XIV[e] siècle les reliques de saint Thomas d'Aquin. De l'église primitive des Frères Prêcheurs ne reste que la partie inférieure de la façade occidentale actuelle, avec un portail encore roman par le tracé plein cintre de son arc. Simple, cette église s'avérait très ample. Son emprise au sol (46 mètres sur 22 mètres) correspondait à peu près à la nef actuelle. Elle était partagée en deux vaisseaux asymétriques. Cette ordonnance correspondait à l'ambivalence des Prêcheurs : le vaisseau du nord jouait le rôle du chœur nécessaire à l'office des Frères, qui possédaient le statut de chanoines réguliers, celui du sud constituait l'église des fidèles, rassemblés pour la prédication.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Cependant, après 1240, les Jacobins de Toulouse élaborèrent le prototype du chevet polygonal où s'installent entre les contreforts des chapelles dont la hauteur correspond à celles de l'abside et que le mur enveloppe sur toute leur élévation. Ce chevet fut modifié après 1275, selon une tendance nouvelle à la minceur et à la légèreté qui marque l'influence du gothique rayonnant.

La difficulté de voûter deux vaisseaux de largeur inégale entraîna la mise en place d'une file de colonnes cylindriques définissant deux nefs identiques dans les travées droites de l'abside. La greffe d'une abside unique, de plan polygonal sur une église à deux vaisseaux donna naissance à une voûte étoilée dont l'organisation complexe anticipa de plus d'un siècle sur le gothique flamboyant. La tradition désigne ce chef-d'œuvre du nom de « palmier », car les nervures jaillissent du fût lisse de la colonne comme des palmes.

Il est coutume de présenter, dans la plupart des manuels d'histoire de l'architecture, **l'église des Jacobins de Toulouse** et la **cathédrale d'Albi** comme les édifices les plus achevés du « gothique méridional ». L'esthétique des deux monuments relève effectivement d'une même recherche de sobriété dans la composition architecturale : l'équilibre des masses, uniformément construites au moyen de la brique locale, prime sur la valorisation d'un vocabulaire décoratif porté.

Cependant, à l'analyse de la composition générale et de la structure des deux édifices, des différences fondamentales apparaissent : l'architectonique des Jacobins s'inscrit dans la continuité des expériences locales menées depuis le début du XIII[e] siècle, au contraire de la cathédrale d'Albi.

Photo : L. Barrenechea

Église des Jacobins de Toulouse

Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Dans son état actuel, l'église du couvent des Jacobins de Toulouse (1275-1385 pour l'édifice actuel) se caractérise par une élévation à trois niveaux, articulée en travées verticales séparées par des contreforts saillants.

- Le premier niveau est celui des chapelles latérales construites entre les contreforts, sur le tiers de la hauteur totale du bâtiment. Au niveau du chevet, ces chapelles sont traitées en absidioles largement débordantes du volume de l'abside.
- Le second niveau, en retrait, correspond au volume de la double nef et est largement percé de grandes baies éclairant directement le vaisseau.
- Enfin, le monument est couronné par un chemin de ronde percé d'un oculus, porté par un grand arc ancré entre les contreforts.

Verticalement, le vaisseau est fortement rythmé par des contreforts orthogonaux, amincis en retraits successifs, et couronnés par des sortes de pinacles émergeant de la ligne de toiture. Ces contreforts orthogonaux articulent fermement la volumétrie générale du bâtiment, en déterminant des ombres franches créant un contraste marqué entre les différents plans muraux.

L'église du couvent des Jacobins apparaît donc comme un monument clairement structuré, dans les sens horizontaux, verticaux et dans la profondeur, par des éléments orthogonaux qui déterminent d'importants contrastes sur les surfaces murales. Cette conception « martiale » s'inscrit totalement dans les traditions locales : les grandes églises gothiques de la région reprennent en effet le principe de la structuration orthogonale de l'enveloppe des bâtiments et ses principales composantes, comme en témoignent les églises de **Lombez**, **Gimont**, **Verdun-sur-Garonne**, **Beaumont-de-Lomagne**, **Lavaur**, **Rabastens**, **Grenade-sur-Garonne**. L'église du couvent des Jacobins ne se démarque de ces exemples que par son ampleur et l'aboutissement exceptionnel de son parti à double nefs égales *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, 3c : analyse comparative, p.168 et 169)*.

En revanche, l'enveloppe extérieure de **Sainte-Cécile d'Albi** est tout autre. En opposition au parti développé pour les Jacobins et dans le reste de la région, le maître d'Albi a préféré renforcé l'unité d'ensemble de la construction, en minimisant les ruptures de plan, en réduisant la division horizontale du volume et en adoucissant la rythmique des travées du vaisseau.

En effet, l'emploi de chapelles hautes (harmonisées à l'élévation de la nef) a généré la définition d'un volume de construction unique, englobant à la fois le vaisseau et les chapelles. La scansion horizontale est donc exclusivement limitée au talutage des parties basses des murs, rendu nécessaire par la dénivellation du terrain. Au niveau du chevet, cette volonté d'unité a engendré la conception très originale d'absidioles à pans coupés « extrudées » sur toute la hauteur de l'abside. Par ailleurs, l'intégration à l'intérieur de la cathédrale d'Albi de la majorité du volume des contreforts a permis de réduire très fortement le marquage vertical des travées. La recherche de la continuité des surfaces murales a par ailleurs conduit le maître d'œuvre à traiter les têtes de contreforts comme des tourelles hémicylindriques qui s'harmonisent aux fortifications de la Berbie voisine et réduisent considérablement

I - b L'usage de la brique

les effets de rupture de plan. L'ombrage induit s'affirme donc sous la forme d'un dégradé progressif, très différent du jeu de contrastes forts que l'on trouve aux Jacobins et dans les autres églises de la région.

Quels que soient son élégance, son élan et son esthétique chargée de spiritualité, le double vaisseau des Jacobins diffère totalement par l'organisation de son espace de la nef unique, ample et stable de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi.

S'il existe un lien entre les deux édifices, il se trouve dans la multiplication des chapelles au pourtour de l'église et dans le fait que les murs latéraux deviennent des écrans, que l'on peut, comme dans le gothique du nord, déplacer ou percer à volonté, les contreforts, amincis par des ressauts successifs et amortis en pinacles, accaparant la fonction de support des voûtes et des arcs bandés entre eux à leur sommet favorisant l'allègement de la paroi murale ; il reste que l'architecte d'Albi eut l'habileté de placer les contreforts à l'intérieur de la paroi, en leur donnant vers l'extérieur une forme cylindrique ignorant la brutalité des angles vifs manifeste aux Jacobins et rythmant heureusement le plan vertical du mur gouttereau en lui enlevant toute sécheresse *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3c : analyse comparative, p. 168-169).*

> L'usage de la brique à Albi : un type de construction exemplaire pour une implantation spirituelle et humaine exceptionnelle

L'architecture développée par l'évêque albigeois Bernard de Castanet est en totale opposition avec celle de Toulouse. Le recours à un vaisseau unique, flanqué de chapelles latérales de même hauteur, l'intégration à l'intérieur de l'édifice des contreforts, et l'emploi exclusif de la brique foraine permettent d'inscrire la cathédrale Sainte-Cécile dans l'art gothique méridional, à l'aboutissement des expériences menées par les ordres mendiants depuis le début du XIII^{e} siècle et au croisement des influences languedociennes et catalanes. La justification de ce choix politique et symbolique est certainement à trouver dans la personnalité du commanditaire et dans le contexte urbain local. Il en résulte un parti architectural extrêmement sobre où les surfaces ondulantes des maçonneries déterminent une volumétrie puissante, renforcée par l'emploi d'un matériau unique, monochromatique, harmonisé aux tours du palais épiscopal voisin *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3c : analyse comparative, IV, p. 166).*

On peut donc conclure, au travers de la comparaison avec les églises toulousaines très proches d'un point de vue chronologique et géographique, que le recours à la brique foraine à l'époque gothique est de deux natures :

- à Toulouse, la brique est employée comme un simple matériau de remplissage ; elle est asservie à l'utilisation de la pierre de taille, qui structure l'édifice, sa modénature et les principaux éléments de son discours décoratif ;
- à Albi, bien au contraire, l'architecture méridionale a sublimé l'emploi de la brique foraine en tant que matériau unique de construction : la terre cuite a été le support d'une architecture militante dont la plasticité est directement issue de la monochromie du matériau et de la rigueur de sa mise en œuvre.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

L'emploi de la brique résulte donc à **Albi** d'un choix symbolique fort dans une perspective architecturale exceptionnelle pour une cathédrale méridionale à la fin du XIII[e] siècle. Le choix de l'évêque d'Albi, Bernard de Castanet, ne s'explique que par un déterminisme local, car les cathédrales avoisinantes ont toutes fait l'objet de travaux adaptant les principes du gothique septentrional.

À **Albi**, la conception plastique qui a présidé au projet initial réside en un jeu complexe d'imbrication de volumes élémentaires, magnifiés par l'emploi unique du matériau brique. En effet, la pierre n'est présente qu'au niveau des fenêtres sur le meneau intermédiaire et le remplage supérieur. Tout effet de style a donc été soigneusement banni de la cathédrale, de manière à renforcer la puissance volumétrique de l'édifice. L'absence « d'effet décoratif » est donc notoire, même si une certaine esthétique, basée sur les jeux d'ombres parcourant les différentes surfaces de muraille, se dégage de la cathédrale.

La force d'Albi résulte de la conception purement géométrique d'un assemblage de volumes hérités de la conception militaire, magnifiés par le recours unique à un matériau modulaire uniformisé découlant lui même de la géométrie élémentaire ; il en découle donc un système architectural où l'unité est imbriquée matériellement et géométriquement au tout.

Le caractère extraordinaire de la Cité épiscopale est souligné par l'intérêt qui lui a été porté par les meilleurs architectes de Grande-Bretagne qui s'en inspirent, notamment à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle, ou encore plus récemment par de grands architectes américains.

On peut tout d'abord citer l'église Saint-Augustine, Pendlebury, à **Manchester**, construite par G.F. Bodley et Th. Garner entre 1870 et 1874. Puis, la cathédrale de **Westminster**, conçue par John Francis Bentley et construite entre 1895 et 1903. Elle s'avère italo-byzantine, mais emprunte aussi aux principes constructifs d'Albi, sans doute à partir d'expériences anglaises antérieures. En outre, la cathédrale de Westminster est la première église importante à avoir été construite en brique à l'époque contemporaine.

À la cathédrale de **Liverpool**, Giles Gilbert Scott (1880-1960) a utilisé le système des contreforts intérieurs, à partir des années 1920. Enfin, l'influence d'Albi est encore plus sensible à la cathédrale de **Guilford**, dans le Surrey, construite à partir de 1932 par Edward Maufe.

I Étude thématique

I - b L'usage de la brique

Plus particulièrement encore, l'architecte américain **Louis Kahn (1901-1974), dont l'un des apports majeurs fut la réintroduction de la monumentalité en architecture**, fut sensible à l'originalité d'Albi dont il essayait de saisir l'émotion de celui qui l'avait construit :

« Devant Albi, j'ai été convaincu par le choix des éléments d'architecture et par l'exaltation et la patience nécessaires pour en commencer la construction et aboutir à son achèvement. J'ai dessiné de bas en haut comme si je la construisais. J'ai ressenti cette exaltation... Je désirais simplement retrouver l'émotion de l'architecte ».

Il témoigne de la puissance et du potentiel du site à être encore aujourd'hui source d'inspiration. Dans son œuvre, la massivité, le choix des matériaux, l'emploi esthétique de formes géométriques élémentaires expriment clairement cette influence.

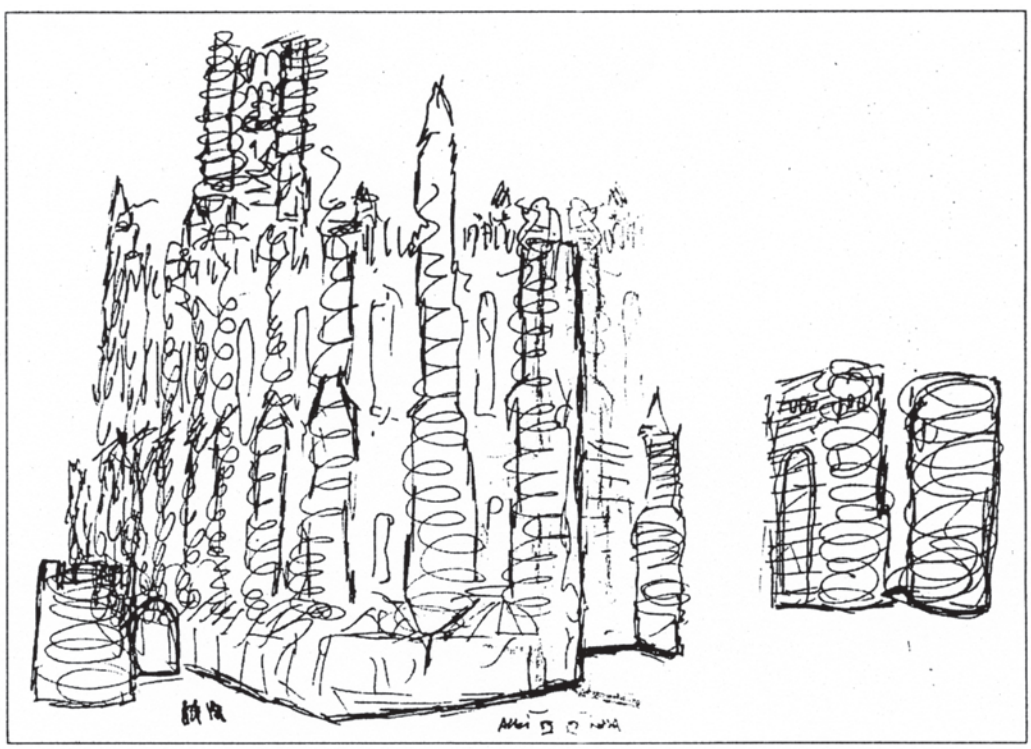

Photo : D.R.

Croquis de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi par Louis Kahn - 1959

I - b L'usage de la brique

En somme, il apparaît que la cathédrale d'Albi, malgré son appartenance à la grande famille du gothique méridional, dont aucun édifice n'est présent sur la Liste du Patrimoine mondial, se démarque des édifices voisins mais aussi des édifices gothiques du nord de l'Europe par la définition d'un volume architectural unique et continu, dont l'enveloppe sévère n'est pas exempte d'une certaine « douceur », accentuée par la chaude tonalité de la brique, dans l'articulation de ses composantes.

Cette conception architecturale très originale n'aura pas de descendance, ni de prolongement dans l'architecture du gothique du sud de la France. La cathédrale d'Albi s'affirme donc comme une œuvre unique, splendide témoignage du talent d'un architecte préoccupé par la conception d'un fier vaisseau, ayant influé sur son environnement architectural et urbain édifié en brique et formant au final un écrin à la mesure de la cathédrale Sainte-Cécile et du palais de la Berbie.

La cathédrale Sainte-Cécile d'Albi et le palais de la Berbie, présentant les mêmes caractéristiques, s'imposent donc parmi les plus grands édifices médiévaux en brique de terre cuite ; ces monuments de renommée mondiale, constituent dans leur paysage urbain, une référence majeure dans l'histoire de l'architecture de brique au regard de l'architecture de pierre et des plus grandes cathédrales gothiques à l'exemple d'Amiens *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, 3e : analyse comparative, conclusion p.169).*

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

Plus qu'un centre-ville médiéval, c'est une cité épiscopale qu'Albi présente à l'inscription.

À Albi, la notion de « cité épiscopale » replace l'objet monumental qu'est en particulier la cathédrale dans le contexte qui l'éclaire et qui lui a donné naissance, sans pour autant faire de cet ensemble une simple composante d'un fait urbain, général par ailleurs.

À Albi, l'empreinte épiscopale est donc historiquement prégnante, en raison de la double nature du pouvoir épiscopal, à la fois spirituel et temporel. Mais, au regard des spécificités architecturales et plastiques de la cathédrale Sainte-Cécile, la notion de « cité épiscopale » prend à Albi le sens d'un paysage urbain historique directement associé au pôle monumental de brique qui l'impacte. *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, chapitre 3 : justification de l'inscription, p. 144).*

Si le concept de « cité épiscopale » est particulièrement significatif à Albi, l'analyse comparative établie avec des centres anciens français et, plus largement européens, permet également d'en révéler la singularité.

1. Exemples significatifs de Troyes (Champagne) et de Rouen (Normandie)

En France, le vote de la loi du 4 août 1962 créant les « secteurs sauvegardés » a fait évoluer de manière décisive la notion de patrimoine, du monument à l'ensemble urbain. Le « centre ancien », cœur historique au sein de l'agglomération urbaine toujours en extension, a cela de signifiant, contrairement aux lotissements et aux zones commerciales, qu'il est généralement le visage évoquant le mieux les spécificités d'une ville dans l'imaginaire collectif. Les centres anciens sont nombreux en France ; les villes de Troyes et de Rouen en offrent des exemples significatifs, aux morphologies urbaines historiques spécifiques.

Restée jusqu'alors confinée au sein de ses remparts antiques, **la ville de Troyes**, évêché fondé au IVe siècle, connût une extension urbaine conséquente dans la première moitié du XIe siècle en lien direct avec l'installation progressive de marchands issus du sud et du centre de la France, des Flandres, d'Allemagne et d'Italie, venus s'implanter au sein d'une cité située au carrefour de voies de communication et de commerce. Aussi, Troyes devint avec **Lagny**, **Provins** et **Bar-sur-Aube**, **une des quatre villes champenoises organisatrices de foires** dont la renommée atteignit bientôt divers points de l'Europe. La première mention d'une foire tenue à Troyes remonte à 1103.

Érigée en capitale du comté de Champagne, **la ville de Troyes se développa en fonction de ses activités commerciales** et des besoins qu'elles suscitaient. Suite au déploiement des foires, les comtes de Champagne mirent en œuvre une véritable planification urbaine adaptée au développement politique, économique, commercial et démographique de la ville : construction du palais comtal et, vers 1150, de la collégiale Saint-Étienne attenante, constructions d'édifices religieux, prolongement des remparts dans le deuxième quart du XIIIe siècle incluant de nouveaux bourgs et quartiers, développement des bourgs installés le long des routes menant à la cité champenoise (Sainte-Savine, Saint-Martin, Preize), dérivation de la Seine dans le but d'irriguer les fossés, etc.

On est donc loin des préoccupations épiscopales qui dictèrent le développement d'Albi.

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

Au cours du XVI[e] siècle, la cité champenoise subit **d'importantes destructions**, tant d'édifices publics que privés, consécutives à un incendie survenu en 1524 ainsi qu'aux désordres provoqués par les guerres de religion. Les principales dégradations se concentrèrent plus particulièrement au sein du quartier commerçant créé au XI[e] siècle où disparurent de nombreuses maisons à pans de bois. Celles-ci furent reconstruites à l'identique puis enduites à partir de la fin du XVIII[e] siècle afin de prévenir les risques d'incendie.

Troyes s'enorgueillit à juste titre de l'extraordinaire densité de monuments prestigieux situés dans son centre historique.

L'incontestable richesse patrimoniale de Troyes relève en premier lieu de la morphologie et de la physionomie urbaine du cœur historique, héritées du tracé viaire et du parcellaire médiéval restés intacts.

Le tissu urbain est, en effet, organisé selon le système de la rue et de l'îlot composé de parcelles en lanières, modèle urbain emprunté à celui des villes septentrionales, particulièrement présent dans les grands pôles marchands de la Hanse.

À cette morphologie urbaine particulière correspond une physionomie tout à fait typique qui inspire l'essentiel du paysage du centre-ville : des rues étroites, pavées, sans trottoir, à chaussée fendue où se font face les pignons à ferme d'avant-corps des maisons à pans de bois.

Mais ce qui singularise le plus Troyes, se sont probablement **les maisons à pans de bois**, héritées des reconstructions à l'identique effectuées du XVI[e] au XVII[e] siècle suite à l'incendie survenu en 1524. Cette maison du XVI[e] siècle demeure l'image la plus répandue du patrimoine architectural troyen. Construit généralement au-dessus d'une cave voûtée en pierre et en brique, l'édifice repose sur un soubassement de briques ou de pierres sur lequel s'élève une ossature en bois dont le vide est comblé de torchis. La façade est quelquefois recouverte de bardeaux constitués de lames de bois ou d'ardoises dénommées « essentes ».

Très étroite, la maison traditionnelle compte trois ou quatre niveaux, le rez-de-chaussée étant réservé le plus souvent au commerce. Présentant très souvent un encorbellement, c'est-à-dire un étage en saillie sur la façade, et une ferme d'avant-corps, l'une des principales caractéristiques du pan de bois champenois réside dans la présence systématique d'une sablière aux 2/5 de la hauteur d'un étage.

PHOTO : M. COLIN

TROYES (FRANCE)

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

L'architecture religieuse, abondante à Troyes, participe pleinement à la diversité patrimoniale de la ville. Autour de ses huit églises paroissiales (Sainte-Madeleine, Saint-Urbain, Saint-Rémy, Saint-Pantaléon, Saint-Nizier, Saint-Nicolas, Saint-Martin-ès-Vignes, Saint-Jean) et de sa cathédrale Saint-Pierre Saint-Paul, Troyes présente un large éventail de l'architecture gothique du XII^{e} au XVI^{e} siècle.

Pour autant, aucune de ces églises n'a été surdéterminantes dans la définition progressive du tissu urbain troyen, à l'inverse de ce qui caractérise Albi.

Le centre-ville médiéval de Troyes renferme donc une parfaite cohérence de limite et d'image, exemple remarquable du centre-ville ancien sur une grande échelle. Bien que siège d'un évêché et comportant un quartier cathédral, Troyes apparaît cependant, et avant tout, comme une ville comtale et une ville de foires médiévales.

Ancienne capitale du duché de Normandie, **Rouen** est également située au croisement de voies de communications terrestres mais surtout fluviales et maritimes. Rouen est une ville d'art et d'histoire mais aussi **un important centre économique, fondé à l'origine sur la draperie, grâce surtout à son port fluvial et maritime** dont les origines, attestées par des fouilles archéologiques, remontent à l'époque gallo-romaine. Les témoignages du passé y sont omniprésents et Rouen est un tout qui ne peut être circonscrit à une partie de son centre historique. La ville s'est formée sur la rive droite de la Seine à partir d'un noyau ancien et d'une voie romaine, dans une forme de vaste amphithéâtre naturel formé par le Mont Saint-Aignan au nord et les corniches de Sainte-Catherine et de Bon secours à l'est.

Le centre-ville ancien possède une extraordinaire **densité de monuments prestigieux**. Rouen est universellement connue pour sa cathédrale Notre-Dame édifiée du XII^{e} au XIX^{e} siècle et qui témoigne de l'évolution de toutes les périodes du style gothique. L'ensemble archiépiscopal qui la jouxte est un rare exemple conservé dans sa totalité, avec des témoins archéologiques (crypte romane, fouilles) permettant de suivre son évolution depuis l'époque mérovingienne. L'abbatiale Saint-Ouen, édifice construit du XIV^{e} au XVI^{e} siècle, présente une ampleur exceptionnelle. L'église Saint-Maclou (XV^{e} siècle) est généralement perçue comme un joyau de l'art gothique flamboyant.

L'ancien bureau des Finances (1509-1540) est le plus ancien monument de la Renaissance qu'ait conservé la ville. Le palais de justice (début du XVI^{e} siècle / XIX^{e} siècle) présente un vaisseau gothique dans sa dernière période. Le Gros Horloge se compose d'un beffroi (XIV^{e} siècle) et d'une arche de pierre d'époque Renaissance (1527-1529) ; celle-ci enjambe la rue et se trouve surmontée d'un pavillon à pans de bois portant le cadran polychrome d'une horloge.

Dans le tissu urbain médiéval, la rue étroite a peu évolué et les placettes sont rares, hormis la place du vieux marché chargé d'histoire. Le parcellaire est lui aussi intangible : les constructions sont dominées par des habitations en pans de bois apparent. Le paysage urbain rouennais est en effet spécifiquement marqué par plus de 1 200 maisons à pans de bois, dites « à colombages », dispersées sur plus de 100 hectares ; elles ont été construites du XIV^{e} au XIX^{e} siècle et, certaines présentant des encorbellements.

Cependant, le patrimoine architectural de Rouen dépasse très largement le cadre du centre ancien. Il comprend aussi tout un réseau d'édifices moins importants qui ont façonné le paysage urbain des quartiers de la ville et sont représentatifs de son histoire, témoignant notamment de son activité économique et portuaire.

Surtout, le centre ancien de Rouen a subi de **nombreuses modifications** qui ont dénaturé son caractère historique (percement de rues rectilignes au XIX^{e} siècle, démolitions dues à la Seconde Guerre Mondiale, Plan d'Aménagement et de reconstruction approuvé par le conseil municipal en 1946) et ne conserve pas ainsi véritablement d'unité architecturale et urbaine, gardant au centre-ville des segments de ville médiévale.

Il ressort de cette analyse que, contrairement à Albi, le groupe épiscopal et particulièrement la cathédrale, ne s'imposent ni ne déterminent les morphologies urbaines de Troyes et de Rouen, directement liées à leurs fonctions de villes commerçantes.

De plus, Albi, par son positionnement, ne relève ni du modèle troyen homogène, ni de la parcellisation rouennaise. La grande caractéristique de la Cité épiscopale d'Albi ne réside donc pas dans l'ancienneté ni dans l'intégrité préservée de ses quartiers canoniaux, mais bien dans un espace et un paysage urbain qui expriment aujourd'hui encore une empreinte épiscopale particulièrement prégnante.

2. La typologie urbaine de centres-villes européens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial

Outre les aspects formels, architecturaux et morphologiques, des centres-villes anciens, l'analyse à l'échelle européenne dénote que les centres historiques se définissent également par leur typologie fonctionnelle comme autant de thématiques urbaines particulièrement éloquentes, universelles et exceptionnelles dès lors qu'il s'agit d'ensembles urbains inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial.

Albi ne présente pas seulement un intérêt pour son centre ancien mais surtout par la notion d'une typologie propre à la notion de « cité épiscopale » qu'elle incarne.

Par exemple, le **centre historique de Florence** (Italie), construit sur un ancien site étrusque, recense de manière exceptionnelle et caractéristique un ensemble conséquent de constructions et d'innovations architecturales issues de **la Renaissance dont elle fut le berceau**. En ce sens, Florence *« est en soi une réalisation unique, un chef-d'œuvre absolu »* qui concentre de nombreuses œuvres d'art de renommée universelle. Elle conserve, d'autre part, *« de nombreux édifices de prestige où se traduit la munificence de ses banquiers et de ses princes »*. Le centre historique de Florence est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1982.

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

La **vieille ville de Salamanque** (Espagne), inscrite en 1988, renferme quant à elle un important patrimoine architectural de style baroque, illustrant les diverses **fonctions de l'institution universitaire dans le monde chrétien** : l'Hospital del Estudio, les Escuelas Mayores, les Escuelas Menores et les divers collèges qui se sont multipliés du XV[e] au XVIII[e] siècle. En outre, la Plaza Mayor constitue un des plus grands ensembles urbains de l'Europe du XVIII[e] siècle.

Strasbourg a une histoire particulière, qui évoque celle de plusieurs cités de l'Empire germanique. Alors que l'évêque domina la cité du IV[e] au début du XIII[e] siècle, le prince Philippe de Souabe en fit en 1201 une ville impériale avant que les patriciens et **les corporations s'affranchissent de la tutelle épiscopale en 1262**. L'ancien hôtel de ville, place Gutenberg, atteste du statut de ville libre de Strasbourg. La magnifique cathédrale de grès rouge a été construite dans le style gothique d'Île-de-France, en de nombreuses campagnes au XIII[e] siècle (la nef) et au XIV[e] siècle (la façade ouest), la célèbre flèche (142 mètres) étant achevée en 1439. Du point de vue stylistique, un fort contraste l'oppose au palais épiscopal, le Palais Rohan, fortement endommagé en 1944. Édifié de 1730 à 1742 par Massol, sur des plans de l'architecte Robert de Cotte, il transpose l'exemple des hôtels parisiens du XVIII[e] siècle sur les bords de l'Ill et de ses canaux, conférant un charme spécifique aux quartiers anciens.

La présence du Tarn à **Albi** s'exprime différemment ; en outre la ville a échappé aux destructions des guerres, comme à la Réforme. Enfin, à l'inverse de Strasbourg, il existe à Albi une profonde unité morphologique entre le château épiscopal et la cathédrale ; cette unité tient sans doute au contexte dans lequel ces monuments ont été fondés et construits, en même temps qu'à la présence probable sur les chantiers d'un architecte militaire, le catalan Pons Descoyl.

Strasbourg (France)

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

Le périmètre restreint de la « Grande île » comporte un ensemble monumental d'une remarquable qualité. La cathédrale, les quatre églises anciennes, le palais Rohan, ancienne résidence des princes-évêques, n'y apparaissent pas comme des monuments isolés, mais s'articulent à un **quartier ancien très représentatif des fonctions de la ville médiévale** et de l'évolution de Strasbourg du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. C'est à ce titre que la « Grande île » de Strasbourg a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 1988.

Le **centre historique de la ville de Kutná Hora** (République Tchèque), situé sur une faille du terrain surplombant la vallée de la rivière Vrchlice, renferme un riche tissu urbain doté de nombreux bâtiments de **grande valeur artistique ou architecturale** telle l'église Sainte-Barbe (fin XIV^e^ - début du XVI^e^ siècle) ou des constructions domestiques bien conservées, précieux témoignages de l'architecture de la dynastie des Jagellons (1471-1526), maillon essentiel de l'évolution de la fin du gothique en Europe. Le centre historique est inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial depuis 1995.

Tallin (Estonie), créée au XIII^e^ siècle par l'ordre des chevaliers Teutoniques, constitue l'exemple le plus remarquable des **modes de construction et d'aménagement urbain des villes appartenant à la ligue hanséatique**, répandues largement en Europe de l'Est et du Nord. Inscrite en 1997, elle illustre parfaitement à elle seule, les caractéristiques urbaines et architecturales domestiques des villes issues de cette organisation commerciale.

Riga (Lettonie), centre important de la ligue hanséatique grâce à son commerce aux XIII^e^ - XV^e^ siècles, concentre dans son centre historique un panel exemplaire, authentique et inégalé dans le monde, de **l'architecture Art Nouveau** (Jugendstil). D'autre part, ses exemples remarquables d'édifices d'architecture en bois du XIX^e^ siècle consolident, s'il le fallait, sa valeur ainsi que son caractère universel et exemplaire reconnu par son inscription en 1997.

Le **site historique de Lyon**, inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial en 1998, témoigne pour sa part d'un **rôle majeur de la ville dans la vie économique, politique et culturelle européenne**, depuis deux millénaires. Son centre ville, reconstruit non pas sur lui-même mais en se déplaçant chaque fois vers l'est, offrant ainsi une lisibilité physique des centres anciens de chaque époque, illustre **les progrès et l'évolution de la conception architecturale et de l'urbanisme**. Lyon présente enfin une réelle et rare cohérence du tissu urbain qui s'explique par une harmonie de l'architecture au-delà des styles.

Pour sa part, **la ville de Provins** est bâtie sur un site exceptionnel, extrêmement propice à la défense, retenu au XI^e^ siècle par les comtes de Champagne pour la création d'une capitale politique et militaire qui devait rapidement devenir, à travers le développement des foires de Champagne, une plaque tournante du commerce européen.

Place financière de première importance mais aussi ville industrielle, centre intellectuel et foyer de civilisation et d'échanges durant plus de deux siècles, Provins est un exemple

I - c Les centres anciens médiévaux

exceptionnellement complet et bien préservé d'une cité commerciale d'Europe occidentale, un témoin remarquable de la Renaissance médiévale du XI^e siècle, qui a su conserver les caractéristiques les plus marquantes de cette période de l'histoire socio-économique de la Chrétienté.

Non seulement Provins a su conserver un nombre considérable de bâtiments anciens, tant civils que religieux, mais aussi la majeure partie de son urbanisme médiéval, fixé entre le XI^e et la fin du XIII^e siècle. Les remparts longs de près d'un kilomètre et demi et les fortifications de la Ville Haute sont intacts tandis que le mur d'enceinte de la Ville Basse, exceptionnellement important puisqu'il atteignait plus de trois kilomètres, reste apparent ou se devine le long des boulevards qui, à partir du XVIII^e siècle, les ont remplacés. Les principaux axes de circulation, liés aux routes des foires de Champagne, sont toujours en place.

En raison de la stagnation économique qu'elle connut du milieu du XIV^e à la fin du XIX^e siècle, la ville n'a en effet subi pendant cette longue période aucune transformation majeure. Mais, loin de la fossilisation, elle a su s'adapter aux temps modernes et a construit de nouvelles habitations s'intégrant remarquablement parmi celles du Moyen Âge, sans modifier le plan urbain.

À la différence de beaucoup d'anciennes cités médiévales qui, au cours des siècles, ont dû s'étendre largement au-delà du tracé de leur enceinte, Provins continue de s'inscrire dans ses murs médiévaux.

L'ambiance même du site et son originalité résident dans l'incroyable patrimoine de demeures bourgeoises médiévales (environ 300), construites en pierre des carrières de Provins et des environs ou bien typiques des maisons champenoises à pans de bois. L'activité économique, l'essor industriel, l'enrichissement de la bourgeoisie furent tout au long du XIII^e siècle les moteurs d'une transformation progressive du bâti. Provins s'organisa en fonction des activités des foires et construisit un grand nombre d'édifices à capacités de stockage importantes. Les maisons possèdent des caves voûtées, accessibles depuis la rue par de grandes portes et de longues rampes, et se répartissent en trois typologies : maisons exclusivement destinées au commerce, comme le Forcadas (la Grange-aux-Dîmes), maisons dont la fonction était mixte, groupant commerce et habitat, enfin maisons exclusivement destinées à l'habitat.

La structure urbaine de Provins reste actuellement très proche de la structure médiévale et **la ville offre une remarquable collection d'architecture civile**.

Outre qu'elle était l'une des **villes de grandes foires annuelles**, reliant l'Europe du Nord au monde méditerranéen, c'est parce qu'elle a su **préserver dans une très grande mesure l'architecture et le tracé urbain caractéristiques de ces grandes villes de foire médiévales** que la ville de Provins a été inscrite sur la Liste du Patrimoine mondial en 2001.

Enfin, **Bordeaux** a été inscrit en 2007 sur la Liste du patrimoine mondial en raison de **l'importance de son port dans le négoce international** depuis plus de deux millénaires, de **son urbanisme créé au Siècle des Lumières** qui s'est perpétué au XIX^e siècle et **de la continuité de son architecture classique et néoclassique**.

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

Le port de Bordeaux, à une centaine de kilomètres de l'océan Atlantique, est l'un des plus éloignés de la mer. Si Bordeaux est aujourd'hui implantée de part et d'autre de la Garonne, la ville s'est longtemps développée en forme de croissant (Port de la Lune) seulement sur la rive gauche, ce qui explique qu'elle se soit dotée, au XVIII[e] siècle, de sa remarquable façade portuaire, à l'image d'une cité de front de mer, avec un véritable palais, celui de la Bourse, symbole de la raison d'être d'une ville ayant vécu depuis plus de deux millénaires presque exclusivement du négoce.

Dans le cadre du développement du commerce international, l'essor du trafic a transformé la ville en un grand entrepôt du commerce international dont la fonction était d'exporter le vin et d'importer en quantités massives les sucres et les cafés des Antilles afin de les redistribuer dans l'Europe du Nord.

Ville d'apparence encore médiévale en 1715, toujours enserrée dans ses murailles du XIV[e] siècle, Bordeaux s'est muée en quelques années, au Siècle des Lumières, en une ville moderne aux longues percées et cours rectilignes, aux façades ordonnées, dotée de somptueux hôtels, de remarquables monuments (théâtres, portes, amphithéâtre de chirurgie, etc.) de places harmonieuses, de grandes promenades, de jardins publics, d'une façade homogène sur la Garonne, sans équivalent au monde, et de faubourgs qui permirent son extension raisonnée aux siècles suivants. Ainsi, l'urbanisme bordelais donne la mesure de ce qui fut l'un des soucis majeurs de la pensée au XVIII[e] siècle : l'amélioration des conditions de vie dans les villes. Bordeaux illustre clairement l'idéal du Siècle des Lumières selon lequel les impératifs, tant économiques qu'esthétiques, doivent être organisés rationnellement pour le bien-être public.

Dans un remarquable souci de continuité, l'œuvre d'urbanisme fut poursuivie au XIX[e] siècle. L'architecture bordelaise s'impose ainsi par la continuité exceptionnelle, pendant près de deux siècles, des styles classique et néoclassique.

Port de la Lune, Bordeaux (France)

Par rapport à l'étude de ces centres anciens inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, Albi, à travers sa Cité épiscopale, révèle une nouvelle approche des ensembles ou espaces urbains, en enrichissant ce corpus.

3. A travers l'histoire urbaine d'Albi, autour de la cathédrale et du palais de la Berbie : un espace urbain et paysager symbolique

Albi n'a gardé aucune trace de la période romaine. Elle échappe donc à la contrainte d'une topographie orthogonale ancienne très présente et de ce fait n'est pas centralisée comme les villes plus au nord.

Albi s'est développée dès l'âge du bronze sur un oppidum, refuge pour les populations sédentaires dispersées dans la plaine. Il ne reste de la période gallo-romaine que quelques découvertes archéologiques (tessons de céramiques, fours de potiers...). Cette occupation se structure progressivement entre 50 av J.C. et 50 ap J.C.. Cependant l'absence de thermes, d'amphithéâtre, de temples et de monuments propres aux villes atteste qu'Albi demeure alors une bourgade, un modeste vicus, effacé derrière une campagne prospère. L'agglomération devient pourtant le chef-lieu d'une *civitas* au IV^e^ siècle, et du même coup, la tête d'un évêché. **Albi est née dans son urbanité avec son accession au statut d'évêché : la ville est née de son évêque. En ce sens, la notion de cité épiscopale est bien consubstantielle de la ville.** Là commence l'histoire de la Cité épiscopale, marquée par l'importance des évêques, car jusque vers 655, Albi demeure une *civitatula* dominée par la grande famille des Desiderii-Salvii.

Protégée par une muraille, la ville de cette période couvre trois hectares et coïncide probablement avec la pointe occidentale du plateau isolé par le Tarn et le ruisseau du Bondidou. C'est ce noyau aristocratique et clérical qui prend dès le IX^e^ siècle le nom de « cité » *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, Historique et développement, p. 120 à 126).*

À **Albi**, le groupe épiscopal, au-delà de son environnement immédiat, polarise, à travers le temps, la ville tout entière, des activités et son histoire. Le développement d'un urbanisme nouveau au XIX^e^ siècle est en cela révélateur. Le centre urbain a glissé vers l'est, à la faveur de l'installation sur l'ancienne enceinte de la route Toulouse-Rodez-Lyon.

Les édiles albigeois n'ont alors eu de cesse de rattacher le nouvel axe au centre épiscopal, en créant des voies nouvelles convergeant vers l'ensemble épiscopal : la rue Sainte-Cécile et la rue Mariès, celle-ci se situant presque dans l'axe du baldaquin (ou porche) de la cathédrale, puis après 1890 la rue du Nord (aujourd'hui Émile Grand) pour conduire du Pont-neuf vers Sainte-Cécile. **Se déploie ainsi un éventail inversé, montrant que les municipalités successives considérèrent la Cité épiscopale comme le cœur de la ville.**

Parallèlement, on entreprit de mettre en scène le palais épiscopal et la cathédrale, ceint jusque-là, comme beaucoup d'édifices médiévaux, de constructions et d'habitations, affectées avant 1789 aux besoins du chapitre de Sainte-Cécile ou à la Temporalité, services liés à la seigneurie temporelle de l'évêque. Les autorités urbaines pourvurent le groupe épiscopal d'un large parvis, ouvrant des perspectives visuelles, pour mieux valoriser le groupe épiscopal ainsi que son pôle monumental *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, 2b : historique et développement, p. 136).*

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

Hippolyte Crozes, maire d'Albi (1852-1853), exprima dans sa monographie consacrée à la cathédrale Sainte-Cécile un grand enthousiasme devant ces transformations et montra combien la mise en valeur du groupe épiscopal exaltait la fierté des Albigeois :

« La ville, en dégageant l'édifice des habitations qui en masquaient l'aspect et par la création d'une place à ses abords, a donné à la cathédrale Sainte-Cécile le relief extérieur que lui enlevaient les maisons qui l'entouraient de toutes parts [...]. Par la création d'une place, la ville mettait en lumière et en honneur sa magnifique cathédrale, en offrant au visiteur et à l'étranger la majestueuse perspective de l'édifice[...]Le portail de la cathédrale fut le point de mire de la grande rue, dont l'ouverture alors projetée, est aujourd'hui réalisée et qui, traversant le cœur de la ville se dirige en droite ligne sur le monument[...] La réputation des cités s'établit par les monuments qu'elles possèdent dans leur sein [....] C'est une pensée grande et patriotique que de glorifier et mettre en lumière les grandes créations de l'art [...]. ». Évoquant également le palais de la Berbie, Hippolyte Crozes ajoute : *« Ainsi, ces deux gloires monumentales de l'ancienne cité [...] paraissent s'unir et se confondre dans leur imposant aspect ».* Il conclut en approuvant les efforts tentés pour l'embellissement et *« la glorification »* de l'ensemble.

De même, lorsque la municipalité entreprit la construction d'un marché, en 1901-1902, elle évita de le localiser sur l'ancienne place de la cité épiscopale et l'implanta à quelques distances, à l'emplacement d'un îlot frappé de vétusté, où il ne remettait pas en cause la scénographie des monuments résultant des dégagements opérés antérieurement. La conception de l'édifice fut confiée à André Michelin (1853-1931). Le marché couvert unit une structure de métal et des murs-écrans, où l'alternance de briques jaunes et rouges produit un réel effet décoratif.

La prégnance du groupe épiscopal dans la vie, l'esprit et le goût esthétique des Albigeois se manifesta encore dans le choix des formes conférées au monument érigé en 1923 en souvenir des combattants du premier conflit mondial, pour lequel on rechercha une analogie de forme et de matériau avec la cathédrale, cette démarche ayant valeur de symbole en raison de l'importance mémorielle de ce monument.

Aussi, ce n'est pas tant le centre-ville médiéval d'Albi qui est proposé à l'inscription que la notion de « cité épiscopale », paysage urbain historique et symbolique développé à l'échelle de la cathédrale Sainte-Cécile et du palais de la Berbie, avec la collégiale Saint Salvi, le Pont-vieux et l'ensemble des quartiers, notamment le Castelnau dont la création émane de la volonté épiscopale.

Cet ensemble affiche aujourd'hui une grande cohérence, du fait à la fois d'une prégnance telle du groupe épiscopal que toute évolution n'a pu se faire qu'en référence à lui, mais du fait aussi d'une conscience patrimoniale précoce *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, 4 : état de conservation du bien, p.177 et p. 184-185).*

I Étude thématique

I - c Les centres anciens médiévaux

Cette approche typologique s'apparente fortement à la réflexion menée dans le cadre du 12e Séminaire international de Forum UNESCO Université et patrimoine tenu à Hanoï en 2009, déclarant que ***« Les paysages urbains historiques sont l'expression de la diversité culturelle résultant d'un processus permanent et continu de stratification culturelle qui possède une forme matérielle à laquelle s'attachent des valeurs symboliques et immatérielles comprises grâce aux perceptions sensorielles, aux savoirs locaux et à l'étude des interconnexions entre ces strates. »***

C'est également le sens de la réflexion menée pour assurer une gestion pérenne de la Cité épiscopale d'Albi *(cf. chapitre III page 074 du présent rapport, relatif à la préservation du paysage urbain).*

1 Étude thématique

La Cité épiscopale d'Albi se définit comme une empreinte à la fois spirituelle et temporelle sur la ville, formant un espace urbain dans un environnement paysager.

Elle offre un exemple éminent d'établissement humain au cœur de la ville.

L'usage urbain de la brique, matériau de construction traditionnel, s'impose à Albi avec ampleur et monumentalité dans l'édification de la cathédrale Sainte-Cécile et du palais de la Berbie.

Cet ensemble éminent d'un type de construction, au carrefour des influences méridionales (catalanes même) et septentrionales réinventées, a produit un modèle exceptionnel de gothique méridional, transcendant un matériau pauvre pour créer une esthétique et une plastique particulière à une construction qui s'impose dans l'espace urbain.

Cette empreinte et ce type de construction ont créé un paysage urbain historique unique. Cette cité épiscopale s'est en outre enrichie de réalisations artistiques exceptionnelles sous l'influence de l'art flamand et de la Renaissance italienne tant dans la peinture que dans la sculpture.

(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1 : projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle, p. 148 à 151).

Photo : © Pierre Behar - Ballode et Christophe Bouthé

I Étude thématique

Bibliographie

> Ouvrages sur les cités épiscopales et les centres anciens

BELLET (J.), « La cathédrale de Saint-Jean-de-Maurienne et ses dépendances. Étude historique et archéologique », *Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne* (Tome XIX), 1978.

BIGET (J.-L.), « La restitution des dîmes par les laïcs dans le diocèse d'Albi à la fin du XIII[e] siècle. Contribution à l'étude des revenus de l'évêché et du chapitre de la cathédrale », *Cahiers de Fanjeaux 7, Les évêques, les clercs et le roi (1250-1300),* 1972. - « Recherches sur le financement des cathédrales du Midi au XIII[e] siècle », *Cahiers de Fanjeaux* 9, *La naissance et l'essor du gothique méridional au XIII[e] siècle,* 1974. - « Albi. La Temporalité. Une justice, un quartier (XIII[e]-XX[e] siècle) », *Revue du Tarn*, n° 170, 1998.- « Saint Dominique et la société du Languedoc », in *Domenico di Caleruega e la nascita dell'ordine dei frati predicatori*, Spoleto, 2005, p. 144-149.

BIGET (J.-L.), PRADALIER (H.), PRADALIER (M.), « L'art cistercien dans le Midi toulousain », *Cahiers de Fanjeaux 21, Les Cisterciens de Languedoc (XIII[e]-XIV[e] siècles),* 1986.

CABAU (P.), « Foulque…évêque de Toulouse », *Cahiers de Fanjeaux 21, Les Cisterciens de Languedoc (XIII[e]-XIV[e] siècle).*

CAILLE (J.), « Narbonne au Moyen Âge. Évolution de la topographie et du paysage urbain ».
Extrait du «110[e] Congrès national des Sociétés savantes», Montpellier, 1985. - « L'élan urbain en Languedoc du XI[e] au XIV[e] siècle. L'exemple de Narbonne et de Montpellier», *Archéologie du Midi médiéval* (13), 1995. - « La paroisse cathédrale de Narbonne », extrait de M. Fournié et D. Le Blevec, *L'archevêché de Narbonne au Moyen Âge,* Toulouse, CNRS-FRAMESPA, 2008.

CAZES (Q.), « La cathédrale de Toulouse et son environnement (XII[e]-XIV[e] siècles) », *Cahiers de Fanjeaux* (N°30), 1995.

CAZES (D.), Carbonell-Lamothe (Y.), Pradalier-Schlumberger (M.), « Recherches sur la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse » dans *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France,* tome XLIII, 1979-1980.

CAZES (Q.), CAZES (D.), ESCOURBIAC (M.), *Saint-Sernin de Toulouse*, Édition Odyssée, 2008.

CHALANDE (J.), « Histoire monumentale de l'Hôtel de ville de Toulouse », *Revue historique de Toulouse,* Tomes II-VI, 1915-1919.

CROZES (H.), *Rapport sur les travaux de restauration et d'achèvement de la cathédrale d'Albi*, Paris, 1861 - *Monographie de la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi*, 4[e] édition, 1873.

DERENS (J.-A.), « La cathédrale et la ville : Maguelone-Montpellier (XIII[e]-XIV[e] siècles) », *Cahiers de Fanjeaux* (N°30), 1995.

I Étude thématique

Bibliographie

DUMAS (G.), « Historique et développement de la ville de Laon et description des anciennes maisons de cette ville », *Mémoires de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne* (Tome XV), 1969.

DURLIAT (M.), *L'art dans le royaume de Majorque*, Toulouse, 1962.

ERLANDE-BRANDENBURG (A.), *La cathédrale*, Paris, Fayard, 1989.

ERLANDE-BRANDENBURG (A.) et MÉREL-BRANDENBURG (A.-B.), *Histoire de l'architecture française, du Moyen Âge à la Renaissance, IV^e siècle - début XVI^e siècle*, Paris, Éditions Mengès / Éditions du Patrimoine, 2003.

ESQUIEU (Y.), *Quartier cathédral : une cité dans la ville*, Paris, Rempart, 1994. - « La cathédrale et son quartier : problèmes de topographie dans les cités méridionales. », *Cahiers de Fanjeaux* (N°30), 1995.

FANTUZZO (F.), « Une grande confrérie », *Annales du Midi III*, avril-juin 1999.

FOURNIÉ (M.), « Saint-Sernin, la Table du Purgatoire et la religion civique », *Saint-Sernin de Toulouse IX^e centenaire*, Toulouse, 1996.

FREIGANG (Ch.), « Les rois, les évêques et les cathédrales de Narbonne, de Toulouse et de Rodez », *Cahiers de Fanjeaux* (N°30), 1995.

GARRIC (J.-M.) ET PRADALIER (H.), « Une découverte récente : les pavements gothiques du palais de la Berbie à Albi », *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, tome LXII, 2002, p. 61-90.

GILLES (H.), « Les *doctores tholosani* et la ville d'Albi », *Mélanges Roger Aubenas, Recueil de mémoires et travaux publiés par la Société d'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit*, 9, 1974.

GUYOT JEANNIN (O.), *Episcopatus et comitatus*, Genève, 1987.

KAISER (R.), *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht. Studien zur bischöflichen Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter*, Bonn, 1981.

LUSSE (J.), *Naissance d'une cité : Laon et le Laonnois du V^e au X^e siècle*, Nancy, Presses Universitaires, 1992.

MÜLLER (W.), « Bischoffs Pfalz-Burg-Schloss », *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, 29, 1977.

ROCACHER (J.), *Découvrir Toulouse. La ville et ses quartiers anciens*, Privat, Toulouse, 1986.

SAINT-DENIS (A.), *Apogée d'une cité : Laon et le Laonnois aux XII^e et XIII^e siècles*, Presses universitaires de Nancy, 1994.

I Étude thématique

Bibliographie

SCHIMMELPFENNIG (B.), « *Ad maiorem pape gloriam* : la fonction des pièces dans le palais d'Avignon », *Architecture et vie sociale : l'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Actes du colloque tenu à Tours du 6 au 10 juin 1988, Paris, Picard, 1994, p. 25-46.

SPENCE (B.), *Phoenix at Coventry,* 1962.

> Ouvrages sur Avignon

ANDRÉ-MICHEL (R.), « Matteo de Viterbe et les fresques de l'Audience au Palais pontifical d'Avignon », *Mélanges de Henry Lemonnier, Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1913, p. 341-349. - « Le Palais des Papes d'Avignon. Documents inédits », *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1917, p.3-124, et 1918, p. 3-42.

ANHEIM (É.), *La Forge de Babylone. Pouvoir pontifical et culture de cour sous le règne de Clément VI (1342-1352).* Th : Histoire médiévale : Paris IV : 2004, 664 p.

BALUZE (E.), *Vitae paparum Avenionensium*, (éd. Mollat, G.), t. I-IV, Paris, 1916-1927.

BARRET (É.), *Les « vergers » de la papauté d'Avignon. Avignon, Pont-de-Sorgues et Villeneuve (1316-1378).* Th. : École nationale des chartes : 2004. 3 vol., 445 p.

BERNARDI (PH.), « *Pro custodia palatii et civitatis avinionensis.* Le Palais des Papes face à la menace militaire (1356) », dans Nico-Ottaviani M. G. (dir.), *Rocche e fortificazioni nello stato della chiesa*, Pérouse, 2004, p. 331-364. - et *alii*, « Recherches sur le Palais des Papes d'Avignon », *Dossiers Archéologie et sciences des origines*, n° 314, juin 2006, p. 68-71.

BERNARDI (PH.), DAUTREY (PH.), MIGNON (J.-M.), « Jean de Louvres : un maître des œuvres du Palais des Papes d'Avignon (1342-1358) », dans O. Chapelot (éd.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIVe-XVe siècles*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2001, p. 37-58.

BERNARDI (PH.), DAUTREY (PH.), THEIS (V.), « Dire le Palais : le Palais des Papes d'Avignon à travers la comptabilité pontificale », dans Renoux A. (dir.), *Aux Marches du palais. Qu'est-ce qu'un palais médiéval ? VIIe Congrès international d'archéologie médiévale. Le Mans-Mayenne, 9-11 septembre 1999*, Le Mans, 2001, p. 147-162.

BERNARDI (PH.), DILLMANN (PH.), « Premiers résultats métallographiques sur les tirants de fer du Palais des Papes d'Avignon. Éléments de réflexion sur la qualité et la provenance des matériaux ferreux utilisés dans la construction monumentale au Moyen Âge » dans Noël R., Paquay I., Sosson J.-P. (dir.), *Au-delà de l'écrit. Les hommes et leurs vécus matériels au Moyen Âge à la lumière des sciences et des techniques. Nouvelles perspectives*, Louvain-la-Neuve, 2003 (*Typologie des Sources du Moyen Âge occidental, hors-série*), p. 241-279. - « Stone Skeleton or Iron Skeleton ? Provision and Use of Metal in the Construction of the Papal Palace at Avignon in the Fourteenth Century »,

Bibliographie

dans Bork R. (éd.), *De re metallica. The Uses of Metal in the Middle Ages*, Aldershot-Burlington, 2005 (*Avista Studies in the History of Medieval Technology, Science and Art, vol. 4*), p. 297-315. - « L'impiego del metallo nel cantiere trecentesco del Palazzo dei Papi di Avignone », dans Franchetti Pardo V. (dir.), *Arnolfo di Cambio e la sua epoca*, Rome, 2006, p. 231-240.

BERNARDI (PH.), HARTMANN-VIRNICH (A.), « Fourniture et mise en œuvre de la pierre au Palais des Papes d'Avignon : le quotidien d'un chantier », dans Bernardi Ph., Harmann-Virnich A., Vingtain D. (dir.), *Texte et archéologie monumentale. Approches de l'architecture médiévale. Actes du Colloque d'Avignon, 30 nov. - 1er et 2 déc. 2000*, Montagnac, 2005, p. 105-136.

BERNARDI (PH.), HARTMANN-VIRNICH (A.), VINGTAIN (D.), « La construction de la tour Saint-Laurent du Palais des Papes (1353-1357) : nouveaux regards sur un chantier », *Archéologie médiévale*, t. 36, 2006, p. 159-212.

CAILLET (L.), *La Papauté d'Avignon et l'Église de France. La politique bénéficiale du pape Jean XXII en France (1316-1334)*, Paris, 1975.

CASELLI (F.-P.), *La costruzione del palazzo dei papi di Avignone (1316-1367)*, Milano, Dott. A. Giuffré editore, 1981, 231 p.

CASTELNUOVO (E.), *Un Peintre italien à la cour d'Avignon*, Aubenas, Gérard Monfort éditeur, 1996.

COLOMBE (G.), « Au Palais des Papes d'Avignon. Recherches critiques et archéologiques », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, suite d'articles de 1910 à 1942.

DAUTREY (PH.), « Les travaux au palais des papes en 1344 d'après un compte de construction », dans *Saint Vincent Ferrier et le monde de son temps (1352-1419). Histoire et spiritualité,* Actes du colloque de Saint-Michel du Frigolet, 10-11 juin 1994, t. I, 1995, p. 5-11.

DAUTREY (PH.), *Des Comptes aux œuvres : les travaux de l'église des Bernardins de Paris (1339-1342) et du Palais des Papes d'Avignon (1344-1345).* Th : Histoire médiévale : Paris EHESS : 2006, 1000 p.

DUHAMEL (L.), « Les architectes du Palais des Papes », *Bulletin historique et archéologique de Vaucluse et des départements limitrophes*, 1882, 4e année, p. 371-405. - *Les Origines du Palais des Papes d'Avignon*, Tours, Paul Bousrez, 1882, 78 p. - « Une visite au Palais des Papes d'Avignon », *Annuaire administratif, historique et statistique de Vaucluse*, Avignon, P. Bernaud et Cie, 1899, p.1-60.

EHRLE (FR.), *Historia Bibliothecae romanorum Pontificum tum Bonifatianae tum Avenionensis*, Rome, Imprimerie du Vatican, 1890.
FAVIER (J.), *Le Palais des Papes d'Avignon*, Rennes, Ouest-France, 1980, 32 p.

FREIGANG (Ch.), « Le palais des Papes à Avignon », dans *L'art gothique, architecture, peinture, sculpture*, de Rolf Toman (dir.), Éditions Könemann, 1999.

I Étude thématique

Bibliographie

GAGNIÈRE (S.), *Histoire d'Avignon*, Aix-en-Provence, Édisud, 1979, p. 559. - « Le Palais des Papes d'Avignon dans les fresques de Saint-Barnard de Romans (Drôme) », dans *Avignon au Moyen Âge, textes et documents, Archives du Sud*, Avignon, Aubanel, 1988, p. 245-248.

KERSCHER (G.), Architektur als Repräsentation. Spätmittel-alterliche Palastbaukunst zwischen Pracht und zeremoniellen Voraussetzungen : Avignon - Mallorca - Kirchenstaat, Tübingen, E. Wasmuth, 2000, 535 p.

LABANDE (L.-H.), « Le Palais des Papes », *Congrès Archéologique de France, Avignon*, 1909.- *Le Palais des Papes et les monuments d'Avignon au XIV^e siècle*, Marseille, Detaille, 1925, 2 vol.

LACLOTTE (M.), **THIÉBAUT (D.)**, *L'École d'Avignon*, Paris, Flammarion, 1988, 301 p.

MÜNTZ (E.), « Un document inédit sur les fresques du Palais d'Avignon », *Courrier de l'Art*, 15 décembre 1881. - « Notice sur l'auteur des fresques de la chapelle Saint-Martial au Palais des Papes », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1882, p. 153-155. - « Nouveaux documents sur les architectes d'Avignon au XIV^e siècle », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1890, p. 202-212. - « Les Arts à la cour des Papes du XIV^e siècle. Les fondations de Grégoire XI à Avignon et dans le Comtat Venaissin. D'après des documents inédits », *Revue de l'art chrétien*, 34^e année, 4^e série, mai 1891, p. 183-200. - « Les Arts à la cour des Papes du XIV^e siècle. Innocent VI (1352-1362)», *Revue de l'art chrétien*, 35^e année, 5^e série, mai 1892, p. 185-192 et p. 277-284.

PIOLA CASELLI (F.), *La Costruzione del palazzo dei papi di Avignone*, Milan, Giuffré, 1981, 238 p.

SCHÄFER (K. H.), *Die Ausgaben der apostolichen Kammer unter Benedikt XII, Klemens VI und Innocenz VI*, Paderborn, 1914. - *Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII.*, Paderborn, 1911.

SCHIMMELPFENNIG (B.), « Architecture et vie sociale. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance », dans *Architecture et vie sociale. Actes du Colloque de Tours, 6-10 juin 1988*, Paris, Picard, 1994 (De Architectura), p. 25-46.

THEIS (V.), *Le Gouvernement pontifical du Comtat Venaissin (v. 1270-v. 1350)*, Th. : Histoire médiévale : Lyon II : 2005, 1045 p.

VINGTAIN (D.) (dir.), *Monument de l'Histoire. Construire, reconstruire le Palais des Papes XIV^e-XX^e siècle*, Avignon, RMG, 2002. - *Avignon Le Palais des Papes*, Zodiaque, La Pierre-qui-Vire, 1998, p. 443.

Bibliographie

> Ouvrages complémentaires sur la brique

AMOUROUX (D.), *De pierre et de brique.* Toulouse, conseil régional de l'ordre des architectes, 1982.

ARAGUAS (Ph.), « L'architecture de brique et l'architecture Mudejar » dans *Mélanges de la Casa Velasquez.* Tome 23, 1987, pp. 173 à 200. - *La brique dans l'architecture de l'Espagne chrétienne au Moyen-Âge, XII^e^-XV^e^ siècles.* Thèse de doctorat d'État, Paris IV, 1996.

ASTRE (G.), « De la terre à la brique, dans le Toulousain et l'Albigeois », dans *Mémoire de l'Académie des Sciences de Toulouse*, vol. 131, 1969, pp. 33 et suivantes.

DE MONTJOYE (A.), « L'architecture de briques à Grenoble et dans sa région aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles » dans Évocation, *la pierre et l'écrit*, Grenoble, presses universitaires de Grenoble, 1990, pp.49 à 85.

DEROEUX (D.), *Terres cuites architecturales au Moyen Âge.* Colloque de Saint-Omer des 7-9 juin 1985, Arras, 1986.

DETHIER (J.), *Des architectures de terre.* Paris, édition du centre Pompidou, 1986.

GANDREAU (D.), « L'architecture de brique et la création architecturale » dans *Les dossiers d'archéologie*, Ed. Faton, Avril 2000, p.22-28.

GUIHEUX (A.), *L'ordre de la brique,* Bruxelle, Mardaga, 1985.

PEIRS (G.), *La brique, fabrication et traditions constructives*, Paris, édition Eyrolles, 2005.

PLUMRIDGE (A.) MEULENKAMP (W.), *La brique, architecture et design*, Anthèse, 1993.

II Comité de bien

Rappel des informations complémentaires demandées

Confirmer le fonctionnement effectif du « comité de bien » et en préciser les modalités pratiques.

II Comité de bien

II - a Définition du comité de bien

Le comité de bien de la Cité épiscopale d'Albi

La ville d'Albi qui accueille sur son territoire l'intégralité du bien, a instauré par délibération municipale en mars 2009, un comité de gestion de la Cité épiscopale dénommé « comité de bien » *(cf. dossier de proposition d'inscription de la Cité épiscopale d'Albi, tome 2 « plan de gestion », action I-1 : comité de bien, p. 6 à 9).*

Institué en commission extra-municipale comme le permet l'article L. 2143-2 du code général des collectivités territoriales de la France, ce comité est une instance de coordination et de concertation, qui fédère des personnalités reconnues et expertes, des représentants des habitants de la Cité épiscopale et les institutions de l'État engagées dans la gestion du site. Ils sont regroupés en trois collèges :

- un collège d'institutionnels et de partenaires ;
- un collège scientifique ;
- un collège de personnalités qualifiées.

Le comité de bien se réunit au minimum deux fois par an à l'initiative du maire d'Albi qui prépare l'ordre du jour en concertation avec l'État français. Outre ces réunions plénières, il poursuit ses travaux tout au long de l'année au moyen de groupes de travail thématiques (ex : conservation, usages, tourisme...).

La coordination et le secrétariat du comité sont assurés par la mission patrimoine mondial de la ville d'Albi. Les deux comités de bien qui se sont tenus en 2009 ont donné toute satisfaction aux trois collèges qui le composent.

Documents joints :

- *délibération municipale du 30 mars 2009 : approuvant la constitution d'un « comité de bien » pour la gestion de la Cité épiscopale d'Albi ;*
- *compte-rendu et diaporama de la réunion d'installation du comité de bien du 11 juin 2009 ;*
- *compte-rendu et diaporama de la réunion du comité de bien du 26 novembre 2009.*

II Comité de bien

II - a Définition du comité de bien

Création du comité de bien par le conseil municipal du 30 mars 2009

Le plan de gestion du dossier de proposition d'inscription au patrimoine mondial fait état de l'engagement pris par la ville d'Albi d'instaurer :

> *« une instance de coordination et de concertation, fédérant les personnalités reconnues et expertes, ainsi que les institutions engagées, pour l'assister dans la responsabilité de gestion du site de la Cité épiscopale ».*
> *(cf. dossier de proposition d'inscription de la Cité épiscopale d'Albi, tome 2 « plan de gestion », action I-1 : comité de bien, p. 6 à 9).*

Deux mois après le dépôt du dossier de proposition d'inscription de la Cité épiscopale par l'État français, la ville d'Albi a approuvé lors du conseil municipal du 30 mars 2009, la création d'un *« comité de bien pour la gestion de la Cité épiscopale d'Albi ».*
(cf. documents joints : délibération municipale du 30 mars 2009).

Cette délibération précise le rôle du comité de bien, fixe sa composition et définit ses modalités de fonctionnement. Selon les principes ainsi arrêtés, le comité de bien s'est réuni deux fois au cours de l'année 2009 :

- **30 mars 2009 :** délibération municipale approuvant la création du comité de bien ;
- **11 juin 2009 :** installation du comité ;
- **26 novembre 2009 :** deuxième réunion du comité de bien.

Constitution sous forme de commission extra-municipale

Le comité de bien est un comité consultatif de gestion de la Cité épiscopale. Il est constitué sous la forme d'une commission extra-municipale, comme l'autorise le code général des collectivités territoriales de la République française (article L. 2143-2)[1] *(cf. document joint : délibération municipale du 30 mars 2009).*

Objet et missions du comité de bien

Instance de gouvernance locale, le comité de bien a été instauré pour assurer une gestion spécifique de la Cité épiscopale d'Albi qui garantisse son authenticité et son intégrité au regard de la Valeur universelle exceptionnelle, et ce, dans une logique de transmission pour les générations futures.

Le comité de bien a pour objet de :

- mettre en œuvre une gestion concertée de la Cité épiscopale ;
- partager, actualiser, enrichir et appuyer la mise en oeuvre du plan de gestion ;
- veiller au maintien de la valeur universelle exceptionnelle du bien.

1 - *« Article L. 2143-2 : le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales... »*

II Comité de bien

II - a Définition du comité de bien

Il a pour missions de :

- suivre et accompagner les travaux de restauration, de conservation et de mise en valeur des quatre monuments historiques majeurs de la Cité épiscopale : cathédrale Sainte-Cécile, palais de la Berbie, collégiale Saint-Salvi, Pont-vieux ;
- mobiliser les institutions et acteurs concernés par la mise en œuvre du plan de gestion ;
- proposer des actions allant dans le sens de la préservation, la conservation, la valorisation du bien ;
- veiller à ce que l'adaptation nécessaire aux usages de la vie moderne pour les habitants, usagers et visiteurs n'altère en rien la valeur universelle exceptionnelle du bien ;
- informer tous les acteurs de l'exécution du plan de gestion, permettant ainsi à chacun, quelle que soit sa fonction ou sa légitimité d'interpeller tout acteur défaillant ;
- veiller à ce que tout projet situé en dehors du périmètre UNESCO et de la zone tampon respecte le paysage urbain de la cité épiscopale.

II Comité de bien

II - b Organisation et composition du comité de bien

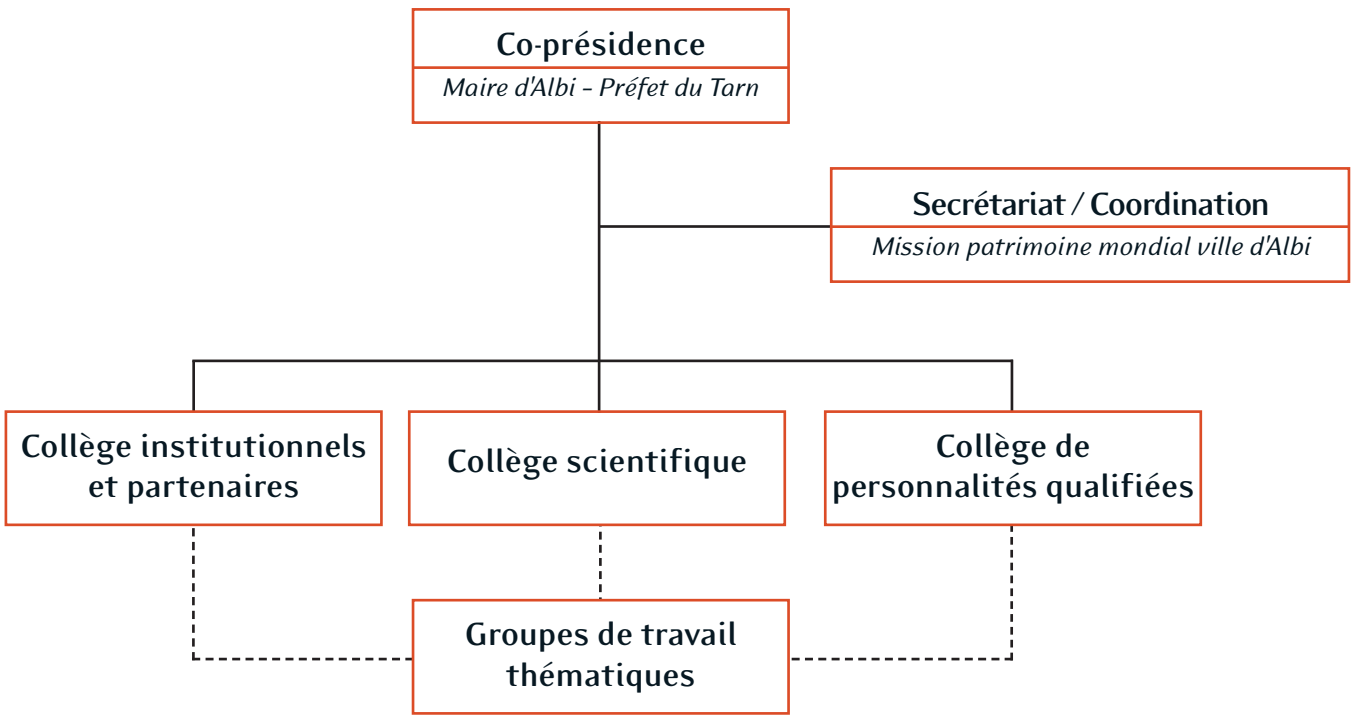

Le comité de bien repose sur l'implication de tous les gestionnaires et propriétaires privés ou publics, institutionnels, des résidents et acteurs économiques présents sur le bien.
Présidé par le maire d'Albi et le préfet du Tarn, le comité de bien s'appuie sur l'existence de trois collèges :

- un collège d'institutionnels et de partenaires ;
- un collège scientifique ;
- un collège de personnalités qualifiées.

La coordination du travail du comité de bien et la tenue de son secrétariat sont assurées par la ville d'Albi via la mission patrimoine mondial de la ville d'Albi (responsable du patrimoine).

II Comité de bien

II - b Organisation et composition du comité de bien

Composition des trois collèges

Collège d'institutionnels et partenaires :

- Préfecture du Tarn (service départemental de l'architecture et du patrimoine,...) ;
- Ministère de la Culture et de la Communication :
  - services centraux (direction des patrimoines, inspection générale des monuments historiques...) ;
  - direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées : conservation régionale des monuments historiques...
- Ville d'Albi :
  - le maire d'Albi ;
  - l'adjoint au maire délégué au patrimoine ;
  - l'adjoint au maire délégué au tourisme et à la communication ;
  - l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme ;
  - l'adjoint au maire délégué aux affaires culturelles ;
  - l'adjoint au maire délégué au développement durable et à l'environnement ;
  - un élu du groupe de l'opposition municipale.
- Clergé Albigeois
- Communauté d'agglomération de l'Albigeois
- Conseil régional de Midi-Pyrénées (présidence, direction générale, service régional de l'Archéologie...)
- Conseil général du Tarn (présidence et direction générale)
- Syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec
- Chambre de commerce et d'industrie Albi-Carmaux-Gaillac (présidence et direction générale)
- Fédération des commerçants
- Centre universitaire Jean-François Champollion
- École des mines Albi-Carmaux
- École Européenne de l'Art et des Matières

Collège scientifique :

- l'Inspecteur général de l'architecture et du patrimoine du ministère de la Culture ;
- l'Inspecteur général des monuments historiques du ministère de la Culture ;
- le conservateur en chef du musée Toulouse-Lautrec ;
- le conservateur régional des monuments historiques ;
- l'architecte des bâtiments de France chargé du secteur sauvegardé d'Albi ;
- le conservateur des antiquités et objets d'arts ;
- le responsable du service régional de la connaissance du patrimoine ;
- l'archéologue chargé des études archéologiques sur la Cité épiscopale ;
- les membres du comité scientifique chargés de la rédaction de la proposition d'inscription : (Jean-Louis Biget, Henri Pradalier, Jean-Claude Vinceneau...).

II Comité de bien

II - b Organisation et composition du comité de bien

Collège de personnalités qualifiées :

- David Bigelman, architecte DPLG ;
- Jean-Claude Vinceneau, curé de Gaillac ancien archiprêtre de la cathédrale sainte-Cécile ;
- le président de l'office de tourisme ;
- les présidents des associations de quartiers : du Castelviel, des combes et berges du Tarn, Saint-Salvi, Vieil Alby cœur de cité ;
- la présidente de l'association pour la sauvegarde du Vieil Alby.

Le maire d'Albi, en tant que président du comité de bien est libre de nommer à ce collège toute personnalité qualifiée dont il jugerait la présence pertinente.

II Comité de bien

II - c Deux réunions plénières par an au minimum

Le comité de bien se réunit au minimum deux fois par an, à l'initiative du maire d'Albi.

La première réunion du comité de bien (11 juin 2009) avait pour objet l'installation du comité de bien, la présentation de la proposition d'inscription et la coordination des actions du plan de gestion.

La seconde réunion (26 novembre 2009) a fait état de l'actualité patrimoniale de la Cité épiscopale et de l'actualité de la candidature d'inscription au patrimoine mondial *(cf. documents joints : comptes-rendus des réunions du comité de bien).*

La prochaine réunion plénière est prévue pour mai 2010.

Date et ordre du jour des réunions plénières : un choix concerté entre « comité de pilotage UNESCO de la ville d'Albi » et État français

Au sein de la ville d'Albi, il existe un « comité de pilotage UNESCO » qui réunit deux fois par mois : le maire d'Albi, l'adjointe au maire déléguée au patrimoine, le directeur de cabinet, le directeur des services de la ville et la responsable du patrimoine, chargée de la proposition d'inscription, afin d'actualiser le tableau de bord de suivi du plan de gestion et de veiller à la bonne mise en œuvre des engagements qui relèvent de compétences municipales.

Le maire d'Albi, après concertation avec le comité de pilotage UNESCO, propose au Préfet du Tarn (représentant local de l'État français) une date pour réunir le comité et lui soumet une proposition d'ordre du jour.

L'ordre du jour : fondement d'une gestion globale de la Cité épiscopale

Par la diversité des questions traitées, l'ordre du jour témoigne d'une acception très large de la gestion.

Il peut ainsi concerner :

- l'actualité de la proposition d'inscription de la Cité épiscopale d'Albi ;
- l'actualité patrimoniale (conservation, restauration, découvertes archéologiques) ;
- les travaux en cours ou envisagés dans la Cité épiscopale, sa zone tampon ou tout autre lieu qui rentre dans le périmètre de visibilité de la Cité épiscopale ;
- les indicateurs de suivi du bien et les éléments de gouvernance du bien (création d'une base de données dédiée à la Cité épiscopale, élaboration d'un tableau de bord pour la cathédrale) ;
- les travaux de recherches ou les publications portant sur la Cité épiscopale ;
- les programmes culturels relatifs à la Cité épiscopale ;
- les actions de coopération décentralisée menées sur le thème du patrimoine avec la ville d'Abomey en République du Bénin (site des Palais Royaux d'Abomey classé depuis 1987) ;

II - c Deux réunions plénières par an au minimum

- l'accueil de personnalités susceptibles d'éclairer le comité ;
- l'ordre du jour prévoit également un temps de parole pour des questions diverses.

En fonction de l'ordre du jour défini, Préfecture et ville d'Albi sollicitent directement d'autres institutions et/ou personnalités qualifiées pour préparer les différents points à traiter et animer les échanges au cours de la réunion.

Un mois avant la réunion du comité de bien, le service patrimoine de la ville d'Albi, envoie sous l'autorité du maire les convocations aux membres du comité avec l'ordre du jour.

Exemple d'élément de gouvernance traité par le comité de bien : la découverte archéologique faite en juin 2009 au palais de la Berbie et son intégration au plan de gestion

Lors de sa dernière réunion le 26 novembre 2009, le comité de bien a considéré avec la plus grande attention la découverte archéologique majeure réalisée en juin 2009 au palais de la Berbie. Au cours des travaux d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion : action II-3, p. 44 à 48)*, la plus grande surface connue en France de carrelages médiévaux du XIII^{e} siècle a été mise à jour.

Deux personnalités du collège scientifique : Henri Pradalier, maître de conférence en histoire de l'art médiévale, spécialiste du palais de la Berbie et Jean-Louis Biget, professeur émérite de l'École Normale Supérieure des Lettres et Sciences Humaines de Fontenay Saint-Cloud, ont insisté sur l'importance capitale de cette découverte au regard de l'histoire et de l'histoire de l'art.

L'archéologue Daniel Schaad (service régional de l'archéologie) a exposé le contenu de l'étude archéologique financée par l'État qu'il s'apprêtait à engager.

Le représentant de madame la Préfète du Tarn, le représentant du président du Conseil général du Tarn, propriétaire de l'édifice, le maire d'Albi président du syndicat mixte d'aménagement du musée Toulouse-Lautrec, le directeur régional des affaires culturelles de Midi-Pyrénées se sont exprimés sur les incidences de cette découverte et les solutions raisonnables de mise en valeur et de conservation qu'il convenait de trouver.

Cette approche concertée a eu pour conséquence la prise en considération de cette découverte par le maître d'ouvrage. Il a demandé une adaptation du projet muséographique grâce à l'aménagement d'un plancher vitré, afin de conserver et valoriser ce décor, tant dans une optique de conservation et d'enrichissement de la connaissance scientifique, que dans une optique de partage avec le plus grand nombre. Cette valorisation est évalué à un surcoût budgétaire de l'ordre de 280 000 euros.

II - d Des groupes de travail thématiques entre les réunions plénières

Parallèlement aux réunions plénières, le comité de bien travaille par groupes thématiques, coordonnés par la mission patrimoine mondial de la ville d'Albi. Les thématiques sont le reflet de la gestion globale et peuvent concerner des questions liées à la conservation, la mise en valeur, le commerce, la gestion du tourisme, l'évolution des usages, etc.

Les résultats de ces travaux sont ensuite présentés et enrichis au cours des réunions plénières. Il existe ainsi différents groupes de travail, par exemple :

- **groupe de travail « définition d'indicateurs de suivi du bien et inventaire du patrimoine » réunissant :**
  - la ville d'Albi (service patrimoine) ;
  - l'architecte des bâtiments de France du Tarn[1] ;
  - le service régional de l'inventaire.

- **groupe de travail « commission accueil » (réflexion sur la gestion et l'anticipation des évolutions du tourisme et ses effets sur la Cité épiscopale et de confirmer le positionnement du tourisme albigeois dans une démarche de qualité) :**
  - l'office du tourisme ;
  - les acteurs du secteur économique ;
  - le maire adjoint chargé du tourisme ;
  - le manager commerce de la ville ;
  - le service patrimoine de la ville.

Les thématiques des groupes de travail et la fréquence de leur rencontre sont dictées par l'actualité patrimoniale de la Cité.

1 - *L'architecte des bâtiments de France est un fonctionnaire d'État. Il est chargé de veiller à la qualité des abords des monuments historiques et au respect de la règlementation du secteur sauvegardé.*

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

Rappel des informations complémentaires demandées

Préciser les moyens de contrôle et d'intervention possibles à propos d'éventuels projets de développement qui entraîneraient de grandes constructions modernes, en dehors de la zone tampon, et qui seraient susceptibles d'altérer la perception du paysage urbain de la Cité.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

Albi mobilise tous les moyens réglementaires de contrôle et d'intervention existants aujourd'hui, en faisant l'une des villes de France les mieux protégées sur le plan urbain.

Pour accompagner sa vision stratégique et son ambition pour la ville de demain, la ville d'Albi s'est dotée des moyens qui lui permettent d'anticiper, d'impulser et de contrôler son développement urbain en plaçant la Cité épiscopale en point de repère de tout projet urbain.

À travers son histoire urbaine, dans toutes ses différentes périodes de transformation et d'essor, la ville d'Albi a su façonner son urbanisme en intelligence et sensibilité avec son patrimoine, son cœur épiscopal originel et son environnement, à partir de tracés régulateurs, plans d'aménagement et d'embellissement proposés par des hommes de l'art éclairés *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, chapitre 2-b p.130 - plan Laroche 1771 et p.133 plan Mariès 1839).*

Cette approche raisonnée, structurée et continue explique aujourd'hui la préservation remarquable du centre ancien et la cohérence du paysage urbain historique présenté par la ville d'Albi qui a ainsi échappé à de grandes phases de destruction-défigurations comme il s'en produisait ailleurs en France notamment au XX^{e} siècle.

Les programmes d'aménagement menés actuellement par la ville d'Albi s'inscrivent dans le prolongement de cette culture urbaine d'évolution maîtrisée de la ville. Elle place les valeurs identitaires, culturelles, patrimoniales et de fait la valeur universelle exceptionnelle du bien, au centre de la réflexion.

La ville d'Albi partage et fait siens les principes exprimés dans la déclaration sur la conservation des paysages urbains historiques établie à partir du *Mémorandum de Vienne* sur la gestion des paysages urbains historiques et qui a été adoptée par le centre du patrimoine mondial en 2005.

Cet engagement de la ville est présent dans la conduite quotidienne de son développement, dans les différents outils mobilisés et procédures mis en œuvre pour élaborer et partager avec l'ensemble des acteurs un projet urbain et une vision prospective du territoire albigeois : démarche de co-production de projets de quartier, larges concertations, expositions, ...

Ainsi, la ville d'Albi garantit aujourd'hui la conservation de son paysage urbain historique et de la Cité épiscopale avec :

a - réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune ;

b - une stratégie de gestion patrimoniale fondée sur 3 objectifs : renforcer, élargir et affiner les protections.

III

Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

Documents joints :

- *carte 1 : secteurs du territoire albigeois couverts par des servitudes de protection monuments historiques ;*
- *carte 2 : caractéristiques du développement d'Albi ;*
- *délibération n°17/17 du conseil municipal de la commune d'Albi du 1er février 2010 : « patrimoine architectural urbain et paysager en Albigeois - urbanisme réglementaire - étude préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme ».*

III

Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - a Réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune

Pour gérer son territoire avec une exigence toujours accrue, la ville d'Albi mobilise un ensemble d'outils et dispositions réglementaires visant à impulser, à contrôler et à maîtriser son évolution urbaine. Ces principaux dispositifs sont :

- un plan local d'urbanisme (PLU) ;
- un secteur sauvegardé et des périmètres de protections monuments historiques ;
- des prescriptions d'urbanisme contraignantes.

Le plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi : dispositif de maîtrise du développement et de la constructibilité sur l'ensemble du territoire communal

> Un cadre réglementaire pour agir sur le fonctionnement et l'image urbaine de la ville

Dès le début des années 1980, l'intégralité de la commune d'Albi est couverte par un document de planification urbaine visant à définir les secteurs pouvant être urbanisés et à encadrer les constructions autorisées par des règles précises : limitation des hauteurs de construction, implantations réglementées des bâtiments en front de rue, prescriptions concernant l'aspect extérieur et l'esthétique urbaine, prise en compte obligatoire du site environnant,... *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome I, chapitre 5-d, I, p. 209).*

Le règlement d'urbanisme appliqué par la ville depuis cette période presque trentenaire a permis de proscrire tout projet immobilier ne s'inscrivant pas dans la configuration ou la silhouette urbaine de la ville.

> L'expression d'une vision locale, d'un projet de développement durable et de protection du paysage urbain

En ce début du XXI[e] siècle, la communauté mondiale débat de la nécessité de promouvoir un développement durable associant progrès économique, social et protection de l'environnement. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle approche du développement des villes a été impulsée en France avec la loi solidarité et renouvellement urbains (dite « loi SRU ») de décembre 2000. Cette loi a profondément réformé le droit français et son code de l'urbanisme.

Ainsi, en 2003, considérant les trois grands principes de développement durable définis par cette loi (équilibre, respect de l'environnement, diversité et mixité), la ville d'Albi a remanié son document de planification avec l'objectif d'en renforcer la cohérence, la qualité urbaine et la cohésion sociale.

Cette procédure de révision comprenait d'importantes phases de concertation avec la population, les acteurs locaux, et les services de l'État parmi lesquels l'architecte des bâtiments de France du Tarn.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - a Réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune

L'architecte des bâtiments de France (ABF) est un fonctionnaire d'État. Il est chargé de veiller à la qualité des abords des monuments historiques et au respect de la règlementation du secteur sauvegardé. À ce titre, il exerce une mission de contrôle sur l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, en concertation avec la mairie d'Albi. Il est également chargé de veiller à la bonne insertion des constructions neuves.

En France, les ABF sont présents dans chaque département, placés sous l'autorité du Préfet au sein des **services départementaux de l'architecture et du patrimoine (S.D.A.P.)**.

Le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) d'Albi :

(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, annexe III-3) :

- comprend le projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) de la commune. Ce document constitue le cadre de référence de la stratégie urbaine d'ensemble de la collectivité. Il exprime une véritable ambition pour la ville à moyen/long terme traduite en 7 axes d'action dont le 1er axe place l'action en faveur du centre historique au cœur de sa politique d'intervention urbaine ;
- prescrit des orientations d'aménagement pour les secteurs ouverts à l'urbanisation visant notamment « à mettre en valeur l'environnement, à préserver les potentialités paysagères et patrimoniales... » ;
- fixe un cadre réglementaire renforcé opposable à toute opération d'aménagement et de construction : limitation des emprises et des hauteurs, définition des densités et des utilisations du sol autorisées.

  Il s'agit de réaliser un développement raisonné, continuant à offrir qualités du cadre et des conditions de vie et s'inscrivant dans la silhouette urbaine et paysagère de la ville dont le point focal est la Cité épiscopale.

> Une gestion urbaine efficace pour préserver une qualité de paysage urbain

La qualité et l'homogénéité du paysage albigeois témoignent aujourd'hui de la politique d'urbanisme rigoureuse conduite par la collectivité, qui place depuis de nombreuses années au cœur de son action, la conservation et la valorisation de son héritage urbain et patrimonial.

Seuls trois immeubles des années 1950-1970, mentionnés dans le plan de gestion ont été identifiés comme devant faire l'objet d'une attention particulière pour améliorer leur insertion urbaine et limiter leurs impacts visuels. Ils font l'objet d'une surveillance régulière conjointe entre les services municipaux et l'architecte des bâtiments de France. Cette surveillance étroite va permettre d'engager une première opération d'intégration paysagère, dans le cadre du projet de réhabilitation des façades de l'immeuble, 81, rue de Gardès. En effet, cet immeuble avait été identifié en raison de la couleur blanche de sa façade, qui tranchait sur l'harmonie de ton du reste de la ville. Le choix de la couleur et des matériaux de cette réhabilitation sera imposé par l'architecte des bâtiments de France et la ville d'Albi *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action II-1 : renforcement des mesures de protection p. 33 et 34, photos avant-après).*

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - a Réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune

Le secteur sauvegardé et les périmètres de protection monuments historiques

Le secteur sauvegardé d'Albi a été retenu comme zone tampon de la Cité épiscopale *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, chapitre 5-b, III, p. 205)*.

Son plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), approuvé en 1993 et intégré dans le plan local d'urbanisme, garantit la mise en valeur et la protection patrimoniale et visuelle de la Cité épiscopale et de son environnement *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action II-1 : renforcement des mesures de protection p.30)*.

> 1/5e de la commune d'Albi bénéficie de périmètres de protection monuments historiques

Ce sont des servitudes d'utilité publique s'imposant aux particuliers et définissant des règles spécifiques de conservation du patrimoine.

La protection génère un périmètre de 500 mètres dans lequel toute transformation des immeubles situés dans la zone de visibilité du monument est soumise à l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Le périmètre délimitant la Cité épiscopale compte quatre édifices classés monuments historiques et dix édifices inscrits monuments historiques.

Cependant, dans la Cité épiscopale d'Albi, à cette servitude d'utilité publique a été substituée l'application du plan de sauvegarde et de mise en valeur (P.S.M.V.) du secteur sauvegardé. En dehors du secteur sauvegardé, le périmètre est maintenu.

Au delà des limites du secteur sauvegardé, le centre ville est largement couvert par des périmètres de protection des monuments historiques, définis par la réglementation française en vigueur *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, chapitre 5-b, I, p. 199 à 205)*.

890 hectares de la commune sont ainsi concernés par des servitudes monuments historiques soit près de 20% de sa surface *(cf. documents joints, carte 1 : secteurs du territoire albigeois couverts par des servitudes de protection monuments historiques)*.

> Gestion concertée entre la ville et l'architecte des bâtiments de France du Tarn pour les autorisations d'urbanisme

À l'intérieur du secteur sauvegardé, toute intervention ayant pour effet de modifier l'état des immeubles est soumis à l'accord préalable de l'architecte des bâtiments de France (art L 313-2 du code de l'urbanisme). La commission locale du secteur sauvegardé regroupant élus de la ville, services de l'État et acteurs locaux est également consultée sur tout projet d'importance *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion Action II-1 : renforcement des mesures de protection, p. 31)*.

Sur ce périmètre y compris sur l'ensemble des secteurs de la commune couverts par des protections monuments historiques, les autorisations d'urbanisme sont gérées conjointement par l'architecte des bâtiments de France et la ville d'Albi. L'évolution urbaine de ces secteurs fait donc l'objet d'un suivi approfondi et partagé entre l'État et la collectivité *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, chapitre 5-c, II, p. 207-208)*.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
AUTORISATIONS D'URBANISME : GESTION CONCERTÉE VILLE – ÉTAT

1re phase : élaboration et examen préalable du projet

Réunion service urbanisme (ville) – Architecte des bâtiments de France du Tarn (État) :
- présentation du projet par le pétitionnaire et son maître d'œuvre
- visite sur site

Réunion mensuelle Service urbanisme (ville) – Architecte des bâtiments de France du Tarn (État) :
avis conjoint sur le projet
2 cas possibles

ACCORD DE PRINCIPE

REJET DU PROJET

2e phase : instruction autorisation d'urbanisme

Dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la ville
(Permis de construire ou déclaration préalable)

Instruction du dossier par le service urbanisme (ville)

Réunion mensuelle Service urbanisme (ville) – Architecte des bâtiments de France du Tarn (État) :
examen conjoint du projet

Si nécessaire, Réunion mensuelle Service urbanisme (ville)
Architecte des Bâtiments de France du tarn (État) : avec le pétitionnaire et son maître d'œuvre :
- visite sur site - demande de modification du projet

En fonction de l'importance et des enjeux du projet, consultation :
- commission locale du secteur sauvegardé - comité de bien

Avis réglementaire architecte des bâtiments de France du Tarn
(avis conforme à suivre obligatoirement par la ville)
2 cas possibles

NON RESPECT DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
REFUS DE L'AUTORISATION D'URBANISME PAR LA VILLE

RESPECT DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR
DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION D'URBANISME PAR LA VILLE

3e phase : réalisation du projet

Suivi du chantier par l'État
Visite technique de l'architecte des bâtiments de France du Tarn

4e phase : achèvement des travaux

Contrôle obligatoire Ville – État

Avis architecte des bâtiments de France du Tarn sur la conformité des travaux
2 cas possibles

TRAVAUX CONFORMES À L'AUTORISATION
DÉLIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ

TRAVAUX NON CONFORMES À L'AUTORISATION
MISE EN DEMEURE DE RÉGULARISATION

5e phase : gestion des infractions non régularisables

Rédaction d'un procès verbal avec signature conjointe ville – architecte des bâtiments de France du Tarn

Transmission au Procureur de la République pour suite pénale à donner

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - a Réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune

État missions assurées :

par le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) du Tarn et son architecte des bâtiments de France.

Ville missions assurées :

par le secteur urbanisme et aménagement de la ville : service instructeur des autorisations d'urbanisme (un juriste et 2 instructeurs) et service projets urbains (2 architectes et un chargé de mission planification urbaine).

> Surveillance, contrôle et interventions de l'architecte des bâtiments de France du Tarn au-delà des limites de la commune d'Albi

Plusieurs communes autour d'Albi possèdent des éléments patrimoniaux remarquables qui sont également protégés par des servitudes monuments historiques *(cf. documents joints, carte 1 : secteurs du territoire albigeois couverts par des servitudes monuments historiques).*

Ce qui autorise l'architecte des bâtiments de France à intervenir sur ces secteurs. Ainsi, il participe par ses préconisations architecturales et paysagères à préserver le caractère homogène et l'image identitaire d'ensemble du territoire albigeois au-delà des limites de la ville d'Albi.

Des prescriptions d'urbanisme en matière paysagère et environnementale

> Priorité donnée à la conservation de l'arrière-plan naturel de la Cité épiscopale

Le paysage d'Albi est caractérisé d'une part par son implantation urbaine dans la vallée du Tarn et d'autre part par ses coteaux dominants *(cf. dossier de proposition d'inscription, chapitre 2-b, p. carte 2 : caractéristiques du développement d'Albi).*

Dans ce paysage, la cathédrale et son clocher s'élevant à 78 mètres de haut est le point focal de la ville. La prégnance de la Cité épiscopale est renforcée par la hauteur limitée des constructions urbaines qui est décroissante du centre historique vers les quartiers pavillonnaires périphériques (de 15 mètres, rez-de-chaussée + 4 étages à 10 mètres rez-de-chaussé + 2 étages).

Les coteaux encadrant la partie urbanisée de la ville ont un rôle paysager essentiel dans cette mise en scène urbaine :

- en formant un arrière plan et un écran naturel à la Cité épiscopale ;
- en limitant le territoire par leurs lignes de crêtes.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - a Réglementation d'urbanisme : maîtrise du développement et préservation des richesses patrimoniales et paysagères de la commune

La qualité paysagère de ces coteaux était progressivement altérée par le mitage de l'espace avec des constructions éparses, par le défrichement des parties boisées et la modification de la topographie.

De même, était constatée une dégradation de l'environnement du Tarn et de ses ruisseaux affluents.

> Mesures de préservation

Au vu de ce constat, la ville d'Albi est intervenue en prescrivant dans le PLU des mesures contraignantes de préservation :

- classement des parties sensibles des coteaux en zone naturelle inconstructible ;
- réglementation stricte pour les secteurs limités restant constructibles ; la hauteur des constructions est notamment limitée à un étage et ne doit pas dépasser 7 mètres à compter du sol naturel ;
- inscription d'« espaces boisés classés ». En 2003, la surface des espaces boisés classés a été augmentée de 32% ; elle concerne actuellement 183 hectares ;
- protection des coulées vertes et des corridors biologiques.

D'autre part, deux plans de prévention des risques (inondation et effondrement des berges) relatifs au Tarn et à certains de ses ruisseaux affluents ont été instaurés rendant inconstructible la plus grande partie des secteurs concernés qui couvrent 465 hectares soit plus de 10% de la surface de la commune.

Planification et encadrement de tout projet de développement

La partie urbanisée de la ville autour du centre ville en première ou deuxième couronne urbaine comprend peu de disponibilité foncière et d'emprise limitée, qui ne permettent plus de réaliser des programmes conséquents de constructions modernes.

Tout projet de développement est encadré et réglementé par le PLU qui en définit les orientations d'aménagement et les règles de construction.

Une politique d'aménagement responsable est conduite en mesurant préalablement et systématiquement les enjeux paysagers et environnementaux d'éventuels projets de développement urbain quelque soit leur localisation sur le territoire communal.

La ville d'Albi s'engage à consulter le comité de bien concernant tout projet ayant un enjeu paysager ou environnemental en lien avec le bien proposé au classement.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - b Une stratégie de gestion patrimoniale fondée sur 3 objectifs : renforcer, élargir et affiner les protections

Face aux nouveaux enjeux de développement portant sur un plus large territoire d'intervention, le paysage albigeois, préservé depuis l'origine dans sa physionomie topographique et sa silhouette urbaine, exige aujourd'hui une gestion élargie et renforcée réaffirmant la primauté des éléments identitaires comme socle de tout processus d'évolution.

Renforcer la prise en compte dans le PLU des composantes locales essentielles

Aussi, dans la continuité des différentes démarches patrimoniales (secteur sauvegardé et mise en œuvre du plan de gestion de la zone tampon, recensement des éléments patrimoniaux des 12 quartiers d'Albi dans le cadre des ateliers d'avenir en 2006) et environnementales (approche paysagère lors de l'établissement du plan local d'urbanisme en 2003, plan d'actions de l'agenda 21 local en 2007, lancement du plan climat et réalisation d'un diagnostic agricole en 2009), la ville d'Albi a décidé lors de son conseil municipal du 1er février 2010 de renforcer dans ses documents d'urbanisme la prise en compte des composantes architecturales, urbaines et paysagères qui fondent son identité remarquable et son sentiment d'appartenance *(cf. documents joints, délibération n°17/17 du conseil municipal de la commune d'Albi du 1er février 2010 : patrimoine architectural urbain et paysager en Albigeois - urbanisme règlementaire - étude préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme).*

En concertation étroite avec les services déconcentrés de l'État (architecte des bâtiments de France du Tarn, direction régionale des affaires culturelles, direction régionale des territoires,...) l'étude architecturale et paysagère engagée par la ville d'Albi vise les objectifs suivants :

- qualifier les composantes du paysage historique urbain et environnemental du territoire albigeois et en préserver l'intégrité et la cohérence ;
- renforcer la pérennité du paysage lointain et du cadre paysager d'ensemble à l'intérieur duquel s'inscrit la Cité épiscopale ;
- définir des préconisations d'ordre architectural, urbain et paysager permettant de garantir le respect de ce paysage qui doit être appréhendé comme une valeur ajoutée pour l'urbanité de demain ;
- intégrer l'ensemble de ces éléments dans le document réglementaire de planification urbaine de la commune d'Albi, le plan local d'urbanisme et plus largement dans les documents d'urbanisme supra communaux.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - b Une stratégie de gestion patrimoniale fondée sur 3 objectifs : renforcer, élargir et affiner les protections

Élargir la protection paysagère et environnementale au-delà du territoire communal

Cette démarche anticipe l'élaboration d'un projet d'aménagement et développement durable à l'échelle de l'agglomération albigeoise dans le cadre d'un plan local d'urbanisme intercommunal concernant les 17 communes de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (C2A).

La C2A fait partie des membres du comité de bien et, à ce titre, s'est engagée dans une gestion locale garantissant l'intégrité et l'authenticité de la Cité épiscopale.

Ces réflexions viendront également enrichir **le schéma de cohérence territoriale (SCOT)** du Grand Albigeois en cours d'élaboration qui couvre encore un territoire plus large de 44 communes.

Le SCOT est un document de planification intervenant à une échelle plus large que le PLU.

Il s'inscrit dans une démarche de développement durable d'un territoire et harmonise les politiques d'aménagement relatives au logement, au commerce, au transport, aux équipements, et à la préservation de l'environnement.

Affiner les prescriptions réglementaires et les orientations d'aménagement

L'étude lancée a pour objet de définir deux types d'actions à mettre en œuvre :

- adaptation du cadre réglementaire actuel, renforcement des prescriptions de conservation, mise en œuvre de nouveaux dispositifs réglementaires (révision du plan de sauvegarde de mise en valeur, **création de zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager ZPPAUP**, définition de zones inconstructibles, d'espaces boisés classés,...) ;
- préconisations à prendre en compte dans les projets d'aménagement pour maintenir la qualité du paysage albigeois (cahier de recommandations architecturales, charte paysagère..) qui seront intégrées dans le PLU.

La réalisation de cette étude dont les rapports d'étape seront présentés en commission locale du secteur sauvegardé et au comité de bien de la Cité épiscopale s'inscrit dans les engagements pris par la ville au titre du plan de gestion UNESCO *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action II-1 : renforcement des mesures de protection page 31)*.

Elle constitue notamment la phase préalable à la démarche de création d'une zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P) pouvant être multi-sites.

III Paysage urbain : moyens de contrôle et d'intervention

III - b Une stratégie de gestion patrimoniale fondée sur 3 objectifs : renforcer, élargir et affiner les protections

Cette ZPPAUP pourrait porter sur certains secteurs urbains autour de la zone tampon et intégrer les fronts bâtis de part et d'autre de l'axe urbain nord-sud. Cet axe structure l'organisation de la ville des deux côtés des rives du Tarn, traverse la zone tampon (lices Pompidou) et offre des perspectives d'entrée de ville avec la cathédrale en ligne de mire.

Il s'agit de doter cet axe d'une unité architecturale au niveau des gabarits de constructions autorisées et de lui conférer une qualité homogène de traitement.

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

Rappel des informations complémentaires demandées

Préciser quelles sont les dispositions qui contrôlent le trafic routier en centre ville, notamment à propos d'une éventuelle circulation des matières dangereuses.

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

Le trafic routier en centre-ville d'Albi est maîtrisé, régulé, et contrôlé.
La circulation des matières dangereuses y est interdite.

L'agenda 21 local de la ville d'Albi aborde la question des déplacements et du trafic routier au travers de deux objectifs fondamentaux :

- développer un réseau attractif pour les déplacements doux ;
- favoriser un meilleur partage du domaine public entre circulation automobile, déplacements doux, deux roues, transports en commun et stationnement.

À travers ces deux objectifs, la ville d'Albi souhaite apporter des réponses aux enjeux de réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant les conditions de circulation et la qualité du cadre de vie.
Elle s'efforce de répondre ainsi à l'un des objectifs du Millénaire adopté par l'ONU, qui consiste à « assurer un développement humain durable » et s'attache à donner aux espaces publics de centre-ville une qualité favorisant les diverses fonctions de la vie sociale.

Diverses dispositions visant à contrôler le trafic routier en centre-ville témoignent de ces préoccupations. Elles visent à réduire, voire lorsque cela est possible, à supprimer la circulation des véhicules motorisés en centre-ville, au profit du développement des transports en commun et des déplacements doux (piétons, vélos). En la matière, une attention particulière est portée aux périmètres du bien et de sa zone tampon.

La commune d'Albi a ainsi adopté des mesures visant à :

- réglementer et restreindre la circulation sur son territoire, notamment par la création de « zones de rencontre » limitées à 20 km/h et la poursuite de la piétonnisation des rues du centre-ville ;
- réglementer la circulation en centre-ville des véhicules lourds (interdiction pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes) et interdire les transports de matières dangereuses ;
- investir à travers l'agglomération dans le traitement et le développement des infrastructures de transport (mobilisation de 47,5 millions d'euros pour achever le doublement de la rocade d'Albi d'ici à 4 ans) ;
- investir dans les aménagements des espaces publics ;
- organiser des stationnements différenciés (création de parkings gratuits dans l'agglomération pour favoriser le covoiturage) ;
- structurer son plan de circulation en identifiant et en signalisant les axes principaux de circulation par l'élaboration d'ici fin 2012 du plan de déplacements urbains (P.D.U.) ;
- favoriser l'usage et le développement des réseaux publics de transports en commun routiers et ferroviaires avec la création du premier transport en commun en site propre (T.C.S.P.) de l'agglomération ;

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

- mettre en œuvre le schéma directeur cyclable adopté par le conseil municipal de juin 2009 ;
- contribuer à l'élaboration d'un plan climat territorial initié en juin 2009.

Ces mesures sont développées dans les pages suivantes et se réfèrent aux actions mentionnées dans le plan de gestion du dossier de proposition d'inscription *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action V-1, p. 144 à 152)* et ses annexes telles que l'Agenda 21 local.

Vue satellite du centre-ville d'Albi (2007)

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

Documents joints :

- *arrêté municipal du 9 février 2010, interdisant le transport des matières dangereuses en centre-ville ;*
- *arrêté municipal du 01 mars 1999, interdisant la circulation des poids lourds en centre-ville ;*
- *arrêté municipal du 20 mars 1972 (article 40), interdisant la circulation sur le Pont-vieux des véhicules pesant en charge plus de 2,5 tonnes ;*
- *arrêtés municipaux du 9 juillet 2003, du 30 mars 2004, et du 31 octobre 2005, réglementant la vitesse à 30km/h sur certaines parties du centre-ville ;*
- *arrêtés municipaux des 10 et 23 septembre 2009 instaurant une « zone de rencontre » au cœur de la Cité épiscopale ;*
- *arrêté municipal du 1er août 2006, réglementant la vitesse à 10km/h dans les rues piétonnes ou semi-piétonnes ;*
- *délibération municipale du 30 mars 2009, approuvant l'adoption du schéma directeur cyclable de la ville d'Albi et du plan d'actions 2009-2010 ;*
- *délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2009, approuvant la convention de financement du doublement de la rocade d'Albi et de la sécurisation de la traversée de Lescure d'Albigeois ;*
- *délibération municipale du 29 juin 2009 approuvant le lancement de la démarche Plan Climat Territorial de la ville d'Albi ;*
- *fiche - résumé CEMEX.*

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - a Réglementation en centre-ville : interdiction de transport de matières dangereuses et restriction de circulation

La législation française donne aux maires un pouvoir de police, leur permettant d'organiser et de réglementer la circulation sur leurs communes (articles L 2211-1 et L 2212-1 du code général des collectivités territoriales) en tenant compte des risques ou des protections particulières à mettre en œuvre.

La ville d'Albi a pris la décision d'aller au delà des règles nationales de circulation[1] applicables en zone d'agglomération[2] en prenant les mesures particulières telles que l'interdiction du transport des matières dangereuses ou la restriction de circulation des véhicules à moteurs en centre-ville.

Interdiction de transport de matières dangereuses en centre-ville

Un arrêté municipal interdit le transport des matières dangereuses dans le centre ville d'Albi *(cf. documents joints : arrêté municipal du 9 février 2010, interdisant le transport des matières dangereuses en centre-ville)*. Dès lors, aucun transport de cette nature ne traverse ou ne circule à proximité du périmètre de la Cité épiscopale ou de la zone tampon.

Cette mesure d'interdiction s'inscrit dans le cadre des réglementations européennes (notamment l'accord européen dit « règlement ADR » du 30 septembre 1957), de la directive 2008/68/CE du Parlement européen et du Conseil (du 28 septembre 2008), de la réglementation nationale (arrêté du 29 mai 2009 dit TMD) et du code de l'environnement.

Elle ne s'applique pas aux transports de petite quantité ou à caractère local, afin de permettre les livraisons de produits soumis à réglementation tels que les livraisons de fioul ou de gaz pour le chauffage domestique.

Ainsi, les véhicules transportant des matières dangereuses ne traversent jamais le centre-ville, mais doivent obligatoirement emprunter la voie de contournement de la ville ou les routes départementales.

Sur ces axes routiers périphériques (RN 88, RD 999, RD 692, RD 600, RD 81, RD 84, RD 100, RD 90) le risque est donc bien identifié, il figure à ce titre dans le dossier communal des risques majeurs, qui informe la population sur les conduites à tenir en cas d'incident ou d'accident.

1 - *Règles contenues dans le code de la route*
2 - *Les zones d'agglomération englobent toutes les rues situées à l'intérieur des panneaux d'entrée de ville*

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - a Réglementation en centre-ville : interdiction de transport de matières dangereuses et restriction de circulation

Restrictions de circulation des véhicules à moteur en centre-ville

> Développement des espaces réservés aux piétons

La ville d'Albi étend progressivement le nombre de rues et de places publiques réservées aux déplacements doux (vélos et piétons), interdites à la circulation et au stationnement des voitures et des véhicules lourds.

Elles sont réalisées à l'occasion d'opérations d'aménagement ou de requalification de l'espace urbain, mais sont aussi le fruit de décisions visant à améliorer la circulation indépendamment de tout projet d'urbanisme.

À ce jour, la totalité des rues et places publiques situées dans les périmètres de la Cité épiscopale et de la zone tampon sont piétonnes ou semi-piétonnes.

Leur accès est géré par des dispositifs de contrôle d'accès telles les bornes escamotables, situées aux entrées de rues. Seuls les riverains et les services publics (secours, incendie, collecte des ordures ménagères, propreté urbaine, maintenance ....) disposent de droits d'accès et de clés permettant d'abaisser ces bornes.

Le plan de gestion indique les évolutions futures que la ville engagera au cours des prochaines années *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action V-1, p. 144 à 151).*

> Interdiction de circulation des véhicules lourds en centre-ville

La circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes de poids maximum autorisé (PMA) est interdite dans la traversée de toute la Cité épiscopale et du centre-ville *(cf. document joint : arrêté du 1er mars 1999, interdisant la circulation des poids lourds en centre-ville).*

Cette interdiction est signalée sur toutes les entrées d'agglomération.

Un itinéraire spécifique est mis en place, il emprunte la rocade, la route nationale et les voies de grandes communications départementales.

Il traverse le Tarn par le pont dit « de Cantepau » évitant ainsi les deux ponts du centre-ville, le Pont-vieux et le Pont du 22 août 1944, respectivement situés à l'intérieur des périmètres de la Cité épiscopale et de la zone tampon.

Le Pont-vieux bénéficie d'une mesure renforcée d'interdiction et n'est autorisé qu'aux véhicules de moins de 2,5 tonnes *(cf. document joint : arrêté municipal du 20 mars 1972, article 40, interdisant la circulation sur le Pont-vieux des véhicules pesant en charge plus de 2,5 tonnes*).

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - a Réglementation en centre-ville : interdiction de transport de matières dangereuses et restriction de circulation

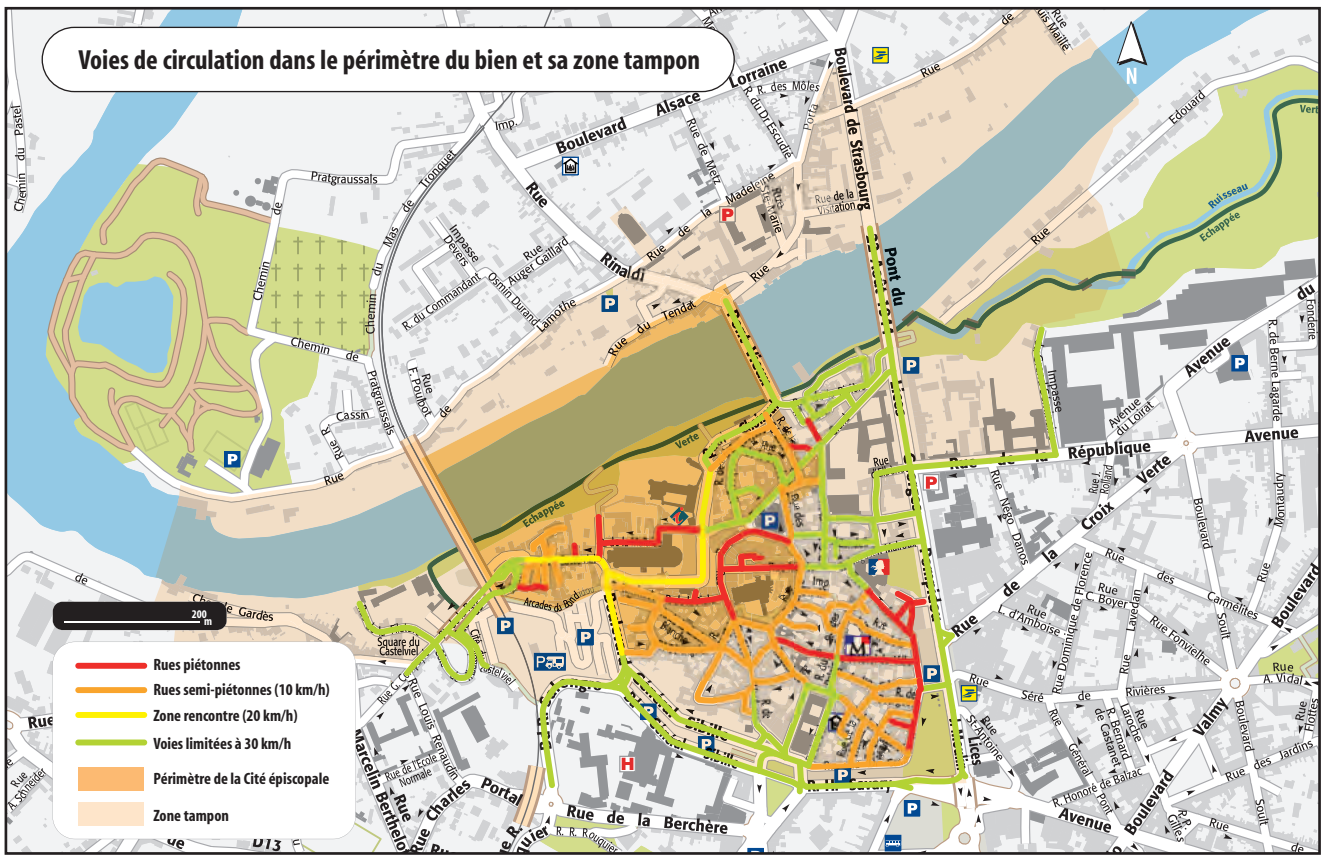

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - a Réglementation en centre-ville : interdiction de transport de matières dangereuses et restriction de circulation

> Des limitations de vitesse adaptées aux divers secteurs du centre-ville

En France, le code de la route limite la vitesse des véhicules à 50 km/h en agglomération, mais au titre de ses pouvoirs de police, la ville d'Albi a pris la décision de réduire encore d'avantage la vitesse autorisée, sur certains secteurs de la ville :

- **sur une large partie du centre-ville, la vitesse est limitée à 30km/h :**
  cette limitation concerne notamment les axes de circulation périphériques au périmètre de la zone tampon (axe nord-sud des lices Georges Pompidou, boulevard Sibille). *(cf. document joint : arrêtés municipaux du 9 juillet 2003, du 30 mars 2004 et du 31 octobre 2005, réglementant la vitesse à 30km/h sur certaines parties du centre-ville).*

- **sur les abords de la cathédrale, les piétons sont prioritaires et la vitesse est limitée à 20 km/h :**
  en application du décret du 30 juillet 2008, la ville d'Albi a été l'une des premières de France à créer une « zone de rencontre » sur un périmètre qui traverse le bien (boulevard Sibille, traversée de la place Sainte Cécile, place de l'Archevêché, rue des Fargues, rue du Castelviel et place Savène).

  Il s'agit d'une nouvelle réglementation, intermédiaire entre l'aire piétonne et la zone 30 km/h.

  Les piétons y sont prioritaires sur tous les autres véhicules : voitures, vélos, motos ; la vitesse des véhicules y est limitée à 20km/h afin de favoriser un meilleur partage de la chaussée.

  Cet aménagement permet de créer un espace de circulation « apaisé », cohérent avec l'esprit de la place et de ses abords qui sont propices à la déambulation et où cohabitent les piétons, les cyclistes et les véhicules légers *(cf. documents joints : arrêtés municipaux des 10 et 23 septembre 2009, instaurant une « zone de rencontre »).*

- **dans les rues semi-piétonnes, la vitesse est limitée à 10 km/h :**
  cette limitation concerne également les rues piétonnes où seuls les véhicules de services publics et l'accès de riverains, sont autorisés à certains horaires.

  La zone limitée à 10km/h couvre les rues Mariès, Sainte-Cécile, Saint-Julien, Timbal, Hôtel de Ville et plus récemment dans la Cité épiscopale, les places de la Trébaille et monseigneur Mignot, ainsi que les rues de la Temporalité et de la Maîtrise depuis 2005 *(cf. document joint : arrêté municipal du 1er août 2006, réglementant la vitesse à 10km/h dans les rues piétonnes ou semi-piétonnes).*

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - b Encourager les mobilités durables

Des aménagements urbains favorisant les mobilités durables

Dans le cadre de son projet de renouvellement urbain, exposé dans le plan de gestion du dossier de proposition d'inscription *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, chapitre III - aménagements et usages des espaces publics - pages 62 à 101)*, la ville d'Albi entend apporter modernité et fonctionnalité à la ville, en révélant son patrimoine et en veillant à la qualité d'usage des espaces publics.

Elle poursuit donc ses aménagements urbains en favorisant systématiquement la place accordée aux piétons. D'ici à 2014, 30 000 m² d'espaces publics supplémentaires seront ainsi prioritairement réservés aux piétons dans le secteur de la place Lapérouse et de la place des Cordeliers, conformément aux engagements pris *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, actions III-3, p. 81 à 84, et III-5, p. 94 à 104).*

Il s'agit d'un réaménagement comportant plusieurs dimensions :

- environnementale, qui comportera un transport en commun en site propre, un parking souterrain de plus de 400 places (volontairement en amont de la zone proposée pour le classement) et établira de nouvelles liaisons de déplacement piétons et cyclables vers la Cité épiscopale ;
- urbanistique, car il permettra d'assurer la jonction entre le bien, la zone tampon et le centre universitaire à mi-chemin desquels il se situe ;
- touristique, en affirmant une « porte d'entrée » de la cité clairement identifiée par l'aménagement d'une aire de pose et de dépose pour les autocars de tourisme.

Le développement de l'offre de transports collectifs, la diminution de l'emprise automobile, la création de nouveaux cheminements verts piétonniers, l'affirmation d'un aménagement urbain de développement durable,... sont autant d'éléments conformes aux engagements pris dans le cadre du plan de gestion de la proposition d'inscription.

Un réseau d'agglomération performant de transports en commun

Depuis le 1er janvier 2003, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a défini une politique ambitieuse pour son réseau de transports collectifs. Grâce au renouvellement total du parc de bus en 2007 et à la restructuration du réseau, Albi dispose aujourd'hui de 18 lignes régulières de bus qui parcourent 1,1 million de kilomètres par an. Un transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) vient compléter ce dispositif sur l'intégralité des 17 communes de l'agglomération.

Ce service utilisé par 2,2 millions de voyageurs en 2009, est par ailleurs assuré en régie directe par la communauté d'agglomération de l'Albigeois que préside le vice-président chargé de la mobilité durable. Elle comprend à ce jour 85 salariés et 42 autobus.

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - b Encourager les mobilités durables

2009 : adoption d'un schéma directeur cyclable

Initiée en 2007 avec la constitution d'une commission extra-municipale sur les déplacements doux, la réflexion sur le développement du réseau cyclable de la ville s'est poursuivie en 2008 avec l'élaboration d'un schéma directeur cyclable.

Il a été approuvé en mars 2009 par le conseil municipal. *(cf. document joint : délibération du 30 mars 2009 approuvant l'adoption du schéma directeur cyclable de la ville d'Albi et du plan d'actions 2009-2010).*

La mise en œuvre du premier programme d'actions de ce schéma a permis de rendre plus attractif le réseau cyclable de la ville d'Albi et d'encourager le report modal de la voiture vers le vélo, notamment grâce à :

- **l'aménagement de nouveaux doubles sens cyclables**, qui permettent aux cyclistes de remonter en contre sens et de manière sécurisée, les voies à sens unique, et ainsi de raccourcir les parcours cyclables et tout en les rendant concurrentiels vis à vis de la voiture ;
- **l'aménagement de la zone de limitation à 20km/h dans la traversée de la place Sainte-Cécile**, dite « zone de rencontre », au sein de laquelle les piétons sont prioritaires sur les véhicules ;
- **l'aménagement expérimental hors zone tampon, d'une chaussée à voie centrale banalisée (dénommée « chaucidou »)**, dispositif qui sécurise le réseau cyclable en provoquant un ralentissement de la vitesse des véhicules grâce au rétrécissement visuel de la chaussée, sans entraver pour autant la fluidité du trafic (les voitures peuvent utiliser des bandes latérales pour se croiser) ;
- **l'installation de nouveaux arceaux de stationnement de vélos**, en centre-ville.

Des parkings relais en périphérie du bien et de la zone tampon

Les politiques de stationnement conduites par la commune participent également à la réduction des véhicules en centre-ville notamment à travers la création de parkings relais *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action V-1, plan des stationnements, déplacements doux, p. 147).*

En effet, à travers son plan local d'urbanisme *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 1, p. 209)*, la commune d'Albi a instauré des emplacements réservés pour la création de poches de stationnement, situées en périphérie immédiate du centre-ville et en entrées de ville.

Ces emplacements, parkings relais et pôles d'échanges entre les différents moyens de transports et de déplacements favorisent de véritables « ruptures de charge » qui permettent d'éviter une fréquentation excessive du centre-ville par les automobilistes, les usagers stationnant leurs véhicules en entrée de ville et utilisant les transports en commun ou le vélo pour accéder au centre-ville.

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - c Infrastructures routières périphériques et transport ferroviaire : éléments clés du dispositif de maîtrise de la circulation routière en centre-ville

Les mesures d'organisation de la circulation tiennent compte du contexte albigeois en matière d'infrastructures routières et des projets d'aménagements urbains ou de voirie qui sont mis en oeuvre par la ville mais aussi par l'État au titre des voiries nationales et des autoroutes, et par le département au titre des routes départementales.

La voie de contournement de la commune, alternative à la traversée du centre-ville

La route nationale 88 (RN88) est la voie de contournement de l'agglomération Albigeoise. Elle permet de dévier du centre-ville les véhicules lourds et légers de transit qui circulent sur l'axe Toulouse - Albi - Rodez - Lyon, tout en leur permettant de relier commodément un point à l'autre de l'agglomération. La RN 88 franchit le Tarn par le pont de Cantepau, situé à l'extérieur du centre-ville.

D'une longueur de 13,8 km (sur la traversée de l'agglomération d'Albi de Marssac à Lescure d'Albigeois), cette voie de contournement a un profil en deux fois deux voies de circulation sur 9,6 km et une double voie de circulation sur uniquement 4,2 km.

L'achèvement du doublement complet de la RN88 par cette portion de voie de 4,2 km, sera réalisé d'ici 2014, l'État, la région Midi-Pyrénées, le département du Tarn et la communauté d'agglomération de l'Albigeois ayant signé le 8 décembre 2009, une convention de financement relative à ces travaux d'un montant de 47,5 M d'euros *(cf. documents joints : délibération du conseil communautaire en date du 8 décembre 2009 approuvant la convention de financement du doublement de la rocade d'Albi et de la sécurisation de la traversée de Lescure d'Albigeois).*

Les études techniques sont d'ores et déjà terminées, les acquisitions foncières faites, les consultations d'entreprises engagées et les travaux de dévoiement des réseaux sont en cours.

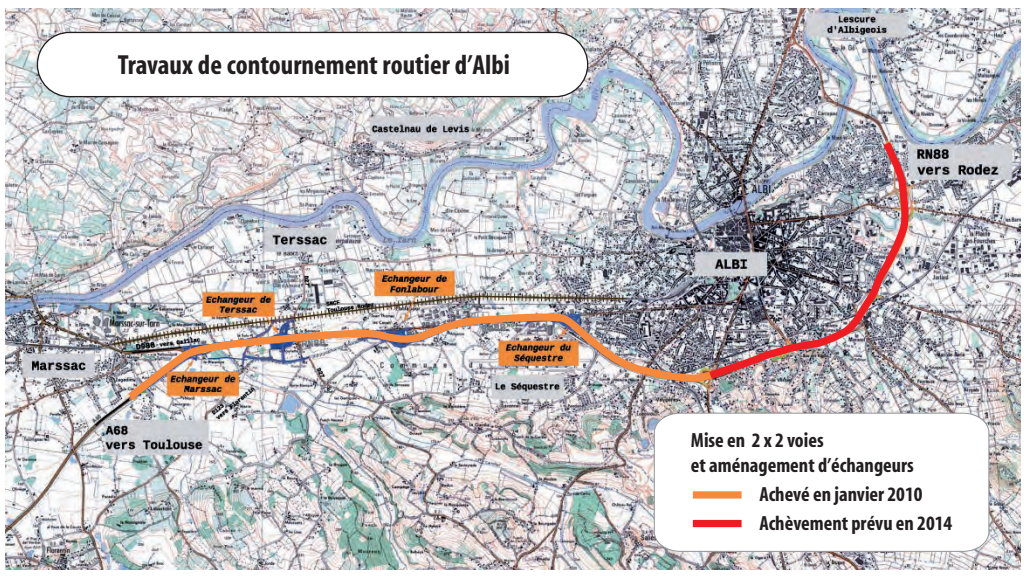

Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - c Infrastructures routières périphériques et transport ferroviaire : éléments clés du dispositif de maîtrise de la circulation routière en centre-ville

La modernisation de la voie ferrée Toulouse-Albi, un enjeu d'accessibilité pour la ville d'Albi

Les mesures prises pour l'organisation de la circulation prennent également en compte l'organisation et le développement des transports ferroviaires de fret et de personnes qui sont des éléments importants de l'accessibilité à la ville.

Albi est située en région Midi-Pyrénées, à 76 km de la ville de Toulouse (426 700 habitants). Conformément aux engagements pris dans le plan de gestion, la ville d'Albi porte donc un regard attentif au programme de modernisation de la voie ferrée Toulouse-Albi, qui doit permettre d'augmenter le cadencement de la circulation des trains de voyageurs et de fret. De plus, à l'horizon 2017, les gares ferroviaires de Montauban et de Toulouse seront desservies depuis Paris via Bordeaux par une ligne de train à grande vitesse (T.G.V.) *(cf. dossier de proposition d'inscription, tome 2, plan de gestion, action V-1, p. 145).*

> Augmentation du cadencement des trains à Albi

La région Midi-Pyrénées, plus vaste région de France, s'est engagée pour les années 2008-2013 à déployer un plan rail régional d'une ampleur exceptionnelle, tant sur le plan financier (820 millions d'euros) que sur le plan technique avec 500 km de voies ferrées concernées.

L'axe Toulouse-Albi, actuellement composé d'une ligne à voie unique (les croisements ont lieu dans les gares) fait l'objet d'un projet de doublement de voie, soit environ 1/3 du parcours Toulouse-Albi, mais aussi de l'installation d'un système de sécurité qui permettra à des rames de se succéder.

Ces aménagements ont pour objectif :

- de développer le cadencement des trains ;
- de proposer une offre de plus en plus diversifiée en terme d'horaires et de gares desservies ;
- de répondre aux attentes des voyageurs de la région Midi-Pyrénées, notamment à celles des actifs pour leurs trajets domicile-travail (environ 1 500 actifs albigeois travaillent sur l'aire urbaine toulousaine).

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - c Infrastructures routières périphériques et transport ferroviaire : éléments clés du dispositif de maîtrise de la circulation routière en centre-ville

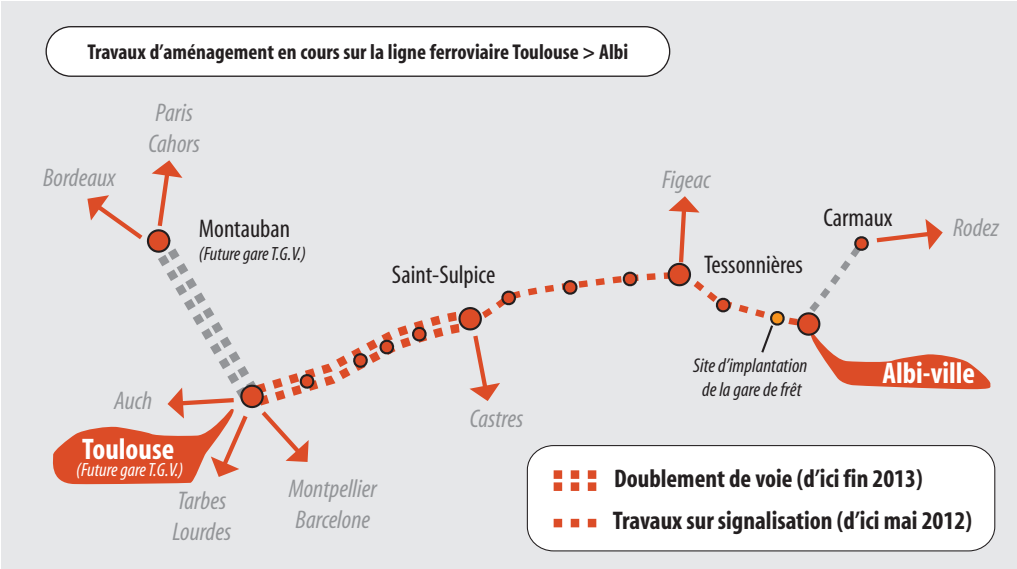

> Chargement du fret ferroviaire à l'extérieur de la commune d'Albi

L'activité de fret ferroviaire est réduite à Albi, mais quelques opérations de chargement et de déchargement des trains s'opèrent à la gare d'Albi-ville, avant que les camions n'empruntent ensuite la RN88 pour assurer les échanges.

Or, à travers la commission locale de concertation et de suivi, réseau ferré de France, la région Midi-Pyrénées, l'agglomération de l'Albigeois, la commune d'Albi et la société CEMEX Granulats Sud-Ouest (acheminement de sable), principal utilisateur de ces installations de fret ferroviaire, ont pris la décision de réaliser un redéploiement du fret en albigeois. Ce projet est décrit dans la fiche-résumé établie par la société CEMEX qui vient d'obtenir pour cet investissement qu'elle réalise le grand prix économique du concours national de développement durable organisé par les unions nationales et européennes des producteurs de granulats. Ce projet est aussi candidat pour l'attribution du grand prix européen de la profession. *(cf. document joint, « fiche-résumé CEMEX »).*

> Articulation entre le réseau ferroviaire et le réseau de transport en commun de la ville

La ligne de transport en commun en site propre évoquée, assurera une liaison entre la gare SNCF Albi-ville, et la gare routière d'agglomération (réseau Albibus) et départementale (réseau Tarn bus), contribuant ainsi à la desserte en bus des autres communes du département du Tarn.

Il existe donc une véritable complémentarité entre les choix d'investissements ferroviaires de la région et ceux de la ville ou de la communauté d'agglomération. Cette complémentarité devra se prolonger d'une homogénéisation des tarifs afin d'éviter au voyageur d'avoir à acheter un titre de transport chaque fois qu'il change d'autorité organisatrice alors qu'il effectue un trajet continu.

IV Dispositions de contrôle et de maîtrise du trafic routier en centre-ville

IV - c Infrastructures routières périphériques et transport ferroviaire : éléments clés du dispositif de maîtrise de la circulation routière en centre-ville

À travers les différentes mesures décrites ci-dessus, la ville d'Albi a d'ores et déjà pris en compte les enjeux de circulation en centre-ville et plus particulièrement dans les périmètres de la zone tampon et de la Cité épiscopale.

La modernisation des infrastructures ferroviaires, la création d'une première ligne de transport en commun en site propre à Albi, le développement des transports publics de voyageurs par l'agglomération et par le département du Tarn, la création de parkings relais en entrées et enfin, la perspective d'une simplification des tarifs, montrent que les collectivités territoriales poursuivent un même objectif : offrir de nouvelles alternatives aux déplacements en voiture.

Au-delà de ces actions déjà concrètes, la communauté d'agglomération et la ville d'Albi engagent en 2010 une réflexion plus prospective à travers un plan de développement urbain (P.D.U.) et la réalisation d'un plan climat territorial, démarche initiée par délibération municipale du mois de juin 2009 *(cf. documents joints : délibération municipale du 17 juin 2009 approuvant le lancement de la démarche plan climat territorial de la ville d'Albi)* et dans la continuité de l'Agenda 21.

P.D.U. et plan climat territorial donneront aux collectivités des objectifs prospectifs plus ambitieux, qui leur permettront d'intensifier leur action face aux enjeux énergétiques et climatiques.

Documents joints :

LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL 2010 informations complémentaires pour « La Cité épiscopale d'Albi » - France

question 2

- Délibération municipale du 30 mars 2009 : approuvant la constitution d'un « comité de bien » pour la gestion de la Cité épiscopale d'Albi.
- Compte-rendu et diaporama de la réunion d'installation du comité de bien du 11 juin 2009.
- Compte-rendu et diaporama de la réunion du comité de bien du 26 novembre 2009.

question 3

- Carte 1 : secteurs du territoire albigeois couverts par des servitudes de protection Monuments Historiques.
- Carte 2 : caractéristiques du développement d'Albi.
- Délibération n°17/17 du conseil municipal de la commune d'Albi du 1er février 2010 : « patrimoine architectural urbain et paysager en Albigeois - urbanisme réglementaire - étude préalable à la révision du Plan Local d'urbanisme.

question 4

- Arrêté municipal du 9 février 2010, interdisant le transport des matières dangereuses en centre-ville.
- Arrêté municipal du 01 mars 1999, interdisant la circulation des poids lourds en centre-ville.
- Arrêté municipal du 20 mars 1972 (article 40), interdisant la circulation sur le Pont-vieux des véhicules pesant en charge plus de 2.5 tonnes.
- Arrêtés municipaux du 9 juillet 2003, du 30 mars 2004, et du 31 octobre 2005, réglementant la vitesse à 30km/h sur certaines parties du centre-ville.
- Arrêtés municipaux des 10 et 23 septembre 2009 instaurant une « zone de rencontre » au coeur de la Cité épiscopale.
- Arrêté municipal du 1er août 2006, réglementant la vitesse à 10km/h dans les rues piétonnes ou semi-piétonnes.
- Délibération municipale du 30 mars 2009, approuvant l'adoption du schéma directeur cyclable de la ville d'Albi et du plan d'actions 2009-2010.
- Délibération du conseil communautaire du 8 décembre 2009, approuvant la convention de financement du doublement de la rocade d'Albi et de la sécurisation de la traversée de Lescure d'Albigeois.
- Délibération municipale du 29 juin 2009, approuvant le lancement de la démarche Plan Climat Territorial de la ville d'Albi.
- Fiche-résumé CEMEX

Documents joints à la note d'actualisation : mise en oeuvre du plan de gestion de la Cité épiscopale d'Albi de janvier 2009 à janvier 2010.

Diaporama

Diaporama d'accompagnement de la note d'actualisation du plan de gestion : janvier 2009 à janvier 2010,
RÉALISATION MAIRIE D'ALBI, (2010).

Vidéo

La Cité épiscopale d'Albi, découverte archéologique majeure en 2009 : pavements médiévaux du palais de la Berbie,
RÉALISATION MAIRIE D'ALBI, (2009).

DVD

Visites virtuelles de la Cité épiscopale et des voûtes de la cathédrale Sainte-Cécile,
RÉALISATION MAIRIE D'ALBI, (2009).

Livret

Une introduction à Abomey, réalisé en 2009 avec le soutien du centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, dans le cadre de la coopération décentralisée Albi-Abomey,
RÉALISATION CRATERRE-ENSAG, (2009).

Document et CD

Charte qualité urbaine, outil commun d'aménagement pour une qualité partagée,
DOCUMENT RÉALISÉ EN JUILLET 2009 PAR LA MAIRIE D'ALBI.

Programme

Sommet Africités 2009 - Session spéciale organisée par le Centre du patrimoine mondial avec le soutien de la Convention France-UNESCO et en collaboration avec l'Association Internationale des Maires francophones.
Programme de la table ronde n°2 Patrimoine culturel et développement local : de Yaoundé (2003) à Marrakech (2009) : engagements et perspectives.

CHARTE
qualité urbaine

Un outil commun d'aménagement
pour une qualité partagée

AGENDA 21 LOCAL FRANCE
Albi

VILLE D'ALBI
www.mairie-albi.fr

Sommaire

PRÉAMBULE // 5

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DE LA CHARTE // 08

MÉMENTO RÉGLEMENTAIRE // 11

1 / LE TRAITEMENT DES FAÇADES COMMERCIALES // 12

1.1 / *LES VITRINES ET DEVANTURES* // 18

1.2 / *LES ENSEIGNES « À PLAT » OU ENSEIGNES « EN BANDEAU »* // 20

1.3 / *LES ENSEIGNES PERPENDICULAIRES OU ENSEIGNES « EN DRAPEAU »* // 22

1.4 / *LES STORES* // 24

1.5 / *LES PORTE-MENUS SUR FAÇADE* // 26

1.6 / *L'ÉCLAIRAGE DE LA FAÇADE* // 27

1.7 / *LES ÉMERGENCES TECHNIQUES* // 28

1.8 / *LES GRILLES* // 29

2 / L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC // 30

2.1 / *LES EMPRISES DE TERRASSES* // 32

2.2 / *LES TABLES ET CHAISES* // 33

2.3 / *LES PARASOLS* // 34

2.4 / *LES DISPOSITIFS SÉPARATIFS* // 35

2.5 / *LES PORTE-MENUS SUR PIEDS* // 36

2.6 / *LES DISPOSITIFS DE CHAUFFAGE ET DE BRUMISATION* // 37

2.7 / *LES PRÉSENTOIRS DE CARTES POSTALES* // 38

2.8 / *LES ÉLÉMENTS DE MACHINERIE* // 39

2.9 / *LES ÉTALS COMMERCIAUX* // 40

ADRESSES UTILES // 41

Depuis 1996 la ville d'Albi opère un programme de renouvellement urbain important. Tous les aménagements urbains réalisés en centre ville, comme dans les quartiers, répondent à un intérêt de développement durable et équilibré des espaces, dans le respect de leur identité. L'amélioration du cadre de vie, un meilleur partage des usages des espaces publics par les habitants et la dynamisation commerciale et touristique motivent ces projets.

Une recherche de qualité urbaine cohérente

L'aménagement des abords de la cathédrale Sainte-Cécile et la requalification du marché couvert ont permis à la ville d'Albi d'élargir la réflexion urbaine sur l'ensemble des espaces publics du centre ville historique.

Ces interventions s'inscrivent dans la volonté d'apporter qualité, modernité et fonctionnalité au centre ancien dans ses dimensions sociale, économique et touristique. Elles prennent également toute leur place dans le cadre d'une démarche affirmée de développement durable concrétisée par la mise en œuvre d'un agenda 21 local labellisé en novembre 2007, par le Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Cette politique d'aménagement de la ville d'Albi pour conserver et valoriser son patrimoine a contribué à la reconnaissance par l'Etat français le 27 janvier 2009, qui a officiellement proposé la Cité épiscopale d'Albi pour être inscrite sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité en 2010. Le périmètre de la Cité épiscopale, qui s'étend sur 19,47 ha comprend la cathédrale Sainte-Cécile, le palais de la Berbie, l'église Saint-Salvi et son cloître, le Pont-vieux et les berges du Tarn (des deux côtés de la rivière) comprises entre le Pont-vieux et le pont ferroviaire. Autour de la Cité épiscopale a été délimitée une zone de protection dite « zone tampon » qui s'étend sur 64 ha et correspond au secteur sauvegardé.

La charte de qualité urbaine : un outil commun d'aménagement pour une qualité partagée

La mise en œuvre d'une charte de qualité urbaine constitue un projet commun entre la ville d'Albi et les professionnels du commerce.

Ils s'engagent ensemble à répondre à des objectifs de préservation d'un cadre patrimonial exceptionnel et à garantir les conditions d'une attractivité commerciale et touristique accrues.

Les commerces et services, par la qualité de leur accueil et de leurs prestations, participent à l'attractivité et à la vitalité de notre ville. Ils contribuent incontestablement à en véhiculer la bonne image, à donner envie d'y consommer et surtout d'y revenir...

Par la qualité esthétique de leur vitrine et de leur terrasse, lorsqu'ils en exploitent, nos commerces sont aussi le reflet d'un patrimoine urbain et d'un cadre de vie appréciés par tous. En effet, la composition d'une vitrine, l'agencement d'une terrasse, expriment la personnalité d'un immeuble, d'une rue, d'un quartier, de la ville. Ils renvoient également à la qualité des services proposés aux clients et invitent au partage et à la convivialité.

Une multiplicité d'usages s'articule ou se mélange sur l'espace public : circulation piétonne et modes de déplacements doux, circulation automobile, stationnement, activités commerciales et touristiques, activités de loisirs et de détente, entretien et maintenance des espaces publics, services publics divers, etc...

Dans ce cadre, l'aménagement de l'espace public s'adresse à tous, quelle que soit son utilisation. Il n'a de sens qu'en prenant en compte l'ensemble des usages possibles, même lorsqu'ils sont temporaires.

Aménager l'espace public, c'est avant tout s'inscrire dans la durée. C'est améliorer le

cadre de vie, pour créer les conditions d'un « bien vivre en ville », garantissant un partage équilibré de l'espace public, pour tous.

Pour le commerçant, participer à cet aménagement, c'est s'inscrire dans une démarche commune et partagée avec la ville d'Albi, afin de contribuer à préserver, valoriser à la fois l'identité de la ville et celle de son commerce.

La charte de qualité urbaine doit être avant tout un outil pratique pour chacun. Ses préconisations visent à concilier le patrimoine avec les fonctionnalités et usages de la vie moderne et l'exercice des activités commerciales et touristiques sédentaires.

Trois objectifs sont recherchés :

- conserver et valoriser le patrimoine albigeois, à l'origine de l'attractivité du centre ville en respectant l'architecture des bâtiments ;

- renforcer l'attractivité commerciale et touristique par l'harmonisation de la qualité des façades commerciales, en intégrant également les magasins franchisés à la spécificité du centre ancien ;

- assurer une gestion concertée et profitable à tous, des usages du domaine public à travers le respect de chacun de ces usages, la qualité du mobilier, de la signalétique,des terrasses.

Périmètre d'application de la charte de qualité urbaine

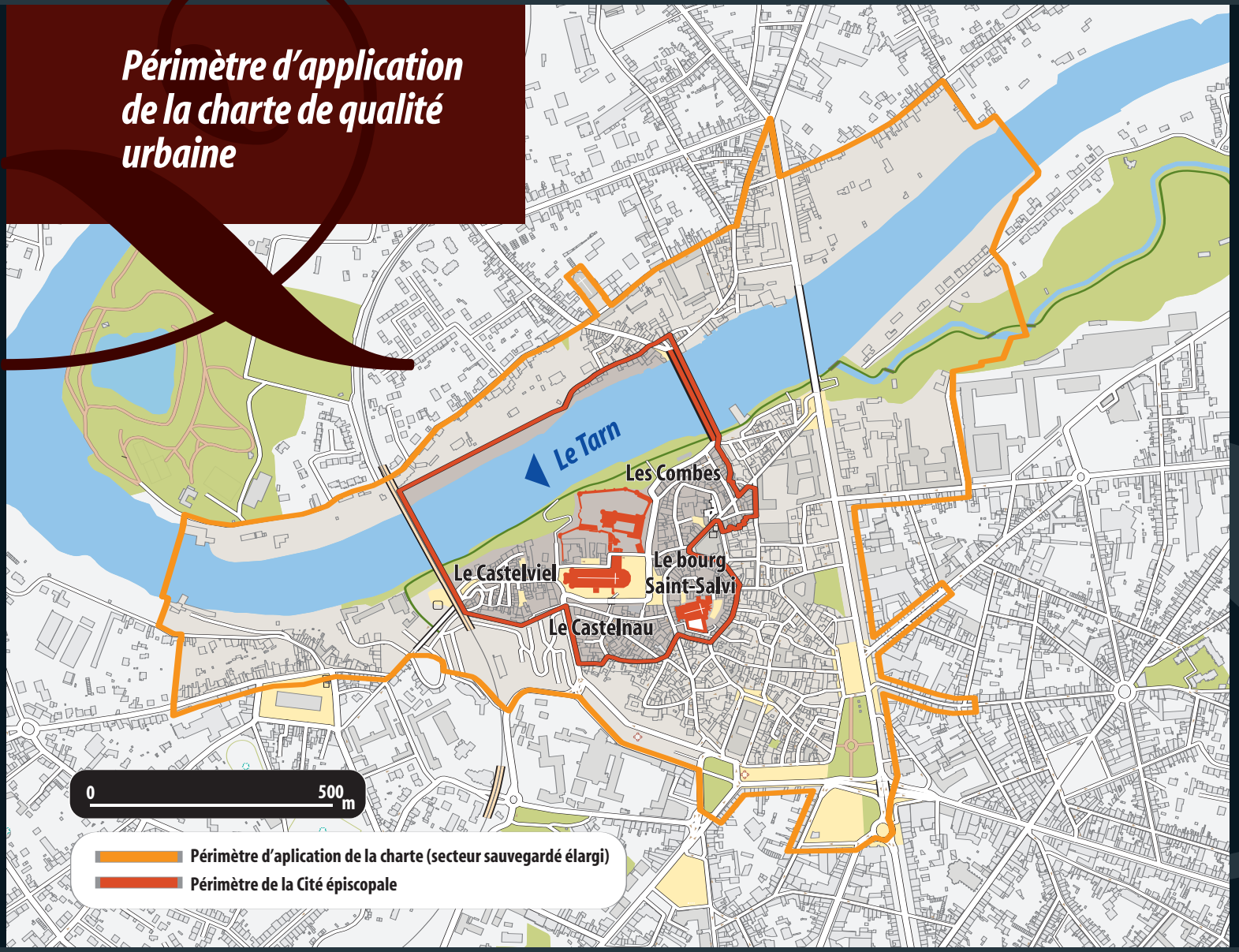

Cette charte guidera ainsi le commerçant ou prestataire de services afin de mieux appréhender deux thèmes majeurs :

Le traitement des façades commerciales :

Dans le respect des dispositions du règlement du secteur sauvegardé et du plan local d'urbanisme, il s'agit de fixer des préconisations esthétiques et techniques relatives aux vitrines et devantures, enseignes et logos, stores et émergences techniques.

Elles permettront de clarifier la lecture de façade et de rendre plus lisible la partie affectée à l'activité commerciale. En effet, la sobriété de l'aménagement concourt à mettre en valeur l'architecture du bâtiment et plus encore contribue à la cohérence d'ensemble de l'espace urbain.

Les modalités d'occupation du domaine public dans le cadre de l'exploitation de terrasses ou de tout usage à caractère commercial.

La terrasse ou tout autre espace extérieur occupé par une activité commerciale anime l'espace public, accueille le visiteur ou l'habitué, permet la rencontre et l'échange. C'est un lieu de vie dont la qualité doit être préservée. Une gestion raisonnée de cet espace, par des règles définies d'implantation mais également par des préconisations esthétiques de mobilier, évite de l'encombrer, de le surcharger en informations ou en objets et le rend agréable pour tous. Par sa qualité, la finesse et la légèreté de ses installations, une terrasse accroît ainsi l'attractivité et la bonne image du commerce et de la ville.

Cette charte définit des principes d'aménagement et d'embellissement fondés sur des références en termes de formes, de matériaux, de couleurs et guidés par la recherche permanente de qualité, de simplicité et de durabilité.

La présente charte de qualité urbaine, s'applique aux espaces publics majeurs tels que la place Sainte-Cécile, la place de l'Archevêché, les abords de la halle du marché couvert, la place du Vigan et les Lices,... et plus largement aux rues et placettes au sein du périmètre du secteur sauvegardé (cf. plan ci-contre) élargi à :

- la rue Séré-de-Rivières, jusqu'à la limite de la rue Dominique de Florence ;

- la rue Croix Verte, jusqu'à la limite de la rue Négo Danos ;

- aux lices Georges Pompidou et Jean Moulin (côté Est) ;

- la place Jean-Jaurès dans son ensemble (délimitée par le prolongement des Lices Jean Moulin jusqu'à la limite du boulevard Andrieu, le rond-point, la rue de Genève pour sa portion comprise depuis l'avenue Gambetta jusqu'à la rue Hippolyte Savary) ;

- la place Lapérouse, jusqu'à la limite de la rue de la Berchère ;

- au carrefour des avenues Dembourg / Alsace- Lorraine / Albert Thomas.

La présente charte de qualité urbaine se substitue, pour le périmètre concerné, à la charte pour la qualité des façades des commerces et services établie en 2000 dans le cadre de l'aménagement des Lices et de la place du Vigan.

Un complément à la réglementation en place

Les dispositions définies dans cette charte complètent les réglements existants et ont pour objectif d'harmoniser les interventions sur les commerces du périmètre concerné, dans le respect des monuments historiques, du site ou du bâti environnant. Les aménagements commerciaux doivent, en effet, s'intégrer aux espaces publics requalifiés prenant en compte le traitement des sols, les alignements d'arbres, l'éclairage public.

Il est ici rappelé que toute modification de façade, de vitrine ou d'enseigne, doit réglementairement faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la ville d'Albi.

De même tout projet d'occupation du domaine public obéit aux dispositions formalisées par arrêtés municipaux et fait également l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la ville d'Albi.

Mémento réglementaire

Les principales règles de protection du patrimoine

Les abords des monuments historiques, les sites classés et inscrits :

Lorsqu'un établissement est situé dans le champ de visibilité d'un monument historique (cathédrale Sainte-Cécile, palais de la Berbie, église Saint-Salvi et son cloître, Pont-vieux) ou dans un site inscrit ou classé, toute autorisation de travaux est soumise au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.) ainsi qu' à la ville d'Albi. Les plans de localisation de ces périmètres de protection sont intégrés dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), document consultable uniquement en mairie.

Les principaux textes réglementaires relatifs au traitement des façades d'immeubles :

- code de l'urbanisme ;
- plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et son règlement ;
- plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (P.S.M.V.) applicable à l'ensemble du secteur sauvegardé de la commune d'Albi approuvé en 1993.

Les principaux textes réglementaires relatifs a l'occupation du domaine public et aux enseignes :

- code Général des Collectivités Territoriales (articles relatifs notamment aux pouvoirs de police du Maire ainsi qu'à la police de la circulation et du stationnement) ;
- code de l'environnement (articles relatifs notamment à la prévention des nuisances sonores, à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes) ;
- code de la santé publique (articles relatifs notamment aux débits de boissons ainsi qu'aux bruits de voisinage) ;
- loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- réglement communal de la publicité, des enseignes et pré-enseignes de la commune d'Albi du 27 décembre 2007 ;
- arrêtés municipaux de la commune d'Albi portant réglementation d'occupation du domaine public.

1 LE TRAITEMENT DES FAÇADES COMMERCIALES

La ville d'Albi a engagé depuis plusieurs années une politique volontariste de mise en valeur et de requalification de ses espaces publics. Dans le cadre de cette démarche, la valorisation du patrimoine architectural, le réinvestissement du centre ville par l'habitat (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - O.P.A.H.) et le développement de la dynamique commerciale (Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce - F.I.S.A.C., requalification du marché couvert) ont été privilégiés. La ville d'Albi souhaite poursuivre cet effort notamment en définissant les principes qui guideront les intervenants dans leurs actions sur les façades commerciales (création, réfection des devantures, enseignes) et ainsi concourir à l'attractivité touristique et commerciale.

Une façade commerciale appartient à son propriétaire ou à celui qui exploite le fonds de commerce qui y est associé. Elle concerne un immeuble qui possède ses propres caractéristiques esthétiques. Elle cohabite également avec d'autres fonctions et participe à l'ambiance de la rue ou de la place et contribue ainsi à l'identité du quartier. En ce sens, elle « appartient » également pour partie à celui qui la regarde et sa qualité revêt donc une importance majeure... Le traitement de la façade commerciale doit donc concilier la liberté d'expression du commerce et la nécessité de conserver et de mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain.

Avant

Après

Après évaluation qualitative de l'existant, les éléments présentant un intérêt architectural sont mis en valeur dans le cadre de la rénovation.

La façade retrouve alors sa composition originelle. Le commerce, dont l'agencement de la vitrine respecte cette composition architecturale, n'en est alors que plus attractif.

Principes généraux pour la composition d'ensemble d'une façade commerciale

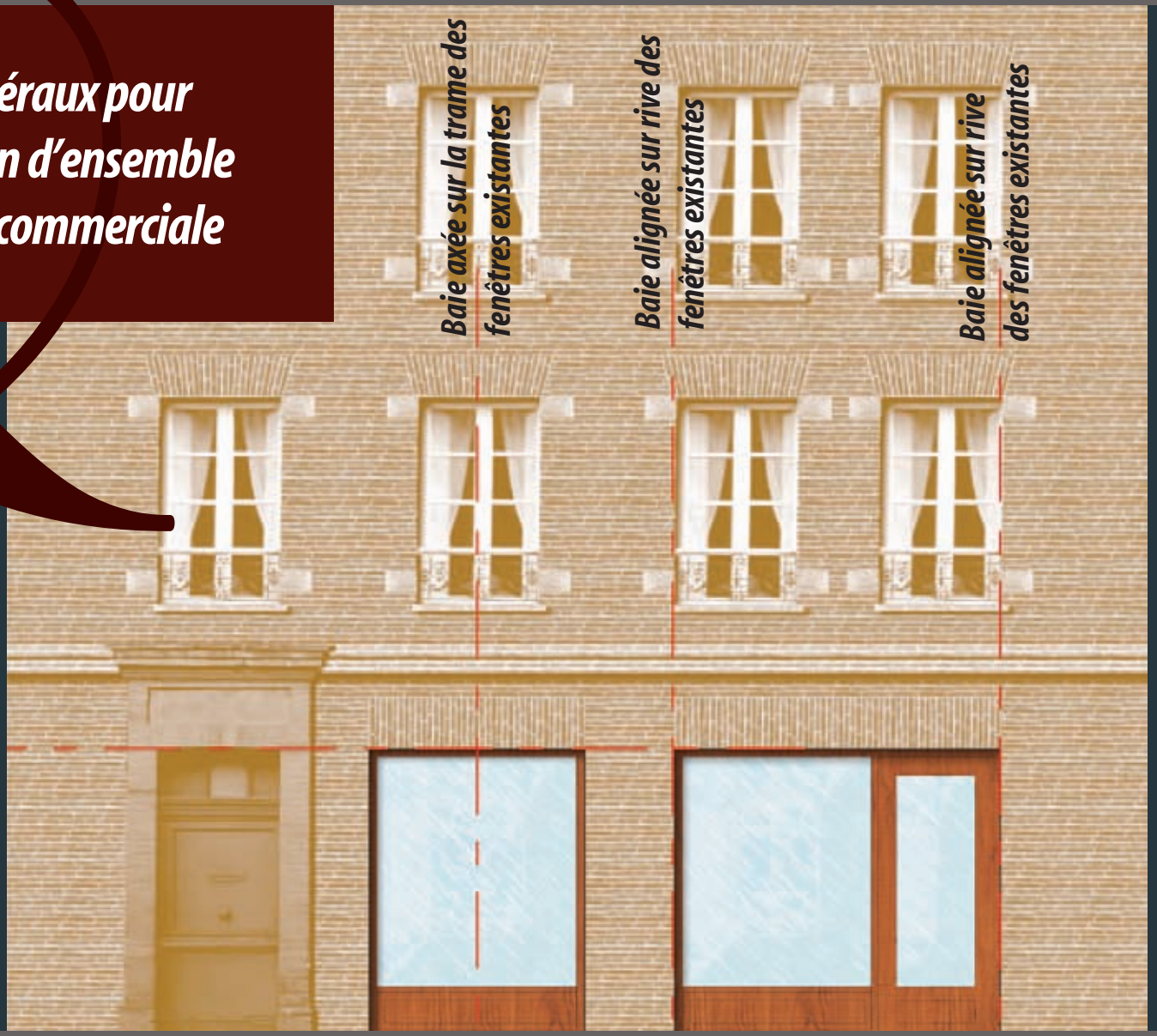

Alignement sur les linteaux existants

Maintien des portes d'accès aux logements hors devanture

Principes généraux pour la composition d'ensemble d'une façade commerciale

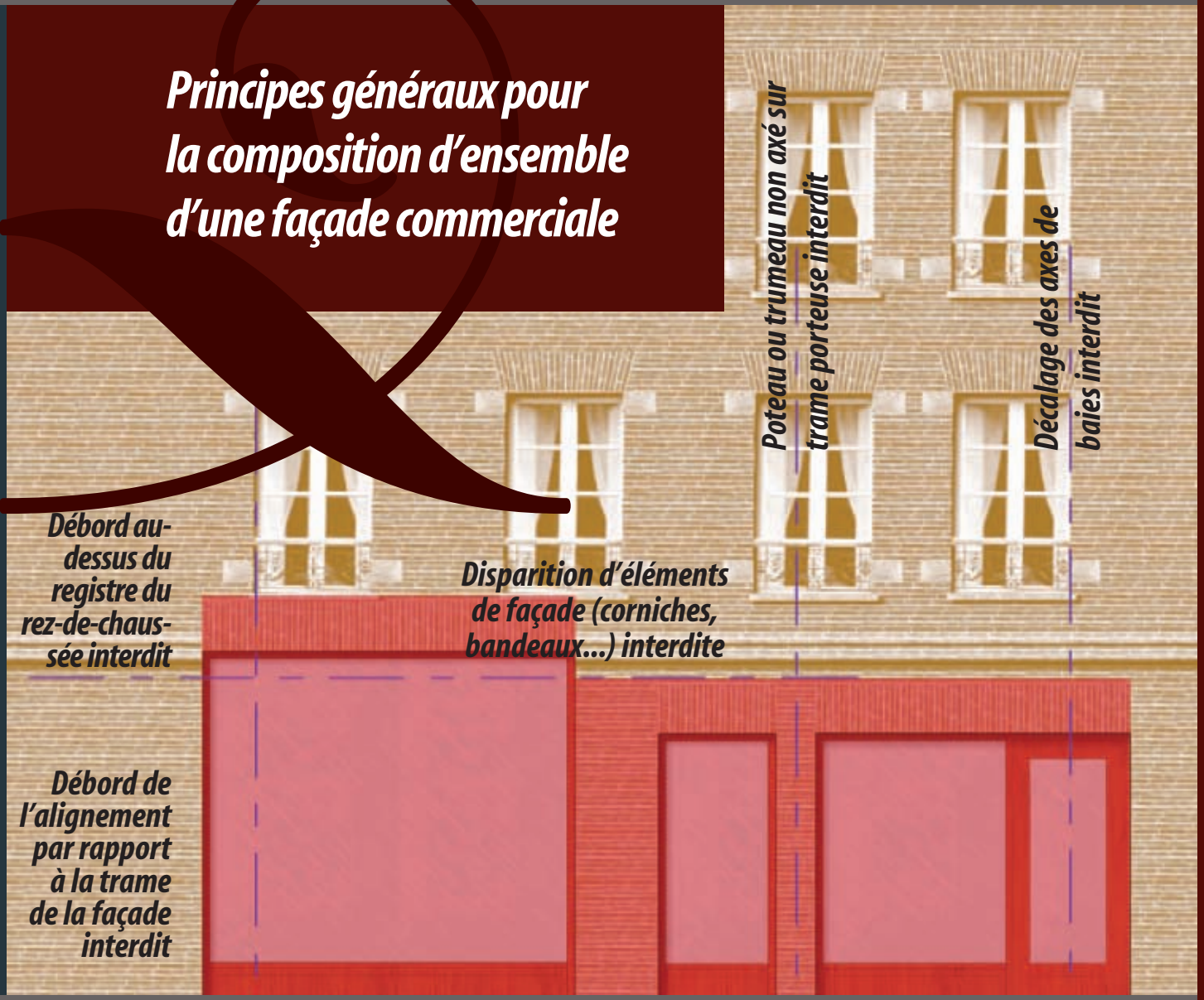

Débord de l'alignement par rapport à la trame de la façade interdit

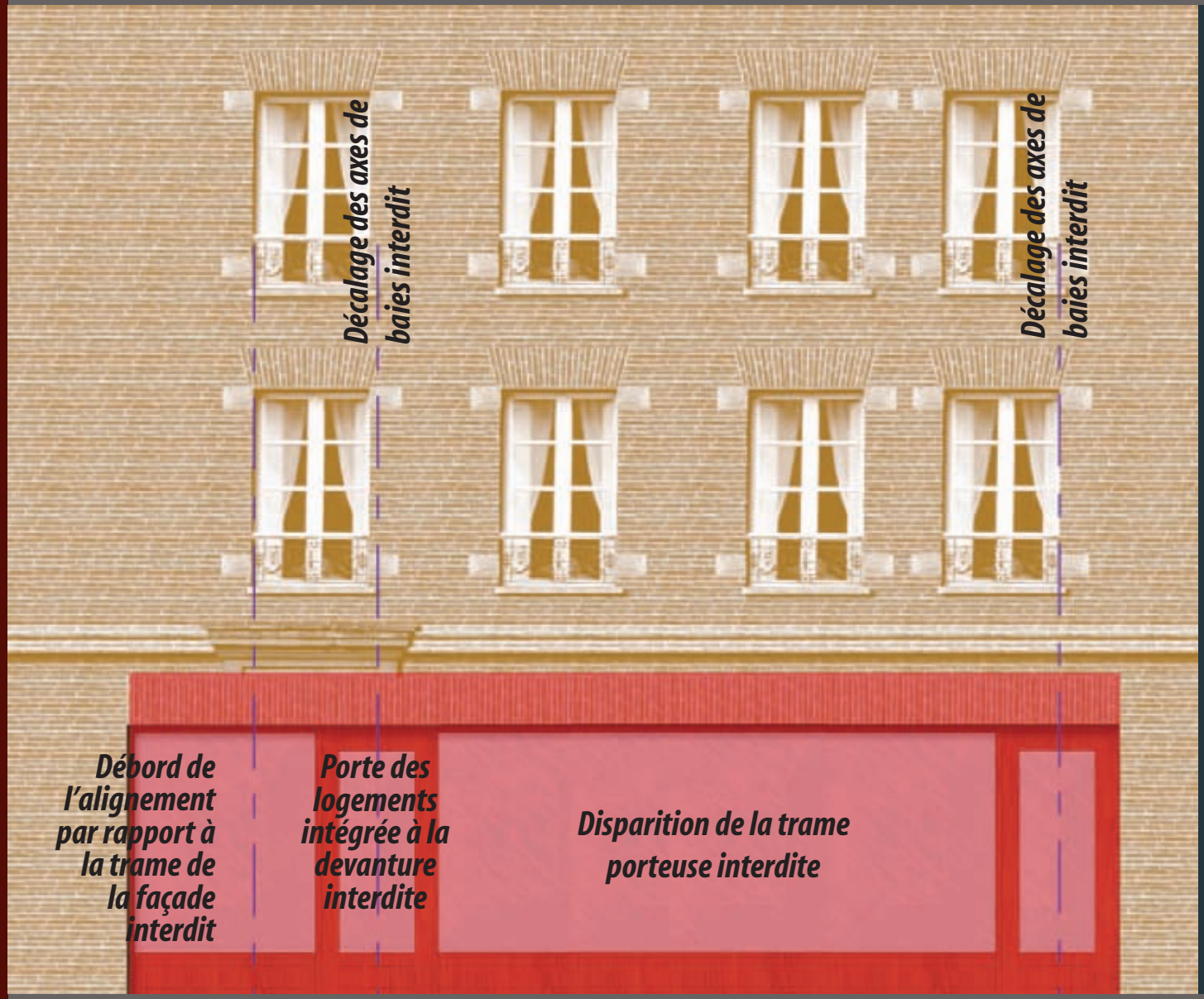
Décalage des axes de baies interdit
Décalage des axes de baies interdit
Débord de l'alignement par rapport à la trame de la façade interdit
Porte des logements intégrée à la devanture interdite
Disparition de la trame porteuse interdite
Débord de l'alignement par rapport à la trame de la façade interdit

1.1 / Les vitrines et devantures

Préconisations

Composition :

- ✓ respecter l'échelle et le rythme architectural des bâtiments, reprendre les grandes verticales de la façade concernée ;
- ✓ vitrine limitée à la hauteur du rez-de-chaussée.

Implantation :

- ✓ vitrines encastrées en retrait de 20 cm du nu de façade.

Matériaux :

- ✓ menuiseries de bois ou métal laqué ou peint ; dans le cas de devantures anciennes, il peut être recherché le maintien de l'ancien (boiseries en particulier, etc...) ;
- ✓ verre teinté ou sérigraphié autorisé en fonction de la conception d'ensemble de la vitrine et de la devanture.

Couleurs :

- ✓ sombres ou pastels en harmonie avec les vitrines avoisinantes, répondant aux prescriptions du S.D.A.P. (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - 13, rue du Sel 81 000 Albi) ;
- ✓ les chartes couleur des franchises sont spécifiques ; dans le cas où elles ne répondent pas aux préconisations ci-dessus, leur utilisation se limitera à la zone support du logo. En aucun cas les chartes couleur des franchises ne peuvent se substituer à la présente charte.

A éviter

- ✗ les ruptures du rythme parcellaire ou des travées ;
- ✗ le verre réfléchissant ;
- ✗ les menuiseries PVC ;
- ✗ les couleurs vives.

quelques exemples...

✓ *Le rythme architectural de la façade est préservé*

✓ *Maintien des boiseries traditionnelles*

quelques exemples...

✓ *Devanture ancienne*

✓ *Devanture contemporaine*

1.2 / Les enseignes « à plat » ou enseignes « en bandeau »

Préconisations

Une seule enseigne de ce type par commerce : seuls les noms du commerce et nature de l'activité doivent figurer sur cette enseigne.

Composition :

- ✓ bandeau appliqué sur la façade ou lettres découpées décollées par entretoise ;
- ✓ largeur limitée à celle de la vitrine ;
- ✓ hauteur maximum 40 cm (sauf conception architecturale particulière de la devanture) ;
- ✓ éclairage indirect intégré ou par spot.

Implantation :

- ✓ enseignes « bandeau » intégrées dans l'élément architectural en dégageant les éléments de composition architecturale de l'immeuble (moulures, corniches, bandeaux) ;
- ✓ enseigne sur chaque rue acceptée pour les commerces en angle.

Matériaux :

- ✓ métal, bois ou verre.

Couleurs :

- ✓ sombres ou pastels, toujours en harmonie avec la devanture.

Typographie :

- ✓ hauteur maximale des lettres 30 cm, épaisseur 6 cm ;
- ✓ caractères simples et lisibles.

A éviter

- ✘ la dissimulation des éléments de façade ;
- ✘ les enseignes « bandeau » en saillie (caissons) ;
- ✘ les enseignes sur les étages et toitures ;
- ✘ les couleurs vives ;
- ✘ l'éclairage par intermittence, les projecteurs éclairants lumineux, les lettres lumineuses ;
- ✘ toute typographie non-justifiée par la nature du commerce.

quelques exemples...

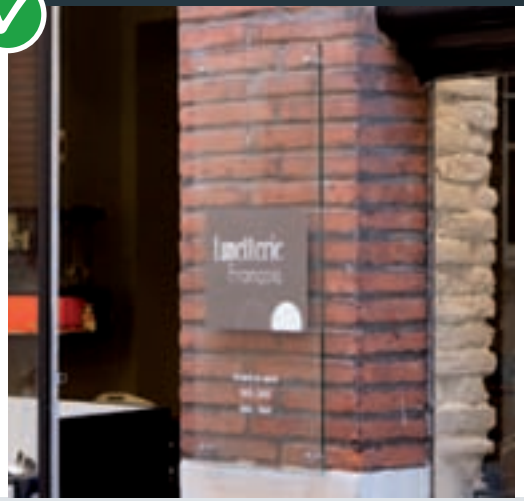

✓ *Nature de l'activité et nom du commerce*

✓ *Lettres découpées*

✓ *Intégration dans l'élément architectural*

quelques exemples...

✓ *Caractères simples et lisibles*

✓ *Largeur limitée à celle de la vitrine*

1.3 / Les enseignes perpendiculaires ou enseignes « en drapeau »

Préconisations

Une seule enseigne de ce type par commerce : seuls les noms du commerce et nature de l'activité doivent figurer sur cette enseigne.

Composition :

- ✓ saillie maximum de 70 cm, hauteur maximum de 80 cm, épaisseur maximum de 6 cm, superficie maximum de 0,4 m² ;
- ✓ un seul logo pour les commerces franchisés.

Implantation :

- ✓ en rez-de-chaussée, la base de l'enseigne étant à une hauteur minimum de 2,50 m du sol ;
- ✓ une seule enseigne par commerce ;
- ✓ enseigne sur chaque rue acceptée pour les commerces en angle (enseigne en limite de mitoyenneté).

Matériaux :

- ✓ métal, bois, verre ou toile.

Couleurs :

- ✓ sombres ou pastels, toujours en harmonie avec la devanture.

Typographie :

- ✓ hauteur maximale des lettres 30 cm, épaisseur 6 cm ;
- ✓ caractères simples et lisibles, similaires à l'enseigne en « bandeau ».

A éviter

- ✗ les couleurs vives ;
- ✗ les enseignes en plastique ;
- ✗ les caissons lumineux ;
- ✗ l'éclairage par intermittence.

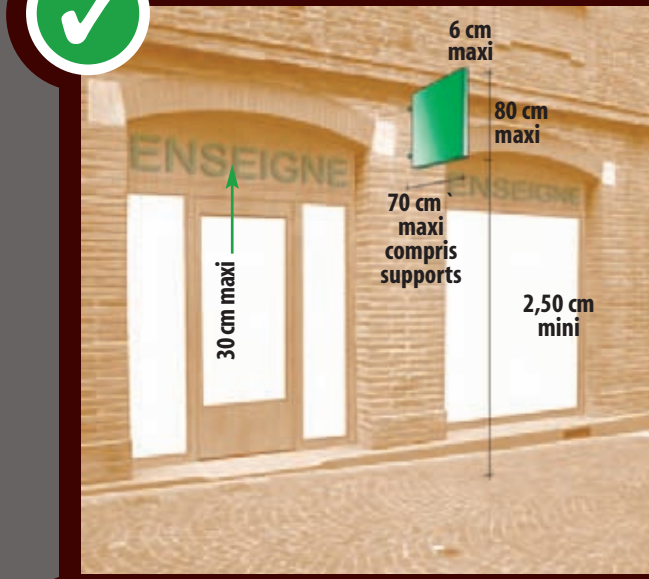

quelques exemples...

✓ *Une touche contemporaine*

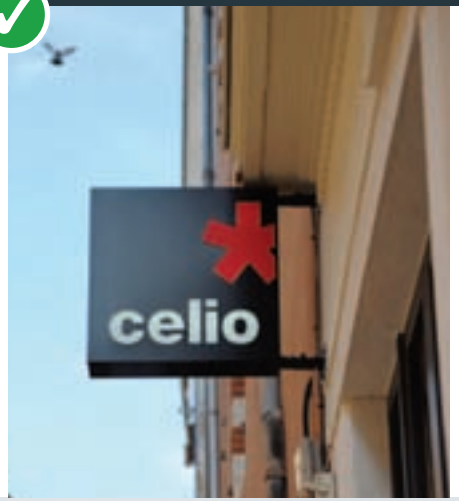

✓ *Adptation d'une franchise*

✓ *Enseigne de type traditionnel*

quelques exemples...

✓ *Exemple de fer forgé*

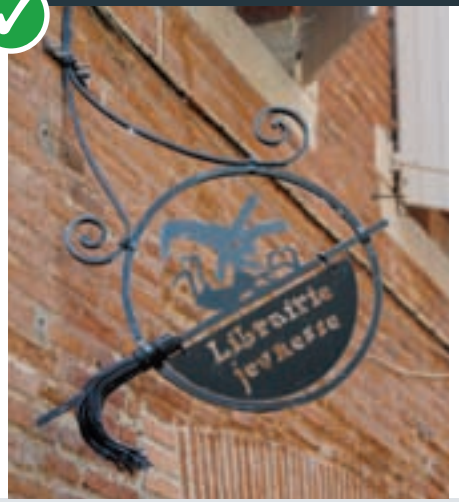

✓ *Autre exemple de fer forgé*

✓ *Adaptation d'une franchise*

1.4 / Les stores

Préconisations

Composition :

- ✓ store banne, hauteur du lambrequin 25 cm maximum ;
- ✓ hauteur minimale de 2,20 m sous élément rigide le plus bas.

Implantation :

- ✓ disposé dans l'embrasure sous le linteau (un store par baie) ;
- ✓ implantation possible au-dessus de la baie pour un linteau à hauteur inférieure à 2,50 m (la largeur sera celle de la baie) ;
- ✓ pour une arcature, store posé à la naissance de l'arc ;
- ✓ store avec enseigne aux fenêtres d'étage, uniquement si l'étage est destiné à recevoir du public dans le cadre de l'activité commerciale ;
- ✓ store corbeille autorisé pour les arcades ;
- ✓ débord limité au maximum à l'emprise de la terrasse. Dans tous les autres cas, débord de 1,50 m maximum.

Matériaux :

- ✓ toile uniquement.

Couleurs :

- ✓ dans tous les cas, privilégier l'uni : l'écru, le bordeaux, le bleu marine ou le gris. Toute autre proposition de couleur sera examinée par le S.D.A.P. dans le cadre de l'instruction du dossier, en tenant compte de la conception d'ensemble de la devanture et de son environnement.

Typographie :

- ✓ toute inscription sur lambrequin fait office d'enseigne (dans ce cas pas d'enseigne en « bandeau ») ;
- ✓ caractères simples, similaires aux enseignes.

A éviter

- ✘ les couleurs vives ;
- ✘ la publicité sur le store ;
- ✘ les stores en angle ;
- ✘ les rayures, frises ou tout autre motif.

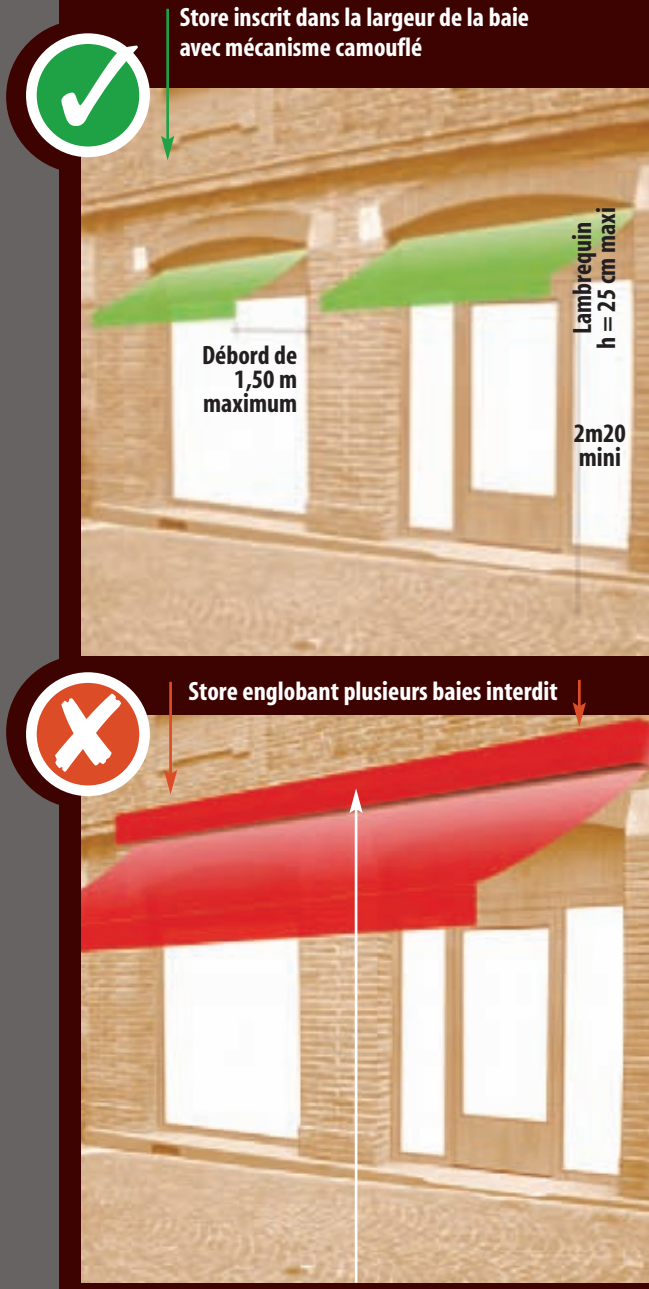

quelques exemples...

✓ *Stores écrus s'intégrant harmonieusement à la devanture*

✓ *Stores inscrits dans la largeur des baies*

Store plus large que la baie interdit

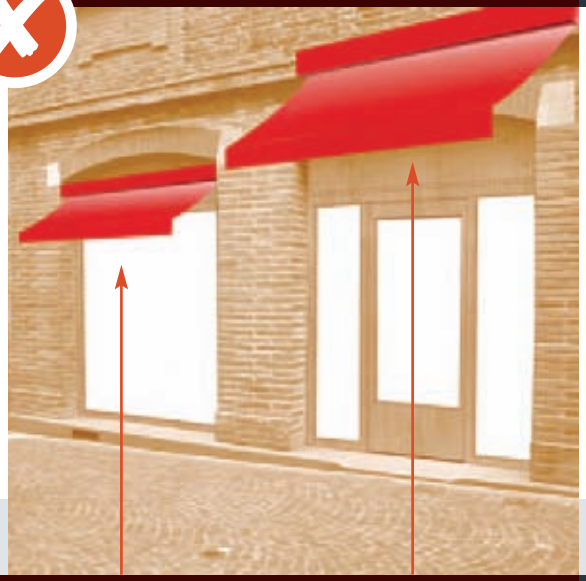

Stores de types différents sur un même commerce interdits

✓ *Le lambrequin fait office d'enseigne*

✓ *Le mécanisme est intégré dans la façade*

1.5 / Les porte-menus sur façades

Préconisations

Composition :

- ✓ porte-menu en tableau accroché en façade ;
- ✓ largeur maximum de 70 cm, hauteur maximum de 1 m. La dimension sera adaptée au support et proportionnelle à la largeur de la maçonnerie.

Implantation :

- ✓ sur appuis entre les ouvertures ou à proximité de l'entrée ;
- ✓ un seul porte menu par commerce ;
- ✓ à hauteur du linteau de baie.

Matériaux :

- ✓ bois ou métal pour le cadre ;
- ✓ ardoise traditionnelle.

Couleurs :

- ✓ teinte matériau brut ou couleur en harmonie avec la devanture.

Typographie :

- ✓ caractères simples et lisibles.

A éviter

- ✘ les couleurs vives ;
- ✘ les matières plastiques ;
- ✘ les publicités ;
- ✘ les caissons lumineux.

✓ *Une ardoise traditionnelle*

✓ *Un cadre métallique*

1.6 / L'éclairage de la façade

La qualité de l'éclairage de la façade commerciale est un élément majeur de mise en valeur du commerce. En effet, une vitrine éclairée harmonieusement attire l'oeil du chaland et renseigne sur la qualité des produits proposés, avant même d'entrer dans la boutique. Le prolongement de cet éclairage en dehors des horaires d'ouverture, par le biais de systèmes à faible consommation d'énergie, peut également constituer un atout pour conforter la bonne image du commerce.

Préconisations

L'éclairage doit être discret et simple, sans provoquer d'éblouissement.

Composition :

- ✓ éclairage d'enseigne ;
- ✓ éclairage de vitrine ;
- ✓ éclairage extérieur pour les établissements autorisés à exploiter une terrasse.

Implantation :

- ✓ éclairage d'enseigne indirect (à l'arrière de l'inscription) ou appliqué dans la baie ou en saillie ou sur la façade avec un maximum de 20 cm hors tout ;
- ✓ éclairage de vitrine le plus près du vitrage dirigé vers le fond du magasin.
- ✓ éclairage extérieur en applique à hauteur du linteau, réparti selon les ouvertures, sur appuis entre les ouvertures.

Matériaux :

- ✓ métal léger.

Couleurs :

- ✓ lumière blanche ou jaune ;
- ✓ dans le cas d'un éclairage extérieur il n'entrera pas en conflit avec l'éclairage public.

A éviter

- ✗ les éclairages de couleur.

✓ ***L'éclairage depuis l'intérieur est privilégié***

✓ ***Un éclairage par spots intégrés***

1.7 / Les émergences techniques

Préconisations

Les émergences techniques doivent être intégrées à la façade sans être visibles.

Composition :

- ✓ prise d'air ;
- ✓ extracteurs ;
- ✓ climatiseurs.

Implantation :

- ✓ intégrée dans la composition de la vitrine, masquée par une grille de couleur identique à celle de la vitrine ;
- ✓ sur cave avec soupiraux.

A éviter

- ✘ toute saillie hors de l'alignement de la façade.

Appareil technique derrière une grille intégrée à la composition de la devanture

Emergence technique apparente et / ou saillante sur la rue interdite

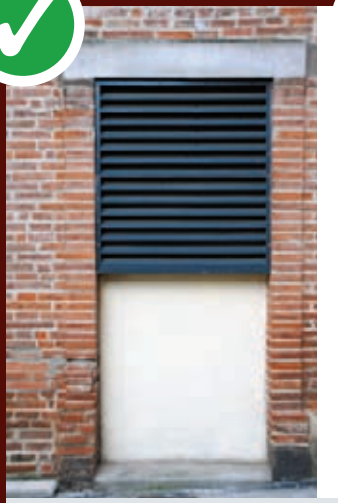

✓ *Appareillage intégré à la composition de façade*

✘ *Machinerie apparente sur façade*

1.8 / Les grilles

Préconisations

Composition :

- ✓ système de grille à mailles ou micro-perforées ;
- ✓ système à enroulement en plafond ;
- ✓ système à accordéon repliable en tableau.

Implantation :

- ✓ intégrée à l'arrière de la vitrine sauf dans le cas d'anciennes devantures à restaurer.

A éviter

- ✗ tout système de coffre en saillie.

2 L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

La charte de qualité urbaine constitue l'outil de référence de l'aménagement des terrasses et plus largement de toute occupation, à caractère commercial, du domaine public. Elle invite chacun à élaborer un projet global et concerté d'aménagement prenant en compte l'environnement architectural et paysager, l'identité et la fonctionnalité d'une terrasse, la place du piéton et de la personne à mobilité réduite, la propreté... gages incontournables de la qualité finale de la terrasse exploitée et de l'image du commerce.

Dans ce cadre, le mobilier de terrasse doit être composé d'éléments présentant de bonnes finitions, entretenus régulièrement et remplacés si nécessaire pour ne pas présenter de phénomène d'usure apparent (mobilier cassé, peinture écaillée, plantation mal entretenue, etc...).

2.1 / Les emprises de terrasses

Les terrasses ne sont autorisées que pour les bars, salons de thé, établissements de restauration.

Préconisations

Implantation :

- ✓ au droit de la façade commerciale ;
- ✓ en fonction de la configuration du domaine public et de son environnement ;
- ✓ obligation de permettre l'accès direct aux tables aux personnes à mobilité réduite (notamment pour les tables en pourtour).

Exploitation :

- ✓ dans tous les cas veiller au respect de l'emprise définie, du passage réglementaire pour les piétons et personnes à mobilité réduite (1,40 m), à l'accès des riverains aux immeubles d'habitation et généralement à la circulation sécurisée des usagers de la voie.

Matériaux de sol :

- ✓ ils ne sont autorisés qu'afin de compenser une déclivité forte. Dans ce cas exceptionnel, il ne pourra s'agir que d'un plancher en bois traité à lames démontables. Ce dispositif ne sera en aucun cas solidaire du trottoir ou de la chaussée. Il ne devra pas y avoir de différence (marche, pente,...) par rapport au passage piétonnier. Ce plancher devra être démonté en dehors des périodes d'exploitation de la terrasse. Dans le cas où il serait autorisé, ce dispositif fera l'objet d'une convention d'occupation domaniale spécifique.

Interdictions

- ✘ pas de terrasses fermées (tente, chapiteau, etc...) ;
- ✘ pas de planchers, sauf dérogation exceptionnelle liée à la déclivité du sol ;
- ✘ dans tous les cas pas de fixation au sol.

✓ ***Une emprise de terrasse respectée, une lecture claire du domaine public***

✓ ***Une terrasse fermée, des obstacles : le domaine public n'est plus respecté***

2.2 / Les tables et chaises

Préconisations

Composition :

- ✓ tables à plateau ;
- ✓ chaises aux lignes simples et légères ;
- ✓ impérativement un seul modèle de mobilier par terrasse.

Implantation :

- ✓ dans l'alignement des façades des établissements et à l'intérieur de l'emprise de terrasse.

Matériaux :

- ✓ structure bois ou métal ;
- ✓ plateau de table en bois cerclé de métal ou en métal ;
- ✓ assise en rotin, bois, toile ou fibre synthétique tressée sur ossature métallique ou bois.

Couleur :

- ✓ teinte matériau brut ou couleur en harmonie avec la devanture et les stores. Une couleur autorisée.

Interdictions

- ✘ pas de sièges et tables en PVC ;
- ✘ pas de publicité sur le mobilier de terrasse ;
- ✘ pas de couleurs vives.

✓ *Un seul type de mobilier sur la terrasse*

✓ *Un mobilier sobre aux lignes épurées*

2.3 / Les parasols

Préconisations

Composition :

- ✓ parasol carré ou rectangulaire ;
- ✓ un seul modèle par terrasse ;
- ✓ piètement central.

Implantation :

- ✓ répartition régulière dans l'alignement des façades.

Matériaux :

- ✓ piètement et structure en bois ou métal ;
- ✓ couverture en toile.

Couleurs :

- ✓ structure et mât teinte matériau brut ou couleur en harmonie avec la devanture ;
- ✓ toile unie blanc écru ou couleur du store autorisée.

Interdictions

- ✘ pas de parasols dans les rues piétonnes et semi-piétonnes du centre ville : seuls les stores feront office de protection solaire ;
- ✘ pas de parasols « double-pente » sauf dérogation ;
- ✘ pas de fixation au sol des piètements ;
- ✘ pas de publicité ou d'inscription ;
- ✘ pas de couleurs vives, rayures, frises ou tout autre motif ;
- ✘ pas d'éléments rajoutés pour assurer l'équilibre du parasol (poids, parpaings, etc..).

✓ Un seul type de parasol par terrasse

✓ Une ligne épurée, sans publicité

2.4 / Les dispositifs séparatifs

Préconisations

Composition :

- ✓ pots carrés ou rectangulaires destinés à recevoir un végétal ;
- ✓ impérativement un seul modèle par terrasse ;
- ✓ élément amovible avec piètement non oxydant ;
- ✓ hauteur maximum du pot 80 cm ;
- ✓ hauteur maximale totale (végétal compris) 1,30 m.

Implantation :

- ✓ en limite d'emprise intérieure de terrasse dans le cas d'exposition à la circulation automobile ou piétonne dense.

Matériaux :

- ✓ pots bois ou métal.

Couleur :

- ✓ teinte matériau brut ou couleur en harmonie avec la devanture.

Végétal :

- ✓ le choix de l'espèce sera adapté au milieu urbain.

Interdictions

- ✘ pas d'éléments de jardinière en suspension ;
- ✘ pas de publicité ou d'inscription ;
- ✘ pas de couleurs vives ;
- ✘ pas de fixation au sol ;
- ✘ pas de végétal artificiel.

✓ *Un dispositif sobre et amovible*

✓ *Pot inox avec composition végétale*

2.5 / Les porte-menus sur pieds

Préconisations

Un seul porte-menu sur pied est accepté par commerce et exclusivement dans le cas d'une terrasse associée au commerce.

Composition :

- ✓ porte-menu en tableau sur pieds ou pupitres ;
- ✓ largeur maximum 70 cm, hauteur maximum 1,60 m.

Implantation :

- ✓ à l'intérieur de la terrasse et rentré dans l'établissement en dehors des heures d'utilisation.

Matériaux :

- ✓ bois ou métal pour le cadre ;
- ✓ ardoise traditionnelle.

Couleur :

- ✓ teinte matériau brut ou couleur en harmonie avec la devanture.

Interdictions

- ✘ pas de couleurs vives ;
- ✘ pas de publicité ;
- ✘ pas de fixation au sol ;
- ✘ pas d'éléments rajoutés (poids, parpaings, etc..) pour assurer l'équilibre du porte-menu ;
- ✘ pas de caissons lumineux ;
- ✘ pas d'éclairage, quelle qu'en soit la nature ;
- ✘ aucun fléchage signalant l'établissement ou de messages à caractère publicitaire ou promotionnel n'est toléré (totem de présentation, stop-arrêt, structure gonflable, chevalet, kakémono, fly-banner, etc...).

✓ *Porte-menu ardoise dans l'emprise de la terrasse*

✘ *Trois porte-menus à caractère publicitaire qui entravent la circulation piétonne. La lisibilité est rendue impossible.*

2.6 / Les dispositifs de chauffage et de brumisation

Leur installation ne pourra être permise que sous réserve du maintien de leur autorisation par la loi.

Préconisations

Composition :

✓ appareils exclusivement électriques.

Implantation :

✓ répartition régulière sur l'emprise de la terrasse et appareillage rentré obligatoirement dans l'établissement en dehors des horaires d'utilisation.

Interdictions

✘ pas de publicité ou d'inscription ;

✘ pas de couleurs vives ;

✘ pas de fixation au sol (sauf adhésif pour protéger les câbles et ne pas entraver le cheminement) ;

✘ pas d'éléments rajoutés (poids, parpaings, etc..) pour assurer l'équilibre de l'appareil.

2.7 / Les présentoirs de cartes postales

Les présentoirs de cartes postales liées à l'activité du commerce (tabac-presse, librairies, souvenirs,...) peuvent faire l'objet d'une autorisation à la suite d'une demande dûment motivée auprès de la Ville d'Albi. Dans tous les cas il est vivement recommandé de promouvoir les cartes postales relatives au patrimoine architectural et culturel local ou régional.

Proscriptions

Composition :

- ✓ type colonne à quatre faces sur pieds avec lest intégré ;
- ✓ un à trois éléments par boutique, afin de conserver la visibilité des vitrines et d'assurer ainsi une bonne lisibilité de la vitrine du commerce ;
- ✓ 1,60 m de hauteur maximum.

Implantation :

- ✓ au droit de la façade et rentré dans l'établissement en dehors des heures d'utilisation.

Matériaux :

- ✓ métal.

Couleur :

- ✓ couleur en harmonie avec la devanture.

Interdictions

- ✘ pas de publicité ;
- ✘ pas de fixation au sol ;
- ✘ pas d'éléments rajoutés (poids, parpaings, etc..) pour assurer l'équilibre du présentoir.

2.8 / Les éléments de machinerie

Préconisations

Un élément de machinerie lié à l'activité du commerce (type mobilier de marchand de glaces, rôtisserie,...) peut faire l'objet d'une autorisation à la suite d'une demande dûment motivée auprès de la Ville d'Albi.

Implantation :

✓ devant la vitrine au droit de la façade et rentré dans l'établissement en dehors des heures d'utilisation.

Interdictions

✘ pas de publicité, d'inscription, ou d'illustration ;

✘ le nom du commerce ne sera pas inscrit sur la machinerie ;

✘ pas d'éléments rajoutés (poids, parpaings, etc..) pour assurer l'équilibre de l'appareil ;

✘ aucun distributeur de boissons et/ou de friandises.

2.9 / Les étals commerciaux

Préconisations

Composition :

✓ étal de produits frais (fruits et légumes, fleurs).

Dans les rues piétonnes et semi-piétonnes du centre ville à l'occasion des braderies et soldes, les présentoirs de commerce (type portants de vêtements) peuvent être autorisés au préalable par la ville d'Albi.

Implantation :

✓ devant la vitrine au droit de la façade commerciale et rentré dans l'établissement en dehors des heures d'utilisation.

Matériaux :

✓ étal et présentoir en bois ou métal.

Couleur :

✓ teinte matériau brut ou de couleur en harmonie avec la devanture.

Interdictions

✘ pas de publicité, d'inscription, ou d'illustration ;

✘ le nom du commerce ne sera pas inscrit ;

✘ pas de fixation au sol ;

✘ pas d'éléments rajoutés (poids, parpaings, etc..) pour assurer l'équilibre de l'appareil ;

✘ aucun totem de présentation ou de structure destinée à présenter de la marchandise quelle que soit sa nature, autre qu'un étal.

Adresses utiles

VILLE D'ALBI

Délégation au commerce,
aux services, à l'artisanat et aux marchés

Secrétariat des élus
Tél : 05 33 49 14 81 - 05 33 49 14 95
Fax : 05 63 49 10 51

Manager du commerce
Tél : 05 63 49 11 97
Fax: 05 63 49 14 52

Service droit des sols
Tél : 05 63 49 10 40
Fax : 05 63.49 14 29
16, rue de l'Hôtel de Ville
81 023 ALBI CEDEX 9

Service droits de place
Tél : 05 63 49 10 15
Fax : 05 63 49 12 06
16, rue de l'Hôtel de Ville
81 023 ALBI CEDEX 9

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (S.D.A.P.)

Tél : 05 63 38 57 00
13, rue du Sel BP 150
81 005 ALBI cedex

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Tél : 05 63 49 48 47
Fax : 05 63 49 48 40
Maison de l'Economie - 1, avenue du Général Hoche
81012 ALBI CEDEX 9

FÉDÉRATION DU COMMERCE D'ALBI

Tél : 09 77 05 21 30
14, rue des Pénitents
81 000 ALBI

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Secteur de la culture

S. Exc. Madame Catherine COLONNA
Ambassadrice, Déléguée permanente
de la France auprès de l'UNESCO
Maison de l'UNESCO

Ref: WHC/74/ 3194/FR/LS/MR

4 octobre 2010

Object : **Inscription de la *Cité épiscopale d'Albi* (C 1337) (France) sur la Liste du patrimoine mondial**

Madame l'Ambassadrice,

J'ai le plaisir de vous informer que le Comité du patrimoine mondial, lors de sa 34e session (Brasilia, Brésil, 25 juillet au 03 août 2010), a examiné la proposition d'inscription de la ***Cité épiscopale d'Albi*** et a décidé d'**inscrire** ce bien sur la Liste du patrimoine mondial. Veuillez trouver ci-joint la décision **34 COM 8B.28** adoptée par Comité concernant cette inscription.

Je suis certain que votre Gouvernement continuera de prendre les mesures nécessaires à la conservation de ce nouveau bien du patrimoine mondial. Le Comité du patrimoine mondial et son Secrétariat, le Centre du patrimoine mondial, feront tout leur possible pour collaborer avec vous dans ce sens.

Les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (*paragraphe 168*), demandent désormais au Secrétariat d'envoyer à chaque Etat partie disposant d'un nouveau bien inscrit une carte de la ou des zone(s) inscrite(s). Veuillez examiner la carte ci-jointe ainsi que le tableau d'inscription et nous informer de toute erreur éventuelle dans ces informations au plus tard le **15 Décembre 2010**.

L'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial est une excellente opportunité d'attirer l'attention des visiteurs, tout comme des résidents, sur la *Convention du patrimoine mondial* ainsi que sur la valeur universelle exceptionnelle du bien. A cet égard, vous souhaiterez peut-être apposer une plaque avec les emblèmes du patrimoine mondial et de l'UNESCO. Vous trouverez dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* des suggestions à cet effet.

Dans la plupart des cas, les Etats parties décident d'organiser une cérémonie d'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial. Sur demande de l'Etat partie au Centre du patrimoine mondial, un Certificat peut être préparé pour cette occasion.

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP, France
Tél. : +33 (0)1 45 68 10 00
Fax : +33 (0)1 45 67 16 90

www.unesco.org

Par ailleurs, je vous serai très reconnaissant de me faire parvenir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de fax, ainsi que le courriel de la personne ou de l'institution responsable de la gestion du site, ce qui nous permettra de lui/leur envoyer les publications du patrimoine mondial ultérieurement.

Veuillez trouver ci-dessous une brève description de votre site, préparée par l'ICOMOS et le Centre du patrimoine mondial, en français et en anglais. Ces descriptions étant amenées à être reprises par la suite dans des publications, ou sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial, nous aimerions avoir votre plein accord sur les termes employés. Je vous prierai donc d'examiner ces descriptions, et de nous informer au plus tard le **15 Décembre 2010** d'éventuels changements devant être apportés. Si nous ne recevons aucune conte :tation d'ici là, nous en conclurons que vous approuvez le texte soumis.

De plus, comme vous le savez probablement, le Centre du patrimoine mondial possède un site Internet à l'adresse : http://whc.unesco.org, sur lequel on trouve des informations générales relatives aux biens du patrimoine mondial. Etant donné que nous ne pouvons fournir sur ce site qu'un nombre limité d'informations concernant chaque bien, nous essayons de relier nos pages avec celles provenant du site Internet de votre bien inscrit au patrimoine mondial ou de votre bureau, afin d'offrir au public des informations fiables et constamment mises à jour. Si vous possédez un site Internet pour le bien nouvellement inscrit, je vous remercie par avance de bien vouloir nous en transmettre l'adresse.

Le rapport des décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34eme session est disponible sur notre site web http://whc.unesco.org/fr/sessions/34COM/.

Comme vous le savez, conformément au paragraphe 172 des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial*, le Comité du patrimoine mondial invite les Etats parties à la *Convention* à l'informer, par l'intermédiaire du Centre du patrimoine mondial, de leurs intentions d'entreprendre ou d'autoriser, dans la zone protégée par la *Convention*, des restaurations importantes ou de nouvelles constructions, qui pourraient modifier la valeur universelle exceptionnelle du bien.

Je vous prie de croire, Madame l'Ambassadrice, à l'expression de ma haute considération.

Francesco Bandarin
Directeur p.i.
Centre du patrimoine mondial

cc: Commission nationale française pour l'UNESCO
Ministère de la Culture et de la Communication
ICOMOS International

BREVE DESCRIPTION
Située en bordure du Tarn, la vieille ville d'Albi, dans le sud-ouest de la France, reflète l'épanouissement d'un ensemble architectural et urbain médiéval dont témoignent aujourd'hui encore Le Pont-Vieux, le bourg de Saint-Salvi et son église (10eme-11eme siècle). Au 13eme siècle, la ville devint une puissante cité épiscopale au lendemain de la croisade des Albigeois contre les Cathares. D'un style gothique méridional original à base de briques aux tons rouge et orangé fabriquées localement, la cathédrale fortifiée qui domine la ville (13eme siècle) illustre la puissance retrouvée du clergé romain. Elle est complétée par le vaste palais épiscopal de la Berbie qui surplombe la rivière et est cernée par des quartiers d'habitations datant du Moyen Age. La cité épiscopale d'Albi forme un ensemble de monuments et de quartiers cohérent et homogène qui n'a pas subi de changements majeurs au fil des siècles.

BRIEF DESCRIPTION
On the banks of the Tarn River in south-west France, the old city of Albi reflects the culmination of a medieval architectural and urban ensemble. Today the Old Bridge (Pont-Vieux), the Saint-Salvi quarter and its church are testimony to its initial development (10th -11th centuries). Following the Albigensian Crusade against the Cathar heretics (13th century) it became a powerful episcopal city. Built in a unique southern French Gothic style from local brick in characteristic red and orange colors, the lofty fortified Cathedral (late 13th century) dominates the city, demonstrating the power regained by the Roman Catholic clergy. Alongside the Cathedral is the vast bishop's Palais de la Berbie, overlooking the river and surrounded by residential quarters that date back to the Middle Ages. The Episcopal City of Albi forms a coherent and homogeneous ensemble of monuments and quarters that has remained largely unchanged over the centuries.

Extrait des Décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34eme session (Brasilia, 2010)

Décision : 34 COM 8B.28

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné les documents WHC-10/34.COM/8B et WHC-10/34.COM/INF.8B1,

2. Inscrit la **Cité épiscopale d'Albi, France**, sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères **(iv)** et **(v)** ;

3. Adopte la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle suivante :

   Brève synthèse
   La Cité épiscopale d'Albi présente un ensemble bâti complet et représentatif de ce type de développement urbain en Europe, allant du Moyen Âge à l'Époque moderne et contemporaine. Ses éléments monumentaux et urbains sont complémentaires et bien conservés, en accords subtils de tons et d'allure par l'emploi généralisé de la brique foraine. Elle témoigne du programme simultanément défensif et spirituel mis en œuvre par les évêques chrétiens romains, à la suite de l'éradication de l'hérésie des Albigeois ou Cathares, au XIIIe siècle. La cathédrale Sainte-Cécile en constitue le symbole monumental le plus remarquable, dans un style architectural gothique méridional unique, complété aux XVe-XVIe siècles par une décoration intérieure peinte systématique, un chœur et une statuaire du gothique tardif. La valeur exceptionnelle de la Cité s'exprime enfin par un paysage urbain médiéval bien préservé et d'une grande authenticité.

Critère (iv) : La cité historique d'Albi présente un ensemble architectural et urbain médiéval éminent. Il est homogène et il s'exprime par un paysage urbain de qualité, qui possède une grande cohérence visuelle due à l'usage généralisé et durable de la brique foraine. La cathédrale Sainte-Cécile offre un exemple architectural et décoratif exceptionnel et unique d'adaptation du gothique au contexte du midi de la France.

Critère (v) : Le site urbain d'Albi s'est constitué progressivement au cours des âges, notamment à partir du Moyen Âge. Les événements de la croisade des Albigeois l'ont transformé en cité épiscopale emblématique, structurée autour de sa cathédrale et de son palais-forteresse épiscopal. L'ensemble est l'un des rares à être aussi complet et aussi bien conservé. Il exprime de manière très complète un type d'établissement urbain caractéristique de l'Europe médiévale et de la Renaissance.

Intégrité et authenticité
Tous les éléments architecturaux anciens font partie de la zone historique proposée pour inscription, et celle-ci correspond exactement aux limites de la ville telle qu'elle se présentait à la Renaissance. Les atteintes à l'intégrité sont dues principalement aux réaménagements urbains des quartiers du XIXe et du début du XXe siècle. Ils sont restés de portée limitée, n'affectant pas la cohérence perçue de l'ensemble de la Cité.

Les conditions d'authenticité de la structure urbaine du bien, d'un nombre significatif de bâtiments du Moyen Âge et de la Renaissance et de la plupart des monuments sont satisfaisantes, grâce à une conservation appropriée. Il existe une grande cohérence visuelle due aux nuances chromatiques de la brique foraine utilisée sur la longue durée historique et jusqu'à aujourd'hui.

L'intégrité et l'authenticité du paysage urbain d'ensemble sont à souligner ; elles doivent former un objectif prioritaire de préservation de long terme.

Mesures de protection et de gestion requises
Les principaux monuments de la Cité épiscopale sont sous la protection de la loi française de 1913. La loi « Malraux » de 1962 sur les secteurs sauvegardés a entrainé un projet municipal précoce approuvé en 1968. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur a suivi, approuvé en 1974. Le dispositif de protection est adapté et il fonctionne de manière satisfaisante. Une extension de la protection du paysage urbain est annoncée, au-delà de la zone tampon (procédure de protection concertée dite ZPPAUP - Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).

Le système de gestion du bien est ancien, faisant appel à une multiplicité d'acteurs aux fonctions bien spécialisées, où ils exercent en général une compétence reconnue. La municipalité apparaît comme le coordinateur actuel de ce système, notamment par la gestion concertée avec les habitants du secteur sauvegardé, qui comprend tant le bien que sa zone tampon. Un Comité de bien est en place, devant assurer notamment le suivi de la conservation et de la protection, la coordination entre les différents intervenants et le lien avec les habitants.

4. Recommande que l'Etat partie :

   a) Veille à ce que la lisibilité d'ensemble du paysage urbain historique ne soit pas altérée par des constructions disproportionnées dans les quartiers périphériques, notamment au sud et au nord-ouest de la zone tampon. L'Etat partie est invité à tenir informé le Centre du patrimoine mondial des développements réglementaires en cours d'instruction : Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP) et Schéma de cohérence territoriale (SCOT) notamment ;

   b) Détaille et mette en place dans les meilleurs délais les indicateurs de suivi patrimoniaux et touristiques annoncés.

Superficie et coordonnées du bien inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial par le Comité du Patrimoine Mondial lors de sa 34eme session (Brasilia, 2010) conformément aux *Orientations.*

Etat partie	Nom	ID N	Superficie	Zone tampon	Coordonnées du point central
France	Cité épiscopale d'Albi	1337	19.47 ha	64.09 ha	N43 55 42 E02 08 33

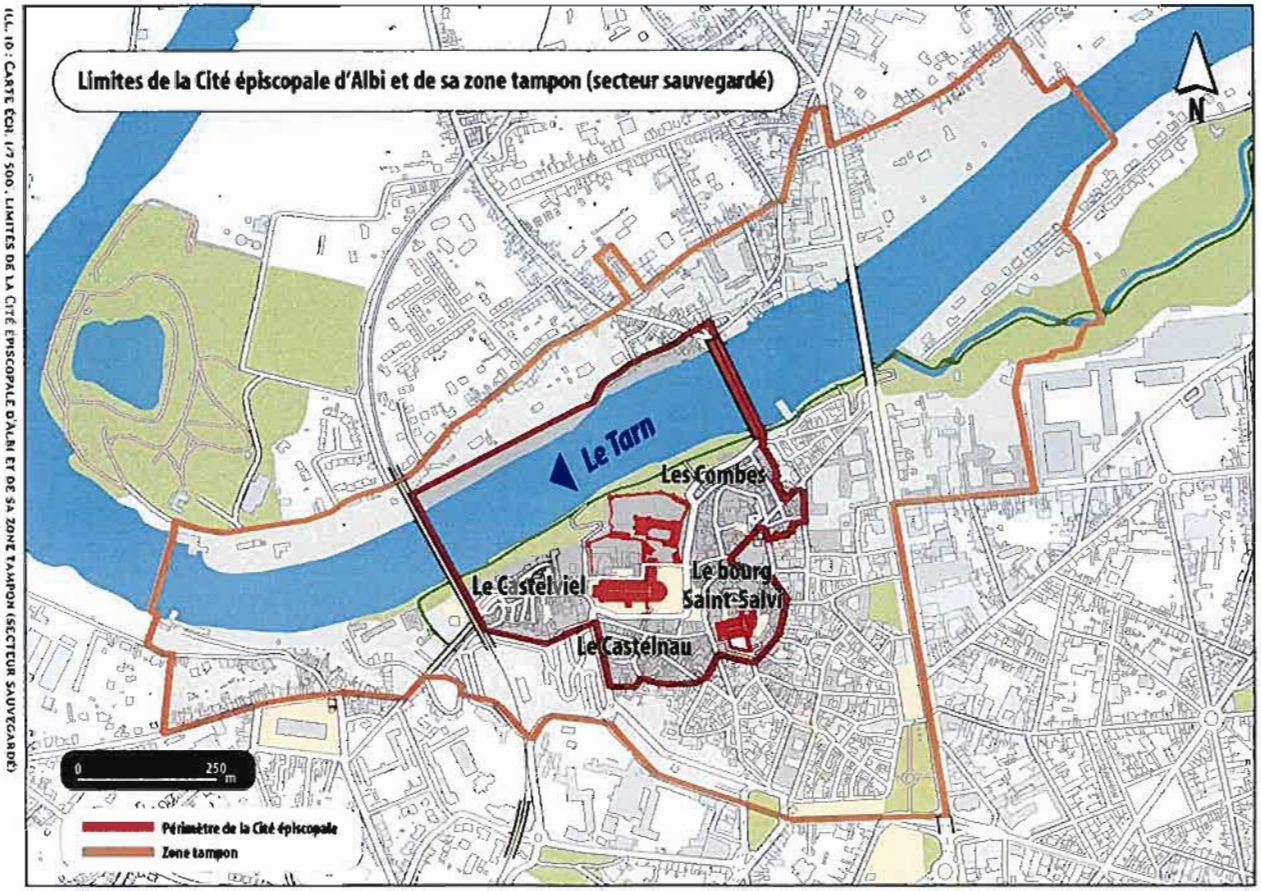

ILL. 10 : CARTE ECH. 1/7 500 : LIMITES DE LA CITÉ ÉPISCOPALE D'ALBI ET DE SA ZONE TAMPON (SECTEUR SAUVEGARDÉ)